

6.5.08.

Library of the Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.

BX 1187 .D45 1889 v.3
Delarc, O. d. 1898.
Saint Gr egoire VII et la
r eforme de l' eglise au



SAINT GRÉGOIRE VII

ET

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE AU XI^e SIÈCLE

III

5546. — ABBEVILLE, TYP. ET STER A. RETAUX. — 1889.

SAINT GRÉGOIRE VII

ET

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE

AU XI^e SIÈCLE

PAR

L'ABBÉ O. DELARC

TOME TROISIÈME



PARIS

RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

1889

Droits de traduction et de reproduction réservés.



Digitized by the Internet Archive
in 2014

SAINT GRÉGOIRE VII

ET

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE AU XI^e SIÈCLE

CHAPITRE XV

Avènement de Grégoire VII; ses premiers actes.

22 avril 1073. — 9 mars 1074.

SOMMAIRE

Election de Grégoire VII. — Ses premières lettres. — Son attitude à l'égard d'Henri IV. — Sacre et intronisation de Grégoire VII.—Imola, Milan et l'Espagne. — Grégoire VII et Robert Guiscard. — Grégoire VII à Bénévent, rupture avec Robert Guiscard, le pape à Capoue, Richard de Capoue. — Lettre du pape à Michel VII ; le patriarche de Venise et Gisulfe de Salerne à Constantinople. — Grégoire VII cherche à rétablir l'union entre le saint-siège et Henri IV -- La Saxe et le roi de Germanie. — Lettre d'Henri IV à Grégoire VII. — Robert Guiscard en guerre avec Richard de Capoue. — Grégoire VII revient à Rome. — France, Bohême, Afrique, Sardaigne. — Préparatif pour le synode romain du 9 mars 1074. — Lettres du pape à ce sujet.—Projet de croisade.

Alexandre II mourut, comme il a déjà été dit, le 21 avril 1073 ; bien souvent, à la mort des papes, le peuple romain avait commis de graves excès, sans excepter le pillage du palais du pontife défunt, cette fois, maintenu par la forte main de Hildebrand, il se tint tranquille et ce fut au milieu du plus grand calme que l'archidiacre pres-

crivit trois jours de jeûne, des prières et des aumônes pour préparer l'élection du successeur de saint Pierre ¹.

Dès le lendemain 22 avril, Hildebrand procéda aux funérailles d'Alexandre II dans l'église du Sauveur au Latran ; mais, pendant la cérémonie, l'assistance composée de clercs, d'hommes et de femmes, fit tout à coup entendre ce cri : « Hildebrand évêque ! » à cette exclamation, l'archidiacre rempli de crainte, se précipita vers l'ambon pour parler au peuple ; Hugo Candidus le prévint et s'écria : « Hommes, mes frères, vous savez que depuis le pontificat du seigneur pape Léon, Hildebrand a exalté l'église romaine et délivré cette ville ; nous ne pourrons jamais trouver un pontife meilleur que celui-ci ou même qui l'égale, choisissons-le donc, c'est un homme qui a reçu les ordres dans notre église ; nous le connaissons parfaitement, nous l'avons vu à l'œuvre. » Les cardinaux-évêques, les prêtres, les lévites, les clercs des autres ordres s'écrièrent alors suivant la coutume : « Saint Pierre a choisi Grégoire pour pape ! » Aussitôt le peuple s'empara de lui, l'entraîna dans l'église de San Pietro in Vincoli et là, il fut intronisé malgré lui ².

Nous possédons encore le procès-verbal officiel de l'élection et de l'intronisation du nouveau pape à San Pietro in Vincoli ; voici ce document :

« Sous le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'an 1073 de sa très miséricordieuse Incarnation, la XI^e indiction et la XI^e lune, le dix

¹ *In morte ejus (Alexandri) primo quidem romanus populus contra morem ita quievit et in manu nostra consilii freuæ dimisi, ut evi lenter appareret, ex Dei misericordia hoc provenisse. Unde accepto consilio hoc statuimus : ut post triduanum jejunium, post letanias et multorum orationem elemosinis conditam, divino fulti auxilio statueremus, quod de electione romani pontificis videretur melius. Lettre de Grégoire VII à Guibert, archevêque de Ravenne. Registri l. I, 3.*

² BONITHO : *ad amicum*, l. VII ; JAFFE : *Monumenta Gregoriana*, p. 656.

des calendes de mai (22 avril), seconde férie, le jour de la sépulture du seigneur pape Alexandre II d'heureuse mémoire, pour que la chaire apostolique, veuve de son pasteur, ne reste pas dans le deuil, nous étant réunis dans la basilique du bienheureux Pierre aux Liens, nous tous, membres de la sainte église romaine, catholique, et apostolique, cardinaux, clercs, acolytes, sous-diacres, prêtres, en présence des vénérables évêques et abbés, du consentement des clercs et des moines, aux acclamations des nombreuses foules des deux sexes et des divers ordres, nous élisons pour notre pasteur et souverain pontife, un homme religieux, puissant par sa connaissance des choses divines et humaines, passionné pour l'équité et la justice, fort dans l'adversité, modéré dans la bonne fortune et, suivant le précepte de l'apôtre, orné de bonnes mœurs, chaste, modeste, tempérant, austère, hospitalier, sachant bien régir sa maison, dès l'enfance élevé noblement et instruit dans le sein de cette église mère, rempli de doctrine, et promu jusqu'à ce jour, par le mérite de sa vie, aux honneurs de l'archidiaconat ; c'est-à-dire l'archidiacre Hildebrand qu'à l'avenir et pour toujours nous voulons et nous nommons pape et seigneur apostolique, sous le nom de Grégoire.

« Vous plaît-il ? Il nous plaît. — Le voulez-vous ? Nous le voulons. — L'approuvez-vous ? Nous l'approuvons.

« Fait à Rome le X des calendes de mai, indiction XI^e. (22 avril 1073) ¹. »

Deux jours après, le 24 avril, le nouvel élu, encore brisé par les émotions et les fatigues de l'avant-veille, dicta la lettre suivante, adressée à Didier, abbé du Mont Cassin.

« Grégoire, pontife romain élu, à Didier abbé du monastère de saint-Benoit au Mont-Cassin, salut dans le Christ Jésus.

« Notre seigneur pape Alexandre est mort ; sa mort est retombée sur moi, et, ébranlant mes entrailles, m'a profondément troublé. Contre son habitude, le peuple romain est demeuré si calme en apprenant

¹ JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 9. — Ce procès verbal est placé en tête du *Registrum GREGORII VII*, ou correspondance de Grégoire VII. La validité de l'élection de Grégoire VII a été attaquée plus tard, lors de la lutte entre le sacerdoce et l'empire ; nous verrons lorsqu'elles se produiront quelle est la valeur de ces objections.

cette mort, et s'est laissé gouverner par nous avec une telle docilité que tous ont vu là l'œuvre de la miséricorde de Dieu. Après en avoir délibéré, nous avons donc prescrit un jeûne de trois jours, des litanies et des prières publiques accompagnées d'aumônes, nous proposant d'indiquer ensuite, avec le secours de Dieu, ce qui nous paraîtrait le plus sage touchant l'élection du pontife romain.

« Mais tout à coup, pendant les cérémonies des funérailles du seigneur pape dans l'église du Sauveur, un grand tumulte, un grand bruit s'est élevé ; ils se sont précipités sur moi comme des insensés, sans me laisser le temps de parler ou de prendre conseil. C'est de force qu'ils m'ont élevé à ce gouvernement apostolique, beaucoup trop lourd pour mes épaules ; je puis donc dire avec le prophète : *« Je suis venu dans la haute mer et la tempête m'a submergé ; j'ai crié avec effort et ma gorge est devenue rauque et desséchée. »*¹ Ou bien : *« La crainte et le tremblement m'ont envahi, les ténèbres m'ont entouré. »*² Mais comme retenu dans mon lit et accablé de fatigue, je ne puis dicter longtemps, je diffère de te raconter mes angoisses.

« Au nom du Dieu tout puissant, je te demande d'inviter charitablement les frères et les fils que tu élèves dans le Seigneur, à prier Dieu pour moi, afin que la prière qui aurait dû m'épargner de pareilles épreuves, me soutienne du moins lorsque je lutte contre elles. Viens nous trouver aussitôt que tu le pourras ; tu sais combien l'église romaine a besoin de toi, combien elle a confiance dans ta prudence. Salue de notre part l'impératrice Agnès et Rainald, évêque de Côme ; dis leur bien que le moment est venu de montrer s'ils ont vraiment pour moi des sentiments de charité.

« Donné à Rome le VIII des calendes de mai, Indiction XI^e (24 avril 1073) »³.

Dans une lettre également du 24 avril, adressée à Gisulfe, prince de Salerne, Hildebrand raconte de la même manière son élection et ses perplexités ; il lui demande aussi de venir à Rome le plus promptement possible⁴. Des missives analogues furent envoyées à Guibert,

¹ *Psaume* LXVIII, v. 3 et 4.

² *Psaume* LIV, v. 6.

³ JAFFE : *Mon. greg.*, p. 10 et 11. C'est la première lettre du livre premier du *Registrum*.

⁴ *Mon. Greg.*, p. 11, 12. *Regist.* 1, 2.

archevêque de Ravenne ¹, à la duchesse Béatrix ², à Hugo, abbé de Cluny ³, à Manassès, archevêque de Reims ⁴, à Svend Estrithson, roi de Danemarck ⁵, à Bernard, abbé de saint-Victor de Marseille ⁶, mais on cherche vainement dans la correspondance du pape une lettre de lui au roi de Germanie, à Henri IV, pour lui notifier son avènement. Bien des historiens, surpris de son silence, se sont demandé quels avaient été les premiers rapports de Grégoire VII et d'Henri IV.

Nous avons vu que du vivant d'Alexandre II, de graves démêlés avaient existé entre le saint-siège et la couronne de Germanie. Plusieurs conseillers d'Henri IV qui engageaient ce prince à se séparer de l'unité de l'église, avaient été à l'instigation de l'impératrice Agnès, revenue en Italie, excommuniés par Alexandre II dans le synode romain au commencement de 1073 ⁷. D'après Ekkéhard, le pape aurait même prescrit à Henri IV par l'intermédiaire d'Anno, archevêque de Cologne, de se rendre à Rome en personne, pour y répondre à diverses accusations portées contre lui, notamment au reproche de favoriser la simonie ⁸.

L'accord entre Henri IV et la papauté était donc sinon rompu du moins bien compromis lorsque Grégoire VII arriva au pouvoir; que fit le pape élu? Pensa-t-il, comme Bonitho et Lambert de Hersfeld le feraient supposer ⁹, que

¹ *Mon. Greg.*, p. 12, 13. *Regist.* 1, 3.

² *Mon. Greg.*, p. 13. *Regist.* 1, 4.

³ *Mon. Greg.*, p. 13, *Regist.* 1, 4.

⁴ *Mon. Greg.*, p. 13, *Regist.* 1, 4.

⁵ *Mon. Greg.*, p. 13. *Regist.* 1, 4.

⁶ *Mon. Greg.*, p. 13. *Regist.* 1, 4.

⁷ BONITHO : *ad amicum*, l. VII ; JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 655.

⁸ EKKEHARDI *Chron. ad an. 1073*; MG. SS. VI, 200. Voyez t. II, chap. XIV, p. 525.

⁹ BONITHO *ad amicum*, l. VII, JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 657. LAMBERTI *HERSFELDENSIS Annales ad an. 1073*, MG. SS. V, 194 sqq.

le décret du synode romain du 13 avril 1059 sur les élections des papes avait force de loi? fut-il persuadé que, pour être valide, son élection devait être formellement ratifiée par Henri IV? Les raisons suivantes indiquent que tel ne fut pas son sentiment.

Le décret synodal de 1059 avait, il est vrai, accordé à Henri IV un droit de confirmation sur les élections à la papauté, mais nous avons vu que la couronne de Germanie, voulant obtenir d'avantage, n'avait pas reconnu ce décret. Lorsque Etienne, cardinal prêtre de l'église romaine vint en Germanie pour le notifier, il ne fut même pas reçu et ne put obtenir audience; pendant cinq jours, il frappa inutilement à toutes les portes, elles ne s'ouvrirent pas devant le représentant du saint-siège¹. Aussi, en octobre 1061, lorsque Alexandre II fut élu et intronisé, Hildebrand ne tint pas compte de la partie du décret de 1059 qui concernait la couronne de Germanie et le nouveau pape inaugura son gouvernement sans attendre une confirmation de son élection par Henri IV²; l'impératrice Agnès et ses conseillers opposèrent à Alexandre II l'antipape Cadalus, mais le pape légitime finit par remporter une victoire définitive et la chrétienté tout entière, sans en excepter la Germanie, s'inclina sous son autorité.

En 1073, lors de sa propre élection, Hildebrand fit ce qu'il avait conseillé de faire à Alexandre II; il notifia son avènement à Henri IV — quoique la correspondance de Grégoire VII ne renferme pas cette lettre, il est difficile de supposer qu'elle n'ait pas existé — et demanda au roi de reconnaître son élection, mais, dans sa pensée, la validité

¹ S. PETRI DAMIANI *Disceptatio synodalis*, MIGNE *Patr. lat.* T. 145 p. 67 sqq.; voyez plus haut, t. II, chap. VIII, p. 95, le décret synodal de 1059.

² S. P. DAMIANI *Disceptatio synodalis*, MIGNE, 145 l. c. Voyez plus haut, t. II, chap. IX, p. 163.

de son avènement ne dépendait en aucune façon de cette reconnaissance.

Si l'amour de la paix, le désir d'éviter à l'église les douleurs d'un schisme, le déterminèrent à différer son sacre jusqu'à l'arrivée de la réponse du roi, si, jusqu'à ce moment, il se contenta du titre de pontife romain élu ¹, si, dans le même but, il écrivit à Guibert, archevêque de Ravenne la lettre amicale que nous avons mentionnée, en revanche, nous le voyons agir et décider, en pape dès le 29 avril, 7 jours après son élection dans une lettre à Rainier, évêque de Florence ²; le 6 mai, il écrivait à Gottfried, duc de Lorraine et mari de la comtesse Mathilde, la lettre suivante qui définit son attitude vis-à-vis d'Henri IV et nous montre, en même temps, la cause des angoisses qui assiègent son âme, dès le premier moment de son élévation.

« Grégoire, pontife romain élu, au duc Gottfried, salut dans le Seigneur Jésus-Christ.

« La joie que tu me manifestes dans tes lettres au sujet de notre promotion, nous a fait plaisir, non pas à cause de la dignité dont nous avons été revêtu, mais parce que cette joie provient, nous le savons, de ta sincère amitié et de ta fidélité à notre égard. Cette élévation, dont tu te réjouis et dont tu nous félicites, nous a, au contraire, plongé dans la douleur et dans d'intolérables anxiétés. Nous avons le sentiment des sollicitudes qui nous obsèdent, nous voyons quel fardeau nous presse et, tandis que la conscience de notre infirmité tremble sous le poids, notre âme désire l'éternel repos dans le Christ plutôt qu'une vie si périlleuse. La considération des devoirs que nous avons à remplir nous préoccupe à un tel point que si, après Dieu, nous ne comptons sur les prières des hommes reli-

¹ Gregorius in romanum pontificem electus ; c'est le titre que Grégoire VII prend dans sa correspondance, du 24 avril au 29 juin 1073 ; c'est-à-dire de son élection à sa consécration.

² Dans cette lettre, le pape traite des suites légales d'un mariage entre consanguins et recommande à Rainier de se conformer aux premiers ordres qu'il donne, nostræ jussionis primitias. *Regist.* 1, 5, JAFFE : p. 13, 14.

gieux, nous succomberions à l'immensité des soins qui nous accablent. Le péché a créé cette désastreuse situation que presque tous et particulièrement ceux qui commandent dans l'Eglise, s'efforcent de la troubler au lieu de la défendre ou de l'honorer, et, dans leurs convoitises de gain ou de gloire mondaine, s'opposent en ennemis à tout ce qui intéresse la religion et la justice de Dieu. Notre peine est d'autant plus grande qu'ayant à gouverner l'Eglise universelle dans une crise si difficile, nous ne pouvons pas plus désertier notre devoir en sûreté de conscience que le remplir comme il devrait l'être. Nous savons que Dieu t'a accordé une foi vive et le don de la persévérance, aussi avons nous en toi une entière confiance comme en un fils très cher de saint-Pierre, de ton côté, ne doute pas de notre inaltérable affection et de notre dévouement absolu pour servir tes intérêts.

« Au sujet du roi, connais toute notre pensée et nos vœux. Personne, nous le croyons devant Dieu, n'a, plus que nous, souci de sa gloire présente et future et, ne la souhaite avec plus d'effusion. Notre volonté est, au premier moment opportun, de l'entretenir par nos légats, avec l'affection et la vigilance d'un père, des choses qui nous paraissent intéresser la prospérité de l'église et l'honneur de la dignité royale. S'il nous écoute, nous aurons de son salut autant de joie que du nôtre, car il fera certainement son salut s'il se confie à nos avertissements et à nos conseils dans la voie de la justice. Mais si, ce que nous ne souhaitons pas, il nous rend haine pour amour, si, méconnaissant la justice de Dieu, il ne paye que de mépris le grand honneur qu'il a reçu, la sentence : *« maudit soit l'homme qui détourne son glaive du sang ¹ »* ne retombera pas sur nous, grâce à Dieu. Il ne nous est pas permis de sacrifier la foi de Dieu à des égards personnels et de quitter le sentier de la justice pour la faveur humaine : *« si je voulais plaire aux hommes je ne serais pas le serviteur de Dieu ² »*. Donnée à Rome, le 2 des nones de mai, indiction XI^e (6 mai 1073) ³ ».

Jamais évidemment Grégoire VII n'aurait tenu un pareil langage si, à cette même époque, il avait fait dépendre de l'acceptation du roi la validité de son élection ; c'est déjà le pape qui parle, c'est déjà son autorité souveraine qui

¹ JÉRÉMIE : XLVIII, 10.

² S. PAUL aux Galates, 1, 10.

³ *Regist.*, l. 1, 9, JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 19, 20.

s'affirme; au lieu d'attendre quoi que ce soit de qui que ce soit, c'est lui qui donne à Henri IV et aux autres princes des ordres à peine déguisés sous la forme de conseils et d'avertissements.

Quelle fut l'attitude du roi de Germanie vis-à-vis de cette mise en demeure? De divers côtés, on le sollicita de s'opposer à l'avènement de Grégoire VII; les évêques lombards, ceux de Germanie connaissaient l'énergie et la vigueur apostolique de Hildebrand, ils le savaient adverse implacable de la simonie et de l'incontinence des clercs et, n'ayant que trop de raisons de craindre pour leurs personnes et leurs situations, ils insistèrent afin que le roi écartât ce pontife dont ils avaient peur. Grégoire, évêque de Vercelli et chancelier d'Henri IV pour le royaume d'Italie, se fit, dans cette circonstance, l'interprète des évêques lombards auprès du souverain¹. Celui-ci eut la sagesse de résister; entouré d'une aristocratie qu'il avait mécontentée et qu'il maintenait avec bien de la peine dans le devoir, il ne voulut pas qu'une question religieuse vint diviser les esprits déjà si agités; la Saxe était frémissante et près de se révolter contre son autorité, il méditait en outre une expédition contre la Pologne; pour toutes ces raisons, il ne fit pas d'opposition à l'avènement du nouveau pape. D'après Lambert de Hersfeld, Henri IV envoya en Italie Eberhard, comte de Nellenbourg en Souabe, faire une sorte d'enquête sur l'élection de Grégoire VII et demander au nouveau pape pourquoi, sans la permission du roi, il avait consenti à être élu évêque de Rome. Hildebrand aurait répondu à Eberhard que le peuple et le clergé de Rome lui avaient fait violence mais qu'il était décidé à ne se laisser ordonner et sacrer qu'après avoir reçu d'Henri IV et des princes de la Germanie la

¹ Voyez dans WATTERICH: *Pont. Rom. vitæ*, t. 1^{er}, p. 741, la lettre de Guillaume, évêque de Metz.

confirmation de son élection. Content de cette réponse, Henri IV aurait permis que le sacre eut lieu sans délai ¹. Le récit du chroniqueur de Hersfeld, inspire d'autant moins de confiance qu'Eberhard de Nellenbourg ayant été excommunié par Alexandre II pour sa détestable influence sur le roi, n'était guère indiqué pour une telle mission ²; en outre, Lambert se trompe sur la date du sacre de Grégoire VII et le place au 2 février 1074, il était donc assez mal informé ³.

Le 22 mai 1073, c'est-à-dire le samedi des quatre-temps qui suivent la fête de la Pentecôte, Hildebrand fut ordonné prêtre; depuis bien des années, il était la lumière de l'église, le guide des évêques et des cardinaux et cependant il n'avait pas encore été honoré du sacerdoce ⁴. Son sacre et son intronisation à saint-Pierre eurent lieu le 30 juin suivant, le lendemain de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul; l'impératrice Agnès, la duchesse Béatrix, ce même Grégoire, évêque de Vercelli, chancelier d'Henri IV pour l'Italie, assistèrent à la cérémonie ⁵.

Entouré du clergé et du peuple romain, Hildebrand se rendit à la basilique Saint-Pierre et entra dans la sacristie où il revêtit les ornements pontificaux. Il vint ensuite se prosterner devant la confession de Saint-Pierre, pendant que le chœur chantait l'Introït : « *Elegit te Dominus* ».

¹ LAMBERTI HERSFELDENSIS *Annales* ad an. 1073, MG. SS. V. 194 sq.

² Comitem Everardum quem ante papa Alexander excommunicaverat: BONITHO *ad amicum* l. VIII dans JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 654.

³ LAMBERTI *Annales* ad an. 1073, MG. SS. V. 194.

⁴ In jejuniis Pentecostes sacerdos ordinatur. BONITHO *ad amicum*, l. VII dans JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 657.

⁵ BONITHO dit que Grégoire VII fut sacré « in natale apostolorum », c'est-à-dire le 29 juin 1073, mais la *Chronica S. Benedicti*, MG. SS. III, 203, rapporte que cette cérémonie eut lieu « 2 kal. Julii die dominico », c'est-à-dire le 30 juin, le lendemain de la fête des saints apôtres. C'est BONITHO l. c. qui parle de la présence de l'impératrice Agnès, de la duchesse Béatrix et de Grégoire de Vercelli au sacre de Grégoire VII.

S'étant levé, il monta à l'autel où il se prosterna en prières et tout le clergé avec lui. Les évêques vinrent le relever et le plaçant entre le trône et l'autel tinrent au-dessus de sa tête le livre des évangiles. Un autre évêque s'approcha alors et récita une prière, un second fit de même et enfin un troisième le sacra. Après avoir reçu le pallium des mains de l'archidiacre, Grégoire monta jusqu'au trône, et, se tenant debout entre l'archidiacre et le diacre, entonna le « *gloria in excelsis Deo* ». La paix étant donnée, l'école des chantres chanta ses louanges (c'est-à-dire des litanies demandant à Dieu pour le nouveau pontife de longues années), et les chefs des quartiers firent de même. Le pape célébra alors la messe et donna la communion aux assistants. Après la messe, Grégoire VII quitta l'autel et s'avança entre deux haies de soldats, suivi de tout le clergé et entouré de la pompe apostolique ; les diverses écoles lui demandèrent sa bénédiction et, après l'avoir reçue, répondirent *Amen* à haute voix. A la sacristie, le pape prit place sur le siège apostolique ; puis il descendit les degrés de l'église Saint-Pierre au bas desquels se trouvait un cheval tout caparaçonné pour le recevoir. Les chefs des quartiers s'approchèrent alors et, par trois fois, l'un d'eux chanta « *Dominus Gregorius* et les autres reprirent : *quem sanctus Petrus elegit in suo sede, multis annis sedere*. Le majordome plaça ensuite sur la tête du pape la couronne faite d'une étoffe blanche en forme de casque et il s'avança à cheval, ayant autour de lui les juges romains ; l'immense foule qui encombrait les rues et les places le saluait à son passage par de bruyantes acclamations ¹.

Après avoir ainsi pris possession du siège apostolique,

¹ Voyez dans WATERICH : *Pontif. roman. vité*, t. 1, p. 3, le cérémonial intitulé : *Ordo benedicendi pontificis romani ex MABILLONII Mus. Ital. II, ord. IX.*

Grégoire VII dépensa avec plus d'ardeur que jamais sa merveilleuse activité au gouvernement de l'Eglise ; nous avons vu du reste qu'il n'avait pas attendu le jour de son sacre pour parler et agir en pape. Depuis bien des années déjà, il était le conseiller et le guide du saint-siège, aussi n'eût-il pas besoin d'être initié aux affaires pendantes, il les connaissait mieux que personne ; il suivit, avec d'autant plus de facilité, la ligne de conduite de son prédécesseur qu'il l'avait lui-même dictée ; pendant quelque temps, la chrétienté s'aperçut à peine qu'elle avait changé de pontife et qu'Alexandre II dormait son dernier sommeil dans l'église du Sauveur.

L'une des premières préoccupations de Grégoire VII, fut de restaurer le pouvoir temporel du saint-siège. « A peine, écrit Guido, évêque de Ferrare, à peine (Hildebrand) était-il devenu évêque qu'en ministre fidèle, en dispensateur prévoyant des biens ecclésiastiques, il prescrivit d'occuper les villes et les villages, les municipes et les châteaux, et s'employa à recouvrer ceux qui avaient été perdus ou enlevés de force. Il organisa des bataillons de soldats, non pas pour acquérir une vaine gloire, mais pour étendre les possessions de l'église romaine qui, envahie par les Normands, foulée aux pieds par les autres voisins, semblait presque réduite à rien. Ces mesures jetèrent la terreur dans le cœur des détenteurs, des envahisseurs des biens de l'église de Rome. Les soldats du seigneur Hildebrand firent tous les jours et en tous les sens de nombreuses expéditions ; quelques mois et non pas des années leur suffirent pour reconquérir les villes et les châteaux, pour mettre les rebelles à la raison et nul ne fut assez audacieux, assez téméraire, pour s'emparer sans crainte d'une partie du domaine de Saint-Pierre ¹. De

¹ WIDO EPISC. FERRARIENSIS l, 4 MG. SS. XII, 154. Il y a évidemment quelque exagération dans ce passage de Guido, surtout lorsqu'il parle

même, ayant appris que Guibert, archevêque de Ravenne exigeait des habitants d'Imola un serment de fidélité à lui-même et tout autre que celui qui les rattachait au domaine temporel de l'église romaine, Grégoire VII s'en plaignit vivement à Guido, comte d'Imola et termina sa lettre par ces paroles : « Nous désirons avec ardeur vivre en paix, s'il est possible, avec tout le monde ; mais quant à ceux qui travaillent à s'agrandir au préjudice de saint-Pierre dont nous sommes les serviteurs, soutenus par la vertu de Dieu autant que par sa justice, nous ne refusons pas de faire face à leurs efforts. ¹ » La phrase, on le voit, est un premier avertissement assez significatif ; Guibert ne l'oublia pas et prouva plus tard à Grégoire VII qu'il avait de vivaces rancunes.

A la même époque, le pape était vivement préoccupé de l'attitude schismatique des évêques Lombards et de la situation de l'église de Milan, toujours au pouvoir de Fintrus Gottfried ; à peu de jours de distance, il écrivit successivement à la duchesse Béatrix et à sa fille Mathilde ², à Guillaume, évêque de Pavie ³ et aux fidèles de la Lombardie ⁴, employant tour à tour les conseils, les prières et les menaces pour les décider à n'avoir aucun

des succès remportés par les troupes de Grégoire VII ; mais que le nouveau pape ait cherché à recruter et à organiser une armée pour recouvrer ou défendre les biens temporels de saint Pierre, il n'y a rien d'in vraisemblable. Cette manière d'agir est, au contraire, tout à fait conforme au caractère de Grégoire VII.

¹ *Mon. Gregor.*, p. 20, 21. *Regist.* I, 10. — Nos equidem cum omnibus, si fieri potest, pacem habere ardentè cupimus, sed eorum comitibus, qui ad injuriam sancti Petri, cujus servi sumus, extendere se moliantur, divina a[ut]juti tam virtute quam justitia, obviare non refugimus. Dans l'*épître aux Romains* XII, 18 on lit : Si fieri potest, cum omnibus hominibus pacem habentes.

² *Mon. Greg.*, p. 21. *Regist.* I, 11.

³ *Mon. Greg.*, p. 23, 24. *Regist.* I, 12.

⁴ *Mon. Greg.*, p. 26, 27. *Regist.* I, 15.

rapport avec Gottfried, le fléau, le dévastateur de l'église de saint-Ambroise. Voici un fragment de la lettre pontificale à la duchesse Béatrix et à sa fille : « Vous n'ignorez pas, très chères filles de saint Pierre, avec quelle audace les évêques de la Lombardie ont ouvertement défendu et propagé l'hérésie, lorsque prétendant bénir le simoniaque Gottfried, ils ont au contraire attiré la malédiction sur lui et l'ont fait excommunier et condamner ; lorsque, au lieu de l'ordonner, ils n'ont réussi à en faire qu'un exécrationnel hérétique. Jusqu'ici, ces évêques s'étaient dissimulés quand ils lançaient contre le Seigneur des pierres et des flèches, mais aujourd'hui c'est ouvertement que ces précurseurs de l'Antéchrist, ces satellites de l'antique ennemi s'efforcent de troubler la religion et de renverser la pierre immobile de la sainte église romaine. Pour comprendre combien il est dangereux de les favoriser ou de penser comme eux, il suffit que votre prudence réfléchisse à cette parole de saint-Grégoire : « Ne pas s'opposer de toutes ses forces à de pareils hommes, qu'est-ce donc si ce n'est renier sa foi ? » J'exhorte donc et je supplie votre Noblesse d'éviter tout rapport avec eux et de n'encourager leurs rébellions ni de vos conseils ni d'aucune autre façon. N'agissez jamais dans toute cette affaire sous l'influence d'une raison mondaine car ces raisons sont vaines, transitoires et remplies d'illusions ; soyez persuadées au contraire, qu'avec l'aide de Dieu et de saint Pierre, la versatilité de vos ennemis ne pourra vous nuire si votre conscience sait rester indépendante. ¹ ». Grégoire VII fait ensuite à Béatrix au sujet d'Henri IV des déclarations analogues à celles que contient sa lettre du 6 mai au duc Gottfried ; il va envoyer au souverain quelques hommes religieux pour réveiller en lui des sentiments d'amour et

¹ *Mon. Greg.*, p. 21, 22. *Regist.* I, 11.

de respect à l'égard de l'Eglise romaine et le préparer ainsi à recevoir la dignité impériale. Mais si Henri IV n'écoute pas ces ambassadeurs, lui, Grégoire VII ne faiblira pas et remplira son devoir.

Presque au lendemain de son élection et dès le 30 avril 1073, Grégoire VII envoya en Espagne, en qualité de légat, le cardinal Hugo Candidus; peut-être avait-il hâte d'occuper et d'éloigner cet esprit inquiet et brouillon, un moment rallié à la bonne cause, mais qui ne devait guère lui rester fidèle. Déjà, à ce moment, deux autres légats de l'église romaine, Girald, évêque d'Ostie et le sous-diacre Raimbald se trouvaient dans les Gaules, où le pape Alexandre II les avait députés; Grégoire VII leur écrivit de s'employer à réconcilier le cardinal Hugo avec la congrégation de Cluny et à faire oublier le passé. Il protestait avec trop de bienveillance, hélas! des excellents sentiments du nouveau légat. Girald et Raimbald devaient en outre aider Hugo Candidus à remplir la mission importante dont il était chargé¹. Elle consistait à être comme le chef spirituel d'une nouvelle croisade contre les Sarrasins d'Espagne que méditaient de faire plusieurs seigneurs français et, à leur tête, un Champenois, Ebles de Rouci, gendre de Robert Guiscard². Illustre non pas seulement par son alliance avec le duc de la Pouille et de la Calabre, mais aussi par sa bravoure et ses succès militaires, Ebles était venu à Rome du vivant d'Alexandre II, peut-être lors de son mariage, et avait fait part à la cour romaine de ses projets

¹ *Mon. Greg.*, p. 14, 15, 16. *Regist.* 1, 6. Hic (Hugo Candidus) écrit Grégoire VII, abjecto omni arbitrio suo, ad cor nostrum nostra que consilia rediens, in eodem sensu eademque voluntate ac studio nobis est connexus. Et ea quæ ante hæc sibi imposita sunt, vivente adhuc domino nostro papa, ex aliorum magis quam ejus culpa prodisse cognovimus.

² Voyez au T. II, chap. XII p. 392 sqq. du présent ouvrage, les détails déjà donnés sur Ebles de Rouci et sa convention avec le saint siège.

de croisade contre les Sarrasins d'Espagne. Hildebrand lui promet l'appui du saint-siège, mais à la condition que les terres dont il s'emparerait sur les infidèles, deviendraient des fiefs de saint Pierre, c'est-à-dire que le pape en serait le suzerain légitime ; Ebles le promet et signa une convention dans ce sens. C'était cette convention qu'il s'agissait maintenant de faire exécuter ; aussi, après avoir écrit aux légats, Grégoire VII adressa-t-il aux futurs croisés en Espagne la lettre suivante qui est du 30 avril et qui plus tard a soulevé dans l'Espagne chrétienne d'ardentes polémiques.

« Grégoire, pontife romain élu, à tous les princes qui veulent aller en Espagne, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Vous n'ignorez pas que depuis longtemps, le royaume d'Espagne appartient à saint Pierre et qu'aujourd'hui encore, tout envahi qu'il est depuis longtemps par les païens, le droit n'étant pas primé, il n'appartient à aucun mortel, mais au seul siège apostolique ; car ce qui, par la volonté de Dieu, est devenu une fois la propriété de l'Eglise, peut cesser d'être à son usage mais ne peut être retranché de son domaine sans une concession légitime. Aussi, le comte Ebles de Rouci, dont vous connaissez la brillante renommée, voulant, pour l'exaltation de saint Pierre, arracher cette terre des mains des païens, a obtenu du siège apostolique de posséder au nom de saint Pierre et à des conditions fixées par nous, les pays qu'avec ses forces, ou avec le concours de ses amis, il pourrait conquérir sur les infidèles. Quiconque donc voudra faire campagne avec lui devra se con-

— Parlant des filles de Robert Guiscard et de leur mariage, GUILLAUME DE POUILLE écrit :

Altera nubsit

Egregio comiti Francorum stemate claro ;
Ebalus hic dictus, subcumbere nescius hosti,
Belligeras acies ad prælia ducere doctus
Et facundus erat, linguaque manuque vigebat.

GUILLER. APUL. *Gesta R. Guiscardi*, IV, v. 11 seqq. MG. SS. IX, 279.

On lit également dans Anne Commène : *Alexiadis* lib. I, 13, T. I, p. 72 de l'édition de Bonn : τὴν ἑτέραν δὲ συνέσευξε τῷ Ἐδβούλω ἐπιφανεστάτῳ καὶ τοῦτῷ κόμητι.

duire à l'égard de saint Pierre, de façon à mériter son assistance dans les périls et la récompense due à la fidélité. Quant à ceux qui songeraient à faire bande à part et à guerroyer pour leur propre compte, il faut que leur but soit légitime et leurs intentions très droites, afin, qu'après s'être emparé du sol, ils ne soient pas aussi injustes vis-à-vis de saint Pierre que les infidèles qui l'occupent actuellement. Nul de vous ne doit ignorer que si vous n'êtes résolus d'acquitter par une juste convention le droit de saint Pierre sur ce royaume, nous nous porterons contre vous de toute l'autorité apostolique, et nous vous interdirons ce pays, plutôt que de voir l'Eglise sainte et universelle souffrant de ses fils le même tort que de ses ennemis et blessée moins encore dans ses biens que dans leurs âmes. Pour ces motifs, nous envoyons dans ce pays notre cher fils Hugo, cardinal prêtre de la sainte église romaine ; il vous dira en détail nos conseils et nos ordres et les fera exécuter à notre place. Donné à Rome le 2 des calendes de mai, indiction XI^e (30 avril 1073) ».

Sur quels documents se fondait Grégoire VII pour affirmer, d'une manière si explicite et si solennelle, que depuis longtemps le royaume d'Espagne appartenait au saint-siège? Gfrörer a développé diverses considérations historiques pour montrer le bien fondé de l'Eglise romaine dans cette affaire². Hefele pense que Grégoire VII fait allusion à la *Donatio Constantini* qui donnait au saint-siège l'Italie et tout l'Occident; ni l'un ni l'autre ne semblent avoir pleinement résolu la question³. Il est certain que Grégoire VII a en vue des traditions positives et

¹ *Mon. Greg.*, p. 46, 47. *Regist.* I, 7. Voici le début de la lettre du pape, c'est le passage le plus significatif : Non latere vos credimus, — egnum Hyspaniæ ab antiquo proprii juris sancti Petri fuisse, et adhuc licet diu a paganis sit occupatum, lege tamen justitiæ non evacuata, — nulli mortalium se.l soli apostolicæ sedi ex æquo pertinere. Quod enim auctore Deo semel in proprietates ecclesiarum juste pervenerit, manente eo, ab usu quidem, sed ab earum jure, occasione transeuntis temporis, sine legitima concessione divelli non poterit.

² GFRÖRER : *Papst Gregorius und sein Zeitalter*, T. IV, p. 467, sqq.

³ HEFELE écrit : Gregor hatte hiebei wohl die *Donatio Constantini* in Auge, worin dieser Kaiser dem Papst Silvester und seinen Nachfolgern den Lateranpalast, die Stadt Rom et omnes Italie seu Occidentalium

incontestables, mais il est également certain que les documents établissant ces traditions ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

Dans le texte donné plus haut, il est facile de constater que Guido de Ferrare exagère l'importance des victoires remportées par les soldats de Grégoire VII, peu après l'avènement de ce pape. Ces soldats ne pouvaient, en aucune façon, se mesurer avec les troupes normandes autrement nombreuses, autrement aguerries et le plus grand danger qui menaçât le pouvoir temporel de la papauté, c'était précisément ces forces normandes, alors au service de deux conquérants insatiables, du duc Robert Guiscard et de Richard, prince de Capoue. Celui-ci, maître de la Campanie, convoitait le Sud-Ouest des Etats pontificaux, Ceprano, Velletri, etc. ; l'autre, souverain de la Pouille et de la Calabre, gagnait du terrain à l'Est dans les marches de Fermo et de Chieti, son neveu, le comte Robert de Loritello, soumettait l'un après l'autre les dynastes jusque-là indépendants de ces contrées montagneuses. Grégoire VII pouvait donc prévoir, qu'avant peu Rome serait ce qu'étaient déjà Bénévent, Salerne, Naples, un îlot constamment menacé par la vague envahissante, une ville entourée de possessions normandes comme d'un cercle de fer et dont l'indépendance politique ne tarderait pas à succomber. Aussi le pape s'occupait-il des Normands fort peu de temps après son avènement.

Il était à peine élu, qu'arriva à Rome une nouvelle qui dûl l'impressionner vivement, car elle était de nature à modifier de fond en comble la situation de l'Italie méridionale ; on annonça que Robert Guiscard venait de mourir à Bari à la suite d'une courte maladie.

regionum provincias übergibt, und sich selbst nur den Orient vorbehalt, vgl. c. 14. Dist. xcvi. — *Conciliengeschichte*, T. V, p. 8, note 2, Première é l.

Le pape, convaincu que Robert Guiscard avait en effet passé de vie à trépas, s'empressa d'écrire à sa veuve, à la duchessé Sikelgaïta, la lettre suivante, d'autant plus intéressante qu'elle fait connaître les sentiments dont Grégoire VII était animé, lors de son avènement, à l'égard des Normands et surtout de Robert Guiscard.

« Une grant dolor sans remède est venue à la sainte église de Rome, laquel dolor a leissié la mort de lo karissime fill de la sainte église, lo duc Robert, dont li cuer de li cardinal et de tout lo collège et tout lo sénat de Rome sont moult dolent de la soe mort, voiant la soe ruine et testificant de avoir perdu lo accressement de lor pair. Mès à ce que sache la toe noblité la bénivolence de misire lo pap, de quant amor et perfection estoit vers lo marit vostre, portes lo sien filz à ce que o la ordination de la sainte église recève o la main de l'église les choses que tenoit lo père de lui anceisor pape ¹ ».

C'était une fausse alerte ; après avoir pris Cannes et vaincu les barons Normands révoltés contre lui, Robert Guiscard était, il est vrai, tombé gravement malade à Trani ; il se fit transporter à Bari espérant que l'air de cette ville lui serait salutaire, mais, au lieu de céder, le mal empira. Sikelgaïta elle-même crut son mari perdu : elle réunit à la hâte les chevaliers normands et leur fit élire pour chef et successeur de Robert Guiscard, son fils Roger, à l'exclusion de Boëmond, fils aîné du duc et d'Albérada, l'épouse répudiée. Rien de surprenant donc si le bruit de la mort de Robert Guiscard se répandit en Italie et parvint jusqu'à Rome, mais la forte constitution du duc finit par triompher et la convalescence était déjà commencée lorsqu'arriva à Bari le porteur de la lettre de Grégoire VII à Sikelgaïta. Aimé, à qui nous devons ces détails

¹ AIMÉ : *Lystoire de li Normant* VII, 8. — La dernière phrase de la lettre est tout à fait en harmonie avec les principes de Grégoire VII ; l'original de cette lettre est perdu, mais Aimé nous en a certainement conservé le sens.

ajoute : Lo duc, avieingne qu'il non estoit encoire bien gari, toutes voiez pour lo graciouz mandement rendi grâces à lo pape et li promist de lo servir fidèlement ¹.

Le rétablissement de Robert Guiscard décida Grégoire VII à se rendre dans l'Italie du sud pour traiter directement avec lui. Il envoya donc un nouveau messager à Bari dire au duc combien il était « liez et joiant de sa santé » et le prier de venir le trouver à san-Germano au pied du Mont Cassin où il se rendait lui-même².

Au lieu de répondre à cette invitation, Robert Guiscard prit, après sa guérison, à l'égard du pape une attitude, sinon ouvertement hostile, du moins fort inquiétante et visiblement inspirée par la défiance. Non seulement il n'alla pas à san-Germano, mais, réunissant ses chevaliers, il vint camper à la tête de son armée à Rapolla, au sud et à une faible distance de Melfi, et là attendit les événements ³.

En juillet 1073, Grégoire VII se rendit en effet au Mont-Cassin, et, ne trouvant pas Robert Guiscard à san-Germano, alla jusqu'à Bénévent, accompagné des évêques de Porto, de Tusculum, de Préneste, du cardinal Pierre, bibliothécaire de l'église romaine, de l'abbé Didier ⁴. Il chargea ce dernier de pousser jusqu'à Rapolla pour décider le duc à venir à Bénévent. Didier réussit à amener Robert sous les murs de Bénévent, mais le Normand, toujours soupçonneux, n'y voulut venir qu'avec ses troupes et

¹ AIMÉ : VII, 8. — Voyez aussi le chap. 20 du même livre.

² AIMÉ : VII, 9.

³ AIMÉ : VII, 9.

⁴ AIMÉ : VII, 9. — Ces prélats ont signé les stipulations arrêtées à Bénévent entre Grégoire VII et le prince Landulfe de Bénévent. — *La chronique du Mont-Cassin*, par PIERRE DIACRE, parle aussi de ce voyage du pape : qui (Gregorius VII) eodem ordinationis suæ anno ad hoc monasterium veniens, sociato sibi Desiderio Beneventum perrexit. Lib. III, 36. MG SS. VII, 729.

établit ses campements en dehors de la ville comme en pays ennemi. « Et li pape, dit Aimé, infre li mur de la cité fu miz en lo plus grant palaiz (2 août 1073) et réservant soi et la apostolique dignité, il saint père pape manda messages à lo duc que il doie venir à lui; et lo duc, pour garder soi de la malice de cil de la cité, proia lo pape que non venist à lui come à Robert mès à sa fidélité; et contrestèrent en ceste manière; non vouloit prime de honor li autre, non vouloit doner occasion de injure ou de contumélie, et encontinent discorde fu entre eaux et male volenté et grant ire ¹ ».

Est-ce vraiment une question d'étiquette qui a amené entre Grégoire VII et Robert Guiscard cette rupture de plusieurs années, entraînant pour l'un plusieurs sentences d'excommunication, pour l'autre de graves embarras et les complications les plus inattendues? Le dissentiment entre le pape et le duc avait évidemment des racines plus profondes; en réalité, Robert Guiscard ne voulut, en aucune façon, être l'homme lige^o de Grégoire VII, un instrument dans sa main. Il savait le pape très lié avec Gisulfe de Salerne et comme il méditait de s'emparer de Salerne et de dépouiller complètement Gisulfe, il voulait avoir la main libre de ce côté². En devenant le vassal soumis du saint-siège, Robert aurait dû aussi arrêter ses continuels empiètements vers l'Italie centrale et cette perspective lui déplaisait également.

Il est vrai qu'en 1059, au concile de Melfi, Robert Guiscard avait déjà promis fidélité et assistance à l'église romaine, c'est-à-dire au pape Nicolas II et à ses successeurs et était devenu, dans une certaine mesure, vassal du

¹ AIMÉ : VII, 9.

² Nous avons vu qu'aussitôt après son avènement, Grégoire VII écrivit une lettre très amicale à Gisulfe, prince de Salerne, cf. supra, p. 8.

saint-siège pour les provinces conquises ou à conquérir dans le sud de l'Italie ¹, mais Robert ne paraît pas avoir pris ce serment bien au sérieux ; il ne vint jamais au secours de la papauté durant le pontificat si agité d'Alexandre II, et se contenta de profiter des avantages que lui procurait l'amitié du saint-siège sans se soucier des obligations que cette amitié lui imposait ; s'il ne continua pas en 1073 le jeu qui lui avait réussi depuis 1059, c'est que le pape s'appelait Grégoire VII et non plus Nicolas II ou Alexandre II. Robert connaissait Hildebrand de longue date, il savait qu'il ne se contenterait pas d'une fidélité illusoire, d'une assistance d'autant plus facile à promettre qu'elle restait lettre morte. De là les hésitations, les défiances du duc et finalement sa brouille avec le pape.

Avant de quitter Bénévent, Grégoire VII conclut le 12 août, avec Landulfe, prince de Bénévent, un traité affirmant de nouveau les droits de la papauté sur la ville et la principauté, et menaçant le prince Lombard d'une déposition immédiate s'il trahissait les intérêts du saint-siège, surtout s'il consentait jamais à une alliance quelconque avec Robert Guiscard ². Le pape vint ensuite trouver le prince Richard à Capoue où il était déjà le premier septembre, et où il resta près de trois mois ³.

Le voyage et le séjour de Grégoire VII à Capoue étaient significatifs ; Richard, alors en guerre avec Robert Guiscard, avait fomenté la dernière révolte des barons normands contre le duc et y avait pris une part active. Après la défaite de ses ennemis, Robert Guiscard, si la maladie n'était venue l'arrêter, aurait marché sur Capoue pour

¹ Voyez plus haut. Tome II, chap. VIII p. 125 sqq.

² *Mon. Greg.*, p. 32. *Regist.* I, 18.

³ Le premier document que Grégoire VII date de Capoue est du 1^{er} septembre et le dernier du 15 novembre.

châtier Richard dans sa capitale même. Le pape se ralliait donc aux ennemis du duc et il s'employa dès lors à former une ligue comprenant Gisulfe de Salerne, Richard de Capoue, les forces déjà organisées à Rome et dans le Latium, les troupes de la duchesse Béatrix et de sa fille, la comtesse Mathilde, et il espéra avec ces éléments maîtriser Robert Guiscard et restaurer le pouvoir temporel.

Le 14 septembre, Richard de Capoue reconnut solennellement Grégoire VII pour son suzerain et s'engagea à lui prêter main-forte pour recouvrer ou conserver les possessions de l'église romaine; voici la formule du serment prêté par le prince Richard; elle est presque identique à la teneur du serment qu'il avait déjà émis en 1059 à Melfi entre les mains du pape Nicolas II¹.

« Moi, Richard, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, prince de Capoue, je serai à tout jamais et à partir de ce moment, fidèle à la sainte église romaine, au siège apostolique et à toi, mon seigneur Grégoire, pape universel. Jamais je ne prendrai part à une conjuration ou à une entreprise qui pourrait te faire perdre ou un membre, ou la vie, ou la liberté. Si tu me confies un secret en me demandant de le garder, je ne le confierai sciemment à personne, de peur qu'il n'en résulte pour toi quelque dommage. Je serai loyalement et contre tous ton allié et l'allié de l'église romaine pour assurer la possession, l'acquisition et la défense des régales de saint-Pierre et de ses domaines; je te viendrai en aide pour que, en toute sécurité et honorablement, tu occupes le siège papal de Rome. Quant aux terres de Saint Pierre et de la principauté (de Bénévent), je ne chercherai ni à les envahir, ni à m'en emparer, ni à les ravager sans une permission expresse de toi ou de tes successeurs, revêtus de l'honneur du bienheureux Pierre. Je paierai consciencieusement tous les ans à l'Eglise romaine la rente fixée pour les terres de saint-Pierre que je possède ou que je posséderai. Je soumettrai à ta puissance avec tous leurs biens, les églises qui sont actuellement en mon pouvoir et je les maintiendrai dans la fidélité à la sainte église romaine. Sur ta demande ou sur celle de tes successeurs, je jurerai fidélité au ro-

¹ Voyez ce serment, T. II. chap. VIII p. 125 sqq.

Henri, sans préjudice de mes obligations, à l'égard de la sainte église romaine. Si toi ou tes successeurs vous venez à quitter cette vie avant moi, d'après les conseils que je recevrai des meilleurs cardinaux, des clercs et des laïques de Rome, je m'emploierai pour que le pape soit élu et ordonné selon l'honneur de saint Pierre. Je garderai loyalement vis-à-vis de l'église romaine et vis-à-vis de toi les engagements que je viens de prendre et j'agirai de la même manière à l'égard de tes successeurs qui auront été promus à l'honneur du bienheureux Pierre et qui m'accorderont l'investiture que tu m'as accordée. Fait à Capoue, le 18 des calendes d'octobre, indiction XI^e (14 septembre 1073) ¹ ».

Le prince de Capoue, qui n'a jamais cherché dans ses alliances que son intérêt propre et à toujours visé à se mettre du côté du plus fort, se soumit d'autant plus volontiers à Grégoire VII qu'à cette époque la situation du pape vis-à-vis d'Henri IV de Germanie était excellente et qu'une réconciliation semblait possible entre l'église romaine et l'église de Constantinople. En 1073, Michel VII de la famille des Ducas venait de monter sur le trône de l'empire d'Orient; c'était un prince lettré, plutôt fait pour le cloître que pour gouverner de vastes états alors en butte à tant d'ennemis; il se soutint surtout avec l'aide des étrangers, avec des mercenaires, venus de divers pays d'Europe. Les transfuges des Normands d'Italie, poussés par le goût des voyages et des aventures, ou fuyant, après quelque méfait, la colère de Robert Guiscard, étaient nombreux dans son armée et quelques-uns parvinrent même aux plus hautes dignités militaires. Si les deux moines Thomas et Nicolas ne furent pas des imposteurs, la lettre suivante de Grégoire VII prouve que l'empereur désira, au début de son règne, résoudre les difficultés survenues entre

¹ *Mon. Greg.*, p. 36, 37. *Regist.* 1, 21. Cette phrase : « regi vero Henrico, cum a te admonitus fuero vel a tuis successoribus jurabo fidelitatem » est à remarquer; elle soulève quelque peu le voile sur une partie du plan politique de Grégoire VII.

l'église d'Orient et celle d'Occident et vivre en paix avec le saint siège; peut-être voulait-il mettre à profit l'autorité du pape, de même que plus tard il sollicita l'appui de Robert Guiscard lorsqu'il demanda et obtint pour son fils, Constantin Porphyrogénète, la main de la fille du duc.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Michel, empereur de Constantinople, salut et bénédiction apostolique.

« Deux moines, Thomas et Nicolas, venant de votre pays nous ont remis de la part de Votre Excellence des lettres exprimant votre affectueuse charité et les sentiments du profond dévouement dont vous êtes animé à l'égard de la sainte église romaine. Ces moines protestaient en outre que nous pouvions avoir pleine confiance dans les communications orales qu'ils nous ont faites de votre part. Nous avons cependant hésité à nous en rapporter absolument à leur témoignage et à répondre, par leur intermédiaire, à votre Magnificence au sujet d'affaires si importantes, aussi avons-nous voulu envoyer auprès de vous, notre confrère Dominique, patriarche de Venise, très dévoué à l'Eglise romaine et à votre empire; il a pour mission de connaître si vous persévérez dans les sentiments que nous exprimant vos lettres et que nous ont exposées vos légats et si vous vous décidez à les mettre en pratique. Quant à nous, avec le secours de Dieu, nous avons à cœur de rétablir l'antique concorde qui existait entre l'église romaine que nous gouvernons malgré notre indignité et sa fille l'église de Constantinople; en outre, nous ferons ce qui dépendra de nous pour être autant que possible en paix avec tout le monde. Vous savez en effet qu'autant la concorde de nos prédécesseurs et des vôtres a été utile au saint siège apostolique et à l'empire, autant ils ont eu l'un et l'autre à souffrir lorsque leurs rapports n'ont plus eu la même cordialité. Ayez toute confiance dans les déclarations plus secrètes que vous fera en notre lieu et place notre envoyé; vous pouvez également lui confier sans crainte les communications que Votre Majesté voudra me faire. Donné à Albano le 7 des ides de juillet, indiction XI (9 juillet 1073) ¹ ».

Le patriarche de Venise avait surtout une mission religieuse; il devait, avec l'aide de l'empereur, mettre fin aux

¹ *Mon. Greg.*, p. 31, 32. *Registri* l. I, 18.

démêlés dogmatiques qui avaient tendu sinon complètement rompu tout lien religieux entre Rome et Constantinople. Mais, après sa brouille avec Robert Guiscard, Grégoire VII, craignant avec raison que le redoutable Normand n'envahit Bénévent et même le Latium, se préoccupa de faire entrer Michel VII dans la ligue qu'il formait contre le duc. Ce fut bien probablement sur ses conseils, peut-être par son ordre, que, durant l'automne ou l'hiver de 1073, son ami dévoué, Gisulfe de Salerne, se rendit à Constantinople à la cour de Michel VII.

Gisulfe, dissimulant par crainte de Robert Guiscard le véritable but de son voyage, feignit d'aller en pèlerinage à Jérusalem et vint trouver Michel VII dans sa capitale. Sans compter une nombreuse escorte et un chancelier, le prince amena avec lui Alfane, archevêque de Salerne, et un autre évêque nommé Bernard dont Aimé n'indique pas le siège épiscopal, il se borne à dire que Bernard était né à Rome et y avait été élevé.

A Constantinople, Gisulfe descendit avec les siens au palais de Pantaleo d'Amalfi qui pourvut à son entretien avec une royale générosité¹. Vint ensuite l'audience impériale où l'amour-propre du prince fut quelque peu humilié par les exigences du cérémonial de la cour de Constantinople. Il sut néanmoins dominer ces contrariétés et, dès la première entrevue avec l'empereur, commença à lui parler de la tyrannie et du joug insupportable des Normands. Alfane et Bernard, également présents à l'audience, demandèrent au souverain des renseignements pour se rendre à Jérusalem, car leur intention était de faire ce pèlerinage et en effet, ils partirent aussitôt après. Gisulfe au contraire resta à Constantinople et mit tout en œuvre pour causer la ruine du duc Robert Guiscard et des

¹ Sur les Pantaleo d'Amalfi, voyez Tome II, chap. x p. 253, note 1.

Normands. Il proposa à l'empereur de lui laisser comme otages les deux évêques à leur retour de Jérusalem et de leur adjoindre son frère qu'il enverrait à Constantinople, dès que lui, Gisulfe, aurait regagné l'Italie. L'empereur finit par accorder soixante centaines d'or pour lever et payer des troupes contre les Normands. Sur ces entrefaites, Alfane et Bernard revinrent de Jérusalem à Constantinople, après avoir couru bien des dangers sur mer ou de la part des Sarrasins et Gisulfe les instruisit de ce qu'il avait promis à l'empereur. Mais l'évêque Bernard tomba malade à Constantinople même, mourut après une courte maladie et fut enseveli solennellement dans le monastère des Amalfitains. Quant à Alfane, soupçonnant Gisulfe de vouloir le faire noyer, il quitta secrètement Constantinople et vint trouver Robert Guiscard qui le reçut en ami, mais devina en voyant sa longue barbe qu'il ne venait pas directement de Jérusalem mais qu'il avait passé par Constantinople. Le duc fut ainsi mis au courant des intrigues ourdies à Constantinople par son beau-frère.

Gisulfe, heureux d'emporter avec lui de si grandes richesses, s'embarqua pour Salerne, après avoir prêté entre les mains de l'empereur les serments les plus solennels sur la manière dont il emploierait cet argent, et, revenu chez lui, ne tint aucun compte de ce qu'il avait promis. Il remercia Maurus et les frères de Pantaleo pour la magnifique hospitalité que celui-ci lui avait donnée à Constantinople mais, en réalité, ayant vu de près l'opulence de cette famille, il songea, à partir de ce moment, à s'emparer par tous les moyens de ces trésors. Quant aux sommes provenant de Constantinople, Aimé prétend que le prince les employa à faire fabriquer de la fausse monnaie, n'ayant ni la valeur ni le poids légal. Les malheureux commerçants qui avaient ensuite, par mégarde, accepté ces monnaies et les avaient fait circuler, étaient apprê-

hendés par les officiers du prince et, pour ne pas être traités en faux monnayeurs, devaient payer au fisc de fortes amendes ¹.

Ces deux missions du patriarche de Venise et de Gisulfe de Salerne auprès de l'empereur de Constantinople prouvent que Grégoire VII avait grandement à cœur de réconcilier l'église d'Orient avec la papauté et témoigne en même temps de l'importance qu'il attachait à une alliance politique avec l'empire byzantin ; nous verrons bientôt qu'il se crut sur le point d'atteindre ce double but et qu'il partit de là pour élaborer tout un programme politique et religieux.

¹ AIMÉ (IV, 36-40 et VIII, 3) est seul à parler du voyage de Gisulfe à Constantinople et n'indique pas à quelle date il faut le placer. Gisulfe ayant été près de 25 ans prince de Salerne (1052-1076), il n'est pas facile de suppléer au silence du chroniqueur ; toutefois les réflexions suivantes permettent de placer ce voyage quelques mois après l'avènement de Grégoire VII, dans l'hiver de 1073-1074.

De 1052 à 1073, il n'y eut jamais entre Gisulfe et Robert Guiscard d'hostilité déclarée ; lorsqu'en 1054, Guillaume, fils de Tancrède, s'empara d'une partie de la principauté de Salerne, Robert Guiscard n'était pas encore arrivé à la grande situation qu'il eut depuis et ne joua aucun rôle dans cette affaire. Le mariage de Robert Guiscard avec Sikelgaita, sœur de Gisulfe, en 1059, fut un trait d'union entre le duc et le prince, quoique celui-ci ne retirât pas de cette alliance les avantages qu'il avait espéré en retirer.

Mais à partir de 1073, Gisulfe, soutenu par Grégoire VII, qui l'honorait de son amitié, comprenant du reste qu'il fallait agir sans retard s'il voulait sauver sa dynastie et sa principauté, menacées l'une et l'autre par les Normands, prit vis-à-vis de Robert Guiscard une autre attitude ; il s'allia aux ennemis du duc et se lança dans une opposition qui causa sa ruine. On ne peut donc placer avant 1073 le voyage de Gisulfe à Constantinople ; mais, d'un autre côté, le récit d'Aimé établit que le prince de Salerne était en paix avec les Amalfitains lorsque ce voyage eut lieu. Il descend à Constantinople chez un Amalfitain et, à son retour à Salerne, remercie le père et les frères de Pantaleo pour l'accueil magnifique que celui-ci lui a fait dans la capitale de l'empire d'Orient. Or, dès 1074, les hostilités commencèrent entre Gisulfe et la république d'Amalfi et dès le début, le prince de Salerne se montra impitoyable pour la famille de Pantaleo. C'est donc dans les derniers mois de 1073 qu'il faut placer ce voyage à Constantinople.

Si le pape désirait la paix avec l'Orient et s'il s'efforçait de la rendre possible, il n'était pas moins préoccupé d'aplanir et de faire disparaître tout différent entre le saint-siège et la couronne de Germanie. Une lettre de lui à Anselme, évêque élu de Lucques, indique avec précision le principal grief du pape contre Henri IV, c'est qu'il continuait à frayer avec les excommuniés, qu'il persistait à suivre les conseils de ceux que le pape Alexandre II avait déjà condamnés et séparés de l'Église¹. Afin de soustraire le roi à ces influences qu'il tient pour détestables, Grégoire VII projette de tenir à Rome, aussitôt après son retour de l'Italie du sud, un conseil composé de l'impératrice Agnès, de Béatrix, de Rainald évêque de Côme et de Rodolphe duc de Souabe. A la nouvelle que ce dernier se rend en Lombardie, il lui écrit de Capoue, le premier septembre 1073.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Rodolphe, duc de Souabe, salut et bénédiction apostolique.

« Je savais déjà que ta Noblesse était dévouée à la sainte Eglise romaine mais ce sont tes lettres qui m'ont fait connaître ton amour pour elle et combien tu dépasses dans la profondeur de ce sentiment les autres princes de ton pays. Les avis qui accompagnent l'exposé de tes excellentes dispositions tendent à procurer la gloire de l'empire et l'affermissement de la sainte Eglise, à unir dans la concorde le sacerdoce et l'empire. Et, en effet, de même que, dans cette lumière terrestre, le corps humain a deux yeux pour s'orienter et se diriger, de même, dans la lumière spirituelle, le corps de l'église a pour se gouverner et s'éclairer ces deux dignités, s'harmonisant dans une religion pure. Aussi nous tenons à le faire savoir à ta Noblesse, nous ne sommes animés à l'égard du roi Henri d'aucun sentiment de malveillance ; Dieu aidant, nous espérons bien n'avoir de haine pour aucun chrétien, l'apôtre n'a-t-il pas dit ? *Quand même je livrerais mon corps pour être brûlé, quand même je donnerais tout ce que je pos-*

¹ *Mon. Gregor.*, p. 36. *Registri* l. 1, 21. — La lettre est du 1^{er} septembre 1073 ; elle a donc été écrite le même jour que celle au duc de Souabe.

sède pour nourrir les pauvres, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. Le roi Henri nous est au contraire d'autant plus cher que nous avons contribué à le faire élire roi, que son père d'heureuse mémoire, l'empereur Henri, m'a particulièrement honoré lorsque je me trouvais à sa cour avec d'autres italiens, et enfin qu'en mourant, ce même empereur Henri a recommandé au pape Victor de vénérable mémoire, c'est-à-dire à l'église romaine, son fils, le roi actuel. Cet accord du sacerdoce et de l'empire ne devant reposer sur rien d'artificiel, sur aucun malentendu, il nous paraît utile d'examiner cette affaire de très près avec toi, avec l'impératrice Agnès, la comtesse Mathilde. Rainald, évêque de Côme, et d'autres personnes craignant Dieu. De cette façon, le but que je poursuis, si mes raisons vous paraissent bonnes, vous pourrez y acquiescer ; s'il vous semble au contraire qu'on en doive retrancher quelque chose ou y faire des additions, avec le secours de Dieu, je suis prêt à me ranger à votre avis. Je recommande donc à ta prudence de t'affermir de plus en plus dans la fidélité au bienheureux Pierre et de ne pas hésiter à venir : *ad limina*, soit pour y prier, soit à cause de la grande utilité de ce voyage. Saint Pierre sera ainsi doublement ton débiteur et te couvrira de sa protection dans cette vie et dans la vie future. Fait à Capoue lors les calendes de septembre, au début de l'indiction douzième (1^{er} septembre 1073)¹. »

Le même jour, Grégoire VII écrivit aussi à Rainald, évêque de Côme, pour lui demander de se trouver à Rome en même temps que le duc de Souabe et il lui indique l'objet de la réunion².

Le pape ne voulait donc procéder qu'avec la plus grande prudence dans cette délicate question des rapports du saint-siège et d'Henri IV, lorsque étant encore à Capoue, il reçut de ce prince une lettre fort inattendue. Cette lettre témoigne d'une telle soumission au pape, elle va avec tant d'empressement au devant de ses vœux et de ses demandes

¹ *Mon. Gregor.*, p. 23, 34. *Regist.* 1, 49. — Remarquer cette phrase significative : *cui (regi Heinrico) debitores existimus ex eo quod ipsum in regem elegimus.*

² *Mon. Gregor.*, p. 34, 35. *Regist.* 1, 20.

que plusieurs historiens se sont demandé si elle est authentique, mais son authenticité n'est pas douteuse¹.

Voici comment Henri IV dont le langage à l'égard de Rome a si souvent varié, fut amené à prendre vis-à-vis de Grégoire VII, durant l'automne de 1073, une attitude si humble, si conciliante.

Henri IV ne gouvernait par lui-même que depuis peu de temps et ses procédés violents, sa tyrannie, son inexpérience lui avaient déjà suscité dans ses propres états de nombreux et puissants ennemis. Au lieu de s'entourer des grands feudataires de la couronne et, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, de suivre dans une certaine mesure leurs avis pour le gouvernement du royaume, il ne consultait que ses favoris, des compagnons de plaisir, recrutés un peu partout et rendus insolents par leur fortune subite².

Non seulement les hauts barons étaient avec un soin jaloux éloignés des affaires, mais ils avaient tout à craindre du ressentiment du roi qui ne leur pardonnait pas de l'avoir tenu en tutelle et dans une dépendance humiliante. Otto de Nordheim venait, comme nous l'avons vu, d'être dépouillé de son duché de Bavière donné au duc Welf³;

¹ Cf. J. VOIGT : *Hilibrand als Papst Gregorius der Siebente*, 2^e édit. Weimar, 1846, p. 196, note 1; GIESEBRECHT : *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*. T. III 4^e édit. Braunschweig, p. 1123 ; notes des pages 246-249.

² LAMBERT DE HERSFELD dans ses *Annales* et BRUNO dans son opuscule *de bello saxenico* (MG. SS., V, 327-384) ont parlé, à plusieurs reprises, des jeunes favoris d'Henri IV ; nous nous bornerons à citer sur ce point le passage suivant de GUIDO ÈVÈQUE DE FERRARE : *cum vero rex Heinricus in anno adolescentiæ constitutus et ejusdem ætatis consiliariis assuetus, nobilium et majorum contra regiam consuetudinem familiares horrebat, et cum morum gravitas plurimum habeat laudis in rege, relictis senibus gravibusque, personis levibus delectabatur et pueris tam sensu quam annis. Gaudebat multum consortio puerorum et maxime venustorum ; se l utrum id vicio fieret, ut aliqui confixerunt, non satis compertum erat.*

³ Voyez T. II, chap. XIV, p. 302 sqq.

Magnus, héritier du duché de Saxe, expiait en prison le crime d'avoir fait cause commune avec Otto de Nordheim dans le malheur, et, malgré les supplications des Saxons et des grands du royaume, Henri IV refusait de lui rendre la liberté¹. Les seigneurs convaincus par ces deux exemples que nul n'était dans le royaume si élevé en dignité et en puissance qu'il fut à l'abri des effets de la colère du jeune monarque, cherchaient à se liguier entre eux pour défendre leurs biens et leurs situations.

L'obstination d'Henri IV à maintenir Magnus en prison avait aussi grandement mécontenté les Saxons ; ils soupçonnaient le roi de vouloir déposséder à tout jamais la vieille dynastie de leurs ducs et de viser à garder la Saxe sous son pouvoir immédiat. Sur ces entrefaites, Henri IV ayant fait couronner de châteaux-forts divers points stratégiques de la Saxe et de la Thuringe, l'émotion du peuple saxon augmenta d'autant plus que ces forteresses furent occupées par des garnisons de mercenaires qui ne respectaient ni le bien des pauvres et des églises, ni l'honneur des femmes saxonnes².

Quelles étaient en réalité les intentions d'Henri IV à l'égard de la Saxe ? Il est toujours difficile de répondre à une question de ce genre, toutefois il est certain qu'en

¹ Sur Magnus, voyez par exemple les deux passages de LAMBERT *ad an.* 1070 et *ad an.* 1073, MG. SS. V, 179, 195 Bruno; (*de bello saxónico* 19; MG. SS. V, 335, fournit sur Magnus des renseignements identiques à ceux de Lambert.

² *Montes omnes colliculos que Saxoniarum et Thuringiarum castellis munitissimis extruxit, præsidiumque imposuit.* Lamberti *annales ad an.* 1073. C'est surtout Lambert qui fournit sur ces châteaux du roi des détails précis et intéressants. Comme il n'énumère que six châteaux, cinq en Thuringe et un en Saxe, quelques historiens ont prétendu que Lambert exagère et que cette question des châteaux royaux n'a pas eu dans la révolte des Saxons l'importance qu'il prétend. La persistance que les Saxons ont mise plus tard à assiéger ces châteaux, l'ardeur avec laquelle ils les ont démolis prouvent bien cependant que le chroniqueur de Pörsfeld est dans le vrai.

1071, lorsque le roi de Germanie eut une entrevue avec Sven Estrithson roi de Danemark, il sollicita l'appui de ce prince pour lui aider à soumettre les Saxons et, à la suite de cette entrevue, il fit occuper par soixante-dix de ses soldats la ville forte de Luneburg qui appartenait au duc de Saxe. C'étaient là évidemment des symptômes inquiétants¹.

En 1073, une occasion se présenta qui permit aux ennemis d'Henri IV, à tous les mécontents de se compter et de s'organiser. Le roi avait prescrit pour le 22 août de cette année la réunion d'une armée qui, disait-il, devait aller combattre les Polonais, coupables d'avoir attaqué la Bohême, alliée de la Germanie. Les Saxons furent persuadés que cette armée était surtout destinée à réduire la Saxe et cette crainte fit que le pays se souleva comme un seul homme; plus de soixante mille Saxons coururent aux armes, tous décidés, dit Lambert de Hersfeld, à supporter la mort plutôt que de se laisser ravir l'héritage de liberté qui leur venait de leurs ancêtres. A leur tête se trouvaient Wezel, archevêque de Magdebourg, les évêques Burchard d'Halberstadt, Hézilo de Hildesheim, Wernher de Mersebourg, Egilbert de Minden, Immed de Paderborn, Friedrich de Munster, Benno de Meissen, Otto de Norheim, l'ancien duc de Bavière, les marquis Udo et Dédi, ce dernier avec sa femme Adèle la plus implacable de tous, Egbert marquis de Thuringe, encore enfant, les comtes Dietrich, Adalbert, Otto, Conrad, Henri².

Le 29 juin 1073, lorsque les Saxons eurent réuni des forces suffisantes, une ambassade envoyée par eux, fit

¹ Sur l'entrevue d'Henri IV avec Sven Estrithson voyez LAMBERTI *annales ad an. 1073*; BRUNO: *de bello saxonico* c. 20 et surtout ADAM: *Gesta Pontificum Hammemburgensium* L. III, c. 59 MG. SS., VII.

² Cette énumération nous est fournie par LAMBERT *ad an. 1073*: d'après BRUNO c. 27, 50, Friedrich, évêque de Munster, aurait été au contraire parmi les partisans du roi.

connaître au roi, alors à Goslar en Saxe, leurs griefs et leurs réclamations. Au lieu de marcher contre les Polonais qui ne menaçaient la Saxe en aucune façon, les Saxons demandaient à combattre leurs redoutables voisins, les Liutices, qui leur avaient déjà fait tant de mal; les députés insistèrent en outre pour que le roi fit détruire les châteaux-forts récemment construits en Saxe par son ordre, pour qu'il rétablît sur le trône ducal la vieille dynastie saxonne, enfin pour qu'il rappelât auprès de lui la reine et les hauts barons ecclésiastiques ou laïques, ses conseillers naturels, et qu'il renvoyât ses indignes favoris et ses trop nombreuses maîtresses. Les Saxons priaient également le roi de ne pas résider constamment en Saxe mais de faire jouir de sa présence les autres provinces de l'empire.

Henri IV, un moment ému par ce langage énergique, céda bientôt aux conseils de son entourage et fit aux ambassadeurs une réponse ironique et dédaigneuse.

Lorsqu'ils en eurent connaissance, les Saxons se dirigèrent, au commencement d'août, en très grand nombre, vers Goslar et campèrent aux portes de la ville, mais Henri IV n'y était déjà plus. A la première nouvelle du danger, il s'était, en toute hâte, enfui derrière les imprenables murailles du château voisin de Harzburg, emportant avec lui les insignes de la royauté et ses trésors les plus précieux. Les Saxons ne pouvaient songer à escalader les pentes inaccessibles du burg, ils occupèrent les issues de la forteresse et attendirent, sous les armes, que la famine obligeât le roi à traiter avec eux et à accepter leurs conditions.

Ils purent croire quelque temps qu'ils atteindraient leur but car Henri IV leur fit parvenir, à plusieurs reprises, des messages de conciliation mais le souverain voulait seulement endormir leur vigilance. Lorsqu'il jugea le moment

favorable, aux premières clartés du jour, le 9 août, il sortit du château par une porte secrète et, accompagné de Berthold comte de Carinthie, des évêques Ebbo de Zeitz, Benno d'Osnabruck et de quelques serviteurs, il parvint à gagner, sans être découvert, les vastes forêts qui couvraient une grande partie du pays.

Pendant trois jours, les fugitifs épuisés de fatigue, mourant de faim, tremblant de tomber entre les mains des Saxons, errèrent dans d'inextricables sentiers. Grâce au chasseur expérimenté qui leur servait de guide, ils arrivèrent enfin à Eschwege et, le lendemain 13 août, à l'abbaye de Hersfeld. Le roi était libre et lorsque les Saxons apprirent la fatale nouvelle, ils comprirent que tout était à recommencer¹.

Profondément irrité des dangers qu'il venait de courir, furieux d'avoir dû se sauver comme un malfaiteur, Henri IV médita contre la Saxe une terrible vengeance aussi ne recula-t-il devant aucun sacrifice, devant aucune humiliation, afin de se réconcilier avec les grands de son royaume et d'avoir leur concours dans l'expédition qu'il projetait². Il consentit à rendre la liberté au duc Magnus³, fit à tous les plus belles promesses et, pour complaire à Rodolphe duc de Souabe, adressa à Grégoire VII la lettre

¹ Sur ces premiers incidents de la révolte des Saxons et sur la fuite du roi, LAMBERT DE HERSFELD *ad an. 1073* et BRUNO *de bello saxonico* c. 24, sqq sont les meilleurs guides ; j'ai suivi leurs données en les abrégeant. Pour la chronologie, consulter l'excellente monographie du docteur E. KILIAN : *Itinerar Kaiser Heinrich IV*, p. 58.

² Lambert va jusqu'à dire, *ad an. 1073*, que le jeune roi se jeta aux pieds des princes : *pe libus eorum provolutus, orabat per respectum Dei, sub cujus testificatione sibi fidem dixissent, ut super infelicibus eventis suis misererentur pariter et indignarentur.*

³ BRUNO : c. 21; LAMBERT *l. c.* Magnus, auquel les chroniqueurs donnent ensuite le titre de duc de Saxe, n'eût qu'un rôle effacé et ne paraît pas avoir réalisé les espérances que les Saxons avaient fondées sur lui.

suivante, si humble, si surprenante. Comment le souverain qui l'a écrite a-t-il pu prétendre plus tard que Grégoire VII n'était pas un pape légitime, que son élection à la papauté était nulle, que le faux moine Hildebrand n'était qu'un intrus sur le saint siège¹ ?

« Au très vigilant et très cher seigneur, pape Grégoire, que le ciel a revêtu de la dignité apostolique, Henri, par la grâce de Dieu, roi des Romains, présente la très sincère expression de son dévouement.

« Pour être régis selon les règles dans le Christ et pour qu'ils se perpétuent, l'empire et le sacerdoce ont constamment besoin de se prêter un mutuel appui; il faut donc, seigneur et père bien aimé, qu'il n'y ait entre eux aucun dissentiment, mais, au contraire, qu'ils soient indissolublement unis l'un à l'autre dans l'union du Christ. C'est ainsi et non autrement que se conserve dans une charité parfaite et dans la paix, la concorde de l'unité chrétienne ainsi que la situation du corps ecclésiastique. Pour nous, à qui depuis plusieurs années déjà, Dieu a donné l'empire en partage, nous avouons n'avoir pas toujours rendu au sacerdoce, comme nous l'aurions dû, la justice et le respect auxquels il a droit; le glaive vengeur qui nous a été confié par Dieu pour faire œuvre de justice, nous ne l'avons pas toujours tiré pour punir les coupables comme ils le méritaient. Aujourd'hui, touché par la miséricorde de Dieu et rentrant en nous-même, nous confessons nos péchés à votre très indulgente paternité, dans l'espoir qu'étant absous dans le Seigneur par votre autorité apostolique, le passé ne nous sera plus imputé.

« Coupables et malheureux que nous sommes, en partie par l'erreur d'une jeunesse trompeuse, et par la liberté de notre puissance absolue, en partie par les déceptions de ceux dont nous avons trop suivi les conseils, nous avons péché contre le ciel et contre vous et nous ne sommes plus digne d'être appelé votre fils, car, non seulement nous avons envahi les biens ecclésiastiques, mais nous avons vendu quelque fois les églises elles-mêmes à des hommes indignes, imprégnés du poison de la simonie et qui n'entraient pas par la porte dans le bercaïl.

¹ L'intervention de Rodolphe de Souabe pour qu'Henri IV écrive la lettre à Grégoire VII n'est qu'une supposition mais assez plausible si on se rappelle la lettre de Grégoire VII au duc, datée du 1^{er} septembre 1073; cf. supra, p. 33.

• Maintenant, ne pouvant sans votre autorité porter remède à la situation de ces églises, nous sollicitons instamment vos conseils et votre concours non pas seulement pour ces affaires, mais pour toutes celles qui nous concernent; nous vous promettons de suivre très fidèlement vos avis. Commencez par l'église de Milan, rétablissez, en vertu de votre pouvoir apostolique, l'ordre canonique détruit par notre faute; vous agirez ensuite de même à l'égard des autres églises qui sont dans le même cas. Dieu aidant, nous vous seconderons en tout; nous supplions seulement votre paternité de se montrer vis-à-vis de nous bienveillante et clémente. Vous recevrez sous peu d'autres lettres de nous; elles vous seront remises par des hommes très sûrs et vous expliqueront, s'il plaît à Dieu, ce qu'il me reste à vous dire ¹. »

Cette lettre, on le comprend, remplit de joie le cœur de Grégoire VII; il crut à la sincérité de ces déclarations, sans examiner si, dans l'esprit du versatile Henri IV, elles ne disparaîtraient pas avec les circonstances critiques qui les avaient rendues opportunes. Il semblait donc que l'obstacle le plus sérieux à la réforme de l'Église et du clergé eût disparu, aussi verrons nous bientôt Grégoire VII, confiant dans le concours et dans l'appui d'Henri IV, concevoir de grands projets dont la réalisation aurait changé la face de la chrétienté.

Restait, il est vrai, l'opposition de Robert Guiscard; mais le pape, il faut l'avouer, se fit longtemps illusion sur la puissance et les ressources politiques du duc normand; il compta en avoir facilement raison. Comment sa belle intelligence, son génie d'ordinaire si profond, si perspicace avaient-ils oublié les revers, pourtant si récents, que les derniers papes avaient éprouvés dans leurs luttes contre les Normands? Que de fois cette réflexion vient à la pensée quand on étudie les premières années du pontificat de Grégoire VII!

Ce double sentiment de Grégoire VII, sa confiance dans

¹ GREGORII VII *Registrum* 1, 29; dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 46, sq.

l'avenir après la soumission d'Henri IV et sa conviction qu'il est facile de vaincre les Normands, sont exprimés, d'une manière bien curieuse, dans la lettre suivante que le pape adressa de Capoue, le 27 septembre, à Herlembald de Milan.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au chevalier milanais Herlembald salut et bénédiction apostolique.

« Sache ta prudence qu'avec le secours de Dieu, nous jouissons d'une bonne santé, que nous sommes dans la joie et que notre séjour à Capoue n'est pas sans une grande utilité pour la sainte Église. En effet, les Normands qui songeaient à se réconcilier entre eux pour mieux troubler et menacer la paix publique et la sainte Église, persévèrent obstinément dans les querelles où nous les avons trouvés ; ils n'auront la paix que si nous le voulons bien. Si nous le jugions utile à l'Église, ils se seraient déjà humblement soumis et nous auraient témoigné leur déférence accoutumée.

« Quant au roi Henri, il nous a écrit des lettres très affables, exprimant des sentiments d'obéissance, telles en un mot qu'à notre connaissance, ni lui ni ses prédécesseurs n'en ont écrit de semblables aux pontifes romains. Quelques-uns des grands qui l'entourent nous ont aussi promis de sa part que, dans l'affaire de l'église de Milan, il suivrait certainement nos avis. Tu pourras, nous l'espérons, te convaincre sous peu combien notre concours peut être utile au roi et combien l'absence de ce concours lui serait funeste ; tu verras que Dieu est avec nous et vient à notre aide. La comtesse Béatrix et sa fille Mathilde nous seront certainement fidèles pour tout ce qui touche le culte de Dieu et la religion de la sainte Église. Aie donc pleine confiance en Dieu et en ta mère l'église romaine ; agis avec vigueur et sachant secondé par la puissance du Seigneur. Si maintenant la tempête fait rage contre vous tous, la sérénité qui suivra, grâce à la miséricorde de Dieu, n'en sera que plus agréable. Donnée à Capoue le 5 des calendes d'octobre, indiction XII^e (27 septembre 1073) ¹. »

Quelques jours après, pour hâter la pacification religieuse de l'église de Milan et du nord de l'Italie, Gré-

¹ GREGORIUS VII *Registrum* 1, 26 ; JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 42.

goire VII écrivit aux évêques Albert d'Acqui et Guillaume de Pavie leur recommandant de faire cause commune avec Herlembald ¹ et, en même temps, il avertissait ce dernier de ne pas se montrer trop sévère à l'égard de ceux qui abandonnant le parti de Gottfried, l'archevêque intrus de Milan, reviendraient au pasteur légitime ².

Grégoire VII était encore dans l'Italie du sud, lorsque Robert Guiscard, ne voulant pas laisser ses adversaires s'organiser et prendre l'offensive, ouvrit les hostilités contre Richard de Capoue. Le duc appela à son aide son frère, le comte Roger de Sicile, qui répondit à son appel et il s'empara de Venafro au sud et non loin du Mont-Cassin. Là, il fit alliance avec les fils de Borel, comtes du haut Sangro, les détacha du parti du prince de Capoue et les incorpora à son armée, à sa grande satisfaction, car ces montagnards lui fournirent des vivres dont il commençait à manquer et leurs soldats augmentèrent ses troupes. Les châteaux d'alentour furent rapidement pris et brûlés et les alliés marchèrent sur Capoue. Partout ils signalèrent leur passage par l'incendie et le pillage et, une fois de plus, la Campanie jusqu'à Tagliacozzo fut piétinée par un ennemi sans pitié et livrée à des ravages sans nom. Robert Guiscard et Roger n'ayant pu entrer dans Capoue, ramenèrent leur armée sur les bords du Garigliano. Les riverains effrayés se soumettaient sans opposer de résistance, les villes de Traëtto et de Suio reconnurent spontanément Roger pour leur seigneur et abandonnèrent la cause de Richard.

Au milieu de ces guerres civiles, Didier sut préserver les biens du Mont-Cassin; nous verrons que, tout en restant fidèle à Grégoire VII, le prudent abbé parvint néanmoins

¹ GREG. *Regist.* 1, 27, 28 ; JAFFE : *lib. cit.* p. 44, 45.

² GREG. *Regist.* 1, 26 ; JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 43.

à ne jamais perdre les bonnes grâces de Robert Guiscard ; et cependant il était bien difficile de contenter à la fois le pontife et le duc. Dans le cas présent, non seulement Robert Guiscard respecta le territoire du monastère, mais il envoya à Didier un présent de 500 pièces d'or ; il vint ensuite avec son frère Roger assiéger la ville d'Aquino.

La dynastie lombarde était toujours en possession du comté et de la ville d'Aquino, sous la suzeraineté de Richard de Capoue. Lors de l'invasion de Robert Guiscard, cette dynastie comprenait les quatre comtes Adénulfe, Landulfe, Pandulfe et Landon. Les deux premiers, fidèles au prince de Capoue, s'enfermèrent dans Aquino, bravant les efforts des Normands et, grâce au cours d'eau qui défendait la ville, ils obligèrent le duc à lever le siège. Robert Guiscard s'en alla, après avoir ravagé les approches de la place. Les deux autres comtes, Pandulfe et Landon, faisant au contraire cause commune avec l'ennemi, prêtèrent serment au comte Roger et lui livrèrent le château de Vicalba, allant eux-même habiter celui d'Isola. Roger consentit à leur laisser pour leur sûreté une partie de ses soldats, donna le château de Vicalba à Robert de Grentèmesnil, déjà abbé de santa Eufemia dans la Calabre, et, après de nouveaux ravages, vint avec l'armée rejoindre dans la Pouille son frère Robert ¹.

Grégoire VII ne quitta Capoue que dans la seconde moitié de novembre ; le 20 du même mois, il était au Mont Cassin et il regagna Rome par Argentea, Terracine,

¹ AIMÉ : VII, 10, 11, est seul à raconter cette campagne de Robert Guiscard et de son frère Roger, comte de Sicile contre Richard de Capoue ; il n'est donc pas possible de contrôler à l'aide d'autres documents le récit de ce chroniqueur. La Chronique du Mont-Cassin par Pierre Diacre fait cependant allusion à l'attaque d'Aquino par Robert Guiscard, on y lit : Quando venit (Robertus dux) super Aquinum misit huc (au Mont-Cassin) 500 bizanteos. *Chronicon Casinense auctore Petro*, l. III, c. LVIII.

Piperno et Sezze, il rentra au Latran quelques jours avant la fête de Noël ¹. Aussitôt après son retour, il s'occupa de préparer la réunion, à Rome, durant le carême, d'un grand synode où il voulait accentuer la lutte contre la simonie et contre l'incontinence des clercs; en même temps, il se préoccupa de recruter les forces nécessaires pour combattre le duc Robert Guiscard, qui venait de braver si ouvertement la majesté apostolique. Avant de raconter ses efforts dans ces deux sens, voyons qu'elles furent, durant la première année de son pontificat, ses relations avec quelques pays de la chrétienté notamment avec la France, la Bohême, la Sardaigne et l'Afrique chrétienne. Une revue de ce genre ne s'harmonise pas, il est vrai, avec l'unité et la continuation du récit, elle est nécessaire cependant pour être moins incomplet. Comme celle de ses prédécesseurs immédiats, l'action de Grégoire VII s'est exercée tour à tour et en même temps dans des contrées de l'Europe les plus éloignées les uns des autres, il est indispensable de suivre sur ces divers champs de bataille l'infatigable lutteur.

En 1073, le roi de France Philippe I^{er} commençait à gouverner par lui-même et, s'inspirant du mauvais exemple que donnaient plusieurs souverains ses contemporains, il trafiquait des dignités ecclésiastiques; aussi, Grégoire VII ne le ménage guère; justement ému par les malheurs de l'église de Mâcon que le roi s'obstinait à priver de pasteur, le pape, avec cette vigueur apostolique dont il a donné tant de preuves, parle de mettre toute la France

¹ La dernière lettre de Grégoire VII, datée de Capoue, est du 15 novembre 1073; le 20 du même mois, il écrit de San Germano, au pied du mont Cassin, à Lanfranc archevêque de Cantorbéry, ses lettres sont ensuite datées d'Argentea 27 novembre, Terracine 2 décembre, Piperno 4 décembre Sezze, 7 décembre; la première datée de Rome est du 17 décembre. Cf. JAFFÉ, n^{os} 3566-3574, *Regesta pontificum* p. 408. édit. de 1851.

en interdit si le jeune souverain continue à violer la justice ¹. Il écrit à l'évêque de Châlon-sur-Saône.

« Grégoire, évêque serviteur des serviteurs de Dieu à Roclin, évêque de Châlon-sur-Saône, salut et bénédiction apostolique.

« De tous les princes de notre temps qui, sous l'influence d'une cupidité perverse, ont vendu les dignités de l'église de Dieu, de tous ceux qui, au lieu de rendre à leur mère l'honneur et le respect prescrits par le Seigneur, ont voulu en faire leur humble servante, Philippe, roi des Francs, est certainement le plus coupable et le plus compromis ; nous savons de source certaine de quelle façon impitoyable il a opprimé les églises des Gaules. Venant de ce royaume, de pareils procédés nous ont d'autant plus attristé que nous connaissons sa prudence, son esprit de religion, sa puissance et son dévouement à l'église romaine. Le devoir de notre sollicitude générale et le fait de la ruine progressive de ces églises nous imposaient de réprimer sévèrement de pareils attentats contre notre sainte religion. Nous avons cependant différé d'appliquer rigoureusement les saints canons parce que dernièrement, par l'intermédiaire d'Albéric, son ami et son chambellan, Philippe a répondu à nos censures qu'il était fermement décidé à changer de vie et à remettre l'ordre dans les églises. Quelle est la valeur de ses promesses, c'est ce que nous montrera sa conduite à l'égard de cette malheureuse église de Mâcon, longtemps désolée et réduite presque à rien par le détestable gouvernement de son pasteur ; nous verrons s'il laissera, comme il le doit, l'archidiacre d'Autun, élu à l'unanimité par le clergé et par le peuple, ayant aussi, comme on nous l'a assuré, le consentement du roi, prendre gratuitement possession de ce siège épiscopal. S'il refuse de le faire, qu'il sache bien que nous ne souffrirons pas plus longtemps de voir cette église tomber en ruines, et, qu'en vertu de l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous châtiions, de par l'austérité des saints canons, sa désobéissance opiniâtre. Car, ou le roi renonçant à ce négoce honteux, hérétique, simoniaque, permettra de nommer aux dignités ecclésiastiques des personnes capables d'en remplir les devoirs, ou bien les Francs, frappés d'un anathème général, refuseront de lui obéir plus longtemps, à moins qu'ils ne préfèrent apostasier la foi chrétienne. Nous confions, frère bien aimé, ces déclarations à ta vigilance afin qu'à ton tour tu multiplies auprès du roi les

¹ Voyez au T. II de cet ouvrage, chap. XI p. 234-383, l'étude consacrée au clergé de France pendant le pontificat d'Alexandre II.

avis, les exhortations, les prières, afin que tu employes tous les moyens pour le décider à laisser le droit canon régir l'église de Mâcon et les autres églises. Ta grande prudence et la faveur dont tu jouis auprès du roi t'ont désigné à nous pour remplir cette mission. Si quelque chose manque à nos instructions, ta sagacité y pourvoira. Montre-toi donc plein d'activité dans cette persécution, pour mériter la grâce de Dieu et notre bienveillance. Donné à Piperno, le 2 des nones de décembre, Indiction XII^e (4 décembre 1073) ¹. »

Le même jour, 4 décembre 1073, Grégoire VII écrit, sur cette même affaire, la lettre suivante à Humbert, archevêque de Lyon.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Humbert archevêque de Lyon, salut et bénédiction apostolique.

« Les clercs de Mâcon nous ont fait parvenir leurs plaintes ; ils disent que leur église, depuis longtemps sans pasteur, a grandement à souffrir ; ils ajoutent que le roi des Francs refuse de reconnaître une élection qui a cependant eu lieu de son plein consentement. Comme, cette année-ci, ce même roi nous a protesté à Rome par l'intermédiaire d'un de ses chevaliers nommé Albéric, qu'il se conformerait à nos avis, nous avons écrit à notre confrère Roelin, évêque de Chalon d'aller trouver le roi de notre part et de lui rappeler sa promesse, afin qu'il ne fasse plus d'opposition à l'élection pour l'église de Mâcon et qu'il donne au contraire, comme il le doit, son plein consentement. S'il s'obstine dans son opiniâtreté, si les souffrances de cette église et nos exhortations le laissent indifférent, nous prescrivons à ta fraternité, en vertu de la puissance apostolique, de n'avoir de cesse que lorsque le roi aura laissé sacrer évêque par toi ou par tes suffragants Landri, archidiaque d'Autun, l'élu du clergé et du peuple de Mâcon. Ne te laisse détourner de ce but par aucun motif de haine ou d'amitié, examine seulement si l'autorité des saints pères n'est pas contraire au nouvel élu. Dans le cas où Landri ne voudrait

¹ *Monum. Gregor.*, p. 53 sq. *Regist.* 1, 33. Voyez dans le *Gallia christica*. T. IV, col. 885 sqq. une notice sur Roelin évêque de Chalon-sur-S. — En parlant des expressions dont se sert Grégoire VII à l'égard du roi Philippe I, dans cette lettre, à Roelin, les bénédictins du *Gallia christica* écrivent l. c. *Mince hucusque inaud tae nec usquam a romanis pontificibus intentatae.*

pas de l'épiscopat et se montrerait inflexible sur ce point, nous voulons que, d'accord avec son évêque, tu ne tiennes aucun compte de sa résistance et que comme son pasteur, tu l'obliges à recevoir l'ordination épiscopale. Si, dans cette affaire, ta fraternité fait preuve de négligence, sache que tu t'exposes à l'irritation du siège apostolique et si Landri vient nous trouver nous-mêmes, avec la permission de Dieu, nous l'ordonnerons évêque. Donné à Piperno le 2 des nones de décembre, Indiction XII^e (4 décembre 1073) ¹. »

Le différent se termina par la venue à Rome de l'évêque nommé de Mâcon ; Grégoire VII le sacra lui-même et le renvoya avec de touchantes lettres de recommandation à son troupeau, trop longtemps délaissé ².

En 1073, la Bohême n'était encore qu'un duché vassal de la couronne de Germanie ; le duc s'appelait Wratizlas II, celui-là même qui en 1086, de par un décret de l'empereur Henri IV, devint le premier roi de Bohême.

Peu après son avènement au souverain pontificat, Grégoire VII lui envoya deux légats, Bernard et Grégoire, chargés d'étudier la situation religieuse de la Bohême et de corriger ce qu'ils remarqueraient de défectueux. Le duc fit aux légats un excellent accueil mais Jarmir, évêque de Prague et frère de Wratizlas, ne se conduisit pas avec la même déférence à l'égard des envoyés du saint siège. Quoiqu'il eut été auparavant l'ami de Hildebrand devenu Grégoire VII, il refusa de reconnaître leur autorité et de leur soumettre le différent qu'il avait avec Jean évêque d'Olmütz, au sujet de leurs biens temporels. Les légats répondirent à cette fin de non recevoir en déclarant Jarmir déchu de la dignité épiscopale et en lui faisant enlever par son frère Wratizlas tous les revenus de son église ; en

¹ *Mon. Greg.*, p. 54 sq. *Regist.* 1, 36. — Le *Gallia christia*. T. IV, col. 88, sq. donne une notice sur Humbert, arch. de Lyon.

² *Mon. Gregor.*, p. 95. *Regist.* 1, 76. — Voyez aussi *Mon. Gregor.* p. 108. *Regist.* 1, 86.

même temps, ils lui prescrivirent de se rendre à Rome pour y être jugé en dernier ressort par Grégoire VII¹.

Jarmir objecta qu'étant privé de toute ressource, il lui était impossible d'entreprendre un pareil voyage. Grégoire VII, mis par ses légats au courant de ce qui se passait, écrivit le 30 janvier 1074 au duc de Bohême, de rendre à son frère les revenus de l'évêché de Prague pour qu'il put venir à Rome². Mais sur ces entrefaites, Siegfried, archevêque de Mayence, et en cette qualité métropolitain de Prague et d'Olmütz, manda à sa barre les deux évêques, ses suffragants et se déclara compétent pour régler toute cette affaire³.

Il faut lire la lettre que, le 18 mars 1074, Grégoire VII adressa à l'archevêque de Mayence pour lui signifier de n'avoir pas à s'occuper d'une cause dont le saint siège était saisi. Le ton du saint père n'admettait pas de réplique et, devant cette énergique manifestation de l'autorité pontificale, le grand feudataire ecclésiastique dut s'incliner. Jarmir vint à Rome, parvint à se justifier et Grégoire VII, le rétablissant dans sa charge épiscopale, lui donna, lorsqu'il regagna la Bohême, des lettres de recommandation pour Wratizlas⁴.

Grégoire VII, étant encore à Capoue, répondit à Cyriaque,

¹ *Mon. Greg.*, p. 29, sq, *Regist.* 1, 17. — *Mon. Greg.*, p. 57. *Regist.* 39. Cette lettre offre une curieuse particularité; on y voit que le prédécesseur de Grégoire VII, le pape Alexandre II, accédant à la demande du duc de Bohême Wratizlas II, lui avait permis de porter la mitre.

² *Mon. Greg.*, p. 62, sq. *Regist.* 1, 44. — *Mon. Greg.*, p. 63. *Regist.* 1, 45.

³ Sur cette intervention de Siegfried de Mayence, intéressante à étudier au point de vue de l'histoire du droit canon au onzième siècle voyez les trois documents suivants: la lettre de Siegfried à Grégoire VII, vers février 1074, dans les *monumenta Bambergensia* de Jaffe, p. 84; la lettre de Grégoire VII à Siegfried du 18 mars 1074, *Monum. Greg.*, p. 78 sq. *Regist.* 1, 60, la lettre de Grégoire VII à Wratizlas II, écrite le même jour que la précédente, *Mon. Greg.*, p. 80. *Regist.* 1, 61.

⁴ *Mon. Greg.*, p. 98. *Regist.* 1, 78.

les habitants de la Sardaigne mais ne laisserait pas, pour cela, périmer les droits de la papauté sur l'île ¹.

Nous verrons que la question de la Sardaigne ne fut pas résolue aussi rapidement que le voulait Grégoire VII.

Le pape, avons nous dit, s'occupa, après son retour à Rome, de préparer la réunion d'un synode pour remédier aux maux de l'Eglise. Presque toutes les lettres qu'il écrivit à cette occasion sont perdues, toutefois nous possédons encore celle qui fut envoyée aux évêques suffragans de l'archevêché de Milan et celle destinée à Sicard patriarche d'Aquilée. Cette dernière est un réquisitoire contre la société chrétienne au onzième siècle, presque une mise en accusation du clergé contemporain ; l'exercice du souverain pouvoir n'avait pas modifié les impressions du pape sur la situation de l'Eglise, ce qu'il écrivait le 6 mai 1073 au duc Gottfried de Lorraine, il le répète, peut-être même en l'accentuant, au patriarche d'Aquilée. Son langage

¹ *Mon. Gregor.*, p. 59, sq. *Regist.* 1, 41. Les lettres de Grégoire VII, concernant la Sardaigne, ont été aussi insérées et commentées avec beaucoup de soin par PASCHALIS TOLA dans le tome I, p. 156, 157, du *Codice diplomatico di Sardegna* qui forme le tome X de la belle collection in folio, publiée par le gouvernement italien et intitulée : *Historiae patriae monumenta*. Dans ces lettres, Grégoire VII n'affirme pas ouvertement les droits de l'église romaine à la possession temporelle de la Sardaigne, il y fait seulement allusion et rappelle les déclarations orales qu'il a faite sur ce point ; c'est certainement dans ce sens qu'il faut entendre la phrase suivante qui termine la seconde lettre du pape : *Nisi in hoc anno certa nobis super hac re ratione respondeatis, nec amplius vestra responsa quæremus, nec tamen ulterius jus et honorem sancti Petri irrequisitum relinquemus*. P. Tola a donc raison d'écrire à propos de cette phrase : La Chiesa romana pretendeva a supremazia di dominio sulla Sardegna, e perciò si comprende donde procedesse la minaccia di Gregorio VII, contenuta nelle parole : *nec tamen ulterius etc.* — Quant aux titres ou aux précédents historiques sur lesquels Grégoire VII pouvait se fonder, pour revendiquer la possession de la Sardaigne voyez dans le *Codice diplomatico di Sardegna* l'excellente dissertation de Tola, intitulée : *Dissertazione sopra i monumenti storici e diplomatici di Sardegna anteriori al secolo XI*, p. 21-121.

rappelle les grandes désolations, les plaintes éloquentes des prophètes de l'ancienne loi, durant la captivité de Babylone, mais si, comme presque tous les grands génies, le génie de Grégoire VII étonne par sa tristesse, ce sentiment ne paralyse en rien son courage et son activité ; il est comme un général qui, le matin de la bataille, constate avec amertume que tout se tourne contre lui, et qui néanmoins fait des efforts surhumains et se dépense tout entier pour remporter la victoire.

« A notre frère et coévêque Sicard d'Aquilée, Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, salut et bénédiction apostolique.

« Assaillie de toutes parts par les flots en courroux, la barque de l'église, ta prudence ne l'ignore pas, a eu de tels assauts à supporter qu'elle est comme naufragée et submergée. Les gouverneurs et les princes de ce monde, cherchant leur intérêt non celui de Jésus-Christ, ont mis de côté tout respect et oppriment l'église comme une vile esclave ; ils ne rougissent pas de la couvrir de confusion pourvu qu'ils puissent satisfaire leurs cupidités. Les prêtres et ceux qui paraissent chargés de la conduite de l'église, sacrifient presque entièrement la loi de Dieu, se dérobent à leurs obligations envers Dieu et envers leur troupeau, ne poursuivent dans les dignités ecclésiastiques qu'une gloire mondaine et gaspillent tristement dans les pompes de l'orgueil et les dépenses superflues ce qui devrait servir au salut et à l'utilité du grand nombre.

« Dans un tel désordre, le peuple, sans direction de ses prélats, sans conseil pouvant le guider dans la voie de la justice, instruit au contraire par l'exemple de ses chefs à tout ce qui est pernicieux et contraire à la religion chrétienne, se précipite dans tous les crimes et porte le nom de chrétien non seulement sans accomplir les œuvres mais même sans conserver la foi.

« C'est pourquoi, confiant dans la miséricorde de Dieu, nous avons résolu de réunir un concile dans la première semaine du carême, afin de trouver avec le secours de Dieu, et grâce aux conseils de nos frères, quelques consolations et un remède à une situation si grave et afin de ne pas voir de nos jours la ruine irréparable et la destruction de l'Eglise. Nous prions donc votre fraternité et, de la part du bienheureux Pierre prince des apôtres, nous vous ordonnons de vous rendre auprès de nous, dans le délai fixé, et de convoquer, pour

les habitants de la Sardaigne mais ne laisserait pas, pour cela, périmer les droits de la papauté sur l'île ¹.

Nous verrons que la question de la Sardaigne ne fut pas résolue aussi rapidement que le voulait Grégoire VII.

Le pape, avons nous dit, s'occupa, après son retour à Rome, de préparer la réunion d'un synode pour remédier aux maux de l'Eglise. Presque toutes les lettres qu'il écrivit à cette occasion sont perdues, toutefois nous possédons encore celle qui fut envoyée aux évêques suffragans de l'archevêché de Milan et celle destinée à Sicard patriarche d'Aquilée. Cette dernière est un réquisitoire contre la société chrétienne au onzième siècle, presque une mise en accusation du clergé contemporain ; l'exercice du souverain pouvoir n'avait pas modifié les impressions du pape sur la situation de l'Eglise, ce qu'il écrivait le 6 mai 1073 au duc Gottfried de Lorraine, il le répète, peut-être même en l'accentuant, au patriarche d'Aquilée. Son langage

¹ *Mon. Gregor.*, p. 59, sq. *Regist.* 1, 41. Les lettres de Grégoire VII, concernant la Sardaigne, ont été aussi insérées et commentées avec beaucoup de soin par PASCHALIS TOLA dans le tome I, p. 156, 157, du *Codice diplomatico di Sardegna* qui forme le tome X de la belle collection in folio, publiée par le gouvernement italien et intitulée : *Historiae patriae monumenta*. Dans ces lettres, Grégoire VII n'affirme pas ouvertement les droits de l'église romaine à la possession temporelle de la Sardaigne, il y fait seulement allusion et rappelle les déclarations orales qu'il a faite sur ce point ; c'est certainement dans ce sens qu'il faut entendre la phrase suivante qui termine la seconde lettre du pape : *Nisi in hoc anno certa nobis super hac re ratione respondeatis, nec amplius vestra responsa quæremus, nec tamen ulterius jus et honorem sancti Petri irrequisitum relinquemus*. P. Tola a donc raison d'écrire à propos de cette phrase : La Chiesa romana pretendeva a supremazia di dominio sulla Sardegna, e perciò si comprende donde procedesse la minaccia di Gregorio VII, contenuta nelle parole : *nec tamen ulterius etc.* — Quant aux titres ou aux précédents historiques sur lesquels Grégoire VII pouvait se fonder, pour revendiquer la possession de la Sardaigne voyez dans le *Codice diplomatico di Sardegna* l'excellente dissertation de Tola, intitulée : *Dissertazione sopra i monumenti storici e diplomatici di Sardegna anteriori al secolo XI*, p. 21-121.

rappelle les grandes désolations, les plaintes éloquentes des prophètes de l'ancienne loi, durant la captivité de Babylone, mais si, comme presque tous les grands génies, le génie de Grégoire VII étonne par sa tristesse, ce sentiment ne paralyse en rien son courage et son activité; il est comme un général qui, le matin de la bataille, constate avec amertume que tout se tourne contre lui, et qui néanmoins fait des efforts surhumains et se dépense tout entier pour remporter la victoire.

« A notre frère et coévêque Sicard d'Aquilée, Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, salut et bénédiction apostolique.

« Assaillie de toutes parts par les flots en courroux, la barque de l'église, ta prudence ne l'ignore pas, a eu de tels assauts à supporter qu'elle est comme naufragée et submergée. Les gouverneurs et les princes de ce monde, cherchant leur intérêt non celui de Jésus-Christ, ont mis de côté tout respect et oppriment l'église comme une vile esclave; ils ne rougissent pas de la couvrir de confusion pourvu qu'ils puissent satisfaire leurs cupidités. Les prêtres et ceux qui paraissent chargés de la conduite de l'église, sacrifient presque entièrement la loi de Dieu, se dérobent à leurs obligations envers Dieu et envers leur troupeau, ne poursuivent dans les dignités ecclésiastiques qu'une gloire mondaine et gaspillent tristement dans les pompes de l'orgueil et les dépenses superflues ce qui devrait servir au salut et à l'utilité du grand nombre.

« Dans un tel désordre, le peuple, sans direction de ses prélats, sans conseil pouvant le guider dans la voie de la justice, instruit au contraire par l'exemple de ses chefs à tout ce qui est pernicieux et contraire à la religion chrétienne, se précipite dans tous les crimes et porte le nom de chrétien non seulement sans accomplir les œuvres mais même sans conserver la foi.

« C'est pourquoi, confiant dans la miséricorde de Dieu, nous avons résolu de réunir un concile dans la première semaine du carême, afin de trouver avec le secours de Dieu, et grâce aux conseils de nos frères, quelques consolations et un remède à une situation si grave et afin de ne pas voir de nos jours la ruine irréparable et la destruction de l'Eglise. Nous prions donc votre fraternité et, de la part du bienheureux Pierre prince des apôtres, nous vous ordonnons de vous rendre auprès de nous, dans le délai fixé, et de convoquer, pour

la même date, par cette lettre et par les vôtres, vos évêques suffragants ; car nous viendrons au secours de la liberté de l'Eglise et de la religion avec d'autant plus de sûreté et de force que nous serons de plus près aidés par les conseils de votre prudence et par le concours de nos autres frères et leurs sages avis. Donnée à Rome le 9 des calendes de février, Indiction XII^e (24 janvier 1074 ¹). »

La lettre de Grégoire VII aux suffragans de l'archevêché de Milan est plus courte que la précédente et ne renferme pas de considérations générales sur la situation de l'Eglise ; elle est adressée aux évêques de Brescia, Cremone, Bergame, Lodi, Novarre, Ivrée, Turin, Albe, Asti, Acqui et Tortone. Le pape les presse d'autant plus à se rendre en personne au synode qu'il veut en finir avec l'archevêque intrus de Milan et terminer ce schisme qui désole l'église de saint Ambroise.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire le 3 janvier et le 16 février 1074, le pape écrivit à la comtesse Mathilde deux lettres qui nous montrent le pontife sous un jour nouveau. Au lieu du Grégoire VII autoritaire, inflexible, tenant en échec les rois et les empereurs, donnant des ordres aux évêques et aux archevêques, ces lettres laissent entrevoir un pontife tout épris de la vie intérieure, se préoccupant de faire avancer dans les voies de la piété chrétienne une âme d'élite, et trouvant, pour l'exhorter, pour l'encourager, des accents dignes de l'auteur de la *Vie dévote*; de saint François de Sales.

La suscription de la lettre pontificale du 3 janvier 1074 ne laisse pas que de surprendre ; comment le pape peut-il traiter « d'excellente jeune fille, *egregiae indolis puella* » ² une jeune femme de 27 ans, mariée déjà depuis 10 ans ? Il ne faut pas oublier qu'à cette même époque, le pape était également en relation d'amitié avec Gottfried de Lorraine,

¹ *Mon. Greg.*, p. 60. *Regist.* 1, 42.

² *Mon. Greg.*, p. 61. *Regist.* 1, 43.

le mari de la comtesse Mathilde, et qu'il comptait sur son appui pour l'exécution de divers projets.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à l'excellente jeune fille Mathilde, salut et bénédiction apostolique.

« Les lettres que votre Sérénité a adressées au siège apostolique nous ont rempli de joie ; nous en avons remercié, autant que nous le pouvions, le Dieu tout puissant, car ces lettres témoignent que vous êtes disposée à faire preuve à l'égard du bienheureux Pierre, prince des apôtres, d'un dévouement et d'un attachement aussi inaltérables que ceux de saint Paul, ce vase d'élection, ce collègue de saint Pierre, à l'égard de Jésus-Christ, notre Seigneur. Mais que votre prudence ne l'oublie pas ; à un début religieux il faut une persévérance plus religieuse encore et, avec le secours de Dieu, couronnée par une fin très sainte.

« Si votre glorieuse mère se décide à revenir à Rome ces jours-ci et si rien ne vous retient absolument, venez avec elles visiter le tombeau des saints Apôtres, nous le demandons de tout cœur avec instance à votre Sérénité. Nous avons déjà répondu ce qui nous paraissait le plus juste à vos lettres du 4 des calendes de janvier (20 décembre 1073). Que la miséricorde de Dieu tout-puissant, bouclier et protection des fidèles, soit votre constante sauvegarde et, après cette vie, qu'elle accorde à votre âme d'entrer dans le royaume éthéré. Donné à Rome le 3 des nones de janvier, indiction XII^e (3 janvier 1074). »

La comtesse Mathilde dut répondre à la bienveillante invitation du pape et accompagner Béatrix à Rome car, dans la seconde lettre que Grégoire VII lui écrivit, le 16 février suivant, il fait allusion aux entretiens qu'il vient d'avoir avec elle, et résume les conseils spirituels qu'il lui a donnés. Il lui recommande le culte de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel et la confiance en la sainte Vierge et, pour rendre plus pressantes ses exhortations, il lui met sous les yeux, différents textes des saints Pères, touchant cette double dévotion¹. La lettre de Grégoire VII

¹ *Mon. Greg.*, p. 58, sq. *Regist.* 1, 40. — La lettre de la comtesse Mathilde à Grégoire VII est perdue.

suggère une réflexion intéressante ; aujourd'hui encore, huit siècles après Grégoire VII, à quel signe surtout reconnaît-on un catholique, n'est-ce pas à son culte pour le sacrement de l'autel et à sa dévotion à la sainte Vierge ? Bien souvent on a écrit que ces tendances de la piété catholique étaient modernes, sans racines dans le passé de l'église chrétienne ; la lettre de Grégoire VII est un des nombreux documents qui prouvent le contraire, elle montre combien en réalité ont peu changé, à travers les âges, les traits distinctifs de la physionomie du catholique.

Les entretiens de Grégoire VII à Rome avec la duchesse Béatrix et la comtesse Mathilde, durant l'hiver de 1074, ne furent pas tous consacrés à des sujets de spiritualité, le pape avait d'autres préoccupations dont il fit certainement part aux deux nobles femmes ; la plus grave provenait de l'attitude de Robert Guiscard vis-à-vis du saint-siège. Avec son courage et sa hardiesse ordinaires, Grégoire VII était décidé à engager avec le duc Normand une guerre ouverte, il voulait le réduire par la force et délivrer ainsi Rome et le pouvoir temporel des dangers qui les menaçaient de ce côté.

Mathilde et Béatrix promirent au pontife de lui procurer, pour cette expédition, autant de troupes qu'elles pourraient en recruter parmi leurs vassaux et de s'employer à trouver des alliés. Comme allié, le pape avait déjà Gisulfe, prince de Salerne, et il croyait pouvoir également compter sur le concours de Richard, prince de Capoue¹.

Heureux de ces promesses, Grégoire VII activa alors ses préparatifs et écrivit la lettre suivante à Guillaume, comte de Bourgogne, pour lui demander d'amener, lui et ses amis, leurs troupes au service et à la défense du saint-siège.

¹ Voyez, au chapitre suivant p., 96 sqq. le témoignage d'AIMÉ DU MONT-CASSIN sur les préparatifs militaires de Grégoire VII contre Robert Guiscard.

La mission politique que Gisulfe de Salerne, d'accord avec Grégoire VII, venait de remplir à Constantinople auprès de Michel VII, explique très bien cette phrase du pape dans la lettre au comte Guillaume : « Nous espérons, après avoir pacifié les Normands, passer à Constantinople au secours des chrétiens qui, en butte aux incessantes attaques des Sarrasins, nous demandent avec supplication de venir à leur secours ». Bien des historiens, n'ayant pas connu ou n'ayant pas compris les précieux renseignements fournis sur ce point par Aimé du Mont Cassin, n'ont vu dans ce projet d'une expédition en Orient, qu'un rêve, un désir sans consistance du pape ; c'était au contraire, comme le prouve le témoignage d'Aimé, un plan très raisonné, que Gisulfe était allé, de la part de Grégoire VII, soumettre à l'empereur de Constantinople et, pour la réalisation duquel, il avait reçu de ce souverain de grandes sommes d'argent. A cette époque, Michel VII redoutait Robert Guiscard autant que Grégoire VII pouvait le redouter ; toute tentative visant à le débarrasser de ce redoutable voisin dont l'empire Grec avait déjà eu tant de fois à souffrir, et toute alliance permettant de refouler l'invasion Seldjucide qui faisait trembler Constantinople, ne pouvaient avoir que son approbation et ses encouragements ¹.

• Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Guillaume, comte de Bourgogne, salut et bénédiction apostolique.

• Vous vous souvenez certainement du chaleureux accueil que l'église romaine a fait autrefois à votre vaillance, vous n'avez pas oublié avec quelle prédilection elle a cultivé votre amitié. Pour nous, nous gardons le souvenir de la promesse que vous avez faite à Dieu, par devant les reliques de saint-Pierre, prince des apôtres, en présence de notre vénérable prédécesseur le pape Alexandre, des évêques, des nombreux abbés et d'une foule incalculable venue de

¹ Voyez plus haut p. 30 sq. sqq. le récit par AIMÉ de l'ambassade de Gisulfe de Salerne à Constantinople.

divers pays. Vous avez promis que si on faisait appel à votre bravoure, votre bras serait prêt, à toute heure, à combattre pour la défense du patrimoine de saint Pierre.

« Sachant quelle est la noblesse de votre foi, nous nous adressons donc à votre prudence, nous sollicitons de votre vaillance que vous mettiez vos courageuses troupes en état de servir la liberté de l'église romaine, afin que, si cela est nécessaire, vous veniez ici avec votre armée défendre les intérêts de saint-Pierre. Nous vous prions de faire de notre part le même appel au comte de saint-Gilles, au beau-père de Richard, prince de Capoue, à Amédée, fils d'Adélaïde et aux autres que vous savez être fidèles à saint-Pierre et qui ont également prêté serment en levant leurs mains vers le ciel.

« Si votre prudence juge à propos de nous envoyer une raison positive, faites-le de manière à faire disparaître toute incertitude et que votre messenger aille trouver la comtesse Béatrix, qui, avec sa fille et son gendre, s'emploie pour la même cause. En réunissant cette multitude de soldats, notre but n'est pas de répandre le sang chrétien, nous voulons seulement que les rebelles n'osent se mesurer avec des forces aussi considérables et qu'ils se soumettent plus facilement à la justice. Il nous semble même que cette campagne sera utile encore à un autre point de vue. Nous espérons en effet, après avoir pacifié les Normands, passer à Constantinople au secours des chrétiens, qui, en butte aux incessantes attaques des Sarrasins nous demandent avec supplication de venir à leur secours. S'il ne s'agissait que de combattre ceux des Normands qui sont révoltés contre notre autorité, les soldats qui sont avec nous suffiraient à cette besogne. Sois persuadé, et c'est là aussi notre conviction, que Pierre et Paul, princes des Apôtres, te récompenseront doublement et plus que doublement toi et tous ceux qui dépenseront leurs forces dans cette expédition. Donnée à Rome, le 4 des nones de février, indiction XII (2 février 1074) ¹. »

¹ *Mon. Greg.*, p. 64. *Regist.* 1, 46. Nous ne connaissons que par cette lettre de Grégoire VII ce voyage du comte de Bourgogne à Rome, durant le pontificat d'Alexandre II. Le comte de Saint-Gilles dont parle le pape n'est autre que Raimond, devenu plus tard comte de Toulouse, et si célèbre pour la part qu'il prit à la première croisade. Il ne m'a pas été possible, malgré des recherches obstinées, d'indiquer quel était ce beau-père de Richard de Capoue, mentionné dans la lettre pontificale. Richard avait épousé en premières noces Frédesinda, sœur de Robert

Un mois après avoir écrit cette lettre, Grégoire VII dont les projets se développent et s'accroissent, envoie l'encyclique suivante à tous les chrétiens pour les presser de venir au secours des Grecs ; il ne parle pas des Normands, mais évidemment dans sa pensée, l'expédition projetée devra débiter en obligeant de gré ou de force Robert Guiscard à se soumettre au pontife et à devenir, dans tout le sens du mot, son homme lige.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ceux qui veulent défendre la foi chrétienne, salut et bénédiction apostolique.

« Sachez que le porteur des présentes lettres, revenant dernièrement des pays d'outre mer, a visité le tombeau des saints Apôtres et nous a demandé une audience. Il nous a rapporté, ce que du reste nous avons également appris par d'autres personnes, que les païens attaquant avec de grandes forces l'empire chrétien, ont tout dévasté avec une cruauté inouïe, jusqu'aux portes de Constantinople, qu'ils occupent le pays en tyrans impitoyables et ont massacré, comme de vils troupeaux, des milliers de chrétiens. Si nous aimons Dieu, si nous sommes vraiment chrétiens, le triste sort d'un empire aussi considérable, tant de chrétiens mis à mort doivent être pour nous un sujet de grande tristesse. L'exemple de notre Rédempteur, le devoir de la charité chrétienne nous prescrivent non pas seulement de compatir à ces malheurs, mais encore, s'il le faut, de sacrifier nos vies pour délivrer nos frères, car, de même que le Rédempteur est mort pour nous, de même nous devons savoir mourir pour nos frères. Pour nous, plein de confiance en la miséricorde de Dieu et en sa puissance, nous sommes décidé à user de tous les moyens pour

Guiscard et des autres Tancrède. On savait qu'il s'était remarié après la mort de Frédesinda, puisqu'une lettre de Grégoire VII (*Mon. Greg.*, p. 375. *Regist.* vi, 37) reproche à Jordan, prince de Capoue et fils de Richard, d'avoir obligé sa marâtre à contracter, malgré elle, un autre mariage ; mais on ne trouve nulle part, du moins à ma connaissance, le nom de cette seconde femme de Richard, non plus que le nom et la qualité de son père. L'énumération que fait Grégoire VII permettrait de supposer qu'il s'agit d'un seigneur français. Quant à Amédée fils d'Adélaïde, c'est Amédée II, comte de Savoie,

venir en aide, le plus promptement possible, et avec le secours de Dieu, à l'empire chrétien.

Au nom de cette foi qui vous unit, qui fait de vous tous dans le Christ des enfants adoptifs de Dieu, je vous en supplie, je vous le commande même de par l'autorité du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, que les blessures et le sang versé de vos frères, que les périls de cet empire ne vous laissent pas insensibles; que votre confiance dans le nom du Christ ne recule pas devant la fatigue pour porter secours à vos frères. Mandez-nous sans retard et par des moyens sûrs ce que la miséricorde de Dieu vous aura inspiré de faire dans cette affaire. Donné à Rome, le jour des calendes de mars, indiction XII^e (1^{er} mars 4074) ¹. »

Nous verrons bientôt ce qu'il advint de ces vastes projets qui permettent de saluer dans Grégoire VII le précurseur des croisades.

¹ *Mon. Greg.*, p. 69. *Regist.*, 1, 49.

CHAPITRE XVI

Premières luttes (9 mars 1074-24 février 1075).

SOMMAIRE

Synode romain. — Réforme du clergé à Rome. — Légats du saint-siège en Germanie. — Henri IV et la Germanie dans les derniers mois de 1073. — Intervention de Grégoire VII dans les troubles de la Germanie. — Paix de Gerstungen, 2 février 1074. — Echec des légats du saint-siège en Germanie. — Synodes d'Erfurt et de Passau. — Hugo évêque de Die, légat en France. — Synode de Paris. — Lettre de Grégoire VII aux évêques de France contre Philippe I^{er}. — Grégoire VII et l'Espagne ; liturgie mosarabique. — Grégoire VII et l'Angleterre. — Grégoire VII contre Robert Guiscard. — Echec du pape à Montecimino. — Maladie du pape. — Lettre de Grégoire VII à Béatrix et à Mathilde. — Diélier et son programme politique. — Négociations infructueuses avec Robert Guiscard. — Lettres de Grégoire à Henri IV. — Encyclique, projet de croisade. — Lettre à la comtesse Mathilde. — Désillusions du pape, sa lettre à Hugo de Cluny. — Grégoire VII et la Hongrie. — Convocation pour le synode de 1075.

Nous avons vu que, durant la seconde moitié du onzième siècle, et dès 1049, aussitôt après l'avènement de saint Léon IX, les conciles tenus à Rome sous la présidence du pape et durant le carême ou le temps pascal, avaient pris une importance considérable ; cette importance augmenta encore sous Grégoire VII.

Il faut remonter jusqu'aux grandes assemblées présidées par Charlemagne ou par ses successeurs immédiats, pour retrouver une activité législative et judiciaire aussi féconde.

Les conciles romains de la seconde moitié du onzième

siècle promulguèrent des lois et des décrets obligeant la chrétienté toute entière ; outre les pouvoirs législatifs qui leur venaient de la présence et de la présidence du pape, car on ne saurait les regarder comme des conciles généraux, ils avaient de vastes attributions judiciaires. Elles comprenaient les conflits d'intérêts entre ecclésiastiques, les accusations contre les clercs, les enquêtes à poursuivre, les sentences à prononcer, les dépositions ou réintégrations des évêques, abbés, prêtres, etc., les questions si multiples et si complexes de mariages entre consanguins, etc.

Ce Grégoire VII qu'on représente si autoritaire, si autocrate, si prompt à anathématiser s'est cependant toujours montré fort soucieux des formes juridiques, prescrites par le droit canon ; il n'admet pas comme recevables des accusations portées par des absents ; il veut un débat contradictoire et par devant le synode entre accusés et accusateurs. Lorsqu'une affaire ne lui paraît pas assez élucidée, il la renvoie au synode suivant pour complément d'instruction. Ce pape fut certainement un justicier redoutable, mais ce fut un justicier qui ne méconnut, en aucune façon, les droits de la défense. En résumé, les conciles romains ont été sous son pontificat et sous le pontificat de ses prédécesseurs immédiats, à la fois des assemblées législatives, une sorte de conseil d'Etat et de solennelles assises où tous et de toutes les parties du monde, depuis l'archevêque jusqu'au simple clerc, depuis le souverain jusqu'au vilain, pouvaient venir exposer leur cause et en appeler des injustices locales à la justice du vicaire de Jésus-Christ ¹.

Les actes du synode tenu à Rome par Grégoire VII,

¹ Sur le côté législatif de la réforme de l'église, commencée et poursuivie par les papes de la seconde moitié du onzième siècle, voyez un remarquable article de GIESEBRECHT : *die Gesetzgebung der römischen Kirche zur Zeit Gregors VII.*

durant le mois de mars 1074, sont perdus mais la correspondance du pape permet, dans une certaine mesure, de combler cette lacune. Ainsi, à l'issue du synode, Grégoire VII écrivant à Otto, évêque de Constance, résume comme il suit les décisions de l'assemblée.

« Comme tes envoyés, lui dit-il, ayant hâte de repartir, il ne nous est pas possible d'informer en détail ta fraternité des décisions prises dans le synode romain, nous croyons cependant devoir l'informer par écrit que, d'accord avec les saints Pères, nous avons prononcé dans cette assemblée les décrets suivants :

« Quiconque s'est rendu coupable de simonie, c'est-à-dire a obtenu à prix d'argent un ordre sacré ou une dignité ecclésiastique, devient, par le fait même, inhabile à remplir une charge dans l'Eglise.

« Quiconque a obtenu à prix d'argent une église perd cette église ; à l'avenir, il ne sera permis à personne de vendre ou d'acheter une église.

« Quiconque a sur la conscience le crime de fornication doit s'abstenir de dire la messe ou d'exercer à l'autel les fonctions des ordres mineurs.

« Le peuple ne doit, en aucune façon, assister aux offices des clercs qui ne tiendraient pas compte des précédentes ordonnances, identiques aux ordonnances des Pères ; la crainte du peuple et de son blâme fera ainsi rentrer dans le devoir ceux que l'amour de Dieu et le souci de la dignité de leur état laissent indifférents.

« Que ta fraternité nous accorde son concours dans toutes ces questions, qu'elle s'emploie à faire radicalement disparaître de ses églises tous ces crimes, pour obtenir de Dieu la récompense réservée aux bons pasteurs, et l'église romaine sera heureuse d'avoir en toi un frère très cher et un actif coopérateur. »

Deux autres lettres de Grégoire VII à Wézel, archevêque de Magdebourg, et à Siegfried, archevêque de Mayence, résument de la même façon les décrets du synode, nous sommes donc certain de leur teneur si nous n'en avons pas la formule même ¹.

¹ La lettre de Grégoire VII à Otto, évêque de Constance, se trouve dans PAUL BERNRIED c. 36, WATTERICH. *Pont. roman. vitæ*, T. I, p. 490.

Ces décrets ne renferment aucune stipulation nouvelle ; ce qu'ils défendent avait été déjà maintefois défendu par les prédécesseurs de Grégoire VII, notamment et comme nous l'avons vu, par les derniers papes Léon IX, Victor II, Etienne IX, Nicolas II, Alexandre II ; cette déclaration de guerre à la simonie et à l'incontinence des clercs, c'est-à-dire aux deux abus qui, au onzième siècle, déshonoraient une partie du clergé et paralysaient son action sur les peuples, n'en causa pas moins une vive émotion dans la chrétienté.

Amis et adversaires de la réforme comprirent également, qu'étant données la hardiesse et l'indomptable ténacité de Grégoire VII, c'était une guerre sans merci qui commençait, aussi les décisions du synode romain de 1074 ne tardèrent pas, comme nous allons le voir, à donner lieu, en bien des pays à des luttes acharnées.

Ces luttes honorent la mémoire de Grégoire VII ; ce pape intervenant avec son impétuosité ordinaire au milieu des vendeurs et des acheteurs, des laïques et des clercs spéculant sur les choses saintes, fait songer au Christ chassant du temple à coup de verges, les marchands qui profanaient le sanctuaire. Dans les deux cas, ce furent des cris de colère et l'explosion d'une haine qui cherchait une vengeance et qui finit par la trouver.

Une note, placée à la suite du premier livre de la correspondance de Grégoire VII, rapporte, que dans ce même

Voyez aussi MANSI : *Conc.* T. XX, p. 404 et JAFFE : *Monum. Gregor.*, p. 525. — Mansi a inséré l. c. une longue apologie de cette lettre du pape et des décrets qu'elle contient. Cette apologie intéressante à consulter a été écrite par un contemporain de Grégoire VII, elle a été trouvée dans un manuscrit de l'abbaye de Weingarten au diocèse de Constance ; MIGNE l'a reproduite d'après MANSI : *Patrol. lat.* t. 148, col. 752 sqq. — Les lettres du pape à Wézel, archevêque de Magdebourg, et à Siegfried, archevêque de Mayence sont dans JAFFE : *Mon. Gregor.* 523, 524.

synode de 1074, le pape excommunia solennellement le duc Robert Guiscard ¹. Les détails fournis au chapitre précédent expliquent la conduite du pape. Sans la soumission de Robert Guiscard, maître de tous les ports de l'Italie méridionale, de Bari, d'Otrante, de Reggio, de Messine, de Palerme, l'expédition projetée en Orient n'était pas possible ; il fallait donc, à tout prix, obtenir cette soumission et briser la résistance du tenace normand.

Le marquis d'Azzo, la comtesse Mathilde et Gisulfe, prince de Salerne, assistaient au synode lorsque le pape y prononça l'excommunication contre Robert Guiscard ² ; Gisulfe surtout dut être heureux de voir mis hors de l'église le plus illustre représentant de ces aventuriers normands qui lui avaient déjà pris la plus grande partie de ses états et ne lui laissaient guère l'espoir de conserver le reste. Quoique Robert Guiscard fut son beau-frère, Gisulfe, nous l'avons vu, venait de faire le voyage de Constantinople pour y ourdir des intrigues contre lui et maintenant il combinait à Rome avec le pape, avec la comtesse Mathilde et avec le marquis d'Azzo la campagne militaire qui devait enfin, du moins il l'espérait, mettre le duc à la raison.

En réitérant des mesures si énergiques pour la réforme du clergé dans toute la chrétienté, Grégoire VII n'avait garde d'oublier que cette réforme devait avant tout être appliquée à Rome et que le clergé romain, placé sous la surveillance immédiate du saint-siège, avait à donner au monde catholique l'exemple des vertus sacerdotales.

¹ Excommunicavit atque anathematizavit Robertum Guiscardum ducem Apuliæ et Calabriæ atque Siciliæ cum omnibus fautoribus suis, quousque resipisceret. — *Monum. Gregor.*, ed. JAFFE : p. 108. *Regist.* 1, 86.

² Cui synodo interfuit excellentissima cometissa Mathilda et Azo marchio et Gisulfus salernetanus princeps. — BONITHO : *ad amic.* l. VII dans JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 659.

Aussitôt après son avènement et sans attendre l'époque de son premier synode, le pape avait mis la main à l'œuvre ; il somma les prêtres de Rome de vivre en commun, en suivant les règles canoniques ou de rentrer immédiatement dans la vie laïque et de renoncer à l'autel. Plusieurs préférèrent ce dernier parti et se retirèrent mais le cœur ulcéré et l'âme remplie de rancunes contre le pontife qui les avait obligé à une si honteuse retraite ¹.

L'église Saint-Pierre était desservie par soixante et plus d'employés laïques, la plupart de fort mauvaise vie et qui abusaient de leur situation de la façon la plus abominable. Pour faire croire aux pieux pèlerins qu'ils étaient prêtres, voire même cardinaux, ils se rasiaient la barbe avec soin et s'affublaient de mitres ; les fidèles, surtout les honnêtes paysans Lombards, induits en erreur, se recommandaient à leurs prières et payaient largement ces recommandations. Comme ils étaient de garde le jour et la nuit, ils profitaient des ténèbres pour commettre des vols, des adultères, tous les crimes les plus épouvantables. Ce ne fut pas sans peine que Grégoire VII parvint à débarrasser de ces bandits l'église saint-Pierre qu'il confia ensuite à des prêtres, recommandables par leur piété ².

Quelques cardinaux étaient aussi à Saint-Pierre un sujet de scandale ; ils y venaient la nuit célébrer la messe avant l'aurore, à l'autel de Saint-Pierre et obtenir ainsi des fidèles un honoraire plus considérable ; Grégoire VII coupa court à cet abus en décidant qu'on ne célébrerait pas la messe à l'autel Saint-Pierre avant neuf heures du matin ³.

Il n'est pas possible de faire des réformes sans faire des mécontents et les mécontents ne manquèrent pas à Rome,

¹ BONITHO : *ad amicum* l. VII, dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 660.

² BONITHO : *ad amic.* l. VII, dans JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 660, 661.

³ BONITHO : l. c.

après l'application de ces réformes. Comme il arrive aussi bien souvent dans ces cas, un homme se rencontra pour mettre à profit cette situation, grouper les mécontents et conspirer avec eux, cet homme était Guibert, l'archevêque de Ravenne. Guibert, très imbu de principes césariens, était, à plus d'un point de vue, l'antithèse de Grégoire VII. Déjà l'année précédente il avait eu des difficultés avec le pape au sujet de la ville d'Imola¹ ; étant venu au synode et y ayant pris parti pour les clercs de Plaisance contre ceux de Crémone, il s'était vu réfuté et confondu par un citoyen de Crémone du nom de Dodone² ; aigri par ces échecs, et jaloux de cette autorité du saint-siège qui s'affirmait de plus en plus, il resta à Rome pendant quelque temps après la tenue du synode et commença à y recruter des partisans. Pour endormir la vigilance du pape, il lui promit de lui procurer des troupes pour combattre les comtes de Balneoregis au midi de Rome, il voulait aussi, disait-il, faire partie de l'expédition contre les Normands ; ses menées souterraines furent telles que Bonitho l'appelle un nouveau Catilina³.

C'étaient surtout des évêques d'Italie qui avaient assisté au premier synode de Grégoire VII ; l'Espagne et la France n'y étaient représentées que par quelques membres de leur épiscopat et celui de Germanie ne l'avait été en aucune façon ; aussi, le synode terminé, le pape se préoccupa d'en promulguer et d'en faire accepter les décrets dans les divers pays de la chrétienté et tout d'abord en Germanie.

Déjà au mois de décembre 1073⁴, Grégoire VII vou-

¹ *supra* p. 17 et *Regist.* t. 1, 49, dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 20.

² BONITHO : *ad amic.* l. VII, dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 639.

³ *Prefatus Guibertus, veluti Catilina, omnes sceleratos, quos potuit, sibi fecit amicos.* BONITHO : *l. c.*

⁴ Voyez la lettre de Grégoire VII aux Saxons datée du 20 décembre 1073. *Regist.* t. 1, 39. — Nous donnons plus loin la traduction de cette lettre.

lait envoyer en Germanie une ambassade, chargée de résoudre les questions pendantes entre le saint-siège et la couronne et, s'il était possible, de rétablir la paix entre le roi et les Saxons. Diverses circonstances avaient empêché le pape de réaliser ce projet, mais, peu après la tenue du synode, les ambassadeurs se mirent en route; c'étaient Hubert, cardinal évêque de Palestrina, et Gérard, cardinal évêque d'Ostie, à peine de retour d'une importante mission en Espagne. Quoique ces prélats eussent toute la confiance du pape, celui-ci, pour le succès des négociations, comptait beaucoup moins sur eux que sur l'impératrice Agnès, qui, bien probablement à la demande de Grégoire VII, se décida à partir avec les légats et à aller revoir son fils; elle était accompagnée de son fidèle conseiller Rainald, évêque de Côme, et de Henri, évêque de Coire ¹.

Agnès et les légats arrivèrent à Nuremberg en Franconie, lors des fêtes de Pâques, 20 avril 1074, le roi était en ce moment à Bamberg; mais comme l'évêque de Bamberg, Hermann, accusé de simonie, était en très mauvais renom à la cour de Rome, les ambassadeurs refusèrent de se rendre dans cette ville; Henri IV s'empressa du reste d'accourir à Nuremberg au devant de sa mère ². Ses dispositions à l'égard du saint-siège étaient, nous verrons

¹ Sur l'ambassade envoyée en Germanie par Grégoire VII, voyez BONITHO : *ad amic.* L. VII, p. 657 des *Monum. Gregor.* de JAFFE; BERTHOLD : *ad an.* 1074, MG. SS. V, 277. LAMBERTUS HERSFEL., *ad an.* 1074, MG. SS. V, 215. BERNOLD : *ad an.* 1074, MG. SS. V, 430; MARIANUS SCOTTUS : *ad an.* 1074, MG. SS. V. 561. — Lambert de Hersfeld et d'autres chroniqueurs de la Germanie supposent que Rainald de Côme et Henri de Coire étaient aussi légats du pape, c'est une erreur; le témoignage de Grégoire VII lui-même est formel sur ce point; cf. PAUL BERNRIED : p. 78 dans WATTERICH : *Pontif. roman. vitae*, T. I, p. 519.

² *Noluerunt (legati) esse in pascha cum rege in civitate Bamberg, ne cibum vel societatem Hermann, ejusdem civitati episcopi, qui olim comparavit episcopatum et servivit regi in hoc, pascha haberent.* MARIANUS SCOTTUS *l. c.*

bientôt pour quels motifs, des plus conciliantes ; sans être aussi critique que lorsqu'il écrivait au pape, au mois d'août 1073, la lettre si humble que nous avons reproduite, sa situation n'était pas sans ennuis. Il venait de traverser de rudes épreuves ; plus d'une fois la couronne avait vacillé sur sa tête, plus d'une fois sa cause avait paru désespérée.

Malgré ses concessions aux seigneurs de son royaume, après sa fuite du château de Harzbourg, pour les décider à marcher avec lui contre les Saxons, malgré ses humbles supplications, les grands feudataires étaient restés inébranlables ; l'armée avait été licenciée avec ordre de se réunir de nouveau, le 5 octobre suivant, à Breitenbach, près de Hersfeld. Pendant ce temps, les Saxons continuaient à assiéger le Harzbourg, concluaient à Triteburg avec les Thuringiens une alliance offensive et défensive et semblaient plus menaçants que jamais ¹.

Henri IV essaya alors de négocier avec les Saxons ; c'était le seul parti qui lui restait à prendre et, quelque pénible qu'il fut à son orgueil, il dut s'y résigner. Déjà lorsqu'il était assiégé dans le Harzbourg, il avait chargé les archevêques Siegfried de Mayence et Anno de Cologne de s'aboucher avec les révoltés. Une première entrevue eut lieu à Corvey en Saxe, le 24 août 1073 ; Siegfried seul s'y trouvait avec les députés Saxons, mais, comme il était facile de le prévoir, étant donnée l'exaspération des esprits, l'œuvre de la pacification n'y avança nullement. Les Saxons accusèrent le roi des crimes les plus abominables, même d'avoir avec sa sœur Adélaïde, abbesse de Quedlinburg, des relations incestueuses, et ils sommèrent l'arche-

¹ Sur ces divers incidents, cf. LAMBERTI HERSFELDENSIS *Annales ad an.* 1074. MG. SS. V, 199 sqq. Au lieu de traduire le *Brediagen* de Lambert, par Breitenbach comme nous l'avons fait et comme l'ont fait bien des historiens d'Henri IV, WITZSCHEL propose de le traduire par Heerenbreitungen sur la Werra ; cf. *Anzeiger für Kunde der d. Vorzeit*, Jahrgang, 1876, n° 1.

vêque de prononcer contre lui une sentence d'excommunication. Siegfried s'y refusa et il fut décidé de part et d'autre que, le 20 octobre suivant, une grande assemblée se tiendrait à Gerstungen, sur la limite de la Hesse et de la Thuringe. Le roi, assura Siegfried, s'y rendrait en personne et se justifierait au sujet des accusations portées contre lui ; des otages, donnés de part et d'autre, garantiraient la sécurité de tous et, quelle que fut la décision portée par l'assemblée, elle aurait force de loi et devrait être acceptée par tous ¹.

Le roi fut, on le devine, très mécontent des clauses acceptées à Corvey par Siegfried et refusa d'y souscrire ; elles visaient en effet à faire de lui un accusé, obligé de se justifier devant ses sujets et de se soumettre ensuite à la décision que les grands prononceraient pour ou contre lui ; autant valait abdiquer immédiatement la couronne. En outre, la tenue de cette diète à Gerstungen, le 20 octobre, rendait impossible la concentration de l'armée, prescrite pour le 5 du même mois à Breitenbach ; le roi n'aurait donc pu s'y présenter que désarmé et à la merci des colères des Saxons.

Au lieu de livrer les otages promis par Siegfried, Henri IV chercha à susciter aux Saxons des ennemis dans les nations voisines, à créer une diversion. Sur ses instances, le vieux roi des Danois Svend Estrithson parut avec une flotte sur les côtes Saxonnes mais les Danois refusèrent de se battre contre leurs voisins et Svend regagna ses états, sans avoir signalé sa campagne par le moindre exploit. Henri IV ne fut pas plus heureux avec les Liutices ; il leur promit de l'argent pour les faire marcher contre les

¹ LAMBERT DE HERSFELD : l. c. p. 201, 202 est seul à parler de l'entrevue de Corvey. Sur les graves accusations portées par les Saxons contre Henri IV, cf. HARTWIG FLOTO : *Kaiser Heinrich der Vierte und sein Zeit*. T. I, p. 320 sqq.

Saxons mais ceux-ci leur promirent des sommes plus considérables encore, s'ils voulaient rester chez eux. De là chez les Liutices deux partis qui bientôt en vinrent aux mains et les Saxons n'eurent rien à craindre de ce côté ¹.

Tout se tournait donc contre le monarque, il subissait échec sur échec et, pendant ce temps, approchait le jour indiqué pour la diète de Gerstungen car les Saxons persistaient à vouloir s'y rendre, quoique le roi eut refusé de leur donner des otages ; ayant avec eux une armée de quatorze mille hommes, ils comptaient se passer de toute autre garantie.

Henri IV ne pouvait guère se faire illusion sur les dispositions des grands de son royaume à son égard, néanmoins il les réunit alors autour de lui à Wurzburg et, après avoir pris leurs avis, il consentit, non pas à aller de sa personne à Gerstungen mais à s'y faire représenter par les archevêques de Mayence et de Cologne, les évêques de Metz et de Bamberg et par les ducs Gottfried de Lorraine, Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie.

Les envoyés Saxons furent à Gerstungen aussi acerbes contre le roi, aussi irréconciliables qu'ils l'avaient été à Corvey ; ils supplièrent les représentants d'Henri IV de ne plus tolérer un pareil tyran et d'élire un nouveau roi, capable de rendre la paix au pays, si troublé et si agité ; ils allèrent jusqu'à désigner le duc de Souabe, Rodolphe, comme le plus apte à ceindre la couronne et à ramener la concorde. Rodolphe repoussa le périlleux honneur qu'on lui proposait, mais, au lieu de condamner un pareil langage que leur qualité de fondés de pouvoir d'Henri IV leur défendait d'entendre, les évêques et les ducs finirent par tomber d'accord avec les Saxons, sur la nécessité de déposer le roi et de lui donner un successeur. De part et d'autre, il fut

¹ Sur les coupables tentatives d'Henri IV pour appeler l'étranger dans son royaume, cf. LAMBERTI HERSFELDENSIS *Annales*, t. c. p. 202.

convenu de tenir cette conclusion secrète jusqu'à ce que l'éloignement d'Henri IV et l'adhésion des autres princes eussent permis de la réaliser ; dans le pays, on répandit le bruit que les Saxons auraient uniquement à faire acte de soumission au roi à Cologne, lors des prochaines fêtes de Noël, et que, moyennant cette formalité, le passé serait oublié et amnistié ¹.

Le roi fut, tout le premier, dupe d'une pareille fourberie et souscrivit sans difficulté aux prétendues conditions de paix. Son illusion ne devait pas durer longtemps ; se trouvant, peu après, à Nurenberg avec sa cour, un certain Réginger, auparavant confident du roi, déclara aux ducs Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie qu'Henri IV l'avait chargé de les assassiner ainsi que d'autres grands seigneurs, pendant leur séjour à Wurzburg. Sa conscience, ajoutait-il, ne lui avait pas permis de commettre un crime si abominable, aussi maintenant le roi le poursuivait de sa colère. Réginger proposait de démontrer, en se soumettant au jugement de Dieu, la vérité de ce qu'il avançait,

Henri IV protesta très énergiquement contre les assertions de Réginger, mais sans pouvoir convaincre les princes qui s'éloignèrent, en faisant déclarer au roi qu'ils

¹ Les historiens d'Henri IV, FLOTO surtout, T. I, p. 396, ont souvent attaqué comme erroné le récit de l'entrevue de Gerstungen par LAMBERT, *l. c.*, p. 202, 203 ; il leur a semblé tout à fait invraisemblable que les nombreux négociateurs d'intérêts si opposés, réunis à Gerstungen aient pu s'entendre pour prendre une si mystérieuse et si importante résolution. BERTHOLD, *l. c. ad an.* 1073 confirme néanmoins, sur ce point, le témoignage de Lambert et il est bien certain que les ambassadeurs du roi se laissèrent gagner par les Saxons. Le tort de Lambert a été peut-être de présenter comme un projet tout à fait arrêté par tous, de déposer et de remplacer le roi, ce qui n'a été peut-être que l'objet de quelques pourparlers auxquels prirent part, non pas tous les négociateurs, mais quelques-uns seulement. Réduit à ces proportions le fait perd de son invraisemblance.

se regardaient comme délivrés de toute fidélité et de toute obéissance vis-à-vis de lui ; peu après, à la suite de nouvelles démarches des Saxons, Siegfried accepta de réunir, avant la Noël dans sa ville archiépiscopale, une nouvelle diète chargée de porter un jugement sur les accusations de Réginger et de pourvoir à l'avenir du royaume.

Quelle était en réalité la valeur du témoignage de Réginger ? le roi lui avait-il vraiment donné une mission aussi odieuse ? les princes ne s'étaient-ils pas plutôt servi de lui pour avoir un prétexte de rompre entièrement avec le roi ? n'était-il pas le complice des Saxons, désireux de précipiter la chute d'Henri IV et d'amener les ducs et les évêques à remplir les promesses faites à Gerstungen ? Les historiens d'Henri IV ont plusieurs fois agité ces questions, leur donnant des solutions conformes à leurs préférences ; elles n'en restent pas moins insolubles. Mais le coup était porté et, lorsqu'après son séjour à Nuremberg, Henri IV, presque entièrement abandonné, gagna la vallée du Rhin, sa couronne semblait plus en danger que jamais ¹.

Ce fut durant ces tristes circonstances que se produisit la première intervention de Grégoire VII dans les troubles qui désolaient la Germanie ; le 20 décembre 1073, il écrivit au marquis Tézou et aux évêques de Magdebourg et d'Halberstadt la lettre suivante qui fait honneur au pontife par sa modération et son profond sentiment de la justice.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Wézel, archevêque de Magdebourg, à Burchard, évêque de Halberstadt, au

¹ LAMBERT : *l. c.*, p. 203 et BERTHOLD, *ad an.* 1073 ont raconté l'incident de Réginger ; le premier de ces deux chroniqueurs termine son récit par ces paroles : rex, sicut instituerat Ratisponam contendit (26 novembre), omnibus invisus, omnibus suspectus, nec ipse jam cuiquam hominum satis fidei habens, cum hi quoque quos intima familiaritate sibi devinxerat, ad primam ingruentis tempestatis nubeculam a se defecissent.

marquis Tëzon et aux autres princes de la Saxe, salut et bénédiction apostolique.

« Vous n'ignorez pas que si j'ai pris le gouvernement et la charge de l'Eglise universelle, agitée par la tempête et comme submergée dans un naufrage, c'est que j'y ai été obligé par la violence et par la pression que les frères ont exercées sur moi. J'ai déclaré, ma conscience m'en est témoin, qu'une telle responsabilité était trop lourde pour moi, j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour éviter la dignité apostolique. Mais l'homme n'est pas maître de suivre telle ou telle voie, il dépend de Celui qui dirige tous les pas des mortels, aussi m'a-t-il été impossible de l'emporter contre la volonté divine. Mon devoir est donc, avec le secours de Dieu, de dire et de faire ce qui peut être utile à la religion et au salut du troupeau du Seigneur ; deux raisons me pressent d'agir ainsi, d'abord, la crainte d'être accusé au près du souverain juge si je néglige les obligations de ma charge et puis l'amour que je dois au prince des apôtres, qui, depuis ma tendre enfance m'a nourri avec un soin tout particulier et m'a réchauffé dans le sein de sa clémence.

« Or, de toutes les inquiétudes qui assiègent notre esprit, la plus vive est certainement de savoir qu'entre vous et le roi Henri, votre seigneur, s'est élevée une telle discorde et ont surgi de tels dissentiments qu'il en est résulté de nombreux homicides, des incendies, le pillage des églises et des pauvres et la ruine de la patrie. Nous avons écrit au roi touchant cette situation, l'exhortant et lui demandant de la part des apôtres Pierre et Paul de s'abstenir de tout acte d'hostilité jusqu'à ce que nous ayons pu lui envoyer des nonces apostoliques, chargés d'étudier avec soin les causes d'un si grave différent et, avec le secours de Dieu, de ramener la paix et la concorde. Je m'adresse maintenant à vous et je vous prie, je vous avertis de part l'autorité apostolique, de ne pas soulever de nouveaux incidents, d'observer le même armistice et de ne pas nous créer des difficultés, de nature à empêcher la pacification que je m'efforce de procurer, avec le secours de Dieu.

« Vous le savez très bien, le mensonge sur nos lèvres serait un sacrilège ; trahir la justice ce serait perdre notre âme : soyez donc bien persuadés qu'après une enquête contradictoire et approfondie, nous déciderons uniquement ce qui, avec le secours de Dieu, nous paraîtra juste et que nous nous efforcerons de faire prévaloir notre jugement dans le seul but de la conciliation. Si, à notre avis, l'une des deux parties a été victime d'une injustice, aucune crainte, aucune accep-

tion de personnes ne nous empêcheront de lui assurer les faveurs et l'appui de l'autorité apostolique. Donné à Rome, le 13 des calendes de janvier, indiction XII^e (20 décembre 1073). ¹.

Nous n'avons plus la lettre de Grégoire VII à Henri IV à laquelle le pape fait allusion, mais celle-ci suffit pour caractériser l'attitude qu'il prit, dès le début, vis-à-vis des Saxons et du roi; il chercha constamment à se faire accepter, lui ou ses légats, comme arbitre par les deux partis. Quelques historiens ont reproché au pape cette intervention et n'ont voulu y voir qu'un calcul de sa politique pour affirmer et étendre son omnipotence; remarquons cependant que Grégoire VII n'impose pas son arbitrage, il le propose simplement et ne le déclare pas obligatoire. Et puis le conflit avait un côté religieux, tout à fait de nature à attirer l'attention du pape, ainsi nous avons vu que les Saxons voulaient faire excommunier Henri IV par l'archevêque de Mayence à cause de sa vie privée, de même dans sa lettre du mois d'août 1073, Henri IV avait sollicité les conseils et l'appui du pape pour sortir de ses difficultés. Il ne faut donc pas juger cette intervention avec les idées de notre époque, ce serait s'exposer à de graves erreurs historiques; il faut regretter au contraire qu'elle n'ait pas été franchement acceptée dès le début; elle aurait épargné à la Germanie des flots de sang, les horreurs de la guerre civile, d'incalculables calamités qui la mirent à deux doigts de sa ruine. La lettre du pape aux évêques Saxons passa comme inaperçue, les esprits étaient trop excités, le tumulte trop grand pour qu'on entendit la voix du pontife prêchant l'apaisement et la conciliation.

Après une grave maladie qui faillit l'emporter ²,

¹ GREGORII VII: *Registrum* 1, 39, dans JAFFE: *Mon. Gregor.*, p. 57, sq.

² LAMBERTI *Annales ad an. 1073*, MG. SS. V, 204. C'est à Ladenburg près Worms que le roi tomba gravement malade.

Henri IV se rendit à Worms, dans la vallée du Rhin ; Adalbert, évêque de Worms, voulut empêcher le roi d'entrer dans sa ville épiscopale, mais le peuple prit parti pour celui-ci, Adalbert dut prendre la fuite et la réception chaleureuse faite au souverain lui rendit quelque courage¹. D'autres villes des bords du Rhin ayant imité l'exemple de Worms, Henri IV eut assez d'autorité pour empêcher la réunion de la diète de Mayence où sa déposition était projetée². Mais, pendant ce temps, les forteresses du roi en Saxe et en Thuringe, menaçaient de tomber les unes après les autres au pouvoir de l'ennemi, celles qui résistaient encore faisaient supplier qu'on vint à leur secours. Henri IV pria les deux archevêques Anno de Cologne et Siegfried de Mayence de s'aboucher de nouveau avec les Saxons pour obtenir un armistice ; la conférence eut lieu le 12 janvier 1074 à Corvey, mais n'aboutit à aucun résultat ; les Saxons déclarèrent au contraire que, du 9 au 15 février, ils se réuniraient à Fritslar et que là, conjointement avec les grands du royaume, ils jugeraient et déposeraient Henri IV et lui donneraient un successeur³.

En face de ces dispositions menaçantes et d'une perspective aussi redoutable, le roi n'hésita pas, et, le 20 janvier 1074, en plein hiver, il quitta Worms et marcha contre la Saxe avec une armée d'environ six mille hommes ; le 27 janvier il était déjà à Fulda. Malgré cette précipitation, il ne put surprendre les Saxons, qui, au nombre de quatorze mille combattants, décidés à mourir pour défendre

¹ LAMBERT : *l. c.*

² Henri IV n'hésita pas à se jeter aux pieds des princes pour les supplier de ne pas aller à Mayence : Lambert écrit : *pedibus eorum pro-volutus, suppliciter orabat, ut memores justi judicis Dei, memores sacramenti, quo se, Deo mediante, obligassent, [fidem sibi servarent in adversis.*

³ LAMBERTI *Annales ad an. 1073* dans MG. SS. V. 205 et *ad an. 1074*, p. 206.

leurs foyers, lui barrèrent l'entrée de la Thuringe. L'armée royale souffrit bientôt du froid qui fut très vif cet hiver là et aussi du manque de vivres, aussi, au lieu de songer à attaquer, Henri IV dut, malgré ses répugnances, se résigner à négocier et l'abbé de Hersfeld commença en son nom des pourparlers. Contre toute attente, les Saxons qui pouvaient fondre sur les troupes d'Henri IV et en avoir facilement raison, firent preuve au contraire de dispositions pacifiques; ils se déclarèrent prêts à déposer les armes et à se soumettre si le roi acceptait les conditions qu'ils avaient plusieurs fois déjà proposées à sa sanction, amnistie générale pour le passé, réintégration d'Otto de Nordheim dans son duché de Bavière, reddition et démolition des forteresses, élevées par le roi en Saxe et en Thuringe; restitution des biens confisqués aux adversaires du roi, respect des antiques libertés et privilèges des Saxons ¹.

Henri IV eut, on le devine, bien de la peine à s'avouer vaincu par ses propres sujets et à s'incliner devant leurs stipulations, au lieu de leur imposer les siennes; il regretta amèrement d'avoir quitté Worms mais, dompté par une nécessité impérieuse, craignant que sa déposition n'eût lieu quelques jours plus tard à Fritzlar, il finit par céder, et, le 2 février, fête de la purification de la sainte Vierge, la paix fut conclue à Gerstungen. Le roi reçut et embrassa les envoyés Saxons et, de part et d'autre, on se promit de respecter les clauses du traité ².

¹ LAMBERT : *l. c.*, p. 208, ajoute que les Saxons insistaient aussi pour que le roi promit de visiter tour à tour les diverses provinces de son royaume et ne restât pas toujours en Saxe, notamment à Goslar.

² LAMBERTI *Annales, ad an. 1074*, MG. SS. V. 208, 209. Bien des Saxons étaient aussi très mécontents des stipulations de ce traité qui était surtout l'œuvre des grands seigneurs des deux parties; ces Saxons voulaient la déchéance d'Henri et son remplacement par Otto de Nordheim.

La route de Goslar était ouverte et Henri IV s'y engagea sans perdre de temps ; il avait hâte de revoir ses soldats de la garnison du château de Harzburg qui avaient si vaillamment défendu la forteresse contre les Saxons. Mais, à Goslar, ses hésitations le reprirent et il songeait au moyen d'é luder les conditions qu'il avait subies lorsque l'attitude énergique et décidée des Saxons l'obligea à respecter ses serments. Les fameuses forteresses, notamment le Harzburg, ouvrirent donc leurs portes et le peuple commença à les démolir. Pour ne pas assister à ce spectacle qui froissait profondément son orgueil, Henri IV quitta la Saxe et revint à Worms. Il était à peine parti que les paysans des environs de Harzburg escaladèrent les murs, à demi démantelés de la forteresse et détruisirent tout ce qu'ils trouvèrent, tant était ardente leur haine contre le lieu maudit qui avait attiré sur le pays de si nombreuses et de si terribles calamités. Le monastère construit dans l'intérieur des fortifications, l'église de ce monastère, les reliques des saints, les corps du frère et du fils d'Henri IV, ensevelis dans l'église, tout fut brûlé, profané, jeté aux quatre vents du ciel ¹.

Le ressentiment et la colère du roi en apprenant ces profanations, sont faciles à comprendre ; les principaux d'entre les Saxons, effrayés par ces excès populaires, s'empressèrent de protester et firent tous leurs efforts pour adoucir Henri IV, mais celui-ci ne voulut rien entendre et, comme il ne pouvait alors venger par les armes l'injure qui lui avait été faite, il demanda à l'Eglise de sévir contre les coupables qu'il ne pouvait atteindre. Il fit immédiatement partir pour Rome des légats, chargés de dénoncer au siège apostolique ceux qui avaient brûlé l'église, brisé les autels, violé les tombes et, par haine pour un vivant, pro-

¹ LAMBERTI *Annales*, l. c. filium ejus (regis) et fratrem quos ille ad gratificandum popularibus locum ibi tumulaverat, effodiunt.

fané les cendres des morts ¹. Ce fut sur ces entrefaites ou à peine quelques jours après qu'arrivèrent en Germanie l'impératrice Agnès et les légats du saint-siège, apportant les décrets du synode de 1074; rien de surprenant si Henri IV accourut à Nuremberg au devant de sa mère et au-devant d'eux et s'il leur fit un accueil très empressé.

Malgré ces bonnes dispositions du roi, il ne fut pas possible aux légats de remplir en Germanie la mission dont Grégoire VII les avait chargés, il est vrai qu'Henri IV se réconcilia avec le saint-siège, promit de ne plus vendre les charges ecclésiastiques et accepta la pénitence que les ambassadeurs lui imposèrent pour expier le passé; à ce prix, il fut relevé de l'excommunication qui pesait sur lui, et, plus tard, Grégoire VII félicitait l'impératrice Agnès du résultat qu'elle avait obtenu ²; mais, lorsque les légats déclarèrent qu'ils avaient ordre de tenir et de présider en Germanie un concile pour examiner et, au besoin, pour déposer les évêques et les abbés reconnus coupables de

¹ Quandoquidem, inquit (rex), nec forenses leges contra violentiam Saxonum quicquam proficiunt, nec injurias meas, desertus a milite, armis persequi valeo : ad leges ecclesiasticas, jam necessitate coactus, confugiam, et ubi humana cessant auxilia, divinam opem implorabo. Protinus legatos Romam misit, sedem apostolicam contra eos interpellare, qui ecclesiam incendissent, altaria confregissent sepulchra violassent et odio viventis in sepultos cineres barbara crudelitate debachati fuissent. LAMBERTI *Annales*, l. c. — Le passage mérite d'être reproduit, il montre comment le roi demandait, une fois de plus, l'intervention du pape dans les démêlés avec les Saxons.

² *Mon. Greg.*, p. 106 sq. *Regist.* 1, 85. Le pape écrit à l'impératrice : Quod maximum est et unitati dilectionis conjunctissimum, jam peregitis; videlicet filium vestrum Heinricum regem communioni ecclesie restitui, simulque regnum ejus a communi periculo liberari. Quoniam, illo extra communionem posito, nos quidem timor divinæ ultionis secum convenire prohibuit; subditos vero sibi quotidie ejus presentia quasi necessitas quæ iam in culpa ligavit. — Henri IV était donc excommunié au moment de l'arrivée des légats, et cela par le seul fait de vendre des dignités ecclésiastiques, mais il ne l'était pas nommément comme il le fut plus tard.

simonie et d'incontinence, ce fut un *tolle* général parmi les évêques qui entouraient le roi¹. Liémar, archevêque de Brême, se distingua entre tous les autres par son ardente opposition². Les évêques déclarèrent que seul en dehors d'eux, le pape avait le droit de tenir un pareil concile dans leur pays, qu'ils ne reconnaissaient pas un tel droit aux légats du saint-siège et ne laisseraient pas léser, sur ce point, les antiques lois de leur Église³. Henri IV, qui avait à se plaindre de quelques évêques, surtout d'Adalbert de Worms et des prélats Saxons, ayant fait cause commune avec leurs diocésains, se rangea du côté des légats ; il calculait qu'étant uni au pape et à ses représentants, il pourrait régenter facilement ses feudataires ecclésiastiques⁴ ; toutefois les évêques ne cédèrent pas, le concile fut remis à une époque indéfinie et les légats déclarèrent à l'archevêque de Brême qu'il aurait à rendre compte à Rome de son opposition aux ordres du pape. En outre, ils prescrivirent aux divers métropolitains de la Germanie de tenir des synodes dans leurs provinces res-

¹ Petierunt (legati) verbis romani pontificis ut sinodum tenere intra Gallias pace episcoporum sinerentur. Vehementer hoc abnuerunt omnes episcopi. LAMBERTI *Annales*, ad an. 1074.

² *Mon. Greg.*, p. 140. *Regist.* II, 28.

³ Inusitatum longe que a suis rationibus alienum, nec se hujus auctoritatis privilegium ulli alii præterquam ipsi Romano pontifici unquam delaturos affirmabant. LAMBERT, *l. c.*

⁴ Siquidem intenderat Romanus pontifex ut omnes episcopos et abbates, qui sacros gradus precio relemissent, discussione habita, deponeret ; jamque hac de causa Babenbergensem episcopum et alios nonnullos ab omni divino officio suspenderat, donec coram venientes inustum sibi crimen hereseos digna satisfactione purgarent. Et rex quidem cupide volebat oïlio Wormaciensis episcopi et quorundam aliorum qui eum bello Saxonico offenderant ; quos hac calumpnia involvendos et dignitatis suæ detrimenta passuros, spe certissima præsumserat. Sed quia per legatos res tanta confici posse desperabatur, consulto in audientiam ipsius romani pontificis dilata est. LAMBERTI *Annales*, *l. c.*

pétives, pour y promulguer et faire exécuter les décrets du synode romain.

Bien peu s'empressèrent d'obéir, Siegfried de Mayence essaya de le faire mais nous savons, par Lambert de Hersfeld, qu'il n'y réussit guère ; voici le texte de Lambert, il est d'autant plus utile de le citer qu'il met en relief l'état moral du clergé de la Germanie.

« Tous les cleres, dit le moine de Hersfeld, furent remplis d'indignation contre un pareil décret (le décret contre le mariage des cleres) ; ils proclamèrent que le pape était absolument hérétique, enseignant des dogmes insensés. Il avait, disaient-ils, oublié cette parole du Seigneur : *tous ne comprennent pas ce langage* (le précepte de la continence) *que celui-là le comprenne qui peut le comprendre*¹ ; et cette autre parole de l'Apôtre : *que celui qui ne peut pas garder la continence, se marie, il vaut mieux se marier que de brûler*². Il voulait obliger, par la force, les hommes à vivre comme les anges ; en refusant à la nature de suivre son cours ordinaire, il favorisait la fornication et le dérèglement, des mœurs ; s'il persistait dans ses décrets, ils préféreraient, ajoutaient-ils, renoncer au sacerdoce plutôt que de renoncer au mariage ; puisqu'il avait horreur des hommes, il aviserait alors à se procurer des anges pour gouverner les peuples de l'église de Dieu. Cette opposition n'empêchait pas le pape d'insister, il envoyait aux évêques de nombreux messagers, les accusant de laisser-aller et de négligence et les menaçant de censures apostoliques s'ils ne mettaient pas plus de promptitude à remplir leur devoir.

« L'archevêque de Mayence, persuadé que l'abrogation d'une coutume aussi invétérée, consacrée par un si grand nombre d'années, serait une rude entreprise, agissait avec ses prêtres avec beaucoup de modération ; ramener un monde déjà décrépî à l'héroïsme des premiers temps de l'église, ne lui semblait pas chose bien aisée³. Il commença donc par donner à son clergé un délai de six mois

¹ SAINT MATTHIEU : XIX, 11, 12 ; Jésus-Christ parle du célibat.

² SAINT PAUL : I aux Corinth. VII, 9,

³ *Archiepiscopus Mogontinus sciens non parvo constare operam hanc ut tanto tempore inolitam consuetudinem revelleret, atque ad rudimenta nascentis ecclesiæ senescentem jam mundum reformaret, moderatius agebat cum eis.*

pour réfléchir, et exhorta ses prêtres à faire spontanément ce que, sans cela, ils devraient faire par force, il leur demanda de ne pas les mettre, lui ou le pontife romain, dans la nécessité de sévir.

« Au mois d'octobre (1074), un synode fut réuni à Erfurt et là l'archevêque fit à ses prêtres des instances plus pressantes pour que, sans plus tarder, ils renoncassent au mariage ou au ministère des autels. Ceux-ci lui opposèrent plusieurs raisons pour éluder une alternative aussi rigoureuse et aussi immédiate et pour rendre nulle toute sentence de condamnation qui serait portée. Mais les arguments, les supplications, les prières ne pouvaient rien contre l'autorité du siège apostolique, derrière laquelle l'archevêque se retranchait, prétendant qu'il était forcé d'agir ainsi, que sa volonté n'y était pour rien. Alors les membres du clergé sortirent de l'assemblée et, après en avoir délibéré, résolurent de ne pas retourner au synode et de rentrer chez eux, sans prendre congé de l'archevêque. Quelques-uns n'étaient pas de cet avis et criaient qu'il fallait rentrer dans le synode, s'emparer de l'évêque sur son siège épiscopal, avant qu'il prononçât contre eux cette exécration sentence, et ne pas hésiter à le mettre à mort comme il le méritait ; cet exemple mémorable, transmis à la postérité, empêcherait les successeurs de l'archevêque de renouveler de pareilles calomnies contre l'honneur du nom sacerdotal ¹.

« On rapporta à l'évêque ce qui se passait au dehors et on l'engagea à calmer par sa modération les esprits qui s'échauffaient ; en effet, il envoya aussitôt des messagers dire à ses prêtres de revenir au synode et d'y revenir de sang-froid ; il promettait qu'à la première occasion, il s'empresserait de faire partir pour Rome des délégués chargés d'exposer au seigneur pape les motifs qui devaient le déterminer à adoucir la rigueur de ses commandements ² ».

Malgré ces tempéraments, le synode d'Erfurt faillit se

¹ Nonnulli etiam confusis vocibus clamitabant melius sibi videri ut, in synodum regressi, ipsum episcopum, priusquam execrabilem adversus eos sententiam promulgaret, cathedra episcopali deturbarent. et merita morte multato, insigne monumentum ad posteros transmitterent, ne quis deinceps successorum ejus talem sacerdotali nomini calumpniam struere temptaret.

² Se, cum primum oportunitas arrisisset, Romam missurum, et domnum apostolicum, si qua posset ratione, ab hac sententiæ austeritate deducturum.

terminer d'une façon tragique pour le pusillanime archevêque ; le lendemain de cette orageuse séance, sans plus parler du célibat, il demanda dans l'assemblée que les Thuringiens payassent les dîmes accoutumées. Ceux-ci refusèrent en se fondant sur les stipulations de la paix de Gerstungen et, comme l'archevêque se montrait plus intraitable sur la question d'argent que sur celle du célibat, prêtres et laïques se précipitèrent sur lui pour le massacrer ; ses soldats eurent toutes les peines du monde à l'arracher de leurs mains. Siegfried se sauva à Heiligenstadt où il excommuniait régulièrement, les jours de fête, ceux qui venaient de lui causer de si grandes frayeurs ¹.

Altmann, évêque de Passau en Bavière, fit preuve durant ces tristes démêlés d'un courage vraiment épiscopal ; s'il ne put réussir à imposer le célibat à son clergé il sauva du moins, dans une certaine mesure, l'honneur de l'épiscopat de la Germanie. Voici ce que raconte, à ce sujet, le biographe anonyme qui nous a conservé le souvenir de ses vertus.

« A cette époque, presque tout le royaume de Germanie fut agité par le scandale d'une grande dispute touchant l'incontinence des clercs. Cette incontinence n'était pas un mal caché, car ces prêtres avaient des fronts de courtisanes et ne savaient pas rougir². Le pontife romain, mis au courant de cette situation, envoya par lettres des décrets condamnant une telle énormité. Les évêques s'inclinent devant ces ordres salutaires, s'en félicitent et les font exécuter autant qu'il leur était possible. Quant au bienheureux Altmann, il réunit à Passau le concile des frères et y fit lire les lettres qu'il avait reçues à ce sujet, ajoutant dans une chaleureuse exhortation

¹ Subito efferata mente se foras proripiunt, ad arma conclamant, et ad momentum contracta ingenti multitudine, in sinodum prorumpunt; et nisi maturius milites episcopi intercessissent et blandiendo rationemque reddendo potius quam repugnando, quoniam viribus imparis erant, ferocientis turbæ impetum inhibuissent, in ipsa cathedra episcopali episcopum oppressissent.

² JÉRÉMIE : III, 3.

qu'on ne devait pas trouver onéreuse une chasteté, que Dieu récompensait par une couronne spéciale. Cette chasteté, ornement de toute âme fidèle, devait, à plus forte raison, briller dans ceux qui offraient pour tous à la divine majesté l'hostie sainte et immaculée du corps et du sang du Christ. Le bon pasteur et le prudent docteur essaya ainsi d'éveiller par ses paroles dans le cœur de tous l'amour de cette grande vertu de la pureté mais il ne put y réussir. Ils lui opposèrent les antiques traditions et l'autorité de ses prédécesseurs sur le siège épiscopal dont aucun ne s'était montré aussi sévère et aussi violent sur ce point¹. Le serviteur du Christ répondit que lui aussi aurait agi comme ses prédécesseurs si l'ordre du pape l'avait permis ; qu'il craignait au contraire pour son propre salut, à cause de cette parole de la sainte Ecriture : « *Non seulement ceux qui font le mal sont dignes de mort mais encore ceux qui les approuvent* »². N'ayant pu rien obtenir, il congédia l'assemblée.

« Après avoir pris conseil des plus sages et avoir recommandé le secret, le jour de la fête de saint Etienne, premier martyr et patron de son église, l'évêque Altmann monta à l'ambon et là, devant la foule du clergé et du peuple, devant les grands venus à cause de la solennité, il lut impassible le contenu des lettres apostoliques. La sainte Ecriture dit avec raison que *le juste a autant de confiance que le lion* »³. Car l'évêque ne passa pas sous silence les sanctions pénales, pour briser par l'excommunication ceux que la persuasion n'avait pu fléchir. Des cris de fureur se firent alors entendre de toutes parts et le serviteur de Dieu aurait été massacré immédiatement si la providence divine, secondée par le courage de quelques grands, ne l'avait arraché des mains des énergomènes⁴ ».

Les scènes violentes des deux synodes d'Erfurt et de Passau montrent mieux que tous les commentaires, toutes

¹ Tuentur se illi antiquitate temporum et auctoritate antecessorum suorum, quorum neminem in hujus modi severum tulerunt et violentum.

² *Epître aux Romains* : 1, 31, 32.

³ *Proverbes* : xxviii, 1.

⁴ Illico clamor et furor ab omni parte perstrepat. Et forte in præsentiarum famulum Dei furibundis manibus discerpissent, si non divina virtus, et optimatum præsentium probitas furentibus obstilisset. MIGNE : T. 148, col. 878, dans la *vita S. Almanni Palaviensis episcopi*, ibid. col. 867-894.

les considérations, combien le clergé de la Germanie avait besoin de réforme, combien sa situation justifiait les tristesses et les rigueurs de Grégoire VII ; nous allons voir qu'en France le mal était aussi profond, aussi invétéré et que là aussi il était urgent d'agir avec énergie.

A l'issue du synode romain du mois de mars 1074, Grégoire VII choisit pour son légat en France, Hugo évêque de Die, et lui prescrivit de travailler, au nom du saint-siège, à l'extirpation de la simonie et à la réforme des mœurs dans le clergé.

Hugo avait été élu évêque de Die par le clergé et le peuple du diocèse ; le comte de Die ne fit d'abord aucune opposition à cette élection mais, peu après, on ne sait pour quel motif, il organisa un soulèvement populaire contre l'évêque élu. Hugo vint à Rome demander justice et Grégoire VII le sacra lui-même, lors du synode du mois de mars 1074. Après lui avoir donné ses instructions, il le renvoya en France avec des lettres pour ses diocésains et pour le comte de Die, menaçant ce dernier de l'excommunication et de l'anathème, s'il ne changeait entièrement de conduite à l'égard de son évêque ¹. D'autres lettres accréditaient Hugo en qualité de légat du saint-siège dans les Gaules ; elles sont adressées à tous les abbés et à tous les prélats, c'est-à-dire aux supérieurs des moines et des clercs séculiers et recommandent de payer exactement, entre les mains de Hugo, le denier de saint Pierre.

« Votre fraternité n'ignore pas, écrivait Grégoire VII, qu'en vertu des institutions de nos pères, quelques-unes de vos églises paient au bienheureux Pierre et à nous un cens annuel. Nous vous avertis-

¹ *Mon. Greg.*, p. 87 sq. *Regist.*, 1, 69. La lettre du pape est du 23 mars 1074.

Sur l'évêché de Die, qui faisait partie de la province de Vienne, et sur les prédécesseurs immédiats de Hugo, voyez, au T. II chap. XI p. 359 sqq. les détails déjà donnés.

sons de vous acquitter exactement de ces redevances, car, jusqu'ici, quelques-uns par négligence, d'autre par endurcissement n'ont pas rempli ce devoir... Comme nous envoyons aujourd'hui dans les Gaules pour y régler, en notre lieu et place, diverses affaires ecclésiastiques, notre cher fils Hugo, évêque de Die, et comme nous avons toute confiance en lui, ayant pu apprécier sa fidélité dans les affaires que nous lui avons confiées, nous vous prescrivons de remettre entre ses mains le cens de vos églises ainsi que les sommes dues pour le passé ¹. »

Nous verrons plus tard comment l'évêque de Die s'acquitta durant plusieurs années, des délicates fonctions que le pape lui avaient confiées; disons seulement que, d'après la correspondance de Grégoire VII, Hugo répondit à l'attente du pape, car celui-ci lui garda toute sa confiance et lui confia, plus tard, d'autres légations très importantes ².

Quant à l'accueil fait aux prescriptions synodales du saint-siège, le document suivant, quoique bien incomplet, permet d'être édifié à cet égard. C'est un passage de la vie de saint Gautier, abbé de Pontoise, au onzième siècle.

« Un concile, raconte l'auteur anonyme de la vie de saint Gautier, abbé de Pontoise, s'étant réuni à Paris pour savoir s'il fallait obéir aux ordonnances du seigneur pape Hildebrand, de sainte mémoire, touchant le célibat ecclésiastique et la défense d'entendre la messe d'un prêtre concubinaire, presque tous les évêques, les abbés et les clercs, composant l'assemblée, déclarèrent absurdes les ordres du pape et conclurent qu'on ne pouvait pas et qu'on ne devait pas s'y conformer. Gauthier, abbé de Pontoise, qui, peu auparavant, était allé à Rome et y avait conféré avec Hildebrand, se leva alors au milieu de l'assemblée et protesta énergiquement contre la décision qui venait d'être prise; il cita saint Grégoire, pour prouver qu'on devait obéir à son supérieur, même lorsqu'on ne voyait pas la raison

¹ *Mon. Greg.*, p. 526 sq. *Epistolae collectae* 6. JAFFE a pris cette lettre dans l'édition de HUGO DE FLAVIGNY, *MG. SS. VIII*, 412.

² Voyez par exemple : *Mon. Greg.*, p. 156 et p. 179; *Regist.* II, 43 et II, 59.

de l'ordre qui était donné. Les paroles de Gautier soulevèrent dans le concile un épouvantable tumulte ; de tous côtés, on se précipita sur lui, il fut roué de coups, couverts de crachats et traîné ensuite dans les prisons du roi d'où quelques-uns de ses amis parvinrent ensuite à le faire sortir et il regagna son abbaye de Pontoise ¹ ».

Cette dernière circonstance de l'emprisonnement de Gautier dans les prisons du roi s'explique d'autant mieux que les rapports entre Philippe I^{er} et Grégoire VII continuaient à être très tendus. Déjà, dans sa lettre du 4 décembre 1073, à Roclin, évêque de Châlons-sur-Saône, au sujet de la vacance de l'église de Mâcon, le pape paraissait décidé à user, s'il le fallait, des moyens extrêmes pour briser la résistance du souverain ² : le siège de Mâcon fut, il est vrai, pourvu d'un titulaire, sans qu'il fut nécessaire d'en venir là, mais, peu après, surgit un autre incident celui de l'église de Beauvais. Guido, évêque de Beauvais, ayant été, à l'instigation du roi, chassé par le peuple, vint chercher un refuge à Rome, auprès de Grégoire VII ; le pape écrivit aux habitants de Beauvais et au roi pour obtenir que l'évêque fut réintégré sur son siège épiscopal et recouvrât les biens de son église et c'est en effet ce qui arriva. La lettre du pontife à Philippe I^{er} trahit déjà une

¹ Voyez dans les BOLLANDISTES : *Acta sanctorum Aprilis*, T. I, p. 753 sqq., les deux vies de saint Gautier, abbé de Pontoise, écrites par deux anonymes. L'une et l'autre vie parlent du synode de Paris et du courage dont Gautier y fit preuve. C'est avec l'aide de ces deux versions (c. II, 9, p. 755 et c. II, 10, p. 760) que nous avons composé notre récit. Dans la seconde vie qui est plus détaillée, on voit qu'au synode de Paris, Gautier n'osa pas, malgré tout son courage, soutenir ouvertement le célibat ; il dut se borner, tant l'assemblée était intolérante, à soutenir cette thèse générale qu'on devait obéir à ses supérieurs, par conséquent au pape, même lorsque on ne voyait pas la raison d'être de leurs ordres. MANSI : *Concilio. collectio*, T. XX, p. 437 sqq., a donné les fragments des deux vies de saint Gautier se rapportant au synode de Paris. Il n'est pas possible de dire en quelle année précise s'est tenu le synode.

² *Mon. Greg.*, p. 53 sq. *Regist.* I. 35. Voyez plus haut p. 46.

émotion profonde, une irritation difficilement contenue et qui devait éclater peu de temps après ¹.

Un chevalier de Beauvais nommé Lanzelin avait fait prisonnier un certain Folcer de Chartres, lorsque celui-ci revenait d'un pèlerinage à Rome et ne voulait lui rendre la liberté que contre une rançon considérable ; en outre, durant l'été de 1074, le roi lui-même se conduisant en véritable bandit, fit dépouiller de malheureux marchands italiens, venus à une foire en France. En apprenant ces iniquités, Grégoire VII n'hésita plus et écrivit la lettre suivante aux archevêques et évêques de France.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux archevêques Manassé de Reims, Richer de Sens, Richard de Bourges, à Adrald, évêque de Chartres, et aux autres évêques de France, salut et bénédiction apostolique.

« Depuis longtemps déjà le royaume de France, autrefois fameux et très puissant, a vu sa gloire diminuer graduellement ; des mœurs détestables, qui s'affichent de plus en plus, ont fait disparaître les insignes vertus dont il était orné. De nos jours, ce même royaume semble avoir perdu tout sentiment d'honneur et de decorum ; les lois y sont mises de côté, la justice y est foulée aux pieds ; les crimes les plus honteux, les plus cruels, les plus misérables, les plus intolérables y restent impunis et cette impunité encourage les malfaiteurs à recommencer. Par suite de l'affaiblissement du pouvoir royal, affaiblissement qui, dans votre patrie, date déjà de quelques années, les lois et le gouvernement sont impuissants à empêcher ou à punir les injustices ; il en résulte que, par une sorte de nouveau droit des gens, chacun est obligé de se faire justice, chacun se sert des armes et des ressources qu'il a à sa disposition pour arriver à se venger. Si cette situation a causé dans le pays des meurtres, des incendies et les maux que la guerre entraîne après elle, il faut le déplorer mais qui donc en serait surpris ? Oui, tous, comme infectés d'une sorte de peste de dépravation, commet-

¹ *Mon. Greg.*, p. 93 sqq. *Regist.* 1, 74 et 75. Après avoir adressé au roi divers reproches, le pape continue en ces termes : *Haec quidem et alia talia frequenter et, si oportet, aspero etiam sermone tibi inculcare, suscepli nos officii cura compellit.*

tent des forfaits horribles et exécrables et sans pouvoir alléguer la moindre excuse ; ils ne respectent ni les choses divines ni les choses humaines : les parjures, les sacrilèges, les incestes, les trahisons tout cela n'est qu'un jeu à leurs yeux. Vous seuls sur la terre offrez ce spectacle navrant, de concitoyens, de proches, de frères même qui, pour des motifs de basse cupidité, se font prisonniers les uns les autres pour dépouiller ensuite ces malheureux de tous leurs biens et les faire mourir dans une affreuse misère. Les pèlerins qui vont à Rome au tombeau des saints apôtres ou qui viennent de les visiter, sont, dans votre pays, si une occasion propice se présente, jetés en prison où on leur fait souffrir des tourments que des païens n'oseraient pas leur infliger ; on leur extorque ensuite pour qu'ils puissent se racheter, des sommes plus considérables que ce qu'ils possèdent.

« Votre roi qu'il faut appeler non pas un roi mais un tyran est, de par l'instigation du démon, la cause et le principe de tous ces maux. Après avoir souillé sa vie de vices et d'infamies, pauvre et misérable qu'il est, il porte inutilement le sceptre ; non seulement, par la faiblesse de son gouvernement, il a lâché la bride à ses peuples pour tous les attentats, mais il les a lui-même excités par l'exemple de ses penchants et de ses œuvres. Il ne lui a pas suffi de mériter la colère de Dieu par la ruine des églises, les adultères, les rapines odieuses, les parjures, les mille genres de fraude dont nous l'avons souvent réprimandé ; tout récemment à des marchands venus de divers points de la terre, à une foire de France, il a extorqué en véritable brigand, une immense somme d'argent ; jusqu'à nos jours, jamais on n'a rapporté, pas même dans les fables, qu'un roi ait agi de la sorte ; lui qui devrait être le défenseur des lois et de la justice est le premier à les violer. En agissant ainsi, il est parvenu à nuire non pas seulement aux personnes de son royaume mais encore, je le dis à sa confusion, aux étrangers.

• Il est impossible qu'une telle conduite évite la sentence du souverain juge, aussi nous vous prions, nous vous avertissons avec une vraie charité, de prendre garde à vous, de ne pas attirer sur vous cette malédiction prophétique ; *Maudit soit l'homme qui détourne son glaive du sang*, ¹ c'est-à-dire, comme vous le comprenez très bien, qui n'emploie pas le glaive de la parole à la correction des

¹ *Maledictus homo, qui prohibet gladium suum a sanguine.* Ce texte, qui revient assez souvent dans la correspondance de Grégoire VII, se trouve dans Jérémie, c. XLVIII, v. 40.

hommes charnels. Vous, mes frères, vous êtes en faute, car en ne résistant pas, avec une vigueur sacerdotale, aux actions détestables de cet homme, vous favorisez sa méchanceté par votre complaisance. Nous vous le disons à regret et avec des gémissements, nous craignons que, voyant le loup dévorer sous vos yeux le troupeau du Seigneur, vous ne preniez la fuite, que vous ne soyez des chiens ne sachant pas aboyer et vous réfugiant dans le silence. Votre salut nous paraît d'autant plus en danger que nous ne voyons pas quelles excuses vous pourrez faire valoir quand vous paraîtrez devant Dieu pour expliquer votre taciturnité ; je ne suppose pas que le roi agisse de cette façon avec votre adhésion, il ne reste donc que votre négligence qui fait que la perte de son âme ne vous touche guère. Vous vous rendez compte vous-même qu'une telle adhésion, une telle négligence sont tout à fait incompatibles avec les devoirs de votre charge pastorale.

« Vous vous trompez grandement si, en empêchant le roi de faire le mal, vous croyez manquer au respect et à la fidélité que vous lui avez promise. Celui-là, nous l'affirmons en toute sûreté, fait preuve d'une bien plus grande fidélité qui oblige celui à qui il l'a jurée, de sauver son âme et ne la laisse pas, par une complaisance coupable, tristement disparaître dans le gouffre du péché. Il est inutile de parler de crainte. Réunis et armés pour défendre la justice, votre force serait telle que vous pourriez à la fois, sans aucun péril pour vous, le détourner par la pénitence de sa passion de mal faire, et mettre vos âmes en sûreté ; y aurait-il du reste crainte ou péril de mort que vous ne devriez pas abdiquer l'indépendance de votre sacerdoce.

« Nous vous prions donc, nous vous avertissons, de par l'autorité apostolique, de vous réunir pour veiller au bon renom et au salut de votre patrie ; mettez vous d'accord pour parler au roi, donnez-lui avis de sa honte, de son péril et de celui de son royaume ; montrez lui en face combien sont criminelles ses actions et ses intentions, tachez de le fléchir par toute espèce d'instance afin qu'il indemnise les marchands, dont j'ai parlé ; vous savez que si ces indemnités ne sont pas accordées il en résultera des discordes et des inimitiés sans fin. Que votre roi corrige ses fautes et laissant là les erreurs de sa jeunesse, qu'il commence, en s'attachant à la justice, à relever la dignité et la gloire de son royaume ; pour pouvoir corriger les autres qu'il abandonne, le premier, l'iniquité.

« S'il refuse de vous entendre, si bravant la colère de Dieu, au

mépris de la dignité royale, de son salut et de celui de son peuple, il s'obstine dans la dureté de son cœur, faites-lui entendre, comme de notre bouche, qu'il ne pourra plus longtemps échapper au glaive de la vengeance apostolique. Ainsi donc vous-mêmes, avertis, commandés par la puissance apostolique, inclinez vous avec la foi et l'obéissance qui lui sont dues, devant les ordres de votre mère, la sainte église romaine ; séparez vous complètement de l'obéissance et de la communion de votre roi, défendez dans toute la France de célébrer publiquement l'office divin.

« Si de pareilles mesures le laissent insensible, nous essayerons, par tous les moyens et avec le secours de Dieu, de lui arracher le royaume de France ; que chacun soit bien convaincu de notre résolution à cet égard.

« Mais nous sommes persuadés que, si vous le voulez bien, il ne continuera pas à se montrer incorrigible ; si donc nous nous apercevons que vous faites preuve de peu de zèle dans une affaire si importante, nous vous regarderons comme les compaguons et les complices de ses scélératesses et nous n'agirons pas contre lui sans vous dégrader en même temps de votre épiscopat.

« Dieu et notre conscience peuvent nous rendre ce témoignage que si nous tenons un pareil langage, les prières ou les présents de qui que ce soit n'y sont pour rien. La douleur seule nous fait parler ; en voyant un si noble royaume, un si grand nombre de peuples se perdre par la faute d'un scélérat, nous ne pouvons et nous ne devons pas nous taire et dissimuler. Souvenez-vous de cette parole de la divine sagesse : *celui qui craint l'homme tombe rapidement, celui-là au contraire s'élève qui place son espoir dans le Seigneur*¹. Prouvez que votre esprit et votre langue n'ont pas abdiqué leur indépendance ; par crainte d'un homme, ne vous résignez pas à votre ruine, ayez au contraire confiance dans le Seigneur et dans sa vertu puissante, soyez de vaillants soldats du Christ et sachez vous élever jusqu'à la gloire de la vie future et de la vie présente.

« Nous demandons en outre avec instance à votre charité de vous mettre en communication avec le chevalier Lanzelin de Beauvais ; au nom de saint Pierre et en vertu de notre autorité apostolique, vous lui ordonnerez de rendre la liberté à Folcer de Chartres qui, revenant de son pèlerinage au tombeau des saints apôtres, a été fait prisonnier par lui ; il faut qu'il le laisse repartir sain et sauf et sans

¹ *Proverbes*, c. xxix, v. 25.

rien lui extorquer. S'il refuse de le faire, ne cessez de le combattre par les armes spirituelles et temporelles, jusqu'à ce que le pèlerin de saint Pierre ait recouvré la liberté et jusqu'à ce que on lui ait rendu ce qui lui aurait été volé. Donné à Tibur le 4 des ides de septembre. Indiction XII. (10 septembre 1074) ¹ ».

Certes, le réquisitoire est amer, le pontife parle du souverain comme les prophètes de l'ancienne loi parlaient des rois d'Israël, tombés dans l'idolâtrie. Les gallicans du dix-septième siècle s'indignaient en voyant traiter de cette façon un prédécesseur de Louis XIV; je ne saurais, je l'avoue, partager cette indignation. Les rois n'ont pas été institués pour être des détrousseurs de grand chemin, ou pour trafiquer des dignités ecclésiastiques et Philippe I^{er} me paraît fort peu intéressant. Je songe plutôt à ces marchands indignement spoliés, à ces pèlerins jetés en prison, à ces crimes commis cyniquement sur les humbles, sur les petits par les plus forts et j'écoute avec respect, avec admiration cette grande voix qui rappelle un siècle brutal et barbare au sentiment de la justice; cette voix est vraiment la voix de l'humanité, celle de la civilisation chrétienne ².

Les trois lettres que Grégoire VII écrivit en 1074 aux princes de l'Espagne chrétienne prouvent que la lutte contre la simonie et contre le concubinage des clercs, si ardente en Italie, en Germanie et en France, ne soulevait pas alors en Espagne les mêmes tempêtes. Ces lettres n'y font même aucune allusion, elles se bornent à traiter une

¹ *Mon. Gregor.*, p. 113, sqq. *Regist.* II, 5. Le 13 novembre suivant, le pape écrivit à Guillaume VII comte de Poitiers, lui demandant d'unir ses efforts aux évêques de France pour amener le roi à changer de conduite; Grégoire VII se montre dans cette lettre aussi irrité contre le roi que dans celle aux évêques de France. Cf. *Mon. Greg.*, p. 132 sq. *Regist.* II, 18.

² Voyez dans l'introduction de cet ouvrage p. LXXXVII, sq.

question liturgique qui présente un côté historique intéressant.

A l'origine, l'Espagne évangélisée par des missionnaires venus de Rome, avait reçu d'eux, en même temps que les principes de la foi, le rit romain, c'est-à-dire l'ordre à suivre pour la célébration de la messe et des autres offices. Plus tard, sous l'influence des Priscillianistes et des Ariens, à la suite des invasions des Goths et des Sarrasins, le rit romain avait subi en Espagne de nombreuses modifications, et avait été graduellement remplacé par le rit de Tolède ou rit mosarabique.

Comme tous les grands génies, comme tous les puissants organisateurs, Grégoire VII a été surtout l'homme de l'unité, ses efforts tendent visiblement vers une vigoureuse concentration religieuse ; aussi, préoccupé de rattacher étroitement au saint-siège les jeunes royaumes espagnols, conquis depuis peu sur les Sarrasins, il insista, par l'intermédiaire de ses légats, pour que le rit de Tolède fut partout aboli et remplacé par le rit romain. Le 20 mars 1074, il écrivit à Sanche Ramirez, roi d'Aragon, et le félicite d'avoir accompli cette réforme ; la veille, il avait adressé à Alphonse VI roi de Léon et à Sanche II, roi de Castille, une lettre commune leur demandant de donner à l'église romaine la même marque de fidélité et de confiance¹.

¹ *Mon. Greg.*, p. 82 sqq. *Regist.* 1, 63, 64. — Dans la lettre à Sanche d'Aragon, Grégoire VII, parlant des accusations portées contre un certain Salomon, émet cette belle maxime du droit canon : *Accusationem per litteras, eo absente qui accusat, sacri canones non recipiunt*. Durant sa légation en Espagne, Gérald, cardinal évêque d'Ostie, avait excommunié comme simoniaque, Munio évêque d'Auca ou Oca, à l'est de Burgos ; Grégoire VII confirme cette condamnation dans sa lettre aux rois de Léon et de Castille mais Munio vint à Rome, parvint à s'y disculper et Grégoire VII le renvoya, le 9 mai 1074, avec des lettres de recommandation pour le roi de Léon, afin que ce prince lui permit d'occuper son siège épiscopal, cf. *Mon. Greg.*, p. 104. *Regist.* 1, 83.

Mais, une liturgie disparaît difficilement, surtout lorsqu'elle fait vraiment partie de la conscience religieuse d'un peuple, lorsqu'elle s'est identifiée avec lui. La liturgie mosarabique avait consolé le peuple espagnol durant les longs jours de la servitude, elle avait célébré sa renaissance à la liberté et à l'indépendance et chanté ses premières victoires, aussi ne recula-t-elle que très lentement devant la liturgie romaine. Aujourd'hui, après des siècles de luttes et de péripéties diverses, la paix est faite entre les deux rits et c'est avec l'approbation du saint-siège que la liturgie mosarabique fait entendre dans la cathédrale de Tolède ses belles prières et ses antiques mélopées.

En Angleterre, la paix religieuse ne paraît pas non plus avoir été troublée en 1074. Grégoire VII écrivit, le 4 avril, deux lettres affectueuses au roi Guillaume le Conquérant et à sa femme la reine Mathilde; il déclare au roi qu'il a pour lui une affection spéciale, qu'il le préfère aux autres rois de la chrétienté et recommande à sa libéralité l'œuvre du denier de saint-Pierre en Angleterre¹. La lettre à la reine Mathilde ne renferme que des conseils de spiritualité². Mentionnons enfin une lettre du pape à Lanfranc, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre. Grégoire VII lui rappelle les liens d'amitié qui les unissent, depuis tant d'années; lui fait un tableau du triste état de l'Eglise et l'exhorte à s'opposer énergiquement à une détestable coutume des Ecossais qui, non seulement, dit le pape, abandonnent leurs femmes mais même les vendent³.

¹ *Mon. Greg.*, p. 89 sq. *Regist.* 1, 70. Hæc ideo, écrit Grégoire VII, karissime, tibi inculcavimus, quia inter reges te solum habemus, quem præ aliis diligere supra scripta credimus.

² *Mon. Greg.*, p. 91. *Regist.* 1, 71.

³ *Mon. Greg.*, p. 520. *Epistolæ collectæ* 1. — Grégoire VII était, depuis de longues années, lié d'amitié avec Lanfranc et il le lui rappelle dans sa lettre; néanmoins l'archevêque de Cantorbéry garda, vis-à-vis de son

Après avoir étudié dans les diverses contrées de la chrétienté les résultats des premières mesures, prises par Grégoire VII pour la réforme de l'église, il est temps de revenir au pape lui-même. Durant le printemps de 1074, il continua ses préparatifs militaires contre Robert Guiscard ; car il se doutait bien que l'excommunication, prononcée contre le tenace Normand, ne l'amènerait pas à résipiscence et que la force seule pourrait l'y contraindre. Mais, déjà au mois d'avril 1074, Grégoire VII pouvait voir que, dans sa lutte contre le duc Robert, il ne serait pas soutenu comme il l'avait espéré. La preuve en est dans la lettre qu'il écrivit, le 7 avril 1074, à Gottfried le bossu, duc de Lorraine et mari de la comtesse Mathilde ; la lettre contraste avec l'enthousiasme qui, quelques mois auparavant, animait le pontife.

« Si, lui écrit-il, si tu étais resté fidèle au prince des apôtres, si, d'accord avec les promesses que tu nous a faites, ton cœur lui était encore attaché, nous te serions grandement reconnaissant et pour tes engagements et pour ton sincère dévouement. Mais comme tous se sont dérobés, comme tous sont devenus inutiles, comme, selon l'expression du Psalmiste, il n'en est pas qui fasse le bien, il n'en est pas un seul, tu as fait comme beaucoup d'autres, tu as manqué à ta parole. Où est le secours que tu promettais ? où sont les soldats que tu devais commander toi-même, nous disais-tu, pour honorer et secourir saint Pierre. Puisque telle a été ta conduite vis-à-vis de saint Pierre, nous qui, malgré notre indignité, sommes son vicaire, nous nous trouvons par la même dégagés de toute promesse en ta faveur ; il ne nous reste que l'obligation de veiller sur toi parce que tu es chrétien. Souviens-toi de ton père ; lui aussi avait fait de belles

ami devenu pape, une attitude très réservée et Grégoire VII se fâcha plus tard de ce que Lanfranc s'obstinait à ne pas venir à Rome. — Ce fut probablement pour se conformer aux instructions du pape, pour fortifier en Angleterre les liens du mariage que l'archevêque de Cantorbéry écrivit à Thomas archevêque d'York une lettre que nous avons encore, cf. MIGNE : *Patr. lat.* T. 150, col. 518. C'est la dixième lettre de la correspondance de l'illustre prélat.

promesses à la sainte église romaine ; s'il les avait tenues, sa mémoire serait maintenant bénie de nous tous et je serais heureux de te la rappeler. Quant à la Sardaigne, le terme que j'avais fixé étant écoulé, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai prescrit antérieurement. Voici mon dernier mot ; si tu remplis fidèlement et religieusement les promesses que tu nous as faites, c'est-à-dire que tu as faites à saint Pierre, je te regarderai comme un fils très cher et tu auras en moi, malgré mon indignité, un père très affectionné. Donné à Rome le 7 des calendes d'avril, Indiction XII^e (7 avril 1074) ¹. »

Lorsque Grégoire VII écrivait cette lettre, il savait évidemment que Guillaume de Bourgogne et les autres grands seigneurs français ne répondraient pas à son appel : nullement découragé par cet abandon, il résolut, imitant encore en cela Léon IX, de tenir la campagne contre les Normands avec des troupes recrutées en Italie. Aimé est seul à raconter cette expédition du pape ; voici son récit ; il montre que Grégoire VII, encore plus malheureux que Léon IX, n'arriva même pas à réunir une armée et à la mettre en ligne contre Robert Guiscard.

« Le pape vint à Rome (après son séjour à Capoue) et poursuivit ce qu'il avait commencé. Les hommes n'ayant pas répondu à son appel, Grégoire manda à Béatrix et à sa fille Mathilde de venir lui parler à Rome et leur fit connaître le motif de cette entrevue². La foi parfaite qu'elles avaient en saint Pierre, la charité qui les animait pour le vicaire de Dieu, décidèrent Béatrix et Mathilde à accepter cette invitation ; elles se hâtèrent de venir à Rome et se

¹ *Mon. Greg.*, p. 91. *Regist.* 1, 72. — Si Grégoire VII parle de la Sardaigne dans sa lettre à Gottfried, duc de Basse-Lorraine, cela vient sans doute de ce que, en sa qualité de mari de la comtesse Mathilde, Gottfried était aussi marquis de Toscane, comte de Spolette, etc... — Peut-être avait-il antérieurement reconnu au saint-siège le droit de prendre possession de cette île.

² Cette donnée d'Aimé, VII, 12, s'harmonise très bien avec les deux lettres de Grégoire VII à la comtesse Mathilde que nous avons reproduites ou analysées plus haut, p. 54 sq. chap. xv.

mirent en devoir de faire ce que le pape leur demandait. Elles lui promirent de lui amener trente mille chevaliers et, parmi eux, pour rendre la victoire plus sûre, cinq cents tudesques. Le pape répondit : « Quant à ces *petits vilissimes Normands*, avec vingt mille hommes nous pouvons, s'il plaît à Dieu, les attaquer et les vaincre car nous aurons avec nous le prince Richard et ceux qui habitent ses états et la protection de Dieu et des Apôtres ne nous fera pas défaut¹. » Les nobles femmes repartirent : « Si les chevaliers que nous avons promis venaient à prendre la fuite devant l'ennemi, ce serait une grande honte pour nous ; on ne manquerait pas de dire : Les femmes s'occupent de ce qui ne les regarde pas, il est juste que le blâme retombe sur elles ; elles prétendent jouer un rôle qui partout, dans le monde, est réservé aux princes. Il nous faut donc agir en hommes, vaincre et confondre les Normands ; pour cela que votre Sainteté nous laisse amener autant d'hommes qu'il est nécessaire ; nous aurons ainsi l'honneur de la victoire et nous obligerons l'ennemi à restituer ce qu'il a enlevé au prince des Apôtres. » Le pape ayant admiré la sagesse de ces deux dames, se rendit à leurs conseils et leur accorda d'agir comme elles l'entendaient.

Le prince de Salerne fut aussi convoqué pour participer aux préparatifs de l'expédition. On lui demanda d'apporter l'argent nécessaire pour payer les troupes². Gisulfe accourut avec joie ; il désirait la ruine du duc Robert, mari de sa sœur, et il apporta, prétendait-il, les sommes demandées. En réalité, il ne donna que des courroies de l'Inde, des étoffes très communes comme s'il voulait faire des ceintures à des femmes, vêtir des domestiques ou garnir les murs de tapisseries. Les Romains voyant cela regardèrent comme fou l'homme qui, avec de pareils cadeaux, prétendait mener une armée contre de si redoutables adversaires³.

Le pape, Gisulfe de Salerne et une partie des chevaliers se réunirent (le 12 juin 1071) à Monte Cimino et délibérèrent sur le chemin à

¹ Ces chiffres de 30,000, de 20,000 soldats ne doivent pas être pris à la lettre ; les dénombremens et estimations d'AIMÉ sont parfois assez fantaisistes.

² Il s'agit évidemment de l'argent que Gisulfe avait reçu à Constantinople de l'empereur Michel VII pour organiser une expédition contre les Normands ; cf. *supra*, chap. xv ; T. III p. 30 sqq.

³ D'après AIMÉ (iv, 39), Gisulfe avait fait de la fausse monnaie avec l'argent reçu à Constantinople ; rien de surprenant, par conséquent, s'il était sans ressources pour la campagne contre Robert Guiscard. Cf. *supra*, p. 31.

suivre et sur la manière de conduire l'expédition ¹. Mais lorsque les Pisans aperçurent Gisulfe « *home de loquel il avoient receu damage, prison et traïson* » ils commencèrent à crier : « Mort à Gisulfe ! il a été sans pitié, il nous a condamnés nous et nos concitoyens à périr en mer ou en prison, il nous a volé nos marchandises. Meurent tous ceux qui voudront le défendre, tous ceux qui seront favorables à lui ou aux siens ². » Lorsque le pape entendit ces cris et ces accusations il fut très surpris et eut « *grant paour et grant merveille* » et, afin de sauver Gisulfe, il le fit, dès la nuit suivante, partir en secret pour Rome ; par là même le conseil fut complètement dissous ».

Le départ de Gisulfe ne désarma pas la colère des Pisans qui refusèrent dès lors d'obéir au pape et de le suivre. Malgré cette défection et ces troubles, Grégoire VII espérait encore. De Monte-Cimino, il vint au château de San-Fiano, au devant de la duchesse Béatrix et de sa fille, et leur demanda de nouvelles troupes ³. Les pieuses prin-

¹ Et un lieu qui se clame mont Cymino fu assemblé lo pape, et Gisulfe prince de Salerne, lo domp, et une bone part de la chevalerie, et tractant de la voie coment il devoient aler et de la manière del traitement de la traïson. Aimé, *l. c.* — La correspondance de Grégoire VII confirme, d'une manière très précise, cette donnée d'Aimé ; nous voyons en effet qu'une lettre de Grégoire VII à Hermann, évêque de Bamberg, écrite le 12 juin 1074 est ainsi datée : *Data in expeditione ad montem Cimini.*—*Mon. Greg.*, p. 105 sq. *Regist.* 1, 84. Le mont Cimino se trouve entre Sutri et Viturve.

² AIMÉ : (VIII, 4) raconte l'origine de cette aversion des Pisans contre Gisulfe de Salerne : des navigateurs Pisans, sur le point de faire naufrage, avaient fait vœu de se rendre en pèlerinage à Salerne, auprès du corps de saint Matthieu, s'ils échappaient à la mort. Ils furent sauvés et, n'oubliant pas leur promesse, demandèrent à Gisulfe la permission d'entrer à Salerne ; Gisulfe le leur permit et puis, en véritable bandit, il les fit saisir, prit leurs navires et les obligea à se racheter au prix de sommes énormes. Philippe, roi de France, n'était donc pas le seul grand seigneur de l'époque de Grégoire VII qui détroussât les voyageurs.

³ La lettre du pape à l'impératrice Agnès, écrite le 15 juin, porte : *Data in expeditione ad sanctum Flavianum* (*Mon. Greg.* p. 108. *Regist.* 1, 85). Une phrase de cette lettre du pape à l'impératrice Agnès est intéressante à citer : *De cetero sciat eminentia vestra nos his temporibus*

cesses montraient le même devouement au saint-siège, mais, sur ces entrefaites, une révolte qui éclata subitement dans leurs états en Lombardie¹ coupa court à tous ces projets; Béatrix et Mathilde regagnèrent en toute hâte le nord de l'Italie et Grégoire VII revint à Rome où, peu après, brisé par une lutte incessante de quatorze mois, attristé par l'échec qu'il venait de subir, il tomba très gravement malade.

Avant l'expédition de Monte Cimino, Grégoire VII, espérant que ses préparatifs militaires feraient quelque impression sur l'esprit de Robert Guiscard, avait repris avec lui des négociations. Les légats du saint-siège invitèrent le duc à venir à Bénévent pour « *oir ce que vouloit ordener le pape et respondre à lo pape de se dont il se vouloit lamenter* »². Robert Guiscard, d'autant plus prudent qu'il voyait se former un orage contre lui, qu'il pouvait craindre d'avoir à lutter contre une coalition du nord, du centre et du sud-ouest de l'Italie, dirigée par le pape, prit une attitude de conciliation et répondit : « qu'il n'avait pas conscience de s'être rendu coupable à l'égard du prince des Apôtres, qu'il n'avait pas enfreint les commandements du pape, qu'il viendrait avec empressement là où on lui prescrivait

bus pro causa beati Petri, apostolorum principis, in labore non parvo positos et vestram in omnibus Beatricem nec non et comunem filiam nostram Mathildim, diu noctu que multum adjutorio desudare. De même Bonitho écrit : Interea venerabilis Gregorius expeditionem contra Normannos preparabat. Veniens que obviam duci Beatrici usque ad castrum sancti Flabiani eam simul cum filia ad expeditionem invitabat. Quas, volentes pura mente pape obedire precepto, Longobardicus varvassorum tumultus impedivit; nam, sedicione subita exorti, expeditionem dissipavere. Sic que infecto negocio, papa Romam remeavit; Beatrix vero cum filia ad propria reliere. BONITHO : *ad amicum* l. VII dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 661. — San Flabiano maintenant Fiano est sur la rive droite du Tibre non loin de Sutri.

¹ Voyez le texte de Bonitho dans la note précédente.

² AMÉ : *l'ystoire de li Normant*, l. VII, 14.

d'aller, qu'il désirait seulement connaître le jour de ce rendez-vous, afin que, de par la sentence du pape, son innocence fut manifeste pour tous¹. »

Robert Guiscard tint parole; au jour indiqué, il campait devant Bénévent mais était accompagné « *de fortissimes chevaliers* » et, en outre, amenait avec lui sa femme, ses fils et ses filles. C'était le trésor auquel il tenait le plus car il avait coutume de dire en parlant des siens : « *qui me levera ma moillier et mi fill, ce que ai, soit sien.* » Il attendit, pendant trois jours, l'arrivée de Grégoire VII, qui ne parut pas au rendez-vous, probablement à cause de sa grave maladie et le duc s'en alla alors dans la direction de Naples².

La maladie de Grégoire VII dura plus de deux mois et mit ses jours en danger; pendant ce temps, du 15 juin au 28 août, sa correspondance, si active d'ordinaire, reste complètement muette; elle ne contient même pas de *dictatus*, c'est-à-dire de ces billets que le pape dictait lorsque sa santé, souvent chancelante, ne lui permettait pas d'écrire lui-même. Ce fut avec regret — c'est lui qui le dit dans la lettre suivante — qu'il entra en convalescence et recouvra la santé; entouré d'ennemis irréconciliables, sachant déjà combien peu il devait compter sur l'appui des princes chrétiens pour réaliser ses grands projets, ayant en perspective des luttes incessantes et sans merci pour la réforme du clergé, il avait souhaité se reposer dans la mort, ou plutôt il avait espéré que Dieu allait bientôt récompenser ses travaux. Il se trompait; avant d'aller dormir son dernier sommeil, il avait encore à traverser

¹ AIMÉ : VII, 14. — Ce rendez-vous à Bénévent coïncidait avec la concentration des troupes pontificales à Monte-Cimino car Aimé ajoute *Et en cellui temps, por l'offense de lo prince de Salerne, li chevalie pysen furent parti de lo commandement et volenté de lo pape, et ne pe venir à complément.*

² AIMÉ : VII, 14.

de longues années, remplies d'émouvantes péripéties, de glorieux triomphes et de cruelles angoisses.

Revenu à la santé après avoir traversé non pas seulement cette crise physique mais aussi une de ces crises morales que connaissent même les plus vaillants, il retrouva rapidement son énergie et son activité ordinaire et, le 16 octobre 1074, il écrivait à Béatrix et à Mathilde la lettre suivante :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à la duchesse Beatrix et à sa fille Mathilde, salut et bénédiction apostolique.

« Vous n'ignorez pas que nous recevons souvent sur vous des rapports forts divers ; c'est le travail habituel de ceux qui portent envie à la bonne intelligence et à l'union des amis que d'envoyer de pareils rapports. Si nous voulions, ce qu'à Dieu ne plaise, prêter l'oreille à des bruits de ce genre, il est peu de cœurs où nous puissions croire trouver une sincère affection. Mais, fuyant par-dessus tout ces esprits soupçonneux, nous vous dirons en toute sincérité qu'il n'est aucun prince sur la terre qui nous inspire une plus grande confiance que votre noblesse ; cette confiance est basée sur vos paroles, sur vos actes, sur votre pieux dévouement, sur la noble constance de votre foi. Nous ne doutons pas que votre charité ne se montre avec éclat pour nous puisque c'est Pierre que l'on aime dans son serviteur, puisque c'est à cause de Pierre que le serviteur est aimé.

« Sachez que nous venons d'échapper à une maladie du corps, contrairement aux pronostics de tous ceux qui nous entourent et que nous avons recouvré la santé, ce qui nous semble un sujet de tristesse plutôt que de joie, car notre âme tendait et aspirait de tous ses désirs vers cette patrie où Celui qui est le juge du travail et de la douleur, donne à ceux qui sont fatigués, le repos et le délassement. Voué de nouveau à notre labeur ordinaire et à des préoccupations sans nombre, nous souffrons d'heure en heure les angoisses d'une femme en travail, ne pouvant par aucun effort sauver l'Église, presque naufragée sous nos yeux. La loi et la religion du Christ sont, en effet, presque partout si près de périr, que les Sarrasins et les autres païens observent leur culte plus fidèlement que les peuples nommés chrétiens et assurés, de par le Christ, de l'héritage céleste et de la gloire de la vie éternelle dans

le royaume du Père, ne conservent le dépôt de la loi divine. Aussi, rien de surprenant si l'attrait des consolations célestes nous fait désirer de fuir les amertumes de cette vie ; elles sont d'autant plus intolérables que, dans la situation où nous sommes placé, nous nous rendons compte de tous les périls qui nous menacent.

« Robert Guiscard nous a souvent envoyé des légations suppliantes et désire nous donner de tels gages de fidélité, que nul ne peut ni ne doit se lier par de plus forts engagements à son seigneur, quel qu'il soit. Mais nous, ayant de sérieux motifs pour différer, nous attendrons les avis de la sagesse d'en haut et les directions de l'apôtre.

« Nous avons appris que l'une de vous doit passer les Alpes et nous souhaitons beaucoup, s'il est possible, jouir auparavant de l'entretien de vous deux, parce que nous voulons, dans nos difficultés et nos affaires, avoir vos conseils comme ceux de nos sœurs, et des filles de saint Pierre. Tout ce que nous savons, tout ce que nous pouvons avec l'aide de Dieu, nous vous le dirons en toute franchise et affection, soyez en bien persuadées ; tous les jours, votre nom se retrouve dans nos prières et, tout pécheur que nous sommes, nous le recommandons instamment à Dieu.

« Vous n'ignorez pas que dans le synode, le marquis Azzo nous a promis, sous la foi du serment, de se présenter devant nous, lorsque nous le lui demanderions, pour nous fournir des explications concernant son mariage. Nous venons de l'inviter à remplir sa promesse. En même temps, nous avons prié par lettres les évêques Guillaume de Paris et Héribert de Modène de venir aussi nous trouver ; ils connaissent le degré de parenté existant entre Azzo et sa femme et leurs renseignements nous permettront de porter, Dieu aidant, et en connaissance de cause, un jugement équitable.

« Il serait donc opportun que vous envoyez un messenger sûr, au marquis Azzo, pour lui dire qu'il peut, en toute sécurité, en allant et en revenant, traverser vos domaines, de peur que la crainte qu'il aurait de vous ne le décide à léser sur ce point, la justice de la loi chrétienne. Donné à Rome, le 17 des calendes de novembre, Indiction XIII^e (16 octobre 1074) ¹ ».

Le passage de cette lettre qui concerne Robert Guiscard

Mon. Greg., p. 122 sqq., *Registri* l. II, 9. — La lettre prouve qu'à moment le marquis Azzo n'était pas en bons termes avec Béatrix et Mathilde ; il n'en était pas de même quelque temps après,

est bien surprenant, et de nature à dérouter l'historien le plus attentif; il faut avouer que le pape et le duc normand jouent, en tout ceci, un jeu bien serré. Ainsi, nous avons vu, d'après Aimé, qu'au mois de juin 1074, Grégoire VII avait fait entamer des négociations à Bénévent, avec Robert Guiscard¹; celui-ci, de l'aveu même du pape, offre les meilleures garanties d'une soumission complète, et cependant, le mois d'octobre suivant, Grégoire VII est encore indécis et ne veut pas consentir à faire la paix. Quels sont ces sérieux motifs de différer dont parle la lettre pontificale?

Il est bien probable que Grégoire VII ne voulait accepter la soumission du duc Normand que si celui-ci consentait à se réconcilier, en même temps, avec Richard de Capoue et Gisulfe de Salerne. Richard et Gisulfe étaient les alliés de la papauté et les ennemis de Robert Guiscard; le pape tint à honneur de ne pas les abandonner au ressentiment du duc, impatient de venger contre eux de nombreux griefs. La suite du récit d'Aimé rend fort plausible cette explication de la conduite de Grégoire VII. Aimé dit en effet qu'après s'être rendu à Bénévent, en juin 1074, Robert Guiscard, désirant continuer la guerre contre Richard de Capoue, voulut avoir pour allié le duc de Naples. Il alla donc avec son armée camper, non loin de cette ville, en une plaine très fertile, sillonnée d'eau « laquelle vient de desouz terre » et fit dire au maître de la chevalerie, c'est-à-dire au duc de Naples, de venir lui parler. Serge V, qui occupait alors le siège ducal, se rendit à cette invitation, fit alliance avec Robert Guiscard et permit qu'on lui vendit les provisions nécessaires pour les hommes et les chevaux de l'armée normande. Tout était donc disposé pour une nouvelle campagne

¹ Cf. *sup.* p. 99 et AIMÉ, VII, 14.

contre le prince de Capoue, et les chevaliers de celui-ci avaient hâte de se mesurer avec l'ennemi lorsqu'un médiateur essaya de réconcilier les chefs des deux dynasties normandes, ce médiateur était Didier abbé du Mont-Cassin ¹.

Dès l'automne de 1074, l'abbé Didier s'employa très activement à cette pacification de l'Italie du sud, mais ses premières tentatives ne furent pas couronnées de succès. Richard de Capoue et le duc Robert Guiscard eurent, il est vrai, à Aversa, à Acerra, à Pica plusieurs entrevues auxquelles l'abbé du Mont-Cassin assista ; ils passèrent même trente jours ensemble, examinant et stipulant les conditions de la paix et se rendant mutuellement les conquêtes qu'ils avaient faites l'un sur l'autre, mais, ils ne purent arriver à s'entendre sur la rédaction de l'instrument de paix. La formule, proposée par Richard, portait qu'il se liait d'amitié avec le duc, sans que cette amitié put nuire à la fidélité qu'il avait promise au pape, et Robert Guiscard ne voulut pas entendre parler de cette restriction. Les deux Normands se séparèrent alors, irrités de nouveau l'un contre l'autre, et les hostilités recommencèrent. Richard rentra à Capoue et Robert gagna les Calabres ².

Évidemment les négociations ne furent pas rompues avant l'hiver de 1074 à 1075 ; il en résulte donc qu'à cette époque Robert Guiscard repousse toute pensée d'accommodement avec le saint-siège.

D'où provenait un tel changement dans son attitude puisque, au mois d'octobre précédent, il était, d'après le témoignage de Grégoire VII lui-même, si bien disposé ?

Robert Guiscard était certainement au courant des faits et gestes de Grégoire VII, il avait trop d'intérêt à les con-

¹ AIMÉ : *l'histoire de li Normant*, I. VIII, 15.

² AIMÉ : VII, 16, 17. Nous ne connaissons que par Aimé ces divers incidents.

naitre ; il savait que le pape avait subi un grave échec à Monte-Cimino, qu'il était ensuite, pendant de longues semaines, tombé gravement malade, par conséquent qu'il ne pouvait songer à descendre avec une armée dans l'Italie du sud. Même après sa guérison, Grégoire VII ne revint pas, tout de suite, à ses projets de croisade, ainsi il écrit, le 10 septembre 1074, à Guillaume, comte de Poitiers : « Nous sommes heureux de vous savoir tout disposé à servir saint Pierre, mais il serait prématuré de vous donner maintenant des détails précis sur l'expédition projetée. En effet, le bruit se répand qu'avec le secours de Dieu, les chrétiens d'au-delà la mer ont repoussé au loin les féroces païens, aussi attendons-nous encore les conseils de la divine providence pour prendre un parti. Dieu n'en récompensera pas moins votre bonne volonté et nous, nous prenons acte de vos promesses et nous compterons sur vous, à l'occasion, comme sur un frère et un fils chéri ¹. »

Nous venons de voir que, dans sa lettre à Béatrix et à Mathilde, le pape ne parle pas non plus de l'Orient ². Il est très plausible qu'avec sa finesse ordinaire, Robert Guiscard ait voulu profiter de ces incidents, de ces dispositions du pape pour faire la paix avec le saint-siège, pour se faire relever de l'excommunication qui pesait sur lui, d'autant mieux qu'un pape malade ou pacifique ne paraissait pas devoir être un souverain bien exigeant.

Mais, deux mois plus tard, durant l'hiver de 1074-75, toute hésitation a disparu dans l'esprit du pontife ; le sort des chrétiens d'Orient obsède sa grande âme, il veut de

¹ *Mon. Greg.* p. 114 sq. *Regist.* n, 3.—Le texte de Grégoire VII porte : rumor est in transmarinis partibus christianoꝝ, miserante Deo, paganoꝝ longe propulsasse ferocitatem ; et nos, de reliquo quid acturi sumus adhuc divinæ providentiæ consilium expectamus. Ce n'était là qu'un bruit en effet car cette victoire des chrétiens en Orient n'est mentionnée nulle part.

² Cf. *supra*, p. 101 sqq.

nouveau voler à leur secours. Cette reprise de projets de croisade était pour Robert Guiscard d'autant plus inquiétante que, pour les réaliser, Grégoire VII voulait, cette fois, s'appuyer surtout sur Henri IV de Germanie¹. Or, le pape, allié d'Henri IV et venant en Pouille ou en Campanie avec une grande armée, ayant en outre l'appui de Richard de Capoue et de Gisulfe de Salerne, c'était l'œuvre de toute la vie de Robert Guiscard qui était remise en question, c'était peut-être sa défaite et son expulsion de cette terre d'Italie qu'il avait arrosée de son sang et où il avait acquis tant de gloire et de puissance. Les données fournies par Aimé sont donc en harmonie avec la situation ; on s'explique très bien que durant l'hiver de 1074-75, Robert Guiscard ait, à la demande de l'abbé Didier, cherché à se réconcilier avec Richard de Capoue, ne fut-ce que pour augmenter ses forces contre un ennemi redoutable et qu'il ait ensuite rompu toute négociation, lorsque Richard avait déclaré vouloir rester fidèle au saint-siège.

Au début de 1075, Grégoire VII et Robert Guiscard, au lieu de s'être rapprochés l'un de l'autre, étaient onc plus irréconciliables que jamais ; aussi, le 25 janvier 1075, le pape écrivant à Estrithson, roi de Danemarck, lui parle en ces termes :

« Fais nous savoir si nous pouvons compter sur toi dans le cas où la sainte église romaine aurait besoin de tes soldats et de ton épée pour se défendre contre les profanateurs et les ennemis de Dieu. Non loin de nous et au bord de la mer, se trouve une très riche province au pouvoir de vils hérétiques ; nous serions heureux qu'un de tes fils s'en emparât, y devint duc et prince, et, en même temps, défenseur des chrétiens car un évêque de ton pays nous a rapporté que tu songeais à consacrer un de tes enfants au service de la cour apostolique et à lui confier une troupe de fidèles soldats »².

¹ Voyez plus loin p. 108 sqq. les lettres de Grégoire VII à Henri IV.

² Voici la phrase de Grégoire VII : Est etiam non longe a nobis provincia quædam opulentissima juxta mare, quam viles et ignavi tenent

Quelle était cette province? bien probablement la Pouille et la Calabre que le pape voulait, à tout prix, enlever au duc Robert et donner à un vassal moins dangereux, moins opiniâtre, moins récalcitrant. Il ne peut évidemment dans l'esprit de Grégoire VII, être question du nord de l'Italie où dominaient Béatrix et Mathilde, ni de la Campanie qui, en très grande partie, dépendait de Richard de Capoue, encore moins de la principauté de Salerne où Gisulfe se maintenait encore, il ne reste donc que les provinces maritimes de Robert Guiscard, les Calabres et la Pouille.

Tandis que les rapports entre Grégoire VII et Robert Guiscard s'envenimaient au lieu de s'améliorer, en revanche, la situation du saint-siège du côté de la couronne de Germanie indiquait une détente sensible, un acheminement vers la paix, peut-être même vers une alliance. La preuve en est dans les deux lettres suivantes qu'au mois de décembre 1074, Grégoire VII écrivit à Henri IV; durant les cinq ou six derniers mois, et malgré une expédition malheureuse en Hongrie dont nous parlons plus loin, Henri IV avait restauré son autorité dans ses états, les Saxons se tenaient momentanément en paix et le roi remettait à des jours plus propices la vengeance qu'il méditait contre eux, pour le sac du château de Harzbourg. Aussi, Grégoire VII, voyant qu'il avait inutilement, quelque temps auparavant, appelé à son aide les seigneurs français pour une expédition contre les Normands et une croisade en Orient, résolut, comme nous l'avons déjà dit, de s'appuyer cette fois sur le roi de Germanie. De là, le ton de condes-

hæretici; in qua unum de filiis tuis — si eum sicut quidam episcopus terræ tuæ in animo tibi fore nunciavit, apostolicæ aulæ militandum dares cum aliquanda multitudinæ eorum, qui sibi fidi milites essent — ducem ac principem et defensorem christianitatis fieri optamus.
Mon. Greg., p. 167 sq. *Regist.* II, 51.

cendance qui règne dans ces lettres, de là sa préoccupation visible d'écartier ou d'aplaudir tout conflit.

On est surpris, tout d'abord, de voir que le même jour, le 7 décembre 1074, le pape écrit au roi deux lettres séparées, mais l'examen de ces lettres montre que la première est destinée au roi et à ses conseillers, nullement à une publicité plus grande, tandis que la seconde est une sorte d'appel aux sujets d'Henri IV pour venir se ranger sous la bannière de saint Pierre.

Voici les passages intéressants de ces deux documents :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au roi Henri, salut et bénédiction apostolique.

« Les lettres que nous avons reçues de toi nous promettaient que, dans l'affaire de l'église de Milan, tu agirais autrement que tu n'as agi¹ ; toutefois, fils bien aimé, comme tu as fait preuve de bienveillance et de condescendance à l'égard de nos légats, comme tu as, avec leur concours, louablement corrigé quelques abus ecclésiastiques, c'est avec plaisir que nous avons entendu les saluts et les protestations de dévouement que tu nous as envoyés, lors du retour de ces légats. A notre grande joie, ta pieuse mère, l'impératrice Agnès, nous a attesté, à plusieurs reprises, et les légats évêques nous ont attesté pareillement que ton intention était d'extirper complètement la simonie de ton royaume et de faire disparaître cette maladie, déjà invétérée, de l'incontinence des cleres. Nos filles qui sont aussi vos filles très fidèles, la comtesse Béatrix et sa fille Mathilde, nous ont fait un sensible plaisir en nous écrivant que vous aviez pour nous de l'amitié et une sincère affection ; nous prenons très volontiers acte de ces déclarations. C'est sur le conseil de la comtesse Béatrix et de Mathilde, c'est pour céder à votre mère bien aimée que nous nous sommes décidés à vous écrire. Bien que je ne sois qu'un pécheur, j'ai fait et je ferai encore mémoire de toi dans les messes, célébrées sur le tombeau des apôtres, demandant humblement à Dieu qu'il te conserve les biens que tu

¹ Il s'agit probablement de la lettre écrite par Henri IV à Grégoire VII, au mois d'août 1073, et que le pape reçut à Capoue le mois de septembre suivant ; nous avons reproduit et commenté cette lettre, cf. *Mon. Greg.*, p. 46 sq. *Regist.* I, 29. Cf. supra chap. xv, T. III, p. 40.

possèdes et qu'il t'en accorde d'autres, pour le plus grand avantage de son église. Permets-moi, très excellent fils, de te donner un avis, inspiré par un véritable sentiment de charité, entoure-toi de conseillers, plus soucieux de toi et de ton salut que de leur avancement et de leurs profits ; ils ne perdront pas de vue la cause de Dieu et en suivant leurs conseils, Dieu sera ton protecteur et ton appui.

« Au sujet de l'église de Milan, tu peux, si tu le désires, nous envoyer quelques hommes religieux et prudents ; s'ils établissent que le décret, porté par la sainte église romaine et confirmé par deux synodes, peut et doit être modifié, nous ne ferons pas difficulté d'obtempérer à leurs justes raisons et d'adhérer à une sentence plus équitable. Mais, s'ils ne peuvent faire cette démonstration, je prierai et je supplierai ta Sublimité, de remettre, par amour pour Dieu et par respect pour saint Pierre, cette église en possession de ses droits...

« Sache en outre ta Sublimité que nous avons écrit à Siegfried, archevêque de Mayence, l'invitant à se rendre au synode, qu'avec le secours de Dieu, nous comptons tenir, durant la première semaine du futur carême. S'il ne peut venir en personne, qu'il envoie des personnes chargées de le représenter. Même invitation a été faite par nous aux évêques de Bamberg, de Strasbourg, et de Spire ¹ ; car nous voulons savoir comment ils sont entrés dans l'épiscopat. Si, par hasard, ils différeraient de répondre à notre invitation et de venir à Rome, nous désirons que la puissance royale les oblige à venir sans retard. Fais les accompagner par tes légats, ayant reçu de toi la mission de me renseigner exactement à l'égard de ces évêques, afin que nous puissions ensuite porter un jugement en connaissance de cause. Donné à Rome le 7 des ides de décembre. Indiction XIII^e (7 décembre 1074) » ².

« Sache ta Grandeur que les chrétiens d'outre-mer, sans cesse aux prises avec les païens et massacrés comme de vils troupeaux, de telle sorte que le peuple chrétien est presque réduit à rien, ont humblement envoyé vers moi, me suppliant d'avoir égard à leur extrême misère et de venir, par tous les moyens, au secours de nos frères, de peur que la religion chrétienne ne soit de nos jours, ce qu'à Dieu ne plaise, tout-à-fait exterminée. Quant à moi, touché d'une vive douleur, au point de désirer la mort, — j'aimerais mieux

¹ *Mon. Greg.*, p. 141 sq. *Regist.* II, 29.

² *Mon. Greg.*, p. 142 sq. *Regist.* II, 30.

en effet donner ma vie pour eux plutôt que d'obtenir, en les abandonnant, de commander à l'univers entier — j'ai excité, j'ai décidé quelques chrétiens à défendre la loi du Christ, à sacrifier leur vie pour leurs frères et à faire briller la noblesse des enfants de Dieu. Les Italiens et ceux d'au-delà les monts, je le crois et même je l'affirme, ont, par l'inspiration de Dieu, accueilli volontiers mes exhortations et déjà plus de cinquante mille hommes se préparent, s'ils peuvent m'avoir dans cette expédition pour chef et pour pontife, à se lever en armes contre les ennemis de Dieu et veulent, sous sa conduite, parvenir jusqu'au tombeau du Seigneur. Ce qui, par-dessus tout, me détermine à tenter une pareille entreprise, c'est la situation de l'église de Constantinople qui ayant sur le saint-Esprit une autre foi que la nôtre, désire la concorde avec le siège apostolique. Presque tous les Arméniens ont aussi abandonné la foi catholique. Presque partout en Orient, on attend ce que la foi de l'apôtre Pierre décidera entre tant d'opinions diverses des Orientaux. C'est en effet à notre époque que paraît devoir s'accomplir cette parole que, par une grâce spéciale, le pieux Rédempteur a dite au prince des apôtres : « *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille pas, aussi après la conversion, confirme tes frères dans la foi* ¹. » Nos pères dont nous nous efforçons, malgré notre indignité, de suivre les traces, ont souvent visité ces contrées pour y affermir la foi catholique et, à notre tour, nous les visiterons, pour la cause de la même foi et pour défendre les chrétiens, mais il nous faut pour cela les prières de tous les chrétiens, il faut que le Christ soit notre chef et nous ouvre la voie, car il n'est pas donné à l'homme d'ouvrir sa propre voie, c'est Dieu lui-même qui dirige nos pas.

« Pour une œuvre de cette importance les conseils et les secours des grands sont indispensables ; je te demande donc les tiens, si Dieu me permet de commencer à la réaliser ; sache du reste que si, avec le secours de Dieu, je vais là-bas, c'est à toi qu'après Dieu je confierai l'église romaine, pour que tu la défendes, comme on défend une mère, et que tu veilles sur son honneur. Fais-moi savoir, le plus promptement possible, quelle est ton sentiment sur ce projet et ce que ta prudence, inspirée par Dieu, aura décidé. Si je ne comptais sur toi beaucoup plus que ne le font bien des personnes, mes paroles seraient en pure perte » ².

¹ S. LUC XXII, 32.

² *Mon. Greg.*, p. 144 sq. *Regist.* II, 31. La lettre porte en suscription

Quelques jours après, Grégoire VII, ne voulant pas se borner à faire appel à Henri IV et à ses sujets, envoya à tous les fidèles de la chrétienté, surtout à ceux d'au-delà les monts, l'encyclique suivante. Il n'est pas question des Normands dans ce document non plus que dans les lettres au roi de Germanie, mais évidemment la soumission de Robert Guiscard était le prélude indispensable de toute expédition, pour venir en aide à l'empire de Constantinople; Bari, Brindisi, Otrante, Tarente, Reggio, Messine, c'est-à-dire les meilleurs ports pour aller dans les eaux de l'empire grec, étant tous au pouvoir du duc.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles de saint Pierre, particulièrement à ceux d'au-delà des monts, salut et bénédiction apostolique.

« Vous savez quelles sont nos intentions et ce que, au nom de saint Pierre, nous comptons faire pour venir en aide à nos frères qui habitent par delà la mer, dans l'empire de Constantinople; le démon cherche à leur faire perdre la foi catholique et, tous les jours, ses suppôts les déciment cruellement comme de vils troupeaux. Nos efforts excitent sa jalousie, aussi s'emploie-t-il à les rendre stériles; il appréhende de voir nos frères délivrés, avec le secours de la grâce divine, et nous-mêmes couronnés pour nous être sacrifiés pour eux. Au nom du bienheureux Pierre, nous vous prions donc, nous vous supplions de nous envoyer, de la manière que vous indiquera le porteur de ces lettres, quelques-uns des vôtres, choisis parmi ceux qui veulent défendre la foi chrétienne et combattre pour le ciel; nous nous servirons d'eux pour ouvrir, avec le secours de Dieu, la voie à tous ceux qui, décidés à faire respecter la volonté céleste, veulent, avec notre aide, traverser la mer et prouver qu'ils ne craignent pas de se montrer les fils de Dieu. Ainsi, frères bien aimés, montrez vous pleins de vaillance pour acquérir des honneurs et une gloire dépassant tout ce que vous pouvez désirer; jusqu'ici, vous avez dépensé votre courage pour obtenir des choses que vous ne pouvez garder longtemps, dont la possession est même pour vous une cause de douleur. Des fatigues supportées, pendant quelque

dictatus papae, ce qui indique qu'elle a été, non pas écrite, mais simplement dictée par le pape

temps, peuvent vous valoir une récompense éternelle. Que le Seigneur, qui a résumé la loi entière dans le précepte de la charité, vous accorde de l'aimer de tout votre cœur, de toute votre âme, afin qu'aimant aussi le prochain comme vous-même, vous soyez dignes de sacrifier, s'il le faut, votre vie pour eux. Donné à Rome le 17 des calendes de janvier, indiction XIII^e (16 décembre 1074) »¹.

La lettre suivante que Grégoire VII aurait écrite à la comtesse Mathilde, et qui est dans le même ordre d'idées que la précédente, est-elle authentique? Remarquons que cette lettre n'est pas datée et ne porte aucune suscription; trouvée par Sudendorf, il y a quelques années, elle a été imprimée dans le second volume de son *Registrum*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Hanovre; elle ne fait donc pas partie des recueils ordinaires de la correspondance de Grégoire VII².

¹ *Mon. Greg.*, p. 150 sq. *Registr.* II, 37. L'encyclique est également un *dictatus*; on comprend très bien que ces documents, dont il fallait un grand nombre d'exemplaires, fussent confiés à des copistes.

² *Registrum* de Sudendorf, 2^e partie, Berlin, 1851, n^o XXI, p. 24. — Sudendorf croit que cette lettre est du 1^{er} mars 1074; il la rattache à l'encyclique, publiée par le pape à cette même date (*Mon. Greg.*, p. 69 sq. *Registr.* I, 49) pour décider l'Occident à une croisade en faveur de l'empire d'Orient. Mais, en mars 1074, l'impératrice Agnès se rendait d'Italie en Germanie, pour travailler à réconcilier son fils le roi Henri IV avec l'Église. Comment pouvait-il être question à ce moment, d'un voyage de cette même impératrice en Orient? La comtesse Mathilde était alors à Rome où elle entendit la sentence d'excommunication, prononcée par Grégoire VII contre Robert Guiscard (cf. *supra*, p. 65), durant le synode. La fin de la lettre de Grégoire VII à Mathilde serait donc inintelligible si on la datait du mois de mars 1074. En la plaçant au contraire au mois de décembre de la même année, elle correspond très bien au développement des idées du pape au sujet de la croisade tel que les autres documents contemporains nous permettent de le juger. Elle se rattache alors à l'encyclique dont nous venons de donner la traduction; à ce moment, l'impératrice Agnès est revenue de Germanie en Italie, la comtesse Mathilde n'a pas paru à Rome, depuis plusieurs mois; le langage de Grégoire VII est en harmonie avec les circonstances.

L'examen attentif de ce document témoigne cependant en faveur de son authenticité; il s'harmonise avec la situation et l'état d'esprit du pape, pendant l'hiver de 1074-75; ce sont bien là ses pensées habituelles, c'est bien ce mélange d'austérité et de douceur qui se retrouve dans les autres lettres du pape à l'illustre comtesse, et, disons-le aussi, ce sont bien là ses illusions, son espoir persistant de soulever l'Europe chrétienne par un grand effort et de la décider à venir au secours de l'empire de Constantinople ¹.

Voici la missive de Grégoire VII :

« Je craindrais d'être taxé de légèreté si je racontais à quelques personnes combien je désire traverser la mer pour venir, avec le secours du Christ, en aide aux chrétiens qui sont massacrés comme de vils troupeaux par les païens. Mais avec toi, ma fille bien aimée, je ne suis pas tenu à une telle réserve car j'ai de ta prudence, autant que je puis en juger, une idée beaucoup plus élevée que tu ne pourrais le supposer. Prends donc connaissance des lettres que j'envoie aux fidèles d'au-delà les monts et, si tu as quelque conseil à nous envoyer, fais-le promptement; de même, hâte-toi de venir, si tu le peux, en aide à ton Créateur; s'il est beau, comme quelques-uns le disent, de mourir pour la patrie, il est autrement beau, autrement glorieux de sacrifier une chair mortelle pour le Christ qui est la vie éternelle.

« Bien des soldats, j'en suis persuadé, se joindront à nous pour cette expédition, je crois aussi que l'impératrice voudra venir avec nous dans ces pays et qu'elle t'emmènera avec elle; ta mère restera pour veiller aux intérêts communs, de cette manière nous pourrons, avec le secours du Christ, partir sans inquiétude.

¹ Le ton de cette lettre a fait que quelques critiques ont douté de son authenticité, mais ce ton se retrouve dans d'autres lettres du pape à la comtesse : voyez par exemple : *Mon. Greg.*, p. 65 sqq. *Regist.* 1, 47 et p. 70. *Regist.* 1, 50. Voici un passage de cette dernière lettre : Quod vobis, quas sincero corde diligo, parum scribo, gravi cura me implicitum esse manifesto. Vobis enim in talibus non aliquem vicarium in dictando acquiri, sed me ipsum labori, licet rusticano stylo, subpono; quia si diligor ut diligo nullum mortalium mihi præponi a vobis cognosco.

« En venant l'une et l'autre, l'impératrice et toi, pour satisfaire votre piété, vous serez pour beaucoup un puissant encouragement. Quant à moi, étant accompagné de pareilles sœurs, auxquelles je désire être uni à tout jamais dans la vie éternelle, je n'hésiterais pas à traverser le mer et à donner, s'il le faut, et en votre compagnie, mon sang pour le Christ.

« Ecris-moi le plus promptement possible ce que tu penses de ce projet et si tu comptes venir à Rome. Que le Seigneur tout-puissant daigne te bénir et te faire progresser de vertu en vertu afin que tu sois, pendant longtemps, un sujet de joie pour la mère universelle »¹.

Grégoire VII devançait son époque et ne put mettre son projet à exécution; l'Orient ne vit pas la vaillante princesse combattant les Sarrasins et travaillant à la délivrance du saint Sépulcre. L'armée des croisés ne compta pas dans ses rangs de Clorinde chrétienne, mais ne dirait-on pas que Torquato Tasso a pensé à la grande Italienne, lorsqu'il dépeint son héroïne? les beaux vers qui suivent ne peuvent-ils pas s'appliquer à Mathilde? Comme le dit Villemain, l'histoire a été ici la muse, l'inspiratrice de la poésie.

*Costei gl'ingegni femminili e gli usi
Tutti sprezzò sin dall' età più acerba :
Ai lavori d'Aracne, all' ago, ai fusi
Inchinar non degno la man superba :
Fuggì gli abiti molli e i lochi chiusi ;
Che ne' campi onestate anco si serba :
Armo d'orgoglio il volto, e si compiacque
Rigido farlo, e pur rigido piacque.*

*Tenera ancor, con pargoletta destra
Strinse e lento d'un corridore il morso :
Tratto l'asta e la spada, ed in palestra
Induro i membri ed allenogli al corso.
Poscia o per via montana o per silvestra
L'orme segui di fier leone e d'orso :*

¹ Mon. Greg., p. 532. Epist. Collect. 41.

*Sequi le guerre ; e' n quella e fra le selve,
Fera agli uomini parre, uomo alle belve* ¹.

Cette femme a méprisé tous les instincts et les mœurs de son sexe, dès l'âge le plus tendre. Jamais sa main superbe ne daigna s'abaisser aux travaux d'Arachné, aux fuseaux et à l'aiguille. Elle fuit les molles habitudes et les villes ; sa vertu se conserve même au sein des camps. Elle arma d'orgueil son visage, elle se complut à le rendre sévère ; mais quoique sévère il plaît encore.

Jeune encore, sa faible main gouverna le mors d'un coursier ; elle mania l'épée et la lance ; elle endurcit ses membres à la lutte, et les rendit légers à la course. Par les sentiers montagneux, ou au travers des bois, elle suivit les traces de l'ours et du lion. Devenue guerrière à présent, elle semble un lion terrible dans les combats, comme au milieu des bois elle semblait un homme aux bêtes féroces.

Pas plus que la comtesse Mathilde, Grégoire VII ne devait aller en Orient ; son rêve de faire en Asie de grandes choses, ce rêve qui a haaté l'imagination de tant de génies, de tant de conquérants, ne devait pas, lui vivant, se réaliser. Nouveau Moïse, il salua de loin la terre promise, il ne lui a pas été donné d'y introduire le peuple de Dieu. Pour l'accomplissement de ses projets, il s'est adressé, tour à tour, aux seigneurs français, à Henri IV de Germanie, c'est peut-être dans ce but qu'il a fait quelques avances à Guillaume roi d'Angleterre, duc de Normandie, il a même songé à Estrithson roi de Danemarck, toute cela en pure perte. Les seigneurs français restèrent sourds à son appel, Henri IV, obligé d'accepter la paix humiliante de Gerstungen, ne songeait qu'à prendre, en temps propice, sa revanche contre les Saxons ; le roi d'Angleterre avait assez à faire pour consolider ses conquêtes et se bien établir dans son nouveau royaume ; quant à Estrithson, il resta dans ses frimats sans plus se préoccuper des combinaisons du saint

¹ Jérusalemme : *Canto II, 20* sqq.

père. En dehors d'eux, Mathilde était trop faible. le duc Robert Guiscard et Roger, le grand comte de Sicile, étaient hostiles, aucune expédition navale, aucun débarquement sérieux sur les rivages de l'Afrique, ou de la terre sainte, ou de l'Asie mineure ne pouvait donc être organisé. Apart les sommes d'argent données à Gisulfe de Salernè, l'empire d'Orient lui-même, qui devait bénéficier de l'entreprise, ne paraît pas avoir fait de grands efforts pour seconder les efforts du pape et entrer dans ses vues; Constantinople persistait à s'absorder dans des subtilités théologiques et le saint-siège ainsi que l'Europe occidentale ne lui inspiraient guère d'autre sentiment que la défiance et la jalousie.

Dans les derniers jours de janvier 1075, Grégoire VII se rendait bien compte de la situation et c'est alors qu'il écrivit à Hugo, abbé de Cluny, la lettre suivante qui n'est qu'un cri de douleur, le psaume d'une âme vraiment grande, vraiment chrétienne, éprise de l'idéal et presque désespérée de ne le trouver ni en elle-même ni autour d'elle. A partir du mois de janvier 1075, la pensée d'une expédition en Orient ne reparaît plus dans la correspondance du pape; des circonstances de plus en plus critiques l'obligèrent à se replier sur lui-même pour faire face aux luttes incessantes qui absorbèrent son activité.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Hugo abbé de Cluny, salut et bénédiction apostolique.

« Si tu savais à combien de tribulations je suis en butte, si tu connaissais les nombreux et incessants travaux qui remplissent et troublent ma vie entière, je suis sûr que ta compassion fraternelle ne me ferait pas défaut, que tes yeux répandraient des larmes et que, du fond du cœur, tu demanderais au Seigneur que ce pauvre Jésus, par lequel cependant tout a été fait et qui régit toute chose, daignât me tendre la main et me délivrer moi misérable, avec sa charité habituelle. Bien souvent je l'ai supplié ou de m'enlever à la vie présente ou de me rendre utile à la mere commune et cependant je suis toujours dans de grandes angoisses et je ne vois pas

de quel avantage je suis à cette mère dont je partage l'esclavage.

« Une douleur immense et une tristesse universelle m'obsède ; l'Église d'Orient s'éloigne de la foi catholique et le démon, après l'avoir tué spirituellement, fait périr les membres qui la composent par le glaive de ses suppôts pour qu'ils ne puissent se repentir par la grâce divine ¹. Lorsque, par la pensée, je considère l'Occident, le Midi, le Septentrion c'est à peine si je vois quelques évêques dont la promotion et la vie soient sans reproches et qui gouvernent le peuple chrétien par amour du Christ et non pour des motifs d'ambition mondaine. Quant aux princes séculiers, je n'en connais pas qui préfèrent la gloire de Dieu à la leur et la justice au lucre. Ceux au milieu desquels j'habite, les Romains, les Lombards, les Normands sont en quelque sorte, je le leur dis souvent à eux-mêmes, pires que les Juifs et les païens.

« Si je rentre en moi-même, je me sens tellement accablé par le poids de ma propre vie, qu'il ne me reste d'espoir de salut que dans la seule miséricorde du Christ. Si je ne croyais arriver à une vie meilleure et être de quelque utilité à la sainte Église, je ne resterais certainement pas à Rome que j'habite depuis vingt ans, bien malgré moi, Dieu m'en est témoin ². Aussi, entre ces douleurs sans cesse renaissantes et ces espérances dont la réalisation se fait trop attendre, agité par mille tempêtes, ma vie est une sorte de mort et je soupire après Celui qui m'a fait son esclave, qui m'a ramené à Rome contre ma volonté et en a fait pour moi un séjour de tourment et d'angoisses. Souvent je lui dis : *hâte-toi, ne tarde pas, viens promptement, plus de délai et par amour pour ta sainte Vierge et pour saint Pierre, délie moi*. Mais, dans la bouche d'un pécheur dont la vie n'a rien de méritoire, dont les actes sont mondains, la louange n'a pas de valeur, et la prière ne peut-être promptement efficace, aussi je te prie, je te supplie, je t'adjure de

¹ *Orientalis ecclesia, instinctu diaboli, a catholica fide deficit; et per sua membra ipse antiquus hostis christianos passim occidit ut quod caput spiritualiter interficit, ejus membra carnaliter perimat, ne quandoque divina gratia recipiant.* — N'est-ce là qu'une affirmation générale du pape ou bien parle-t-il ainsi parce que les négociations entamées avec Constantinople, depuis les premiers temps de son pontificat, venaient d'être rompues définitivement ? Les renseignements manquent pour répondre à la question.

² *Nullo modo Rome quam coactus Deo teste jam a viginti annis inhabitavi, remanerem.* La donnée est à recueillir pour la biographie de Grégoire VII

faire intercéder pour moi, auprès de Dieu, ceux qui sont dignes d'être exaucés à cause des mérites de leur vie ; qu'ils aient pour moi cette charité et cette dilection dont ils doivent faire preuve à l'égard de la mère universelle.

« Pour repousser la hardiesse des impies, nous devons combattre des deux mains, comme si nous avions deux mains droites ; notre devoir est notamment de protéger la vie des religieux, car je ne vois aucun prince qui se préoccupe de le faire. Aussi permets moi de te le dire bien fraternellement : répète sans te lasser, à ceux d'entr'eux qui aiment le bienheureux Pierre, que s'ils veulent être vraiment ses fils et ses soldats, ils ne doivent pas lui préférer les princes séculiers. Les présents de ceux-ci sont misérables et transitoires, ceux de l'apôtre sont éternels et remplis de suavité car il nous obtient la rémission de tous nos péchés et, en vertu des pouvoirs qu'il a reçus, il nous introduit dans la patrie céleste. N'est-ce pas une vérité claire comme le jour que, pour être fidèle dans le vrai sens du mot, il ne faut pas avoir pour le prince du ciel, à cause de la gloire céleste qu'il assure, moins d'attachement que pour les princes de la terre, à cause des quelque avantages misérables qu'ils pourraient nous procurer. Donnée à Rome le 11 des calendes de février. Indiction XIII^e (22 janvier 1075) » ¹.

La Hongrie fut aussi, à cette même époque, pour Grégoire VII une cause de préoccupations. Salomon, roi de Hongrie depuis 1063, et mari de Judith, sœur d'Henri IV, avait fait de son royaume un fief de la Germanie ; aussi les patriotes hongrois, mécontents de ce vasselage, lui faisaient une vive opposition et, sous la conduite de Geisa et de Ladislas, représentants du parti national, cherchaient à se débarrasser de lui.

En 1074, déjà aux abois, Salomon implora, une fois de

¹ *Mon. Greg.*, p. 463 sq. *Regist.* II, 49. — Hugo était le parrain d'Henri IV et assez dévoué et affectionné à son filleul, aussi certaines paroles de la lettre pontificale semblent-elles viser, quoique avec discrétion et ménagement, ce dévouement et cette affection. Déjà, l'année précédente au mois de mars, Grégoire VII avait reproché à l'abbé de Cluny de n'être pas encore venu le visiter à Rome. *Mon. Greg.*, p. 81 sq. *Regist.* I, 62.

plus, le secours d'Henri IV et, pour le décider à venir à son aide, lui offrit des otages et la cession de six forteresses, situées sur la frontière; à la même époque, il envoya aussi un messenger au pape; son intention était bien probablement d'obtenir l'appui moral de Grégoire VII, une déclaration du saint-siège condamnant ses adversaires et donnant à sa royauté une consécration nouvelle.

Si tel a été le calcul du roi Salomon, la réponse suivante que lui adressa le pape, dut lui enlever toute illusion à cet égard. Au lieu de lui accorder son concours, Grégoire VII lui reprochait d'avoir brisé les liens politiques qui unissaient la Hongrie au Saint-Siège et d'être devenu, au mépris de toute justice, le protégé et l'homme lige de la couronne de Germanie.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Salomon, roi des Hongrois, salut et bénédiction apostolique.

« Ton messenger ne nous a remis qu'assez tard tes lettres que nous aurions reçues avec plus de plaisir si ta démarche inconsiderée n'avait lésé le bienheureux Pierre. Tu peux savoir en effet par les grands de ta patrie que le royaume de Hongrie appartient à la sainte église romaine, que le roi Etienne l'a autrefois pieusement donné au bienheureux Pierre avec tous ses droits et toute puissance. En outre, l'empereur Henri, de pieuse mémoire, attaquant ce royaume pour revendiquer l'honneur de Saint-Pierre et ayant vaincu son roi, envoya au tombeau du bienheureux Pierre, la lance et la couronne, trophées de sa victoire; en envoyant à Rome les insignes de la royauté de Hongrie, l'empereur reconnaissait qu'à Rome aussi se trouvait le principe de cette dignité. La situation étant telle, tu n'as eu aucun égard pour les traditions de ta royauté, tu as, autant qu'il était en toi, diminué et compromis les droits et l'honneur du bienheureux Pierre, en recevant du roi de Germanie, ainsi que nous l'avons appris, le royaume de Hongrie comme un bénéfice. Si le fait est vrai, la justice doit te montrer que tu ne peux compter ni sur la grâce du bienheureux Pierre ni sur notre bienveillance; pour avoir l'une et l'autre, pour ne pas encourir, durant ton regne, l'animadversion du siège apostolique, tu dois revenir sur ton erreur et reconnaître que le sceptre royal, qui est dans ta main,

est un présent, non pas de la majesté royale mais de la majesté apostolique. Quant à nous, aussi longtemps que Dieu nous en laissera la force, rien, ni l'amour, ni la crainte, ni quelque préférence personnelle, ne nous empêchera de protester et de revendiquer les droits de Celui dont nous sommes les serviteurs. Si donc tu veux suivre cette ligne de conduite, si, avec le secours de la miséricorde de Dieu, ta vie est vraiment la vie d'un roi, sois assuré que tu seras pour ta mère la sainte église romaine un fils chéri, et que tu jouiras de notre entière amitié dans le Christ. Donnée à Rome, le 5 des calendes de novembre, Indiction XIII^e (28 octobre 1074) ».

L'expédition d'Henri IV, pour sauver la couronne et restaurer le pouvoir de son beau-frère, échoua complètement et Salomon dut regretter amèrement de n'avoir été en Hongrie, comme le lui reprochait le pape, que le représentant de l'influence germanique. Lorsque, au commencement de 1075, on connut à Rome la défaite du roi Salomon, défaite qui devait entraîner une ruine définitive, Grégoire VII écrivit à Judith, reine de Hongrie, la belle lettre suivante. Comme ce pape, né dans une condition si humble, comme ce fils d'un chevrier toscan comprend admirablement la grandeur royale et sait trouver de nobles accents pour consoler et fortifier une reine dans le malheur!

« En face d'événements douloureux ou graves, lui écrit-il, que ton visage reste impassible, fais preuve d'une fermeté royale; si, ce qu'à Dieu ne plaise, d'autres malheurs viennent t'atteindre, supporte-les avec patience, gardant en Dieu, notre Sauveur, toute ta confiance et une ferme espérance. » Et un peu plus loin : « Ne perds jamais de vue que le nom illustre et noble que tu as reçu en venant au monde, doit devenir par toi et plus illustre et plus noble. » Cette lettre montre bien que si Grégoire VII a été l'adversaire des rois égoïstes, tyrans, prévaricateurs, il n'a nullement méconnu les grandeurs, la sublimité d'une royauté vraiment chrétienne, soucieuse de ses devoirs, respectueuse des droits de tous.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Judith, reine des Hongrois, salut et bénédiction apostolique.

« Pour divers motifs, j'ai pour toi des sentiments de cordiale et sincère affection. D'abord parce que, en vertu de ma charge universelle, je me dois à tous les chrétiens ; puis parce que ton père, le très illustre empereur Henri, et ton auguste mère, l'impératrice Agnès, qui maintenant, par la miséricorde de Dieu, vit bien plus pour la terre que pour le ciel, ont été pour moi, dès qu'ils m'ont connu, remplis de magnanimité et m'ont témoigné plus de bienveillance qu'à tout autre enfant de la sainte église romaine. Surtout parce que maintenant ta mère et ta maîtresse, ayant dit adieu aux affaires et aux honneurs du monde, témoigne, plus que jamais, de sa dévotion et de sa vénération pour le tombeau des saints apôtres ; au milieu des perturbations de ce siècle impie, sa présence a été souvent pour nous un grand sujet de consolation. Jetée bien jeune au milieu d'une nation inconnue et peu policée, tu as su conquérir une renommée aussi brillante qu'honorable et, par là, tu n'as pas seulement ajouté un nouveau lustre à la gloire de ta race, tu as aussi acquis des titres à mon affection ; née d'une race royale, tes actes et tes habitudes ont aussi porté l'empreinte d'une sorte de décorum royal. C'est pour ces motifs, qui sont un criterium infaillible, que nous t'aimons comme une sœur germaine, et si nos prières ont quelque valeur auprès de Dieu, j'espère, avec l'appui de sa miséricorde, que notre amitié aura été de quelque utilité pour toi.

« Sache donc que les tribulations et les angoisses auxquelles tu es en butte nous causent un vif chagrin ; nous avons souvent et avec supplication demandé à la divine clémence de t'accorder la paix et la joie, et si jamais le temps ou le lieu nous offrent une occasion favorable, nous serons heureux de la saisir pour te venir en aide, même par nos secours temporels. Tu es maintenant aux prises avec l'adversité mais il ne faut pas qu'elle t'effraye et qu'elle porte atteinte à ce qu'il y a en toi de généreux. En face d'événements douloureux ou graves, que ton visage reste impassible, fais preuve d'une fermeté royale ; si, ce qu'à Dieu ne plaise, d'autres malheurs viennent t'atteindre, supporte les avec patience, gardant en Dieu notre Sauveur toute ta confiance et une ferme espérance. Dieu a soin de toi, et n'a jamais abandonné ceux qui se reposaient en lui ; s'il a permis que ton cœur fut meurtri par de poignantes sollicitudes, c'est que sa vertu puissante veut prochainement le dilater par d'abondantes consolations. Il ne prescrit rien sans motif et ne permet rien, sans raison ; il est l'arbitre équitable et le modérateur

des rois, des empereurs et de toutes les causes. Ne perds jamais de vue que le nom illustre et noble que tu as reçu en venant au monde, doit devenir par toi et plus illustre et plus noble. Une renommée irréprochable, une réputation intacte est certainement pour tous, pour les nobles comme pour les vilains, une couronne préférable à toutes les richesses de la terre ; toutefois, elle procure d'autant plus d'honneur et de lustre qu'on est issu d'une famille plus élevée en dignité. En effet, l'humble condition du vilain rend impossible le rayonnement de la gloire, les grands au contraire attirent déjà les regards par le seul fait de leur naissance. Elève-toi au-dessus des vicissitudes inhérentes au gouvernement d'un royaume et d'un empire, tu sais bien que tout cela est transitoire ; fais voir que dans la bonne comme dans la mauvaise fortune c'est vraiment un sang royal qui coule dans tes veines. Tu nous demandes d'amener ta mère à s'intéresser à ta cause. Sois assurée que bien volontiers je lui conseillerai, je lui persuaderai même de faire tout ce qui peut être utile à ton honneur et à ton salut ; le siège apostolique te montrera ainsi sa bienveillance. Que le Seigneur tout puissant, consolation des affligés, force des faibles, vous accorde de goûter bientôt quelque joie en cette vie et qu'il y ajoute la gloire vraie et éternelle d'une suprême félicité. Donné à Rome, le 4 des ides de janvier, Indiction XIII^e (10 janvier 1075). »

La première préoccupation de Grégoire VII, en relevant de sa maladie, fut de préparer le synode qu'il se proposait de tenir durant la seconde semaine du carême de l'année suivante. La lutte était engagée et le vaillant lutteur voulait la poursuivre vigoureusement.

Dès le 28 août 1074, il écrivit aux évêques et aux abbés de la grande Bretagne pour les inviter, pour les obliger même, au nom de l'obéissance qu'ils devaient à saint Pierre, à se rendre à cette assemblée ; il leur recommande en outre d'empêcher, par tous les moyens en leur pouvoir, les mariages entre consanguins ¹.

Un évêque de Poitiers, nommé Isembert, fut aussi mandé

¹ *Mon. Greg.* p. 408 sq. *Regist.* II, 4. — Le pape, ce qui est assez surprenant, ne fait aucune allusion à la réforme du clergé en Angleterre

au synode par Grégoire VII. Ce successeur de saint Hilaire eut avec le saint siège des démêlés dont l'origine fut une contestation avec les clercs de la congrégation de saint Hilaire dans cette ville. Isembert et ces clercs se disputaient la possession du monastère de Noaillé et, les légats du pape ayant décidé en faveur de la congrégation, l'évêque refusa de se soumettre ; il fut interdit par les légats, à cause de sa désobéissance. Pour se venger, Isembert fit envahir plus tard par ses soldats un synode que tenaient à Poitiers, Aimé, évêque d'Oleron, et légat du pape, ainsi que Gozelin archevêque de Bordeaux, pour prononcer le divorce de Guillaume comte de Poitiers, lequel avait épousé sa parente. Les prélats furent maltraités et l'assemblée dispersée par la force. A la nouvelle de ces excès, Grégoire VII manda Isembert à comparaître à Rome, d'abord au 30 novembre 1074, époque à laquelle il voulait tenir un premier synode et ensuite au synode du carême de 1075, car l'évêque ne répondit pas à la première invitation ¹.

Un simple prêtre du diocèse de Toul se rendit à Rome pour se plaindre à Grégoire VII des injustices que son évêque Poppo, lui avait faites, ajoutant que Poppo le poursuivait de ses colères parce qu'il avait dénoncé sa vie licencieuse et son entrée simoniaque dans l'épiscopat. Le pape prescrivit à Udo, archevêque de Trèves et métropolitain de Toul de s'adjoindre Hermann, évêque de Metz, de voir l'évêque et le clergé de Toul, d'examiner ce qu'il y avait de fondé dans les plaintes et les accusations du prêtre et de lui envoyer ensuite, pour l'époque du synode, un rapport détaillé ².

¹ Sur Isembert et ses démêlés avec le saint-siège voyez : *Monum. Greg.*, p. 92 sq. ; 109 sq. ; 112 sq. ; 136 sq. ; *Regist.*, I, 73, II, 2, 4, 24. Nous verrons plus tard que l'évêque de Poitiers fit sa paix avec Grégoire VII, le 13 avril 1079 (*Mon. Greg.*, p. 368 sq. *Regist.* VI, 32), celui ci lui écrivit une lettre qui prouve cette réconciliation.

² Les accusations que le prêtre du diocèse de Toul portait contre

Raoul, archevêque de Tours étant venu à Rome, au tombeau des saints apôtres, fit connaître au pape l'état de son diocèse ; à la suite de ces entretiens, Grégoire VII signifia à Étienne, abbé de Beaulieu près Loches, de venir à Rome au prochain synode, afin d'expliquer les motifs de sa désobéissance à l'archevêque ¹. Il manda également Hugo, seigneur de Sainte-Maure, qui s'obstinait à ne pas restituer des biens de l'archevêché de Tours ², enfin le pape écrivit aussi à Richer, archevêque de Sens, lui reprochant de n'avoir pas déjà sévi contre un de ses diocésains, nommé Lanzelin, un vrai bandit, qui avait attaqué et détrossé l'archevêque de Tours et son escorte pendant qu'il se rendait à Rome ; un parent de l'archevêque avait même été, dans ce guet-apens, massacré sous ses yeux ³.

Dans ses invitations pour le futur synode, Grégoire VII n'eut garde d'oublier la Germanie ; la situation religieuse de ce pays semble au contraire avoir, à cette époque, spécialement attiré son attention. On a vu comment Liemar, archevêque de Brême, avait empêché les légats du pape de tenir en Germanie le synode, indiqué par Gré-

son évêque étaient des plus graves : Archidiaconatus, consecrationes ecclesiarum et ipsas ecclesias vendendo simoniaca hæresi se commaculasset ; cum muliere quadam in publica fornicatione jaceret, de qua filium genuisset, quamque rumor esset sacramento et desponsatione, laicorum more, sibi copulasse ; et præterea quod nonnulli eum ad episcopatum pactione præmii pervenisse dicerent. *Mon. Greg.*, p. 124 sq. *Regist.* n, 10. — Au mois d'octobre 1078, cette affaire, comme nous le verrons, n'était pas terminée.

¹ *Mon. Greg.*, q. 134 sq. *Regist.* n, 21.

² *Mon. Greg.*, p. 135. *Regist.* n, 22. Le pape l'appelle « Hugo miles de Sancta-Maura. »

³ *Mon. Greg.*, p. 134. *Regist.* n, 20. Ce Lanzelin du diocèse de Sens n'était-il pas parent du Lanzelin « Belvacensis miles » dont le pape se plaint dans sa lettre aux évêques de France ; cf. *supra* chap. xvi p. 91 du T. III et *Mon. Greg.*, p. 117 et *Regist.* n, 52. Ils ne valaient guère mieux l'un que l'autre ; peut-être ne s'agit-il que d'un seul bandit qui opérait en divers pays.

goire VII, pour combattre la simonie et l'incontinence des clercs ¹; mandé à Rome par le pape pour y rendre compte de sa conduite, l'archevêque de Brême n'y parut pas à la date fixée, c'est-à-dire au 30 novembre 1074; aussi, le 12 décembre suivant, Grégoire VII lui envoya une seconde invitation pour le synode du carême de 1075 et le suspendit de toute fonction épiscopale, jusqu'à ce qu'il eut comparu ².

Une invitation analogue fut aussi adressée, le 4 décembre, à Siegfried, archevêque de Mayence, et à six de ses suffragants : Otto évêque de Constance, Guarner de Strasbourg, Henri de Spire, Hermann de Bamberg, Embrico d'Augsbourg et Adelbert de Wurzburg. Comme l'archevêque était âgé et d'une santé assez chancelante, Grégoire VII prévoyait le cas où il ne pourrait venir à Rome et l'autorise, s'il ne peut faire autrement, à envoyer des délégués chargés de le représenter; il lui recommande surtout de bien renseigner le saint siège sur la vie privée des six suffragants, mandés à comparaître, et sur la manière dont ils étaient arrivés à l'épiscopat ³. De graves accusations pesaient en effet sur quelques-uns de ces évêques et, avant de se prononcer, le pape voulait recueillir les renseignements les plus sûrs.

Otto de Constance et Hermann de Bamberg étaient les

¹ Cf. *supra*, chap. xvi p. 80 du T. III.

² *Mon. Greg.*, p. 140 sq. *Regist.* n, 28. — La lettre pontificale se termine par cette phrase : Prædictis etiam delictis nobis persuadentibus, ab omni episcopali officio prædicta auctoritate, donec ad nos venias, te suspendimus.

³ *Mon. Greg.*, p. 141 sq. *Regist.* n, sq. — Dans sa lettre, le pape fait quelque allusion au peu de fermeté dont Siegfried avait fait preuve, lors de la promulgation des décrets du synode romain de 1074: *juxta quorundam relationem, aliter quam speravimus te egisse committimus*. Quod si negligenter in requisitum transire permittimus, fraternam tibi amorem minus impendere, non sive magno taciturnitatis periculo, probamur.

plus compromis ; quoique Grégoire VII eut pris soin d'envoyer personnellement à Otto un résumé des décrets du synode romain de 1074 contre les clercs simoniaques ou incontinents ¹, l'évêque, paraît-il, n'en tint aucun compte et ne daigna même pas les promulguer dans son diocèse.

Deux autres lettres, écrites à la même époque par Grégoire VII, prouvent que l'évêque de Constance n'était pas le seul prélat de la Germanie dont il eut à blâmer la négligence, pour ne pas dire la complicité, dans la question du mariage des prêtres ; persistant à se servir des laïques pour obliger les clercs à changer de vie, il écrivit, le 11 janvier 1075, à Rodolphe, duc de Souabe, et à Berthold, duc de Carinthie, les exhortant hardiment à ne tenir aucun compte des paroles et des actes des archevêques et évêques de la Germanie, si ces paroles ou ces actes favorisaient, d'une manière quelconque la simonie ou le dérèglement des mœurs dans le clergé ². Enfin, pour couronner cette campagne si vigoureusement menée et qui devait causer bien des préoccupations, bien des alarmes aux délinquants, le pape publia et envoya en Germanie la lettre suivante :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les clercs et laïques du royaume de Germanie, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons appris que quelques-uns de vos évêques permettent ou négligent de défendre que les prêtres, les diacres et les sous-diacres aient avec les femmes des rapports charnels. Vous ne devez en aucune façon obéir à ces évêques ou tenir compte de leurs prescriptions, car eux-mêmes n'obéissent pas aux prescriptions du saint siège et ne s'inclinent pas devant l'autorité des saints Pères. La divine écriture enseigne que la même peine est réservée à ceux qui

¹ Cf *supra*, chap. xvi p. 68 du T. III.

² *Mon. Greg.*, p. 458 sqq. *Regist.* II, 45. Prévoyant qu'on pourrait trouver étrange que ces deux seigneurs s'immiscent dans des questions purement ecclésiastiques, Grégoire VII leur écrit : *Si qui autem contra vos quasi istud officii vestri non esset, aliquid garrire incipiant, hoc illis respondete : ut vestram et populi salutem non impediendes, de injuncta vobis obœdientia ad nos nobiscum disputari veniant.*

font le mal et à ceux qui consentent à ce que ce mal soit fait. Que le Dieu tout-puissant et miséricordieux qui, au milieu de nos tribulations, nous console au-delà de toute espérance et bien plus que nous ne le méritons, fasse pénétrer sa loi dans vos cœurs et confirme votre fidélité à ses préceptes, afin qu'après avoir obtenu, de par l'autorité du bienheureux Pierre, la rémission de tous vos péchés, le même apôtre vous conduise dans le royaume céleste pour y régner à jamais. *Amen*¹ ».

C'était surtout pour répondre à une accusation de simonie que Hermann de Bamberg était mandé à Rome; l'accusation était ancienne et, déjà sous le pape Alexandre II, l'évêque avait dû à Rome déclarer, sous la foi du serment, qu'il n'avait pas obtenu à prix d'argent sa charge épiscopale². Malgré cette solennelle déclaration, les accusateurs étaient revenus à la charge et, le 12 juin 1074, Grégoire VII chargea Hermann, évêque de Metz, dans lequel il avait la plus grande confiance et qui était ami de l'évêque de Bamberg, de faire sur cette question une enquête minutieuse et il informa de cette décision Hermann de Bamberg³. C'était probablement après avoir reçu de l'évêque de Metz les renseignements dont il avait besoin que Grégoire VII invita Hermann de Bamberg à venir à Rome. Lambert de Hersfeld nous a laissé sur ce prélat de curieux détails qui ne lui sont guère favorables, il jouissait cependant de l'amitié d'Henri IV et nous possédons encore une lettre de ce prince, défendant aux clercs du diocèse de Bamberg de faire à leur évêque une opposition quelconque. La prescription royale ne fut guère exécutée, comme nous le verrons par la suite⁴.

¹ *Mon. Greg.*, p. 532. *Epist. coll.* 10.

² LAMBERTI : *Annales ad an.* 1073 MG. SS. V, 220. Lambert écrit que Hermann de Bamberg prêta serment entre les mains du pape Nicolas, mais c'est Alexandre qu'il faut lire; cf. dans Pertz la note de Hesse sur ce passage de Lambert. — Voyez t. II de cet ouvrage, chap. XIV, p. 497.

³ *Mon. Greg.* p. 105 sq. *Regist.* 1, 84.

⁴ UDALRICI *codex*, 41. *Monumenta Bambergensia* de JAFFE p. 87 sq. —

Nous ne connaissons que trois évêques d'Italie qui aient été nommément invités par Grégoire VII à se rendre au concile de 1075; d'abord Cunibert, évêque de Turin, qui s'obstinait, malgré les protestations de l'abbé et les défenses du saint siège, à garder en sa possession le monastère de Saint-Michel à Chiusi en Toscane. Cunibert avait déjà reçu ordre de comparaître à Rome, au synode du 30 novembre 1074, mais n'y avait pas plus paru que ses collègues de Poitiers et de Brême, également invités à s'y trouver ¹. En demandant, par une lettre du 16 décembre 1074, à Guillaume, évêque de Pavie, de venir au synode, le pape lui explique qu'il désire une déclaration de lui sur le degré d'affinité existant entre sa sœur Mathilde et le mari de celle-ci, le marquis Azzo ².

Nous avons déjà parlé de l'attitude équivoque et inquiétante de Guibert, archevêque de Ravenne, à l'égard du saint-siège, depuis l'avènement de Grégoire VII; elle était de nature à causer à celui-ci de vives préoccupations. Néanmoins, le 4 juin 1075, le pape écrivit au futur antipape une lettre très amicale, il le traite de frère très cher et l'invite tout spécialement au concile, pour y travailler à la réforme et à la restauration de l'Église ³.

Entre autres anecdotes, LAMBERT *l. c.* raconte qu'un jeune clerc de Bamberg, assez osé comme le prouve l'incident, présenta à son évêque un verset des psaumes et lui dit : « Je ne te demande pas le sens mystique ou allégorique de ce verset, mais simplement le sens grammatical, si tu peux me le dire je te déclare innocent de tous les crimes dont on t'accuse ». L'évêque balbutia et ne sut que répondre devant une telle mise en demeure.

¹ *Mon. Greg.*, p. 147 sq. *Regist.* II, 32. La lettre de Grégoire VII est du 12 décembre 1074.

² *Mon. Greg.*, p. 149 sq. *Regist.* II, 35.

³ *Mon. Greg.*, p. 155 sq. *Regist.* II, 42.

CHAPITRE XVII

La Question des Investitures.

24 février 1075. — 14 février 1076.

SOMMAIRE

Synode romain du mois de février 1075. — Preuves que Grégoire VII a interdit, dans le synode, l'investiture des dignités ecclésiastiques par les laïques. — Condamnations portées contre divers évêques. — Défaite des Patares à Milan, mort d'Herlembald. — Liprand. — Défection de l'archevêque de Ravenne et du cardinal Hugo Candidus. — Une fille de Robert Guiscard épouse le fils et héritier de Michel VII, empereur d'Orient. — Expédition victorieuse d'Henri IV contre les Saxons. — Soumission des Saxons à Gerstungen, octobre 1075. — Grégoire VII et les évêques de Germanie. — Hermann, évêque de Bamberg. — Négociations entre Henri IV et Grégoire VII. — Lettre du pape à la comtesse Mathilde au sujet d'Henri IV. — Synode de Mayence, octobre 1075. — Mort d'Anno, archevêque de Cologne. — Mission d'Eberhard de Nellenbourg en Italie. — Trois archevêques de Milan. — Eberhard et Robert Guiscard. — Programme politique de Didier, abbé du Mont-Cassin. — Robert de Lauritello. — Efforts de Grégoire VII pour pacifier l'église de Milan. — Dernière lettre de Grégoire VII à Henri IV. — Attentat de Cenci contre le pape, Noël 1075. — Henri IV reçoit à Goslar la lettre et les envoyés du pape. — Conciliabule de Worms, janvier 1076. — Lettre des évêques de Germanie et d'Henri IV à Grégoire VII. — Ambassade d'Henri IV en Italie. — Proclamation du roi aux Romains.

Le synode romain de 1075 est d'une importance exceptionnelle pour l'histoire du pontificat de Grégoire VII ; voici les données que les documents et les chroniqueurs du onzième siècle nous fournissent sur cette assemblée dont les procès verbaux sont perdus.

C'est d'abord une notice bien incomplète, il est vrai, et intercalée dans le *Registrum* de Grégoire VII; elle débute ainsi :

« L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1074 ¹, la seconde année du pontificat du seigneur pape Grégoire, durant la XIII^e indiction, ce même seigneur pape Grégoire tint à Rome un synode, du six des calendes de mars au deux des calendes du même mois ². Un très grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés y assistèrent ainsi que beaucoup de clercs de divers ordres et de laïques.

« Divers décrets furent promulgués par cette assemblée, l'un d'eux, séparait de l'église cinq familiers du roi de Germanie, d'après les conseils desquels avait lieu le profit de la vente des églises; si lors des calendes de juin, ces familiers n'étaient pas venus à Rome et n'y avaient pas satisfait d'une manière suffisante, ils devaient être regardés comme excommuniés.

« Une sentence d'excommunication fut également lancée contre Philippe roi des Francs, s'il ne donnait des garanties suffisantes de satisfaction et de changement de vie aux nonces du pape qui allaient se rendre dans les Gaules ³ ».

Viennent ensuite quelques autres sentences d'excommunication dont nous parlerons plus loin.

La condamnation des cinq conseillers d'Henri IV qui favorisaient la simonie est la première mesure prise par Grégoire VII contre le roi de Germanie ⁴. Elle dut inspirer au pape de pénibles réflexions et trahit ses préoccupations pour l'avenir. En effet, après deux ans de négociations, après les solennelles et nombreuses promesses faites par Henri IV, Grégoire VII n'était pas plus avancé

¹ Suivant le mode florentin; 1075 pour nous, comme le prouve la citation de la XIII^e Indiction.

² 24-28 février 1075.

³ *Mon. Greg.*, p. 170. *Regist.* II, 52.

⁴ BONITHO : *ad an.* I. VI. *Mon. Greg.*, p. 655. In qua (synodo) ortatu imperatricis quosdam regis consiliarios volentes eum ad unitate ecclesie separare, publice dominus papa excommunicavit.

avec le mobile monarque que ne l'avait été son prédécesseur, le pape Alexandre II. Dans son dernier synode en février 1073, presque à la veille de sa mort, Alexandre II avait aussi excommunié les favoris du jeune roi¹ et, depuis lors, malgré cette condamnation, malgré les instances réitérées de sa mère, l'impératrice Agnès, et celles de Grégoire VII, sans plus se soucier des engagements qu'il avait pris dans des moments de détresse, à l'égard du saint-siège, Henri IV n'avait jamais voulu se séparer de cet entourage. Pouvait-on espérer que ce nouvel avertissement serait entendu? Henri IV était parvenu, à cette époque, à restaurer quelque peu son autorité en Germanie, il se disposait à châtier les Saxons, le moment ne semblait guère propice pour qu'il se décidât à suivre de sages conseils.

Après la lettre écrite par Grégoire VII aux évêques de France, le 10 septembre 1074², il n'est pas surprenant que le pape ait ensuite lancé contre Philippe I, roi de France une sentence d'excommunication; ses réprimandes, ses menaces n'avaient pas plus réussi auprès du roi de France qu'auprès du roi de Germanie; celui-ci avait fait preuve d'une désolante versatilité, l'autre opposait à Grégoire VII une indolence et une insouciance imperturbables.

La notice du *Registrum* de Grégoire VII ne dit rien d'une autre grave décision, prise et promulguée par le synode de 1075, et c'est cependant cette décision qui donne à ce synode une haute importance.

Voici, sur ce point, une déclaration de Grégoire VII, dans une lettre du mois de décembre 1075, au roi Henri IV.

« Un synode auquel assistaient quelques-uns de tes fidèles s'est

¹ Cf. t. II, chap. XIV, p. 525.

² *Mon. Greg.*, p. 113. *Registr.* II, 5. cf. *supra*, chap. XVI, p. 88 sqq. du t. III.

tenu, cette année, auprès de ce siège apostolique dont la Providence divine nous a confié le gouvernement; durant ce synode, voyant que l'ordre de la religion chrétienne était en souffrance depuis déjà de longues années, que les principaux et les meilleurs moyens d'action sur les âmes étaient mis de côté, et, à la suggestion du démon, foulés aux pieds, étant en outre très ému par le péril et la ruine manifeste du troupeau du Seigneur, nous avons cherché le salut dans les décrets et dans la doctrine des saints Pères. Sans rien changer, sans nous permettre d'introduire de notre chef une nouveauté, nous avons pensé que renonçant à tout errement, il fallait revenir à la première et unique règle de la discipline ecclésiastique, et rentrer dans la voie que les saints ont suivie avant nous. Pour les brebis du Christ et pour leurs pasteurs, la seule porte de salut, la seule pour entrer dans la vie éternelle nous a été indiquée par Celui qui a dit : *Je suis la porte, celui qui entre par cette porte sera sauvé et trouvera les pâturages* ¹; voilà ce que les apôtres ont prêché, ce que les saints pères ont observé, ce que nous enseigne l'évangile et toute page des divines écritures. Quelques-uns, faisant passer les honneurs terrestres avant l'honneur réservé à Dieu, ont traité *ce décret* de fardeau insupportable et de charge très lourde, nous, au contraire, nous le regardons comme une vérité nécessaire pour sauver la situation, il nous apparaît comme un flambeau lumineux; aussi, avons-nous décidé qu'il devait être pieusement reçu et observé non seulement par toi et par ceux de ton royaume, mais encore par tous les princes et par tous les peuples qui adorent Jésus-Christ, et professent sa doctrine.

« Notre vif désir était, et ce désir est conforme à tes intérêts, que ton dévouement au Christ fut d'autant plus absolu que tu es par la gloire, par l'honneur et par le courage au-dessus des autres hommes; toutefois, de peur que ce décret te parut inique ou trop onéreux, nous t'avons fait dire par tes fidèles de ne pas t'émouvoir de ce qu'une coutume détestable était abrogée mais de nous envoyer quelques hommes sages et pieux de ton royaume; si ces hommes ajoutons nous, nous démontrent que, sans porter atteinte à l'honneur dû au roi éternel, sans mettre en péril nos âmes, nous pouvons apporter quelques tempéraments à la sentence des pères, promulguée par nous, nous étions disposés à tenir compte de leurs conseils. Même sans y être si amicalement invité par nous, tu aurais dû, au lieu de violer les décrets apostoliques, nous demander tout

¹ S. JEAN X, 9.

d'abord les raisons d'une mesure qui te semblait onéreuse et de nature à porter atteinte aux honneurs auxquels tu prétends. Ce que tu as fait peu après, les dispositions que tu as prises montrent le cas que tu fais de nos avertissements et de nos observations ¹ ».

Cette lettre pontificale étant du mois de décembre 1075, le synode auquel le pape fait allusion ne peut être que celui tenu à Rome du 24 au 28 février 1075, c'est en effet le seul réuni, cette année là ², auprès du siège apostolique. Mais quel est ce décret dont parle le pape d'une manière assez discrète, dont il ne cite pas le texte et qui aurait dû dans sa pensée, être l'objet de négociations entre le saint-siège et la couronne de Germanie ?

Les trois auteurs suivants permettent de répondre à cette question.

Arnulf, auteur d'une chronique sur les archevêques de Milan, écrit : « le pape, ayant tenu un synode à Rome, interdit ouvertement au roi d'avoir un droit quelconque dans la donation des évêchés ; il ne permit plus que les laïques donnassent les investitures des églises. En outre, il frappa d'anathème tous les conseillers du roi et menaça le roi de la même peine, s'il n'obéissait promptement au décret ³ ». Arnulf dit ensuite que le grand incendie qui dévora Milan se produisit peu après ce synode ; comme cet incendie eut lieu en 1075, nous savons par là qu'il s'agit du synode romain de cette même année.

On lit également dans la chronique de Hugo, abbé de Flavigny : « Le seigneur pape ayant remarqué que, dans l'élection canonique d'un évêque, le rôle du roi était prépondérant, que souvent il changeait cette élection ou la rendait nulle, toutes choses contraires aux décrets des saints

¹ *Mon. Greg.*, p. 220 sq. *Regist.* III, 10.

² Voyez dans les *Regesta pont. rom.* de JAFFE, l'année 1075, du numéro 4917 à 4979.

³ *ARNULFI gesta archiepisc. Mediolan.* L. V, 7. *MG. SS.* VIII, 27.

pères, tint, la même année, un synode, à Rome, auquel assistèrent cinquante évêques et une multitude de prêtres et d'abbés et, conformément aux décrets pontificaux, ainsi qu'aux institutions canoniques, il défendit, sous peine d'anathème qu'il en fut ainsi à l'avenir ; voici le texte du décret qu'il porta sur cette matière :

« Désormais, quiconque recevra de la main d'un laïque un évêché ou une abbaye, ne devra, en aucune façon, être mis au nombre des évêques ou des abbés ; nul ne devra le traiter comme évêque ou comme abbé. Nous le privons en outre de la grâce de saint Pierre et nous lui interdisons l'entrée de l'Eglise, jusqu'à ce qu'il ait quitté la place qu'il a usurpée, pour des motifs d'ambition, et par une désobéissance qui constitue un erime d'idolatrie. Nous portons la même défense au sujet des dignités ecclésiastiques inférieures. *Item* : Si un empereur ou un duc, ou un marquis, ou un comte, ou un seigneur temporel quelconque, ou en général un laïque se permet de donner l'investiture d'un évêché ou de toute autre dignité ecclésiastique, il est atteint, qu'il le sache bien, par la même condamnation ¹ ».

Hugo de Flavigny dit que le pape promulgua ces décrets dans le synode qui suivit le sacre de Hugo, évêque de Die, or, comme cet évêque fut sacré, par Grégoire VII, durant le synode du carême de 1074, il est évident que le chroniqueur a en vue le synode du mois de février 1075 ².

¹ Si quis deinceps episcopatum vel abbatiam de manu alicujus laycæ personæ susceperit, nullatenus inter episcopos vel abbates habeatur, nec ulla ei ut episcopo vel abbati audientia concedatur. Insuper ei gratiam beati Petri et introitum ecclesiæ interdicimus, quoadusque locum, quem sub crimine tam ambitionis quam inobedienciæ, quod est scelus idolatriæ, cepit, non deserit. Similiter etiam de inferioribus ecclesiasticis dignitatibus constituimus. *Item* : Si quis imperatorum, ducum marchionum, comitum, vel quilibet secularium potestatum aut personarum investituram episcopatus vel alicujus ecclesiasticæ dignitatis dare præsumperit, ejusdem sententiæ vinculo se astricuum sciat. HUGONIS *Chronicon*, l. II, MG. SS. VIII, 412.

² Sur l'élection et le sacre de Hugo, évêque de Die, cf. : *Mon. Greg.*, p. 87 et 108. *Reg.* I, 69 et 86.

Dans le second de ses deux livres contre l'antipape Guibert, Anselme, évêque de Lucques, rapporte que Grégoire VII, voulant empêcher le retour de nominations épiscopales scandaleuses, promulgua un décret contre les investitures ; il donne ensuite le texte de ce décret et, comme ce texte est absolument identique à celui de Hugo de Flavigny, il est évident qu'il s'agit du décret du synode de 1075 et que les deux auteurs ont, l'un et l'autre, reproduit la formule officielle promulguée par le synode¹.

Il est donc certain que dans le synode, tenu à Rome au mois de février 1075, Grégoire VII a défendu aux laïques, de quelque rang qu'ils fussent, d'investir un clerc d'une dignité ecclésiastique quelconque, et aux clercs de recevoir, sous peine de déposition, l'investiture de ces dignités de la main d'un laïque.

Répéter ici ce qui a été dit dans l'introduction de cet ouvrage, c'est-à-dire montrer comment la question de la simonie a, par une évolution très logique, donné naissance à la question des investitures, serait inutile. Le décret du synode romain de 1075 n'a été, en réalité, que la continuation de la lutte contre la simonie, le début d'une nouvelle phase de cette lutte ; il suffit de constater ici que Grégoire VII a agi avec une grande circonspection lorsque, pour la première fois, il a voulu résoudre ce problème si délicat. Le décret du synode n'a pas été promulgué en même temps que les autres décisions de l'assemblée, il est resté, durant plusieurs mois, à peu près secret, pour laisser à Henri IV et aux autres princes de la chrétienté le temps de présenter leurs objections et de proposer d'autres formules : la lettre, déjà citée, de Grégoire VII est très explicite sur cette intention du pape.

Il demeure donc établi que, dans cette question des

¹ ANSELMUS LUCENSIS EPISCOPI *contra Guibertum antipapam* l. II dans MIGNÉ : *Patrol. lat.* T. 149, col. 468.

investitures, destinée à faire verser des flots de sang et à bouleverser, pendant de longues années, l'Europe occidentale, l'honneur de Grégoire VII est d'avoir compris, dès le début, que l'Église ne pouvait pas toute seule résoudre le problème ; après avoir, avec sa hardiesse ordinaire, pris les devants et porté le décret, le pape invite Henri IV à négocier avec lui sur ce point, à chercher ensemble un moyen-terme, donnant satisfaction à l'État et à l'Église, indiquant qu'au point de vue spirituel, l'évêque ou l'abbé relève uniquement de Dieu et de l'Église, mais qu'il a aussi, en tant que seigneur temporel, des devoirs à remplir vis-à-vis de l'autorité civile.

Nous verrons quel fut l'accueil fait par le roi de Germanie aux propositions de Grégoire VII.

Le synode romain de 1075 ne prit pas seulement des mesures générales pour la réforme de l'Église, il porta aussi diverses sentences contre quelques évêques dont le pape avait spécialement à se plaindre. Liemar, archevêque de Brême, ne s'était pas plus rendu à la seconde qu'à la première invitation de Grégoire VII, aussi fut-il « à cause de son orgueilleuse désobéissance, suspendu de toute fonction épiscopale, le droit de dire la messe lui fut également retiré ¹ ». Guarner, évêque de Strasbourg, déjà mandé

¹ Lemarum Bremensem archiepiscopum pro inobedientia superbiæ suæ ab episcopali officio suspendit et a corpore et sanguine Domini interdixit. *Mon. Greg.* p. 170. *Reg.* II, 52. Sur les causes de cette condamnation, voyez surtout la lettre du pape à Liemar, datée du 12 décembre 1074. *Mon. Gr.*, p. 140. *Regist.* II, 28.

Dans le premier volume de son *Registrum* (3 vol. in-8, Iena, Fromman 1849), SUDENDORF a publié, p. 8, une lettre bien intéressante de ce Lémar ou Liemar, archevêque de Brême à Hézil, évêque de Hildesheim, pour lui demander conseil. Liemar vient de recevoir la lettre pontificale du 12 décembre, c'est-à-dire sa convocation au synode de 1075 ; quatre semaines seulement le séparent de la date de la réunion de cette assemblée, le chemin de Brême à Rome est bien long, sa santé est détestable, il ne sait quel parti prendre et consulte son frère dans

à Rome par le pape Alexandre II, pour y répondre à une accusation de simonie et y rendre compte de sa conduite, s'était, il est vrai, présenté devant Grégoire VII, lors du synode de 1074 et avait manifesté un vif repentir de ses fautes, aussi, sans lui enlever son évêché, le pape s'était borné à lui interdire, jusqu'à nouvel ordre, d'exercer les fonctions épiscopales et lui avait prescrit de revenir à Rome, pour le synode de 1075. Comme le prouve la lettre de Grégoire VII à l'archevêque de Mayence, le pape désirait, en obligeant Guarner à se présenter une seconde fois, se rendre mieux compte de son passé et de ses sentiments, mais Guarner ne revint pas, aussi le synode prononça contre lui une sentence de suspense et comme évêque et comme prêtre ¹. Furent également suspendus, surtout pour n'être pas venus au synode, malgré l'invitation spéciale du pape, et pour n'avoir pas fait présenter d'excuses,

l'épiscopat. Après avoir raconté ses débats avec les légats du pape et avec le saint-siège, Liemar écrit ces lignes caractéristiques : *Nunc dominus Papa multum iratus pro furore legatorum illorum et in terra (terribili) suggestione me Romam ad hanc proximam synodum, que in prima septimana XL^{ma} celebrabitur, vocat, ab officio episcopali suspendit dum veniam ad ipsum, quod fieri debere uili episcoporum nisi iudicio fratrum in plena synodo non putabam. Periculosus homo vult jubere que vult, episcopis, ut villicis suis, que si non fecerunt omnia, Romam venient, aut sine iudicio suspenduntur. Verum ego intelligo optime qui sint ex nostris episcopis, qui, pro odio gravissimo in Dominum meum regem, me ejus adiutorem, suis machinationibus in hos labores miserunt, me tamen in eo conflictu pro communi omnium comodo laborantem.*

¹ Sur Guarner, évêque de Strasbourg, voyez surtout la lettre écrite, le 15 avril 1074, par Grégoire VII à Béatrix et à la comtesse Mathilde ; Guarner avait été fait prisonnier, en revenant de Rome, par les troupes de la duchesse Béatrix, aussi Grégoire VII demande qu'il soit remis en liberté, entre les mains du chevalier Herlembald ; le pape dit que s'il a simplement suspendu et non déposé l'évêque de Strasbourg c'est qu'il craignait que l'évêché ne fut donné à un autre simoniaque ; *cum fortasse; hoc amoto, locum ejus non alius possideret, nisi qui plurimum pecuniæ dare posset.*

Henri, évêque de Spire ¹, Guillaume, évêque de Pavie, Cunibert, évêque de Turin; quant à Denis, évêque de Plaisance, il fut déposé ². Enfin « Robert, duc de Pouille, déjà anathématisé, et Robert de Loritello furent excommuniés, pour avoir envahi les domaines de saint-Pierre ³ ».

L'un des évêques de la Germanie les plus compromis était, comme nous l'avons déjà dit, Hermann, évêque de Bamberg, aussi ne se souciait-il guère d'assister au synode de 1075 et d'exposer sa défense devant Grégoire VII; pour expliquer son absence, il écrivit au pape qu'il était obligé, en se rendant à Rome, de passer par la Bourgogne et d'aller accomplir un vœu à saint-Jacques de Compostelle, en Espagne ⁴. Grégoire VII n'était pas homme à se contenter de pareilles raisons et le synode décida que si Hermann, n'avait pas paru à Rome, avant Pâques, et n'y

¹ L'évêque de Spire mourut le 26 février 1075, le jour même où la sentence fut prononcée contre lui à Rome. La maladie qui précéda sa mort ne lui avait pas permis de répondre à l'invitation de Grégoire VII. MG. SS. V, 430, note 33.

² Sur Guillaume, évêque de Pavie, voyez surtout *Mon. Greg.*, p. 149. *Regist.* II, 35; nous avons déjà dit que Guillaume avait été invité par le pape à se rendre au synode, surtout pour donner des renseignements sur le degré de parenté existant entre sa sœur Mathilde et le mari de celle-ci, le marquis Azzo. — Sur Cunibert de Turin, cf. *Mon. Greg.*, p. 147; *Regist.* II, 33. Cunibert avait été mandé à cause de ses démêlés avec le monastère de Saint-Michel à Clusino ou Chiusi; cette querelle persista plusieurs années encore. — Comme le prouvent les lettres du pape (*Mon. Greg.*, p. 97 et 138. *Regist.* I, 77, II, 26) les accusations les plus graves pesaient sur Denis, évêque de Plaisance, aussi le 3 mars 1075 (*Mon. Greg.*, p. 172. *Regist.* II, 54), Grégoire VII informa les diocésains de Plaisance que leur évêque était à tout jamais déposé: *immutabili sententia sanctæ synodi et irrevocabili consensu omnium circum-sedentium fratrum Dionisium condamnatum dictum episcopum absque ulla unquam spe reconciliationis ab omni episcopali honore deposuimus.*

³ Robertum ducem Apuliæ jam anathematizatum et Robertum de Loritello, invasores honorum S. Petri, excommunicavit. *Mon. Greg.*, p. 170. *Regist.* II, 52. Nous reviendrons plus tard sur les causes et la portée de cette nouvelle excommunication contre les Normands.

⁴ *Monu. Bambergensia* de JAFFE, p. 91 sqq. n° 43 du UDALRICI *codex*.

avait pas donné une satisfaction suffisante, il serait suspendu¹.

Siegfried, archevêque de Mayence, avait aussi écrit au pape pour s'excuser, à cause de sa paralysie, de ne pouvoir assister au synode²; lorsqu'il apprit le danger que courait son ami et confrère de Bamberg, il oublia son mal et vint, en toute hâte, à Rome où il se trouvait le 12 avril 1075, ainsi que les évêques de Wurzburg et de Metz. Mais là, le pape lui fit subir un interrogatoire si serré, si vigoureuusement mené, qu'au lieu de sauver Hermann, l'archevêque dut avouer que l'évêque de Bamberg était coupable de simonie; les deux autres évêques confirmèrent les déclarations de Siegfried. Grégoire VII décida alors qu'Hermann, évêque de Bamberg, était, à tout jamais, déposé de son évêché; que cette sentence lui serait signifiée à Rome s'il y venait, que, dans le cas contraire, Siegfried de Mayence la ferait connaître à Hermann et à son clergé, pour délier celui-ci de tout lien d'obéissance et de fidélité à l'égard de l'évêque déposé. L'évêque de Bamberg, qui avait sans doute renoncé à son long circuit par Saint-Jacques de Compostelle, était, à ce moment-là, à deux jours de Rome, attendant avant d'aller plus loin le résultat de l'intervention de l'archevêque de Mayence; il comptait d'autant plus sur un succès qu'il avait fait distribuer à Rome de grandes sommes d'argent. Lorsqu'il apprit sa condamnation, il regagna Bamberg avec précipitation, protestant qu'il allait se soumettre et s'enfermer, le reste de ses jours, dans un monastère; sa soumission ne devait pas être si prompte³.

¹ Herimannum Babenbergensen, si ante pascha (5 avril 1075) non venerit satisfactorus, similiter suspendit. *Mon. Greg.*, p. 170, *Reg.* II, 52.

² *Monum. Bamberg.* p. 88 sqq., n° 42 du *Codex UDALRICI.*

³ Voyez l'intéressante lettre des clercs de l'église de Bamberg à l'évêque E... — *Mon. Bamberg.*, p. 94 sqq., n° 44 du *Codex UDALTRICI.*

Peu après ces derniers incidents, entre Pâques et la Pentecôte de 1075, Milan fut le théâtre d'un drame sanglant qui marqua la défaite des Patares, c'est-à-dire des amis et partisans de Grégoire VII dans cette ville et dans le nord de l'Italie. L'une des principales préoccupations de Grégoire VII, après son élévation à la papauté, avait été de rétablir l'ordre dans l'église de Milan, partagée entre deux pasteurs et agitée par de turbulentes factions. Les nombreuses lettres qu'il écrivit en 1073 et en 1074 aux évêques suffragants de l'archevêché de Milan et au chevalier Herlembald, témoignent de sa constante sollicitude et prouvent combien son attention était éveillée de ce côté ¹. Ses efforts pour amener le triomphe des Patares avaient été en partie couronnés de succès, à cause de son alliance étroite avec Béatrix et Mathilde, maîtresses d'une grande partie de l'Italie septentrionale, et aussi parce que son entente avec Henri IV, roi de Germanie et suzerain de Milan, n'avait pas été, quoique bien précaire, ouvertement rompue. L'archevêque intrus Gottfried était sans autorité et de plus en plus délaissé; au contraire, nul n'osait à Milan tenir tête à Herlembald, aussi, en 1074, bien probablement à l'instigation du saint-siège, le hardi condottière résolut de remplacer par la liturgie romaine la liturgie ambrosienne, chère à la ville de saint-Ambroise et faisant comme partie de son autonomie municipale. Cette première tentative, en 1074, mécontenta le clergé et le peuple, mais n'occasionna pas de révolte; il ne devait pas en être ainsi en 1075. Tout en tenant compte de l'importance que les questions de liturgie pouvaient avoir au moyen-âge, il faut cependant remarquer que, dans le cas présent, le principal grief des

¹ Voyez surtout les deux lettres de Grégoire VII à Herlembald du 27 septembre et du 9 octobre 1073. *Mon. Gregor.*, p. 52 sqq *Regist.* 1, 25, 26.

ennemis d'Herlembald contre lui et contre les Patares ne venait pas de ces modifications rituélistes; elles furent le prétexte ou, si l'on veut, la goutte qui fit déborder le vase, mais, en réalité, Herlembald et ses amis étaient exécrés d'une partie de la population et allaient être massacrés parce qu'ils flétrissaient l'incontinence des clercs et la simonie, parce qu'à Milan et en Lombardie, ils soutenaient la réforme de l'église et les principes de Grégoire VII.

L'explosion eut lieu vers le 1^{er} mai 1075; le 30 mars précédent, jour du mardi saint, un terrible incendie avait dévoré une grande partie de la ville de Milan; maisons, églises, monastères, le fléau n'avait rien épargné. La population fut d'autant plus affolée que, quatre ans auparavant, un malheur semblable avait déjà désolé la cité, on se demanda si le feu n'avait pas été mis par une main criminelle et de perfides insinuations désignèrent Herlembald et ses amis à la colère de la foule ¹. Le samedi saint, lorsqu'on voulut procéder aux nombreux baptêmes qui avaient lieu ce jour-là, selon l'antique usage, Herlembald défendit qu'on se servit pour les onctions, du chrême, consacré le jeudi saint précédent, selon le rit ambrosien, il aurait même jeté dédaigneusement à terre la liqueur sainte et ordonné d'employer le chrême, béni selon le cérémonial romain. Les cardinaux milanais ayant refusé d'obtempérer à cette injonction, un prêtre patare du nom de Liutprand ne fit pas difficulté de baptiser avec le chrême romain tous ceux qui se présentèrent. De là, dans le clergé, des ressentiments et des colères qui éclatèrent, quelques jours après; tandis que, selon sa cou-

¹ ARNULFI *Gesta archiep. Mediol.* L. IV, 8, MG. SS. VIII, 27. La date de l'incendie se trouve dans une inscription placée au-dessus du portique de nouvelle église de Saint-Etienne : Anno Dominicæ Incarnationis 1075, Indict. XIII, III Kal. Aprilis, feria secunda,

tuine, Herlembald, tenant d'une main le drapeau de saint Pierre, haranguait les Milanais sur une place publique, il fut entouré et attaqué par ses ennemis. Le vaillant chevalier se défendit avec bravoure et ne s'affaissa que criblé de coups. La populace s'acharna ensuite sur son cadavre le dépouilla de ses vêtements et le promena à travers la ville, en s'amusant à le mutiler. La nuit suivante, quelques fidèles parvinrent à recueillir ces restes sanglants et à les ensevelir, en toute hâte, dans l'église saint-Denis. Le lendemain, la foule, cherchant encore une victime, parvint à découvrir la retraite où s'était caché le prêtre Liutprand et, pour le punir d'avoir baptisé avec le chrême romain, lui coupa le nez et les oreilles. Les Patares, terrifiés et traqués par la foule qui les maltraitait, quittèrent Milan en grand nombre, quelques-uns trouvèrent à Crémone un accueil sympathique ¹.

La fin tragique d'Herlembald causa une émotion extraordinaire non pas seulement en Italie mais, dit Bonitho, dans les pays lointains et jusqu'à la mer de Bretagne ² : « *Comment, disaient les catholiques, comment est tombé le puissant qui combattait les combats du Seigneur* ³ ! » Nul ne dut être plus affecté de cette mort que Grégoire VII qui perdait en Herlembald un vaillant champion et un énergique agitateur ; aussi écrivit-il à l'ami d'Herlembald,

¹ ARNULFE (ARNULFI *gesta archiepisc. Mediol.* l. IV, 9, 10. T. VIII, p. 28) et LANDULFE (LANDULFI *historia mediolan.* l. III, 30. MG. SS. VIII, p. 95), l'un et l'autre hostiles à Herlembald et à Grégoire VII, ont raconté ces émouvantes péripéties avec bien peu de sens moral ; après avoir montré le peuple milanais massacrant Herlembald et s'acharnant sur son cadavre, Arnulfe se borne à ajouter ; *absolutione vero a sacerdotibus qui præsto aderant, celebrata, reversus est in pace populus universus ad propria.* On n'est pas plus cynique.

² Non solum Romæ set usque ad Britannicum mare, omnes catholici contristati sunt : BONITHO *ad amic.* l. VIII, dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 663

³ I *Macchab.*, c. IX, v, 21.

au malheureux prêtre Liutprand la lettre suivante : jamais paroles plus dignes et plus fières n'ont été adressées par un général à un soldat, glorieusement tombé sur le champ de bataille.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au prêtre Liprand salut et bénédiction apostolique ;

« Nous vénérons la mémoire des saints qui ont souffert la mort et l'amputation de leurs membres, nous célébrons la patience de ceux que ni le glaive, ni les supplices n'ont pu séparer de la foi en Jésus-Christ, aussi as-tu droit à nos louanges, à nos hommages, toi dont le nez et les oreilles ont été arrachés pour avoir professé le nom de Jésus-Christ : tu as mérité d'obtenir une grâce que tous doivent désirer et qui te rendra semblable aux saints, si tu persévères jusqu'à la fin. Oui, ton corps a perdu de son intégrité, mais l'homme intérieur, qui se renouvelle de jour en jour, a gagné un grand accroissement de sainteté ; ta forme extérieure est sans beauté mais l'image de Dieu qui est en toi, cette forme même de la justice, est devenue plus belle par cette amputation même, plus attrayante par cette laideur. Dans le cantique des cantiques, l'Église se glorifie en disant : « *Je suis noire ô filles de Jérusalem* ¹ ! » Puisque l'homme intérieur n'a rien perdu, ces amputations n'ont pu porter atteinte à ton caractère sacerdotal dont l'essence est la sainteté et qui réside, non pas dans l'intégrité des membres, mais dans l'intégrité des vertus. Aussi un évêque de Jérusalem ayant eu un œil arraché, pour avoir confessé le nom du Christ, l'empereur Constantin avait coutume de baiser cette cicatrice. L'exemple des pères et les traditions des anciens nous enseignent que les martyrs ainsi mutilés peuvent continuer à offrir le saint sacrifice. Courage donc ô martyr du Christ, prends confiance dans le Seigneur. Tu es d'autant plus prêtre, tu as d'autant plus droit d'en exercer les fonctions, que tu n'as pas seulement été oint de l'huile sainte, mais que tu as aussi été teint de ton propre sang. Que ce caractère, plus inaliénable que jamais, te décide à prêcher sans crainte ce qui est juste, à semer ce qui te sera rendu au centuple. Nous savons que les ennemis de la sainte Église continuent à te poursuivre et à te persécuter, mais ne les crains pas, ne te laisse pas effrayer par eux ; c'est avec un vif sentiment de charité que nous te prenons toi

¹ *Cant. des Cant.*, 1, 4.

et tout ce qui te concerne, sous notre protection et sous la protection du siège apostolique ; si tu as besoin d'en appeler à ce siège, nous t'accordons de le faire et si tu veux venir chercher un asile auprès de nous nous te recevrons avec joie, et avec de grands honneurs ¹ .

La défaite des Patares était un grave échec pour Grégoire VII, le plus grave qu'il eut éprouvé depuis son avènement ; elle fut saluée par les applaudissements enthousiastes d'une grande partie des évêques et des clercs de la Lombardie, ennemis acharnés de toute réforme et disposés à tout pour empêcher le triomphe du célibat ecclésiastique et l'extirpation de la simonie. Depuis la mort de l'antipape Cadalus, ces clercs lombards manquaient de chef spirituel, ils commencèrent, dès 1075, à jeter les yeux sur Guibert de Ravenne, pour le remplacer, d'autant que, sur ces entrefaites, Grégoire VII, irrité de ce que Guibert avait refusé de venir au synode, malgré la bienveillante invitation qu'il lui avait adressée, lança contre lui une sentence de déposition ². Nous avons vu que déjà l'année précédente, durant son séjour à Rome, Guibert s'était conduit de manière à inspirer au pape de sérieuses inquiétudes ³.

Une autre défection, aussi peu imprévue que celle de l'archevêque de Ravenne, fut celle du cardinal Hugo Candidus, celui-là même qui avait eu une si grande part à l'élection de Hildebrand à la papauté. Le nouveau pape, voulant bien oublier que son prédécesseur Alexandre II s'était vu dans la nécessité de sévir contre Hugo Candidus,

¹ *Mon. Greg.*, p. 533. *Epist. collectan.* 12. La lettre n'est pas datée mais évidemment elle a dû être écrite durant l'été de 1075.

² *Ob perjurii crimen ab episcopali officio suspensus est. BONITHO ad amic.*, l. VII, *Mon. Greg.*, p. 663. — Il est probable que Grégoire VII attendit quelque temps avant de suspendre Guibert, car son nom ne se trouve pas dans la liste des évêques condamnés par le synode.

³ *BONITHO ad amic.*, l. VIII, *Mon. Greg.*, q. 659.

lui confia, peut-être pour occuper sa turbulente activité, une mission en France et en Espagne et chercha à le réconcilier avec la congrégation de Cluny¹. Comment remplit-il cette mission? les renseignements manquent pour répondre à cette question et nous ne savons guère ce qu'il advint de lui pendant deux ans, mais, dès qu'il apprit que Guibert était condamné par le saint-siège, il accourut faire avec lui une opposition ardente à Grégoire VII dont il avait probablement déjà appris à connaître, à ses dépens, la vigueur apostolique.

L'archevêque et le cardinal combinèrent contre le saint-siège un plan assez perfide ; ils voulurent profiter de ce que le duc Robert Guiscard avait été excommunié par Grégoire VII, pour le décider à marcher sur Rome avec les Normands.

« Hugo Candidus, écrit Bonitho, vint en Pouille et fit tous ses efforts pour exciter contre la sainte Église romaine, Robert et les Normands, déjà excommuniés par le pape. Il prétendait qu'ils avaient été excommuniés à tort, que le pape n'était pas arrivé au trône pontifical, conformément aux décrets des saints-pères ; ce n'était d'après lui qu'un intrus dans l'église Romaine. Il ajoutait que lui et ses amis couronneraient Robert Guiscard empereur, s'il employait ses armes à chasser le prétendu pape hors de l'Église. Comme Hugo Candidus répétait, tous les jours, soit publiquement, soit dans les entretiens particuliers, de pareils discours, à la cour de Robert, il s'attira cette prudente réponse que lui fit le duc : Je suis tout disposé à accorder l'or, l'argent, les chevaux, les mulets dont tu peux avoir besoin, mais jamais tu ne pourras me persuader de porter les armes contre le pontife romain. Il n'est pas permis de supposer que tes intrigues ou celles de n'importe qui, puissent faire déposer celui qui, lorsque le saint-siège était vacant, a été intronisé, de par l'élection du clergé et l'approbation du peuple qui a été sacré à l'autel de saint Pierre par les cardinaux évêques. Hugo

¹ Voyez les deux lettres de Grégoire VII, écrites le 30 avril 1073. *Mon. Greg.*, p. 14 sqq. *Regist.* 1, 6, 7.

Candidus, ainsi éconduit d'une façon ignominieuse, revint auprès de Guibert, principal instigateur de sa défection ¹ ».

Les paroles que Bonitho met, en cette circonstance, dans la bouche de Robert Guiscard montrent qu'après comme avant son excommunication par Grégoire VII, le duc normand resta fidèle à la grande tradition des Normands en Italie ; cette tradition, nous avons déjà plusieurs fois eu occasion de le constater, peut se résumer ainsi : soumission au pape dans l'ordre religieux, indépendance absolue dans l'ordre politique. Nous verrons Robert Guiscard persévérer invariablement dans cette ligne de conduite et, après bien des péripéties, obliger le pape à compter avec lui, et à rechercher son alliance et son amitié.

Au lieu de se laisser entraîner par Hugo Candidus dans une voie funeste, le rusé normand continua la lutte contre Richard de Capoue et contre les barons qui faisaient cause commune avec son beau-frère. Cette petite guerre dont Aimé a raconté diverses particularités ², ne pouvait, en aucune façon, mettre en péril la grande situation du duc dans l'Italie méridionale, cette situation s'affermissait au contraire de jour en jour et la preuve c'est que, vers cette époque, l'empereur d'Orient lui fit l'honneur de lui demander pour son fils, la main d'une de ses filles.

Depuis le 24 septembre 1071, l'empire d'Orient était gouverné par ce Michel VII, avec qui Grégoire VII avait désiré, mais en vain, contracter une alliance intime dont le

¹ BONITHO l. c. *Mon. Greg.*, p. 662. Bonitho, qui n'est pas un guide sûr touchant la chronologie, semble placer en 1074 la mission de Hugo Candidus, auprès de Robert Guiscard ; la lettre du 4 janvier 1075, écrite par Grégoire VII à l'archevêque de Ravenne, prouve qu'à cette date l'archevêque n'avait pas rompu avec le Saint Siège. La démarche de Hugo Candidus n'a donc pu avoir lieu avant 1075.

² AIMÉ : *L'histoire de li normant*, l. VII, 18-26,

prélude aurait été la réconciliation des deux églises d'Orient et d'Occident. Un double danger menaçait le trône de Michel VII ; à l'extérieur, les Turcs avaient de nouveau, en 1073, envahi les frontières orientales de l'empire, s'étaient avancés jusqu'à Chalcédoine et Chrysopolis, avaient pris Damas et Maboug, après un siège de huit ans, et s'étendaient de plus en plus en Asie mineure. A l'intérieur, les généraux grecs Isaac Comnène, Nicéphore Botoniate, mécontents de voir la couronne impériale sur la tête d'un lettré peu sympathique, au lieu d'un capitaine, conspiraient déjà pour le remplacer¹. Vivement préoccupé de ces dangers, Michel VII oublia que Robert Guiscard avait contribué plus qu'aucun autre normand, à expulser les Grecs de l'Italie, à leur enlever la Pouille et la Calabre et fit demander au duc la main d'une de ses filles pour son fils Constantin. Les prétentions de Robert Guiscard firent traîner en longueur les négociations entamées au sujet de ce mariage entre les deux futurs beaux-pères, mais on finit cependant par tomber d'accord, et la jeune princesse fut amenée à Constantinople, où elle changea son nom en celui d'Hélène et fut fiancée à Constantin, en attendant le mariage que l'âge d'Hélène et celui de Constantin ne permettait pas de conclure encore.

Plusieurs historiens, notamment Jean Scylitzès, Zonare, Anne Comnène, Guillaume de Pouille, G. Malaterra, Aimé ont parlé de ce mariage, voici le récit de ce dernier, il est le plus complet².

¹ Sans parler des sources originales, voyez sur le règne de Michel VII E. DE MURALT : *Essai de chronographie byzantine* (1037-1453), p. 21 sqq.

² Ἀποστείλας δὲ πρὸς τὸν τὴν Δογγιβαρδίαν κατέχοντα Θράγγον Ῥωμπερτον καλούμενον, τὴν αὐτοῦ θυγατέρα τῷ υἱῷ Κωνσταντίνῳ γυναῖκα ἔγαγετο, Ἑλένην μέτονομάσας αὐτήν. J. SCYLITZÆ *historia* p. 720, dans le second volume des œuvres de CEDRENEUS éd. de Bonn, 1839. A la page 724, Scylitzès parle de nouveau de ce mariage et dit que l'empereur

A cette époque, écrit Aimé, plusieurs grands seigneurs, désireux d'épouser les filles de Robert Guiscard, lui adressèrent des demandes dans ce sens ; les uns agissaient ainsi parce qu'ils craignaient sa grande puissance, d'autres, persuadés que sa fortune grandirait encore, espéraient avoir, par une telle alliance, une part de ses richesses et jouir de son amitié. Quoique Robert et ses frères eussent enlevé la Pouille et la Calabre à l'empire de Constantinople, néanmoins l'empereur, s'inspirant des conseils des habitants de sa capitale, et ne voulant pas perdre sa couronne, demanda au duc pour son fils la main de sa fille ; par deux fois le duc la lui refusa. Son cœur, lui disait-il, souffrirait trop si sa fille était aussi éloignée de lui ; en réalité, il était heureux de voir des empereurs lui faire de pareilles propositions. Ces malicieuses allégations donnaient le change aux messagers impériaux qui, pour résoudre toute difficulté, proposaient de doter la jeune fille et assuraient que l'empereur, payerait, tous les ans, un tribut à Robert. Le duc n'en continua pas moins avec beaucoup de finesse à cacher ses véritables intentions, voulant obtenir des présents et des promesses plus considérables encore ; aussi les messagers mécontents repartirent sans rien conclure. L'empereur fut encore plus mécontent ; il pensa que si Robert Guiscard refusait de devenir son gendre, c'est qu'il méditait de lui ravir l'empire et de devenir empereur à sa place. Il envoya d'autres légats avec de grands présents et avec la mission de promettre plus que n'avaient promis les premiers légats ; le duc se rendit alors à la prière de l'empereur et accorda au fils de l'empereur, sa fille qui reçut une dot royale et de grands honneurs. Il advint donc que l'empereur, qui doit recevoir les tributs du monde entier, payait au contraire un tribut au duc, car l'empereur lui fit parvenir, par ses ambassadeurs, douze cents livres d'or avec des draps d'or et d'autres cadeaux ¹.

Michel VII voulait s'assurer, par cette union, le concours des Normands contre les Turcs. J. ZONARE rapporte le fait et ajoute que Constantin avait pour mère Maria Alana. J. ZONARÆ *Annales*. lib. XVIII, 17. T. II, p. 268, éd. de Paris, 1687 in-folio. ἐκεῖνος γὰρ ὁ εἰρημὲνος αὐτοκράτωρ ὁ Δούκας Μιχαὴλ τὴν τοῦ βαρβάρου τούτου (Robert Guiscard) θυγατέρα εἰς τοῦ ἐαυτοῦ υἱὸν κατηγγύησατο Κωνσταντινον, κἀντεῖθεν ἀνεβράγη τὰ πῶν πολέμων. A. COMNENÆ *Alexiadis*, lib. I, 10. T. 1^{er}, p. 49. éd. de Bonn, 1839, in-8. GUILLERMI APULIENSIS *Gesta Roberti Wiscardi*, l. III, v. 501 sqq. MG. SS. IX, 275. — GAUFREDI MALATERREÆ *historia sicula*, l. III, 13, dans MURATORI, R. I. SS. V, 579.

¹ AIMÉ : *l'histoire de li Normant*, VII, 26.

Grégoire VII dut voir avec inquiétude l'alliance de Robert Guiscard avec l'empereur d'Orient ; n'espérant plus, ainsi que l'indique sa lettre à Hugo de Cluny, voir l'église d'Orient, se réconcilier avec l'église romaine, il pouvait se demander si, avec sa hardiesse ordinaire, Robert Guiscard n'utiliserait pas ses nouveaux alliés, pour continuer la conquête déjà commencée des provinces du patrimoine de saint Pierre.

De quelque côté que le pape jetât les yeux en Italie, il devait donc constater des symptômes inquiétants ; la Sardaigne n'avait pas répondu à ses injonctions ; en Lombardie, les Patares étaient vaincus et presque tout le clergé s'obstinait dans une attitude schismatique à l'égard du saint-siège ; dans l'est, Guibert cherchait à recruter des partisans contre le pape ; enfin, dans le sud, Robert Guiscard combattait avec succès les deux amis de Grégoire VII, Gisulfe de Salerne et Richard de Capoue, et, malgré l'excommunication qui pesait sur lui, son autorité en Italie, son prestige dans les autres pays grandissaient au lieu de diminuer.

Le pape avait-il du moins quelque compensation en Germanie ? Henri IV acceptait-il la condamnation de ses cinq conseillers, entamait-il des négociations sur la grave question des investitures ?

Durant les premiers mois de 1075, la grande préoccupation d'Henri IV fut de réunir des troupes, d'organiser une expédition contre les Saxons ; plus que jamais il avait à cœur de se venger. Quoiqu'il affectât de vouloir diriger ces troupes contre la Hongrie¹, les Saxons ne s'y trompèrent pas et mirent tout en œuvre pour apaiser le ressentiment du prince, mais rien ne put le détourner de ce projet, ni les supplications réitérées des Saxons, ni les

¹ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1075 ; MG. SS. V, 277.

dangers de l'entreprise. En vain, Burchard, évêque d'Halberstadt, Wézil, archevêque de Magdebourg, Magnus, duc de Saxe, Otto, l'ancien duc de Bavière, et plusieurs grands seigneurs saxons proposèrent au roi de rebâtir, à leurs frais, l'église et le monastère de Harzbourg, détruit par les paysans, le vindicatif monarque ne voulut rien entendre ¹. Il exigeait que les Saxons lui livrassent tous leurs chefs et qu'eux-mêmes fussent avec leurs biens, leurs personnes et toute la Saxe, à la complète discrétion du prince; un pareil langage équivalait à une déclaration de guerre et de guerre sans merci aussi les Saxons durent, malgré eux, se préparer à la lutte; il valait mieux, disaient-ils, mourir les armes à la main que de subir le dur esclavage dont ils étaient menacés ².

Dans les premiers jours de juin 1075, l'armée royale se réunit à Breitungen, sur les bords de la Werra, et se disposa à marcher contre les Saxons; à l'exception des évêques de la Saxe, d'Anno de Cologne et de Déoduin de Liège ³, tous les autres prélats étaient présents et avaient amené de nombreuses troupes; le duc Rodolphe commandait ses Souabes, le duc Wratislas ses Bohémiens, le duc Welf était à la tête des Bavaois, le roi lui-même avait directement sous ses ordres les soldats de la Franconie Rhénane

¹ LAMBERTI *Annales*, ad an. 1075; MG. SS. V, 223.

² BRUNO : *de bello saxonico*, n° 35 sqq. MG. SS. V, 341. Bruno affirme qu'Henri IV sollicita, pour mieux écraser les Saxons, le concours de l'étranger, notamment de Philippe 1^{er} roi de France, de Guillaume le Conquérant roi d'Angleterre et de Guillaume duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, mais Bruno est trop partial contre Henri IV pour que son témoignage suffise à faire regarder comme fondées de si graves accusations. — BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1075; MG. SS. V, 278. — LAMBERTI *Annales*, ad an. 1075; MG. SS. V, 224.

³ Anno de Cologne s'était fait excuser comme parent de plusieurs chefs saxons et Déoluin, trop âgé pour suivre une expédition militaire, avait été chargé de la garde de la reine; LAMBERTI *Annales*, ad an. 1075, MG. SS. V, 225.

et enfin le duc Gottfried de Lorraine conduisait les contingents fournis par les pays du Rhin inférieur ; il fallait remonter bien haut dans l'histoire de la Germanie pour retrouver une armée aussi considérable que celle qui se disposait à écraser la malheureuse Saxe ¹.

Le 9 juin, après une marche forcée, Henri IV et l'armée avaient atteint Behringen, les soldats fatigués commençaient à préparer leurs campements, lorsque le duc Rodolphe rentra précipitamment dans la tente du roi, qui, après avoir ôté son armure, se disposait à se reposer ; il lui annonça que les Saxons n'étaient qu'à une faible distance, qu'en outre, ne s'attendant nullement à être attaqués, ils étaient occupés à boire et à manger, aussi qu'on pourrait avoir facilement raison d'eux si l'on profitait du reste de la journée pour fondre sur eux à l'improviste. Henri IV remercia le duc avec effusion, l'assurant qu'il n'oublierait jamais le service qu'il lui rendait en cette circonstance, il fit aussitôt sonner la charge dans tout le camp et monta à cheval, pour conduire son corps d'armée à l'ennemi.

Rodolphe avait été bien informé par les explorateurs qui couraient le pays, et ce fut seulement en voyant à l'horizon, les escadrons d'Henri IV accourant à toute bride et soulevant des nuages de poussière, que les Saxons comprirent l'imminence du danger ; ces braves gens, mal équipés, mal commandés, n'ayant pas de général en chef et manquant de temps nécessaire pour se ranger en ordre de bataille, ne perdirent cependant pas la tête ; ils coururent à leurs armes et soutinrent avec courage et fermeté le choc du duc Rodolphe et de ses Souabes. Ceux-ci, attaqués ensuite avec furie par les Saxons et déjà fatigués par la longue course qu'ils avaient fournie, commencèrent à

¹ Lambert écrit *l. c.* nulla unquam retro majorum memoria tantum exercitum, tam fortem, tam mirabiliter instructum, in regno Teutonico a quodam rege contractum fuisse.

plier, quoique les Bavares fussent venus à leur secours et, pendant quelque temps, la journée parut devoir se terminer par une sanglante défaite du jeune roi, mais bientôt arrivèrent sur le champ de bataille le contingent de l'évêché de Bamberg, Wratisslas et ses Bohémiens, Gottfried et ses Lorrains, Hermann comte de Glizberg et, devant ces troupes fraîches et ces renforts incessants, les Saxons perdirent peu à peu du terrain et, après des prodiges de valeur, furent réduits à prendre la fuite. Ils laissaient dans les flots et sur les rivages de l'Unstrut bien des morts et des blessés, tombés pour la défense de leurs foyers, mais ils avaient infligé à l'armée royale des pertes douloureuses, plus d'un grand seigneur tomba sous les coups des paysans exaspérés, l'aristocratie saxonne et surtout Otto de Nordheim fit aussi noblement son devoir dans cette fatale journée ¹.

Le roi fut radieux de sa victoire, mais, autour de lui, la vue de ce champ de bataille où des chrétiens venaient de tuer des milliers de chrétiens, des frères des milliers de frères, inspira des remords à ceux qui avaient quelque conscience, quelque sentiment de charité chrétienne ; ils se demandèrent s'ils n'avaient pas gravement offensé Dieu en participant à une telle hécatombe. Pour couper court à tout scrupule, sur le conseil d'Henri IV, Siegfried, archevêque de Mayence, qui ne perdait jamais une occasion de commettre une lâcheté, excommunia solennellement les Thuringiens, c'est-à-dire les vaincus, sous prétexte que, l'année précédente, ils étaient entrés en armes dans l'église d'Erfurt, lorsque lui, Siegfried, avait voulu les obli-

¹ Le récit le plus complet de la bataille entre Henri IV et les Saxons nous vient de Lambert de Hersfeld ; *l. c.* p. 225 sqq. Berthold, *l. c.* p. 278 est très incomplet et Bruno — *de bello saxónico*, 46 — ne parle qu'en regret et en passant de cette journée si désastreuse pour la Saxe son pays.

ger à payer les dîmes. Il ajouta, ce qui n'est guère vraisemblable, que le pape l'avait autorisé à prononcer cette anathème ; dans tous les cas, Grégoire VII ne pouvait avoir en vue que les quelques Thuringiens qui avaient à Erfurt épouvanté Siegfried ¹. Quoiqu'il en soit, l'excommunication du prélat permit à l'implacable ressentiment du roi de se donner pleine carrière ; le camp des Saxons fut pillé, on y trouva de grandes richesses, les fuyards furent massacrés sans pitié, la Thuringe et la Saxe se virent livrées aux horreurs de l'incendie et du pillage ².

Henri IV poursuivit jusqu'à Halberstadt sa marche triomphale et visita Goslar, il ramena ensuite l'armée royale à Eschwege et la licencia, à la demande des princes, parce que les moissons n'étant pas mures, l'approvisionnement des troupes devenait très difficile. Avant de permettre aux grands feudataires et à leurs soldats de regagner leurs foyers, le roi leur prescrivit de se retrouver en aussi grand nombre, le 22 octobre suivant, à Gerstungen ; il voulait, à l'aide d'une campagne d'hiver, achever la soumission de la Saxe et la vaincre jusque dans ses derniers retranchements ³.

On comprend les mortelles inquiétudes des malheureux

¹ Ait (archiepiscopus Mogunt.) a Romano pontifice sibi hoc permillum esse ut absque legitimis indiciis, absque legitima discussione, die quo sibi occurreret, eos justo anathemato ab ecclesia recileret. LAMBERTI *Annales*, ad an. 1075 MG. SS. V, 228. Les termes même dont se sert Lambert, montrent combien peu il croyait à l'assertion de l'archevêque.

² Bruno donne des détails navrants : Obvia quæque prædando diripuit (rex) aut incendio consumpsit. Si pagani nos ita vicissent, non majorem in victos crudelitatem exercerent. Feminis nil profuit in ecclesiis fugisse vel illuc suas res comportasse Nam viri per silvas diffugerant, vel ubicumque spem salutis invenire latendo potuerant. Feminas in ipsis ecclesiis, etiamsi fugissent ad altare, corrumpebant, suaque libidine, barbaro more, completa, feminas cum ecclesiis comburebant. BRUNO *de bello saxonico*, 47 ; MG. SS. V, 345.

³ LAMBERTI *Annales*, ad an. 1075, MG. SS. V. 229.

Saxons lorsqu'ils connurent la détermination du roi, aussi, durant l'été de 1075, multiplièrent-ils les messages à Henri IV et à ses amis, notamment à Siegfried, archevêque de Mayence, et à Adalbéro, évêque de Wurzburg, pour obtenir pitié et clémence, pour que le roi se décidât à traiter avec eux et à leur pardonner. Il faut lire dans Lambert de Hersfeld et dans Bruno le douloureux récit de ces négociations, rien de plus émouvant; ce sont bien là les suprêmes supplications de tout un peuple et cependant Henri IV y resta insensible; comment plaindre ensuite un tel homme, comment s'apitoyer sur lui, lorsque plus tard, il fut lui-même aux prises avec le malheur ¹ ?

Voyant s'approcher le terme fatal et ne sachant comment éviter les nouvelles calamités dont ils étaient menacés, les Saxons se demandèrent si le mieux n'était pas d'émigrer en masse, de traverser l'Elbe et d'aller chercher quelque sécurité auprès des nations payennes; d'autres voulaient faire cause commune avec ces payens, les appeler à leur secours, pour repousser ceux qui avaient été, à leur égard, pires que des payens; en outre, et comme il arrive presque toujours, la défaite et le malheur avaient rendu les Saxons défiants et injustes vis-à-vis les uns des autres, paysans et seigneurs s'envoyaient d'amers reproches et plus d'une fois faillirent en venir aux mains ².

Le 22 octobre 1075, l'armée royale se réunit à Gerstungen, conformément aux ordres du roi, mais trois grands seigneurs manquèrent au rendez-vous, c'étaient Rodolphe duc de Souabe, Welf duc de Bavière et Berthold duc de Carinthie; tous les trois, d'après Lambert de Hersfeld,

¹ BRUNO — *de bello saxonico*, 48 sqq. MG. SS. V, 346 — nous a conservé quelques-unes des lettres des Saxons dans lesquelles ils demandaient grâce.

² Sur le désespoir des Saxons et sur la désunion qui régnait parmi eux, voyez surtout Lambert de Hersfeld, ad an. 1075, V, 233.

étaient inquiets et indignés de voir Henri IV pousser ainsi les choses à l'extrême et ils préférèrent rester chez eux et garder leurs contingents. L'armée n'en était pas moins fort nombreuse et les troupes de Gottfried, duc de Lorraine, y brillaient entre toutes ¹.

Comme les Saxons avaient établi leurs campements à une faible distance de Gerstungen, il leur fut facile de faire parvenir jusqu'au roi une nouvelle ambassade, composée de l'archevêque de Brême, de l'évêque de Hildesheim et du marquis Udo, et chargée de négocier les conditions de la paix que les Saxons demandaient à tout prix. Henri IV ne voulant rien céder et les Saxons se souvenant trop de la sanglante journée du 9 juin précédent pour engager de nouveau la lutte en rase campagne, le résultat de ces négociations fut tel qu'on pouvait le prévoir ; les Saxons consentirent à livrer tous leurs chefs au roi et à se rendre eux-mêmes sans condition.

Trois jours après, le 25 octobre, l'armée d'Henri IV étant rangée dans la vaste plaine de Spiraha, entre Greussen et Kindelbrücken, sur les bords de l'Elbe, les grands de la Thuringe et de la Saxe, vinrent, le visage sombre, la mort dans l'âme, se remettre les uns après les autres entre les mains du vainqueur, c'étaient Wézil, archevêque de Magdebourg, Bucco, évêque d'Halberstadt, Otto de Nordheim, l'ancien duc de Bavière, Magnus, duc de Saxe, le comte Hérimann, le comte palatin Frédéric, le comte Dje-drich de Cadalenburg, Adalbert, comte de Thuringe, les comtes Ruodger, Sizzo, Bérenger, Bern et avec eux, tous

¹ Lambert écrit au sujet des trois ducs de Souabe, de Bavière et de Carinthie : *regi auxilium suum petenti denegaverunt, pœnitentes, ut aiebant, superiori expeditione in irritum fusi tanti sanguinis; offensi etiam regis immiti atque implacabili ingenio, cujus iracundie incendium nec lacrimæ Saxonum nec inundantes campis Thuringiæ rivi sanguinis restringere potuissent; l. c. p. 234.*

les hommes libres ayant quelque situation dans le pays. Le roi les confia à ses amis les plus sûrs pour les garder étroitement en divers pays, en Franconie, en Bavière, en Souabe et même en Italie et en Bourgogne ¹. Après avoir ainsi mis la Saxe dans l'impossibilité de se soulever de nouveau, le roi, enfin satisfait, vint célébrer à Worms, le 11 novembre, la fête de Saint-Martin; son triomphe était complet, sa joie sans mélange, mais Dieu, vengeur des opprimés, ne permit pas qu'elle fut de longue durée.

Tandis que la situation de la Germanie était ainsi profondément modifiée par la victoire du roi et la défaite complète des Saxons, Grégoire VII poursuivait, avec son énergie et son activité habituelle, la réforme des églises de ce pays; ce qui nous reste de sa correspondance en 1075 montre que c'était là, à ce moment, sa grande préoccupation. Le 13 mars 1075, il écrit à Otto, évêque de Constance, de régler, à l'aide d'un arbitrage, les difficultés qu'il a avec Eccard, abbé de Reichenau; s'il ne peut y parvenir l'abbé et lui devront venir à Rome pour le 1^{er} novembre suivant, fête de tous les saints ²; le 23 mars, c'est à Déoduin, évêque de Liège, que s'adresse le pape; le vieil évêque a été accusé auprès du saint-siège de pratiquer la simonie, aussi Grégoire VII lui fait des reproches, il n'oublie cependant pas qu'il écrit à un vieillard, déjà aux portes de l'éternité, et son langage, moins âpre et moins autoritaire que d'ordinaire, trahit une certaine commisération ³; l'évêque mourut peu après avoir reçu cette

¹ LAMBERTI *Annales* ad an. 1075; MG. SS. V, 235. — BRUNO *de bello saxonico*, 54, M. G. SS., V, 348, D'après Bruno, Henri IV aurait promis aux chefs saxons, pour les décider à se rendre, de les remettre en liberté fort peu de temps après et il aurait manqué à ses promesses.

² JAFFE: *Reg. Pontif.*, 4941. *Regist. L. II*, 60, p. 180.

³ JAFFE: *Reg. Pontif.*, 4942. *Regist. L. II*, 61, p. 181.

lettre, le 24 mai 1075 ¹. Le 29 mars 1075, Grégoire VII écrit à trois prélats de la Germanie, à Anno, archevêque de Cologne, à Wézil, archevêque de Magdebourg et à Burchard, évêque d'Halberstadt; son but est d'exhorter, de presser ces évêques de faire régner la chasteté parmi leur clergé et d'écarter impitoyablement les simoniaques du service de l'Église. A Anno, il conseille de réunir un synode pour propager et inculquer la réforme, il lui rappelle que les préceptes sur la simonie et sur la chasteté sacerdotale sont l'œuvre des pères des premiers temps, inspirés par le Saint-Esprit; se conformer à ces règles, ce n'est donc pas obéir aux volontés du pape, c'est s'incliner devant l'autorité de ces pères de l'antiquité. Il est vrai que Grégoire VII ajoute aussitôt après: « l'Église romaine n'en a pas moins et a toujours eu le droit d'opposer à de nouveaux abus de nouveaux décrets et de nouveaux remèdes; ces décrets et ces remèdes, inspirés par la raison et sanctionnés par l'autorité, doivent être pour tous les hommes une loi inviolable ². » Le pape avait en effet un génie trop pratique, il était trop homme d'état pour vouloir paraître faire abstraction du pouvoir législatif qu'avait le saint-siège. Dans ces trois lettres, il cite de nouveau ces textes bibliques ou patristiques qui reviennent si souvent sous sa plume: l'obéissance vaut mieux que les victimes; ne pas écouter équivaut au crime de l'idolâtrie; ne pas obéir est le péché d'un insensé ³; sans l'obéissance celui qui paraît fidèle, n'est en réalité qu'un infidèle ⁴.

¹ LAMBERTI *Annales* a l an. 1075; MG. SS. V, 229.

² Huic sanctæ romanæ ecclesiæ semper licuit semper que licebit, contra noviter incrementes excessus nova quoque decreta atque remedia procurare, quæ, rationis et auctoritatis edita iudicio, nulli hominum sit fas ut irrita refutare. *Rejist.*, L. II. 67, p. 187 sq.

³ *Liber Reg.* . xvii, 22, 23.

⁴ L. XXXV, chap. xxvii *moral.* S. GREGORII; *Opp.* S. GREGORII ed.

Ne voulant pas se borner à des conseils et à des exhortations, désireux au contraire de prouver aux évêques de la Germanie qu'ils avaient à compter avec la vigueur apostolique, Grégoire VII s'employa avec énergie à faire exécuter la sentence de déposition qu'il avait prononcée contre Hermann, évêque de Bamberg.

Quelques jours après cette condamnation, le 20 avril 1075, il signifia par lettre au clergé et au peuple de Bamberg que leur évêque avait perdu, à tout jamais, ses charges et dignités et il insistait pour que personne ne se permit de mettre la main sur les biens de l'évêché de Bamberg, jusqu'à ce que « Dieu tout-puissant leur eut, par l'intermédiaire de saint Pierre, procuré un digne pasteur ¹ ».

Au lieu de se retirer dans un monastère, comme il l'avait promis, et d'y finir ses jours dans la pénitence, Hermann, revenu en Germanie, n'osa pas, il est vrai, continuer à exercer ses fonctions épiscopales et sacerdotales, mais il s'obstina à vouloir gérer les grands biens dépendants de son bénéfice, de là des troubles dans tout l'évêché et une persécution incessante contre les clercs qui refusaient de reconnaître l'autorité de l'évêque déposé ². Informé de ce qui se passait et craignant avec raison que cet état de choses ne finit par amener la ruine complète de l'église de Bamberg, Grégoire VII écrivit, le 20 juillet 1075, au clergé et au peuple de Bamberg, à Siegfried, archevêque de Mayence, et au roi Henri IV. La première

Benedictini. I, 1156.— Les trois lettres du pape aux trois prélats sont : l. II, 66, 67, 68 du *Regist.*, p. 185 sqq. Jaffe, 4948, 4949, 4950.

¹ *Regist.* l. II, 76 dans JAFFE : *Mon. Greg.* p. 200. Donec omnipotens Deus, per interventum beati Petri, ecclesie illi idoneum pastorem provideat.

² Il faut lire dans *Lambert de Hersfeld*, ad an. 1075, MG. SS. V, p. 222 les détails de ce chroniqueur sur la résistance opposée par l'évêque déposé de Bamberg, au décret du saint-siège et sur l'appui que donnent à Hermann les « milites » de ce grand fief.

lettre édictait des peines canoniques contre ceux qui faisaient cause commune avec Hermann, pour dilapider les biens de l'Église et interdisait tout rapport avec l'évêque excommunié¹; à Siegfried métropolitain de Bamberg, le pape prescrivait en termes pressants de procéder, sans perdre de temps, à l'élection d'un nouvel évêque². La lettre de Grégoire VII à Henri IV est écrite en termes très modérés, elle renferme même des éloges pour le prince, le pape traite le prince de roi « très glorieux » et il ajoute :

« Différents bruits favorables et te concernant sont parvenus jusqu'à nous, notre très cher fils ; nous savons que tu t'appliques à devenir meilleur et que tu as, à un double point de vue, bien mérité de l'église romaine ta mère. Tu résistes courageusement aux simoniaques et, en outre, tu approuves et tu favorises efficacement la chasteté des clercs qui sont les serviteurs du Seigneur. En agissant de cette manière, tu nous autorises à espérer qu'avec le secours de Dieu, tes vertus grandiront encore et brilleront d'un plus vif éclat. Aussi je désire bien vivement et je demande de tout cœur au Seigneur Dieu qu'il t'accorde de persévérer dans la voie où tu t'es engagé et qu'il te comble de ses dons ».

Grégoire VII terminait sa lettre en demandant à Henri IV de s'employer à procurer un évêque à l'église de Bamberg et de s'entendre pour cela avec l'archevêque de Mayence³.

La grande préoccupation du pape, durant presque toute cette année de 1075, a été d'amener le roi de Germanie à discuter et à résoudre, d'accord avec le saint-siège, l'important problème des investitures ; aussi rien de surprenant s'il le ménage, s'il lui accorde même des éloges que

¹ *Regist.* l. III, 1 dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 203.

² *Regist.* l. III, 2 dans JAFFE, *Mon. Greg.*, p. 204. Ex parte beati Petri præcipimus : ut secundum sanctorum instituta patrum summopere procuremus in prædicta Bambergensi ecclesia pastorem ordinare.

³ *Regist.* l. III, 3, JAFFE, l. c. p. 205. Symoniacis viriliter resistis... clericorum castitatem utpote servorum Domini et libenter approbas et efficaciter desideras adimplere.

la conduite du prince ne justifiait pas toujours ; il ne faut pas oublier non plus que le document pontifical est du 20 juillet ; à cette date, Grégoire VII pouvait connaître la défaite des Saxons, quoi qu'il n'en dise rien ; et il devait se demander si le jeune prince, enivré de sa victoire et de sa puissance recouvrée, n'allait pas rompre en visière avec le saint-siège et s'engager dans une voie funeste ; le manque de sang-froid d'Henri IV dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, rendait plausibles bien des craintes et bien des suppositions.

Peu après l'envoi de cette lettre, arrivèrent à Rome deux ambassadeurs du roi de Germanie, ils remirent au pape le message suivant que leur maître avait rédigé, durant sa victorieuse expédition contre les Saxons :

« Sachez, très saint-père, que m'étant aperçu de la disposition de presque tous les grands de mon royaume à se réjouir de nos discordes plutôt que de notre mutuelle alliance, je vous adresse secrètement ces deux envoyés que je connais comme hommes nobles et religieux et qui, je n'en puis douter, souhaitent l'affermissement de la paix entre nous. Je désire que personne ne sache ce que je vous mande par eux, excepté vous, madame ma mère, ma tante Béatrix et sa fille Mathilde. En revenant, avec le secours de Dieu, de l'expédition de Saxe, j'adresserai d'autres envoyés, choisis parmi mes plus intimes et mes plus fidèles, et je vous exprimerai par eux toutes mes intentions et la vénération que je dois au bienheureux Pierre et à vous ¹. »

Grâce à une lettre écrite peu après par Grégoire VII et dont nous allons bientôt donner le texte, nous savons que ces deux ambassadeurs avaient pour mission secrète d'annoncer au pape la prochaine arrivée d'Henri IV en Italie, aussitôt après l'expédition contre les Saxons, et de savoir de lui, s'il consentirait à accorder au jeune prince la dignité

¹ Voyez plus loin p. 163 sqq., la lettre de Grégoire VII à la duchesse Béatrix et à la comtesse Mathilde.

impériale. Un tel projet n'avait rien qui put déplaire au pontife ; il y fit, en principe, d'autant moins d'opposition qu'il dut songer à utiliser la venue d'Henri IV à Rome pour résoudre avec lui, avant de le sacrer empereur, les questions pendantes entre l'Église et l'État.

Il semblait donc qu'une ère de paix et de concorde, inaugurée par la restauration de l'autorité impériale, fut sur le point de s'ouvrir pour la chrétienté et peut-être Grégoire VII lui-même partagea-t-il, pendant quelque temps, cette illusion, mais il ne tarda pas à voir ce beau rêve s'évanouir pour faire place à de nouvelles complications. Les ambassadeurs qui devaient apporter les nouvelles instructions d'Henri IV et mener les négociations à bonne fin ne vinrent pas ; il ne vint à Rome qu'un simple messenger du roi qui repartit presque aussitôt, après avoir déclaré au pape que le roi était toujours dans l'intention de régler toute chose avec le saint-siège, sans la participation des princes, et après avoir prescrit aux premiers ambassadeurs de rester à Rome et d'y attendre les ordres du roi.

Dans les derniers jours du mois d'août ou au commencement de septembre, Grégoire VII, profitant du retour de ce messenger en Germanie, écrivit à Henri IV la lettre suivante :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au glorieux roi Henri, à notre fils bien-aimé dans le Christ, salut et bénédiction apostolique.

« Lorsque nous sont parvenues les lettres de ta Grandeur, ceux que nous voulions consulter, pour répondre d'une manière complète à votre message, avaient quitté Rome, à cause des maladies qui y sévissaient ¹.

¹ Le texte porte : Quando litteras tuæ magnitudinis accepi, longe ab urbe maxime causa infirmitatis aberamus, cum quibus necessarium erat, tractare, quid vestræ legationi ad plenum, sicut oportet, responde-

« Pour ce même motif, votre messenger, porteur de vos lettres, n'osait pas prolonger son séjour auprès de nous. Quant à nos sentiments, sachez que nous désirons ardemment vous être uni d'esprit et de cœur, car notre vœu est d'avoir la paix, qui est dans le Christ, non pas seulement avec vous qui êtes au fait de la puissance, mais avec tous les hommes ; reconnaître les droits de chacun, telle est notre intention et notre volonté.

« Je me suis convaincu et vous n'ignorez pas non plus que ceux qui aiment vraiment Dieu, l'église romaine et l'empire romain, que ceux qui n'ont pas quelque crime à expier, s'emploient par leurs prières et leurs démarches à établir entre nous la paix et la concorde. Aussi, ai-je eu confiance lorsque, au début, tu as confié notre cause, qui est la cause de toute l'Église, à des hommes religieux, qui nous servent pour nous et non pour les avantages qu'ils peuvent retirer de nous, et qui se préoccupent pieusement de restaurer la religion chrétienne. Pour le dire en peu de mots, et afin de suivre le conseil de ces hommes, je suis prêt, le Christ aidant, à t'ouvrir le sein de la sainte Église romaine, à te recevoir comme mon seigneur, comme mon frère et comme mon fils, et à te venir en aide, suivant les circonstances ; la seule chose que je te demanderai, c'est de prêter l'oreille aux avis qui concernent ton salut et de ne pas refuser de rendre à Dieu, comme tu dois le faire, un tribut de gloire et d'honneur. Nous exigeons des autres hommes et de nos frères des honneurs qu'ensuite, par un procédé tout à fait indigne, nous refusons de rendre à notre Créateur et notre Rédempteur. Laissons-nous toucher par cette divine promesse ainsi définie : « *Je glorifierai ceux qui me glorifient, ceux qui me méprisent seront couverts de honte*¹ » ; offrons-lui ce qui lui est agréable dans notre vie mortelle, pour que nous jouissions dans le ciel de ses dons spirituels.

« Si l'orgueil des Saxons qui vous résistaient injustement s'est brisé devant vous, par le jugement de Dieu², il faut s'en réjouir pour la paix de l'Église et s'en affliger, parce que le sang de beaucoup de chrétiens a coulé. Occupez-vous, en cette occasion, de défendre la justice et l'honneur de Dieu plutôt que de songer au vôtre, car tout

rem. Le sens de la phrase indique évidemment qu'il faut lire *aberant* au lieu de *abramus*.

¹ 1^{er} Livre des Rois, II, 30.

² Le pape fait allusion à la défaite des Saxons sur les bords de l'Unstrut, le 9 juin 1075.

prince peut, avec plus de sécurité, punir mille impies pour la cause de la justice que frapper du glaive un seul chrétien pour la cause de sa propre gloire. Celui-là en effet a tout créé et gouverné tout qui a dit : *Je ne cherche pas ma gloire.*

« Au sujet d'Hermann, gratifié autrefois du titre d'évêque de Bamberg, nos lettres, qui vous ont été apportées, il y a déjà un certain temps, par un clerc de cette église, ont fait connaître à votre Sublimité ainsi qu'à notre confrère Siegfried, archevêque de Mayence, et aux clercs de l'église de Bamberg, que, de par l'autorité du siège apostolique, il était déchu de toute dignité épiscopale et sacerdotale et frappé d'anathème. Il n'a pas craint en effet d'ajouter le sacrilège à la simonie et de ravager, en vrai tyran, la sainte église qui lui avait été confiée. Aussi, avons-nous demandé et, de la part du bienheureux Pierre, nous prescrivons et nous voulons que, dans la susdite église de Bamberg, il soit ordonné un pasteur selon Dieu qui, avec le secours de Dieu, vivifie ce que ce voleur et ce larron avait ruiné, qui recueille et restaure ce que l'autre avait dissipé. Que le Dieu tout-puissant, source de tout bien, ayant égard aux mérites et à l'intercession des bienheureux apôtres Pierre et Paul, daigne, dans sa bonté, vous protéger et vous défendre dans cette vie et vous conduire doublement victorieux dans la vie éternelle ¹ ».

On voit que, lorsqu'il a écrit cette lettre, Grégoire VII espérait encore résoudre, d'une manière pacifique, les questions pendantes entre le roi de Germanie et lui ; c'est pour cela qu'il promet au jeune prince de le recevoir à Rome comme son fils, son frère, son seigneur, et de lui ouvrir le sein de l'église romaine ; lui tenir un langage si bienveillant, c'était évidemment lui laisser entrevoir que la couronne impériale serait le prix de l'entente conclue à Rome entre le sacerdoce et l'empire.

Mais, déjà au commencement de septembre 1075, Henri IV, avec son inconstance et sa mobilité ordinaire,

¹ *Regist.* III, 7 dans JAFFE, p. 212 s 19. La lettre n'est pas datée dans le *Registrum* et elle n'y occupe pas la place chronologique : elle a été insérée en effet après l'encyclique de Grégoire VII, annonçant l'excommunication prononcée contre le roi de Germanie. Il est évident qu'elle a été écrite lorsque la défaite des Saxons était connue à Rome et

avait opéré une volte-face qui déconcerta le pape, dès qu'il en eut connaissance, et lui inspira de vives appréhensions sur l'issue des négociations ; Henri IV s'était décidé à ne rien conclure avec le saint-siège qu'avec le concours des grands de son royaume, c'est-à-dire, pour employer les termes dont lui-même s'était servi peu auparavant, avec le concours de *ceux qui se réjouissaient des discordes bien plus que de l'alliance entre le pape et le roi*. Il est bien probable que cette nouvelle attitude de Henri IV était le résultat de l'influence, de plus en plus prépondérante, qu'exerçait sur lui le duc Gottfried de Lorraine, le mari de la comtesse Mathilde¹. Prévoyant avec raison que Grégoire VII ne verrait pas de bon œil ce changement de front, qu'il le regarderait comme un stratagème du roi pour éluder les promesses et les concessions déjà faites, sous prétexte que les grands ne voulaient pas les accepter, Henri IV pria ses cousines, la duchesse Béatrix et la comtesse Mathilde, de s'entremettre auprès du pape pour qu'il n'opposât pas à sa proposition une fin absolue de non recevoir ; les princesses, très désireuses de voir la paix se conclure entre le sacerdoce et l'empire, écrivirent au pape et voici la réponse que leur fit Grégoire VII, le 11 septembre 1075.

avant le 11 septembre 1075, car, comme nous allons le voir, le pape écrivit à cette date à Béatrix et à Mathilde une lettre où il se plaint des procédés d'Henri IV à son égard, tandis que la lettre actuelle ne renferme encore aucun reproche de ce genre.

¹ Le duc Gottfried avait rendu au roi les plus grands services, lors de l'expédition contre les Saxons, Lambert de Hersfel écrit à son sujet : *cujus potissimum in ea expeditione auctoritas valebat, et in eo omnium quæ agenda erant summa et cardo vertebatur, pro eo quod, licet statura pusillus et gibbo deformis esset, tamen opum gloria et militum lectissimorum copia, tum sapientiæ et eloquii maturitate, ceteris principibus quam plurimum eminebat*. LAMBERTI *Annales* ad an. 1075 MG. SS. V, 234. — D'autres faits dont nous aurons bientôt à parler, prouvent que le duc Gottfried, à la suite de l'expédition contre les Saxons se montra, de plus en plus, et jusqu'à sa mort, l'ennemi du saint-siège

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à la duchesse Béatrix et à sa fille Mathilde, salut et bénédiction apostolique.

« Nous ne sommes pas peu surpris que vous ayez cru pouvoir nous consulter sur les choses dont vous nous parlez dans votre lettre, lorsque vous savez qu'avant le mois d'aôùt, le roi nous a envoyé deux légats, recommandables par leur naissance et leurs sentiments religieux; ces deux légats, qui sont encore avec nous, nous ont remis, de la part de leur maître, le message suivant :

« Sachez, très saint-Père, que m'étant aperçu de la disposition de presque tous les grands de mon royaume, à se réjouir de nos discordes plutôt que de notre mutuelle alliance, je vous adresse secrètement ces deux envoyés que je connais comme hommes nobles et religieux, et qui, je n'en puis douter, souhaitent l'affermissement de la paix entre nous. Je désire que personne ne sache ce que je vous mardo par eux, excepté vous, madame ma mère, ma tante Béatrix et sa fille Mathilde. En revenant avec le secours de Dieu, de l'expédition de Saxe, j'adresserai d'autres envoyés, choisis parmi mes plus intimes et mes plus fidèles, et je vous exprimerai par eux toutes mes intentions et la vénération que je dois au bienheureux Pierre et à vous.

« Plus tard, il a fait dire à ces mêmes légats de ne pas se préoccuper de ce qu'il n'avait pas encore envoyé d'autres messagers; qu'il restait inébranlablement dans les mêmes dispositions et allait faire partir cette nouvelle ambassade, que les premiers légats devaient l'attendre et n'avoir aucune inquiétude.

« Nous avons donc lieu d'être surpris qu'il ait si fort changé d'avis et veuille maintenant faire, à ciel ouvert, ce qu'il voulait négocier secrètement. Cela donne à penser qu'il ne se soucie pas du tout d'une paix que maintenant il propose de faire en présence de ceux auxquels il voulait auparavant la cacher et qui, disait-il lui-même, avaient plus de joie de nos discordes que de notre union.

« Sachez donc que nous ne consentirons pas à sa demande, parce que cette nouvelle invention, commode pour ses intérêts, ne paraît pas honorable au bienheureux Pierre et à nous. Que s'il revient à sa première pensée, elle nous paraît salubre et bonne à suivre.

« Quant aux conseils que vous nous demandez sur la réponse que vous devez faire à Gottfried¹, en vérité, nous ne savons quel parti

¹ Il s'agit de Gottfried, duc de Lorraine, le mari de la comtesse Mathilde, mais l'absence de tout autre renseignement ne permet pas de dire ce que demandait le duc; peut-être voulait-il se réconcilier avec sa

vous indiquer, après que cet homme a rompu si ouvertement les serments qu'il vous avait faits et lorsque nous croyons impossible de se fier à ses promesses. Cependant, si vous pouvez conclure avec lui quelque convention, qui ne s'écarte pas de la règle prescrite par les saints Pères, je l'approuve. S'il en est autrement, soyez bien persuadées qu'il n'est pas possible de rompre ou d'affaiblir l'affection par laquelle Dieu a voulu nous unir. Pourtant, si Gottfried vous aime, nous l'aimerons ; mais si, par sa faute, il vous a prises en haine, nous, en vous aimant de tout notre pouvoir, comme nos filles chéries, nous lui résisterons avec la faveur de Dieu. Donné à Rome le 3 des ides de septembre, indiction XIV (14 septembre 1075)¹. »

Durant l'automne de 1075, les rapports commencèrent donc à être tendus entre le saint-siège et la couronne de Germanie, sans toutefois que rien fit présager une crise aussi violente que celle qui allait bientôt éclater ; ainsi, à cette même époque, Henri IV se décidait enfin à donner un successeur à Hermann, sur le siège de Bamberg. Sa résolution était d'autant plus louable qu'Hermann avait été son partisan fidèle et dévoué, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ; il le sacrifia néanmoins, conformément à la décision du pape, et le remplaça, le 30 novembre 1075, par un chanoine de Goslar, nommé Rupert, auquel il donna l'investiture. Hermann, abandonné de tous, se résigna à son sort et se fit moine au monastère de Schwarzach ; plus tard, le pape touché de sa soumission et de son humble repentir, lui permit de dire la messe et d'exercer les fonctions sacerdotales mais non pontificales².

femme et reprendre avec elle la vie commune, mais ce n'est là qu'une supposition.

¹ *Regist.*, l. III, § dans Jaffe *Mon. Greg.*, p. 209 sq.

² LAMBERT DE HERSFELD — ad an. 1075, MG. SS, T. V, — explique de la manière suivante, la conduite d'Henri IV, à l'égard de l'évêque de Bamberg : intendens, ut per hujus dejectionem via sibi patefieret ad Wormaciensem episcopum et alios nonnullos quibus in ultionem pristinæ defectionis jam pridem summa ope calumpniam struere sentiebatur.

Au moment où il faisait ainsi cesser le veuvage de l'église de Bamberg, le roi nomma Ruozelin, moine de Hersfeld, abbé de la grande abbaye de Fulda et il plaça un autre moine du nom d'Adalbert à la tête de l'abbaye de Lorsch ; ces choix étaient irréprochables et faisaient honneur au roi car, pour élever ces deux humbles moines à ces hautes dignités, il avait repoussé les propositions simoniaques que quantité de moines et d'abbés lui avaient faites. Il faut lire dans Lambert de Hersfeld le récit de l'élévation de Ruozelin et d'Adalbert, pour voir quels ravages la cupidité, l'amour du lucre, la soif des dignités avaient faits, dans presque tous les monastères de la Germanie. Le tableau est vraiment navrant¹.

Le synode tenu, au mois d'octobre 1073, par Siegfried, archevêque de Mayence, prouve que l'autre fléau de l'Église à la même époque, le dérèglement des mœurs du clergé séculier, n'avait rien perdu de son intensité, malgré les efforts de Grégoire VII et des synodes romains ; voici, sur ce point, le récit de Lambert de Hersfeld :

« L'archevêque de Mayence tint un synode à Mayence, durant le mois d'octobre de cette même année, on y vit entre autres évêques celui de Coire, qui était porteur des lettres et des prescriptions du siège apostolique. Elles signifiaient de nouveau à l'archevêque, car ce n'était pas la première fois qu'il recevait de tels ordres, d'obliger tous les prêtres de son diocèse à quitter immédiatement leurs épouses, ou à renoncer, à tout jamais, au ministère des autels ; si l'archevêque n'obéissait pas strictement au saint-siège, il s'exposait à perdre sa dignité et sa situation dans le sacerdoce. Lorsqu'il voulut se conformer à ces instructions, les clercs, présents au concile, se leverent et se mirent à l'invectiver et à gesticuler avec une telle rage qu'il craignit un instant de ne pas sortir vivant de l'assemblée. Bref, en présence de ces difficultés qu'il jugea insurmontables, il prit le parti de surseoir à l'exécution des ordres du pape, lui laissant le soin de mener lui-même à bonne fin, quand il le voudrait et de

¹ LAMBERT DE HERSFELD, ad an. 1073, l. c.

la manière qu'il le voudrait, la réforme qu'il avait si souvent et si inutilement essayé d'introduire ¹ ».

Un clergé corrompu, des moines cupides et simoniaques, un épiscopat sans vigueur apostolique quand il n'était pas complice, tel était donc, à part d'honorables exceptions, le tableau que présentait l'Église de Germanie, à la veille de la grande lutte entre le sacerdoce et l'empire.

Au premier rang parmi ces exceptions, doit être placé, Anno, archevêque de Cologne, qui, sur ces entrefaites, c'est-à-dire, le 4 décembre 1075, rendit son âme à Dieu. Il a été bien souvent question d'Anno dans le cours de cet ouvrage et, plus d'une fois, la ligne de conduite qu'il a suivie a pu donner lieu à des critiques ; on lui a reproché également d'avoir trop favorisé les membres de sa famille, pour les faire arriver à de hautes situations dans la cléricature, il n'en est pas moins vrai que l'archevêque de Cologne a été un zélé serviteur de l'Église et de son pays et que l'intégrité de ses mœurs, l'austérité de sa vie, ses mortifications qui se multipliaient avec le nombre de ses années, lui ont valu, à juste titre, d'être invoqué comme un saint, presque aussitôt après sa mort. S'il n'a pas toujours été d'accord avec le pape Alexandre II et avec Hildebrand, il ne faut pas oublier qu'un autre saint, Pierre Damiani a eu aussi maille à partir avec le terrible archidiacre. Parfois, durant les jours de crise et de révolution, le difficile, comme l'a dit un moraliste, n'est pas de

¹ Exurgentes qui undique assidebant clerici, ita eum verbis confutabant, ita manibus et totius corporis gestu in eum debachabantur, ut se vita comite, synodo excessurum desperaret. LAMBERTI *Annales* ad an. 1075, MG. SS. V, 230. L'archevêque de Mayence avait espéré faire comparaître à ce synode, l'évêque d'Halberstadt et le faire condamner, à cause de la part qu'il avait prise à la résistance des Saxons, mais l'évêque ne comparut pas, la citation ne lui ayant pas été remise à temps. Voyez aussi sur ce synode de Mayence : HEFELE *Conciliengeschichte*, t. V, p. 43 sqq., § 573, 1^{re} édition.

faire son devoir, le difficile est de le connaître et, durant la longue crise que l'Église et la Germanie ont traversée, pendant la seconde moitié du onzième siècle, les inquiétudes, les incertitudes touchant la voie à suivre, ont dû, plus d'une fois, tourmenter les esprits les mieux intentionnés et les cœurs les plus intrépides. Dans l'ordre politique, l'honneur d'Anno devant la postérité est d'avoir résisté, autant qu'il a pu, aux caprices et aux fantaisies coupables d'Henri IV, et d'avoir noblement supporté les épreuves et les disgrâces que lui valaient son honnêteté et sa courageuse franchise ; si, après ces disgrâces, il est parfois revenu aux affaires, ce n'est certes pas de son plein gré que le roi l'a rappelé, c'est l'opinion publique, justement alarmée du désordre des affaires de l'État, qui l'a obligé à rendre le gouvernail à ce pilote aussi ferme que prudent. Le pontife s'éteignit au milieu de grandes souffrances physiques et morales ; son frère l'archevêque de Magdebourg, son cousin l'évêque d'Halberstadt étaient enveloppés dans le désastre des Saxons, le roi, enivré de sa victoire, lui tenait plus rigueur que jamais et allait rompre ouvertement en visière avec le saint-siège. Dieu épargna cependant à son vieux serviteur de voir les premiers incidents de la guerre civile entre l'Église et l'État, il mourut quelques semaines après l'envoi en Italie par Henri IV du comte Eberhard de Nellenbourg et c'est cet envoi, dont nous avons maintenant à parler, qui fut comme le signal et l'ouverture des hostilités entre le pape et le roi ¹.

« Lorsque, écrit Bonitho, le roi apprit la mort du glorieux Herlembald, martyrisé pour le nom de Jésus, il se souvint de sa promesse aux *Capitani* de Milan, et se hâta d'envoyer en Italie son conseiller,

¹ Sur Anno, archevêque de Cologne, voyez, outre les détails fournis par Laubert de Hersfeld et d'autres chroniqueurs du onzième siècle : *Vita Annonis arch. Coloniens.* MG. SS. XI, p. 465 sqq. e. et R. Kœpke.

le comte Eberhard (de Nellenbourg), celui-là même que le pape avait excommunié. En Lombardie, Eberhard tint à Roncaglia une grande réunion dans laquelle il félicita les Milanais au sujet de la mort d'Herlembald et les engagea à envoyer une ambassade par delà les monts, leur promettant que son maître leur donnerait pour évêque celui qu'ils voudraient. Il déclara ensuite tous les Patares ennemis publics du roi. Ceux de la ville voisine de Plaisance ayant eu la faiblesse de ne pas se préparer à la lutte, Eberhard les chassa de leur ville et fit quelques prisonniers qui furent ensuite délivrés, grâce à l'intervention de la duchesse Béatrix. Quant à ceux de Crémone, Eberhard ayant appris qu'ils étaient pleins de foi et courageux, il les laissa en paix, non par crainte de Dieu, mais parce qu'il ne put faire autrement.

« Par ordre du roi, les *capitani* de Milan, ceux qui vendaient les églises, firent donc choix d'un clerc de l'église de Milan nommé Tédald; ce Tédald, issu d'une famille noble, ayant beaucoup plus de corpulence que de vertu, avait auparavant juré fidélité à Gottfried. Ils le conduisirent au roi. Celui-ci, ne tenant aucun compte de l'investiture qu'il avait déjà donnée à Gottfried, agissant non pas seulement contre les lois divines, contre la coutume des rois chrétiens, mais renchérissant même sur les procédés des tyrans, accorda l'investiture à Tédald, quoique Gottfried fut encore vivant¹ ».

Ce récit de Bonitho dont les principales données se retrouvent dans Arnulfe et dans Landulfe, prouve qu'Henri IV, oublieux des promesses si solennelles, si explicites, faites à Grégoire VII, s'est conduit à l'égard de ce pape et à l'égard des intérêts spirituels de l'église de Milan avec une légèreté et un sans-gêne des plus répré-

¹ BONITHO *ad amic. e. VII*, dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 664. — Arnulfe (*Gesta archiep. Mediolan. e. v*, MG. SS., VIII, 29) ne parle pas de la mission d'Eberhard de Nellenbourg et suppose que les Milanais, après la mort d'Herlembald, envoyèrent spontanément une ambassade à Henri IV, pour lui demander un nouvel archevêque. — Le récit de Landulfe sur ces incidents (*Historia Mediolan. l. III, 32*, MG. SS. VIII, 99) est très confus, très diffus; il fait de Tédald un notaire de l'église de Milan, lequel avait porté la bannière milanaise, à la bataille sur les bords de l'Unstrut. Il y a bien peu à glaner dans Landulfe et dans Arnulfe pour cette partie de l'histoire de Milan.

hensibles. En racontant l'élévation de Tédald, Arnulfe lui-même, pourtant si césarien, reste confondu : « Voilà, écrit-il, une chose bien étrange, tout à fait inconnue aux siècles antérieurs ; une ville ayant déjà un pontife élu et un autre pontife déjà sacré, un troisième pontife se montre tout à coup ¹. » Oui, le fait était inouï et nous verrons bientôt quelles en ont été les conséquences.

Bonitho s'est borné à raconter le rôle d'Eberhard de Nellenbourg dans l'Italie du nord, mais nous savons par Aimé qu'il est aussi allé dans l'Italie méridionale et que, réitérant auprès de Robert Guiscard une démarche analogue à celle déjà faite par Hugo Candidus, il a essayé de faire du duc Normand un ami, un allié et même un vassal du roi de Germanie.

« Henri IV, roi de Germanie, ayant appris, dit Aimé, la grande prospérité et les victoires du duc Robert Guiscard, désira son amitié. Il lui envoya, dans ce but, deux de ses principaux conseillers, Grégoire, évêque de Vercelli et le comte Eberhard, son chancelier royal ; l'un et l'autre firent connaître au duc les loyales intentions de leur maître. Ils lui proposèrent de recevoir, comme un don royal, les terres qu'il avait conquises par sa bravoure et avec le secours de Dieu, ajoutant que sa dignité serait ainsi grandement rehaussée et qu'il serait plus assuré de conserver sa couronne. Le duc reçut fort honorablement les ambassadeurs, eut soin qu'ils ne manquassent de rien, mais, ne voulant pas mettre la puissance temporelle au-dessus de la puissance de Dieu et des Apôtres, il répondit avec beaucoup de sagesse : « J'ai arraché cette terre à la puissance des Grecs, non sans grande effusion de sang et sans avoir souffert la faim et la misère ; plus d'une fois, j'ai eu à lutter contre les Normands eux-mêmes ; pour vaincre la superbe des Sarrasins, j'ai dû, par delà la mer, supporter la faim et bien des tribulations. Afin d'avoir l'aide de Dieu, et afin que Mgr saint-Pierre et Mgr saint-Paul, de qui dépendent les royaumes de ce monde, intercédassent pour moi auprès de Dieu, j'ai voulu soumettre à leur vicaire, le pape, toutes les terres que j'avais conquises et les recevoir de sa main.

¹ *Gesta archiep. Mediolan.* c. v, MG. SS. VIII, 29.

J'espérais échapper ainsi par la toute-puissance de Dieu, aux embûches des Sarrasins et humilier la superbe des étrangers. »

« Nous savons en effet que, depuis l'antiquité jusqu'à notre temps, les Grecs orgueilleux dominaient la Pouille et la Calabre et que toute la Sicile était souillée et opprimée par le paganisme des Sarrasins. Dieu tout-puissant m'a glorifié de cette victoire et m'a permis de conquérir les pays, si cruellement persécutés. Il m'a fait le plus grand de ma nation. Il est bien juste qu'en retour je sois soumis à Dieu pour la victoire qu'il m'a accordée et que je reconnaisse tenir de lui les terres que vous dites vouloir me donner. Toutefois comme la main de Mgr le roi est droite et large, qu'il veuille bien ajouter du sien au peu que je possède et je lui serai soumis, mais sans manquer à la fidélité que je dois à l'Église. Les messagers de l'empereur furent émerveillés de tant de sagesse et ayant vu les richesses de Robert Guiscard, ses châteaux, ses villes, son mobilier, ils dirent : « Celui-ci est le plus grand seigneur du monde » Lorsqu'ils partirent sans avoir réussi dans leur mission, le duc leur fit de riches présents et ils regagnèrent joyeusement leur pays ¹ ».

La réponse du Normand est assez narquoise ; on veut le faire entrer dans une ligue contre Grégoire VII, car c'était bien là le sens de la démarche de l'ambassadeur d'Henri IV, et il répond qu'il s'est humblement soumis à Mgr saint-Pierre, à Mgr saint-Paul et à leur vicaire le pape — on a vu comment il entendait cette soumission — il ne peut donc être le vassal du roi puisqu'il est déjà celui du saint-siège. Toutefois, si le roi veut bien lui accorder des terres de son propre domaine, il consent à devenir son vassal, mais sans manquer à la fidélité qu'il a promise au

¹ Aimé : *l'histoire de li Normant*, L. VII, 27. Il est seul à parler de cette ambassade ; au lieu d'Eberhard, Aimé écrit Hérénarde, mais il est bien évident qu'il veut parler du comte de Nellenbourg. Comme le fait remarquer Hirsch dans son article sur Aimé du Mont-Cassin — p. 315, note 3. — Arnulf de Milan a en vue les négociations entamées entre Henri IV et Robert Guiscard lorsqu'il écrit : *Præterea Cæsar Henricus... stul-et hujus ac romani præsidis obstare conatibus. Dominabatur tunc temporis Apuliæ princeps magnus Robertus ille Normannus. Inter hunc et regem dum super hac re discurrerent nuncii, præfatus papa etc...* ARNULF *Gesta archiep. Mediol.* c. v, MG. SS. VIII, 27.

pape. Évidemment, en parlant ainsi, Robert Guiscard se moquait à la fois et du roi et du pape; ce qu'il voulait par-dessus tout, c'était d'empêcher l'intervention d'Henri IV et de Grégoire VII dans les questions politiques de l'Italie méridionale où il entendait être maître et garder sa liberté d'action; c'était là le fond de sa pensée et le ton mystiquement railleur de sa réponse ne saurait donner le change.

Robert Guiscard était d'autant moins disposé à devenir l'homme lige du roi de Germanie et à se mêler au conflit qui pouvait, d'un moment à l'autre, éclater entre Henri IV et Grégoire VII, qu'à cette époque, il méditait une importante expédition pour laquelle il n'avait pas trop de toutes ses forces militaires et de son expérience de la guerre; il voulait s'emparer de Salerne et en finir avec Gisulfe et avec la dernière dynastie lombarde de l'Italie. Salerne était une grande ville fort bien fortifiée, habituée depuis des siècles à obéir à la famille de Gisulfe, il ne fallait donc pas songer à l'enlever par un coup de main; en outre, le prince de Salerne était l'ami et l'allié du prince de Capoue; le Lombard et le Normand, également menacés par l'ambition de Robert Guiscard, avaient, sur les conseils de Grégoire VII, oublié leurs nombreuses querelles. Attaquer Salerne, c'était donc en même temps attaquer Capoue; aussi avant d'ouvrir les hostilités contre Gisulfe, Robert Guiscard résolut de se réconcilier avec Richard, de le détacher du prince de Salerne et de s'en faire un allié. Une telle alliance lui permettait également de faire face, avec plus de facilité, soit à une nouvelle intervention de Grégoire VII, soit à une descente d'Henri IV dans l'Italie du sud. Ses messagers allèrent donc trouver le prince de Capoue, mais, chemin faisant, ils rencontrèrent les envoyés de Richard qui, dans le même but, se rendaient auprès de Robert Guiscard.

Richard voulait aussi la paix avec le duc; sa docilité à

suivre la ligne de conduite indiquée par Grégoire VII, c'est-à-dire son alliance avec Gisulfe et son opposition à Robert Guiscard ne lui avaient pas procuré les avantages qu'il en attendait. Il considéra que Grégoire VII, absorbé par la réforme de l'Église et déjà assez mal avec le roi de Germanie, à cause de la question des investitures, ne pouvait lui être matériellement d'aucun secours; que la chute de Gisulfe semblait imminente, car Robert Guiscard était plus puissant et plus actif que jamais, et, comme en politique il ne connaissait que son intérêt, il oublia ses serments au saint-siège et, en véritable Normand, embrassa le parti le plus fort.

En outre, si Robert Guiscard songeait à s'emparer de Salerne, Richard voulait de son côté annexer à ses états Naples et son territoire; mais, pour prendre Naples, une flotte était indispensable et seul, le souverain de Palerme et de Messine, de Reggio et de Bari, c'est-à-dire Robert Guiscard, pouvait la procurer au prince Richard. Les dispositions des esprits étant telles de part et d'autre, il fut facile aux négociateurs de mener à bonne fin l'œuvre de la pacification. Lorsque les préliminaires furent terminés Robert Guiscard et le prince Richard eurent une entrevue et « laissèrent la compagnie de li amis non potens et jurèrent de l'un traitier la utilité de l'autre et estre en damage de touz lor anemis. » L'expression du chroniqueur est heureuse et caractérise très bien la nouvelle alliance; le prince et le duc se rendirent mutuellement les conquêtes qu'ils avaient faites aux dépens l'un de l'autre et promirent solennellement de s'entr'aider pour prendre, l'un Naples, et l'autre Salerne¹.

¹ AIMÉ : VII, 28, 29. — MALATERRA : *Hist. Sicula* III, 2, parle aussi de cette réconciliation, il écrit : Sed quia inter se (Robertum Guiscardum) et Ricardum principem Aversæ inimicitia efferbuerant, veritus ne ab ipso Gisulfo adversum se succurreretur, pacem cum ipso fecit. Aimé dit

On est surpris de voir Didier abbé du Mont-Cassin, assister à cette entrevue et s'intéresser une fois encore, à la réconciliation des chefs des dynasties Normandes ¹. Comme abbé du Mont-Cassin, il devait désirer la fin de la guerre civile qui désolait l'Italie méridionale et, plus d'une fois, avait mis en péril les possessions de son abbaye, mais Didier était aussi cardinal de l'église romaine et ami de Grégoire VII ; or, était-ce servir les intérêts du saint-siège et du pape que d'augmenter les forces de Robert Guiscard, toujours excommunié, que de le débarrasser d'un adversaire et d'en faire un allié ? et cependant durant l'hiver de 1074 à 1075, Didier avait, comme nous l'avons vu, déjà essayé une première tentative dans ce sens ².

Avant de blâmer l'abbé du Mont-Cassin comme l'ont fait plusieurs historiens, il faut se rendre compte de ce que nous appellerions aujourd'hui son programme politique ; ce programme très simple fait honneur à son auteur, et Grégoire VII lui-même finit par s'y rallier mais bien tard, il est vrai. Ce plan visait à réconcilier avec le saint-siège, après les avoir réconciliés entre eux, Robert Guiscard, Richard de Capoue et Gisulfe de Salerne. La papauté aurait eu ainsi pour lutter, soit contre les infidèles, lorsque Grégoire VII songeait à une croisade, soit plus tard contre Henri IV, des alliés d'autant plus précieux qu'ils étaient proches, belliqueux et aguerris. Il est toujours un peu puéril, en histoire, de regretter que telle

clairement que, dès cette époque, Richard songeait à s'emparer de Naples. Les raisons énumérées plus haut pour expliquer la réconciliation de Richard et de Robert Guiscard, me paraissent plus concluantes que celle indiquée par Aimé, lorsqu'il écrit : Il me pert que li message de lo roy d'Alemaigne (l'ambassade de l'évêque de Vercelli et d'Eberhard) fu occasion en part que lo duc fist paiz à lo prince Richart. Henri IV n'était pas aussi à craindre, dans ce moment-là, dans l'Italie du sud.

¹ ADIE : VI, 29.

² Cf. supra chap. XVI, T. III p. 104.

combinaison politique n'ait pas abouti, et d'énumérer à plaisir les conséquences possibles de cette combinaison ; néanmoins, en étudiant le pontificat de Grégoire VII, on se dit souvent que ce pape, ayant, dès le début, à son service l'épée de Robert Guiscard et celle de Roger, aurait opéré des prodiges, et on voit avec peine les idées politiques de Didier n'arriver à prévaloir qu'en 1080, après sept années d'excommunications et d'hostilités.

Dans le cas présent, ce ne fut pas la faute de Didier s'il n'accomplit que la moitié de la tâche qu'il s'était imposée ; si, après avoir mis la main de Robert Guiscard dans celle de Richard, il ne couronna pas son œuvre en les réconciliant avec Gisulfe de Salerne et surtout avec Grégoire VII. Nous savons que, plus tard, l'abbé du Mont-Cassin vint à Salerne essayer, par ses conseils d'arrêter Gisulfe sur le penchant de sa ruine ; il ne trahit donc pas, n'abandonna pas la cause du prince Lombard son cousin ; de même, peu avant le siège de Salerne, c'est-à-dire à l'époque où nous sommes arrivés, d'actives négociations eurent certainement lieu entre le pape et les Normands pour arriver à la paix, et l'on peut affirmer que Didier fut l'instigateur et l'âme de ces pourparlers.

Pendant que Robert Guiscard et le prince Richard réconciliés faisaient leurs préparatifs pour s'emparer de Salerne et de Naples, ce Robert de Lauritello que nous avons vu excommunié au synode de 1075¹, continuait la conquête de la marche de Chieti sur les bords de l'Adriatique. Il suffit d'examiner la position géographique de la marche de Chieti pour comprendre combien étaient justifiées les appréhensions que causait à Grégoire VII, l'invasion de Robert de Lauritello. Ce pays est en effet situé en plein centre de l'Italie, au sud de la Romagne et à l'est

¹ Cf. *supra*, chap. xvii, p. 138 du T. III.

de Rome ; par là, les Normands pouvaient, à un moment donné tendre la main à Guibert de Ravenne, aux Lombards schismatiques et cerner Rome et le Latium par l'est et par le nord, tandis que le prince Richard, redevenu hostile à la papauté, fermait toute issue vers le sud, dans la direction de la Campanie.

Robert de Lauritello était fils de Geffroy, lequel était frère de Robert Guiscard et comte de la Capitanate ; Robert perdit son père au mois d'avril 1063 et commença dès lors à arrondir ses états vers le nord, aux dépens de ses voisins ¹. Ces voisins étaient surtout Trasmond, comte de Chieti ou Teate et de Pinna ;

Après une longue série d'hostilités, lorsque Trasmond « vit que la volonté de Dieu li estoit contraire ² » il se soumit sans réserve à Robert de Lauritello, lui paya des sommes d'argent, le reconnut pour son suzerain et reçut, de sa main, une partie des domaines qu'il avait perdus.

Quoique Eberhard de Nellenbourg eut échoué dans sa mission auprès de Robert Guiscard, son voyage en Italie avait donc eu pour la papauté de funestes conséquences ; l'envoyé du roi de Germanie avait semé, à pleines mains, la zizanie dans les églises de la Lombardie et son apparition dans l'Italie du sud avait contribué à rapprocher Robert Guiscard de son ancien ennemi, Richard de Capoue.

Il est facile de comprendre la douleur de Grégoire VII

¹ *Chronicon breve Norm.*, ad an. 1063, mense Aprili, mortuus est Gaufridus comes. — Un texte de la chronique de l'abbaye de San-Clemente di Casauria montre que, peu après la mort de son père, Robert de Lauritello commença à inquiéter et à piller ses voisins ; on y lit en effet : Ab hoc siquidem tempore (1064) cæperunt fratres oblivisci imperatoris curiæ et Normannis depopulantibus totas terras, non valentes resistere, primitus subditi fuerunt Roberto primo comiti de Rotello et post mortem ejus, Ugoni Malmazetto. *Chronicon Casauriense* dans MURATORI, R. I. S. T. II, P. II, col. 863.

² ALMÉ : *l'ystoire de li Normant*, VII, 32.

lorsqu'il eut connaissance des procédés et des menées de l'étrange ambassadeur d'Henri IV.

Un moment, le pontife espéra ramener Tédald, l'archevêque intrus de Milan, au respect et à l'obéissance au saint-siège ; il lui écrivit, le 7 décembre 1075, une lettre très modérée, l'invitant à venir à Rome exposer sa défense et lui offrant pour lui, et pour les siens, un sauf-conduit et toutes les garanties désirables. « Si la justice, écrit-il, nous indique qu'il ne faut plus songer à celui qui est avec nous ¹, sois bien persuadé que, pour l'honneur du Dieu tout puissant et du bienheureux Ambroise, nous acquiescerons avec bienveillance à ta promotion. Pour éloigner de ton esprit tout sentiment de crainte, nous t'offrons et nous t'assurons pleine et entière sécurité, par l'intermédiaire de nos filles Béatrix et de sa fille Mathilde.... Au nom du Dieu tout-puissant et en vertu de l'autorité apostolique du bienheureux Pierre, nous t'ordonnons de ne recevoir aucun ordre sacré, avant que tu ne sois venu à Rome ; sache bien que si maintenant, tu refuses de nous obéir, tu auras plus tard à t'en repentir ; ta précipitation te fera tomber dans un abîme dont tu ne pourras ensuite sortir, lorsque tu le voudras. Ceux qui ne comprennent pas les choses de Dieu chercheront peut-être à te persuader à t'entraîner, te montrant quel secours tu as auprès du roi, quelle puissance dans ta noblesse, quel appui dans tes concitoyens, sois persuadé qu'il est périlleux de se confier à de telles gens, d'ajouter foi à leurs propos ; tu connais le mot de l'Écriture : « Maudit celui qui met son espérance dans l'homme ² ». Grave bien ceci dans ton cœur : la puis-

¹ Il s'agit de Atto, régulièrement élu archevêque de Milan, le 6 janvier 1072 ; l'hostilité d'une partie du clergé et de la population de Milan obligeait Atto à résider à Rome, près du pape. Cf. *supra*, chap. x, t. II, p. 211 sq.

² JÉRÉMIE, XVII, 5.

sance des rois et des empereurs, les efforts de tous les mortels contre les droits apostoliques et la toute-puissance du souverain Seigneur, ne sont que cendre et paille; il ne faut donc pas que ta confiance à l'égard de qui que ce soit, fasse de toi, par une téméraire obstination, un rebelle et un endurci vis-à-vis de l'autorité divine et apostolique¹. »

Le lendemain, 8 décembre 1075, Grégoire VII écrit une lettre collective aux suffragants de l'archevêché de Milan, notamment à Grégoire, évêque de Vercelli, à Cunibert, évêque de Turin, à Ingon, évêque d'Asti, à Oger, évêque d'Ivrée, leur prescrivant de ne pas conférer les ordres sacrés à Tédald, de ne pas le sacrer et de ne pas le regarder comme archevêque de Milan. « On verra maintenant, dit-il en terminant sa lettre, quels sont ceux d'entre vous qui sont de vrais pasteurs, sachant résister à la tyrannie, quels sont ceux qui dissimulent, enfin quels sont les voleurs, se mettant en contradiction manifeste avec la justice. Ayez soin d'agir avec prudence, car s'il est dur de regimber contre l'aiguillon, il est bien dangereux d'aller contre l'église romaine à laquelle vous devez obéir comme on obéit à une mère². »

Les deux lettres restèrent sans effet; sûr de l'appui de la couronne de Germanie, Tédald dédaigna l'invitation du pape, s'empara de l'archevêché de Milan et se mit en rapport avec Guibert, l'archevêque schismatique de Ravenne, et avec Hugo Candidus, pour faire au saint-siège une opposition déclarée³.

¹ Regum et imperatorum virtus et universa mortalium conamina contra apostolica jura et omnipotentiam summi Dei quasi favilla computentur et palea. — *Regist.*, l. III, 8, JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 214. La lettre n'est pas à la place que la chronologie lui assignait dans la correspondance de Grégoire VII.

² *Regist.*, l. III, 8, JAFFE, l. c. p. 216 sqq. Nunc apparebit quis sit pastor in vobis, iniquitati aperte resistens, quis sit fur simulationem faciens; quis latro, manifeste justitiæ contradicens.

³ Hic (Tédaldus) talis Mediolanensem vastabat ecclesiam. Huic Gui-

Sur ces entrefaites, et comme pour montrer, une fois de plus au pape, le cas qu'il faisait du décret synodal contre les investitures laïques, Henri IV, sans même en informer Grégoire VII, donna à deux de ses clercs les évêchés de Fermo et de Spolète, situés en plein cœur de l'Italie ¹.

Grégoire VII alors n'hésita plus ; il y avait entre les promesses, les paroles et les actes du roi une telle contradiction, sa conduite à l'égard des intérêts les plus sacrés de l'Eglise était si repréhensible, qu'il se décida à lui écrire la lettre suivante, la dernière qu'il lui ait adressée, du moins n'en avons nous aucune d'une date plus récente.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au roi Henri, salut et bénédiction apostolique, s'il obéit au siège apostolique, comme le doit faire un roi chrétien.

« Considérant et pesant avec sollicitude à quel juge sévère nous rendrons compte de la dispensation du ministère qui nous a été confié par le bienheureux Pierre, prince des Apôtres, ce n'est pas sans hésitation que nous t'envoyons la bénédiction apostolique, parce qu'on assure que tu es sciemment en communion avec des hommes excommuniés par le jugement du siège apostolique et la censure synodale. Si cela est vrai, tu comprends toi même que tu ne peux recevoir la grâce de la bénédiction soit divine, soit apostolique ; il faut pour cela que tu éloignes de toi les excommuniés, que tu les obliges à faire pénitence, et enfin que ton repentir et ta satisfaction obtiennent, pour ta transgression, l'oubli et le pardon. Voici donc le conseil que nous donnons à ton Excellence : si tu te sens coupable sur ce point, recours, par une prompte confession, aux conseils de quelque pieux évêque. Avec notre permission, il pourra t'absoudre en t'imposant une pénitence proportionnée à ta faute et ensuite, avec ton consentement, il nous fera connaître la mesure de ton repentir.

« Tu nous envoies des lettres pleines de respect, tes ambassadeurs nous tiennent au nom de ta Grandeur un langage très humble, tu veux être appelé le fils de notre mère l'Eglise et le mien, tu te pro-

bertus Hugonem Candidum misit, cujus consilio regem adiret et ejus animum ad deteriores partem inflecteret. Quod et factum est. BONITHO : ad amic. l. VII. JAFFE : Mon. Greg., p. 665.

¹ Voyez p. 181 la lettre suivante de Grégoire VII à Henri IV.

clames soumis aux choses de la foi, plus affectionné, plus dévoué que personne, enfin tu invoques tes sentiments d'attachement et de déférence pour te recommander à nous et puis, dans la pratique, c'est là ce qui nous surprend davantage, tu te montres un adversaire décidé des canons et des décrets apostoliques, surtout de ceux qui importent le plus à l'Eglise. Pour ne pas parler du reste, ce que touchant l'église de Milan, tu nous avais promis par ta mère, par les évêques nos collègues envoyés près de toi, quelle suite y as-tu donné ? dans quelle intention l'as-tu promis ? l'événement en est juge. Et dernièrement, pour ajouter blessure à blessure, tu as au mépris des statuts du siège apostolique, disposé des églises de Fermo et de Spolète, en faveur de personnes qui nous sont inconnues : comme si un homme pouvait disposer d'une église, et comme s'il était permis d'imposer les mains à des clercs dont on ne connaît ni la vie ni les mœurs.

« Puisque tu prétends être fils de l'Eglise, ta dignité royale aurait dû avoir plus de respect pour le maître de l'Eglise, c'est-à-dire pour le bienheureux Pierre, prince des apôtres. Si tu fais partie des brebis du Seigneur, c'est à Pierre que le Seigneur t'a confié car le Christ lui a dit : « Pierre, pais mes brebis ¹ » et ailleurs : « Les clés du royaume des cieux te sont confiées ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. ² » Puisque, malgré nos péchés et notre indignité, la divine providence a voulu que nous fussions assis sur le siège de Pierre, et que nous fussions chargé de l'administration apostolique, aussi longtemps que nous remplirons sa place, les écrits et les paroles que tu nous fais parvenir c'est en réalité à saint Pierre que tu les adresses. Et tandis que nous, nous lisons ces écrits et que nous écoutons ces paroles, il scrute le cœur qui les a dictés. Le devoir de ton Altesse est donc de veiller à ce que ta volonté soit en complète harmonie avec les paroles et les ambassades que tu adresses au siège apostolique, et à ce que tu ne manques pas à notre égard ou plutôt à l'égard de Dieu tout puissant, à la déférence indispensable pour tout ce qui concerne le salut éternel procuré par la foi chrétienne et par la constitution de l'Eglise ; le Seigneur a daigné dire aux apôtres et à leurs successeurs : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. ³ »

¹ S. JEAN XX, 17.

² S. MATTHIEU XVI, 19.

³ S. LUC X, 16.

Lorsque nous parlons conformément aux maximes des saints pères, celui qui veut obéir à Dieu ne méprise pas nos avis, il les regarde au contraire, comme étant de l'apôtre lui-même. Si, par respect pour la chaire de Moïse, le Seigneur a prescrit aux apôtres de se conformer à ce que diraient les Scribes et les Pharisiens, assis sur cette chaire ¹, à plus forte raison la doctrine apostolique et évangélique, dont le Christ est le siège et le fondement, doit elle être reçue et observée par les fidèles avec le plus grand respect, lorsque cette doctrine est prêchée par ceux qui ont mission pour cela.

« Un synode auquel assistaient quelques-uns de tes fidèles, s'est tenu, cette année, auprès de ce siège apostolique dont la providence divine nous a confié le gouvernement ; durant ce synode, voyant que l'ordre de la religion chrétienne était en souffrance, depuis déjà de longues années, que les principaux et les meilleurs moyens d'action sur les âmes étaient mis de côté et, à la suggestion du démon, foulés aux pieds, étant en outre très ému, par le péril et la ruine manifeste du troupeau du Seigneur, nous avons cherché le salut dans les décrets et dans la doctrine des saints pères. Sans rien changer, sans nous permettre d'introduire de notre chef une nouveauté, nous avons pensé que, renonçant à tout errement, il fallait revenir à la première et unique règle de la discipline ecclésiastique et rentrer dans la voie que les saints ont suivie avant nous. Pour les brebis du Christ et pour leurs pasteurs, la seule porte de salut, la seule pour entrer dans la vie éternelle, nous a été indiquée par celui qui a dit : « Je suis la porte, celui qui entre par cette porte sera sauvé et trouvera les pâturages ² » ; voilà ce que les apôtres ont prêché, ce que les saints pères ont observé, ce que nous enseigne l'évangile et toute page des divines écritures. Quelques-uns faisant passer les honneurs terrestres avant l'honneur réservée à Dieu, ont traité ce décret de fardeau insupportable et de charge très lourde, nous, au contraire, nous le regardons comme une vérité nécessaire pour sauver la situation, il nous apparaît comme un flambeau lumineux ; aussi, nous avons décidé qu'il devait être pieusement reçu et observé, non seulement par toi et par ceux de ton royaume, mais encore par tous les princes et par tous les peuples qui adorent Jésus-Christ et professent sa doctrine.

« Notre vif désir était, et ce désir est conforme à tes intérêts, que

¹ S. MATTHIEU XXIII, 2, 3.

² S. JEAN X, 9.

ton dévouement au Christ fut d'autant plus absolu que tu es par la gloire, par l'honneur et par le courage au-dessus des autres hommes ; toutefois, de peur que ce décret te parut inique ou trop onéreux, nous t'avons fait dire par tes fidèles de ne pas t'émouvoir de ce qu'une coutume détestable était abrogée, mais de nous envoyer quelques hommes sages et pieux de ton royaume ; si ces hommes, ajoutons-nous, nous démontrent que, sans porter atteinte à l'honneur dû au Roi éternel, sans mettre en péril nos âmes, nous pouvons apporter quelques tempérants à la sentence des pères, promulguée par nous, nous étions disposé à tenir compte de leurs conseils. Même sans être si amicalement invité par nous, tu aurais dû, au lieu de violer les décrets apostoliques, nous demander tout d'abord les raisons d'une mesure qui te semblait onéreuse et de nature à porter atteinte aux honneurs auxquels tu prétends. Ce que tu as fait quelque temps après, les dispositions que tu as prises montrent le cas que tu as fait de nos avertissements et de nos observations ¹.

« Dans sa patience et sa longanimité, Dieu t'invite à t'amender et, comme nous espérons que, ton intelligence se développant, ton cœur et ton esprit se formeront à l'obéissance des préceptes du Seigneur, nous nous contentons de t'envoyer de paternels avertissements. Reconnaisant le pouvoir du Christ sur toi, songe combien il serait dangereux de préférer ton honneur au sien ; ne mets pas obstacle à la liberté de cette Eglise dont, par une union céleste, il a daigné faire son épouse ; commence au contraire à t'employer pour que cette liberté augmente ; sois dévoué à la cause de Dieu tout puissant et de saint Pierre pour qu'à leur tour ils augmentent ta gloire. Tu leur es d'autant plus redevable qu'ils viennent de te procurer une victoire sur tes ennemis ; puisqu'ils t'accordent la joie d'un triomphe mémorable, il faut qu'ils trouvent en toi, la reconnaissance et le dévoûment, inspirés par de tels bienfaits. Afin que la crainte de Dieu, qui tient dans sa main les royaumes et les empires, fasse sur toi une impression plus vive que ne pourraient le faire mes avertissements ; souviens-toi de ce qui est arrivé à Saül, après la victoire que le prophète lui avait obtenue : il s'est enivré de son triomphe, il a refusé de prêter l'oreille aux paroles de ce même prophète, aussi a-t-il été réprouvé

¹ Nous avons déjà donné au commencement de ce chapitre, p. 131 sqq., les deux paragraphes qui précèdent parce qu'ils ont trait à la question des investitures.

par Dieu ; que de grâces, au contraire a obtenues le roi David, à cause de son insigne vertu d'humilité.

« Les légats que tu nous a envoyés Rabbod, Adelpreth et Uodescalk, retournent auprès de toi et ont une communication à te faire de notre part ; renvoie-les nous, après leur avoir fait connaître tes intentions définitives et alors, de notre côté, nous répondrons, en connaissance de cause, aux lettres que tu nous as envoyées. Donné à Rome, le 6 des ides de janvier, Indiction XIV.¹ ».

Grégoire VII a écrit peu de pages aussi magistrales, aussi mesurées que cette lettre à Henri IV ; elle aurait dû être le prélude de négociations entre l'État et l'Église, pour régler leurs rapports vis-à-vis l'un de l'autre, autant que le comportait la société chrétienne du onzième siècle ; c'était là le désir du pape, et ce désir se fait jour à travers les formules autoritaires et théocratiques dont il se sert ; en écrivant cette lettre, Grégoire VII n'a pas pu penser un seul instant, qu'elle allait, au contraire, mettre aux prises le saint-siège et la couronne de Germanie et servir de prétexte à une crise des plus violentes dans les relations entre le sacerdoce et l'empire.

Dans ce même mois de décembre 1075, le pape écrivit aussi à Otto, évêque de Constance, lui intimant l'ordre de venir à Rome et d'assister, pour y expliquer sa conduite, au synode romain, qui devait se tenir durant la première semaine du carême ; le pape accusait l'évêque de faire

¹ *Regist.*, l. III, 10. *JAFFE Mon. Greg.*, p. 218 sqq. La lettre, on le voit, est datée 6 idus januarii, Indictione XIV, c'est-à-dire : 8 janvier 1076, mais, comme l'a très bien démontré FLOTO — *Kaiser Heinrich der Vierte*, t. II, p. 71, note —, cette date est une erreur et la lettre doit être des premiers jours de décembre 1075. Nous savons en effet que cette lettre fut apportée au roi par les trois ambassadeurs Rabbod, Adelpreth et Uodescalk et, comme nous verrons bientôt, que ces ambassadeurs, porteurs de la lettre, arrivèrent à Goslar, à la cour d'Henri IV, dès les premiers jours de janvier 1076, il faut bien en conclure, étant donné le temps nécessaire pour ce long voyage de Rome à Goslar, que la lettre a été écrite dans les premiers jours de décembre 1075.

preuve, vis-à-vis de son clergé, d'une faiblesse tout à fait déplorable, si bien, qu'au lieu d'obéir aux prescriptions de l'Eglise, les clercs du diocèse de Constance qui étaient mariés, n'abandonnaient pas leurs femmes, et que ceux qui n'en avaient pas, se laissaient entraîner à en prendre. Le pape informe également le clergé et le peuple de Constance de la lettre qu'il venait d'écrire à leur évêque pour qu'on lui refusât toute obéissance si lui-même ne s'inclinait pas devant les ordres du saint-siège ¹.

Quelques jours après l'envoi de ces lettres, un attentat, qui couronne dignement l'année 1075, année de trahisons et de sourdes intrigues contre Grégoire VII, fit courir à ce pape les plus grands dangers, mais lui prouva du moins que, s'il avait à Rome des ennemis acharnés, il pouvait aussi compter sur la fidélité du peuple romain,

A Rome vivait un certain Cenci, fils de Stéphan ancien préfet de Rome ; c'était un homme perdu de vice, d'une réputation détestable et décidé à tout, pour se débarrasser de Grégoire VII. En 1063, il avait sauvé l'antipape Cadalus en lui donnant asile au môle Adrien, lorsque vaincu et abandonné de tous, Cadalus allait tomber entre les mains des soldats d'Alexandre II. Il est vrai que, pour sortir ensuite de ce refuge, Cadalus avait dû payer à Cenci trois cents livres d'argent ². On s'explique donc très bien qu'à la mort du préfet Stéphan, Alexandre II et Hildebrand aient refusé de lui donner pour successeur, un bandit aussi dangereux, aussi déterminé

¹ JAFFE : *Reg. Pontific.* 4970 et 4971 et dans les *Mon. Gregor.* de JAFFE, p. 528 et 529. Ces deux lettres à l'évêque et au clergé de Constance sont, il est vrai, datées du mois de décembre 1074, mais, comme l'a démontré MELTZER, dans sa brochure *Gregorius VII und die Bischofswählen*, p. 205, elles sont en réalité du mois de décembre 1075, cf. JAFFE : *Reg. Pontif.* l. c.

² Cf. supra t. II, chap. IX, p. 185 et BONITHO *ad amic.* dans les *Mon. Gregor.* de JAFFE, p. 646.

que l'était son fils ; la préfecture de Rome fut confiée à un excellent homme également nommé Cenci et fils de l'ancien préfet Jean.

Furieux de cet échec, le fils de Stéphan jura de se venger et, pendant de longues années, sous les pontificats d'Alexandre II et de Grégoire VII, il fut le fléau de Rome. Adultères, assassinats, enlèvements de voyageurs, attaques à main armée, tous les crimes que les grandes solitudes de la Rome du moyen-âge rendaient possibles, Cenci les commit tour à tour et, lorsque la justice du pape ou la vengeance du peuple le menaçait de trop près, il se réfugiait avec ses complices dans un de ses châteaux forts de l'*Agro romano* ou dans une tour qu'il avait fait bâtir près du pont de saint-Pierre, et, derrière ces fortes murailles, il bravait tout danger ¹.

Durant l'été de 1074, lors de la grave maladie de Grégoire VII, Cenci se crut enfin délivré du pontife qui luttait pour délivrer Rome des brigands, et il s'appropriâ, à l'aide d'un faux, un héritage fait en faveur du saint-siège. Après son rétablissement, Grégoire VII saisit de cette affaire le préfet de Rome qui parvint à s'emparer du faussaire ; il fut condamné à mort et allait être exécuté, lorsque les prières de la comtesse Mathilde et d'autres hauts personnages firent commuer la sentence. Cenci quitta Rome, fournit une caution et sa tour, fut, à la grande joie des Romains, démolie de fond en comble ².

Bernried rapporte que Cenci passa l'année 1075 à recruter partout des ennemis contre Grégoire VII ; il serait notamment allé trouver Robert Guiscard et aurait combiné avec lui, et avec « les autres excommuniés » un plan

¹ BONITHO *ad amic.* dans JAFFE: *Mon. Greg.*, p. 659.

² BONITHO l. c. p. 661 sq. — PAUL BERNRIED, *Vita Gregor. VII* dans WATTERICH, *Pontif. Roman. vitæ*, t. I, p. 499.

pour s'emparer de Grégoire VII et l'assassiner¹ ; mais la sage réponse de Robert Guiscard à Hugo Candidus lorsque celui-ci vint, vers la même époque, solliciter son appui pour renverser Grégoire VII, l'amitié qui n'a cessé d'unir l'abbé Didier et Robert Guiscard, la confiance que le pape lui-même a plus tard témoignée au duc, la façon dont le pape a parlé du chef normand, l'année suivante, dans sa lettre du 14 mars 1076, lorsque le duc était encore excommunié, tout prouve que cette assertion de Bernried, au sujet de Robert Guiscard, est une calomnie et que, si le vaillant capitaine fut, pour des raisons politiques, l'adversaire du pape, il ne songea jamais à le déposer, encore moins à l'assassiner. Que Cenci ait entretenu de son sinistre projet Hugo Candidus et Eberhard de Nellenbourg qu'il avait pu rencontrer à la cour de Robert Guiscard, qu'il en ait parlé à Guibert de Ravenne et à d'autres ennemis de Grégoire VII et qu'il ait été vivement encouragé par eux, cela est possible, probable même, mais que Robert Guiscard et même Henri IV, en 1075, aient fait partie de cette conjuration, il n'est guère possible de le soutenir.

Cenci choisit la fête de Noël de 1075 pour exécuter son projet. La nuit de Noël, Grégoire VII alla, selon une antique coutume, célébrer les saints mystères dans l'église assez solitaire de Santa Maria Maggiore ; le temps était détestable, une pluie torrentielle inondait les rues de Rome, aussi ne vint-il dans l'église qu'un petit nombre de clercs et de laïques assister à la solennité.

La pape et le clergé avaient déjà communié et on dis-

¹ PAUL BERNRIED, *libro cita.* p. 499. Ipse (Cincius) iustravit Apuliam, Lucaniam, ducemque Guiscardum et cæteros excommunicatos visitans, statuit que cum ipsis tempus opportunum, quomodo dominum Papam caperet et occideret, filiumque suum ad Guibertum hæreticum Ravenntem direxit, idem pactum compositurum : sic que ad regem etiam suæ fallaciæ destinavit literas, promittens, eundem patrem regio conspectui representandum.

tribuait aux fidèles le sacrement, lorsque, tout à coup, Cenci et ses complices, armés jusqu'aux dents, se précipitèrent dans l'église et, écartant ou brisant tous les obstacles, parvinrent, en jetant des cris terribles, jusqu'à la chapelle du *Proesepe*, où célébrait le pontife. Ils se saisirent de lui, le frappèrent avec tant de fureur que le sang jaillit sur les ornements sacerdotaux, l'un des bandits voulut même lui couper la tête; enfin, après lui avoir arraché le *pallium*, la chasuble et l'aube et ne lui laissant que l'amict et l'étole, ils l'entraînèrent hors de l'église, l'attachèrent sur un cheval et disparurent dans la nuit, laissant l'assemblée terrifiée de ce qui venait de se passer. Les prêtres coururent ensuite dans Rome raconter l'attentat et bientôt des clameurs s'élevèrent de toutes parts et les rues, la pluie ayant cessé, se remplirent de monde; les portes de Rome furent aussitôt fermées et gardées pour que Cenci ne put amener sa victime hors de la ville.

Au point du jour, une sorte de réunion populaire et tumultueuse se tint au Capitole et là, on apprit que le pape n'avait pas été massacré mais qu'il était prisonnier dans une tour appartenant à Cenci et située près du Panthéon; les Romains y coururent aussitôt pour le délivrer.

A la vue de la foule s'élançant à l'assaut de la forteresse, Cenci se crut perdu, son arrogance disparut, sa colère tomba. Après avoir enfermé le pape dans la tour, il avait voulu, à l'aide de menaces et même à l'aide de coups, lui arracher une donation du trésor de l'église romaine et des châteaux du Campo Romano, la sœur de Cenci, une vraie furie, proférait contre Grégoire VII d'horribles injures, pour le décider à cette concession, mais rien ne put ébranler le pontife; en face de la mort, il garda son sang froid et une hautaine sérénité. Lorsque Cenci vit que le pape allait recouvrer sa liberté, il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon et le conjura de lui garder la vie sauve.

Grégoire le lui promit et parvint, en effet, à l'arracher à la multitude qui, la forteresse prise, voulait le couper en morceaux. Cenci put, avec sa famille, gagner un château de la campagne romaine où il reprit sa vie de pillard, au lieu d'aller à Jérusalem faire pénitence, comme il l'avait juré au pape. Quant à Grégoire VII, aussitôt délivré, il alla, au milieu d'une immense foule qui l'acclamait, terminer à Santa-Maria-Maggiore, le sacrifice interrompu et il rentra au Latran ¹.

Henri IV était dans la résidence royale de Goslar dans la Saxe, lorsque arrivèrent, durant les premiers jours de janvier 1075, les trois messagers du saint-siège, Radbod, Adalbert et Uodescalk, qui lui remirent la lettre pontifi-

¹ Il est facile de comprendre que l'attentat de Cenci contre Grégoire VII eut dans la chrétienté un énorme retentissement : aussi, à peu près tous les chroniqueurs de l'époque en ont-ils parlé, par exemple Lambert de Hersfeld, Berthold, Bernold, Arnulfe, Bonitho *ll. cc.* Les récits qu'ils nous ont laissés sur ce point sont identiques pour le fond et ne diffèrent que par quelques détails secondaires. Dans sa *Vita Gregorii VII*, Paul Bernried a aussi raconté cet attentat mais avec plus de détails que les autres chroniqueurs, on ne peut cependant lire son exposé sans remarquer son ton emphatique et sa préoccupation par trop visible de mise en scène. — *Gregorii VII vita* a P. BERNRIEDENSI scripta, 45 sqq. dans WATTERICH *Pontif. Roman. vitae*, t. I, p. 498 sqq. — J'ai essayé dans le récit qui précède de réunir les données fournies par P. Bernried et confirmées par quelqu'autre chroniqueur, en élagant par conséquent les pures amplifications de rhétorique, les discours de Cenci et de Grégoire VII, imaginés certainement par Bernried. — Aucun document ne permet de dire, comme l'ont fait parfois quelques historiens, qu'Henri IV ait connu, approuvé et encouragé l'attentat que méditait Cenci ; il est vrai que, un an plus tard, celui-ci est venu trouver le roi de Germanie, comme pour lui demander de récompenser son triste exploit, mais le bandit voulait seulement profiter de la colère qu'Henri IV nourrissait alors contre Grégoire VII et, encore une fois, rien ne prouve la complicité du souverain dans le coup de main de la Noël 1075. On ne pourrait, je crois, en dire autant d'Eberhard de Nellenbourg, de Guibert de Ravenne, d'Hugo Candidus, mais pour incriminer le roi, il faudrait des preuves positives et nous n'en avons pas.

cale et lui intimèrent, au nom du pape, l'ordre de comparaître à Rome par devant le synode, le 22 février suivant, c'est-à-dire le mardi de la seconde semaine du carême, pour répondre au sujet des crimes qui lui étaient reprochés ; ils ajoutèrent que s'il ne comparaisait pas, l'anathème apostolique le séparerait, le jour même, du corps de la sainte Eglise ¹.

Devant une telle sommation, la colère du roi éclata dans toute son impétuosité ; quelques ménagements que les messagers eussent mis dans l'accomplissement de leur périlleuse mission, elle faillit leur coûter la vie, mais enfin Henri IV se borna à les chasser ignominieusement. Sa pensée, son ardent désir fut dès lors de se venger du pape qui le bravait ainsi au milieu même de son triomphe, lorsque ses ennemis, Otto de Nordheim le premier, se soumettaient humblement et sollicitaient ses faveurs ²,

¹ Bernold dit qu'Henri IV célébra à Goslar la fête de Noël et que l'ambassade du pape arriva dans cette résidence royale « ia octavis Domini » c'est-à-dire le jour de l'octave de la fête de Noël, le 1^{er} janvier 1076 par conséquent. BERNOLDI *chronicon* ad an. 1076 ; MG. SS. T. V, 431 sp — D'après le même chroniqueur, le pape aurait fait dire au roi : Quod in Romana sinodo tunc proxima eum excommunicaturus esset, nisi resipisceret — Berthold est à peu près d'accord avec Bernold ; il dit que les ambassadeurs du pape arrivèrent à Goslar circa nativitatem Domini il définit ainsi la mission donnée par le pape à ses légats : per hos etiam ipsi (regi) indubitanter intimari fecit, si eos seorsim sibi loquentes non audiret, quod ejus flagitia ecclesie per ordinem propalata innotesceret ; si autem ecclesiam non audiret, ipse eum quasi ethnicum et publicanum a membris ejus omnino separaret. BERTHOLDI *Annales* ad an. 1075 MG SS. V, 280. Enfin Lambert de Hersfeld écrit : Aderant præterea (Goslarie, tempore nativitatis Domini) Hildebrandi papæ legati, denunciantes regi, ut secunda feria secundæ hebdomadæ in quadragesima ad synodum Romæ occurreret, de criminibus quæ objicerentur causam dicturus ; alioquin sciret, se absque omni procrastinatione eodem die de corpore sanctæ ecclesie apostolico anathemate abscidendum esse. LAMBERTI *Annales* ad an. 1076 MG. SS. V. 241.

² LAMBERT DE HERSFELD, l. c. p. 241.

lorsque les grands seigneurs venaient de lui promettre, par serment, de n'élever sur le trône que son fils, si lui-même venait à mourir ¹ et, ce fut, dans ce but, qu'il convoqua une grande assemblée à Worms, pour le dimanche de la septuagésime, 24 janvier 1076 ; en choisissant une date aussi rapprochée, il visait surtout à annuler d'avance les décisions du synode romain qui se tiendrait quelques jours après.

Un très grand nombre d'évêque et d'abbés répondit à l'appel du roi et se réunit à Worms, à la date indiquée, c'est-à-dire le 24 janvier 1076 ; le cardinal Hugo Candidus était aussi présent ; peu auparavant, le pape avait dû, à cause de sa conduite, notamment à cause de ses mœurs, lui enlever sa place dans le sacré collège, aussi arriva-t-il à Worms, la haine et la rage dans le cœur. Il prononça devant l'assemblée un réquisitoire des plus amers contre Grégoire VII, sur la jeunesse et la vie de Hildebrand, sur la manière dont il était devenu pape ; il entassa les plus odieuses calomnies et, comme le conciliabule voulait par dessus tout plaire au roi, comme il avait une peur effroyable du pape et de ses projets de réforme, ces calomnies trouvèrent de l'écho et furent acceptées comme étant l'expression même de la vérité ². L'assemblée décida qu'un

¹ Ibi (Goslariæ) quosdam jurare compulit, ut filium ejus post ipsum eligerent ad regnum. BERNOLDI *chronicon* an. 1073, MG. SS. V, 431.

² Sur la défection de Hugo Candidus, cf. supra, chap. xvii, p. 144 du présent volume. Bonitho et Laubert de Hersfeld ont fait connaître le rôle si important de ce transfuge et de ce traître au conciliabule de Worms ; Bonitho écrit : Ponens que in celum os suum (rex Henricus) Hugonis que Caudili acquiescens consilio domnum papam... literis abdicavit, suosque episcopos subscribere coegit. *Monum. Greg.*, p. 666. — Lambert de Hersfeld donne plus de détails : Commode quoque conficiendis tantis rebus intervenit (Wormaciæ) quidam ex cardinalibus romani Hugo cognomento Blancus, quem ante paucos dies propter ineptiam ejus et mores inconlitos papa de statione sua amoverat, deferens secum de vita et institutione papæ scenicis figmentis consi-

homme, souillé de tant et de si grands crimes, ne pouvait et n'avait jamais pu occuper légitimement la chaire de saint Pierre et avoir le pouvoir de lier et de délier ; à la suite de cette déclaration, elle souscrivit la lettre suivante qui devait être envoyée à Hildebrand et qui rompait tout lien d'obéissance entre le pape et l'église de Germanie.

Siegfried archevêque de Mayence, Udo archevêque de Trèves, Guillaume évêque d'Utrecht, Hermann évêque de Metz, Henri évêque de Liège, Ricbert évêque de Verden, Bibo évêque de Toul, Hoze-mann évêque de Spire, Burchard évêque d'Halberstadt, Guarner évêque de Strasbourg, Burchard évêque de Bâle, Otto évêque de Constance, Adalbéro évêque de Wurzburg, Robert évêque de Bam-berg, Otto évêque de Ratisbonne, Ellinard évêque de Freising, Odalrich évêque d'Eischstadt, Frédéric évêque de Munster, Eilbert évêque de Minden, Hézil évêque de Hildesheim, Benno évêque d'Osnabruck, Eppo évêque de Neubourg, Imadus évêque de Paderborn, Tiédo évêque de Brandebourg, Burchard évêque de Lausanne, Bruno évêque de Vérone au frère Hildebrand.

Lorsque tu t'es emparé du gouvernement de l'Église, nous savions

miliem tragediam : scilicet unde oriundus, qualiter ab ineunte ætate conversatus, quam perverso ordine sedem apostolicam occupaverit, quæ ante episcopatum, quæ post acceptum episcopatum memoratu quoque incredibilia flagitia commiserit. Hujus auctoritatem, tanquam divinitus sibi destinatum, gratissime amplexati et promptissime secuti sententiam promulgarunt quod papa esse non possit, nec ullam juxta privilegium romanæ sedis ligandi atque solvendi potestatem habeat vel aliquando habuerit, qui tantis vitam probris ac criminibus commaculaverit. LAMBERTI *Annales* ad an. 1076 l. c.

Voici enfin les vers que le poète Donizo consacre au conciliabule de Worms :

Rex mox hac illac discurrere cœpit ad ista,
 Plures perversos coadunans tempore certo,
 Cum quibus adversum patrem loquitur reverendum.
 Moguntinus ibi fuit archiepiscopus ; ipsi
 Judicium totum tribuit rex flagitiosus.
 Huc Hugo tunc falsus venit, qui dicitur Albus.
 Offuit hic multis Romanæ presbyter urbis ;
 Ter dampnatus erat, precio quia restituebat
 Emptores Christi templorum, junctus et ipsis
 Adversus papam fingens mala, lætificabat
 Corda malignorum, regis simul et sociorum.

DONIZONIS *Vita Mathildis*, v. 1273 seqq. MG. SS. XII, 377.

très bien qu'avec ta hardiesse accoutumée, tu avais agi d'une manière coupable et criminelle, au mépris de tout droit et de toute justice, nous avons cependant gardé le silence dans l'espoir que ton pontificat corrigerait un aussi detestable début. Mais l'état lamentable de l'Église universelle ne le prouve que trop, et il suffit de considérer tes actes et tes décrets pour voir que si tu as mal commencé, tu as continué d'une manière pire encore. Notre-Seigneur et Rédempteur a fait de la paix et de la charité la marque distinctive de tous les fidèles ¹, nous avons trop de preuves de sa volonté expresse sur ce point, pour pouvoir les insérer dans une simple lettre, toi au contraire, tu veux innover; tu es bien plus désireux d'obtenir une grande célébrité que d'avoir une bonne renommée, tu donne à tes pouvoirs une extension inouïe et, en véritable fauteur de schisme, tu déchires, avec une orgueilleuse cruauté et un cruel orgueil, tous les membres de l'Église qui, suivant le précepte de l'apôtre, vivaient jusqu'à présent d'une vie calme et tranquille ²; après avoir allumé dans l'église de Rome, à l'aide d'impitoyables factions, la flamme de la discorde, tu as, avec une démenée furieuse, promené l'incendie à travers toutes les églises de l'Italie, de la Germanie, de la Gaule et de l'Espagne. En enlevant aux évêques, autant que cela t'a été possible, le pouvoir que leur confère dans l'ordination la grâce du Saint-Esprit, en abandonnant à la fureur populaire le gouvernement des choses de l'Église, si bien que nul maintenant ne peut être évêque ou prêtre, s'il ne mendie cette faveur en s'inclinant devant ta fastueuse vanité, tu as détruit toute la vigueur des institutions apostoliques, tu as bouleversé de fond en comble cette magnifique harmonie de la distribution des membres du Christ que le docteur des nations ne cesse de vanter et de recommander ³; c'est ainsi, il est impossible de le constater sans pleurer, c'est ainsi que les décrets, dont tu te glorifies, ont presque fait disparaître jusqu'au nom du Christ. Qui donc ne serait stupéfait de l'indignité de ta conduite, en voyant que tu l'arroges une puissance nouvelle à laquelle tu n'as aucun droit et que tu violes au contraire les droits incontestables de tes frères? Si, ne fut-ce que par oui dire, tu apprends qu'un de nos diocésains s'est rendu coupable d'un délit, tu declares aussitôt que nous

¹ S. JEAN, XIII, 35. In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, in dilectionem habueritis ad invicem.

² 1^{re} à Timot., II, 2. Ut quietam et tranquillam agamus.

³ 1^{re} aux Corinth., XII, 12

n'avons pas le droit de le condamner ou de l'absoudre, que seul tu as ce droit, ou bien celui que tu délègues à cet effet. Quel est l'homme instruit dans les saintes écritures qui ne verra qu'une telle prétention est le comble de la folie ? Aussi, avons nous pensé que le pire serait de tolérer plus longtemps une telle situation, d'abandonner à son sort l'église de Dieu, déjà si gravement compromise, et presque perdue par tes impiètements, nous avons donc décidé, à l'unanimité de te signifier ce que nous ne t'avons encore jamais dit, à savoir que tu ne peux et que tu ne pourras jamais, pour ces motifs, occuper le siège apostolique. Pendant que vivait l'empereur Henri d'heureuse mémoire, tu t'es solennellement engagé personnellement à ne jamais devenir pape, à ne jamais, autant que tu le pouvais, laisser quelqu'un devenir pape, sans l'assentiment et le bon plaisir du père, c'est-à-dire de l'empereur, aussi longtemps qu'il vivrait. Bien des évêques qui vivent encore ont été témoins de ton serment, ils l'ont comme vu de leurs yeux et entendu de leurs oreilles. Quelques cardinaux ayant également l'ambition de devenir papes, souviens-toi que tu t'es engagé à leur faire prêter un serment analogue à celui que tu avais prêté, c'est-à-dire à n'accepter la papauté qu'aux mêmes conditions ¹. C'est à toi à voir si tu as tenu ces deux serments. En outre, lorsque durant le pontificat du pape Nicolas, se tint le synode qui comprit cent vingt-cinq évêques, il fut décidé et décrété que, pour devenir pape, il faudrait l'élection des cardinaux, l'approbation du peuple, le consentement et l'autorité du roi. Tu as signé ce décret dont tu avais été l'auteur et l'inspirateur.

« A tout cela, tu as ajouté l'horreur du grand scandale que tu as donné à l'église entière ; tu as, avec une inconvenante familiarité, mangé et cohabité avec la femme d'un autre. Ce n'est pas ici notre cause que nous défendons, nous parlons au nom de la décence ; chacun sait, du reste, que tous les jugements, tous les décrets du saint-siège sont préparés et dictés par des femmes ; c'est ce sénat d'un nouveau genre qui gouverne toute l'église, et les évêques les as-tu assez couverts d'affronts et d'injures ! tu as été jusqu'à les traiter de rejets de filles publiques et d'autres appellations semblables. Puisque ton avènement est aussi contraire au droit, puisque tes empiètements et tes nouveautés ont déchaîné sur l'Église une si furieuse tempête, puisque ta vie privée est souillée de tant d'infamies

¹ Sur cette promesse que Hildebrand aurait faite à Henri III de ne jamais devenir pape. Cf. *supra*, chap. vii, T. II, p. 9, note 1.

mies, nous te refusons une obéissance que, du reste, nous ne t'avons jamais promise et que nous n'accepterons jamais ; tu t'es vanté qu'aucun de nous n'était un évêque pour toi, sache à ton tour que tu ne seras jamais pour nous l'apostolique ¹ ».

A la suite de cette lettre, chaque évêque fut invité nommément à signer la déclaration suivante : « Je N..., évêque de la ville de N..., je refuse, à partir d'aujourd'hui et pour toujours, la soumission et l'obéissance à Hildebrand, je ne le regarderai plus comme le seigneur apostolique et je ne lui donnerai plus ce titre ² ».

Tous les évêques présents au synode signèrent cette rupture avec le saint-siège, deux évêques firent entendre de timides observations, c'étaient Adalbéro de Wurzburg et Hermann de Metz. Comme plusieurs autres évêques de la Germanie, Adalbéro et Hermann étaient allés à Rome ; ils connaissaient personnellement Grégoire VII et pouvaient apprécier la valeur des accusations mensongères de Hugo Candidus ; ils firent donc remarquer que la procédure, suivie par le conciliabule, était opposée aux canons, qu'un évêque ne pouvait être condamné par un concile général qu'après avoir été entendu et avoir exposé sa défense, qu'il fallait un débat contradictoire et des témoins offrant des garanties ; enfin qu'on pouvait d'autant moins agir de cette façon avec le pontife romain que les accusations d'un archevêque ou d'un évêque n'étaient pas recevables contre lui. Guillaume, évêque d'Utrecht et ami personnel du roi, ne répondit rien à cette argumentation et se contenta de sommer les évêques de choisir entre le roi et Hildebrand, déclarant que ceux qui ne condamne-

¹ UDALRICI *Codex*, 48 dans les *Monumenta Bambergensia* de JAFFE, p. 105 sqq.

² Ego N. civitatis N. episcopus Hildebrando subjectionem et obedientiam ex hac hora et deinceps interdico et eum posthac Apostolicum nec habeo nec vocabo. BRUNO : *de bello saxonico*, MG. SS. T. V, 351.

raient pas immédiatement le moine intrus, devenaient, par là même, les ennemis d'Henri IV ; devant cette alternative, les deux évêques durent s'incliner et signèrent comme les autres ¹.

A la lettre des évêques était jointe la missive suivante que le roi écrivait en son propre nom à Hildebrand ; il suffit de la lire pour voir qu'Henri IV cherchait à relier étroitement sa cause à celle des évêques de son royaume, et qu'il comptait sur leur appui pour soutenir la lutte contre Grégoire VII.

« Henri, roi, non par suite d'une usurpation, mais de par une bienveillante volonté de Dieu, à Hildebrand, non pas apostolique mais faux moine.

« Tu as mérité, pour ta confusion, d'être salué de cette façon, toi qui n'as respecté aucun ordre dans l'Église, les couvrant tous de confusion et non d'honneur, de malédictions et non de bénédictions. Pour ne dire que l'essentiel et en peu de mots, non seulement tu n'as pas craint de t'attaquer à ceux qui gouvernent la sainte Église, c'est-à-dire aux archevêques, aux évêques, aux prêtres, aux oints du Seigneur, mais tu es allé jusqu'à les fouler sous tes pieds comme des esclaves, ignorant ce que fait leur maître. Ces procédés t'ont valu les faveurs de la foule, tu as prétendu qu'ils ne savaient rien, que tu savais tout, et ta science, tu l'as employée, non pas à édifier, mais à détruire. Il semble donc que le bienheureux Grégoire dont tu as usurpé le nom, ait prophétisé à ton sujet lorsqu'il a dit : « les prélats se laissent entraîner par l'orgueil à cause du nombre de ceux qui leur sont soumis ; ils se croient plus puissants que tous ». Nous avons supporté tout cela pour sauver l'honneur du siège apostolique, mais toi, tu as pris notre humilité pour de la crainte, aussi as-tu osé t'élever contre la puissance royale qui nous a été concédée par Dieu, tu nous as menacé de nous l'enlever comme si nous tenions de toi la royauté, comme si la royauté et l'empire étaient dans ta main et non dans la main de Dieu. Nous, nous avons été appelé à la royauté par Notre-Seigneur Jésus-Christ, toi tu n'as pas été appelé par lui au sacerdoce. Voici

¹ Tous ces détails sont relatés par LAMBERT DE HERSFELD, ad an. 1076.

la marche que tu as suivie, les degrés que tu as gravis; grâce à ton astuce, ce qui est abominable dans la profession monastique, tu as acquis de l'argent, l'argent t'a procuré des faveurs, avec ces faveurs tu as pu avoir du fer et le fer t'a ouvert la voie jusqu'au siège de la paix; une fois assis sur ce siège de la paix, c'est la paix elle-même que tu as troublée en armant les inférieurs contre les prélats, en livrant au mépris et à la dérision nos évêques qui ont été appelés de Dieu, tandis que toi tu ne l'as pas été; tu as en effet donné aux laïques les pouvoirs des évêques sur les prêtres, aussi ceux-ci sont-ils déposés et traités sans respect par ceux qu'ils devaient instruire et diriger, en vertu de l'imposition des mains des évêques, c'est-à-dire de Dieu. Tu t'es aussi attaqué à moi, bien que je sois, malgré mon indignité, au nombre de ceux qui ont été oints pour la royauté, bien que, d'après la tradition des saints Pères, je ne doive être jugé que par Dieu seul, et que je ne puisse être déposé pour aucun crime, à moins que, ce qu'à Dieu ne plaise, je n'ai erré au sujet de la foi; la prudence des saints Pères n'a pas pris sur elle mais a laissé à Dieu le soin de juger et de déposer même Julien l'apostat. Le véritable pape, le bienheureux Pierre lui-même dit: « Craignez Dieu, honorez le roi ». Toi qui ne crains pas Dieu, tu veux me déshonorer, moi qui suis institué par lui. Aussi le bienheureux Paul, qui n'aurait pas reculé devant un ange du ciel si cet ange avait prêché un autre enseignement, ne fera pas une exception pour toi qui, sur la terre, enseignes une autre doctrine. Il dit en effet: « Si quelqu'un, si moi même, si un ange descendu du ciel, vous prêche un évangile autre que celui qui vous a été prêché, qu'il soit anathème. » Condamné par cet anathème, par le jugement de tous nos évêques et par le nôtre, descends, laisse ce siège apostolique que tu revendiques, qu'un autre s'assoie sur ce siège du bienheureux Pierre, un autre qui ne couvrira pas ses violences du manteau de la religion, mais qui enseignera la saine doctrine du bienheureux Pierre. Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, je te dis avec tous nos évêques: Descends, descends, toi qui es condamné à tout jamais¹ ».

Deux évêques, Hozemann de Spire et Burchard de Bâle, furent chargés d'aller promulguer en Italie et à Rome

¹ C'est Bruno dans son ouvrage sur la guerre de Saxe qui a donné le texte de cette étrange lettre d'Henri IV à Grégoire VII; MG. SS. V, p. 352 sqq.

même, par devant le synode romain, les décisions du conciliabule et ils partirent, accompagnés du vieux comte Eberhard qui devait les protéger dans leur mission ¹. Le projet d'Henri IV était de faire proclamer dans le synode romain la déchéance du pape, les Romains lui auraient ensuite envoyé une ambassade, le priant de désigner le futur pontife que Gottfried, duc de Lorraine, plus césarien que jamais et qui venait de laisser lâchement insulter sa femme, la comtesse Mathilde, dans la déclaration de Worms, offrait de conduire à Rome, sous bonne escorte, pour l'y faire sacrer et introniser ². Enfin Henri IV se proposait déjà de venir à Rome pour les fêtes de la Pentecôte de 1076 et d'y recevoir, des mains du nouveau pape, la couronne impériale ; il fallait une singulière naïveté et une grande légèreté pour croire à la réussite de pareilles combinaisons avec un adversaire comme Grégoire VII ; le jeune roi allait apprendre, à ses dépens, que l'autorité morale du pontife était une puissance autrement redoutable que la grande armée des Saxons qu'il venait de vaincre.

Hozemann de Spire et Burchard de Bâle n'en furent pas moins accueillis avec enthousiasme par le clergé lombard, lorsqu'ils arrivèrent en Italie ; une réunion se tint à Plaisance et les clercs lombards y adhérèrent, en grand nombre, à la lettre des évêques du conciliabule de Worms. Les adversaires des Patares, les anciens partisans de Cadalus

¹ BERTHOLDI *Annales*, a. 1076, MG. SS. V, 252. C'est Berthold qui désigne les évêques de Spire et de Bâle comme ayant été les ambassadeurs du roi, et c'est par l'auteur de la *Vita Anselmi episcopi Lucensis*, n° 14 — MG. SS. T. XII, p. 17 — que nous savons le rôle d'Eberhard de Nellenbourg dans cette nouvelle ambassade.

² BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1076, MG. SS. T. V, 284. Berthold écrit en parlant de Gottfried de Lorraine : qui papam illic constituendum (le pape qu'on devait nommer, après la déposition de Hildebrand) ad sedem romanam se perducturum jam regi audacter promiserat.

tressaillirent d'aise en songeant qu'ils allaient être délivrés du terrible réformateur, de cet intraitable Hildebrand.

Tout cet enthousiasme n'empêcha pas que les plus braves hésitèrent lorsqu'il s'agit de porter à Rome cette déclaration de guerre et de braver en face la majesté du pontife romain, les évêques de Spire et de Bâle n'allèrent pas plus loin, et, en dernier lieu, après bien des hésitations, ce fut un simple clerc du diocèse de Parme, nommé Roland, qui, avec un officier ministériel, accepta de signifier à Grégoire VII, au nom du roi et du clergé de Germanie, qu'il n'était plus pape et ne l'avait jamais été¹. A l'issue de l'assemblée de Worms, Henri IV avait rédigé pour les Romains une sorte de proclamation que Roland emporta, avec la déclaration de Worms, et qui était ainsi conçue :

« Henri, roi par la grâce de Dieu, à toute la sainte église romaine, au clergé et au peuple, grâce, salut et tout ce qui est bon.

« La véritable et indestructible fidélité est celle que l'on garde à une personne absente comme si elle était présente, celle que l'absence prolongée de la personne qui en est l'objet, ne saurait ébranler pas plus que les vicissitudes des temps. Nous savons que telle est votre fidélité à notre égard et nous vous en remercions tout en demandant qu'elle persévère ; vous avez regardé nos amis comme vos amis, faites de même pour nos ennemis, traitez-les comme vos ennemis. Parmi ces derniers, nous vous dénonçons le moine Hildebrand et nous vous exhortons à lui témoigner votre inimitié, car il opprime l'église après l'avoir envahie et nous savons qu'il conspire contre la république romaine et contre notre royaume, c'est ce que vous prouvera la lettre suivante que nous lui avons adressée.

¹ DONIZO : *Vita Mathildis*, v. 1290, MG. SS. XII, 377, dit que ce conciliabule se tint à Pavie et non à Plaisance. P. BERNRIED : *Vita Gregor. VII* dans WATTERICH, *Pontif. Rom. vitae*, t. I, est du même avis ; BERNOLD : *chronicon* ad an. 1076, MG. SS. V. 433. : BERTHOLD : *Annales* ad an. 1076, MG. SS. V. 282 et BONITHO. *Mon. Gregor.*, p. 666, disent au contraire qu'il a eu lieu à Plaisance. Sur les autres incidents concernant l'ambassade d'Henri IV à Grégoire VII, voyez ces mêmes auteurs, *ll. cc.*

« Henri, roi par la grâce de Dieu à Hildebrand. J'ai espéré jusqu'à présent que tu te conduirais, vis-à-vis de moi, comme un père doit se conduire et c'est pour cela que, malgré l'indignation de tous les nôtres, je t'ai fidèlement obéi en toutes choses ; tes procédés ont prouvé au contraire que tu étais l'ennemi acharné et de notre vie et de notre royaume. Tu as commencé par me dépouiller de la dignité héréditaire que me devait ce siège (le siège de Rome) et, après cette audacieuse injustice, tu as essayé des moyens les plus détestables pour m'aliéner le royaume d'Italie. Non content de cela, tu as osé porter la main sur les très révérends évêques qui nous sont unis comme le sont des membres très chers, et, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes, tu les as, au mépris de tous les droits divins et humains, couverts des injures les plus humiliantes et des affronts les plus sanglants. Comme je supportais toutes ces choses avec patience, tu as pris cette patience pour un manque de caractère et tu t'es élevé contre la tête elle-même ; tu sais bien quel est le message que tu m'as envoyé, tu m'as fait déclarer — je reproduis textuellement tes paroles — que tu mourrais ou que tu m'enlèverais la vie et mon royaume. A une telle audace, ne voulant pas répondre par des paroles mais par des faits, j'ai cédé aux supplications des primats du royaume, qui me demandaient de les réunir en une assemblée générale. Lorsque cette assemblée connut les faits que la crainte ou le respect avaient jusque là tenus cachés, il devint évident pour tous — leur lettre te le prouvera du reste — que tu ne pouvais, en aucune façon, continuer à occuper le siège apostolique. J'ai donné mon assentiment à leur décision, parce qu'elle me paraît juste et fondée devant Dieu et devant les hommes, aussi je déclare nuls et sans valeur aucune, les droits que jusqu'à présent, tu pouvais paraître avoir à la papauté ; au nom de ce patriciat que j'ai sur la ville de Rome, lequel m'a été accordé par Dieu et par les serments spontanés des Romains, je te somme de descendre du siège de Rome.

« Tel est le sens de notre lettre au moine Hildebrand, nous vous le faisons connaître pour que vous sachiez quelle est notre volonté et pour que votre attachement se manifeste à notre égard et non pas seulement à notre égard mais à l'égard de Dieu. Levez-vous donc contre lui, ô vous tous mes fidèles, et que le plus fidèle soit aussi le plus prompt à le condamner ! Nous ne vous demandons pas de verser son sang car, après avoir été déposé, la vie sera pour lui plus pénible que la mort, mais obligez le à quitter son siège, s'il s'y

refuse. Recevez ensuite celui qui aura été élu par nous, du consentement de tous les évêques et avec votre conseil, pour occuper le siège apostolique; celui-ci voudra et pourra cicatriser et guérir les blessures que celui-là a faites à l'église ¹.

¹ BRUNO : *de bello saxonico*, 66, MG. SS. T. V, p. 352. Cette lettre, conservée par Bruno, a passé ensuite dans diverses collections.

CHAPITRE XVIII

Le chemin de Canossa.

14 février 1076. — 28 janvier 1077.

SOMMAIRE

Synode romain du mois de février 1076. — Roland envoyé d'Henri IV au synode. — Henri IV ainsi que les évêques schismatiques de Germanie et de Lombardie sont excommuniés. — Autres excommunications. — Encyclique du pape. — Lettre de l'impératrice Agnès à l'évêque de Passau. — Négociations infructueuses entre le saint-siège et les Normands ; lettre du pape à l'évêque d'Acerenza. — Mort de la duchesse Béatrix et de Gottfried duc de Lorraine. — Henri IV apprend à Utrecht qu'il est excommunié par Grégoire VII. — Lettre du roi pour la convocation de l'assemblée de Worms. — Assemblées de Worms et de Mayence. — Plusieurs grands seigneurs de Germanie quittent le parti du roi. — Les otages saxons recouvrent la liberté. — Otto de Nordheim. — Expéditions malheureuses d'Henri IV contre les Saxons. — Diverses lettres de Grégoire VII au clergé et aux fidèles de la Germanie, du 2^s juillet au mois de septembre 1076. — Diètes d'Ulm et de Tribur. — Stipulations arrêtées à Oppenheim entre Henri IV et les princes de la Germanie. — Soumission d'Henri IV au pape. — Le pape quitte Rome pour aller à Augsbourg présider la diète projetée. — A la nouvelle de l'arrivée d'Henri IV en Italie, il se réfugie à Canossa. — Henri IV s'enfuit de Spire et gagne l'Italie. — Sa réception en Lombardie. — Henri IV près de Canossa. — Négociations avant l'entrevue de Canossa. — Pénitence du roi devant les portes de Canossa. — Il est relevé de l'excommunication. — Divers incidents de l'entrevue de Canossa. — Lettre de Grégoire VII au clergé et aux fidèles de la Germanie,

Durant la première semaine du carême de 1076 (14-20 février), le synode romain se réunit, sous la présidence du pape, dans l'église du Sauveur au Latran¹ ; cent dix

¹ Trois lettres de Grégoire VII, toutes les trois du mois de décembre

évêques, venus des pays de France et de l'Italie centrale ou méridionale, étaient présents et en outre une foule de clercs, d'abbés, de moines et de laïques remplissait l'église. Aucun prélat de la Germanie ou de la Lombardie n'avait répondu à l'appel du saint-siège ; en revanche, on remarquait dans l'assemblée l'impératrice Agnès dont le cœur maternel allait être mis à une rude épreuve ¹.

Au début de la première séance, aussitôt après le chant de l'hymne, le pape s'asseyait pour prononcer le discours d'ouverture, lorsque Roland, arrivé de la veille à Rome et accouru au synode pour y remplir sa mission, se leva et

1075, convoquent diverses personnes pour assister au synode qu'il a décidé de tenir « in prima hebdomada venturæ quadragesimæ. » 14-20 février 1076 ; il est donc bien probable que le synode a eu lieu à cette date ; JAFFE : *Regesta Pont. roman.*, 2^e éd. 4968, 4970, 4971 ; GREGOR., *Regist.* III, 8, p. 214 et *Epist. collect.* 8 et 9, p. 528 et 529. Pour les deux dernières lettres, voir la rectification chronologique de MELTZER : *Greg. VII und die Bischofswahlen*, p. 205, cité par Jaffe. Lambert de Hersfeld indique une autre date, il écrit : Aderant præterea Hildebrandi papæ legati, denunciantes regi, ut secunda feria secundæ ebdomadæ in quadragesima ad sinodum Romæ occurreret. LAMBERTI *Annales*, ad an. 1076, MG. SS V, 241. Le chroniqueur aura sans doute écrit secundæ pour primæ, car le texte des lettres de Grégoire VII est sur ce point formel et précis.

¹ GREGOR., *Regist.* III, 10 a, dans JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 222. BONITH., *ad amic.* VII, dans JAFFE, l. c., p 666 sq. Au milieu des graves préoccupations du moment, l'attention des membres du synode fut un moment distraite par un singulier incident : on se passa de main en main dans l'assemblée un œuf qu'une poule venait de pondre et qui portait en relief un serpent se tordant sous un bouclier et on voulut voir là un signe des temps. Plusieurs chroniqueurs ont parlé de cet œuf ; voici par exemple les vers que Donizo lui consacre :

Incipiens sinodum pastor Gregorius, ovum
Gallinæ sculptum, gestans in cortice scutum.
Et colubrum nigrum qui tendebat caput ; ictu
Quippe repercussus quodam pertingere sursum
Non poterat, clinum sed ventre tenus caput ipsum
Torserat et caudam triplicando dabat sinuatam —
Non erat hæc plana, sed erat sculptura levata —
Ad sinodum fertur, nunquam par ante reptum.
Quod dum miratur.

DONIZONIS *vita Mathildis*, v. 1299 sqq. MG. SS. XII, 377 sqq.

remit les lettres du roi et du conciliabule de Worms, puis s'adressant à Grégoire VII, il lui cria d'une voix éclatante : « Le roi mon maître et tous les évêques d'au-delà des monts et de l'Italie t'ordonnent de quitter, sans délai, le siège du bienheureux Pierre et l'Église romaine dont tu t'es emparé. Il n'est pas juste en effet d'arriver à un tel honneur sans l'ordre des évêques et sans le consentement impérial. » Se tournant ensuite vers le clergé de Rome, il poursuivit : « Quant à vous, mes frères, il vous est recommandé de vous rendre auprès du roi, lors de la fête de la Pentecôte ; c'est de ses mains que vous recevrez un pape et un père, car on sait que celui-ci n'est pas un pape, mais un loup ravisseur. » Ces paroles soulevèrent un effroyable tumulte ; « enlevez-le ! enlevez-le ! » vociférait de sa place, Jean, cardinal évêque de Porto, et aussitôt le préfet Cenci, les juges, les soldats, les nobles de Rome, dégainant les sabres et les épées, quoiqu'ils fussent dans l'église, se précipitèrent sur Roland. L'audacieux jeune homme aurait été massacré, si le pape, se jetant lui-même dans la mêlée, ne l'avait couvert de sa personne ; après l'avoir arraché à la foule, il le fit asseoir à ses pieds et prescrivit de lire les lettres dont il était porteur. La séance fut levée après cette lecture, suivie de quelques paroles du pape¹.

Le lendemain², le synode fut unanime à demander

¹ *Gregorii VII vita* a PAULO BERNRIEDENSI, 69 dans WATTERICH, *Pontific, roman. vitae*, t. I, p. 512. — Plusieurs autres chroniqueurs ont parlé de Roland et de son rôle au synode, ainsi DONIZO, à la suite du passage cité dans la note précédente ; LAMBERT ad an. 1076 MG. SS. V, p. 242 sqq., BERTHOLD ad an. 1076, MG. SS. V. 282. BRUNO, *de bello saxonico*, 68, MG. SS. v, 353. BONITHO, l. VII, dans JAFFE : *Mon. Greg.*, 666. Ils s'accordent à dire que sans l'énergique intervention du pape, Roland aurait été écharpé en plein synode : nisi inter apostolici pedes, écrit Bruno, defensionem invenisset, membratim laniatus interrisset miserabiliter.

² Quelques auteurs parmi ceux que nous avons cités disent que les lettres apportées par Roland furent lues dans la première séance ; il

à Grégoire VII de condamner le roi de Germanie, de toutes parts des acclamations se firent entendre dans ce sens; le pape ayant alors fait signe de la main pour commander le silence, se leva de son siège et, dans la plénitude de son autorité et de sa puissance, il prononça la sentence suivante :

« Bienheureux Pierre, prince des apôtres, prête-moi, je te prie, une oreille favorable, écoute-moi, moi ton serviteur que tu as nourri dès l'enfance et préservé, jusqu'à ce jour, de la main des méchants qui m'ont haï et qui me haïssent parce que je te suis fidèle.

« Tu m'es témoin ainsi que ma dame, la mère de Dieu, ainsi que le bienheureux Paul, ton frère entre tous les saints, tu m'es témoin que la sainte église romaine m'a porté malgré moi à son gouvernail, et que je n'ai pas regardé comme une conquête de m'élever sur ton siège; j'aurais préféré finir ma vie en humble pèlerin plutôt que de prendre ta place, par un sentiment de gloire mondaine et avec les préoccupations d'un séculier. S'il t'a plu et s'il te plaît encore que le peuple chrétien, spécialement confié à ta garde, m'obéisse, c'est là, je le crois un effet de ta grâce et nullement le résultat de mes œuvres. C'est parce que je suis ton représentant que ta grâce est descendue en moi et cette grâce est le pouvoir, donné par Dieu, de lier et de délier dans le ciel et sur la terre.

« Fort de cette confiance, pour l'honneur et la défense de ton église, de la part de Dieu tout puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, en vertu de ta puissance et de ton autorité, j'interdis au fils de l'empereur Henri, qui s'est élevé contre ton Église, avec une insolence inouïe, le gouvernement de tout le royaume des Teutons et de l'Italie; je relève tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont prêté ou qu'ils lui prêteront; je défends que toute personne lui obéisse comme à un roi. Il est juste en effet que celui qui s'efforce d'amoindrir l'honneur de ton Église, perde lui-même l'honneur qu'il paraît avoir. Comme il a dédaigné d'obéir en chrétien et n'est pas revenu au Seigneur qu'il a abandonné en communiquant avec les excommuniés, en se rendant coupable de beaucoup d'iniquités, en méprisant les avis que je lui ai donnés pour son salut,

paraît bien, dans tous les cas, que la sentence contre Henri IV ne fut prononcée que le lendemain.

tu le sais, et en se séparant de ton Église qu'il a voulu diviser, je le lie, en ton nom, du lien de l'anathème. Je le lie sur la foi de ton pouvoir pour que les nations sachent et éprouvent que tu es Pierre et que sur cette Pierre, le fils du Dieu vivant a élevé son Église. contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais¹ ».

Le conciliabule de Worms et les injonctions d'Henri IV avaient mis le pape dans l'alternative d'agir comme il l'a fait, ou d'abandonner le saint-siège et l'Église aux caprices d'un prince fantasque, tyran et débauché. Reculer devant une telle mise en demeure, c'était ouvrir toute grande la porte à la simonie, au dérèglement des mœurs dans le clergé, c'était faire de l'Église la servante déshonorée du pouvoir civil ; pour Grégoire VII notamment, c'était renier sa longue carrière et les principes pour lesquels il luttait depuis tant d'années. Grégoire VII n'hésita pas un instant et, à la déclaration de guerre qu'il venait de recevoir, il répondit par cette prosopopée d'une forme si noble, si élevée ; ce n'est pas là la colère de l'homme blessé et défendant ses droits qui a inspiré cette formule, c'est la calme sérénité du juge qui a conscience de sa responsabilité et qui parle en présence de Dieu ; de là ce mélange de mysticisme et d'autorité, de là ces accents qui permettent d'affirmer que jamais mortel n'a prononcé un plus haut jugement dans un plus haut langage.

« Je te donnerai les clés du royaume des cieux et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel² », telle est, comme il a déjà été dit, avec plus de développements, dans l'introduction à cet ouvrage³, telle est la parole du

¹ S. MATTHIEU XVI, 18. — Le texte de l'excommunication, prononcée contre Henri IV, se trouve dans le GREGOR. *Regist.* III, 10 a, JAFFE : *Mon. Greg.*, 223 sq.

² S. MATTHIEU XVI, 18.

³ T. I, p. XCIV sq.

Christ à saint Pierre que Grégoire VII cite constamment dans ses conflits avec le pouvoir temporel ; cette parole est pour lui l'affirmation imprescriptible de son pouvoir direct sur les choses spirituelles, sur le gouvernement de l'Eglise et, dans une société chrétienne basée sur l'Evangile, de son pouvoir indirect sur les choses temporelles et politiques, lorsque l'exige l'intérêt de l'Eglise. Cet inébranlable conviction du pape explique son attitude à l'égard des princes temporels ; lorsque ces princes deviennent pour l'Eglise un danger public, il procède contre eux avec une entière liberté d'allure, et ne leur sacrifie jamais les intérêts sacrés dont il a la garde ; tout comme un romain des temps héroïques, il connaît et sait mettre en pratique l'antique maxime : « *Salus reipublicae suprema lex esto.* »

Grégoire VII et le synode romain excommunièrent également ceux qui avaient fait cause commune avec Henri IV, l'archevêque de Mayence surtout, mais la porte de l'Eglise ne se ferma pas entièrement sur ceux qui n'avaient péché que par faiblesse et manque de caractère. Voici le décret :

« Siegfried, archevêque de Mayence, s'étant efforcé de séparer de la sainte église romaine, c'est-à-dire de sa mère spirituelle, les évêques et les abbés du royaume teutonique, par le jugement du saint-Esprit et en vertu de l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous le suspendons de toute fonction épiscopale et nous le retranchons de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, hormis le cas où il serait en péril de mort et si, à ce moment, il faisait preuve de repentir.

« Quant à ceux qui ont volontairement souscrit à son schisme et qui veulent s'endurcir dans cette iniquité, nous les suspendons également de toute fonction épiscopale ; mais ceux qui n'ont consenti que par force, nous les tolérons jusqu'à la fête de Saint-Pierre. Si, à cette date, ils n'ont pas, ou par eux-mêmes ou par des envoyés, apporté à notre personne une satisfaction suffisante, ils seront dès lors privés de l'épiscopat.

« Quant aux évêques de Lombardie qui, au mépris de l'autorité

canonique et apostolique, ont conspiré avec serment contre le bienheureux Pierre, prince des apôtres, de par l'autorité de ce même bienheureux Pierre, nous les suspendons de toute fonction épiscopale et nous les rejetons de la communio de l'Eglise¹.

Viennent ensuite dans le procès-verbal du synode, inséré dans la correspondance de Grégoire VII, les excommunications particulières suivantes :

« Nous excommunions Bérenger, évêque d'Agde, pour avoir eu des rapports avec l'évêque de Narbonne et qui est excommunié, pour avoir exercé à sa place les fonctions épiscopales². Nous excommunions Hermann, évêque de Vienne, justement déposé à cause de sa simonie, de ses parjures, de ses sacrilèges et de son apostasie et parce qu'il ne cesse d'être le fléau de l'Eglise de Vienne³; nous interdisons l'office divin dans les églises de Romans et de Saint-Irénée de Lyon, aussi longtemps qu'elles seront en sa possession. Nous excommunions, jusqu'à ce qu'ils aient fait une satisfaction suffisante, Didier et les clercs de l'église de Romans parce qu'ils ont chassé de cette église nos réguliers et parce qu'ils ont eu des rapports avec les excommuniés. Nous excommunions également l'abbé de Saint-Gilles et le comte de Saint-Gilles pour avoir épousé sa

¹ GREGORII *Regist.*, III, 10 a., JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 222 sq.—Le pape était d'autant plus fondé à ménager aux évêques de la Germanie un retour à l'obéissance au saint-siège qu'au lendemain de l'apparition de Roland au synode, il recevait déjà, de quelques prélats de la Germanie, des lettres, inspirées par le repentir et le bon propos : *Sequenti vero die litere ab ultramontanis episcopis papæ delate sunt, quibus se peccasse et errasse confitebantur veniamque implorabant; promittentes se deinceps utpote patri obedientiam prebituros.* BONITHO, l. VII, JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 667.

² Sur Bérenger I^{er}, évêque d'Agde, voyez la notice du *Gallia Christ.* T. VI, col. 673 sq. éd. de 1739. — Bérenger dut se soumettre au jugement du saint-siège et rompre avec Guifred, archevêque de Narbonne, car, deux ans après, il reparait comme évêque d'Agde à un synode, présidé par Aimé, légat de Grégoire VII. Il a été déjà question de Guifred, archevêque de Narbonne, au t. II de cette histoire, p. 13, 35 et 344.

³ Sur Hermann ou Armann, évêque de Vienne, cf. *Gallia Christiana*, t. XVI, (B. Haureau), col. 69.

parente¹; le comte du Forez et Umbert de Beaujeu pour avoir dévasté l'église de Lyon²; Etienne du Puy, simoniaque, homicide et déjà excommunié par nos légats³ ainsi que Pons de Grenoble⁴ jusqu'à ce qu'il fasse preuve de repentir. Nous approuvons ce que l'évêque de Die a décrété dans l'évêché de Die, touchant les décimes, les prémices et les Eglises, et les autres mesures qu'il a prises, comme étant notre légat⁵.

Le synode terminé, Grégoire VII prit soin de faire connaître au monde catholique la condamnation si grave qu'il venait de prononcer et, pour en bien montrer la justice, il envoya, avec la bulle suivante, la lettre injurieuse que les membres du conciliabule de Worms lui avaient adressée.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ceux qui désirent être au nombre des brebis que Christ a confiées au bienheureux Pierre, salut et bénédiction apostolique.

¹ Il s'agit de Raymond IV, surnommé de saint-Gilles, plus tard, comte de Toulouse, celui-là même qui devait s'immortaliser par ses exploits à la première croisade. Voyez sur la première partie de sa vie: *l'histoire générale du Langue doc*, t. II, éd. in-folio de 1733. Saint Gilles, où était située l'abbaye du même nom est un chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement de Nîmes, sur le canal de Beaucaire, à deux kilomètres du Rhône. Au sujet de l'abbé de saint-Gilles, excommunié par Grégoire VII, cf. *Gallia christi.* T. VI, p. 484.

² Les comtes du Forez, aussi appelés comtes du Lyonnais, ont eu de longs démêlés avec l'église et les archevêques de Lyon; Artaud IV ou son fils Wédelin était, en 1076, comte du Forez. Voyez *l'art de vérifier les dates*, t. II, col. 467; éd. in-folio de 1784, — Au sujet d'Humbert I^{er}, fils aîné de Guichard II et seigneur de Beaujolais, voyez *l'art de vérifier les dates*, t. II, col. 474.

³ Etienne III, évêque du Puy, reparait plus d'une fois dans la correspondance de Grégoire VII, voyez GRÉGOR. VII *Regist.* I, 80. JAFFE: *Mon. Gregor.*, p. 100; *Regist.* IV, 18. JAFFE: l. c. p. 266 et *Regist.* IV, 19. JAFFE: p. 267. La notice que lui consacre la *Gallia christian.* T. II, col. 700, éd. de 1720 est tout à fait incomplète.

⁴ *Gallia christiana.* T. XVI (condidit HAUREAU), col. 230.

⁵ Sur la légation en France de Hugo, évêque de Die, cf. *supra*, chap. XVI, p. 85.

« Vous avez entendu, mes frères, cette présomption nouvelle et inouïe ; vous avez entendu cette loquacité, cette audace scélérate des schismatiques et de ceux qui blasphèment le nom du Seigneur dans le bienheureux Pierre. Vous avez entendu les accents de cette superbe cherchant à injurier le saint siège apostolique et à le couvrir de confusion ; jamais vos pères n'ont vu ou entendu quelque chose de pareil, nous ne trouvons pas non plus dans les Ecritures que les païens ou les hérétiques se soient conduits de cette manière. Quoique, depuis la fondation de l'Eglise et la propagation de la foi du Christ, il n'existe aucun précédent d'un tel scandale, c'est cependant un devoir pour tous les fideles de gémir en face d'un tel mépris de l'autorité, non pas seulement apostolique mais divine. Si vous croyez vraiment que les clés du royaume des cieux ont été données au bienheureux Pierre par Notre Seigneur Dieu Jesus-Christ, si vous desirez qu'il vous introduise dans les joies de la vie éternelle, réfléchissez combien vous devez avoir à cœur l'injure qui vient de lui être faite. Si, durant cette vie, pendant laquelle les diverses tentations doivent éprouver votre foi et vos cœurs, si vous ne consentez pas à prendre votre part des souffrances, vous ne pouvez, en aucune façon, mériter de participer aux consolations futures, vous ne pouvez prétendre à la gloire et à la couronne céleste du fils du royaume. Aussi demandons-nous à votre charité de solliciter instamment la divine miséricorde pour qu'elle incline vers la pénitence les cœurs des impies, ou bien pour qu'elle réduise à néant leurs conseils sacrilèges, montrant par là combien sont insenses et privés de raison ceux qui veulent renverser la pierre fondamentale, établie par le Christ, et violer les privileges institués par Dieu. Le document ci-inclus vous renseignera complètement sur les motifs qu'a eus le bienheureux Pierre, pour anathématiser le roi ¹.

Nous avons vu que l'impératrice Agnès était présente au synode et l'on devine ce que cette malheureuse princesse, ainsi placée entre son amour maternel et son dévouement

¹ GREGOR. VII *Registr.* III, 6. — La lettre a été insérée dans le *Registrum* bien avant la place qu'elle devrait occuper, suivant l'ordre chronologique ; on la trouve également dans P. BERNRIED, c. 87, *Pontif. Roman. vitæ*, éd. WATTERICH, I, p. 217 ; dans BRUNO: *de bello saxónico*, c. 69, MG. SS. V, 353 ; dans HUGO DE FLAVIGNY. MG. SS. T. VIII, [p. 422.

à l'Eglise, a dû souffrir en voyant son fils chassé du sein de l'Eglise et dépouillé de la dignité royale. Quelque temps après la tenue du synode et à la demande d'Altmann, évêque de Passau, elle écrivit à ce prélat la lettre suivante qui résume l'historique du synode romain et qui prouve que la veuve d'Henri III n'approuvait, en aucune façon, la conduite de son fils.

« Agnès, qui doit tout ce qu'elle est à la grâce de Dieu, envoie à Altmann, évêque de Passau, son salut et l'expression de ses sentiments affectueux.

« Sache votre paternité que je suis, Dieu merci, en bonne santé mais grandement affligée parce que je vois l'Eglise menacée des plus grands dangers par le fait de mon fils, qui prête aux discours des sots une oreille trop attentive. Vous me demandez de vous dire ce qui s'est passé dernièrement au synode romain, voici ma réponse. Les légats du roi mon fils sont venus au synode et, devant toute l'assemblée, ont déclaré à l'Apostolique, au nom de mon fils, qu'il devait se lever et laisser là le siège apostolique dont il s'était emparé d'une façon frauduleuse et non par les moyens canoniques. Ils ont été aussitôt saisis par les Romains. Les archevêques, notamment l'archevêque de Mayence et les évêques de son parti, ont envoyé par ces mêmes légats des lettres dans lesquelles ils déclaraient, qu'ils refusaient désormais toute obéissance à l'Apostolique ; les évêques des Lombards ont promis, sous la foi du serment, d'agir de la même manière. Aussi le seigneur pape a suspendu de toute fonction et privé de la communion ceux qui avaient spontanément adhéré à de pareilles décisions ; il a accordé jusqu'à la fête de saint Pierre à ceux qui n'avaient fait que s'incliner devant la force ; quant au roi mon fils, pour ces motifs, parce qu'il a eu des rapports avec les excommuniés, parce qu'il refuse de faire pénitence pour les péchés qu'il a commis, il l'a dépouillé de la dignité royale et l'a frappé du glaive de l'anathème, enfin tous ceux qui lui avaient prêté serment ont été par l'apostolique relevés de ce serment ¹.

On est surpris de voir que le procès verbal du synode romain ne renferme aucune stipulation contre les Nor-

¹ HUGO DE FLAVIGNY, MG. SS. T. VIII, p. 435.

mands ; nous savons cependant que lorsque les excommuniés du synode précédent ne venaient pas à récipiscence, Grégoire VII les excommuniait de nouveau dans le synode suivant ; c'est ainsi que Robert Guiscard a été excommunié successivement dans les synodes de 1074 et 1075. Or, comme il est certain que le duc Normand n'avait pas fait sa paix avec le saint-siège, lors de la tenue du synode de 1076, on se demande d'où vient ce silence. La lettre suivante de Grégoire VII l'explique ; elle montre que, dans les premiers mois de 1076, des pourparlers eurent lieu pour réconcilier avec le pape, non pas seulement Robert Guiscard, mais aussi son frère Roger, le grand comte. L'attentat de Cenci, la rupture définitive avec la couronne de Germanie, l'attitude résolument hostile de clergé du nord de l'Italie, tout indiquait à Grégoire VII la nécessité de suivre la politique dont l'abbé du Mont-Cassin, nous l'avons déjà exposé, était le représentant, c'est-à-dire de renouer, si c'était possible, de bons rapports avec Robert Guiscard et ses Normands et d'avoir leur appui dans les luttes faciles à prévoir. En outre, Robert Guiscard organisait, à ce moment, une importante expédition contre Gisulfe de Salerne, et le pape devait se hâter s'il voulait arrêter le duc et sauver le dernier et seul allié du saint-siège dans l'Italie méridionale. Ce fut ces diverses raisons qui décidèrent Grégoire VII à écrire, le 14 mars 1076, la lettre suivante à Arnaud, évêque d'Acerenza.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Arnaud, évêque d'Acerenza et son confrère dans l'épiscopat, salut et bénédiction apostolique.

« Nous informons ta fraternité que le comte Roger, frère du duc Robert, demande à être béni et absous par le saint siège, dont il desire être appelé et être réellement le fils. Aussi, en vertu de notre charge pastorale, nous te demandons, et au besoin, nous te prescrivons au nom de saint Pierre, d'aller le trouver, sans perdre de temps, et si, comme il nous l'a promis, il est décidé à nous

obéir, si, en outre, il fait la pénitence que tout chrétien doit faire, je t'accorde par les présentes, le pouvoir de l'absoudre de ses fautes mortelles ; tu pourras également absoudre les soldats qui doivent aller avec lui combattre les païens, mais, à la condition qu'ils fassent pénitence pour leurs fautes passées. N'oublie pas d'exhorter pieusement le comte à s'abstenir désormais de tous les péchés capitaux et à propager la religion chrétienne parmi les païens, pour que Dieu lui accorde de continuer à les vaincre.

« Dans le cas où le comte te parlerait de son frère, le duc Robert, répons-lui que l'église romaine ouvre les portes de sa miséricorde à tous ceux qui, touchés de repentir, veulent quitter la voie du scandale, pour rentrer courageusement dans le droit chemin. Si donc le duc Robert consent à obéir à la sainte église romaine, comme un fils doit obéir à sa mère, je suis prêt, de mon côté, à le recevoir, avec les sentiments d'amour d'un père pour ses enfants ; je lui rendrai pleinement justice et le releverai de l'excommunication, pour qu'il soit compté au nombre des brebis fidèles. Si, au contraire, le duc Robert n'accepte pas ces conditions, que le comte Roger n'espère pas obtenir du siège apostolique la permission d'être, comme par le passé, en relation avec son frère.

« Nous prescrivons en outre à ta fraternité de réintégrer au nom du bienheureux Pierre, et en vertu de notre autorité, notre confrère Baudouin, évêque de Melfi, dans ses fonctions épiscopales, après toutefois qu'il aura fait pénitence pour les quelques excès dont il s'est rendu coupable ; car nous avons appris de quelques-uns de nos frères qu'il s'était humblement soumis à la reprimande de la mère universelle. Nous avons écouté favorablement l'évêque de Troja, Stéphane, lorsqu'il a intercédé pour lui auprès de nous, à son tour qu'il écoute ce même évêque chargé par nous de l'instruire au sujet de son salut et que sa vie aille toujours en s'améliorant.

Donné à Rome le 2 des ides de mars, indiction XIV^e (14 mars 1076) ¹ ».

Dans une autre lettre au chevalier milanais Wifred, Grégoire VII ne doute pas de l'heureux résultat de ces pourparlers avec les Normands ; il lui écrit : « Ta lettre me montre l'intérêt que tu portes à la cause de la foi chrétienne, aussi connaissant ta prudence, ai-je jugé à

¹ *Regist.* III. 2. JAFFE, 225 sq.

propos de te répondre. Sache donc que les Normands négocient avec nous pour avoir la paix ; ils auraient déjà, de leur plein gré et avec beaucoup d'humilité, donné toutes les satisfactions désirables au bienheureux Pierre qu'ils veulent seul, après Dieu, reconnaître pour leur seigneur et leur empereur, si nous avions accédé à quelques unes de leurs propositions. Nous espérons cependant, avec le secours de Dieu, conduire bientôt cette affaire à bonne fin et non pas au détriment mais au profit de l'église romaine ; nous les ramènerons à une stable fidélité envers le bienheureux Pierre » ¹.

Le pape se faisait illusion ; les négociations échouèrent encore pour le motif qui avait déjà rendu vaines les tentatives des années précédentes. Gisulfe de Salerne était toujours l'obstacle insurmontable, Grégoire VII ne voulant pas désertier sa cause et abandonner son allié au ressentiment de Robert Guiscard et celui-ci ayant à cœur de se venger du prince Lombard, et d'en finir avec la principauté de Salerne. Nous savons par Aime qu'à cette même époque, le pape et l'abbé Didier réunirent leurs efforts pour décider Gisulfe à se réconcilier avec Robert Guiscard, mais le prince de Salerne ne voulut rien entendre ².

Dans l'Italie du nord, le pape pouvait, il est vrai, compter sur l'inaltérable dévouement de la comtesse Mathilde, mais ce dévouement était, en partie, paralysé par les dispositions hostiles, schismatiques même de presque tout le clergé de ses états. Aussitôt après la fête de Pâques de 1076, les

¹ Scias igitur, Normannos verba componendæ pacis nobiscum habere; quam libentissime jam fecissent et beato Petro, quem solummodo dominum et imperatorem post Deum habere desiderant, humiliter satisfacissent si voluntati eorum in quibusdam annueremus. Sed, Deo auxiliante, hoc non cum detrimento, sed cum augmento Romanæ ecclesiæ in proximo speramus facere et eos ad fidelitatem beati Petri firmiter et stabiliter revocare. *Regist.* III, 15. JAFFE, p. 229.

² *L'ystoire de li Normant*, l. VIII, c. 12.

évêques et les abbés de la Lombardie se réunirent à Pavie sous la présidence de Guibert, archevêque de Ravenne, et, sans plus se soucier des décrets que le synode romain venait de promulguer, ils anathématisèrent Grégoire VII et se déclarèrent pour Henri IV; c'était une scission complète et qui paraissait sans remède ¹.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire le 18 avril 1076, mourut la mère de la comtesse Mathilde, la duchesse Béatrix; sans laisser dans l'histoire de l'Église et dans celle de l'Italie un nom aussi illustre que celui de sa filie, elle reste cependant l'une des figures les plus caractéristiques du onzième siècle et, comme nous l'avons vu, elle a, plus d'une fois, rendu au saint-siège des services signalés. Donizo qui, dans son poème sur la comtesse Mathilde, a également célébré les vertus et les hauts faits de la duchesse Béatrix, rapporte qu'elle mourut à Pise où elle fut ensevelie dans un magnifique tombeau, placé dans la cathédrale. Le poète exprime ses regrets qu'elle ait choisi pour y dormir son dernier sommeil la ville de Pise « où, dit-il, abondent les païens, les Turcs, les Lybiens, les Parthes, les Chaldéens » ² au lieu de reposer sur les purs et calmes sommets de Canossa dans la chapelle du château.

Quelques jours avant de perdre sa mère, la comtesse Mathilde perdit également son mari le duc de Lorraine,

¹ *Bonith.* ad am., l. VIII, dans JAFFE, *Mon. Greg.*, p. 670. — ARNULFI *Gesta archiep. Mediolan.* v, 7. MG. SS. VIII, 30. — Bonitho dit en parlant de ce conciliabule : a seculo non est auditum, ut tot uno tempore inimicus humani generis mente captos contra sanctam romanam ecclesiam armasset episcopos.

² Defunctum corpus sperabam reddere prorsus
Digne telluri. Dolor hic me funditus urit,
Cum tenet urbs illam quæ non est tam bene digna.
Qui pergit Pisas, videt illic monstra marina.
Hæc urbs paganis, Turcelis, Libicis quoque Parthis
Sordida ; Chaldei sua lustrant litora tetri.
Sordibus a cunctis sum munda Canossa, sepulcri
Atque locus pulcher mecum.

DONIZONIS, *vita Mathildis*, l. II, v. 1367 sqq. MG. SS. XII, 379.

Gottfried le bossu qui, le 26 février 1076, fut assassiné à Vlaardingén, par des émissaires de Robert comte de Flandre. Entre le prince lorrain très brave, très intelligent, mais bien disgracié de la nature et la brillante et chevaleresque italienne l'union n'avait guère existé; les deux époux vivaient éloignés l'un de l'autre sans chercher à se rapprocher, et, en politique et en religion, ils suivaient des directions tout à fait opposées. Tandis qu'avec une ardeur grandissante, Mathilde se dévouait aux intérêts du saint-siège et de l'Eglise, le duc Gottfried se signalait par sa fidélité à Henri IV et par son zèle à défendre sa cause. La campagne de Saxe avait mis en relief ses talents militaires, et, lors du conciliabule de Worms, il avait déclaré qu'il conduirait lui-même à Rome le pape qui serait élu après la déchéance de Hildebrand. Sa mort fut pour Henri IV une perte sérieuse, elle le privait d'un capitaine expérimenté, ayant en Italie de grandes relations, pouvant lui rendre d'importants services dans la lutte qu'il venait d'inaugurer contre Grégoire VII².

Après avoir ainsi, à l'assemblée de Worms, jeté à Hildebrand un suprême défi, le roi de Germanie, croyant, avec sa légèreté ordinaire que le pape ne se relèverait pas du coup qu'il venait de lui porter, se rendit à Goslar où sa haine contre les malheureux Saxons se manifesta avec une inexorable rigueur. Rélégations des otages saxons aux extrémités du royaume, incarcération des suspects, nou-

¹ Plusieurs chroniqueurs ont parlé de la mort violente du duc Gottfried, cf. *Chronicon S. Huberti Andaginensis* c. 31, MG. SS. VIII, 538; *Annales Egmundani* (Egmond), ad an. 1075, MG. SS. XVI, 443; LAMBERTI *Annales*, ad an. 1076, MG. SS. V, 243, BERTHOLDI *Annales* al an. 1076, MG. SS. V, 284. Il reste une certaine obscurité sur les rapports du duc de Lorraine avec sa femme la comtesse Mathilde; peut-être les nouveaux documents publiés permettraient-ils d'écrire sur ce sujet une monographie instructive et intéressante; elle pourrait préciser l'attitude de Grégoire VII et du saint-siège à l'égard des deux époux.

veaux impôts sur la population déjà exténuée par les redevances, construction de nombreux châteaux forts pour rendre toute rébellion impossible, rien ne fut épargné à la Saxe et à la Thuringe ; « jamais, de mémoire d'homme, écrit Lambert de Hersfeld, ces pays n'avaient eu à supporter de telles calamités et de telles dévastations.¹ »

De Goslar, Henri IV vint à Cologne, au commencement de mars ; il avait hâte de terminer l'affaire de la nomination du nouvel archevêque de cette ville et, malgré l'opposition persistante du clergé et du peuple, il ne voulut pas revenir sur le choix qu'il avait fait du chanoine Hildulfe pour être archevêque de Cologne ; il le fit sacrer par Guillaume, évêque d'Utrecht, et ne quitta Cologne pour aller à Utrecht que lorsque sa volonté tyrannique eut brisé toute résistance².

A Utrecht où il célébra la fête de Pâques (27 mars 1076), Henri IV donna à son jeune fils et héritier Conrad, le duché de Lorraine, devenu vacant par la mort du duc Gottfried ; toutefois, par égard pour le défunt, il consentit à placer à la tête de la marche d'Anvers, un jeune homme déjà connu par sa bravoure, et qui devait plus tard immortaliser son nom. C'était un fils d'Eustache, comte de Boulogne-sur-Mer et d'Ida sœur de Gottfried le bossu, Godefroi de Bouillon, le futur roi de Jérusalem³.

Tout souriait donc au jeune souverain ; il s'était largement vengé des Saxons, et la Saxe domptée était comme réduite en esclavage, les grands feudataires n'osaient plus

¹ *Multiplicata sunt mala, calamitas et vastitas per universam Saxoniam et Thuringiam, supra omnem retro majorum memoriam.* LAMBERT, ad an. 1076, MG. SS. V, 243.

² BERTHOLDI *Annales*, a l'an. 1073, MG. SS. V, 280. — LAMBERT, ad an. 1076, MG. SS. V, 243.

³ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1076, MG. SS. V, 283. D'après Berthold, le jeune Godefroi de Bouillon aurait payé 40 livres d'or à Henri IV pour obtenir cette partie de la succession de son oncle.

lui faire d'opposition ouverte et Otto de Nordheim, qu'il avait pourtant si mortellement offensé, en était réduit à implorer sa bienveillance et le servait avec empressement ; la Lorraine avait fait retour à la couronne, Anno de Cologne dormait à Siegberg son dernier sommeil et ne pouvait plus faire entendre ses importunes remontrances, Henri IV, pour bien montrer son pouvoir sur l'Église, l'avait remplacé arbitrairement par une de ses créatures, enfin il comptait bien que Hildebrand, déposé et vaincu, allait avoir un successeur soumis à ses caprices, tout lui souriait lorsqu'à Utrecht, il fut informé des décisions et des décrets du synode romain, du mois de février, c'était la foudre éclatant dans un ciel serein et, comme le dit Bonitho, ce coup de foudre fit trembler le monde romain tout entier¹.

La colère du roi ne connut pas de bornes et, plus que jamais, il jura la perte du moine insolent qui osait le braver, qui prétendait le chasser de l'Église et lui arracher sa couronne. La nouvelle de l'excommunication prononcée contre le roi par Grégoire VII arriva à Utrecht le samedi saint, aussitôt Henri IV demanda à Pibo, évêque de Toul, qui se trouvait à la cour, de monter en chaire le lendemain, durant l'office solennel à la cathédrale, et de déclarer devant le peuple que cette excommunication était sans valeur et qu'elle se retournait contre celui qui l'avait prononcée. Quelque attachement que Pibo eut pour le roi, il n'osa pas exécuter cet ordre et, durant la nuit, il partit secrètement pour son diocèse avec Dietrich, évêque de Verdun, qui partageait ses craintes et ses inquiétudes. Guillaume, évêque d'Utrecht, n'eut pas de tels scrupules ; il monta en chaire, fit la déclaration demandée par Henri IV, et se répandit ensuite en injures grossières contre Gré-

¹ Interea, postquam de banno regis ad aures personuit vulgi, universus noster Romanus orbis contremuit. BONITHO, *ad amic.*, l. VIII. JAFFE: *Mon. Greg.* p. 670.

goire VII, le traitant de parjure et d'adultère ; cette violence de langage fit que l'assemblée des fidèles fut plus scandalisée des paroles de son évêque que convaincue de la culpabilité du pape. Henri IV avait à peine quitté Utrecht que Guillaume tomba gravement malade et qu'il mourut le 27 avril 1076, désespéré d'avoir ainsi calomnié le successeur de saint Pierre ; sa mort si prompte fit partout la plus vive impression et fut regardée comme une juste punition de Dieu ¹.

Les violentes sorties de l'évêque Guillaume, dans la cathédrale d'Utrecht, étaient une bien faible réponse aux décrets de Grégoire VII et du synode romain ; Henri IV le comprit et se demanda comment il fallait procéder contre le pape ; il commençait à entrevoir que le problème ne serait pas aussi facile à résoudre qu'il l'avait pensé. Si le duc de Lorraine, Gottfried le bossu, avait été, dans ces conjonctures, auprès du jeune souverain, il lui aurait bien probablement conseillé de lever une grande armée, de prendre avec lui les principaux feudataires ecclésiastiques et laïques, et de marcher sur Rome comme l'avait fait son père l'empereur Henri III, pour y régler, l'épée à la main, les questions pendantes. Grégoire VII lui-même s'attendait à voir l'armée royale et Henri IV traverser le Brenner et déboucher dans les plaines de la Lombardie, aussi réu-

¹ C'est Hugo de Flavigny qui a raconté avec le plus de détails les incidents survenus à Utrecht, lorsque Henri IV y reçut la nouvelle de son excommunication ; HUGONIS, *chronicon*, l. II, MG. SS. VIII, 458. Comme Stenzel et Giesebrecht l'ont remarqué avec raison, ce récit de Hugo de Flavigny concerne les événements de 1076 et non ceux de 1080. Sur la triste fin de l'évêque d'Utrecht, voyez aussi LAMBERT V, 244 des MG. SS. et BRUNO, *de bello saxonico*. c. 74, MG. SS. V, 361. On se demanda après la mort de l'évêque d'Utrecht si l'on pouvait accorder à sa dépouille mortelle les honneurs de la sépulture chrétienne et le pape fut consulté sur cette difficulté : GREGOR. VII, *Registr.* IV, 6, JAFFE, *Mon. Gregor.*, p. 250.

nissait-il des troupes et combinait-il, d'accord avec la comtesse Mathilde, des plans de résistance ¹.

Le roi, pour des motifs que nous ignorons, ne prit aucune résolution de ce genre; il songea uniquement à opposer au synode romain qui l'avait excommunié, une nouvelle assemblée des évêques de la Germanie qui déposerait Hildebrand, suivant les formes canoniques, et qui, conjointement avec les délégués du peuple et du clergé de Rome, procéderait à l'élection d'un nouveau pape. Une pareille détermination montre bien qu'Henri IV se faisait de grandes illusions et qu'il manquait de coup d'œil pour analyser et juger la situation; croire qu'en réitérant les anathèmes du premier conciliabule de Worms, on pourrait avoir raison d'un adversaire aussi redoutable que Grégoire VII était une pure chimère. Il fit donc écrire, en son propre nom, aux évêques du royaume, leur recommandant de se trouver à Worms, le 15 mai 1076, jour de la Pentecôte, pour y prendre les mesures devenues nécessaires par suite de l'attitude de Hildebrand à l'égard du roi. Nous avons encore une des lettres envoyées par Henri IV, elle est adressée à un évêque dont le nom commence par un A, peut-être s'agit-il de Altwin, évêque de Brixen, voici le passage le plus important de cette missive royale.

« Le moment est opportun pour que ta bonne volonté se manifeste avec efficacité, notre intérêt, celui de tous les évêques tes frères, celui même de toute l'Eglise qui est opprimée l'exige; tu connais les malheurs de l'Eglise, ne lui refuse pas les consolations dans l'état où elle se trouve, viens en aide au sacerdoce et à la royauté.

« Jusqu'à présent, le sacerdoce et la royauté ont fait la magnificence de l'Eglise aussi, actuellement, est-elle dans l'humiliation, n'ayant plus ni l'un ni l'autre. Car celui qui a voulu s'emparer des deux n'a réussi qu'à les ruiner l'un et l'autre; il ne leur a été d'au-

¹ Voyez la fin de la lettre de Grégoire VII à Henri évêque de Trente; *epist. 13 des epistolae collect.* dans JAFFE: *Mon. Gregor.*, p. 534 et dans le *Codex Udalrici* n° 50 dans les *Monum. Bambergensia*, p. 109.

cun profit, parce qu'il ne l'a pas voulu et qu'il ne le pouvait pas. Pourquoi ne pas le nommer tout de suite ? tu sais très bien qu'il s'agit d'Hildebrand, qui n'a du moins que l'habit, qui se fait appeler apostolique mais qui sur le siège apostolique remplace la sollicitude du pasteur par la violence du mercenaire, qui, sur le siège de la paix catholique, s'emploie à détruire tout lien de paix.

Nous nous bornerons à dire qu'à l'insu de Dieu, il s'est emparé du sacerdoce et de la royauté. En agissant ainsi, il a montré son mépris pour l'ordre établi par Dieu ; Dieu a voulu en effet que le sacerdoce et la royauté ne fussent pas réunis dans les mêmes mains, mais, au contraire, qu'ils restassent distincts et confiés à des mains différentes, c'est ce que, dans sa passion, le Seigneur et Sauveur nous a donné clairement à comprendre lorsqu'il a parlé des deux glaives. On lui dit : « Seigneur, voici deux glaives » et il répond « c'est assez » ¹ nous indiquant par là qu'il fallait dans l'Église un double glaive, un glaive spirituel et un glaive matériel, à l'aide desquels tout ce qui est nuisible doit être exterminé ; un glaive sacerdotal pour qu'après Dieu on obéisse au roi et un glaive royal, pour combattre au dehors les ennemis du Christ et au dedans pour obliger tous les hommes à obéir au pouvoir sacerdotal ; de cette manière, il y aurait entre les deux un lien de charité, le sacerdoce honorant la royauté, et la royauté à son tour honorant le sacerdoce. Voilà l'économie qui a été établie par Dieu et qui a été détruite par la ruse de Hildebrand, tu le sais parfaitement toi-même, si tu veux le savoir.

« Aujourd'hui, nul ne peut arriver au sacerdoce si sa fastuosité ne daigne le permettre, il faut le lui demander avec supplication. Dieu m'a appelé à la royauté tandis qu'il ne l'a pas appelé au sacerdoce ; lorsqu'il a vu que je voulais régner de par Dieu et non de par lui, car ce n'est pas lui qui m'a fait roi, il a voulu m'enlever la royauté, il m'a menacé de me priver de la couronne et de la vie, quoiqu'il ne m'ait donné ni l'un ni l'autre.

« Tu sais qu'il ne s'est pas borné à émettre très souvent et pour nous humilier, de telles prétentions ou d'autres semblables, il trouve que cela est insupportable et, tous les jours, il invente et multiplie à mon égard, les procédés les plus reprouvés, ceux qu'il suppose devoir me couvrir davantage de confusion ; il l'a montré dernièrement par la façon dont il a traité nos légats. Il serait trop long de raconter comment il s'est conduit vis-à-vis d'eux, il leur a prodigué

¹ S. Luc. xxii, 38.

les affronts, les a cruellement fait jeter en prison, où ils ont été en proie à la nudité, au froid, à la faim, à la soif, aux mauvais traitements, ils ont été ensuite, comme les martyrs, promenés à travers la ville et donnés en spectacle à tous ; on croirait que le tyran Decius est revenu parmi nous et que sa folie s'acharne de nouveau contre les saints.

« N'hésite donc pas, mon très cher, à te rendre à notre invitation, c'est-à-dire à la mienne et à celle de tes coévêques ; sois à Worms le jour de la Pentecôte ; là, réuni aux autres princes, tu seras informé de bien plus de faits que n'en contient le document ci-joint et tu diras ce qu'il convient de faire. Les sentiments de charité que tu as pour tes frères dans l'épiscopat, les intérêts de l'Église, l'honneur de notre vie et celui de tout le royaume te demandent, t'avertissent, t'obligent d'agir de cette manière ¹ ».

Il était facile de répondre aux arguments présentés par la lettre du roi ; n'avait-il pas été le premier à vouloir se servir des deux glaives, du glaive matériel et du glaive

¹ UDALRICI *Codex* 49 dans JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 105 sqq. On voit que le roi se plaint amèrement des mauvais traitements infligés à ses légats par le pape ; il s'agit évidemment de Roland et de son compagnon, venus l'un et l'autre au synode romain du mois de février 1076. Que faut-il penser de ces accusations ? Nous avons vu que si Roland ne fut pas massacré en plein synode, il le dut à l'énergique intervention, de Grégoire VII qui le sauva, en le couvrant de son corps. Il se peut très bien que Roland et son collègue aient été ensuite conduits en prison, ne fut-ce que pour les arracher à la fureur de la foule, et qu'ils aient été durant le trajet, insultés et malmenés par le peuple, exaspéré de leur audace, mais rien, absolument rien ne prouve que le pape ait prescrit de les maltraiter. Leur séjour à Rome fut assez court et peu après, Henri IV, voulant récompenser Roland, le nomma à l'évêché de Treviso ; cf. UDALRICI *codex*, 64 dans JAFFE : *Mon. Bamberg.*, p. 136 — Dans le paragraphe si curieux qu'elle a consacré à Grégoire VII, ANNE COMMÈNE, accentuant encore les accusations portées par Henri IV, prétend que le pape fit mutiler honteusement les ambassadeurs du roi de Germanie ; ANNE COMMÈNE *Alexandis*, t. 1, 13, t. 1, p. 62 sqq. de l'édition de Bonn, 1839. Évidemment, nous sommes avec un tel récit en pleine légende ; la haine de l'écrivain Byzantin contre Rome et contre le pape, son insupportable vanité de patricienne de Byzance lui font accepter, les yeux fermés, les plus abominables calomnies contre Grégoire VII. Elle profite de cette occasion pour affirmer le droit qu'a, d'après elle, l'église de Constantinople à l'obéissance de la chrétienté toute entière.

spirituel ? Lorsqu'il faisait prononcer par des évêques courtisans une sentence de déposition contre le pape, lorsqu'il disposait, suivant son caprice, et sans tenir compte des répugnances du clergé et du peuple, de l'archevêché de Cologne et des évêchés de son royaume, est-ce qu'il n'empiétait pas d'une manière intolérable sur le domaine du pouvoir spirituel ? Tout cela était soigneusement passé sous silence dans la missive royale mais tout cela était trop connu pour qu'il fut possible de donner le change.

Il en résulta que l'appel du roi ne fut guère entendu et que l'assemblée de Worms ne répondit, en aucune façon, à ses espérances ; des trois évêques qui, d'après l'ordre de Henri IV, devaient y formuler contre Hildebrand les plus graves accusations et y faire prononcer canoniquement sa déposition, un seul fut présent au rendez-vous ; c'était Ebbo évêque de Naumbourg, le second, Altwyn, évêque de Brixen, avait été fait prisonnier par Hartmann, comte de Dillingen, lorsqu'il se rendait à Worms et nous avons vu la mort misérable du troisième, Guillaume, évêque d'Utrecht. Le témoignage d'un seul témoin étant insuffisant pour instruire une affaire, et surtout une affaire de cette importance, force fut au roi et aux évêques réunis à Worms de renvoyer toute solution à une nouvelle assemblée, convoquée à Mayence pour le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul (29 juin 1076) ¹.

Divers symphômes permettaient de pronostiquer que, Henri IV serait aussi impuissant à Mayence qu'il venait de l'être à Worms ; les plus grands seigneurs de la Germanie comme Rodolphe duc de Souabe, Welf duc de Bavière, Berthold duc de Carinthie n'étaient pas venus à Worms, pas plus que les évêques Adalbéro de Wurzburg,

¹ Sur le conciliabule de Worms, voyez surtout *BERTHOLDI Annales*, ad an. 1076, MG. SS. V, 284. Contre son habitude, Lambert de Hersfeld est très laconique sur ce point.

Hermann de Metz et bien d'autres prélats. « Tous ces personnages, rapporte Lambert de Hersfeld, se réunissaient en secret et se demandaient comment ils pourraient venir en aide à la République, affligée de tant de maux, et ce qu'il convenait de faire. Le roi était resté ce qu'il était avant la guerre de Saxe; c'étaient la même légèreté, la même cruauté, la même familiarité et la même intimité avec les pires des hommes; sa victoire si éclatante, remportée contre les Saxons, avait eu pour unique résultat de lui persuader qu'il avait tout pouvoir sur la vie de ses sujets et qu'il pouvait impunément, et pour le malheur de tous, faire tout ce qui lui passait par la tête. Ils se rendaient compte que s'ils avaient le malheur de lui déplaire, comme cela peut toujours arriver dans les choses humaines, ils seraient sans espoir et sans secours, car, malgré ses serments, malgré la garantie des princes, il s'était conduit de la façon la plus honteuse et la plus cruelle à l'égard de ceux qui lui avaient fait leur soumission. De tels procédés à l'égard des vaincus les avaient grandement émus et non seulement eux, mais tous les princes du royaume, surtout ceux qui avaient conseillé aux princes de la Saxe de se mettre dans une si dangereuse situation. Il se forma donc une redoutable conspiration qui prit tous les jours de nouveaux développements, chacun ayant d'autant plus de courage et de confiance que de nombreux messagers arrivant d'Italie annonçaient partout que le roi avait été excommunié, par le pontife romain. Aussi, à l'insu du roi, l'évêque de Metz et plusieurs autres rendirent la liberté aux princes saxons dont le roi leur avait confié la garde. »¹.

En déliant les sujets d'Henri IV de tout serment de fidélité à l'égard de leur souverain, Grégoire VII avait,

¹ LAMBERTI *Annales*, ad an. 1076, MG. SS. V, 243 sq. Lambert fait remonter au mois d'avril 1076 ces commencements de révolte.

comme on le voit par ce passage de Lambert de Hersfeld, porté un coup terrible au jeune souverain ; le pape connaissait son époque, il savait que le monde féodal reposait surtout sur la religion du serment, c'était là la barrière qui le séparait de la barbarie. Le serment étant annihilé par la suprême autorité religieuse, chacun reprenait sa liberté avec d'autant plus d'empressement qu'Henri IV était à peu près universellement haï et détesté.

L'assemblée de Mayence, réunie sur ces entrefaites à l'époque indiquée, eut pour unique résultat de montrer que les évêques de la Germanie se préoccupaient de plus en plus des peines canoniques qu'ils avaient encourues, en bravant l'autorité du pontife romain ; à défaut des ducs et des comtes qui restèrent sourds aux supplications du roi et refusèrent de s'y rendre, la réunion compta un assez grand nombre d'évêques, notamment les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves. Ce dernier, à peine de retour de Rome où il avait reçu les instructions de Grégoire VII, refusa d'entrer en rapport avec les archevêques de Mayence, de Cologne et les autres prélats excommuniés ; le pape, disait-il, lui avait prescrit de se conduire ainsi à l'égard de tous les rebelles, il n'avait fait d'exception que pour le roi, afin que l'archevêque put l'entretenir et le ramener, s'il était possible, à de meilleurs sentiments. Cette attitude de l'archevêque de Trèves souleva de violentes colères, on l'accusa de se servir du prétexte de la religion pour trahir le roi et le royaume, mais d'autres évêques, pris de remords, commencèrent à se demander comment ils s'y prendraient pour faire la paix avec le saint-siège. Tout ce que l'assemblée put faire, fut de déclarer, comme on l'avait déjà fait à Worms, que l'excommunication, prononcée par le pape contre le roi, était nulle et sans valeur, sous prétexte que le pontife n'avait respecté aucune des formalités prescrites en pareil cas pa

le droit canon; quant à nommer un successeur à Hildebrand et à préparer les mesures pour le conduire à Rome, l'assemblée n'aborda même pas la question; l'état de plus en plus troublé de la Germanie ne permettait, en aucune façon, de prendre une telle offensive¹.

Les ôtages saxons — c'étaient Hermann, comte de Billing et Dietrich, comte de Katlenbourg — mis en liberté par l'évêque de Metz, furent reçus dans leur pays avec une joie inexprimable; une partie de la Saxe n'avait pas du reste attendu leur retour, pour reprendre les armes et secouer le joug insupportable qui pesait sur elle². Les deux fils du comte Géro s'étaient retirés au delà de l'Elbe, lorsque la Saxe avait fait sa soumission à Henri IV, aussi n'avaient-ils pas été pris comme ôtages, ils attendirent des jours meilleurs et, dès que l'autorité du roi commença à décliner, ils réunirent autour d'eux des mécontents qui s'augmentèrent rapidement, grâce à l'exaspération universelle et ils tinrent la campagne. D'autres grands seigneurs, imitant l'exemple donné par l'évêque de Metz, rendirent la liberté aux Saxons dont le roi leur avait confié la garde; c'est ainsi que Hermann, oncle du duc Magnus, et plusieurs exilés se retrouvèrent dans leur patrie, tous ayant à cœur de relever leur pays et de faire expier à Henri IV ses procédés à leur égard. Dans presque toute la Saxe, les chà-

¹ Berthold et Lambert de Hersfeld sont les meilleurs guides pour l'histoire du conciliabule de Mayence; Berthold fait suivre son exposé historique d'une longue dissertation dans laquelle il démontre, à l'aide de nombreuses citations patristiques, que les évêques n'ont nullement le droit d'excommunier le pape, comme l'avaient fait les évêques du conciliabule de Mayence: BERTHOLD, l. c, p. 284 sq., LAMBERT, l. c p. 246.

² Sur la délivrance de Hermann de Billing et de Dietrich de Katlenbourg par l'évêque de Metz, voyez la remarque de FLOTO: *Kaiser Heinrich IV*, t. II, p. 104. D'après GIESEBRECHT, *Geschichte d. d. Kaiserzeit*, t. III, p. 1135, Lambert place trop tôt cette délivrance.

teaux du roi furent pris et occupés par les rebelles et, pour ne pas être massacrés, les soldats d'Henri IV durent quitter le pays et promettre de ne plus porter les armes contre les Saxons ; de même, ceux qui déclarèrent vouloir rester fidèles au souverain se virent dans l'obligation de sortir de la Saxe et leurs biens furent confisqués ou mis au pillage. L'élan étant ainsi donné, il suffit de quelques semaines pour anéantir les résultats de la victoire remportée par Henri IV sur les rivages de l'Unstrut, l'œuvre de la soumission de la Saxe était à recommencer¹.

Il aurait été d'autant plus difficile de la mener à bonne fin que les défiances, les inimitiés même qui, l'année précédente, à la suite de la défaite commune, s'étaient manifestées entre les paysans et les seigneurs, avaient complètement disparu ; heureux de leurs premiers succès, espérant en obtenir de plus considérables encore, les Saxons avaient la sagesse d'oublier leurs querelles privées, afin de s'unir contre l'ennemi commun. La manière dont Henri IV venait de traiter les otages saxons, c'est-à-dire à peu près toute la noblesse de la Saxe, avait montré au paysan saxon que les nobles étaient des chefs d'une fidélité éprouvée, sur le patriotisme desquels, il pouvait compter².

En face de cette Saxe qui se relevait frémissante et les armes à la main, Henri IV, partagé entre la colère et la crainte, hésitait et ne pouvait se décider à prendre un parti. Aussitôt après les anathèmes prononcés par Grégoire VII, on dirait qu'à certains moments ce prince a comme le sentiment que le terrain est miné sous ses pas

¹ C'est à Lambert de Hersfeld que nous devons de connaître ces divers incidents, l. c. p. 214 sq. ; Berthold, l. c. n'en dit à peu près rien. Voyez aussi BRUNO : *de bello saxonico*, 80 sqq. MG. SS. V, 362.

² Nous verrons bientôt, lors de l'assemblée de Tribur, se continuer cette union entre les seigneurs et les paysans saxons.

et il n'ose avancer ; et, en effet, sur quelle fidélité compter d'une manière absolue, depuis que le pape avait délié ses sujets de tout serment de fidélité à son égard ?

En dernier lieu, il s'arrêta à des demi-mesures aussi impuissantes contre l'insurrection grandissante, que l'avaient été ses demi-mesures contre Hildebrand ; ainsi, il redoubla de précautions pour que les ôtages saxons, encore en son pouvoir ne fussent par libérés et ne vinsent pas augmenter les forces et les espérances des rebelles ; Burchard, évêque d'Halberstadt, était surtout l'objet de son inquiète vigilance.

Il regardait cet évêque comme l'âme même de la résistance de la Saxe, comme le chef politique de tout ce pays, aussi lui avait-il voué une haine profonde et, d'après Lambert de Hersfeld, il l'aurait fait mourir dans de cruels tourments, si la dignité épiscopale dont Burchard était revêtu n'avait arrêté sa vengeance. Ce fut Robert, le nouvel évêque de Bamberg et partisan décidé d'Henri IV, qui eut la garde de l'évêque d'Halberstadt, devenu comme les autres seigneurs saxons, ôtage du roi, à la suite de la soumission de Gerstungen ; mais, quelque temps après, Henri IV exigea que Burchard vint auprès de lui et, pour l'humilier, il le relégua parmi ses valets et ses cuisiniers. Lorsque, après être venue voir son frère, Judith, sœur du roi de Germanie et femme de Salomon, roi détrôné de la Hongrie, repartit pour rejoindre son mari qui résidait sur la limite de son ancien royaume, Henri IV lui demanda de prendre avec elle l'évêque d'Halberstadt et de le conduire, sous bonne escorte, jusqu'à la demeure du roi Salomon, où il serait facile de le garder prisonnier. Burchard partit en effet avec la reine et fut étroitement surveillé ; il n'en parvint pas moins à s'échapper durant le voyage ; des amis dévoués favorisèrent sa fuite et lorsqu'il reparut en Saxe, l'émotion, la joie de tous fut aussi grandes, dit un contem-

porain, que si un mort était sorti du tombeau pour revenir au nombre des vivants ¹.

Henri IV au contraire fut atterré, lorsqu'il apprit que ce redoutable adversaire avait recouvré son indépendance, il se dit que Burchard étant libre, il ne lui servirait de rien de garder les autres otages et il leur rendit spontanément la liberté. C'étaient les évêques de Magdebourg, de Mersebourg, de Meissen, le duc Magnus, le comte palatin Frédéric et bien d'autres seigneurs saxons ou thuringiens. Avant de les laisser partir, Henri IV leur demanda instamment de lui aider, lorsqu'ils seraient de retour dans leur pays, à pacifier la Saxe; tous le lui promirent mais tous regardèrent comme nulles des promesses ainsi extorquées durant leur captivité ².

Que faisait Otto de Nordheim au milieu de ces commotions? Sa situation était délicate car, ainsi qu'il a déjà été dit, après avoir été l'ami des Saxons et l'adversaire d'Henri IV, il avait fait sa soumission à ce dernier et, au bout de peu de temps, le souverain, lui rendant ses bonnes grâces, n'avait pas hésité à lui confier le gouvernement de la Saxe, il résidait au château de Hartesbourg. Il était facile de prévoir ce qui arriva dès que se produisirent les premiers soulèvements de la Saxe; de divers

¹ LAMBERTI *Annales*, ad an. 1076, MG. SS. V, 247; c'est un des passages les plus intéressants du chroniqueur de Hersfeld. Bruno, l. c., 83, MG. SS. V, p. 362, raconte aussi la délivrance de Burchard et diffère de Lambert pour quelques détails secondaires, il termine en disant : *Quanta gratulatione totius populi fuisse acceptus, meus hebes non valet explicare stilus.*

² LAMBERTI *Annales*, ad an. 1076; MG. SS. V, 249. Illi, écrit Lambert en parlant des Saxons rendus à la liberté par le roi, *etsi eum hæc ficta loqui scirent et necessitate magis quam pietate genuinum animi rigorem laxasse, tamen impunitatis amore libenter amplexantur oblata, promittunt quicquid jubet, promissa repetito sæpius sacramento roborant et accepto comæatu, in sua singuli cum gaudio revertuntur.*

côtés, on fit auprès d'Otto de Nordheim de vives instances pour qu'il ne trahit pas plus longtemps la cause des Saxons qu'il avait servie auparavant avec tant de bravoure, pour qu'il abandonnât le parti du roi et ne consentit pas à être l'exécuteur de ses vengeances contre son ancienne patrie. A ces reproches et à ces objurgations, Otto, s'efforçant loyalement de concilier les intérêts du roi et ceux de la Saxe, répondit, pendant quelque temps, en recommandant aux Saxons le calme, la paix et la modération et il promit de s'employer très activement auprès d'Henri IV pour qu'il retirât les mesures de rigueur prises contre les Saxons. Les esprits étaient de part et d'autre trop animés, trop surexcités pour rendre possible et de quelque utilité ce rôle de conciliateur ; les Saxons s'engagèrent de plus en plus, et malgré les conseils d'Otto de Nordheim, dans les voies de la rebellion, et quant à Henri IV, il se borna à assigner à Otto un rendez-vous au monastère de Saalfeld pour délibérer avec lui, de vive voix, sur la conduite à tenir à l'égard de la Saxe.

A l'époque indiquée, Otto de Nordheim se rendit en effet à Saalfeld mais il n'y trouva pas le roi ; celui-ci avait envoyé à sa place un de ses partisans les plus dévoués, Ebbo, évêque de Naumbourg-Zeitz, lequel annonça à Otto que Henri IV se décidait à partir en guerre contre la Saxe ; qu'il espérait la prendre à revers en faisant un détour et en l'attaquant du côté de la Bohême. La nouvelle paraissait incroyable à qui connaissait les inextricables difficultés politiques et religieuses au milieu desquelles se débattait Henri IV, elle était vraie cependant¹.

¹ A la page 243 et plus loin à la page 249, Lambert, *l. c.*, définit avec précision, et en donnant les détails que nous avons rapportés, l'attitude d'Otto de Nordheim. Pour le dire en passant, Lambert n'est, en aucune façon, un chroniqueur laconique et sans valeur littéraire, comme le sont si souvent les chroniqueurs du moyen âge ; c'est vraiment un historien, ayant conscience de sa mission ; il est bien certain qu'il a

La solitude que la défection faisait tous les jours plus profonde autour de lui, la crainte d'en être bientôt réduit à une impuissance absolue, avaient fini par exaspérer le jeune souverain, il s'était souvenu qu'un sang royal coulait dans ses veines, le sang de cet empereur Henri III qui avait si souvent parcouru en maître la Germanie et l'Italie, et, instinctivement, par une imprudence qu'on ne saurait lui reprocher, il avait mis la main à son épée pour marcher à l'ennemi. Un moment, il avait voulu aller assiéger et prendre la ville de Metz, pour punir son évêque d'avoir le premier libéré les ôtages saxons, mais il abandonna bientôt ce projet¹. Quant à sortir de la Germanie, à traverser les Alpes et à marcher sur Rome pour y réduire Grégoire VII, l'état du royaume permettait moins que jamais d'y songer, il ne restait donc à Henri IV que l'alternative de commencer une nouvelle campagne contre les Saxons et il s'y décida d'autant plus volontiers que, pour deux motifs, il espérait être aussi heureux que l'année précédente.

Les derniers ôtages saxons qu'il avait libérés ayant, comme nous l'avons vu, promis leur concours pour pacifier la Saxe, le roi comptait sur ce concours et se faisait sur ce point d'étranges illusions ; il méditait en outre, non pas d'attaquer les Saxons par l'ouest ainsi qu'il l'avait fait dans la dernière campagne, mais de les surprendre en se

commis des erreurs et qu'il a besoin d'être contrôlé, lorsque ce contrôle est possible, mais il n'en est pas moins vrai que la jeune école historique de l'Allemagne contemporaine ne lui rend pas suffisamment justice ; elle le trouve évidemment trop peu césarien. Nous sommes en France moins bien partagés et si un historien de la valeur du moine de Hersfeld avait raconté les faits et gestes des premiers Capétiens, il aurait singulièrement éclairé une des parties les plus obscures de notre histoire nationale.

¹ Ad oppugnandam Mettensem urbem exercitum admovere coritabat, et ab episcopo loci, quod creditos custodie suæ principes, se idem subito dimisisset, vindictam expetere. LAMBERT, l. c. p. 246.

présentant subitement avec son armée dans la marche de Meissen. Il partit en effet pour la Bohême n'amenant avec lui que fort peu de troupes de la Germanie, peut-être se défiait-il de leur fidélité, et, en Bohême, avec l'aide du duc Wratislass, il recruta une petite armée. De cruels déboires lui étaient réservés dans la marche de Meissen ; l'évêque Ebbo avait prescrit de sa part à Otto de Nordheim de réunir toutes les troupes disponibles et de venir le rejoindre, mais Otto s'y refusa. Très mécontent de voir Henri IV se lancer brusquement et malgré ses avis dans une telle aventure, il déclara qu'il ne voulait plus avoir rien de commun avec lui et qu'il reprenait sa pleine liberté d'action ; Otto de Nordheim pouvait d'autant plus facilement rompre à ce moment avec Henri IV que ce dernier lui avait peu auparavant renvoyé ses deux fils qu'il détenait comme ôtages. Ce fut donc inutilement que le roi attendit dans la marche de Meissen, Otto de Nordheim et ses soldats, il ne parut pas plus que ne parurent les autres seigneurs saxons qui avaient promis à Henri IV de lui venir en aide.

Ces défections, si faciles à prévoir, mettaient le roi dans une situation des plus critiques ; les Saxons ayant appris qu'Henri IV était dans la marche de Meissen avaient couru aux armes, et les fils de Géro, plus impatients que les autres de se mesurer avec l'ennemi, avaient réuni un corps de sept mille hommes d'élite, qui s'avança à marches forcées, et fut bientôt en face des troupes royales. Supérieurs en nombre et d'une bravoure éprouvée, les Saxons se croyaient sûrs de la victoire et Henri IV aurait durement expié la grave imprudence qu'il avait commise, si une circonstance imprévue ne lui avait permis de battre précipitamment en retraite sans être inquiété. Entre les Saxons et la petite armée du roi, coulait une rivière, la Mulde, qui, subitement enflée par des pluies abondantes, rendit

impraticables les passages à gué; elle arrêta les Saxons qui ne purent se mettre à la poursuite du roi lorsque celui-ci, voyant qu'il avait à faire à des milliers d'ennemis, regagna en toute hâte la Bohême¹. C'était s'avouer vaincu et impuissant, aussi l'on comprend dans quel état d'esprit était le malheureux prince lorsque, après avoir traversé la Bohême et la Bavière, il rentra dans les premiers jours de septembre à Worms où se trouvait la reine². En six mois, sa puissance, son autorité si heureusement restaurées, si bien consolidées au début de 1076, s'étaient comme évaporées; après s'être agité dans le vide, après avoir essayé une tentative désespérée pour briser le cercle qui se resserrait de plus en plus autour de lui, il n'avait plus qu'à courber la tête devant des malheurs, dont il était lui-même le principal auteur et la première cause.

Que, pour amener sa ruine, les ennemis d'Henri IV aient surtout mis à profit la sentence d'excommunication et de déchéance prononcée contre lui par Grégoire VII, c'est ce que l'histoire de la Germanie, en 1076, démontre avec une incontestable évidence, et, à ce point de vue, il est intéressant de voir quels ont été, durant cette même année, les rapports épistolaires entre la Germanie et le saint-siège. La correspondance de Grégoire VII prouve que ce pape suivit, avec une constante vigilance, les diverses phases de la crise religieuse et politique que traversait le royaume

¹ Verum ille homo in imperio natus et nutritus, ut tantos natales, tantos prosapiæ faces, ac titulos decebat, regium in omnibus semper adversis animum gerebat, mori quam vinci malebat. Inexpiabilis ignominie maculam putabat, impune injuriam accepisse, et contra summum decus et vitæ præcio comparandum æstimabat, nihil quod secus accidisset inultum præterisse. LAMBERTI *Annales*, l. c. p. 249. Ce portrait d'Henri IV par Lambert explique bien la folle équipée de ce prince contre la Saxe; nous ne connaissons que par LAMBERT, l. c. p. 249 sqq. les détails de cette expédition.

² Moestus ac pœnitens, quod tantos labores in vacuum expendisset, Wormaciam repe-lavit. LAMBERT, l. c.

d'Henri IV et qu'il intervint aussi souvent que les circonstances le lui permirent. Ne comptant en aucune façon, pour lui venir en aide contre Henri IV, sur l'Italie qui était schismatique ou indifférenté, Grégoire VII comprit qu'il lui fallait vaincre le jeune roi dans son propre royaume et, à peu près exclusivement, avec le concours du clergé et des fidèles de la Germanie ; c'est à réaliser ce programme qu'il employa, pendant plusieurs mois, les vastes ressources de son génie.

Peu après avoir excommunié le roi de Germanie, Grégoire VII écrivit aux évêques de ce royaume qu'il savait être les mieux disposés à revenir en arrière et à faire la paix avec le saint siège ; c'étaient : Udo, archevêque de Trèves, Théodéric, évêque de Verdun et Hermann, évêque de Metz. La lettre est d'un ton conciliant et très modéré ; le pape se borne à faire appel à la conscience de ces évêques, il sait qu'elle leur indiquera ce qu'ils ont à faire pour rentrer dans le droit chemin. Nous voyons en effet qu'ils ne tardèrent pas à faire cause commune avec le saint siège contre le prince excommunié ¹.

Écrivant également, dans les premiers mois de 1076, à Henri, évêque de Trente, Grégoire VII lui reproche de n'avoir pas encore répondu à ses lettres et il lui annonce qu'avant la fête de saint Pierre, il fera connaître à tous les fidèles les justes motifs qui l'ont mis dans l'obligation d'excommunier le roi ².

Le pape tint parole et, le 25 juillet, il envoya une impor-

¹ GREGOR. VII *Registrum* III, 42, dans JAFFE : *Mon. Gregori.* p. 226. Théodéric, évêque de Verdun, n'avait pas signé la sentence d'excommunication, prononcée à Worms contre le pape.

² Cette lettre a déjà été citée plus haut p. 219, note 1. — Elle montre que, d'accord avec la comtesse Mathilde, Grégoire VII se préoccupait de réunir à Rome des forces militaires, bien probablement pour résister, le cas échéant, à une attaque d'Henri IV contre Rome.

tante encyclique « à tous les frères dans le Christ, c'est-à-dire aux évêques, aux abbés et aux prêtres, aux ducs, aux princes et aux chevaliers, ayant à cœur la foi chrétienne et l'honneur du bienheureux Pierre, et domiciliés dans l'empire romain ¹. » Après avoir rappelé ce qu'il avait fait pour arracher le roi à des conseils pervers et à une vie coupable et de quelle façon le prince avait répondu à ces avertissements, Grégoire VII écrit les lignes suivantes, si dignes d'attirer l'attention :

« Comme le devoir de notre charge est d'aimer les hommes et non pas leurs vices, de résister aux méchants pour qu'ils reviennent à résipiscence, de détester l'impiété mais non pas les hommes, en vertu de l'autorité du bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous vous demandons et nous vous supplions comme des frères très chers, de vous employer à l'arracher (le roi Henri IV) des mains du démon et à susciter en lui des sentiments d'une sincère pénitence, pour qu'avec la grâce de Dieu et guidé par les sentiments d'une charité fraternelle, nous puissions le réintégrer dans le sein de notre commune mère, dans ce sein qu'il s'est efforcé de déchirer. Seulement, il faudra prendre des mesures afin qu'il ne puisse, par une nouvelle fraude et en occasionnant une nouvelle catastrophe, recommencer à troubler la religion chrétienne et à fouler aux pieds la sainte Eglise. S'il ne vous écoute pas, s'il préfère suivre le démon au lieu de suivre le Christ, s'il reste sourd à vos conseils pour se montrer docile aux conseils de ceux qui, depuis longtemps déjà, sont excommuniés à cause de l'hérésie de la simonie, alors, inspirés par la divine puissance, étudions et statuons ensemble ce qu'il convient de faire, afin que plaçant Dieu au-dessus de l'homme, nous venions énergiquement, virilement au secours de l'Eglise universelle qui penche déjà vers sa ruine.

« Si, parmi ceux qui n'ont pas rougi de placer le susdit roi avant le Dieu tout puissant et de nier la loi chrétienne, sinon par leur langage du moins par leurs actes, selon la parole de l'apôtre : leur

¹ Omnibus in Christo fratribus, episcopis videlicet abbatibus atque sacerdotibus, ducibus etiam principibus atque militibus omnibusque christianam fidem et beati Petri honorem revere diligentibus, in Romano imperio habitantibus.

bouche, il est vrai, confesse Dieu, mais leurs actes le nient¹ ; si parmi ceux-là, il en est qui viennent à résipiscence, vous mes frères et mes coopérateurs dans le sacerdoce, en vertu de l'autorité du bienheureux Pierre, recevez-les et ramenez-les dans le sein de notre mère la sainte Eglise ; vous procurerez ainsi une grande joie aux anges de Dieu qui sont dans le ciel ; en toutes choses cependant, ne perdez jamais de vue et, comme il convient à des fils très chers, l'honneur de votre père miséricordieux le prince des apôtres. Quant aux évêques et aux laïques qui, se laissant entraîner par la crainte ou par la faveur humaine, ont continué à communiquer avec le roi et à lui fournir leur concours, livrant ainsi au démon leurs âmes et la sienne, s'ils ne donnent pas des marques de repentir, s'ils ne font pas une pénitence suffisante, n'ayez avec eux ni rapport ni amitié. Ceux-là en effet sont les ennemis et les meurtriers de leurs âmes et de l'âme du roi, ils ne rougissent pas de jeter la confusion sur leur patrie et sur la religion chrétienne² ».

Ces déclarations du pape montrent, et les faits que nous aurons bientôt à raconter le montrent mieux encore, qu'il ne voulait pas la perte et la ruine définitive d'Henri IV ; même lorsqu'il lui tient un langage des plus sévères, lorsqu'il lance contre lui l'anathème, un sentiment de commisération perce encore ; il se souvient de son père, le grand empereur Henri, de sa mère, la pieuse impératrice Agnès, et il espère que cette fougue de jeunesse passera, que le roi ainsi averti, admonesté, réprimandé, changera de vie, renverra ses détestables conseillers et finira par s'entendre avec le saint-siège pour rétablir l'harmonie entre le sacerdoce et l'empire.

Une autre lettre du pape qui ne porte pas de date, mais qui a dû être envoyée en Germanie, à peu près à la même époque que l'encyclique du 25 juillet 1076, explique, avec plus de détails, la conduite du pape dans son conflit avec Henri IV ; voici les principaux passages et l'analyse de cette lettre.

¹ *Ad Tit.* I, 16.

² GREGOR. VII *Regist.* IV, 1. JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 238.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques, ducs, comtes et autres fidèles dans le royaume des Teutons, à tous ceux qui défendent la foi chrétienne, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons appris que quelques uns d'entre vous ont conçu des doutes au sujet de l'excommunication que nous avons prononcée contre le roi ; ils se demandent s'il a été injustement excommunié et si notre sentence, provenant d'une autorité légitime, a été rendue après les délibérations indispensables. Nous voulons, en conséquence, exposer consciencieusement et de notre mieux, aux yeux et à l'intelligence de tous, comment nous avons été conduit à l'excommunier. Nous faisons cela, non pour faire nous-même connaître au public des faits dont il est hélas ! déjà trop bien informé, mais pour satisfaire à l'opinion de ceux qui nous accusent d'avoir saisi sans réfléchir le glaive spirituel et plutôt par un mouvement de notre volonté que par la crainte de Dieu et le zèle de la justice.

« Lorsque nous étions encore dans l'office du diaconat, des bruits fâcheux et déshonorants sur la conduite du roi arrivèrent jusqu'à nous ; à cause de la dignité impériale, par respect pour son père et pour sa mère, dans l'espoir et le désir de son amendement, nous l'avons souvent averti par lettres et par des envoyés, de renoncer au mal, et, songeant à sa naissance illustre et à sa dignité, de vivre comme il convenait à un roi, qui, avec la grâce de Dieu, serait un jour empereur. Depuis que, malgré notre indignité, nous avons été élevé au pontificat, comme il croissait en âge et en iniquité, comprenant que le Dieu tout puissant nous demanderait compte de son âme, avec d'autant plus de sévérité que nous avions eu pour le reprendre plus de liberté et d'autorité, nous l'avons, par tous les moyens, engagé à changer de vie, en l'instruisant, en le suppliant, en le réprimandant. Il nous adressait souvent de respectueuses salutations et des lettres, s'excusant sur la fragilité et la faiblesse de la jeunesse et sur les mauvais avis de ceux qui formaient son conseil, il nous promettait de se conformer sans perdre de temps à nos avertissements et, en réalité, il a continué à les fouler aux pieds et à accroître le nombre de ses fautes.

« Nous avons invité à la pénitence quelques-uns de ses familiers dont les conseils et les manœuvres l'avaient porté à infecter de l'hérésie simoniaque les évêchés et les monastères et à les remplir de loups au lieu de pasteurs. Notre désir était que, pendant qu'il était encore temps, on rendit aux lieux saints auxquels ils appartenaient,

les biens ecclésiastiques, détournés à l'aide d'un commerce si sacrilège, et que les coupables fissent pénitence pour l'iniquité qu'ils avaient commise. Informé que ces hommes délaignaient le délai qui leur avait été accordé et qu'ils persistaient dans leur malice, nous avons séparé de la communion de l'Eglise, ainsi qu'il était juste, ces hommes sacrilèges, ministres et membres du démon, et nous avons averti le roi de les éloigner de sa maison et de ses conseils comme des excommuniés. »

Grégoire VII rappelle ensuite la lettre si humble, si pleine de promesses qu'Henri IV, lui avait écrite, durant l'automne de 1703, lorsque les Saxons étaient pour lui un très grave embarras, de même les assurances qu'il avait données à Humbert, évêque de Preneste, et à Gérald, évêque d'Ostie, envoyés comme légats auprès de lui, et puis, après la victoire remportée sur les Saxons, tout cela avait été oublié, le roi avait repris ses conseillers excommuniés et avait continué à molester les églises. Le pape écrit ensuite :

« Fort attristé de ce revirement, et quoique nous fussions convaincu qu'après un tel mépris des faveurs accordées par le Roi du Ciel, il fallait renoncer à tout espoir de conversion, nous avons voulu essayer encore d'une démarche, préférant user, à son égard, de la douceur plutôt que de la sévérité apostolique. Nous lui avons donc envoyé des lettres, lui rappelant ce qu'il avait promis et à qui il l'avait promis, lui disant de ne pas croire qu'il pouvait tromper Dieu dont le jugement est d'autant plus sévère que sa patience a été plus longue, lui représentant enfin qu'il ne devait pas chercher à déshonorer Dieu, lorsqu'il lui procurait des honneurs, qu'il ne devait pas employer sa puissance à propager le mépris de Dieu et à couvrir de confusion le siège apostolique, parce que Dieu résistait aux superbes et n'accordait sa grâce qu'aux humbles.

« En outre, nous lui avons député trois hommes religieux, qui étaient ses fidèles serviteurs et, par leur intermédiaire, nous l'avons averti secrètement de faire pénitence pour les crimes qu'il avait commis; ces crimes étaient vraiment honteux, connus de bien de personnes et en divers pays, par là même, et en vertu de l'autorité des lois divines et humaines, il avait mérité non seule-

ment d'être excommunié jusqu'à ce qu'il eût satisfait d'une manière suffisante, mais même de perdre la dignité royale, sans aucun espoir de la recouvrer. Nous ajoutions que, s'il ne se séparait pas des excommuniés, nous ne pouvions que le séparer lui-même de l'Eglise, afin qu'il fût relégué parmi ces excommuniés dont il avait préféré la société à celle du Christ. En terminant, nous prenions Dieu à témoin — et nous le prenons encore — que s'il voulait écouter nos avis et amender sa vie, son salut et son honneur nous seraient une grande joie, que nous le recevions avec la plus grande charité dans le sein de la sainte Eglise, car, étant le prince du peuple, tenant dans ses mains les rênes du gouvernement d'un très grand royaume, il devrait être aussi le défenseur de la justice et de la paix du monde catholique.

« Sa conduite a montré le cas qu'il a fait de nos lettres et des avis que nous lui avons fait parvenir, par l'intermédiaires des légats. Ne pouvant supporter d'être réprimandé ou corrigé par n'importe qui, non seulement, il n'a rien changé à sa manière d'agir, mais il n'a eu de cesse que lorsqu'il a fait apostasier, au sujet de la foi du Christ, presque tous les évêques en Italie et en Germanie, tous ceux qui ont subi son influence; il leur a persuadé en effet de refuser au bienheureux Pierre et au siège apostolique l'obéissance et l'honneur qui leur sont dus d'après Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Voyant donc que son iniquité était arrivée à son comble, nous l'avons, en vertu d'une sentence synodale, excommunié pour les raisons suivantes : d'abord parce qu'il n'a pas voulu se séparer de ceux qui avaient été excommuniés à cause de leurs sacrilèges et parce qu'ils étaient infectés de l'hérésie de la simonie; en second lieu, parce qu'il a refusé de faire pénitence pour les actions criminelles de sa vie, sur ce point il a même éludé tout engagement pour l'avenir, manquant ainsi aux promesses formelles qu'il avait faites à nos légats; enfin parce qu'il a voulu déchirer le corps du Christ, c'est-à-dire l'unité de la sainte Eglise. N'ayant pu réussir par la douceur, nous avons essayé de le ramener avec le secours de Dieu et par la sévérité, dans la voie du salut; si, ce qu'à Dieu ne plaise, il ne tient aucun compte de nos censures, du moins au tribunal suprême, notre âme ne sera pas condamnée pour avoir fait preuve de négligence ou pour avoir cédé à la crainte. »

Le pape consacre la fin de sa lettre à exhorter les clercs et les laïques à soutenir le bon combat, leur faisant entre-

voir la récompense magnifique que leur réserve Jésus-Christ ; il termine en disant que quelles que soient les manœuvres et les machinations d'Henri IV contre lui, il sera toujours disposé à le réintégrer dans la communion de l'Eglise, si la charité des fidèles de la Germanie le presse d'agir ainsi ¹.

Dans sa lettre du 25 août 1076 à Hermann, évêque de Metz, Grégoire VII, s'applique à prouver, par des faits historiques et par la tradition que le pape a le droit d'excommunier le roi ² ; quelques années plus tard, le 15 mars 1081, Grégoire VII développa la même thèse au même évêque dans une autre lettre que nous avons reproduite intégralement dans l'introduction à cet ouvrage, c'est dans ce document qu'il faut étudier les principes de Grégoire VII, sur les rapports entre le saint-siège et les princes temporels ³. Dans la lettre du 25 août, le pape cite déjà les précédents du pape Zacharie déposant le roi des Francs et déliant ses sujets de tout serment de fidélité à l'égard du roi déchu, de saint Ambroise, excommuniant l'empereur Théodose, et lui interdisant l'entrée de l'église ; les textes de l'Évangile et des Pères, établissant le pouvoir du pape, y sont aussi groupés et mis en lumière, et lorsque le pontife compare la puissance spirituelle avec la puissance temporelle, il ne craint pas d'affirmer que la première vient de Dieu, tandis que la seconde est le produit de l'orgueil humain ⁴. C'est le prélude et le résumé des déclarations

¹ GREGOR VII *epistolae collectae* 14, dans JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 535. Cette lettre n'a pas été insérée dans l'ancien recueil des lettres de Grégoire VII, mais elle nous a été conservée par P. BERNRIED : *Pontif. roman. vitae*, édition de WATTÉRICH, t. I, p. 517 ; par l'ANNALISTE SAXON MG. SS. VI, p. 708, par BRUNO. *de bello saxonico*, MG. SS. V, p. 354 et par HUGO DE FLAVIGNY dans sa *chronique*, MG. SS. VIII, p. 439.

² GREGOR. VII *Regist.* IV, 2 dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 241.

³ T. I, Introduction, p. LXII sqq.

⁴ Illam (regia potestas) qui lem superbia humana repperit, hanc lignitas episcopalis) divina pietas instituit ; *l. c.* p. 243.

qu'il fera dans sa lettre du mois de mars 1081. Enfin le pape, craignant que quelque évêque de la Germanie, dominé par la peur ou entraîné par le désir de plaire, ne prit sur lui d'absoudre le roi, écrit à l'évêque de Metz qu'il se réserve le droit d'apprécier quand et dans quelles conditions cette absolution peut être donnée ¹.

Ce dernier point avait aux yeux de Grégoire VII une grande importance car il fait les mêmes réserves dans la lettre qu'il écrit, quatre jours après, le 29 août 1076, à tous les frères dans le Christ, aux évêques, abbés, prêtres, ducs, princes, chevaliers, à tous ceux qui ont vraiment à cœur la foi chrétienne et l'honneur du bienheureux Pierre et qui habitent dans l'empire romain ². L'encyclique du 25 juillet 1076 étant, comme nous l'avons vu, écrite sur un ton relativement modéré et conciliant, Grégoire VII prenait ses mesures pour qu'on ne pût se méprendre sur ses intentions et sa volonté.

Dans sa lettre du 3 septembre 1076, également adressée au clergé et aux fidèles de la Germanie et la dernière que nous ayons à reproduire ou à analyser ici, Grégoire VII, mis au courant de la tournure que prenaient les affaires du roi, devient plus pressant ; ses objurgations, les indications précises qu'il donne pour préparer l'avenir font voir que la question a mûri et que le dénouement approche.

« Si, écrit-il, vous avez étudié avec soin les lettres portant qu'Henri, appelé roi, a été excommunié dans le saint synode, de par le jugement du Saint-Esprit, vous savez parfaitement quelle conduite

¹ De ipso rege omnino contradiximus ut nullus eum præsumat absolvere, quousque illius certa penitentia et sincera satisfactio nobis per doneos testes fuerit notificata : ut simul inveniamus, qualiter, si eum divina pietas respexerit, ad honorem Dei et illius salutem eum absolvamus.

² GREGORII VII *epistolæ collectæ* 15, dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 540 sc. Cette lettre est extraite de la chronique de HUGO DE FLAVIGNY, MG. SS. VII p. 442.

vous avez à tenir à son égard. Elles indiquent en effet les raisons pour lesquelles il a été anathématisé, privé de la dignité royale et pour lesquelles le peuple, naguère soumis à sa puissance, a été déchargé de tout serment de fidélité vis-à-vis de lui.

« Dieu nous est témoin que l'orgueil du siècle ou une vaine ambition ne nous animent en aucune façon contre lui, mais seulement le souci de la discipline et celui des intérêts du saint siège et de notre mère, l'Eglise universelle; aussi nous vous avertissons dans le Seigneur Jésus et nous vous supplions comme des frères bien aimés, de le recevoir avec bonté, s'il revient sincèrement à Dieu et d'user, à son égard, non pas de cette justice qui lui interdirait de régner, mais de cette miséricorde qui efface les crimes. Noubliez pas, je vous prie, la fragilité de la nature humaine, rappelez-vous le pieux souvenir de son père et de sa mère auxquels aucuns princes de notre temps ne peuvent être comparés.

« Oui, que l'huile de votre piété soit un baume pour ses blessures, mais employez aussi le vin de la discipline, de peur que ses plaies ne viennent à s'envenimer et à se gangrener et que l'honneur de la sainte Eglise et de l'empire romain ne reçoive, par le fait de notre négligence, une atteinte irréparable. Il faut éloigner de lui ces conseillers détestables qui, excommuniés pour cause de simonie, n'ont pas rougi d'infecter leur maître de leur propre lèpre, et qui, l'ayant séduit à l'aide de plusieurs crimes, l'ont décidé à déchirer la sainte Eglise et à braver la colère de Dieu et de saint Pierre. Il faut les remplacer par d'autres conseillers, soucieux de ses intérêts et non pas seulement de leurs intérêts propres, qui en tout placent Dieu au-dessus d'un lucre mondain. Qu'il ne pense plus que l'Eglise lui soit soumise comme une servante, qu'il la regarde comme une maîtresse, ayant le droit de commander. Qu'enflé par l'esprit d'orgueil, il ne défende pas de vaines coutumes, inventées contre la liberté de la sainte Eglise, mais qu'il observe la doctrine des saints Pères que la puissance divine leur a enseignée pour péner notre salut.

« S'il nous donne des garanties suffisantes à cet égard et à l'égard des autres choses que nous sommes en droit de lui demander, nous voulons que vos légats nous mettent aussitôt au courant de tout, pour que nous puissions, avec le secours de Dieu, délibérer ensemble sur ce qu'il convient de faire. Surtout nous défendons expressément de la part de saint Pierre que nul de vous ne se permette de l'absoudre de l'excommunication, avant que nous ayant

transmis les renseignements indiqués plus haut, vous n'avez reçu la réponse et le consentement explicites du siège apostolique. Nous nous défions des diverses manières de voir que diverses personnes peuvent avoir, nous craignons les effets d'une crainte ou d'une faveur purement humaines.

« Si, contre nos désirs, et pour l'expiation des péchés d'un grand nombre, il ne revient pas sincèrement à Dieu, il faut, avec le secours de Dieu, trouver pour gouverner le royaume, quelqu'un qui, par des promesses certaines et indubitables, s'engage à observer ce que nous venons de dire et ce qui serait nécessaire à la conservation de la religion chrétienne et de tout l'empire. Faites-nous connaître au plus tôt sa situation, sa personne et ses mœurs afin que nous confirmions votre élection de par l'autorité apostolique — s'il est vraiment nécessaire que cette élection ait lieu — et que nous lui donnions plus de force, comme nous savons que nos saints Pères l'ont déjà fait ; vos intentions étant ainsi pures et ne visant que ce qui est utile, nous, de notre côté, étant tenu au courant de ce qui se passe, vous mériterez par la grâce de Dieu, la faveur du siège apostolique et la bénédiction du bienheureux Pierre, prince des apôtres.

« Quant au serment prêté à l'impératrice Agnès, notre chère fille, dans le cas où son fils mourrait avant elle, il ne doit vous rester aucun embarras. Ou bien dominée par son trop grand amour pour son fils, elle résistera à la justice, ou bien se rendant à ce qui est équitable, elle consentira à ce qu'il soit déposé de la dignité royale ; dans les deux cas vous savez ce que vous avez à faire. Il serait convenable du reste, lorsqu'il aura été bien arrêté et bien décidé entre vous que son fils doit être écarté du gouvernement du royaume, de prendre son avis et le nôtre touchant la personne qu'on désignerait pour le remplacer. Alors ou elle donnera son consentement au choix que nous aurons fait en commun, ou l'autorité du siège apostolique écartera tous les obstacles qui seraient en opposition avec la justice.

« Au sujet des excommuniés, je me souviens de vous avoir permis de les absoudre, si vous défendez la foi chrétienne comme des évêques doivent le faire ; je vous réitère cette permission dans le cas où ils viendraient à résipiscence et où ils feraient humblement pénitence. Donnée à Saint-Laurent, le 3 des nones de septembre, au début de la quinzième indiction ¹. »

¹ GREGORII VII *Registrum* IV, 3, dans JAFFÉ : *Mon. Gregor.*, p. 245 sqq.

Les instructions du pape, son appel suprême à la conciliation arrivaient à propos car, sur ces entrefaites, Rodolphe duc de Souabe, Welf duc de Bavière, Berthold duc de Carinthie, Adalbert évêque de Worms, Adalbero évêque de Wurzburg et d'autres grands seigneurs ecclésiastiques ou laïques se réunirent à Ulm, pour remédier à la situation de plus en plus inquiétante du royaume et de l'Eglise. L'assemblée décida que, le 16 octobre suivant, une nouvelle réunion de tous les grands de la Germanie aurait lieu à Tribur et que là des mesures décisives seraient prises pour rétablir l'ordre. Des lettres pressantes furent envoyées à tous les principaux personnages de la Souabe, de la Bavière, de la Saxe, de la Lorraine et de la France Germanique ; elles suppliaient, au nom du Seigneur, que chacun sacrifiant, s'il le fallait, ses intérêts personnels, ne se laissant entraîner par aucune excuse, fut exact au rendez-vous et prit part aux importantes délibérations qui allaient avoir lieu ¹. Cet acte d'autorité, on pourrait presque dire cette prise de possession du pouvoir par l'aristocratie hostile à Henri IV, épouvanta quelques-uns des derniers partisans du roi, notamment Siegfried, le versatile archevêque de Mayence ; ils s'empressèrent d'abandonner le prince sur la tête duquel ils avaient largement contribué à attirer les foudres du saint-siège, et ils affectèrent un zèle extraordinaire pour la paix civile et religieuse ². On devine avec quelle anxiété et au milieu de quelles angoisses, Henri IV réduit à l'impuissance et témoin de ces défections, attendait cette date du 16 octobre et la

¹ Sur l'assemblée d'Ulm, voyez LAMBERT, *l. c.* p. 250, 251. — BERTHOLD, parle de cette assemblée sans dire où elle s'est tenue ; BERTHOLDI *Annales*, *l. c.* p. 286. — BERNOLD ou BERNALD parle également de cette assemblée d'Ulm dans son *Apologia pro Gebhardo Constantiensi episcopo*. v ; cf. *Monumentorum res Alemannicas illustrantium t. II*, p. 380.

² LAMBERTI *Annales*, ad an. 1076, MG. SS. V, 251.

réunion de cette assemblée qui allait décider sur son sort. Jamais, il n'avait été plus près d'une irrémédiable déchéance.

Quantité de Souabes et de Saxons, ayant à leur tête de nombreux seigneurs clercs ou laïques, se trouvèrent à Tribur à l'époque indiquée, et tout d'abord, on put craindre que quelque conflit ne s'élevât entre eux; il y avait en effet bien peu de temps qu'ils avaient combattu avec acharnement les uns contre les autres dans une guerre fratricide. Le désir et l'espoir d'en finir au plus tôt avec l'ennemi commun, c'est-à-dire avec Henri IV, firent heureusement oublier le passé et aucune rixe ne s'éleva entre le camp saxon et le camp souabe, établis à côté l'un de l'autre; les chefs furent du reste les premiers à donner l'exemple du pardon ou de l'oubli des injures, c'est ainsi qu'Otto de Nordheim se retrouvant en présence de Welf, duc de Bavière, n'hésita pas à embrasser son ancien gendre et à se jeter dans ses bras. Et cependant quel abîme profond et qui semblait infranchissable avait existé entre ces deux hommes! non seulement Welf avait abandonné son beau père, Otto de Nordheim, lorsque celui-ci était tombé en disgrâce, mais il avait choisi ce moment pour lui renvoyer honteusement sa fille afin de prendre une autre femme et il avait accepté des mains d'Henri IV le duché de Bavière dont le souverain venait de dépouiller injustement Otto.

Grégoire VII, averti à temps de l'importance de la réunion projetée à Tribur, désigna Sieghart, patriarche d'Aquilée et Altmann évêque de Passau, pour y représenter le saint siège; aussi Altmann put relever de l'excommunication plusieurs évêques ou laïques qui, à cause de leur participation au schisme, avaient encouru les censures de l'Eglise. Sans compter ces deux légats, plusieurs laïques qui avaient quitté de hautes positions pour vivre dans une pauvreté volontaire, furent également envoyés par

Grégoire VII d'Italie en Germanie et à Tribur, avec la mission de proclamer partout que le roi avait été justement excommunié par le pape.

Dès le début, l'assemblée de Tribur manifesta les sentiments les plus hostiles contre le roi, presque tous demandaient avec insistance qu'il fut déposé immédiatement et qu'on lui donnât un successeur ; c'était à leurs yeux la seule manière de terminer la crise ; quant à renouer des négociations avec Henri IV, quant à croire, une fois encore, à ses promesses, à ses serments, à la sincérité de son repentir, ils ne voulaient plus en entendre parler, et il faut bien dire que le passé leur donnait raison. Ces promesses, ces serments que la nécessité et le malheur avaient déjà, dans d'autres circonstances, arrachés au roi, à quoi avaient-ils servi ? A peine la fortune lui avait-elle souri de nouveau qu'il s'était empressé de les fouler aux pieds : croire à la parole d'un tel homme c'était donc, ajoutaient-ils, vouloir être dupe une fois de plus ⁴.

« Le roi Henri, écrit Lambert de Hersfeld, ayant réuni ses partisans, se trouvait dans la villa d'Oppenheim de l'autre côté du Rhin, qui séparait les deux camps, aussi envoyait-il à Tribur de nombreux messagers, chargés de déclarer en son nom qu'il changerait de vie et réparerait le passé..... Ces messagers revinrent ayant complètement échoué dans leur mission ; d'autres furent encore expédiés par le roi qui ne négligea aucun genre de supplication, mais il trouvèrent à Tribur une obstination que rien ne put ébranler. La situation se tendait de plus en plus et le dénouement semblait proche ; les mécontents étaient décidés à nommer immédia-

⁴ Sur tous ces détails concernant l'assemblée de Tribur, voyez BRUNO, *de bello saxonico*, c. 88, MG. SS. V, 286 et surtout LAMBERT DE HERSFELD ad an. 1076, MG. SS. V, 252 sqq. — D'après Berthold, c'est à Parthéopolis et non à Tribur que la réunion devait avoir lieu, et si l'assemblée vint à Tribur, ce fut pour se rapprocher du camp royal, situé à Oppenheim. Ce Parthonopolis ne peut évidemment désigner le Magdebourg de la Saxe ; GIESEBRECHT, *op. cit.*, p. 1136 propose un autre Magdebourg, maintenant Madenbourg près de Trifels.

dement un nouveau roi et, le lendemain, à passer le Rhin (l'archevêque de Mayence avait fait réunir, le long de la rive de Tribur, les barques et les bateaux du fleuve) pour attaquer le roi Henri.

« Celui-ci, n'espérant plus obtenir un nouveau délai, réunissait en toute hâte ses soldats dispersés dans le voisinage et se préparait à soutenir le choc de ceux qui traverseraient le fleuve. Mais voici qu'au dernier moment, lorsque tous étaient anxieux de voir ce qui allait se passer, le matin même du jour qui devait consommer la ruine de la république, les Souabes et les Saxons envoyèrent au roi des légats avec une mission ainsi conçue : « Quoique le roi n'eût, aussi bien dans la paix que dans la guerre, aucun souci de la justice et des lois, ils voulaient cependant agir légalement avec lui et, quoique les crimes qui lui étaient imputés, fussent surabondamment prouvés, ils consentaient à réserver au pontife romain la décision à porter sur cette affaire. Ils avaient donc arrêté que le pape se rendrait à Augsbourg, le jour de la Purification de sainte Marie, à un très grand convent, composé des grands de tout le royaume ; là, aurait lieu un débat contradictoire à la suite duquel le pontife prononcerait l'acquiescement ou la condamnation du roi. Si, au jour anniversaire de son excommunication, le roi était encore, par sa faute, sous le coup de cette excommunication, s'il n'en était pas relevé, sa cause serait à jamais perdue, il ne pourrait jamais légalement recouvrer le pouvoir, car la loi interdit toute administration à celui qui a été, pendant plus d'un an, excommunié. Si le roi acceptait volontiers ces conditions, s'il promettait d'être entièrement soumis au pontife romain et d'obéir à sa décision, ils consentaient, de leur côté, à tenter l'expérience. Il devait immédiatement éloigner de lui tous ceux que le pape avait excommuniés, licencier son armée et se retirer à Spire avec l'évêque de Verdun et quelques rares serviteurs qui, de l'avis des princes, n'étaient pas sous le coup de l'excommunication. A Spire, le roi devait vivre en simple particulier, n'entrant pas à l'Eglise, ne se mêlant en rien des affaires du gouvernement, n'affichant aucune pompe royale, ne portant aucun signe distinctif de la dignité suprême, et cela jusqu'à ce que la sentence définitive fût promulguée au synode d'Augsbourg. Il devait rendre en outre à l'évêque de Worms sa ville épiscopale dont il l'avait expulsé et dont il avait fait, après l'expulsion de la milice céleste, une place de guerre et une véritable caverne de voleurs ; Worms prêterait à son évêque serment de fidélité et lui donnerait des otages pour que celui-ci n'eût plus à redouter quelque révolte ou quelque trahison de la part des citoyens. Si le roi man-

quait à quelqu'une de ces conditions, alors, sans commettre aucune faute, sans enfreindre aucun serment, sans encourir aucune accusation de perfidie, ils n'attendraient pas plus longtemps le jugement du pontife romain, pour examiner ce que demandait le salut de la république. Le roi, se rendant compte que sa situation était désespérée et que ses ressources étaient réduites à néant, fut heureux d'échapper, même au prix de ces honteuses conditions, au péril qui le menaçait et il promit une obéissance absolue. Aussitôt, il prescrivit aux évêques de Cologne, de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lauzanne, de Zeitz et d'Osnabruck, à Udalrich de Cosheim, à Eberhard, à Hartmann et aux autres excommuniés, auparavant ses conseillers favoris, de quitter immédiatement son camp. Il expédia à la garnison de Worms l'ordre de quitter la ville et d'en ouvrir les portes à l'évêque, et enfin, après avoir congédié ceux qui étaient accourus à son secours, il se rendit à Spire avec une suite peu nombreuse et y vécut quelque temps avec un train de vie fort modeste, c'est-à-dire dans les conditions qui lui avaient été imposées ¹ .

Cette volte face de l'assemblée de Tribur qui, au début et pendant plusieurs jours, était fermement décidée à déposer le roi et à en élire un autre, et qui brusquement change d'avis et traite avec Henri IV, a surpris bien des historiens; on s'est demandé quels étaient les motifs qui avaient ainsi modifié l'attitude des Souabes et des Saxons à l'égard du roi. Les chroniqueurs qui ont parlé de la diète de Tribur, Lambert de Hersbeld, Bruno et Berthold se taisent sur ce point, mais il est facile de suppléer à leur silence car il est évident qu'en agissant ainsi l'assemblée a fini par se rallier à l'avis des légats du pape. La correspondance de Grégoire VII démontre amplement, nous l'avons vu, qu'il ne voulait pas la ruine définitive, la déchéance irrémédiable du jeune roi, il ne voulait que sa soumission aux lois de l'Eglise; quant à élire un nouveau roi, c'est-à-dire à se jeter dans l'inconnu, probablement dans la guerre civile, le pape s'effrayait à juste titre de

¹ LAMBERTI *Annales* ad an. 1076, MG. SS. V, 253 sq.

cette perspective, d'autant mieux, qu'au point de vue des intérêts religieux, le nouveau roi pouvait être tenté de suivre les errements d'Henri IV.

Ce furent certainement là les instructions que le pape donna à ses deux légats l'évêque de Passau et le patriarche d'Aquilée; ils ne devaient consentir à l'élévation d'un nouveau roi que si Henri IV se refusait obstinément à tout accommodement, et nous avons vu qu'au contraire le prince offrit spontanément de se soumettre aux conditions qui lui seraient imposées. Ce dut être une rude tâche pour les légats que de faire accepter cette manière de voir de Grégoire VII par une assemblée, exaspérée contre son souverain, par ces Saxons qui, depuis plusieurs années, avaient eu tant à souffrir de ses inexorables rancunes, de là, ces dix jours passés en pourparlers et sans que la diète prît une décision. Non seulement Altmann et Sieghart triomphèrent, par leur sagesse et leur fermeté, de ce mauvais vouloir et de ces répugnances, mais, grâce à eux et grâce aux dispositions de l'assemblée, le pontife romain fut choisi comme arbitre et juge suprême de la situation. Certes, c'était là un beau rôle et, pour Grégoire VII, un triomphe dépassant ses espérances; il dut tressaillir de joie à la pensée qu'il allait en Germanie même, quelques mois après le conciliabule de Worms, prononcer entre Henri IV et ses sujets et surtout régler avec la couronne de Germanie les questions religieuses pendantes, celle des investitures par exemple, et établir sur de fermes bases la liberté et l'indépendance du pouvoir spirituel ¹. Les

¹ GIESEBRECHT (*Geschichte d. d. Kaiserzeit*, t. III, p. 1137, éd. de 1877), citant un texte d'ARNULF — *Archiepp. Mediolan.* l. V, 8, MG. SS. VIII, 30 — s'en sert pour affirmer que l'abbé de Cluny, l'impératrice Agnès et la comtesse Mathilde ont eu une influence prépondérante sur les résolutions prises par l'assemblée de Tribur; malgré l'allégation d'Arnulf, cette opinion de Giesebrecht n'est guère admissible; l'impératrice et la comtesse n'étaient ni l'une ni l'autre à Tribur et tout

légats du pape et l'assemblée de Tribur prirent leurs mesures pour que le roi ne put, une fois encore, se dérober à ses promesses et à ses engagements, ainsi qu'il l'avait déjà fait dans d'autres circonstances; entre autres garanties qu'ils exigèrent de lui, ils l'obligèrent à envoyer la lettre suivante à tous les grands de la Germanie.

« Henri, roi par la grâce de Dieu, offre aux archevêques et évêques, aux ducs, marquis, comtes et aux autres dignitaires la glorieuse expression de sa bonne volonté.

« Nous avons reconnu d'après les observations de nos fidèles que quelques personnes avaient abusé de notre mansuétude contre le siège apostolique et contre le vénérable pontife, le seigneur Grégoire pape. Aussi, acquiesçant à de salutaires conseils, avons nous décidé de modifier notre précédente résolution et, à l'exemple de nos prédécesseurs et de nos ancêtres, d'obéir sans restriction à ce siège sacro-saint et au seigneur pape Grégoire, qui en est titulaire; de même, de fournir une satisfaction suffisante, si quelque tort grave lui a été causé. Nous voulons que vous tous, instruits par l'exemple de notre sérénité, vous n'hésitez pas à donner une satisfaction solennelle et suffisante au bienheureux Pierre et à son vicaire; tous ceux qui ont été excommuniés par le seigneur pape Grégoire et qui le savent, doivent se mettre en mesure d'être

indique qu'Hugo, abbé de Cluny n'assista pas davantage à cette réunion, nul ne le cite comme y ayant pris part et cependant sa situation dans l'Église était alors si considérable que sa présence aurait certainement été signalée, si elle avait eu lieu. Nous voyons, il est vrai, que plus tard à Canossa, le pape releva Hugo de l'irrégularité qu'il avait encourue en communiquant avec Henri IV excommunié, mais, comme le roi et l'abbé se virent en Italie, peu avant l'entrevue de Canossa, l'irrégularité de l'abbé de Cluny s'explique sans qu'il soit nécessaire de supposer qu'il était à Tribur ou à Oppenheim. Il se peut donc qu'Altman, évêque de Passau qui, nous l'avons vu, était très lié avec l'impératrice Agnès, se soit servi du nom vénéré de la veuve d'Henri III, pour amener les Saxons et les Souabes à accepter un compromis avec Henri IV, mais Arnulf et après lui Giesebrecht exagèrent certainement en parlant d'une intervention directe de l'impératrice Agnès, de la comtesse Mathilde et de Hugo de Cluny dans les négociations de Tribur et d'Oppenheim.

solennellement relevés par lui de cette sentence d'excommunication ¹ ».

Henri IV dut également écrire au pape une lettre de soumission, mais le texte que nous avons actuellement de cette lettre n'est certainement pas celui qui, d'un commun accord entre les parties, fut arrêté à Tribur, nous allons voir que Grégoire VII se plaignit, peu après, que ce document eut été interpolé, et tout indique que cette copie défectueuse est celle qui est parvenue jusqu'à nous. En voici la traduction :

« D'après les conseils que nos fidèles nous ont donnés, je promets une obéissance absolue au siège apostolique et à toi, pape Grégoire ; j'aurai soin de réparer, d'une manière suffisante, les torts que j'ai pu paraître avoir envers ce même siège et envers ton honneur.

« Quant aux accusations plus graves formulées contre moi pour ma conduite à l'égard de ce siège et à l'égard de ta révérence, je prouverai, en temps opportun, mon innocence, je les réfuterai, avec le secours de Dieu, ou bien je me soumettrai spontanément à la pénitence que j'aurai méritée.

« Il convient également que ta sainteté tienne compte des bruits qui sont répandus sur toi et qui causent du scandale dans l'Eglise ; écarte de la conscience de l'Eglise cette pierre d'achoppement et assure ainsi, par ta sagesse, la paix universelle, celle de l'Eglise et celle du royaume ² ».

Udo, archevêque de Trèves, fut chargé de porter au

¹ UDALRICI *codex* 52 dans JAFFE : *Monumenta Bamberg.* p. 410.

² UDALRIDII *codex* 53 dans JAFFE : *Mon. Bamberg.*, p. 411. C'est évidemment la phrase suivante qui a motivé les réclamations de Grégoire VII : *Condecet autem et sanctitatem tuam : ea, quæ de te vulgata scandalum ecclesiæ pariunt, non dissimulare ; sed remoto a publica conscientia et hoc scrupulo, universalem tam ecclesiæ quam regni tranquillitatem per tuam sapientiam stabiliri. Jamais les légats du pape et l'assemblée de Tribur n'auraient accepté que le roi écrivit sur ce ton au pape ; la phrase, qui était à la fois une insolence et une mise en demeure, a été intercalée après le départ de l'assemblée de Tribur.*

pape la lettre que le roi lui avait écrite et, de son côté, avant de se séparer, l'assemblée de Tribur envoya aussi une ambassade à Rome, pour informer le pape de ce qui venait de se passer et pour l'inviter instamment à se trouver à Augsbourg, lors de la réunion du grand synode. Dans la pensée de l'assemblée, ces ambassadeurs devaient aussi au besoin rectifier les rapports que les envoyés du roi pourraient faire à Grégoire VII ¹.

Altmann, évêque de Passau, se conformant sans doute en cela aux instructions de Grégoire VII, avait refusé d'absoudre un certain nombre de ceux qui s'étaient compromis dans le schisme d'Henri IV, aussi quelques-uns d'entre eux, notamment les évêques de Toul et de Nimègues, durent, à l'issue de la réunion de Tribur, se rendre à Rome, faire leur soumission entre les mains même du pape. Ils y furent réconciliés avec l'Eglise, et afin d'éprouver leur conversion, le pape les fit incarcérer dans divers monastères de la ville ; ils n'en sortirent que grâce à l'intervention de l'impératrice Agnès et ils purent regagner leur pays, mais sans avoir obtenu la permission d'exercer, de nouveau, les fonctions épiscopales.

Ce furent probablement ces évêques qui, les premiers, informèrent Grégoire VII des graves événements qui s'étaient passés à Tribur ; vint ensuite l'archevêque de Trèves, lequel remit au pape la lettre du roi, mais le pape ne voulut en prendre connaissance qu'en présence des ambassadeurs, députés par l'assemblée de Tribur. A la lecture de la lettre, les ambassadeurs se récrièrent et protestèrent qu'elle n'était pas semblable à celle dont les termes avaient été arrêtés à Tribur ; ils déclarèrent que des modifications importantes y avaient été introduites. L'archevêque de Trèves, après avoir com-

¹ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1076, MG. SS. V, p. 286.

mencé par défendre l'authenticité du document, fut obligé d'avouer qu'il était falsifié; il protesta seulement qu'il n'en connaissait pas l'auteur. L'impératrice Agnès était présente lorsque se produisit cet incident, qui jetait un jour fâcheux sur les dispositions du roi et qui fit à Grégoire VII une impression très défavorable, aussi lorsque, dans un entretien particulier, l'archevêque lui fit connaître que le projet d'Henri IV était de venir à Rome, le plus tôt possible pour y être relevé de la sentence d'excommunication, Grégoire VII refusa absolument et, malgré les instances de l'archevêque, d'entrer dans une combinaison de ce genre; il déclara que le prince devait uniquement se conformer aux décisions prises à Tribur, c'est-à-dire venir à Augsbourg lors de la fête de la Purification de la sainte Vierge; là son sort serait décidé après un débat contradictoire ¹.

Quand les ambassadeurs de la diète de Tribur repartirent pour la Germanie, le pape leur remit la lettre suivante qui témoignait de sa ferme volonté de répondre à l'invitation qui lui était faite :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux archevêques, évêques, ducs, comtes, aux grands et aux petits, établis dans le royaume de Germanie, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons résolu, inutile et indigne serviteur que nous sommes du prince des apôtres, de nous rendre près de vous, avec le secours de la divine clémence et malgré les conseils de presque tous nos fidèles; nous voulons hâter notre départ pour être à Mantoue le 8 janvier. Nous avons confiance dans votre foi déjà éprouvée; aussi notre volonté, notre désir est de braver tous les périls et, au besoin, de verser notre sang pour la liberté de la sainte Eglise et pour le salut de l'empire. Il appartient à votre prudence de distin-

¹ Ce n'est pas Lambert, c'est Berthold qui fait connaître ces divers incidents significatifs pour apprécier les dispositions d'Henri IV, peu avant l'entrevue de Canossa; BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1076; MG. SS. V, p. 287.

guer, pour nous recevoir et nous accompagner, ceux qui peuvent le mieux et doivent le plus remplir cet office. Ayez soin en outre d'affermir la paix en vos contrées, afin que rien ne puisse entraver notre projet. Ceux qui sont chargés de vous porter les présentes lettres vous diront les nombreuses et grandes discussions que j'ai eues avec les nonces du roi, ainsi que mes réponses à leurs arguments, ils vous informent des détails qui ne sont pas relatés ici. Nous ajoutons pleinement foi aux promesses que, par leur organe, vous avez faites au bienheureux Pierre et à nous, croyez, de même, à ce qu'ils vous diront de notre part ¹ ».

Plus tard, et probablement au moment de quitter Rome, le pape adressa encore les lignes suivantes au clergé et aux fidèles de la Germanie :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les archevêques, évêques, abbés, ducs, marquis, comtes, à tous ceux qui, dans le royaume de la Germanie, professent et défendent la foi et la doctrine chrétienne, celle du bienheureux Pierre prince des apôtres, salut et bénédiction des bienheureux apôtres Pierre et Paul, absolution de tous les péchés.

« Moi, prêtre, serviteur du prince des apôtres, contre la volonté et le conseil des Romains, confiant en la miséricorde de Dieu tout puissant et en votre foi catholique, je viens vers vous ; je suis prêt, pour l'honneur de Dieu et pour le salut de vos âmes à subir la mort, de même que le Christ a donné sa vie pour nous. Nous devons en effet, de par le devoir de notre charge, à travers beaucoup de souffrances, tendre et arriver au royaume des cieux. Vous tous, mes frères bien aimés et bien désirés, faites en sorte que je puisse, avec le secours de Dieu, vous visiter et vous servir en tout. Vous bénisse Celui, par la grâce duquel il m'a été dit, le jour de mon ordination, près du tombeau du bienheureux Pierre : « *Tout ce que tu béniras sera béni et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. Amen* ². »

¹ GREGORI VII *epistolae collectae*, 17, dans JAFFE : *Monum. Gregoria*. p. 542, ex P. BERNRIED, dans WATTERICH, *Pontif. Roman. vitae*, t. I, p. 523.

² GREGOR. VII *epist. coll.* 18. dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 343, ex P. BERNRIED, dans WATTERICH : *Pontific. roman vitae*, t. I, p. 544 ; ex HUGONIS FLAVI. *chronica*, MG. SS. VIII, p. 444.

La situation de l'Italie, surtout de l'Italie du sud, explique et légitime les inquiétudes et les anxiétés du pape, au moment de partir pour la Germanie ; les Normands, comme nous le verrons plus loin, poursuivaient leurs conquêtes avec la même audace et le même bonheur ; en décembre 1076, Robert Guiscard s'emparait de Salerne et Gisulfe, le seul allié sur lequel le pape put compter, se trouvait à la merci du vainqueur et perdait sa capitale et ses états. Le duc Normand, toujours excommunié et maintenant réconcilié avec Richard Capoue, n'allait-il pas profiter de l'absence de Grégoire VII pour marcher sur Rome et la soumettre à sa puissance ? Tout était possible avec ces terribles Normands. Les Romains, il est vrai, protestaient de leur fidélité au pape, mais, même en supposant que cette fidélité résistât à de dures épreuves, que pouvaient-ils contre des armées nombreuses et disciplinées ? Et puis ce voyage dans quelles conditions allait-il s'effectuer ? il fallait traverser la Lombardie où les pires ennemis du saint-siège étaient si ardents et si nombreux, gagner ensuite les défilés des Alpes où il était si facile d'organiser un guet-apens et pénétrer enfin dans cette Germanie, hier encore déchirée par la guerre civile et où Henri IV, toujours si mal disposé — la falsification de sa dernière lettre ne le démontrait que trop — pouvait d'un jour à l'autre reprendre le dessus.

Malgré ces appréhensions et malgré les rigueurs exceptionnelles du terrible hiver de 1076-1077, Grégoire VII se mit en route aux environs de la fête de Noël et, le 28 décembre, il se trouvait à Florence¹ ; avec son dévouement ordinaire, la comtesse Mathilde fournit au pontife les sauf-conduits nécessaires pour assurer sa marche, aussi,

¹ MIGNE : *Patrol. lat.*, t. 148, p. 677. — UGHELLI : *Italia sacra*, t. III, p. 79. Bulle de Grégoire VII en faveur de l'église cathédrale de Florence.

après avoir traversé les Apennins, au début de janvier 1077¹, arriva-t-il sans encombre à Mantoue, à la date indiquée, c'est-à-dire le 8 janvier. Grégoire, évêque de Vercelli et chancelier du roi pour le royaume d'Italie, ayant été relevé de l'excommunication qui pesait sur lui, avait été chargé par l'assemblée de Tribur d'accompagner le pape dans la seconde partie de son voyage, à travers les Alpes; il se trouvait à Mantoue auprès du pape pour remplir sa mission², mais le départ pour la Germanie ne put avoir lieu immédiatement, l'escorte que les princes devaient envoyer pour protéger Grégoire VII, n'étant pas encore arrivée à l'entrée des défilés. Pendant que le pape attendait avec impatience le moment de se remettre en route, une nouvelle aussi grave qu'inattendue se répandit; on annonça qu'Henri IV, s'étant enfui de Spire et ayant traversé le Mont-Cenis, venait d'arriver en Lombardie; la nouvelle fut bientôt confirmée par l'évêque de Vercelli³, et Grégoire VII se demanda quel parti il devait prendre. Continuer à s'avancer vers le Nord était d'autant plus impossible que les princes, affolés par le départ d'Henri IV, n'envoyaient pas l'escorte nécessaire au pontife. Comment du reste quitter l'Italie en un pareil moment? C'était l'abandonner à Henri IV, il pouvait aller à Rome et y introniser un anti-pape, il pouvait faire alliance avec les Normands. Il est vrai qu'Henri IV avait fait dire au pape qu'il ne nourrissait aucun projet hostile en se rendant en Italie⁴, mais que valaient de telles assurances venant d'un

¹ BONITHO : *liber ad amic.* dans JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 672.

² BONITHO : *liber ad amic.* VIII JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 672.

³ BONITHO, l. c. Comme le dit avec raison Giesebrecht, le rôle de l'évêque de Vercelli dans ces événements est assez énigmatique; était-il pour le roi ou pour le pape?

⁴ C'est Grégoire VII lui-même qui l'affirme dans sa lettre au clergé et aux fidèles de la Germanie, lettre que nous publions plus loin; cf. *infra*, p. 277.

prince qui avait déjà donné tant de preuves de mobilité et d'inconstance. Tout commandait donc à Grégoire VII de ne pas aller plus avant; il ne voulut cependant pas reprendre le chemin de Rome, son voyage en Germanie lui tenait à cœur, il avait promis aux princes de répondre à leur invitation; revenir à Rome c'était manquer à sa parole, il préféra, sur l'invitation de la comtesse Mathilde, se rendre au château de Canossa ¹. Sur les hauteurs de Canossa, dans cette forteresse imprenable, il pouvait braver les événements et, l'orage passé, se diriger de nouveau vers Augsbourg. Examinons maintenant pour quels motifs et comment Henri IV, manquant aux promesses qu'il avait faites à Oppenheim, s'était enfui de Spire et avait gagné l'Italie.

En apprenant que Grégoire VII refusait de le recevoir à Rome, qu'il ne voulait se rencontrer avec lui qu'à l'assemblée d'Augsbourg, lorsqu'il aurait à prononcer définitivement sur son sort, Henri IV résolut d'aller au devant de tous les sacrifices, de se soumettre à toutes les humiliations plutôt que de comparaître en accusé devant ses sujets et d'avoir à répondre, en leur présence, aux griefs qui lui seraient reprochés. En outre, l'anniversaire de son excommunication par le pape approchait; cet anniversaire passé, il perdait la dignité royale, sans aucun espoir de la recouvrer jamais; il fallait donc, à tout prix, prévenir cette date fatale et, coûte que coûte, arracher au pape une sentence de pardon et d'absolution avant qu'il ne vînt en Germanie².

¹ Igitur papa, dum in Gallias properaret ex insperato audiens, regem jam esse intra Italiam, hortante Mathilda, in castellum quod iam munitissimum, quod Canusium dicitur, divertit, expectare volens donec consilium adventus ejus diligentius exploraret, utrum scilicet veniam admissi postulare an injuriam excommunicationis suæ militari manu persequi, plenus animorum, adveniret. LAMBERTI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, 257.

² C'est surtout Lambert de Hersfeld qui prête à Henri IV ces raison-

Ces amères réflexions qui durent hanter bien souvent l'esprit d'Henri IV dans sa solitude de Spire, dans la douloureuse extrémité où il était réduit, le décidèrent à partir sans délai pour l'Italie, afin d'y rencontrer encore le pape ; il est peu probable que l'évêque de Verdun, préposé à sa garde par l'assemblée de Tribur, se soit opposé à son départ, car l'évêque se disposait à aller, lui aussi, trouver le pape, le souverain put donc partir sans être inquiété, mais dans quel humble appareil le fils de l'empereur Henri III, se rendait pour la première fois, dans cette Italie que son père et ses ancêtres avaient si souvent parcourue en vainqueurs ! Il se mit en route avec la reine et avec son jeune fils, le prince Conrad âgé de trois ans, un seul serviteur de modeste extraction consentit à la suivre ; en outre, Henri IV ayant fait demander à diverses personnes de lui avancer les fonds nécessaires pour un si long voyage, bien peu répondirent à son appel, tant on était persuadé que sa cause était définitivement perdue ¹.

Le roi gagna d'abord la Bourgogne où le comte Guillaume, cousin de sa mère, lui fit un accueil bienveillant et empressé et il célébra à Besançon la fête de Noël ² ; comme presque tous les passages des Alpes conduisant en Italie

nements, lesquels s'accordent assez avec la situation et avec la suite des faits, LAMBERTI *Annales*, ad an. 1076, MG. SS. V, 254 sq. D'après BERTHOLD et d'après BONITHO, II. cc. les intentions du roi n'auraient pas été si pacifiques et si conciliantes ; il aurait songé, en se rendant en Italie, soit à s'emparer du pape, soit à gagner les Romains à prix d'argent, à leur faire déposer le pape et à lui donner un successeur docile à ses volontés. Bien des projets ont évidemment dû traverser l'esprit du roi, mais la nécessité l'obligeait à s'en tenir au programme indiqué par Lambert.

¹ LAMBERT, l. c. — D'après Berthold, c'est à Besançon seulement qu'Henri IV aurait été rejoint par sa femme et son fils ; BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, 288.

² Sur ce Guillaume, comte de Bourgogne, voyez : l'*Art de vérifier les dates*, 3^e édition, t. III, Paris, 1784, p. 498 sq.

étaient gardés par les ducs de Bavière et de Carinthie, Henri IV avait dû se résigner à faire ce long détour par l'ouest pour ne pas tomber entre leurs mains; ses amis et anciens partisans, Rupert, évêque de Bamberg, et Dietrich, évêque de Verdun, n'ayant pas eu cette précaution et ayant voulu également se rendre en Italie pour y obtenir leur pardon, furent faits prisonniers, le premier par le duc Welf, le second par Adalbert, comte de Calw; ils restèrent de longs mois en captivité et ne purent en sortir qu'en payant de fortes rançons ¹.

Aussitôt après la fête de Noël, Henri IV se remit en route; quelques amis l'avaient rejoint et lui formaient une escorte moins indigne de la majesté royale; il traversa le Rhône à Genève ² et s'avança dans la direction du Mont-Cenis. Sa belle-mère Adélaïde, marquise de Suse, vint, avec son fils Amédée, au-devant de lui et le reçut honorablement; cette démarche de la marquise n'était cependant pas désintéressée, car elle déclara à son gendre et à sa fille quelle exigeait, pour leur permettre de traverser ses états, que le roi lui abandonnât cinq évêchés d'Italie, contigus à ses possessions. C'était abuser étrangement de la position où se trouvait Henri IV que de lui tenir un pareil langage, mais, d'un autre côté, comment traverser la montagne sans la permission de la suzeraine et sans le concours de ses sujets? Après d'assez vives discussions, le roi, pressé par la nécessité, céda à sa belle-mère, non pas les cinq évêchés, mais une partie de la Bourgogne, le Bugey probablement, et il aborda les redoutables passes des Alpes ³,

¹ LAMBERTI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, p. 257.

² GENOVÆ Rodano transito. BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1077 (1076), MG. SS., t. V, p. 288.

³ LAMBERTI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS., t. V, p. 253. Lambert écrit : Cum in locum qui Cinis dicitur venisset, et par *Cinis* on a généralement entendu le Mont-Cenis, voyez dans Pertz, la note qui accompagne

« L'hiver, écrit Lambert de Hersfeld, était très dur, les montagnes qu'il fallait traverser s'étendaient à perte de vue et se perdaient dans les nuages ; le froid était si intense, et il était tombé de si grandes quantités de neige, que les hommes et les chevaux ne pouvaient avancer dans ces chemins étroits et bordés de précipices, sans courir les plus grands dangers. Et néanmoins, il ne fallait pas s'arrêter à cause de l'approche de l'anniversaire du jour où le roi avait été excommunié par le pape ; le roi savait que, de par la décision des princes, sa cause était ruinée à tout jamais et qu'il perdait son royaume sans espoir de le recouvrer, s'il n'était pas relevé de l'anathème avant ce premier anniversaire. On recruta donc des indigènes habitués aux périlleux passages des Alpes, qui consentirent, moyennant un salaire, à précéder le roi et son escorte et à leur frayer, autant qu'il était possible, un passage le long des précipices et à travers des masses de neiges. Ils parvinrent ainsi, avec l'aide de ces guides et après avoir surmonté les plus grandes difficultés, au sommet de la montagne, mais là impossible d'aller plus loin ; les glaces couvraient l'autre versant, celui qu'il fallait descendre, comment oser s'aventurer sur cette surface polie ? Les hommes en furent réduits pour se soustraire au danger, à marcher quelquefois sur leurs mains ou à monter sur les épaules des guides, ils ne purent quand même éviter de nombreuses chutes et roulèrent plus d'une fois le long des sentiers, ils ne parvinrent au bas de la descente qu'après avoir ainsi, à plusieurs reprises, exposé leurs vies. Quant à la reine et aux femmes attachées à son service, on les plaça dans des sortes de traîneaux formés de peaux de bœuf et les guides les traînèrent tout le long du chemin. Enfin, pour les chevaux, quelques-uns furent hissés et suspendus à l'aide de machines, d'autres furent traînés après qu'on leur eut lié les pieds, mais beaucoup moururent ou restèrent estropiés, bien peu arrivèrent sains et saufs au terme du voyage.

« Lorsque la nouvelle de l'arrivée du roi se répandit en Italie, lorsque l'on sut qu'après avoir traversé les montagnes les plus ardues, il avait pénétré en Italie, les évêques et les comtes de ce pays accoururent au devant de lui, il fut reçu partout avec les plus grands hon-

neurs. Le passage de Lambert ; l'expression est cependant quelque peu étrange. Aussi Villemain et Giesebrecht ont-ils proposé d'autres interprétations, Vevey, Chênes près Genève, mais sans donner de preuves. Que le Buzey ait été alors donné par Henri IV à la maison de Savoie, c'est une opinion peut-être un peu gratuite de Guichenon.

neurs et comme il convenait de recevoir un roi ; dans l'espace de quelques jours, il eut auprès de lui, une armée innombrable. Depuis son avènement au trône, les Italiens avaient toujours désiré le voir venir dans leur pays ; l'Italie ayant grandement à souffrir des guerres, des séditions, des vols et de beaucoup d'injustices privées, ils espéraient que l'autorité royale empêcheraient les malfaiteurs d'enfreindre les lois et de fouler aux pieds les droits acquis. Plusieurs croyaient aussi, comme le bruit en avait couru, que le roi, terriblement irrité contre le pape, venait pour le déposer, aussi espéraient-ils être vengés par lui du pontife qui les avait retranchés de la communion de l'Eglise ¹ .

Tous ces ennemis déclarés de Grégoire VII, des Patares et de la comtesse Mathilde, furent grandement déconcertés lorsque Henri IV leur déclara que telles n'étaient pas ses pensées en venant en Italie ; qu'il voulait surtout s'expliquer avec le pape, au sujet de l'excommunication qu'il avait prononcée contre plusieurs évêques de son royaume et contre lui-même. S'il faisait cette démarche, c'est que les grands de la Germanie l'avaient jugée opportune et nécessaire ; quant à attaquer le pape, l'état de ses affaires, la situation de la Germanie ne lui permettaient pas d'y songer, tout lui commandait de s'abstenir d'une telle folie. Quoique Henri IV ménageât, comme on le voit, la susceptibilité des « taureaux lombards » et de leurs amis, quoiqu'il leur cachât une grande partie de la vérité, ils eurent beaucoup de peine à se résigner ; ils finirent cependant, par comprendre qu'il fallait user de ménagements et ils supplièrent le roi de ne pas trop s'attarder dans ses pourparlers avec Grégoire VII, le menaçant s'il n'en finissait pas promptement avec le pontife détesté, de ne plus le reconnaître comme leur roi et leur chef ².

¹ LAMBERTI *Annales*, ad an, 1077, MG. SS. V, 336. — On voit que le moine de Hersfel aime les descriptions et qu'il y réussit.

² Voyez dans Bertholl — MG. SS V, 288 — ces fausses allégations du roi pour calmer la colère des Lombards et déjouer leurs soupçons.

Henri IV, ayant appris que le pape s'était replié sur le château fort de Canossa, se rendit à Reggio où il laissa une partie de son escorte, notamment les évêques Lombards, à peu près tous excommuniés, et il s'avança vers Canossa, accompagné de sa belle-mère, la marquise Adélaïde, de son beau-frère Amédée, d'Azzo, marquis d'Este, et de quelques serviteurs.

Quels sentiments de colère et d'anxiété durent se faire jour dans l'âme d'Henri IV lorsqu'il aperçut, se profilant à l'horizon, les hautes murailles de la grande forteresse, dont il allait par sa pénitence, rendre le nom à jamais célèbre ; derrière ces murailles, se trouvait le juge qu'il avait si terriblement offensé, comment allait-il le recevoir ? Quelle sentence allait-il prononcer, à quelles conditions pourrait-il obtenir son pardon ?

Le poète Donizo a raison de faire tenir à sa chère citadelle de Canossa un langage fier et indépendant ; il lui fait dire qu'elle ne craint pas les rois, c'est, en effet, dans sa triple enceinte qu'un roi allait s'humilier profondément devant l'autorité morale du pontife romain que Canossa couvrait de sa protection :

« Si la guerre vient à éclater, si je prends part à une lutte, grâce à ma force, peu de soldats me suffisent pour remporter la victoire. Quand même, ce que je ne puis croire, j'aurais à supporter un siège de dix ans, ni les armes, ni la famine ne pourraient avoir raison de moi. Je suis, en effet, une montagne couronnée de murs. Les fortifications grandioses renferment, plus qu'aucune autre citadelle, du froment, des viandes et du vin. Je n'ai que peu de défenseurs et ma sécurité est un jeu pour moi. Il est bien inutile de dresser contre moi des machines ou de m'envoyer des flèches, je dédaigne même le javelot qui ne saurait me nuire. Quant au roi il ne m'inspire aucune crainte ¹ ».

¹ Si venerit bellum, michi quod sit forte duellum,
Militibus paucis mea vinco prœlia fortis.
Contingat vero si quando, quod neque credo,
Obsidio durans circa me vel duo lustra,

Nous savons par Lambert de Hersfeld que d'autres pénitents avaient précédé Henri IV au château de Canossa; c'étaient les évêques et les laïques ¹, excommuniés par le pape, et dont le roi ne s'était séparé qu'à la dernière extrémité; ils avaient pu traverser les défilés des Alpes, sans tomber entre les mains de ceux qui les gardaient, et étant ainsi arrivés sains et saufs en Italie, ils avaient rejoint le pape à Canossa où, pieds nus et habillés d'une simple tunique de laine, ils suppliaient humblement que le pape leur pardonnât leur révolte et les relevât de la sentence d'excommunication. Celui-ci était d'avis qu'il fallait se montrer miséricordieux à l'égard de ceux qui reconnaissent et qui pleuraient leurs péchés, mais il ajoutait que leur désobéissance obstinée avait formé une rouille de péché que le feu d'une longue pénitence pourrait seul faire disparaître; si donc ils avaient vraiment le repentir de leur faute, ils supporteraient, sans murmurer, le traitement indiqué par la discipline ecclésiastique pour guérir leurs blessures. Il ne fallait pas qu'un trop facile pardon leur fit regarder comme sans gravité et sans conséquence le crime atroce qu'ils avaient commis contre le siège apostolique. Tous répondirent qu'ils étaient prêts à accepter la pénitence que le pape voudrait bien leur imposer; il fit alors mettre chaque évêque dans une cellule séparée où il fut tenu au secret et où il recevait, vers le soir, un peu de nourriture et de boisson; quant aux laïques, il leur imposa

Nullatenus bello superabor nec comedendo,
 Cum lapis existam murus quoque desuper instat.
 Mœnia celsa mea super omnia castra repleta
 Sunt ex frumento vel carne simulque lieo.
 Cum paucis dego, ludendo tuta sedebo;
 Machina nulla michi non nulla sagitta remitti
 Officit; in nichilum capio seu computo pilum.
 Nil paveo regem.

DONIZONIS *vita Mathildis* v. 620 sqq. MG. SS. XII, 364.

¹ Parmi ces évêques se trouvait Bëнно, évêque d'Osnabruck.

diverses pénitences suivant leur âge et leurs forces. Après les avoir ainsi mis à l'épreuve pendant quelques jours, il les manda près de lui, les réprimanda avec douceur, leur recommanda de ne plus agir ainsi à l'avenir, et les releva de la sentence d'excommunication. Lorsqu'ils prirent congé de lui, il leur recommanda, à plusieurs reprises, d'éviter tout rapport avec le roi Henri jusqu'à ce qu'il eût réparé l'injure faite au siège apostolique, et de lui refuser leur concours pour bouleverser l'État ou pour troubler la paix de l'Eglise; il ne leur permettait de parler au roi que pour l'exhorter à la pénitence et pour l'engager à sortir de la voie détestable où il s'avavançait à grands pas ¹.

Parvenu à une faible distance de Canossa, le roi manda à la comtesse Mathilde et à Hugo, abbé de Cluny, l'un et l'autre alors auprès du pape, de venir délibérer avec lui. Ils se rendirent à cette invitation et lorsque, l'entrevue terminée, ils regagnèrent le château, la marquise Adélaïde, son fils Amédée, Azzo marquis d'Este et plusieurs personnages d'Italie qui avaient quelque influence sur le pape, les accompagnèrent; ils devaient, de la part du roi, demander au pape, de le relever de la sentence d'excommunication et de ne pas ajouter foi aux princes de la Germanie, dont les accusations étaient inspirées par la jalousie et non par un sentiment de justice. A de telles propositions, le pape répondit qu'il était insolite et contraire aux lois de l'Eglise, de juger un accusé en l'absence des accusateurs; puisque le roi était si sûr de son innocence, il n'avait qu'à chasser toute crainte et à venir avec confiance à Augsbourg, le jour où les autres princes devaient s'y trouver; là, le pape entendrait les deux parties et, mettant de côté tout sentiment de haine et de favoritisme, il prononcerait,

¹ LAMBERTI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, 257 sq. — Avoir les pieds nus et une simple robe de laine était au moyen âge, comme le prouvent d'autres exemples, le costume des pénitents.

conformément aux lois de l'Eglise, la sentence qui lui paraîtrait la plus équitable.

On représenta alors au pape que le roi n'avait jamais songé à se soustraire à son jugement, car il le regardait comme le vengeur incorruptible et comme l'avocat de l'équité et de l'innocence, mais que l'anniversaire de son excommunication étant proche, les princes du royaume attendaient ce jour avec impatience et anxiété; ils savaient en effet que, si à cette date, le roi n'était pas relevé de sa sentence d'excommunication, il était, à tout jamais, d'après les lois du palais, indigne de la dignité royale, et avait perdu le droit d'être entendu pour démontrer son innocence. Il demandait donc instamment à être, ne fut-ce que provisoirement, absous de l'anathème et réintégré dans la communion de l'Eglise; il offrait de mériter cette faveur en se soumettant à tous les genres de satisfaction que le pape exigerait de lui; ainsi, il s'engageait, comme si la présente convention n'avait compté pour rien, à répondre à l'endroit et à l'époque qui lui seraient indiqués par le pape, à toutes les accusations portées contre lui; conformément à la sentence du pape, il garderait ensuite sa couronne s'il avait confondu ses adversaires, ou bien il la quitterait spontanément, s'il venait à perdre sa cause. Le pape résista longtemps, se souvenant de l'inconstance et de la mobilité du jeune prince, de sa faiblesse à se laisser entraîner par son entourage et ses conseillers; cependant on fit auprès de lui de telles instances et les circonstances étaient si graves, qu'il fit la déclaration suivante: « Si vraiment il se repent de ce qu'il a fait, qu'il prouve ce repentir en nous remettant sa couronne et les insignes de la royauté, et qu'il se reconnaisse indigne, à tout jamais, du titre de roi et des honneurs royaux¹. » Cette réponse

¹ Si veraciter, inquit, eum facti pœnitet, coronam et cetera regni insignia in argumentum veræ et ex animo actæ pœnitudinis nostræ

parut trop dure à ceux qui plaidaient la cause du roi et ils insistèrent vivement pour que le pape la mitigeât et n'achevât pas le roseau à demi brisé¹. »

Pendant les pourparlers, Henri IV, dévoré d'inquiétude, ayant peut-être connaissance des réponses du pontife, résolut de brusquer le dénouement et, au matin du 25 janvier 1077, il vint, accompagné de quelques personnes, frapper à la porte de la forteresse. Malgré les rigueurs du froid, le prince était pieds nus et portait la robe de laine des pénitents; il pénétra dans la première enceinte, après avoir laissé son escorte au dehors, mais il dut s'arrêter là. Ce fut en vain que jusqu'au soir, à jeun, les pieds dans la neige, les yeux baignés de pleurs, il supplia qu'on lui donnât accès auprès du pontife, sa voix resta sans écho et les portes ne s'ouvrirent pas; le soir, il retourna tristement auprès des siens. Les deux jours suivants, il revint dans le même costume faire, au même endroit, la même pénitence et il était là pleurant et gémissant dans l'attente du pardon apostolique².

Vers la fin du troisième jour, Henri IV découragé, abattu voulait se retirer; il entra auparavant dans la chapelle de saint-Nicolas où se trouvaient Hugo, abbé de Cluny et la comtesse Mathilde, et là, il supplia avec larmes

potestati ledat, et se post tam contumax admissum regio nomine et honore deinceps indignum profiteatur. LAMBERTI *Annales*, MG. SS. V, p. 25^a.

¹ LAMBERTI *Annales*, l. c.

² Les détails de la pénitence faite par Henri IV devant les portes du château de Canossa sont à peu près identiques dans les divers chroniqueurs qui en ont parlé; remarquons cependant une grave erreur commise par Lambert de Hersfel, il suppose que cette pénitence avait été prescrite par le pape, tandis que, d'après le témoignage de Grégoire VII lui-même, c'est spontanément, et pour arracher enfin une sentence d'absolution au pape, que le roi est venu pendant trois jours, attendre à la porte du burg. Voyez sur ce point la lettre de Grégoire VII au clergé et aux fidèles de la Germanie, *infra*, p. 275.

le vénérable abbé d'être son garant auprès du pape et de négocier la paix. « Cela ne se peut », répondit l'abbé et alors la comtesse Mathilde joignit ses prières à celles du roi pour que Hugo acceptât le rôle de médiateur. S'adressant à la comtesse, Hugo ajouta : « Vous seule, à mon avis, pouvez réussir dans une telle négociation. » Le roi fléchissant le genou devant elle, lui dit aussitôt : « Si tu ne viens à mon aide, je ne briserai plus de bouclier, car le pape m'a frappé, va ma cousine, fais qu'il me bénisse. » Mathilde se levant, promit au prince de faire ce qu'il demandait et rentra dans la forteresse, où elle supplia le pape de mettre fin à la pénitence du roi¹ ; tous ceux qui étaient présents firent de même, quelques-uns allèrent même jusqu'à dire, à haute voix, que ne pas céder après ce qu'Henri IV venait de faire, ce serait non pas de la sévérité apostolique, mais une cruauté et une impitoyable tyrannie².

Il devenait impossible à Grégoire VII de garder plus longtemps l'attitude qu'il avait prise à l'égard d'Henri IV ; il consentit donc à le relever de la sentence d'excommuni-

¹ Pacis sermones tractabant hi seniores ;
 Cumque dies per tres starent pro pace loquentes,
 Et pax non esset, rex atque recedere vellet,
 Capellam sancti petiti idem rex Nicholai ;
 In qua pastorem lacrimans oravit Hugonem,
 Ut pro pace sua fidei jussor sibi fiat.
 Non licet hoc, abbas regi respondit ; et astans
 Illic Mathildis rogavit enm ; sed et ipsi
 Hoc faciet nemo, respondit, tu nisi, credo.
 Poplitibus flexis, dixit rex atque Mathildi :
 Tu nisi me multum juveris modo, non ego sentum
 Ulterius frangam mulctavit me quia papa.
 Consobrīna valens, fac me benedicere, vade !
 Ipsaque surrexit regique spondit et exit
 Ascendens sursum, stetit ac rex ipse deorsum.
 Alloquitur papam de regis sine reclamans.

DONIZONIS *vita Mathildis*, v, 85 sqq MG. SS. XII, p. 381.

² Voyez plus loin, p. 275, la lettre de Grégoire VII au clergé et aux fidèles de la Germanie.

cation, mais, ne voulant, comme le dit Berthold¹, ni tromper ni être dupe, il exigea, avant tout, des garanties pour l'avenir. Le pape était trop perspicace pour ne pas se rendre compte des mobiles qui faisaient agir le roi ; il restait convaincu qu'en venant à Canossa, Henri IV, perdu à tout jamais, si avant la fin de février, il n'était pas réintégré dans la communion de l'Église, terrifié à la pensée de comparaître devant la diète d'Augsbourg, voulait uniquement prévenir cette date fatale et éviter ce suprême affront, sauf à éluder ensuite tous les serments prêtés au pape. Quant à une modification dans les pensées intimes du prince, quant à une volonté sérieuse de changer sa manière d'agir à l'égard de l'Église et de ses sujets, le pape ne pouvait guère se faire illusion. Voilà pourquoi Grégoire VII avait tout fait pour ne pas recevoir Henri IV à Canossa, pour ne se rencontrer avec lui qu'à Augsbourg ; là, le jugement rendu par le siège apostolique, aurait eu pour témoins et pour garants les grands du royaume et, si ensuite Henri IV n'en avait tenu aucun compte, s'il avait voulu, une fois de plus, se soustraire à ses engagements, la Germanie toute entière aurait été témoin de ce parjure et aurait pu le venger. Dans l'intérêt de l'Église et du saint-siège, dans l'intérêt même de la Germanie, il valait donc mieux traiter avec les représentants d'une grande nation et non uniquement avec un jeune prince, déjà sans autorité et d'ailleurs si ondoyant et si divers.

Obligé cependant de laisser les portes de Canossa s'ouvrir devant le royal pénitent et de le réintégrer dans la communion de l'Église, Grégoire VII se préoccupa aussitôt de rester fidèle aux promesses qu'il avait faites aux grands de la Germanie et de ne pas permettre que les stipulations d'Oppenheim devinssent lettre morte, comme le

¹ *Domnus apostolicus, qui tam falli quam fallere cautissimus noluerit.* BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS., t. V, p. 289.

désirait secrètement Henri IV. Il lui fit donc prêter le serment suivant dont la formule fut rédigée par les fondés de pouvoir du pape et par ceux du roi ; en outre, les évêques de Zeitz et de Vercelli, le marquis Azzo et plusieurs autres grands personnages se portèrent garants pour le roi et jurèrent en son nom qu'il serait fidèle à sa parole ; l'abbé de Cluny le promit également, au nom du roi, mais sans prêter serment, à cause de sa profession monastique¹.

« Serment d'Henri, roi de Germanie.

Moi, Henri roi, ayant constaté que les archevêques et les évêques, les ducs, les comtes et les autres princes du royaume de Germanie, ainsi que ceux qui les suivent dans la même voie, murmurent contre moi et me sont hostiles, je ferai, dans le délai fixé par le seigneur pape Grégoire, justice suivant sa sentence, ou accommodement conformément à son avis, à moins de quelque obstacle pour moi ou pour lui, et, l'empêchement levé, je serai prêt à remplir ma promesse. De même, si le seigneur pape Grégoire veut aller au-delà des monts ou dans d'autres contrées, il sera de ma part, et de la part de ceux auxquels je puis commander, à l'abri de tout danger de mort, de mutilation ou de captivité ; il en sera ainsi, non pas seulement pour lui, mais aussi pour ceux qui auront à le conduire et à l'escorter, pour ceux qui seront envoyés par lui, pour ceux qui viendront le trouver de n'importe quel pays du monde, et cela pendant le voyage, pendant le séjour, pendant le retour. Il n'éprouvera, de mon aveu, aucune gêne contraire à son honneur et si quelqu'un lui en impose, je lui viendrai en aide de bonne foi et selon mon pouvoir. Qu'ainsi Dieu et ses saints évangiles me soient en aide.

Fait à Canossa, le 5 des calendes de février (28 janvier), indication XV^e, l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1077, en présence des évêques Umberto de Præneste et Gerald d'Ostie, cardinaux romains ; de Pierre, du titre de saint-Chrisogone, et de Conon, du titre de sainte Anastasie ; des diacres romains Grégoire et Bernard, du sous-diacre Umberto ; du côté du roi étaient présents l'archevêque

¹ Lambert de Hersfeld et Berthold, *ll. cc.*, p. 259 et p. 289, énumèrent l'un et l'autre les personnages qui se portèrent garants de la parole du roi. D'après Lambert de Hersfeld, Henri IV aurait en vain multiplié les protestations de fidélité à son serment, le pape aurait exigé en outre que d'autres s'engageassent pour lui.

de Brême et les évêques de Vercelli et d'Osunbruck, l'abbé de Cluny et plusieurs nobles ¹ ».

Le lendemain, les portes de Canossa, furent enfin ouvertes et Henri IV, accompagné de quelques fidèles, se présenta devant le pontife ; il n'avait pas quitté ses habits de pénitent et ce fut nus pieds et avec la tunique de laine, qu'il parut au seuil de l'Eglise où le pape l'attendait. Dès qu'Henri IV l'aperçut, il se prosterna à terre, les bras en croix et s'écria au milieu de ses larmes : « Pitié, saint père, pitié ! » Toute l'assistance pleurait et Grégoire VII, également ému ne put retenir ses larmes. Le roi et ceux qui l'avaient suivi dans sa révolte, firent alors la confession de leurs fautes et le pape consentit à les absoudre, à les bénir et à les réintégrer dans le sein de l'Eglise. La récitation des prières accoutumées étant terminée, il donna le baiser de paix non seulement à Henri IV, mais aux cinq évêques de Strasbourg, de Brême, de Lausanne, de Bâle et de Neubourg et aussitôt après il commença la messe ².

Au moment de la communion, il fit approcher de l'autel le roi et la foule qui l'entourait et, tenant dans ses mains le corps du Seigneur, il lui adressa ces paroles : « J'ai reçu de toi et de tes partisans des lettres où tu m'accusais d'avoir usurpé à l'aide de la simonie le siège apostolique et d'avoir, après comme avant mon épiscopat, souillé

¹ GREGORII VII *Regist.*, l. IV. 42, a. JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 258 sq.

² Ante dies septem quam linem janus haberet,
Ante suam faciem concessit papa venire
Regem, cum plantis nudis a frigore captis.
In cruce se jactans, papa sepiissime clamans :
Parce, beate pater ! pie, parce michi pto plane !
Papa, videns flentem, miseratus ei satis est est ;

DOXIZONIS *vita Mathildis*, v, 108 sqq. MG. SS XII, p. 382.

Berthold parle aussi de l'émotion qui s'empara du pape et de l'assistance à la vue de ce spectacle ; l. c. p. 290.

ma vie de divers crimes qui, d'après les prescriptions des canons, devaient m'interdire l'accès des ordres sacrés. Bien que je puisse réfuter cette calomnie par les affirmations d'un grand nombre de témoins véridiques, c'est-à-dire de ceux qui connaissent ma vie entière depuis mon enfance et de ceux qui furent les auteurs de ma promotion à l'épiscopat, cependant, pour ne pas paraître m'appuyer sur le témoignage des hommes plutôt que sur celui de Dieu, et pour ôter, par une courte et prompte satisfaction, à tout le monde, tout prétexte de scandale, voici le corps du Seigneur que je vais prendre; qu'il devienne pour moi l'épreuve de mon innocence, en sorte que le Dieu tout puissant m'absolve aujourd'hui du crime qu'on m'objecte si je suis innocent, et me frappe de mort subite, si je suis coupable. »

Après avoir prononcé ces paroles et quelques autres terribles objurgations, par lesquelles il conjurait Dieu d'être son juge et de faire éclater son innocence, il prit et consumma une partie du corps du Seigneur. Le peuple fit alors entendre des cris de joie pour louer Dieu et féliciter le pape sur la preuve de son innocence, le pape ayant ensuite prescrit le silence, se tourna vers le roi et poursuivit : « Fais, mon fils, s'il te plaît, ce que tu m'as vu faire. Les princes du royaume de Germanie fatiguent tous les jours nos oreilles de leurs accusations contre toi; ils t'imputent une foule de crimes capitaux pour lesquels ils pensent que tu dois être séquestré, jusqu'à la fin de tes jours, non seulement de l'administration des affaires publiques, mais encore de la communion de l'Eglise et de tout commerce avec les hommes. Ils demandent qu'on fixe le jour et le lieu et qu'on prépare l'audience pour discuter canoniquement les accusations qu'ils élèvent contre toi. Or, tu connais bien l'incertitude des jugements humains; tu sais que, dans les débats publics, le faux se

fait souvent admettre pour le vrai, que, selon le talent des orateurs, l'abondance et le charme des discours, le mensonge, rehaussé de belles paroles, est écouté avec plaisir, tandis que la vérité, sans l'appui de l'éloquence, reste dédaignée. Comme je veux venir à ton aide parce que dans tes malheurs, tu as cherché la protection du siège apostolique, fais ce que je te dis : si tu es certain de ton innocence, si tu crois que ta réputation est faussement attaquée par les calomnies de tes rivaux, délivre complètement l'église de Dieu d'un tel scandale et toi-même des lenteurs d'un procès douteux ; prends cette partie du corps du Seigneur, afin que ton innocence ayant eu ainsi Dieu pour témoin, tes ennemis ne puissent continuer à raconter de toi toute sorte d'iniquités et que moi, devenant désormais l'avocat de ta cause et l'intrépide défenseur de ton innocence, les grands se réconcilient avec toi, le royaume te soit rendu, et, que les orages des guerres civiles qui, depuis longtemps, désolent la république, disparaissent à jamais ¹. »

Que fit Henri IV en face de cette terrible mise en demeure ? Il est assez difficile de le dire car deux chroniqueurs contemporains, Lambert de Hersfeld et Berthold affirment qu'il n'osa pas communier, tandis que Bonitho et Donizo, tous les deux italiens, tous les deux contemporains et pouvant être bien informés, déclarent qu'il reçut la sainte hostie ². Je serais porté à croire que ces derniers sont dans le vrai, d'autant plus que Grégoire VII lui-

¹ LAMBERTI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, 259 sqq. C'est par Lambert que nous connaissons ces discours du pape et les incidents de cette scène mémorable.

² BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1077 ; MG. SS. V, 290. — LAMBERTI *Annales* ad an. 1077 ; MG. SS. V, p. 260.

Nam benedixit eum, pacem tribuit, sibi demum
Missam cantavit, corpus dedit et deitatis ;
Secum convivans super arcem quin canunisam.
Ipsam dimisit postquam juravit. Et ivit

même, parlant de la réconciliation du roi, s'exprime comme nous le verrons bientôt, de la manière suivante : « Vaincu enfin par l'ardeur de sa componction et par les supplications de ceux qui étaient présents, nous l'avons, relachant les liens de l'anathème, admis au bienfait de la communion et dans le sein de notre sainte mère l'Eglise ¹. » Ainsi, non seulement le pape ne dit rien de ce refus de communier qui cependant aurait été très significatif, mais le sens le plus naturel de sa phrase est qu'il a réintégré le roi dans le sein de l'Eglise et qu'il lui a donné la communion eucharistique.

Le pape et le roi s'assirent ensuite à la même table et prirent leur repas en commun ; tout dissentiment entre eux semblait terminé et le pontife se borna à recommander au souverain de rester fidèle aux engagements qu'il avait pris, d'être, en outre, très prudent dans ses rapports avec les Lombards et de continuer à faire pénitence pour le

Urbem Reginam, qua stabat turba maligna
Pontificum, valde metuentes hanc fore pacem.

DONIZONIS *vita Mathildis*, l. II, v, 113, MG. SS. XII, 382.

BONITHONIS *liber ad amic.* dans JAFFE: *Mon. Gregor.*, p. 672.

¹ Tandem eum, relaxato anathematis vinculo in communionis gratiam et sinum sanctæ matris ecclesiæ recepimus. GREGORI VII *Regist.*, l. IV, 12. *Mon. Gregor.*, p. 258. — En croyant, d'après les témoignages de Donizo et de Bonitho, que le roi a communié à Canossa des mains du pape, je suis, par là même, porté à supposer que cette communion n'avait pas la portée politique que lui prête Lambert de Hersfeld : d'après les paroles que, suivant ce chroniqueur, le pape aurait adressées à Henri IV, avant de lui donner le corps du Seigneur, cette communion aurait été, également pour Henri IV, le jugement de Dieu, prouvant l'innocence du prince au point de vue politique, s'il n'était pas immédiatement frappé par Dieu. Le pape désirait trop que la question politique ne fut résolue qu'en Germanie dans une assemblée des grands, présidée par lui, pour avoir fourni à Henri IV un moyen immédiat de se justifier ; nous ne voyons pas non plus que le roi ait allégué cette communion pour établir son innocence et se dispenser de comparaître par devant l'assemblée. Il faut donc conclure que le roi a communié, parce qu'il venait de recevoir l'absolution de ses fautes, mais que cette communion laissait intacte la question politique.

passé. Il lui promit, s'il persévérât dans cette voie, de lui venir en aide pour tout ce qui concernait son honneur et les intérêts de son âme. Henri IV prit, aussitôt après, congé de Grégoire VII, sortit du château et descendit les pentes du massif de Canossa pour rejoindre les siens¹; il avait obtenu ce qu'il voulait, il était enfin relevé de l'excommunication, mais à quel prix ! pour échapper aux fatales conséquences de ses fautes, il venait de subir une humiliation qui resta pour lui, le reste de sa vie, un sombre cauchemar et qu'après huit cents ans, son pays n'a certes pas oubliée.

Telle a été la fameuse entrevue de Canossa dont le souvenir a soulevé, à travers les âges, tant de colères et de récriminations ; pour la juger d'une manière équitable, il faut, je crois, se rendre compte de l'esprit et des maximes des temps où elle a eu lieu, et ne pas perdre de vue les diverses phases de la lutte entre le saint-siège et la couronne de Germanie, de l'automne de 1075 au mois de janvier 1077. Faire abstraction de ces préliminaires indispensables, et se borner à montrer Grégoire VII laissant impitoyablement le royal pénitent, les pieds nus dans la neige, pleurer à la porte du burg, c'est peut-être le moyen d'obtenir un effet dramatique, ce n'est pas faire œuvre d'historien. Hartwig Flotto était mieux inspiré lorsqu'il y a quelques années, dans un livre pourtant bien césarien, bien protestant, il portait sur l'entrevue de Canossa le jugement suivant, remarquable par sa calme impartialité :

« Voilà ce qui s'est passé dans les célèbres journées de Canossa. Le spectacle qu'elles présentent attire vivement l'attention ; on s'arrête à considérer ce roi de Germanie, jeune, noble, de grande allure,

¹ Voyez le passage de Donizo, cité dans l'avant-dernière note ainsi que les *Annales* de Berthold et de Lambert, *ll. cc.*

ce chef du saint empire romain, si profondément humilié devant ce pape déjà vieux, de petite stature, sans apparence extérieure et sorti du peuple. Oui, la pénitence était assez rude pour Henri, et cependant, quand on réfléchit à tout ce qui s'était passé depuis 1073, aux fautes commises et aux conséquences de ces fautes, la conclusion dramatique n'a rien qui étonne. Quant aux formes extérieures de la pénitence accomplie par Henri, elles ne doivent pas nous surprendre; la coutume de ces temps barbares le voulait ainsi et tout pénitent s'y soumettait. A Nurenberg, en 1074, Henri s'était présenté de la même manière devant les légats. En outre, c'est commettre une bien grande erreur que de se figurer Grégoire comme un tyran, plein de rancune et sans cœur, éprouvant une certaine jouissance à voir les souffrances et les humiliations de sa victime. En réalité, Grégoire était dans un grand embarras, la pénitence du roi le contraignait vivement, ce qu'il voulait c'était la réunion des grands du royaume ¹ .

Voici enfin, pour clore ce chapitre, comment Grégoire VII, parlant avec l'autorité du pontife et l'expérience de l'homme d'État, résumait, dans sa lettre aux grands de la Germanie, les incidents survenus depuis son départ de Rome jusqu'à l'absolution d'Henri IV.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les archevêques, évêques, ducs, comtes et autres grands du royaume Teutonique, défendant la foi chrétienne, salut et bénédiction apostolique.

« Comme dans la lutte de la milice chrétienne, vous avez, par amour pour la justice, fait cause commune avec nous et partagé nos périls, nous avons soin, avec une charité sincère, d'annoncer votre dilection, de quelle manière le roi, s'étant humilié par pénitence, a obtenu la grâce de l'absolution et comment cette affaire a été conduite, depuis son entrée en Italie jusqu'à présent.

« Ainsi qu'il avait été décidé avec vos envoyés, nous nous sommes rendu en Lombardie, environ vingt jours avant l'époque où qu'un des ducs devait venir au devant de nous, à l'entrée des ducs, attendant leur arrivée, pour pouvoir passer dans vos contrées. Mais comme le terme étant expiré, on nous annonçait que dans

¹ H. FLOTO : *Kaiser Heinrich der Vierte*, t. II, p. 134 sq.

ps, à cause des nombreuses difficultés, ce que nous croyons
 s peine, il n'était pas possible d'envoyer une escorte au-devant
 nous et que nous n'avions pas d'autre moyen de passer sûrement
 s vous, nous nous sommes trouvé dans un embarras qui n'était
 médiocre, sur le parti à prendre.

Cependant nous avions appris d'une manière certaine que le roi
 prochain. Avant même d'entrer en Italie, il s'était fait précéder
 près de nous par une ambassade suppliante, avait offert de donner
 te satisfaction à Dieu, à saint Pierre et à nous, et promis d'ac-
 mplir en toute obéissance la réforme de sa vie, pourvu qu'il
 int de nous la grâce de l'absolution et de la bénédiction aposto-
 ue. Après que nous eûmes longtemps consulté et différé, le repre-
 nt avec force de tous ses excès par tous les messages qui allaient
 venaient de par et d'autre, lui-même enfin, sans rien affecter
 hostile et de menaçant, s'est approché avec peu de monde du
 âteau de Canossa où nous étions. Là, pendant trois jours, devant
 porte de la forteresse, ayant dépouillé tout appareil royal, dans
 extérieur misérable, sans chaussures, vêtu de laine, il n'a cessé
 mplorer avec larmes le secours et la consolation de la miséricorde
 ostolique, jusqu'à ce qu'il eut touché de pitié et de compassion
 s ceux qui étaient présents ou à qui cette nouvelle est parvenue.
 fut au point que, venant à intercéder pour lui par des prières et
 s larmes, tous voyaient avec étonnement notre rigueur inaccou-
 née et quelques uns s'écriaient qu'il y avait en nous, non pas la
 mété sévère de l'apôtre, mais la farouche cruauté du tyran.

« Vaincu enfin par l'ardeur de sa componction et par les supplica-
 ons de ceux qui étaient présents, nous l'avons, relâchant les liens
 l'anathème, admis au-bienfait de la communion et dans le sein
 notre sainte mère l'Eglise, après avoir reçu de lui les garanties
 e vous trouverez transcrites plus bas. Ces garanties ont été con-
 mées en outre par les mains de l'abbé de Cluny et de nos filles
 thilde et de la comtesse Adélaïde, ainsi que des autres princes,
 èques et laïques qui nous ont semblé utiles à cet effet.

« Ces choses étant ainsi réglées, nous désirons passer dans vos con-
 ès à la première occasion qui se présentera, afin de tout dis-
 ser pleinement, avec l'aide de Dieu, pour la paix de l'Eglise et
 nion du royaume, ainsi que nous l'avons souhaité depuis long-
 nps. Nous voulons en effet que votre charité sache bien, comme
 s pouvez le remarquer dans les promesses écrites, que *l'affaire*
encore en suspens, de telle sorte que notre arrivée parmi vous et
 nanimité de vos conseils sont absolument nécessaires. Appliquez

vous donc tous à persévérer dans la foi et dans l'amour de la justice, sachant bien que nous n'avons, vis-à-vis du roi, d'autre engagement que de lui avoir dit, conformément à notre habitude, qu'il espérât en nous, pour les choses dans lesquelles nous pouvons l'aider pour son salut et son honneur, soit dans l'intérêt de la justice, soit dans celui de la [miséricorde, sans exposer notre âme et la sienne ¹ ».

¹ GREGORI VII *Registrum* IV, 42. JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 256 sqq.

CHAPITRE XIX

Au lendemain de Canossa.

29 janvier 1077. — 25 février 1078.

SOMMAIRE.

Mécontentement des Lombards au lendemain de Canossa. — Joie des Patares. — Deux légats du saint-siège en prison. — Mort de Cenci. — Henri IV se rapproche de ses anciens amis et des Lombards. — Message de Rapoto à Grégoire VII — Deux légats du pape envoyés en Germanie avec une lettre. — Diète de Forchheim. — Rodolphe proclamé roi de Germanie ; son sacre à Mayence. — Opposition faite au nouveau roi. — Henri IV rentre en Germanie. — Les deux rois sur le point d'en venir aux mains, — Rodolphe en Saxe. — Il revient assiéger Wurtzbourg. — Fuite d'Henri IV. — Attitude de Grégoire VII à l'égard des deux rois. — Lettres pontificales du 31 mai 1077. — Projet d'une diète pour le 1^{er} novembre 1077. — Henri IV ravage la Souabe, et empêche la réunion de la diète projetée. — Il est de nouveau excommunié par le cardinal légat. — Henri IV et Rodolphe envoient des ambassadeurs au synode romain. — Grégoire VII rentre à Rome. — Assassinat du préfet de Rome. — Gisulfe de Salerne. — Prise de Salerne par les Normands. — Mort de l'impératrice Agnès.

Nous avons vu avec quel enthousiasme Henri IV avait été reçu à son arrivée en Lombardie par les nombreux ennemis du saint-siège et de la réforme de l'Église ; ils croyaient que le jeune souverain venait se mettre à leur tête et faire avec eux à Grégoire VII une guerre sans trêve ni merci, aussi ce fut avec dépit et avec anxiété qu'ils lui permirent de se rendre à Canossa auprès du pape et, pour ne pas les exaspérer, Henri IV ne leur avoua pas le but véritable de sa visite.

Quel accueil allaient-ils lui faire maintenant qu'il revenait de Canossa après s'être soumis spontanément, afin d'obtenir son pardon, à une pénitence publique et après les promesses qu'il avait faites au pape ?

Dans l'espoir de calmer les esprits et, si c'était possible, de ramener les schismatiques à de meilleurs sentiments, Grégoire VII envoya à Reggio, où étaient réunis les évêques Lombards ¹, Ebbo, évêque de Neubourg-Zeitz ; ce prélat venait d'être lui-même relevé de l'excommunication et pouvait témoigner des bienveillantes dispositions du pape pour absoudre les coupables, s'ils donnaient des preuves de repentir. Mais lorsque les Lombards apprirent les incidents et la conclusion de l'entrevue de Canossa, ce furent au contraire des cris de rage et une indignation générale. « Tous, dit Lambert de Hersfeld, tous frémissent, firent entendre des paroles menaçantes et se livrèrent à des voies de fait ; ils répondirent par des exclamations dérisoires aux propositions du siège apostolique ; emportés par la fureur, ils se répandirent en cris sauvages et en honteuses malédictions, déclarant ne tenir aucun compte de l'excommunication de celui que tous les évêques de l'Italie avaient auparavant excommunié pour les plus justes motifs, qui s'était emparé du siège apostolique par des moyens simoniaques et l'avait ensuite déshonoré par ses homicides, ses adultères et ses autres crimes. Quant au roi, il ne s'était pas conduit en roi ; il avait à tout jamais terni sa gloire en abaissant la majesté royale devant un hérétique, reconnu infâme par tous les hommes de bien ; ils avaient cru voir dans le roi le représentant de la

¹ Donizo dit qu'à l'issue de l'entrevue de Canossa, le roi

. ivit.

Urbem Reginam, qua stabat turba maligna

Pontificum, valde metuentes hanc fore pacem.

DONIZONIS *vita Mathildis*, L. II, v. 116, sq. MG. SS. XII, 382.

justice, le vengeur des lois ecclésiastiques et, par sa très honteuse soumission, il avait trahi la foi catholique, l'autorité de l'église et la dignité de la république. Pour le défendre et le venger, ils avaient prodigué au pape toutes les injures possibles et maintenant, chose honteuse à dire et qui faisait monter la rougeur au front, le roi les laissait au milieu d'une mer agitée et ne songeant qu'à lui-même, avait fait, pour des raisons d'intérêt privé, sa paix avec l'ennemi public. Les princes de l'Italie firent çà et là, connaître au peuple ces amères récriminations, aussi la haine contre le roi fit-elle rapidement de grands progrès. Ce mouvement aboutit à une véritable sédition dont le but était de faire abdiquer le père qui s'était montré vraiment indigne de la royauté et de donner la couronne royale à son fils quoiqu'il fût encore enfant et incapable de gouverner ; on devait ensuite, avec le nouveau roi, aller à Rome, y élire un autre pape qui sacrerait empereur le roi enfant et casserait tous les actes de ce pape apostat ¹. »

Informé de ces colères, Henri IV envoya de son côté à Reggio son beau-frère Amédée de Savoie et Azzo, marquis d'Este, qui expliquèrent la conduite du roi et l'impossibilité où il s'était trouvé d'agir autrement. Malgré ces apologies, le roi fut très froidement reçu lorsqu'il se présenta et le vide commença à se faire autour de lui ; il dut se demander si sa situation en Italie n'allait pas bientôt être aussi critique qu'elle l'était déjà en Germanie ².

Pour sortir de cette impasse, Henri IV essaya encore et malgré tout de réconcilier les Lombards avec le saint-siège ; il eut avec le pape et la comtesse Mathilde à Biannello, près de Canossa, une nouvelle entrevue où les moyens d'amener cette pacification religieuse furent dis-

¹ LAMBERTI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, 260, sq.

² LAMBERTI *Annales*, l. c.

cutés et l'on convint de réunir à Mantoue une grande assemblée, présidée par le pape et à laquelle assisteraient les schismatiques Lombards. Grégoire VII et Mathilde étaient déjà en route pour se rendre à Mantoue où Henri IV les avait précédés, lorsqu'un message secret avertit la comtesse que le synode projeté n'était qu'un piège pour s'emparer d'elle et de la personne du pape, et que le roi et l'archevêque de Ravenne étaient à la tête du complot; Mathilde eut peur et il faut bien avouer que la situation commandait une certaine prudence, aussi décida-t-elle le pape à regagner immédiatement avec elle la forteresse de Canossa; Henri IV n'a jamais revu Grégoire VII pas plus qu'il n'a revu la comtesse Mathilde ¹.

Si la soumission d'Henri IV à Grégoire VII rendit furieux « les taureaux Lombards », en revanche, la nouvelle de

1

Rex que die sexto remeavit Bibianellum ;
 Corde dolo pleno, cum plena mente veneno.
 Pastor felle carens ad eum descendit ab arce
 Crebro scripta supra ; mox est comitissa sequuta.
 Callidus at multa rex papæ dixit, et ultra
 Eridanum fluvium, commune cupit fieri tunc
 Colloquium ; laudat quod papa, Mathildis et optat,
 Cur hoc rex malit, ignorant hi duo clari.
 Mantua re vera placito subdique timebat.
 Rex equidem frustra transivit primitus undam
 Eridani, tractans cum paucis tradere papam,
 Nec non, si quiret, comitissam traderet idem.
 Hoc scelus infandum complere putat placitando.
 Cuncta videns Christus fieri vetuit scelus istud.
 Eridanum presul Mathildis et optima secum
 Transivit, sperans pacem componere veram.
 Ad dominam claram multis oculis oculatam
 Nuncius advenit, qui secretum patefecit.
 Regis Heinrici, qui papam tradere dicit.
 Hoc ubi cognovit prudens hera, mox cito movit
 Seque suos, fortes peciit cum presule montes.
 Insidiæ fractæ regis sunt et patefactæ ;
 Papam Mathildim, rex ulterius neque vidit.

cet événement combla de joie les Patares du nord de l'Italie et leur donna de nouvelles forces. Une députation de la ville de Milan vint trouver le pape et, après lui avoir demandé d'oublier le passé, lui promit qu'à l'avenir l'église de saint Ambroise serait une fille dévouée et obéissante de l'église romaine. L'historien de l'église de Milan, Arnulfe, revenu de ses préventions contre la papauté, nous apprend qu'il fit lui-même partie de cette ambassade. Grégoire VII s'empressa de profiter de ces bonnes dispositions et envoya aussitôt à Milan, Anselme, évêque de Lucques, et Girald, cardinal évêque d'Ostie, le successeur de P. Damiani ; ils y furent reçus triomphalement et, pendant trois jours, leur parole, leurs exhortations eurent le plus grand succès ; Thédald, l'archevêque intrus de Milan, perdit tout crédit auprès de ses diocésains et échoua complètement dans sa tentative pour ressaisir le pouvoir. De Milan, les légats se rendirent dans les villes des environs, à Pavie notamment où ils défendirent avec la même vigueur et les mêmes succès la cause du saint-siège et celle de la réforme de l'Église. Ce retour offensif de la Pataria acheva d'affoler les schismatiques Lombards, aussi l'un d'eux, Denis, évêque de Plaisance, n'hésita pas à s'emparer des deux légats, lorsqu'ils se rendaient dans sa ville épiscopale et à les envoyer, sous bonne escorte, dans un château-fort. L'évêque de Lucques fut peu après rendu à la liberté mais on garda prisonnier le cardinal-légat¹.

¹ ARNULFI *Gesta archiep. Mediolan.* l. V, MG. SS. VIII, 31. Arnulfe écrit en parlant de l'ambassade des fidèles de Milan à Grégoire VII : *Cui legationi ipse ego interfui, de præteritis satisfaciens, in futuro castigari promittens.* Sur cet incident, voyez aussi BERNOLDI *chronicon* ad an. 1077, MG. SS. V, 433 ; BERTHOLDI *Annales* ad an. 1077, MG. SS. V, 290 et la *Vita Anselmi episc. Lucensis*, 17, MG. SS. XII, 48. D'après ce dernier document, Girard d'Ostie aurait été seul emprisonné, on aurait respecté l'évêque de Lucques, quoiqu'il eût demandé à partager l'infortuné de son compagnon.

Un tel affront fait au saint-siège, blessa profondément Grégoire VII qui protesta énergiquement contre cet attentat, déclarant que c'était saint Pierre lui-même qui était emprisonné de nouveau et il s'employa à délivrer le représentant outragé de l'Église romaine. Peu après, une occasion favorable lui permit de solliciter l'intervention d'Henri IV dans cette affaire; le roi s'était rendu à Plaisance et se disposait à aller à Monza, pour y recevoir solennellement la couronne de fer et être sacré roi d'Italie; il pensait et avec raison qu'une telle cérémonie était de nature à relever son prestige dans la péninsule. Mais par quel évêque serait-il sacré? à peu près tous les prélats du nord de l'Italie étant schismatiques et irréconciliables ennemis du pape. La difficulté était d'autant plus grave qu'Henri IV ne pouvait pas et ne voulait pas alors rompre ouvertement en visière avec Grégoire VII. Il prit le parti de s'adresser au pape lui-même et le pria de désigner pour procéder au sacre, Thédald, l'archevêque de Milan ou l'évêque de Pavie ou tel autre évêque à son choix. Le pape répondit qu'avant tout, son légat devait recouvrer la liberté, qu'il regardait son emprisonnement comme une violation des promesses faites à Canossa et que le devoir du roi était de ne pas retarder cet acte de justice. Henri IV fit alors la sourde oreille, et, malgré les supplications de sa mère, l'impératrice Agnès, qui était venue le trouver à Plaisance, il s'obstina à ne rien faire en faveur de l'évêque d'Ostie. Une attitude si étrange ne pouvait évidemment qu'augmenter les défiances du pape, le sacre n'eut pas lieu et les ennemis du saint-siège se reprirent à espérer et recommencèrent à se montrer à la cour du jeune monarque ¹.

¹ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, 290; d'après ce chroniqueur, le pape aurait répondu au roi: ut quamdiu Petrus (c'est-à-dire l'évêque d'Ostie, légat du pape) esset in vinculis, non haberet in hac re

Cenci lui-même, l'affreux bandit qui, dans la nuit de Noël 1075, avait fait le pape prisonnier et l'avait si cruellement maltraité, crut le moment favorable pour s'aboucher avec Henri IV ; il vint à Pavie et demanda une audience ; pour bien montrer au roi ce qu'il savait faire et ce dont il était capable, il amena avec lui, pour le livrer à Henri IV, Rainald, évêque de Côme, l'ami de Grégoire VII et de l'impératrice Agnès ; par un hardi coup de main, il avait enlevé cet évêque dans le voisinage même de l'église Saint-Pierre à Rome. Henri IV hésita à admettre en sa présence et à entretenir ce misérable, ce voleur de grand chemin, mais, sans se déconcerter, Cenci attendit à Pavie que le roi fût mieux disposé à son égard ; il n'attendit pas longtemps, car, brusquement il fut, sur ces entrefaites, pris d'un violent mal de gorge qui mit fin à ses jours. Les évêques Lombards, désolés de sa mort, ne rougirent pas de lui faire eux-mêmes de splendides funérailles ; la haine qu'ils avaient vouée au pape leur avait fait perdre tout sentiment d'honneur et de dignité sacerdotale ¹.

Les anciens amis d'Henri IV, Udalrich de Godesheim, Eberhard de Nellenburg, Berthold de Morsburg, c'est-à-dire ceux qui, ayant partagé sa vie de débauches, avaient largement contribué à le précipiter dans la situation présente, furent plus heureux que Cenci ; le roi, ne tenant

licentiam apostolicæ auctoritatis. Bernold, l. c. p. 433, parle aussi du profond chagrin que causa au pape l'emprisonnement de son légat. — D'après Paul Bernried, c'est à Monza que le roi voulait se faire couronner, suivant en cela l'antique tradition, tandis que d'après Berthold, le sacre devait avoir lieu à Pavie ; *S. Gregorii papæ vita à P. BERNRIE-DENSI*, 77, dans MIGNE : *Patr. lat.* T. 148, col. 80.

¹ BONITHONIS *ad amic.* L. VIII, dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p 673. D'après Bonitho, le roi aurait eu, la nuit, plusieurs entretiens secrets avec Cenci, tandis que publiquement, il lui refusait toute audience ; Berthold — BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V. 290, sq., — ne dit rien de semblable, quoiqu'il ait été très bien informé sur ce point.

aucun compte de ce qu'il avait promis à Canossa, sur la foi du serment, les admit de nouveau dans son intimité et s'inspira comme auparavant de leurs détestables conseils. « Dans les nombreuses conversations qu'il avait avec eux, raconte Lambert de Hersfeld, le roi s'emportait en récriminations contre le pontife romain, soutenant que la tempête violente, qui avait ébranlé l'État et qui sévissait partout, était due uniquement aux machinations de ce pontife, il le dénonçait comme l'auteur et le fauteur de tout ce qui venait de se passer dans l'Eglise, aussi demandait-il qu'on se groupât sans exception autour de lui, pour qu'il pût tirer vengeance de tant d'injures. Quant aux stipulations arrêtées entre lui et l'autorité apostolique, quant aux prescriptions des lois ecclésiastiques, il les traita comme des toiles d'araignée que l'on fait dédaigneusement disparaître, il obéit avec une liberté effrénée à tous ses caprices et mit de côté toute crainte de Dieu. Un tel langage et une telle conduite désarmèrent la colère des Italiens contre lui, leur fureur se calma, et, peu à peu, fit place à des sentiments opposés, ils commencèrent à fréquenter sa cour, lui fournirent pour ses troupes des subsides plus abondants et lui promirent d'exécuter très promptement les ordres qu'il leur donnerait. Voici les noms des princes de la Germanie qui se trouvaient à cette époque près de lui, Liémar, archevêque de Brême, Ebbo, évêque de Zeitz, Benno, évêque d'Osnabruck, Burchard, évêque de Lausanne, Burchard, évêque de Bâle, les laïques Udalrich, Eberhard, Berthold et à peu près tous ceux que les légats du siège apostolique avaient éloignés de lui à Oppenheim, à cause de l'excommunication. Ayant été réintégrés dans le giron de l'Eglise et voyant que le roi était, lui aussi, réconcilié avec l'Eglise, ils s'empressèrent de venir le retrouver et l'accompagnèrent ensuite dans ses voyages ¹. »

¹ LAMBERTI *Annales* ad an. 1077, MG. SS. V, 261 sq.

Que Grégoire VII fut au courant de l'évolution, facile à prévoir du reste, qui s'opérait dans l'esprit et dans la politique d'Henri IV, qu'il ne se fit aucune illusion sur les intentions et les dispositions hostiles du jeune monarque et de son entourage, c'est ce que la correspondance du pontife démontre avec évidence. Ces nouvelles preuves de la mobilité d'esprit et du peu de caractère d'Henri IV augmentaient, il est vrai, les préoccupations de Grégoire VII sur le lendemain réservé à l'Eglise et à la Germanie, mais, en revanche, elles montraient la sagesse de la ligne de conduite qu'il avait suivie à Canossa et dont, malgré les instances du roi, il avait refusé de se départir. Le serment prêté par Henri IV et la lettre du pape aux grands de la Germanie avaient défini avec précision cette ligne de conduite. Le roi était, il est vrai, relevé de l'excommunication qui pesait sur lui et les grands de la Germanie ne pouvaient plus le déposer et lui donner un successeur en alléguant qu'il était déjà rejeté par l'Eglise ; mais les stipulations de Oppenheim, acceptées par les deux partis, n'étaient en aucune façon abrogées par la même, l'absolution donnée à Canossa ne tranchait pas le différent existant entre Henri IV et ses sujets, le serment qu'il avait prêté entre les mains du pape l'obligeait au contraire à se rendre à l'assemblée des grands de la Germanie pour y entendre les accusations portées contre lui et s'incliner devant la décision rendue après un débat contradictoire. « Que votre charité sache bien, avait écrit Grégoire VII aux Teutons, au lendemain de Canossa, que votre charité sache bien que toute l'affaire est encore en suspens ¹. » Ce mot résumait la situation. L'union de l'aristocratie de la Germanie et du saint-siège avait obligé Henri IV à venir à Canossa, il fallait, dans l'intérêt de

¹ Adhuc totius negotii causa suspensa est. GREGOR. VII *Regis*. L. IV
12. JAFFE : *Mon. Gregor.*, p. 258.

l'Eglise et même dans l'intérêt de la Germanie, que cette union restât intime pour parer aux éventualités à venir, le pape le comprenait à merveille, de là ses explications aux grands du royaume touchant l'entrevue de Canossa, de là ses assurances réitérées que la situation politique restait ce qu'elle était auparavant.

Ce fut un véritable désarroi parmi les confédérés d'Oppenheim lorsqu'ils apprirent qu'Henri IV s'était enfui de Spire et s'était dirigé vers l'Italie, pour se réconcilier avec le pape ; leur affolement fut tel qu'ils n'envoyèrent pas à l'entrée des défilés des Alpes le sauf-conduit nécessaire au voyage du pape en Germanie ; s'ils avaient gardé leur sang-froid et rempli fidèlement leurs promesses, jamais, comme Grégoire VII le leur écrivit dans diverses lettres, jamais l'entrevue de Canossa n'aurait eu lieu et bien des malheurs auraient été évités. Leurs appréhensions furent plus grandes encore lorsqu'ils furent informés qu'Henri IV avait été, à Canossa, relevé de la sentence d'excommunication, mais alors arriva en Germanie avec la lettre du pape, Rapoto, l'un de ses plus dévoués et plus intelligents serviteurs ; les commentaires dont il fit suivre les déclarations si explicites de Grégoire VII achevèrent de calmer les esprits.

Vers la mi-février, Rodolphe, duc de Souabe, Welf duc de Bavière, Berthold, duc de Carinthie, l'archevêque de Mayence, les évêques de Wurzburg et de Metz ainsi que quelques autres seigneurs se réunirent à Ulm et délibérèrent sur la conduite à tenir ; ils ne se dissimulaient pas que si Henri IV revenait en Germanie et s'il parvenait à ressaisir le pouvoir, ils avaient tout à redouter de ses rancunes et de son ressentiment. Aussi, dès le début, songèrent-ils aux mesures les plus décisives afin d'éviter des représailles dont eux-mêmes et la Germanie entière seraient les victimes. Dans les dispositions où ils se trouvaient, la

lettre du pape et les explications verbales de Rapoto qu'ils connurent sur ces entrefaites, durent leur causer une véritable joie; elles leur prouvaient que le pape ne désertait pas leur cause et qu'il restait fidèle au programme d'Oppenheim.

Toutefois, comme durant ce terrible hiver de 1076-1077, la neige avait empêché bien des seigneurs de venir à Ulm, l'assemblée décida que, le 13 mars suivant, une nouvelle réunion se tiendrait à Forchheim et qu'elle aviserait aux moyens de rendre la paix à l'Église et à l'État, si profondément troublés. Les invitations les plus pressantes furent envoyées aux principaux personnages ecclésiastiques et laïques de la Germanie; on leur demandait, au nom des intérêts du royaume et au nom de leurs propres intérêts, de ne pas manquer à ce dernier rendez-vous¹.

Sur les conseils du duc Rodolphe, les seigneurs réunis à Ulm confièrent en outre à Rapoto une double mission; il devait revenir au plus tôt en Italie et remettre au pape une lettre par laquelle ils le priaient de venir à Forchheim pour l'époque indiquée; ils sollicitaient, une fois de plus, l'intervention du pouvoir apostolique, seul capable dans leur pensée de détourner de la Germanie le danger déjà si menaçant de la guerre civile. Toutefois, ils recommandaient à Grégoire VII de ne se mettre en route qu'avec le consentement et le concours du roi, et de se borner à envoyer des légats, dans le cas où, malgré ses serments éternels, le roi lui refuserait son concours. Enfin Rapoto devait également se rendre auprès du roi et lui déclarer, au nom des princes, qu'à leur avis, au lieu de retourner

¹ Sur l'assemblée d'Ulm, BERTHOLD — MG. SS. V, 291 — LAMBERT DE BARSFELD — MG. SS. V, 262 — et P. BERNRIED, 88 — WATTERICH : *Pontif. roman. vitæ* t. I, p. 526 — fournissent les détails que nous avons produits; Berthold dit que la réunion eut lieu : post natalem Domini; est évidemment un peu plus tard qu'elle a été tenue.

lui-même, immédiatement en Germanie, il valait mieux qu'il laissât le pape ou sa mère l'impératrice Agnès plaider sa cause à Forchheim que, plus tard, la paix étant conclue, on pourrait lui faire une plus digne réception¹.

Pourquoi le duc Rodolphe, en désaccord sur ce point avec le pape, ne se souciait-il pas de voir le roi à la diète de Forchheim? Pourquoi faisait-il dépendre du concours et du consentement d'Henri IV le voyage de Grégoire VII en Germanie? il se doutait bien que ce consentement ne serait pas donné et que ce concours ferait défaut; s'il avait vraiment voulu que Grégoire VII présidât l'assemblée de Forchheim, que n'allait-il, lui ou un de ses confédérés le chercher à la limite de la Lombardie? Ces réflexions que suggèrent les instructions données à Ulm à Rapoto, ont déjà fait dire à plus d'un historien qu'à cette époque Rodolphe songeait à ceindre la couronne de Germanie, qu'il prenait ses mesures pour n'avoir à compter à Forchheim ni avec un redoutable compétiteur, ni avec un juge incorruptible, qu'il espérait avoir plus facilement raison de simples légats et de la faible impératrice Agnès.

Rapoto rejoignit le pape à Canossa ou dans les châteaux des environs et lui communiqua le message de l'assemblée d'Ulm; déjà, à cette époque, Henri IV avait commencé à lever le masque et Grégoire VII savait à quoi s'en tenir sur

¹ Voyez plus loin p. 293 la lettre de Grégoire VII aux fidèles et au clergé de la Germanie: le texte latin porte: atque id, ut cautius fieri possit, cum regis consilio et adjutorio agere studeamus; JAFFE. *Mon. Greg.*, p. 546. — Berthold dit que le duc Rodolphe dissuada le roi de venir en Germanie: nuntium direxit ad eum, nimis obnix et dignante obsecrans, ne ipse omnino in Theutonicas partes veniret prius quam aut papam sive imperatricem illuc præmitteret, qui ipsi dignam susceptionem et pacificam studiose præpararent. BERTHOLDI *Annales* a an. 1077 MG. SS. V. p. 291.

ses dispositions ; il s'empessa néanmoins de lui envoyer une ambassade à la tête de laquelle se trouvait un cardinal de l'église romaine nommé Grégoire. Les légats représentèrent au roi que le moment était venu de remplir ses promesses ; que les princes du royaume de Germanie se réunissant à Forchheim, le 14 mars suivant, pour remédier, avec le secours de Dieu, à la situation de l'Etat ; il devait, comme il l'avait promis, se rendre à cette assemblée qui serait présidée par le pape et, puisqu'il se prétendait innocent des crimes dont on l'accusait, y démontrer son innocence contre ses calomniateurs ; ils ajoutèrent que cette réunion avait pour le roi une importance exceptionnelle, puisqu'on y examinerait comme dans un synode, les charges portées contre lui et qu'à la suite d'un débat contradictoire, la couronne lui serait rendue ou enlevée à tout jamais.

Le roi, dissimulant avec peine les sentiments hostiles qui l'animaient, répondit au cardinal Grégoire et à ses collègues qu'étant pour la première fois en Italie, depuis son avènement au trône, il avait à traiter de nombreuses et importantes affaires et qu'il ne pouvait repartir laissant tout en suspens, qu'un tel procédé blesserait profondément les Italiens qui avaient si longtemps désiré le voir au milieu d'eux. Il alléguait en outre que le jour de la réunion était trop proche, que, même dans le cas où il ne serait pas retenu par des obstacles, il lui serait impossible de parcourir à cheval une si longue distance et d'être présent à la date indiquée. Après avoir ainsi parlé, le roi congédia les légats ¹.

¹ Dans la lettre que nous donnons plus loin, le pape dit qu'aussitôt après le retour de Rapoto auprès de lui, il avait envoyé des messagers au roi — *id ipsum per nuncios nostros cum rege statuere atque cooperari operam damus* — et Lambert de Hersfeld donne sur cette ambassade du pape au roi les détails que nous avons reproduits. Le pape se conformait très exactement aux stipulations arrêtées à Oppen-

Grégoire VII, pressé par le temps, n'avait pas attendu le retour du cardinal Grégoire pour envoyer en Germanie les légats qui devaient le représenter à l'assemblée de Forchheim ; c'étaient Bernard, cardinal diacre de la sainte Église romaine et un autre Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille ; ce dernier amena avec lui Guidmond qui fut plus tard évêque d'Aversa et écrivit un livre contre les erreurs de Bérenger ¹. Lorsque les deux Bernard se mirent en route, le dernier jour de février 1077, le pape leur remit la lettre suivante :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos très chers frères et fils dans le Christ, aux archevêques, évêques, ducs, comtes, aux autres princes, à tout le peuple du royaume de Germanie, à ceux qui défendent la foi et la religion chrétienne, salut et bénédiction apostoliques.

« Sachant que vous vous étiez montrés des défenseurs de la justice, vraiment dignes de Dieu et animés d'une véritable obéissance et d'un grand respect à l'égard du pouvoir apostolique, mettant donc dans votre foi et dans vos conseils notre espoir plein de confiance, nous nous sommes, ainsi que vous l'ont appris nos lettres précédentes et les relations de nos légats, nous nous sommes mis en route pour aller vous trouver à travers, non seulement beaucoup de difficultés, mais beaucoup de périls et contre l'avis de presque tous les nôtres, à l'exception de Mathilde, la très chère et très fidèle fille du bienheureux Pierre. Nous aurions pu arriver au terme de notre voyage si, comme il avait été convenu, vous nous aviez

heim et à Canossa ; en agissant ainsi, il mettait le roi en demeure de tenir sa parole et de rester fidèle à ses serments. LAMBERTI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V. 262.

¹ La lettre du pape déjà citée — *cf. infra*, p. 293 — prouve qu'il n'avait pas encore la réponse du roi lorsqu'il expédia les légats, il était obligé de hâter leur départ pour qu'ils fussent arrivés à Forchheim à la date indiquée. Du reste, dans la pensée de Grégoire VII, ces légats ne faisaient que le précéder de quelques jours, il comptait les suivre sans trop de retard ; aussi, plus tard, ces légats ne furent pas toujours complètement d'accord avec le pape, il est probable que le pape, croyant les suivre de près, ne leur avait pas donné des instructions assez précises et assez étendues.

envoyé une escorte à l'endroit et au moment indiqués. Le retard causé par l'absence de cette escorte a permis au roi qui accourait en Italie, d'arriver jusqu'à nous et alors, vaincu par son humilité, par les diverses preuves de repentir qu'il nous a données, nous l'avons relevé de l'anathème et reçu dans la grâce de la communion ; du reste, nous n'avons rien réglé avec lui hors les dispositions que semblaient nous demander la prudence et l'honneur de vous tous.

« Les évêques de la Lombardie, ayant appris que la décision de toute l'affaire était réservée à une assemblée générale et aux délibérations de votre prudence, et qu'ils ne pourraient, avec l'impunité qu'ils espéraient, obtenir le pardon de leurs fautes, se sont élevés contre nous, il serait triste de dire, il serait douloureux d'entendre avec quel orgueil et avec quelle insidieuse malice. Ceux, en effet, qui devraient être des colonnes dans l'Église de Dieu, non seulement ne servent à rien pour l'union des membres du Christ, mais en deviennent les obstinés agresseurs et, autant qu'il dépend d'eux, les destructeurs.

« Quant au roi, en ce qui touche, soit à la sincérité pour ce qu'il nous a promis, soit à sa fidélité à ses promesses, il ne nous donne pas grand sujet de satisfaction, sans compter que sa présence inspire à tous les méchants plus d'audace contre nous et contre le siège apostolique que de crainte pour leurs iniquités passées.

« Au milieu de ces incidents, nous étions dans l'attente de vos conseils et enfin nous avons appris de notre fils Rapoto que nous avions envoyé vers vous, quels étaient vos désirs et vos intentions ; vous nous mandez de venir dans votre pays et, pour plus de sûreté, de faire ce voyage avec les conseils et le concours du roi. Vous donc, comme nous vous l'avons mandé, désireux de nous conformer en tout à votre volonté et à vos conseils, sous le bon plaisir de Dieu, nous avons cherché par nos nonces à régler ce point avec le roi. Sera-t-il en cela d'accord avec vous et avec nous ? nous ne pouvons nous prononcer avant l'envoi de cette mission car le roi est trop éloigné de nous, mais dès que nous le saurons, nous ne tarderons pas à vous le communiquer.

« Sachez donc que notre volonté, notre désir est, soit avec le consentement du roi, soit malgré lui si c'est possible, d'arriver près de vous dans l'intérêt commun et pour le salut de vous tous. Si les échecs et les efforts des méchants rendent ce projet impraticable sans mon éloignement, je supplierai toujours le Dieu tout puissant d'affermir votre cœur et votre foi dans la grâce et dans la vertu, d'imprimer une heureuse direction, à vos conseils et à vos actions,

de telle sorte que vous puissiez avec un courage indomptable, défendre la liberté de la religion chrétienne et prévoir et accomplir les choses les plus dignes de Dieu et les plus utiles à vous pour la stabilité et la gloire de votre très noble royauté. Persévérez donc dans cette tâche de défendre la justice que vous avez commencée pour le nom du Christ et pour les récompenses éternelles, afin qu'avec le secours de Dieu, vous obteniez la couronne de ce combat si saint, si agréable à Dieu.

« Nous vous aurions écrit plus longuement, mais nous vous avons envoyé des nonces dans lesquels vous pouvez avoir toute confiance, et dans la bouche desquels nous avons mis tout ce qui manque à cette lettre et tout ce que notre cœur renferme pour vous et vous adresse ¹. »

A peine les légats étaient-ils partis avec cette lettre si digne d'attention car elle est très explicite sur les projets et les intentions du pape, que le 1^{er} mars, un autre ambassadeur des grands de la Germanie se présenta devant Grégoire VII ; c'était Manegold comte de Béringen, il était chargé de faire auprès du pontife de nouvelles instances pour qu'il assistât à l'assemblée de Forchheim. Grégoire VII répondit au comte que tel était aussi son vif désir et il le chargea d'aller immédiatement trouver le roi afin d'obtenir de lui le sauf-conduit et les garanties nécessaires pour le voyage. D'après P. de Bernried, le même cardinal Grégoire aurait accompagné Manegold dans sa mission ; si le roi accordait le sauf-conduit, le cardinal devait se hâter d'aller directement à Forchheim demander aux membres de l'assemblée d'attendre l'arrivée de Grégoire VII avant de voter des mesures décisives ; dans le cas contraire, il devait revenir auprès du pape et laisser Manegold prendre seul la route de la Germanie.

¹ Extraite de la chronique de HUGO DE FLAVIGNY — MG. SS. VIII, 443-446. — Cette lettre a été insérée par Jaffe — *Epistol. Collect.* 20, *Mon. Greg.*, p. 545. — Il y a une faute d'impression, répétée trois fois dans Jaffe ; il faut en regard de la lettre, à la marge, 1077 au lieu de 1076.

Henri IV opposa de nouveaux refus à ces nouvelles propositions ; ne voulant pas paraître à Forchheim, on comprend qu'il se souciât peu d'y laisser aller Grégoire VII, n'était-il pas venu à Canossa dans le but de détruire, si c'était possible, la bonne entente entre le saint siège et l'aristocratie de son royaume ? Il ne pouvait donc regarder que de très mauvais œil une réunion de ses anciens feudataires, présidée par le pape ; il espéra que le pape étant retenu en Italie, la diète de Forchheim se diviserait et resterait impuissante ; les événements allèrent, une fois de plus, donner un cruel démenti à ses illusions et à son incorrigible optimisme ¹.

Treize évêques et parmi eux l'archevêque de Mayence, un grand nombre de ducs, de comtes, de clercs, de laïques se réunirent à Forchheim à l'époque indiquée — 13 mars 1077 — et dès le début, l'assemblée se montra très hostile à Henri IV, très animée contre lui. Les légats du pape furent également exacts au rendez-vous, ils remirent les lettres que le pape leur avait confiées et, après en avoir pris connaissance, les princes ecclésiastiques ou laïques commencèrent, avec la permission des légats, à énumérer les griefs qu'ils avaient contre le roi, ses injustices criantes, sa légèreté incurable, son manque absolu de franchise et

¹ P. BERNRIED *Vita Gregorii VII*, 89, 90 dans WATTERICH, *Pontif. roman. vilae*, T. I, p. 327 sq. — Bernried dit expressément que le cardinal Grégoire fit partie de cette seconde ambassade envoyée à Henri IV, après le départ des légats du pape pour Forchheim ; Lambert de Hersfeld dit, de son côté, comme nous l'avons vu, que ce même cardinal Grégoire fut député par Grégoire VII à Henri IV, lors de la première ambassade avant le départ des légats ; il serait donc eux fois, coup sur coup, allé trouver le prince, à moins que l'un des deux chroniqueurs n'ait fait confusion. Qu'il y ait eu deux ambassades, une avant, l'autre après le départ des légats, on n'en saurait douter, car le but de chacune d'elles est nettement défini, la première engageait le pape à venir à Forchheim, la seconde se bornait à demander au roi un sauf-conduit pour le pape.

de repentir. La première séance ne put suffire pour ce long et amer réquisitoire, mais les légats déjà stupéfaits par le nombre et la gravité des plaintes qu'ils avaient entendues dès le premier jour, déclarèrent ne pas comprendre comment on avait gardé si longtemps un tel homme pour roi¹.

Le lendemain, les membres de l'assemblée allèrent trouver les légats dans la maison où ils étaient descendus et leur déclarèrent vouloir procéder sans retard à l'élection du nouveau roi ; ils donnaient pour raison que tout délai serait très périlleux et amènerait infailliblement la guerre civile dans le royaume. Conformément à leurs instructions, les légats leur répondirent qu'il leur semblait bien préférable d'attendre l'arrivée du pape, si l'on pouvait le faire sans danger, que toutefois ce n'était pas à eux de décider du sort du royaume mais bien aux princes qui détenaient le pouvoir et qui, mieux que personne, savaient ce qui serait nuisible ou profitable à l'État².

A l'issue de cette conférence avec les légats, les principaux membres du clergé se réunirent, du consentement des légats, dans la maison de l'archevêque de Mayence et

¹ Sur les évêques présents à Forchheim, voyez *Annales Yburgenses* ad an. 1077. MG. SS. XVI, p. 437. — Berthold écrit : *Legati sedis apostolicæ audito illic tam sacrilego homine, non parum quidem mirati sunt, quod quamdiu illum super se sustinuerunt. Verumtamen id quod injunctum erat eis, non reticebant, quum potius in audientia cunctorum propalabant suæ legationis commonitorium, ut si quolibet suæ cautionis artificio posset fieri, isto adhuc aliquamdiu qualiter eumque sustentato, alium sibi regem nequaquam constituerent ; alioquin ipsi, quia multo melius suæ necessitatis expertum non ignorarent periculum, quodcumque sibi optimum præ cæteris judicarent apostolico non contradicente, paragerent.* BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, 292. — D'après P. Bernried *l. c.*, cette première séance n'aurait pas suffi pour exposer aux légats la moitié des plaintes et accusations contre le roi.

² D'après Paul Bernried, c'est le second jour et non le premier que les légats auraient fait cette déclaration ; WATTERICH, t. I, p. 329 sq.

délibérèrent mûrement sur le parti à prendre. Ne pouvant compter d'une manière certaine sur l'arrivée du pape, et considérant en outre que celui-ci ne les obligeait pas à différer l'élection, ils en concluaient qu'ils assumeraient une lourde responsabilité s'ils consentaient à de nouveaux délais qui pouvaient attirer de grands malheurs sur la patrie. Ils n'oubliaient pas non plus qu'ils n'étaient tenus à aucun acte d'obéissance à l'égard du roi Henri, qu'un tel acte, au contraire, les rendrait coupables puisqu'il serait une transgression de la sentence portée par le pape. Antérieurement en effet, le pape avait anathématisé le roi, au nom du Seigneur tout puissant, au nom de saint Pierre et en son propre nom, il lui avait interdit le royaume, avait relevé tous les chrétiens des serments de fidélité qu'ils lui avaient prêtés ou qu'ils lui prêteraient dans la suite et enfin avait expressément défendu qu'on le servit comme l'on sert un roi.

Plus tard, il est vrai, le pape trompé par les fallacieuses promesses qu'il lui avait faites, de se corriger, l'avait réintégré dans la communion de l'Église mais sans lui rendre son royaume¹.

Ces considérations, inspirées par l'examen de la situation, ayant donc prouvé aux membres de l'assemblée qu'ils étaient complètement libres et indépendants à l'égard d'Henri IV, ils lui donnèrent pour successeur Rodolphe duc de Souabe ; ce fut Siegfried, archevêque de Mayence, qui le premier proposa Rodolphe et son choix fut approuvé et ratifié par ses confrères de l'épiscopat et par les autres clercs.

Les seigneurs laïques qui délibéraient de leur côté, approuvèrent également cette élection²; toutefois, avant

¹ C'est dans P. Bernied que se trouve *l. c.*, p. 530, le résumé de l'argumentation des clercs de l'assemblée de Forchheim.

² Berthold dit expressément que les évêques formèrent une réunion

de prêter serment au nouveau roi, quelques-uns d'entre eux essayèrent de lui imposer des conditions ; ainsi Otto de Nordheim exigeait de Rodolphe, avant d'adhérer à son élection la promesse formelle qu'il lui rendrait le duché de Bavière. Le légat du pape intervint alors et condamna de tels procédés ; il suffisait, dit-il, que Rodolphe promit, d'une manière générale, d'être juste à l'égard de tous, tandis que s'il prenait ainsi des engagements vis-à-vis de divers membres de l'assemblée pour avoir leur adhésion à son élévation à la royauté, on pourrait attaquer ensuite son élection comme entachée de simonie¹. L'observation du légat délivra Rodolphe de ces importunités ; il dut cependant souscrire aux deux stipulations suivantes d'une importance exceptionnelle dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux ; il s'engagea à ne jamais donner un évêché à prix d'argent ou pour des raisons d'amitié, mais à laisser chaque église élire son évêque comme le prescrivait les canons ; il consentit en outre à ce que le pouvoir royal ne se transmitt plus par héritage, comme la coutume s'en était établie ; quelque digne que fût le fils du roi, il ne devait arriver à la royauté que par une élection spontanée et non par droit de succession ; le peuple avait le droit de choisir son roi où il voudrait, si le fils du feu roi n'était pas digne de la royauté, ou si le peuple ne voulait pas de lui².

particulière, *episcopi seorsum*, et les grands seigneurs laïques une autre, *senatorius ordo seorsum*, et que les évêques ayant les premiers élu roi le duc Rodolphe, les laïques adhérèrent à cette élection. *BERTHOLDI Annales ad an. 1077 MG. SS. V, 292*. Paul Bernried ne fait pas cette distinction,

¹ BRUNO, *de bello Saxonico*, 91, MG. SS. V, 365.

² *Ut episcopatus non pro pretio nec pro amicitia daret, sed unicuique ecclesiæ de suis electionem, sicut jubent canones, permetteret. Hoc etiam ibi consensu communi comprobatum, Romani pontificis auctoritate est corroboratum (?) ut regia potestas nulli per hæredita-*

Le sens et la portée de l'élection de Forchheim étaient fort bien définis par cette double réserve imposée au pouvoir royal ; c'était évidemment un retour offensif de l'aristocratie contre la monarchie héréditaire, une protestation d'autant plus énergique que la monarchie venait de se montrer plus oppressive et plus tyrannique. Les tristes souvenirs de la minorité d'Henri IV étaient encore vivants dans toutes les mémoires, on ne pouvait oublier si rapidement ce que le pays avait souffert, de là le désir de ne plus recommencer de si tristes expériences, de ne plus passer par de telles épreuves, de là cette affirmation que le peuple avait le droit d'acclamer roi celui qui lui paraissait le plus digne et de laisser là le fils du roi, s'il n'avait pas pour gouverner les qualités nécessaires. Au onzième siècle, il est vrai, le principe de la royauté élective luttait difficilement contre les habitudes de monarchie héréditaire qui s'affirmaient de plus en plus dans les royaumes de la chrétienté ; parfois cependant et assez avant dans le moyen âge, ce principe a repris quelque autorité sur les esprits, on lui a demandé de terminer de longues crises politiques ou, dans certains cas — à Forchheim par exemple —, l'aristocratie a essayé de le remettre en honneur, c'est-à-dire de l'utiliser pour ressaisir le pouvoir.

La clause concernant la liberté des élections épiscopales avait, selon toute apparence, été dictée par les légats et son acceptation par une assemblée d'évêques et de grands seigneurs de la Germanie, témoigne des progrès que les principes de la réforme de l'Eglise avaient fait dans les esprits. Ces concessions à Grégoire VII s'expliquent, il

tem, sicut ante fuit consuetudo, cederet, sed filius regis, etiam si valde dignus esset, potius per electionem spontaneam quam per successionis lineam rex proveniret; si vero non esset dignus filius regis, vel si nollet eum populus. BRUNO, *de bello Saxonico*, l. c. PAUL BERNRIED, p. 530, parle aussi du nouveau mode de succession au trône.

faut bien le dire, par le besoin que Rodolphe et ses partisans avaient de l'appui du saint-siège, elles n'en prouvent pas moins qu'il fallait de plus en plus en Germanie compter avec le pape et avec son programme de réforme. Il est assez étrange que la question des investitures n'ait pas été soulevée à Forchheim et notamment que les légats n'aient rien spécifié à cet égard ; cette singularité provient peut-être de ce que le pape, ayant jusqu'au dernier moment espéré présider l'assemblée, n'avait pas donné à ses légats des instructions pour traiter ce problème délicat, qu'il comptait traiter lui-même, lorsqu'il serait en Germanie ; les légats, peut-être pris au dépourvu, s'étaient bornés à sauvegarder la liberté des élections épiscopales ¹.

Après avoir été acclamé roi, le 15 mars 1077, par tous les membres de l'assemblée de Forchheim et par le peuple, Rodolphe s'empessa d'envoyer au pape une ambassade pour l'informer de ce qui venait de se passer, lui promettre d'être un fils obéissant de l'Eglise romaine et lui demander de venir en Germanie, présider à la réforme de l'Eglise ; quant au sauf-conduit nécessaire au pape, le nouveau roi assurait qu'il allait l'envoyer sans retard. Puis, accompagné des légats, des archevêques de Mayence et de Magdebourg, de plusieurs évêques et d'une brillante escorte de grands seigneurs, il se rendit à Mayence où, le dimanche de *Lætare* (26 mars 1077), il fut sacré roi par Siegfried archevêque de Mayence.

Un incident significatif marqua la cérémonie ; le diacre qui devait chanter l'évangile étant accusé de simonie, Rodolphe exigea qu'il fut immédiatement écarté de l'autel et que l'évangile fut chanté par un autre clerc ; c'était signifier au clergé réfractaire aux lois de l'Eglise que ces

¹ Cfr. supra, p. 292, note 1.

lois allaient être appliquées avec une nouvelle vigueur et que le temps des faiblesses coupables était passé. Plus d'un clerc, même dans l'entourage de Rodolphe, dut envisager l'avenir avec inquiétude.

Il se peut que, dès le début de son règne, Rodolphe ait voulu sérieusement être en Germanie le représentant des idées de réforme, chères à Grégoire VII, mais il faut bien avouer que plusieurs des prélats qui venaient de lui donner la couronne, n'étaient guère préparés à marcher dans cette voie, et n'avaient guère d'autorité pour y faire marcher les autres. Ainsi quelle confiance pouvaient avoir les clercs et les fidèles du diocèse de Mayence dans leur archevêque que nous avons vu mêlé à tant d'intrigues, coupable de tant de faiblesses, si impitoyable dans les questions d'argent ? leurs sentiments se firent jour dans l'après-midi même du sacre ; une rixe éclata, pour un motif futile, entre les habitants de la ville et les seigneurs de la suite de Rodolphe, et le sang coula, présage funeste des malheurs qui attendaient la Germanie durant le nouveau règne. La sédition fut réprimée et les Mayençais qui y avaient pris part furent punis, mais le peuple resta hostile et d'autres troubles étaient à craindre ; aussi Rodolphe quitta assez brusquement la ville qui venait d'être témoin de son éphémère triomphe ; Siegfried lui-même, ne se sentant plus en sûreté dans sa ville épiscopale, la quitta également, pour n'y jamais revenir ¹.

¹ Sur le sacre de Rodolphe à Mayence et sur les troubles qui eurent lieu à cette occasion, voyez : la vie de Grégoire VII par PAUL BERNRIED n° 98 dans WATTERICH : *Pontif. roman. vitæ*, T. I, p. 532 sq. ; BRUNO, *de bello Saxonico*, n° 92, MG. SS. V, 365 sq. BERTHOLD — ad an. 1077 MG. SS. V, 292, passe rapidement sur ces incidents ; BERNOLD — *chronicon ad an. 1077*, MG. SS. V, 433, fournit plusieurs renseignements. EKKEHARD — *chronicon universale* 21, MG. SS. VI, 206 — raconte ces événements dans un esprit très opposé au roi Rodolphe ; il n'est pas possible d'admettre avec Sigebert de Gemblours — SIGEBERTI *chronica ad an. 1077*

De Mayence, Rodolphe se rendit à Ulm, au cœur de son ancien duché de Souabe, et gagna ensuite Augsbourg où il avait l'intention, pour mieux affirmer son autorité royale, de présider une assemblée, composée des légats du pape et des grands feudataires ecclésiastiques et laïques. L'opposition déclarée que lui fit Embrico, évêque d'Augsbourg, le mauvais vouloir des habitants de la ville ne lui permirent pas de réaliser ce projet ; en outre, plusieurs seigneurs de sa suite, ayant hâte de revoir leurs foyers, l'avaient quitté et ne répondirent pas à son appel ; aussi ne lui fut-il pas possible d'envoyer à Grégoire VII l'escorte qu'il lui avait promise et qui devait lui ouvrir le chemin de la Germanie ; il se borna à déclarer que la diète projetée aurait lieu à Esslingen, au milieu du mois de mai, et il partit dans la direction de l'Ouest, vers la Suisse allemande et la Bourgogne ¹.

Dans ces pays également, le nouveau roi se heurta à une hostilité à laquelle le clergé simoniaque et de mœurs déréglées ne fut certainement pas étranger ; tous ceux en effet qui possédaient injustement les biens de l'Eglise — et ils étaient nombreux — tous ceux qui avaient usurpé des dignités ecclésiastiques d'une manière condamnée par le droit canon, tous ceux dont la vie licencieuse était un scandale pour les fidèles, comprirent d'instinct que ce roi, accompagné et soutenu par les envoyés de Grégoire VII, était un adversaire dangereux et ils agirent d'après cette conviction ².

MG. SS. V, 363 —, que le pape ait envoyé à Rodolphe, lors de son élection à la royauté, un diadème portant cette inscription : *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodulfo*. Tout dans l'attitude de Grégoire VII est en contradiction avec cette donnée.

¹ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, 292. — Sur la diète d'Esslingen — Ezzelingin —, cf. BERNOLDI *chronicon*, a. 1077, MG. SS. 434.

² Bertholdi *Annales*, ad an. 1077, MG. SS. V, 294 — Berthold a parfaite-

Dans l'espoir de modifier et de neutraliser ces mauvaises dispositions, les légats du saint-siège adressèrent au nom du pape, des lettres aux évêques de l'Alsace, de la Lorraine, de la Franconie, leur défendant de soutenir la cause du roi Henri, de troubler la paix et d'ourdir contre le roi Rodolphe des intrigues ou des conjurations. Les évêques ne tinrent aucun compte de ces déclarations; ou bien ils feignirent ne pas les avoir reçues et ne les firent pas connaître à leurs diocésains, ou bien, comme les évêques de Bâle et de Strasbourg, ils s'en moquèrent ouvertement. Quant à Otto, évêque de Constance, qui, plusieurs fois déjà, avait eu maille à partir avec Grégoire VII, il se réfugia dans un château-fort, à l'approche du roi Rodolphe et des légats et refusa tout rapport avec eux ¹.

Un autre incident, plus grave encore, montra combien la situation était déjà troublée; l'un des deux légats, Bernard, abbé de Marseille, s'étant mis en route pour revenir à Rome, fut fait prisonnier par Udalrich, comte de Lenzbourg, qui le dépouilla de tout ce qu'il avait et l'enferma dans un cachot. Il devait y rester assez long-

ment indiqué les origines de cette opposition contre le roi Rodolphe; il écrit : *Ea tempestate maxima pars incontinentium clericorum ac symoniacorum, contempta apostolica sententia, pertinaciter jam reversa est ad vomitum suum, animata regis Heinrici nec non antiepiscoporum illius spe adjutoria et defensione. Et quia corrigi per Rodolfum regem non parum formidabant, ipsum damnando, anathematizando, et molis omnibus detestando omnifariam ei adversari et calumniari non cessabant.* Le même chroniqueur dit ensuite que ces clers répandirent dans le peuple les bruits les plus défavorables, les mensonges les plus odieux contre le roi Rodolphe et qu'ils parvinrent ainsi à exciter l'opinion contre lui.

¹ BERTHOLDI *Annales*, a. 1077, MG. SS. V, 297. Berthold écrit : *Apostolicæ auctoritatis litteræ directæ sunt*; comme le dit très bien GIESEBRECHT — *Geschichte d. d. Kaiserzeit*, t. III, p. 1147, 3^e édit. —, ces lettres ne pouvaient en aucune façon provenir du saint-siège mais simplement des légats du pape.

temps car Henri IV, après son retour en Germanie, refusa de s'employer pour sa délivrance ; il fallut l'intervention du vénérable Hugo, abbé de Cluny, pour décider le comte de Lenzbourg à remettre le légat en liberté ¹.

Au milieu de ces troubles et de ces désordre, lorsque les deux partis, qui allaient bientôt diviser la Germanie entière, commençaient à se dessiner et que chacun, suivant ses préférences et surtout ses intérêts, se prononçait pour ou contre Rodolphe, on comprend que l'assemblée d'Esslingen, qui eut grand peine à se réunir, ne put modifier la situation ; l'élu de Forchheim fut obligé de s'avouer qu'il lui faudrait conquérir, les armes à la main, une partie de son nouveau royaume, aussi, après avoir réuni environ cinq mille hommes de troupes, il mit résolument le siège devant la forteresse de Sigmaringen ². Ce fut pendant ce siège que lui parvint une nouvelle à laquelle il devait s'attendre, Henri IV, revenu en Germanie, s'avancait contre lui avec une armée et touchait déjà aux limites de la Souabe.

Henri IV continuait en Lombardie à affermir son autorité et à réunir des subsides et des troupes qui pouvaient, à un moment donné, faire courir au pape les plus graves dangers, lorsqu'il apprit, à Pavie, l'élection de son beau-frère Rodolphe à la royauté. Ce fut un coup de foudre ; il avait espéré que la diète de Forchheim, paralysée par des dissensions intestines, se séparerait sans rien décider et on lui annonçait que cette couronne de Germanie qu'il n'avait conservée qu'au prix d'une si récente et si douloureuse humiliation, venait d'être placée sur la tête de son parent,

¹ BERTHOLDI *Annales*, a. 1077, MG. SS. V, 297. — BERNOLDI *Chronicon*, a. 1077, MG. SS. V, 435. Sur le rôle d'Henri IV dans cette affaire, voyez GREGOR. VII, *Registrum* v, 7 dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 295.

² *Casus monasterii Petrishusensis*, L. II, 33, MG. SS. XX, 646. BERNOLDI *chronicon*, a. 1077, MG. SS. V, 4

de son féal, de son ancien compagnon d'armes ! Sa colère, son indignation furent extrêmes, mais il faut lui rendre cette justice, au lieu de se laisser abattre par cette nouvelle et cruelle épreuve, il montra, à partir de ce moment, un courage, une décision, une fermeté dont on ne l'aurait certes pas cru capable ; il se souvint enfin du noble sang qui coulait dans ses veines et, puisqu'il fallait reconquérir son royaume, il se mit à l'œuvre sans défaillance.

Tout d'abord il résolut de reprendre, sans perdre de temps, le chemin de la Germanie, de quitter l'Italie, quoiqu'il eût, peu auparavant, fait déclarer à Grégoire VII qu'il comptait y prolonger son séjour, que d'importantes affaires à conclure y réclamaient sa présence ; avant de partir, il fit demander à Grégoire VII de lui venir en aide contre les parjures qui voulaient lui enlever sa couronne. Le pape répondit qu'il était tout disposé à défendre la justice, mais qu'il ne pouvait se prononcer avant d'avoir entendu les deux partis, qu'il lui fallait examiner de quel côté était le bon droit ¹. La réponse était significative et digne de la prudence de ce grand esprit ; s'élevant au-dessus des partis, il ne voulait pas se souvenir des récentes intrigues d'Henri IV en Italie, de même qu'il refusait de sanctionner ce que ses propres légats avaient sanctionné en Germanie, il entendait réserver son jugement jusqu'à ce qu'il pût prononcer en pleine connaissance de cause. Cette attitude réservée, que le pape devait garder pendant plus de trois ans, jusqu'au synode du mois de mars 1080, malgré les efforts faits tour tour par les deux partis, pour l'en faire sortir, n'était pas de nature à satisfaire Henri IV ; elle lui permettait cependant d'espérer et ne donnait pas d'orès et déjà gain de cause à ses

¹ Sur ce point important, voyez le témoignage de Grégoire VII lui-même, GREGOR. VII *Regist.* VII, 14 a. p. 403, des *Mon. Greg.*; BERNOLD, ad an. 1077, MG. SS. V, p. 434 — et BONITHO — *Mon. Greg.*, p. 673 parlent aussi de cette démarche d'Henri IV auprès du pape.

adversaires, il fit donc contre fortune bon cœur et parti, pour Vérone où il laissa son jeune fils Conrad, sous la garde de Tédald, archevêque de Milan ¹.

Henri IV n'avait avec lui que quelques personnes lorsqu'il sortit de l'Italie, aussi, pour éviter de tomber entre les mains des partisans de Rodolphe qui gardaient les principaux passages des Alpes, fut-il obligé de faire un long détour par la Carinthie. Deux évêques, Altwin de Brixen et surtout Sieghard, patriarche d'Aquilée, lui rendirent, pendant ce voyage, des services signalés; c'est à eux principalement qu'il dut de regagner sans encombre les limites de la Bavière; après avoir été à la diète d'Oppenheim, en qualité de légat du pape, l'un des adversaires les plus déterminés d'Henri IV, Sieghard avait fait une évolution complète et resta jusqu'à sa mort très dévoué et très attaché au prince, celui-ci l'en récompensa en lui octroyant de vastes possessions territoriales ².

Le 1^{er} mai 1077, Henri IV arriva à Ratisbonne et aussitôt affluèrent vers lui tous ceux qui redoutaient de voir la Germanie devenir une sorte de fief politique de l'église romaine, tous ceux dont la réforme de l'Église aurait gravement compromis la situation et lésé les intérêts ³; il faut ajouter que quelques-uns embrassèrent aussi sa cause parce qu'ils le croyaient complètement réconcilié avec le saint-siège. Ces divers éléments, grossis par une tourbe d'aventuriers qui désiraient la guerre uniquement pour

¹ *Annales Augustani*, ad an. 1077, MG. SS. III, 129. — BERTHOLD: *Annales*, a. 1077, MG. SS. V, 294, ARNULF. L. V, c. 10, MG. SS. VIII, 31. Quelle confiance Grégoire VII pouvait-il avoir en Henri IV, lorsqu'il voyait ce prince confier à un évêque intrus et à un excommunié notoire, son fils et l'héritier de la couronne.

² Sur le retour d'Henri IV en Germanie, voyez surtout les auteurs cités dans la note précédente. D'après Berthold, *l. c.* Henri IV célébra à Aquilée même la fête de Pâques.

³ Nous avons vu plus haut, p. 302, note 2, la déclaration si explicite de Berthold sur ce point.

acquérir du butin, formèrent rapidement une armée d'environ douze mille hommes à laquelle vinrent s'ajouter les soldats de la Bohême, recrutés et conduits par leur duc Wratislas; Henri IV, impatient de se mesurer avec son rival, se mit sans retard à la tête de ses troupes et marcha contre Rodolphe ¹.

Le roi Rodolphe a été un vaillant homme de guerre, même ses ennemis ont rendu hommage à son courage et à ses qualités militaires; il fut heureux d'apprendre qu'Henri IV s'avavançait à marches forcées, et espéra qu'une grande bataille allait, d'un seul coup, terminer le différend, que le jugement de Dieu allait avoir lieu, dans lequel le souverain maître du ciel et de la terre montrerait clairement de quel côté étaient le bon droit et la justice. Mais son entourage ne partageait, en aucune façon, cette confiance et cette ardeur chevaleresques; les troupes d'Henri IV étaient, au moins deux fois, plus nombreuses que celles de Rodolphe et ces dernières, déjà fatiguées, découragées peut-être par leur infériorité numérique, insistaient pour être licenciées. On représenta au roi qu'engager la lutte dans des conditions aussi défavorables, c'était aller au devant d'un désastre, irrémédiable peut-être, parce que beaucoup de ceux qui étaient bien disposés en faveur de Rodolphe, verraient dans une telle défaite le châtiment de Dieu et se soumettraient à Henri IV. La prudence la plus élémentaire prescrivait de recruter une armée plus considérable avant de tirer le glaive. Rodolphe fut d'autant plus obligé de se rendre, malgré lui, à ces observations que ceux qui les faisaient ne lui laissaient pas d'alternative et menaçaient de l'abandonner s'il passait outre. Ce fut donc le cœur brisé qu'il partit pour la

¹ Ad duodecim fere milia, in brevi collegit. BERTHOLD, *l. c.* Henri IV avait rapporté d'Italie de fortes sommes d'argent qui lui rendirent facile recrutement d'une armée.

Saxe afin d'y lever des troupes et il confia aux ducs Welf et Berthold le soin de défendre contre Henri IV son malheureux duché de Souabe ; auparavant il avait envoyé à Grégoire VII de nouveaux messagers qui devaient l'informer de la situation et le presser de se prononcer contre Henri IV ¹.

Resté seul maître et tout à fait libre de ses mouvements dans le sud-ouest de la Germanie, Henri IV se rendit à Ulm et voulut dans la capitale même de la Souabe prononcer contre ses adversaires une solennelle condamnation ; Rodolphe et les ducs Welf et Berthold furent déclarés traîtres, et, comme tels, dépouillés de tous leurs fiefs et dignités et condamnés à mort ; Henri IV commença à distribuer leurs biens mais ne voulut par nommer si promptement de nouveaux ducs de Bavière et de Souabe ².

Il semblait donc que la fortune revînt au jeune roi ; son retour imprévu, ses énergiques efforts, le départ de son rival, l'offensive qu'il avait prise, tout avait déconcerté ses ennemis ; aussi en Bavière, en Souabe, en Franconie, dans presque toute la vallée du Rhin c'est à peine si quelques rares grands seigneurs, en sûreté dans leurs châteaux forts, osaient encore rester indépendants ; le peuple se soumettait et croyait la cause de Rodolphe à jamais perdue. Dans le courant de juin, Henri IV vint à Nuremberg et là, entouré d'une brillante cour, il fit connaître son intention de se mettre à la tête d'une grande armée et de marcher contre la Saxe ; il réunit en effet de nombreuses troupes, composées surtout de paysans et de mar-

¹ Berthold et Bruno, *ll. cc.* — Berthold rapporte que le roi Rodolphe n'avait pu réunir que cinq mille hommes. Les trois évêques de Passau, de Worms et de Wurzburg l'accompagnèrent lorsqu'il partit pour la Saxe.

² D'après BERTHOLD, les accusés furent condamnés *juxta legem Alemannicam*.

chands et se disposa à les diriger vers la Thuringe, malgré les railleries des seigneurs et des chevaliers qui assuraient que de pareils soldats ne soutiendraient jamais le choc des redoutables Saxons ¹.

Mais, au lieu d'attendre qu'on vînt l'attaquer dans la Saxe, le roi Rodolphe avait résolu de prendre, à son tour, l'offensive et d'aller au-devant de l'ennemi ; il avait été reçu par les seigneurs et le peuple Saxon avec un véritable enthousiasme et une allégresse universelle ; on oublia que si, deux ans auparavant, le 8 juin 1075, Henri IV avait vaincu les Saxons sur les bords de l'Unstrut, c'était certainement à Rodolphe que revenait l'honneur de la journée, on ne voulut voir en lui qu'un sauveur, un libérateur, qui allait délivrer définitivement la Saxe du joug odieux d'Henri IV, et tous se soumirent à lui avec empressement et devinrent les fermes soutiens de sa jeune royauté ². Plus tard, et comme nous le verrons, les Saxons ont prétendu qu'ils avaient ainsi acclamé le roi Rodolphe, uniquement parce qu'il était à leurs yeux le représentant de la liberté et de la réforme de l'Eglise, le champion des principes de Grégoire VII, aussi, à plusieurs reprises, sommèrent-ils ensuite le saint-siège d'identifier, à son tour, sa cause avec la leur et de les défendre en condamnant Henri IV et en se prononçant pour le roi Rodolphe. L'histoire montre que les Saxons étaient dans l'erreur ; leur conflit avec Henri IV était, dans l'origine, un conflit purement politique ; ils défendaient contre l'arbitraire et la tyrannie d'Henri IV ce qui restait encore des antiques libertés de la Saxe et la constance ainsi que le courage

¹ Sur la réunion de Nuremberg, cf. STUMPF, *die Reichskanzler*, 2802-2804, cité par GIESEBRECHT.

² Berthold écrit : *omni subjectionis et reverentiæ dignatione et obamime acceptissimum eum congratulanter magnificabant et venerati sunt.*

dont ils ont fait preuve dans ces douloureuses circonstances sont dignes de tous les respects, mais ce n'était pas là une question religieuse. Lorsque se produisirent ensuite entre Grégoire VII et Henri IV des démêlés qui donnèrent rapidement naissance à une crise des plus violentes, les Saxons comprirent d'instinct que le saint-siège pouvait être pour eux un allié aussi précieux qu'inespéré et ils commencèrent à faire cause commune avec le pape, donnant ainsi à leurs revendications politiques une sorte de consécration religieuse. De même, si Rodolphe était le bienvenu au milieu d'eux, ce n'était pas tant parce qu'il voulait, dans sa conduite envers l'Eglise, s'inspirer des principes de Grégoire VII et des synodes romains, c'était surtout parce qu'il leur apparaissait comme le restaurateur de leurs libertés et de leurs franchises, comme l'irréconciliable ennemi d'Henri IV.

Rodolphe profita de ces bonnes dispositions pour organiser, sans perdre de temps, une puissante armée et, à la diète de Mersebourg, il persuada aux Saxons d'aller attaquer l'ennemi chez lui, pour épargner ainsi à leur propre pays les horreurs de l'invasion¹, ils franchirent donc les limites de la Saxe et vinrent assiéger Wurzburg. L'intention des Saxons était, après avoir pris la ville, d'y réintégrer l'évêque Adalbéro qu'Henri IV avait expulsé, mais Wurzburg se défendit vaillamment et ce fut en vain que le roi Rodolphe employa, pour la réduire, de fortes machines de guerre qu'il avait fait venir à grand peine et qui projetaient d'énormes pierres contre les remparts de la ville².

Malgré cette résistance opiniâtre, le retour offensif de Rodolphe n'en constituait pas moins un grave danger

¹ Sur la diète de Mersebourg, voir BRUNO : *de bello Saxonico* n° 93. MG. SS. V.

² BRUNO, *l. c.* n° 94 ; BERTHOLD, ad an. 1077.

pour Henri IV et la situation menaçait de devenir plus critique encore si les ducs Welf et Berthold, qui avaient recruté environ cinq mille hommes, parvenaient, comme ils en avaient l'intention, à faire leur jonction avec Rodolphe sous les murs de Wurzburg. Pour empêcher cette concentration de troupes, Henri IV marcha contre Welf et Berthold et les deux armées se trouvèrent bientôt à une faible distance l'une de l'autre. Que se passa-t-il dans l'esprit du roi ? Cette armée de petits artisans qu'il avait sous ses ordres ne lui inspirait-elle aucune confiance ? Sans raison apparente, il fut subitement pris d'une terreur folle, se sauva la nuit de son camp et sans plus songer à ses soldats, il traversa le Rhin et ne s'arrêta que lorsqu'il se sentit en sûreté derrière les fortes murailles de la ville de Worms. Welf et Berthold firent leur jonction sans rencontrer personne qui essayât de leur barrer le chemin ¹.

Rodolphe, désespérant de réduire Wurzburg, ne voulut pas perdre devant cette place un temps précieux et, toutes ses troupes étant réunies, il partit avec elles pour forcer Henri IV dans ses derniers retranchements. Il rencontra le roi solidement établi dans une position inexpugnable; revenu de sa frayeur, Henri IV avait en effet quitté Worms et repassé le Rhin et, avec les quelques contingents qu'il avait pu réunir, il s'était placé derrière la ligne du Neckar. La configuration du terrain, l'absence de gué sur le Neckar, les fortifications qu'il fit élever par les paysans qui permettaient d'attendre là, en toute sûreté, les renforts que la Bavière et la Bohême devaient lui envoyer. Toutes les ruses imaginées par Rodolphe pour amener Henri IV à sortir de ses retranchements et à accepter la bataille furent en pure

¹ Rex (Heinricus) se eadem nocte fuga ab eis proripiens cum suis, ante solis ortum, præ cæteris Wormatiam suam cum ludibrio et probris

perte, les propositions et les défis qu'il lui fit parvenir eurent le même sort ; Rodolphe offrit même de se battre en champ clos et seul à seul avec Henri IV, ce dernier continua à faire la sourde oreille et ne voulut pas de ce jugement de Dieu qui aurait pu cependant épargner à la Germanie bien des calamités ¹.

Ce fut alors et dans l'inaction forcée où se trouvaient les deux camps, que plusieurs grands seigneurs ecclésiastique ou laïques eurent la pensée de réunir une assemblée, chargée de prononcer pacifiquement et définitivement sur les prétentions des deux rois à la couronne de Germanie. Cette détermination provenait certainement des deux lettres suivantes que, le 31 mai précédent, Grégoire VII avaient adressées à ses deux légats et au clergé ainsi qu'aux fidèles de la Germanie.

Toujours décidé à traverser les Alpes, le pape, après le départ d'Henri IV, n'avait pas quitté Canossa ou les châteaux-forts des environs, et avait attendu l'escorte qui pouvait lui permettre de faire le voyage. Henri IV s'était bien gardé de l'envoyer et nous avons vu que les Saxons n'avaient pu le faire ; aussi, à la nouvelle que les deux partis levaient des troupes, que la guerre civile était imminente et que le sang avait même déjà coulé, Grégoire VII, profondément ému et plein de compassion, avait voulu faire entendre un suprême appel à la pacification et à la concorde.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos très chers

ipsorum etiam villanorum ingreditur BERTHOLD, l. c.

¹ Sur ces incidents et sur les tentatives qui suivirent pour ramener la paix, voir les deux auteurs déjà cités, BERTHOLD et BRUNO, n° 93. La monographie de KILIAN : *Itinerar Kaiser Heinrichs IV*, p. 99 sq., est un excellent guide pour ces marches et contre-marches d'Henri IV et pour la chronologie.

fils dans le Christ, Bernard diacre de la sainte Église romaine et Bernard, abbé de Marseille, salut et bénédiction apostolique.

Votre fraternité sait, nous n'en doutons pas, que confiant dans la miséricorde de Dieu et dans le secours du bienheureux Pierre, nous avons quitté Rome, afin d'aller dans le pays de Germanie, négocier la paix, pour l'honneur de Dieu et l'utilité de la sainte Église. Mais ceux qui, suivant les dispositions prises, devaient nous conduire n'ont pas été présents au rendez-vous, et nous-mêmes, n'ayant plus la liberté de nos mouvements à cause de l'arrivée du roi en Italie, nous avons dû rester en Lombardie au milieu des ennemis de la religion chrétienne, non sans courir de graves dangers, et, malgré notre désir, nous n'avons pu encore traverser les monts. En conséquence, nous vous avertissons et, au nom du bienheureux Pierre, nous vous prescrivons de faire, en vertu du présent commandement, en notre nom et de par l'autorité du même prince des apôtres, la sommation suivante aux deux rois Henri et Rodolphe : qu'ils nous ouvrent la voie pour arriver en sécurité au terme de notre voyage, qu'ils nous fournissent pour cela les secours nécessaires et un cortège de personnes ayant toute votre confiance, de telle sorte qu'avec la protection du Christ, la route soit entièrement libre.

Nous désirons en effet, avec le concours des clercs et des laïques de ce royaume qui craignent et aiment Dieu, examiner, avec le secours de Dieu, la cause des deux rois et désigner lequel des deux partis la justice recommande davantage pour le gouvernement de l'état.

Vous savez en effet qu'en vertu de notre charge, et de par la mission providentielle du siège apostolique, nous avons à examiner les causes majeures intéressant les Églises et à les régler sous l'inspiration de la justice. Or l'affaire qui s'agite entre eux (entre les deux rois) est de telle gravité et peut avoir de si périlleuses conséquences, que si elle était, pour quelque motif, négligée par nous, elle entraînerait, non seulement pour eux et pour nous mais pour l'Église universelle, un grand et lamentable dommage.

• Si donc l'un ou l'autre des deux rois refuse d'obtempérer à notre volonté et à notre décision et de suivre vos conseils, si, dans sa superbe, il agite contre l'honneur du Dieu tout puissant la torche de sa cupidité, s'il ose rêver la ruine de l'empire romain tout entier, alors résistez lui de toute manière, par tous les moyens et jusqu'à la mort, s'il le faut ; agissez en notre nom et en vertu du bienheureux Pierre ; refusez lui le gouvernement du royaume, ne lui permettez pas, pas plus à lui qu'à tous ses partisans, de recevoir le corps et le

sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et d'entrer dans la sainte Église ; ne perdez jamais de vue que ne pas obéir au siège apostolique c'est encourir le crime de l'idolâtrie et que Grégoire, le saint et très humble docteur, a déclaré déchu de leur dignité, les rois qui oseraient, par un attentat téméraire, lutter contre les ordres du siège apostolique.

« Quant à l'autre roi qui aura humblement déféré à notre commandement et montré à la mère universelle (l'Église) l'obéissance que lui doit un roi chrétien, donnez lui vos conseils et venez lui en aide autant qu'il vous sera possible, et, pour cela, réunissez une assemblée de clercs et de laïques, aussi nombreuse que les circonstances le permettront, confirmez le dans la dignité royale, de par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de par la nôtre ; au nom du Dieu tout puissant, prescrivez à tous les évêques, abbés, clercs et laïques, habitant dans le royaume, de lui témoigner l'obéissance et le dévouement que l'on doit témoigner à un roi. Donnée à Carpineto le 2 des calendes de Juin, Indiction XV^e (31 mai 1077)¹. »

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos frères bien aimés dans le Christ, aux archevêques, évêques, ducs, comtes, à tous les fidèles dans le Christ clercs et laïques, grands et petits, demeurant dans le royaume de Germanie, salut et bénédiction apostolique.

« Sachez, nos frères bien aimés, que nos légats, Bernard, fils fidèle et diacre de la sainte église romaine et Bernard, pieux abbé du monastère de Marseille, ont reçu de nous l'ordre d'avertir, par eux mêmes ou par des messagers convenables, les deux rois Henri et Rodolphe, d'avoir à nous ouvrir la route pour passer en sûreté près de vous, avec l'aide de Dieu, et pour discuter le conflit qui, à cause de nos péchés, s'est élevé entre eux. Notre cœur en effet est submergé par une grande tristesse et une grande douleur, à la pensée que, par suite de l'orgueil d'un seul homme, tant de milliers de chrétiens sont livrés à la mort temporelle et éternelle, que la religion chrétienne est couverte de confusion et que l'empire romain est précipité vers sa ruine. Chacun des deux rois recherche notre appui ou plutôt l'appui de ce siège apostolique que nous occupons, malgré notre indignité ; et nous, confiant en la miséricorde de Dieu tout puissant et dans le secours du bienheureux Pierre, nous sommes disposé, avec vos conseils, vous tous qui craignez Dieu et qui aimez la

¹ GREGORI VII *Registrum*, IV, 23, JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 275 sqq.

foi chrétienne, nous sommes disposé à scruter avec soin le bon droit de chaque côté et à favoriser celui que la justice appelle notoirement au gouvernement du royaume.

• Si l'un des deux rois, enflé d'orgueil, met obstacle par quelque artifice, à notre arrivée vers vous, et, ayant le sentiment de l'injustice de sa cause, se dérobe au jugement du saint-Esprit, se rendant par là même coupable de désobéissance en résistant à la sainte Église la mère universelle, méprisez le comme un membre de l'Antéchrist et un fléau de la religion chrétienne, et respectez la sentence que nos légats auront, en notre nom, prononcé contre lui ; sachez bien que Dieu résiste aux superbes tandis qu'il accorde sa grâce aux humbles. L'autre au contraire, qui aura fait preuve d'humilité, qui se sera incliné devant le décret du saint-Esprit proclamé par vous — car nous sommes persuadé que lorsque deux ou trois sont réunis au nom du Seigneur, ils sont illuminés de sa présence, — l'autre au contraire a droit à votre dévouement et à vos respects, dans la mesure indiquée par nos légats ; travaillez de tous vos efforts pour qu'il puisse tenir avec honneur la dignité royale et venir en aide à la sainte Église chancelante. N'oubliez jamais que celui qui dédaigne d'obéir au siège apostolique encourt le crime de l'idolâtrie et que le bienheureux Grégoire, ce saint et très humble docteur, a déclaré déchus de leurs dignités et privés de la participation au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les rois contempteurs des décrets du siège apostolique. Si, en effet, la chaire du bienheureux Pierre juge et dénoue les liens célestes et spirituels, combien n'a-t-elle pas plus de pouvoir sur les liens terrestres et séculiers.

• Vous savez, nos très chers frères, que depuis notre départ de Rome, nous avons couru de grands périls au milieu des ennemis de la foi chrétienne, et cependant, ni par crainte ni par amour, nous n'avons promis quelque secours, en dehors de la justice, à l'un ou à l'autre des deux rois. Nous préférons en effet subir la mort, s'il le faut, plutôt que de consentir, vaincu par notre volonté propre, à ce que l'Église de Dieu soit confondue ; car nous savons que nous avons été ordonné et placé sur le siège apostolique pour travailler à la cause de Jésus-Christ et non pas à notre propre cause et pour nous acheminer, à travers bien des labeurs et en suivant la trace des pères, vers le futur et éternel repos que nous accorde la miséricorde de Dieu. Donnée à Carpineto le 2 des calendes de Juin, Indiction XV^e (31 mai 1077) ¹. »

¹ GREGORIUS VII *Registrum*, IV, 24. JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 277 sqq.

Ces deux lettres définissent avec précision la ligne de conduite que Grégoire VII avait prise, lorsqu'il avait connu le résultat de la diète de Forchheim et elles montrent qu'il y restait fidèle. Sans approuver ou désapprouver la ligne de conduite de ses deux légats, dévoués l'un et l'autre à la cause du roi Rodolphe, il persistait, pour sa part, à ne s'inféoder à aucun des deux partis ; Henri IV et Rodolphe demandant l'un et l'autre son intervention, il voulait bien intervenir et décider entre eux, mais seulement en Germanie après une enquête et des débats contradictoires, dans une assemblée des grands du royaume. Le pape déclarait en outre que, quand même il ne serait pas sollicité de prononcer en dernier ressort, sur cette affaire il serait pleinement autorisé à le faire parce qu'elle touchait aux intérêts les plus graves et les plus chers de l'Eglise universelle dont il avait la garde.

Évidemment un tel langage ne pouvait plaire ni aux partisans de Rodolphe ni à Henri IV et à ses amis ; les Saxons n'admettaient, en aucune façon, la possibilité de retomber sous le joug d'Henri IV ; pour eux il n'était plus roi, et le pape avait tort de le traiter encore comme tel, et il ne pouvait le redevenir. De leur côté, Henri IV et ses amis ne voyaient et ne voulaient voir dans Rodolphe qu'un usurpateur et un parjure dont les prétentions ne devaient pas même être discutées et ne méritaient aucune créance. Lorsque le cardinal Bernard eut reçu les lettres pontificales, il s'empessa de les faire parvenir à Henri IV, mais le cardinal, indépendamment du contenu des lettres, était trop dévoué au roi Rodolphe pour qu'Henri IV fit bon accueil à son message, il prétendit que les documents étaient apocryphes, s'en moqua et n'en tint aucun compte¹.

¹ *Litteras apportatas suscepit et recitari fecit, set aure statim obdurata, litteras auditas efferatus nimis floccipendit, latorem illarum itidem captum in custodiam mitti præcepit.* BERTHOLD, *l. c.*

Malgré ces difficultés et ces embarras de toute sorte, les paroles si sages, si mesurées, si conciliantes du pontife romain finirent par faire quelque impression sur les esprits et, lorsque ceux qui aimaient vraiment leur pays, voulurent l'arracher aux convulsions de la guerre civile, ils proposèrent le moyen indiqué par Grégoire VII, une grande assemblée, examinant, avec les légats du saint-siège, les titres des deux prétendants et donnant une décision définitive.

On pouvait croire que, des deux rois, Rodolphe serait le plus opposé à une telle proposition faite en ce moment ; son armée était en effet la seule qui put tenir la campagne, celle de son adversaire était réduite à abriter sa faiblesse derrière d'infranchissables obstacles et cependant Rodolphe y accéda sans difficulté.

Henri IV, au contraire, ne voulait en aucune sorte, en entendre parler. Il fut néanmoins dans l'obligation de céder ; alors ses deux négociateurs, l'archevêque de Trèves et l'évêque de Metz, demandèrent que, dans les délibérations préliminaires pour régler le lieu et l'époque de la réunion de l'assemblée, le cardinal Bernard, légat du saint-siège, ne fut pas admis et qu'on n'y donnât pas lecture des récentes lettres de Grégoire VII. On comprend en effet, que la présence du légat dut indisposer Henri IV, car il était très dévoué à Rodolphe et était resté constamment dans son entourage depuis son arrivée en Germanie ; toutefois, par déférence pour le saint-siège, cette exclusion n'eut pas lieu et les lettres de Grégoire VII furent également entendues avec respect. Il fut décidé que l'assemblée qui devait rendre la paix à la Germanie se tiendrait, le 1^{er} novembre suivant, sur les bords du Rhin, qu'aucun des deux rois n'y assisterait et qu'en présence et avec le concours des légats du saint-siège, elle prononcerait en dernier ressort ; jusqu'à sa réunion, les deux partis

devaient s'abstenir de toute acte d'hostilité. Conformément à cette dernière disposition, Rodolphe ramena aussitôt ses troupes en arrière et rentra avec elles dans le pays saxon, les ducs Welf et Berthold retournèrent en Souabe¹.

Après avoir reçu de la Bavière et de la Bohême les renforts qu'il attendait, Henri IV sortit enfin de ses retranchements et partit dans la direction d'Augsbourg; chemin faisant, il ravagea d'une manière épouvantable le pays qu'il traversa; tout était mis à feu et à sang sur son passage et les populations affolées cherchaient dans les églises un asile qu'elles croyaient inviolable, mais Henri IV ne l'entendait pas ainsi, à Wiesloch notamment, au sud de Heidelberg, il fit brûler une église avec plus de cent personnes qui s'y était réfugiées². Le roi avait, avec beaucoup de ruse, choisi le moment favorable pour commettre de telles atrocités, Rodolphe, trop confiant, avait regagné la Saxe et les ducs Welf et Berthold, sur la foi du traité qui venait d'être conclu, avaient licencié leurs troupes; au milieu de ces horreurs, Embrico, évêque d'Augsbourg, étant mort, Henri IV lui donna pour successeur son chapelain Siegfried, quoique le clergé de cette église eut fait un autre choix, et il octroya, dans les mêmes conditions, l'abbaye de Saint-Gall à Udarich, frère du duc de Liutold³. Sieghard, patriarche d'Aquilée, était également mort sur ces entrefaites; on a vu comment, après avoir été l'adversaire d'Henri IV, il avait chaudement pris son parti et lui avait

¹ BRUNO n° 95 et BERTHOLD, ont raconté ces négociations, ce dernier termine son exposé par ces mots : *Sic pro colloquio condicto paragendo, ne quis regum seu principum qualibet arte vel factione id impediret, fide ad alterutrum data et accepta, et pace pariter donec omnes in sua redirent condicta, Roudolfus rex cum suis in Saxoniam glorianter redit.*

² BERNOLD, ad an. 1077, MG. SS. V; BERTHOLD, ad an. 1077, Mg. SS. v.

³ BERTHOLD dit que Siegfried fut imposé, *reprobato eo quem fratres canonicè electum jam habuerant.*

rendu d'importants services; il mourut subitement ainsi que plusieurs personnes de son entourage et l'on vit dans cette mort si prompte une punition de Dieu. Henri IV se conduisit à l'égard de l'église d'Aquilée comme à l'égard de l'église d'Augsbourg, il choisit, pour occuper le siège patriarcal, un chanoine d'Augsbourg, du nom d'Henri, et voulut l'imposer sans tenir aucun compte des réclamations les plus légitimes¹.

L'époque à laquelle devait se réunir la grande assemblée acceptée par les deux partis, ramena Henri IV dans la vallée du Rhin, mais ce fut pour empêcher qu'elle eut lieu, et, comme il avait avec lui des troupes assez considérables, il lui fut facile de renvoyer dans leurs foyers les clercs et les laïques, venus pour y prendre part. Evidemment, Henri IV ne voulait pas que ses titres au souverain pouvoir fussent, même un moment, mis en question; il n'a jamais eu sérieusement l'intention, nous ne le verrons que trop par la suite, de tenir les promesses qu'il avait faites à Canossa ou que ses représentants avaient faites en son nom².

Heureux du résultat qu'il avait obtenu et, sans se demander si cette manière d'agir ne condamnait pas la Germanie à se débattre indéfiniment dans une crise désastreuse, Henri IV retourna en Bavière, sans oser attaquer de nouveau les Souabes, parce que Welf et Berthold avaient eu le temps de réunir de nouvelles troupes et il employa l'hiver à réduire quelques seigneurs bavarois qui s'obstinaient à ne pas reconnaître son autorité³.

¹ Il sera de nouveau question de l'élévation de ce chanoine, Henri sur le siège patriarcal d'Aquilée; d'après le témoignage de Grégoire VII lui-même, cette élévation n'aurait pas été aussi illégitime que Berthold le ferait supposer.

² *Pacis pactum efferatus omnino parvipendens, toto quoad poterat ingenio, ne convenirent, illis undique sollertissimus (rex Heinricus) obstiterat.* BERTHOLD, *l. c.*

³ Plusieurs seigneurs bavarois commencèrent, dès cette époque, à émigrer auprès du roi de Hongrie. BERTHOLD, *l. c.*

Pendant ce temps, le roi Rodolphe affermissait son pouvoir en Saxe, en Thuringe et en Westphalie ; il devenait de plus en plus ce qu'il est resté jusqu'à la mort, le roi de la Saxe, car la Germanie était de fait coupée en deux, et l'expression géographique dont se servent parfois les contemporains, royaume Teutonique et royaume de Saxe était bien l'expression de la vérité¹.

La conduite d'Henri IV à l'égard de la diète projetée indisposa contre lui bien des esprits et ouvrit les yeux de ceux qui désiraient sincèrement la paix ; plusieurs, qui avaient hésité jusque là, embrassèrent la cause du roi Rodolphe ; en outre, on pressa vivement le cardinal Bernard, qui avait suivi le roi en Saxe, de prononcer contre Henri IV une nouvelle sentence d'excommunication et le légat crut devoir se rendre à ces instances. Le 12 novembre 1077, dans une réunion, à Goslar, des évêques et des principaux seigneurs de la Saxe, il déclara Henri IV séparé de l'Église, lui interdit la communion eucharistique ainsi que le gouvernement du royaume ; en même temps, il confirma l'élévation de Rodolphe à la royauté et prescrivit que chacun lui rendit l'obéissance qui lui était due. L'archevêque de Mayence et sept de ses suffragants prononcèrent contre Henri IV le même anathème, et l'évêque de Wurzburg excommunia ceux qui avaient dévasté les biens de son diocèse².

Si l'excommunication du cardinal-légat réjouit les partisans de Rodolphe, il est bien probable qu'elle fit peu d'impression sur Henri IV et sur ses amis ; ils la regar-

¹ Voyez le commencement de la lettre de Grégoire VII aux grands de la Germanie, lettre du mois de février 1079 ; JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 550 ; *epist. collec.*, 25.

² Regem Henricum apostolicæ auctoritatis sententia in 2 idus novembris a communione corporis et sanguinis Domini, nec non a liminibus sanctæ ecclesiæ catholicæ judicialiter damnatum omnino excommunicavit, eique omnino regni gubernacula interdixit. BERTHOLD, *l. c.*

dèrent comme nulle parce que, depuis le commencement de sa mission, le cardinal Bernard avait pris ouvertement parti pour Rodolphe. Mais Henri IV n'en était pas moins préoccupé du jugement que Grégoire VII allait porter sur les affaires de Germanie, dans le prochain synode romain, aussi envoya-t-il à Rome, à ce synode, deux négociateurs sur le talent desquels il comptait pour défendre sa cause ; c'étaient Benno, évêque d'Osnabruck et Dietrich, évêque de Verdun, il les munit en outre de fortes sommes d'argent, pour donner à leur mission plus de relief aux yeux des Italiens et aussi pour faire des largesses aux person- nages de l'entourage du pape. Rodolphe envoya également une ambassade au synode : c'étaient d'humbles messagers, peut-être des moines, sans prestige extérieur, qui furent obligés de dissimuler le but de leur voyage afin d'atteindre Rome, sans être arrêtés dans les passages des Alpes, ou en Lom- bardie. Les deux partis qui divisaient la Germanie atten- dirent avec anxiété la décision de Grégoire VII¹.

Pendant de longs mois, Grégoire VII s'était obstiné à attendre à Canossa ou dans les environs une occasion favo- rable pour passer en Germanie ; il ne pouvait se décider à laisser ce grand royaume, de plus en plus exposé à la guerre civile, sans faire tout ce qui dépendait de lui pour lui rendre la paix. Au mois d'août cependant, l'illusion n'était plus possible ; Henri IV était retourné en Germa- nie, les deux rois avaient fait leurs préparatifs pour en venir aux mains et aucun sauf-conduit n'était annoncé pour permettre au pape de faire le voyage. Il fut donc obligé de se résigner et il reprit avec tristesse le chemin de Rome où il arriva dans les premiers jours de sep-

¹ Sur les deux légations envoyées par les deux rois au synode romain, voyez BERTHOLD, MG. SS. V, 306, au début de son récit de l'an- née 1078.

tembre, après avoir traversé Florence et Sienne¹. Peu après son retour à Rome, il écrivait à Udo, archevêque de Trèves, les lignes suivantes qui étaient bien l'expression de la vérité : « Celui-là seul qui connaît tous les secrets des cœurs, peut se rendre compte des sollicitudes et des inquiétudes que nous ont causées, depuis longtemps déjà, les troubles et les révolutions du royaume des Teutons. » Grégoire VII envoya au même archevêque une copie du serment prêté à Canossa par Henri IV, pour mieux montrer combien ce prince avait été parjure en faisant ensuite arrêter les légats du siège apostolique².

Grégoire VII trouva la ville de Rome encore toute émue d'un attentat, commis quelques jours auparavant ; Stéphane, frère de ce grand malfaiteur de Cenci, mort à Pavie au commencement de 1077, avait assassiné le préfet de la ville de Rome, également appelé Cenci. Il y avait entre les deux Cenci un contraste absolu ; l'un conspirateur infatigable, dévoré d'ambition, prêt à tous les crimes, voleur de grand chemin, ennemi acharné de Grégoire VII, l'autre au contraire, profondément dévoué au pape et à l'Église, se dépensant en bonnes œuvres et d'une si grande piété qu'il serait entré dans un couvent pour y finir ses jours si Grégoire VII ne l'en avait empêché. Le pape qui savait pouvoir compter sur lui d'une manière absolue, lui persuada qu'il rendrait plus de services à l'Église en restant préfet de Rome qu'en devenant moine, et Cenci se résigna à ne pas désertier ce poste de combat. Comme il était facile de le prévoir, le préfet de Rome eut plusieurs fois à sévir contre son homonyme, aussi rien de surpre-

¹ Cf. JAFFE : *Regesta Pontific.* 2^e édition, n^{os} 5044, 5045, 5046.

² De motu et perturbatione regni Teutonicorum quantam sollicitudinem quantamque jam per longum tempus anxietatem sustinuerimus ille præ omnibus novit, qui omnium secretorum cognitor est et inspector verus. GREGOR. VII *Regist.* V, 7. JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 294.

nant si ce dernier lui voua une haine profonde ; il ne put cependant lui nuire mais, après sa mort, Stéphane, digne frère du défunt, attira le préfet dans un guet-apens et le fit assassiner. Les Romains furent exaspérés de cette mort, car le préfet était très populaire, très aimé dans la ville, aussi, pour le venger, allèrent-ils s'emparer du meurtrier qui s'était réfugié dans un château des environs de Rome ; ils lui coupèrent la tête et les mains et, après avoir brûlé son corps, ils suspendirent ces funèbres débris sous le portique même de l'église Saint-Pierre. Peut-être étaient-ils encore là, lorsque Grégoire VII, de retour à Rome, vint prier sur le tombeau du préfet assassiné, car les Romains avaient pieusement enseveli sa dépouille mortelle dans la grande basilique. Les complices de Stéphane furent pareillement ou massacrés ou exilés ¹.

La mort du préfet de Rome était pour le pape une perte l'autant plus sensible que les biens temporels de l'Eglise romaine étaient plus menacés que jamais par les Normands ; à peine arrivé à Rome, Grégoire VII vit en effet accourir auprès de lui, et demandant aide et protection, le prince Gisulfe que Robert Guiscard venait de dépouiller de tous ses états, c'est-à-dire de la principauté et de la ville de Salerne. Plusieurs fois déjà, il a été parlé dans cette histoire de Gisulfe, de ses démêlés avec son beau-père, Robert Guiscard, et de son alliance politique avec le pape, parce que l'un et l'autre avaient également tout à craindre des Normands ; malgré les conseils de Grégoire VII, ces démêlés aboutirent à une guerre sans merci. Aimé du Mont-Cassin écrit dans son histoire des Normands :

• Le pape Grégoire, qui était très prudent, comprenait que

¹ Sur la mort du préfet Cenci, voyez surtout : BONITHO *ad amic.* VIII dans JAFFE : *Mon. Gregor.* p, 674. BERTHOLD, *ad an.* 1077, l. c., une aussi des détails intéressants sur la vie et la mort de Cenci dont ait les plus grands éloges.

Robert Guiscard pouvait, s'il le voulait, causer la ruine de Gisulfe, aussi, ne cessait-il, par ses lettres et ses messages, de recommander à celui-ci de faire la paix avec le duc Robert et de vivre en bonne intelligence avec lui. Voyant que ses conseils n'étaient pas écoutés, le pape députa à Gisulfe l'abbé Didier, avec mission de déclarer au prince qu'il ne devait pas compter sur l'appui du saint-siège dans une guerre contre Robert Guiscard; Didier devait en outre représenter à Gisulfe que le seul moyen d'éviter un désastre irrémédiable, était de se réconcilier avec le duc. Le prince de Salerne ne voulut rien entendre; égaré par son orgueil, il rêvait au contraire de dépouiller Robert de tous ses biens. Quoique ayant reçu de lui bien des affronts, Sikelgaïta s'employait aussi à avertir son frère, le suppliant de se corriger de sa cruauté et de son arrogance, lui disant de penser à l'avenir et de craindre la justice de Dieu. Ces avertissements irritèrent Gisulfe, il y répondit par des injures et fit dire à Sikelgaïta que la mort de son mari l'obligerait sous peu à s'habiller de noir. La duchesse pleura en entendant de pareilles réponses, toutefois elle essaya de calmer la colère de son mari, l'inclina vers la miséricorde et lui dit de prendre en considération le peu de puissance de Gisulfe. Le duc écouta sa femme et lui demanda ensuite comment elle envisageait toute cette affaire et ce qu'elle désirait : « Si Dieu daignait m'exaucer, je voudrais, répondit-elle, que mon fils eût Amalfi et que mon frère ne perdît pas Salerne. Le duc trouva bon que Gisulfe garda Salerne et que son fils eut Amalfi, aussi recommanda-t-il à la duchesse de faire de nouveaux efforts pour rétablir la paix entre lui et son beau-frère; mais plus le duc désirait la concorde, plus Gisulfe cherchait à soulever et à envenimer des querelles ¹.

« Le duc s'étant convaincu de la dureté du cœur de Gisulfe, voyant que les avertissements du pape, les conseils de ses amis, les prières de sa sœur ne pouvaient lui ouvrir les yeux sur ses propres intérêts et sur les dommages que sa conduite allait lui causer, réunit trois corps d'armée, un de Latins, un second de Grecs et un troisième de Sarrasins et prescrivit qu'une flotte vint bloquer le port de Salerne. Au mois de juin, il se rendit de sa personne devant la ville avec ses chevaliers et ses arbalétriers et fit planter ses tentes et établir le camp en face des remparts ². Il fit ensuite construire des châteaux autour de Salerne. »

¹ AIMÉ : *Uystoire de li Normant*, l. VIII, 12, p. 240 sq. de l'édition de CHANPOLLION-FIGEAC.

² AIMÉ, VIII, 13. Les *Annales Beneventani* disent au contraire que

Le siège se prolongea pendant plusieurs mois, et Robert Guiscard avait si bien pris ses mesures pour attendre que la famine lui livrât Salerne, que, sans lever le siège, il fit avec le prince Richard de Capoue, une expédition en Campanie.

« Robert Guiscard, écrit encore Aimé, partit ensuite avec le prince de Capoue, pour s'emparer en Campanie des terres du saint-siège. Ils vinrent l'un et l'autre à San Germano et Didier, abbé du Mont-Cassin, pourvut largement à l'entretien non seulement des seigneurs et de leur suite, mais à celui de leurs bêtes. Le prince Richard consentit à recevoir les dons de l'abbé, mais le duc s'y refusait disant qu'il n'était pas venu pour diminuer les biens du monastère mais au contraire pour les augmenter. Didier vint alors le trouver et le pria de ne pas dédaigner les présents des frères qui voulaient prier Dieu pour lui, et alors le duc consentit à en accepter une partie, pour ne pas paraître les déprécier. Dès le matin, Didier fit ranger la procession afin de recevoir le duc avec de grands honneurs, mais lui, plein d'humilité et voulant éviter ces hommages, entra dans l'église sans être aperçu et vint prier près de l'autel ; il trouva l'église décorée des draperies qu'il avait données et aussitôt en donna d'autres pour recouvrir les autels. Il vint au chapitre où il conversa humblement et pacifiquement avec les frères et leur donna beaucoup d'or, leur demandant en retour de prier Dieu pour qu'il lui pardonnât ses péchés. Il parcourut ainsi le monastère en vrai père des

Robert Guiscard a commencé le siège de Salerne, dès le mois de mai 1075 : Robertus dux perrexit super Salernum, quod tenebat Gisolfus princeps, cognatus suus ; et sedit super eum a mense magio usque in festum S. Lucie et in ipsa nocte, cepit eandem civitatem. MG. SS. III, 181. De même, *l'anonyme du Mont-Cassin* ad an. 1075 : Hoc anno venit Robertus dux super Salernum pridie nonas Maii et obsedit eam terra marique et cepit eam die Id. decembris, MURATORI R. I. SS. T. V, p. 439. — Voyez plus loin la note concernant la prise de Salerne.

religieux, visitant les infirmes et leur procurant largement ce dont ils avaient besoin ; à chacun il renouvelait sa demande de prier Dieu pour lui. Enfin, à table, ayant demandé du sel, il fit cadeau de cent besants au frère qui lui en apporta. Le prince et le duc partirent ensuite pour leur expédition mais elle ne fut pas heureuse ; ils trouvèrent dans le pays une telle famine et une telle pauvreté que leurs provisions consommées, ils ne purent rien acheter et souffrirent la faim eux, leurs hommes et leurs bêtes. En outre, le temps était détestable, la pluie, le tonnerre, les éclairs contrariaient la marche des soldats et le vent était si fort qu'il jetait les tentes à terre. Le prince Richard ne fit donc alors aucune conquête et dut se borner à extorquer de fortes sommes aux seigneurs du pays, mais, tout compte fait, cette campagne contre saint Pierre lui coûta le double de ce qu'elle lui rapporta. Au bout d'une semaine, cavaliers et fantassins, affamés et harassés, furent obligés de revenir en arrière, le duc fit une seconde visite au Mont Cassin et donna de nouvelles preuves de sa libéralité envers les frères et envers l'église. Le prince Richard et lui regagnèrent leurs campements devant Salerne, reprirent le commandement de leurs troupes et la lutte recommença¹. »

¹ AIMÉ : VIII, 21 et la fin du 22, à partir de ces mots : « Et en l'autre semaine ». — D'après Aimé, à l'instigation du prince Richard, Robert Guiscard aurait donc, sans lever le siège de Salerne, fait avec Richard, une expédition en Campanie contre les possessions du saint-siège. C'est évidemment dans l'automne de 1076 que cette campagne a eu lieu ; ce n'est pas sans surprise qu'on voit l'abbé Didier recevoir aussi honorablement, que le raconte Aimé, les deux excommuniés, Robert Guiscard et Richard, partant en guerre contre le pape. Grégoire VII fait, bien probablement, allusion à cette expédition de Robert Guiscard et de Richard dans la Campanie, lorsqu'il écrit, le 31 octobre 1076, aux pâtres milanais, Henri, Arderic et Wifred : bona ecclesie Normanni multoties perjuri conantur auferre. *Mon Greg.*, p. 251, *Registri L. IV*, 7. La date de cette lettre fixe donc celle de l'expédition. PIERRE DIACRE parle aussi de cette expédition, mais la place à tort après la prise de

Le 13 décembre 1076, Salerne tomba au pouvoir de Robert Guiscard ; Gisulfe, enfermé dans la citadelle, résista encore pendant quelque temps mais fut bientôt obligé de se rendre à discrétion. Robert Guiscard, très irrité contre lui, voulut d'abord l'envoyer finir ses jours dans un cachot à Palerne, toutefois, sur les instances de sa femme Sikelgaïta, sœur de Gisulfe, il consentit à lui laisser la liberté. Gisulfe en profita pour aller à Capoue rejoindre le prince Richard, quoique celui-ci eut aidé Robert Guiscard à prendre Salerne ; peut-être espérait-il décider Richard à rompre avec le duc, mais Richard, tout occupé à réduire Naples, ne fit rien pour lui ; ils ne tardèrent pas à se brouiller et Gisulfe sortit de Capoue¹.

Salerne. Civitate (Salerni) potita... dux cum exercitu, sociato sibi principe, ad hoc monasterium venit, atque Desiderio et fratribus honorifice susceptus, illorum que se orationibus commendans, attentius Campaniam expugnaturus ingreditur. Talia papæ Gregorii dum pervenissent ad aures, ducem et principem a liminibus separavit, collecto que exercitu, super eos ire disponit. Quod ubi duci nuntiatum est, concite una cum principe, Capuam remeans, dux supra Beneventum, princeps vero supra Neapolim obsidionem firmavit. *Chronicon casinense* III. 43. § — Il y a plusieurs erreurs dans ce passage : Puisque Pierre Diacre s'inspire d'Aimé dans ce qu'il dit des Normands, il aurait dû, comme son modèle, placer l'expédition de Campanie pendant et non après le siège de Salerne. Cette ville a succombé le 13 décembre et la lettre du pape, que nous venons de citer, montre les Normands envahissant, dès le 31 octobre les biens de l'Eglise ; ils n'avaient donc pas attendu pour le faire, la chute de Salerne. Est-ce bien la peur de Grégoire VII marchant contre lui avec une armée qui a fait reculer Robert Guiscard ? Aimé n'en dit rien et attribue l'insuccès de l'expédition uniquement aux pluies continuelles de l'automne dans l'Italie du sud. Tout indique qu'il est dans le vrai ; Grégoire VII n'avait pas d'armée et dans les derniers mois de 1076, plus absorbé que jamais par la lutte avec Henri IV, il songeait à partir pour la Germanie. Comment aurait-il pu marcher avec des troupes contre le duc Normand ? Nous verrons enfin que le siège de Bénévent n'eut pas lieu aussitôt après celui de Salerne, ainsi que le prétend Pierre Diacre.

¹ Il ne saurait y avoir de doute sur le mois et le jour de la prise de Salerne par Robert Guiscard ; AIMÉ écrit : Lo séquent jor, liquel estoit vde de décembre, c'est lo XVI^e jor (il faut le XIII^e jor, puisque c'est le

Ainsi dépouillé de ses états et réduit à l'état de nomade sans feu, ni lieu dans cette Italie méridionale où ses ancêtres avaient si longtemps régné, Gisulfe vint à Rome, durant l'été de 1077 et attendit le retour de Grégoire VII¹. Le

jour des ides), AIMÉ VIII, 23. — *Annales Beneventani*, MG. SS. III, 484, in festum sanctæ Lucîæ, in ipsa nocte cepit civitatem. — ANONYMUS CASIN, dans MURATORI R. I. SS. T. V, p. 439 : cepit eam die id. decembris. — *Annales Cavenses*, MG. SS. T. III, p. 490 : cepit eam die idibus decembris. Enfin ROMUALD DE SALERNE et la *Chronique d'Amalfi* constatent également que Salerne succomba au mois de décembre.

Mais si le jour et le mois de la reddition de la ville sont indiscutables, les historiens ne s'accordent pas pour dire en quelle année Salerne a passé sous la domination normande, les uns proposant 1075, d'autres 1076, quelques-uns enfin, 1077. Les preuves suivantes établissent que l'année 1076 est bien celle de la chute de Salerne. 1° Les *Annales Cavenses* qui ont, quand il s'agit de Salerne, une autorité spéciale, portent : 1076 : Robbertus dux venit super Salernum pridie nonas Magias et obsedit eam terra marique et cepit eam die idibus decembris. MG. SS. III, 490. — 2° L'*Anonymus Casinensis* dans MURATORI, R. I. SS. T. V, p. 58, place en 1075 la prise de Salerne, mais on sait que, par suite d'une faute de copiste, presque tous les événements rapportés par l'anonyme sont avancés d'un an ; cf. MURATORI, l. c., note 19), c'est donc en 1076 qu'il faut, d'après lui, placer cet événement. — 3° LUPUS PROTOSPATARIUS donne 1077 comme date de la reddition de Salerne (MG. SS. V, 60), mais plusieurs passages des *Annales de LUPUS* font voir que ces *Annales* commencent l'année suivante dès le mois de septembre de l'année précédente (cf. an. 1029, 1043, 1069, 1088, 1098, 1099, 1117). La prise de Salerne ayant eu lieu en décembre et Lupus, lui assignant la date de 1077, c'est donc 1076 qu'il faut lire. — 4° *Annales Seligenstadenses* (MG. SS. XVII, 32), ad an. 1076 : Dux Robertus venit Salernum et cepit. — 5° Le texte d'Aimé que nous citons dans la note suivante et d'après lequel Gisulfe venu à Rome, quelque temps après la prise de Salerne, pour y voir le pape, dut attendre son retour, indique également que cette prise de Salerne eut lieu en 1076. En effet, Salerne ayant capitulé en décembre et Gisulfe ayant été quelque temps à Capoue, avant de venir à Rome, c'est au printemps ou durant l'été qu'il y sera venu ; or en 1075, en 1076, en 1078, Grégoire VII a passé à Rome le printemps et une grande partie de l'été, c'est seulement en 1077 qu'il a été absent² de Rome pendant la fin de l'hiver, le printemps et à peu près tout l'été, c'est donc en 1077 que Gisulfe a dû l'attendre à Rome ce qui place, d'après Aimé, la prise de Salerne en 1076.

Et que le pape non estoit présent, Gisulfe atendoit son avènement.

pape fit au prince dépossédé un accueil bienveillant et lui confia, dit Guillaume de Pouille, le gouvernement de la Campanie¹. Les forces militaires dont la papauté pouvait disposer, étaient si restreintes et l'autorité temporelle de Grégoire VII en Campanie, si illusoire, que cette charge confiée à Gisulfe équivalait à une sinécure. Les vrais maîtres de la Campanie étaient les Normands et ce n'était pas le vaincu de Salerne qui pouvait la leur disputer. Gisulfe n'osa rien tenter contre eux quoique Robert Guiscard fût occupé, à cette époque, à réprimer une rébellion dans le sud de la Calabre.

Le 24 décembre de cette année 1077, qui avait été si douloureuse pour elle, s'éteignit à Rome, l'impératrice Agnès ; le pape l'assista à ses derniers moments et, par sa résignation en face de la mort, la pieuse princesse édifia profondément tous ceux qui l'entouraient. Depuis bien des années déjà, elle avait dit un éternel adieu aux préoccupations terrestres pour se consacrer exclusivement au service de Dieu, de l'Église et des pauvres ; ses macérations, ses prières que le sommeil interrompait à peine, ont excité l'admiration de ses contemporains ; sous la conduite de Pierre Damiani et de Grégoire VII, elle fit de rapides et d'incessants progrès dans la pratique du renoncement chrétien et put trouver dans cette voie des consolations, au milieu des amertumes dont elle fut abreuvée. Aimé du Mont-Cassin raconte d'elle un trait qui prouve sa bonté et honore sa mémoire ; Gisulfe de Salerne ayant fait prisonnier, au

Aimé, VIII, 30. Ce renseignement d'Aimé concorde très bien avec les dates des *Regestes* de Grégoire VII.

¹ Gregorium papam spoliatus honore Salerni
Appetit primum. Venientem papa benigne
Suscipit et regio Campanica traditur illi.
GUILLIERMI APULIENSIS *Gesta R. Wiscardi* L. III,
v. 463, sqq. MG. SS. IX, 275.

mépris de tous les droits, Maurus, fils de Pantaleo, patrice d'Amalfie et ne voulant lui rendre la liberté que si on payait une énorme rançon, l'impératrice Agnès s'entremet énergiquement pour empêcher une telle injustice. « Et finalement, écrit Aimé, Agnès impératrix se mist en mège, quar estoit fame cristianissime et devotissime, et metoit sa cure en les prisons, et en conforter li poure et appareillier l'église. Dont vint à Salerne et se geta à li piez de lo prince, et prometoit de paier cent livres de or et faire soi taillier le doit, et solement delivrast cestui Maure ¹. »

Le passage de l'impératrice Agnès aux affaires, lorsqu'elle fut régente, après la mort de l'empereur Henri III, n'a été heureux ni pour l'État ni pour l'Église ; investie du pouvoir suprême auquel elle n'était pas préparée, en outre très mal conseillée, elle commit des fautes dont la plus grave fut la réunion du conciliabule de Bâle, au mois d'octobre 1061 et l'élévation de l'antipape Cadalus. La facilité avec laquelle elle quitta le pouvoir après la journée de Kaiserwerth prouve qu'elle-même se sentait peu faite pour tenir le sceptre, durant une régence orageuse ; mais l'histoire n'en doit pas moins un souvenir reconnaissant à celle qui a été bonne pour les humbles et les petits et qui est allée jusqu'à soigner de ses mains les malheureux lépreux ².

Avant de raconter comment Grégoire VII, dans le synode romain de 1078, s'est efforcé de mettre fin à la guerre civile qui commençait à désoler la Germanie, voyons qu'elle a été son action dans les autres pays de la chré-

¹ AIMÉ VIII, 3.

² Sur les derniers moments de l'impératrice Agnès, Berthold a donné des détails nombreux et édifiants ; le jugement qu'il porte ensuite sur elle, ne vise que les éminentes vertus chrétiennes qui ont brillé d'un si vif éclat dans les dernières années de sa vie. BERTHOLDI *Annales ad an. 1077*, MG. SS.-V.

tiété, car, pendant qu'il suivait, on sait avec quelle anxiété, cette série si dramatique d'événements tels que le conciliabule de Worms, l'entrevue de Canossa, la diète de Forchheim, il n'oubliait pas qu'il se devait tout à tous, que tous les chrétiens, même ceux qui habitaient les pays les plus lointains, avaient droit à sa sollicitude de pasteur suprême.

CHAPITRE XX

Les sollicitudes du pasteur universel.

SOMMAIRE.

I. *France et Espagne.* — Girald, cardinal évêque d'Ostie, légat du saint-siège en France. — Hugo, évêque de Die, lui succède. — Ses lettres à Raoul, archevêque de Tours. — Conciles d'Anse, de Dijon. — Concile de Clermont, déposition de deux évêques. — Concile d'Autun. — Manassès archevêque de Reims. — Ses rapports et difficultés avec le saint-siège. — Décisions prises par le concile d'Autun. — Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux. — Lettre de Manassès au pape, au sujet de sa condamnation au concile d'Autun. — Concile de Poitiers. — Rapport du légat Hugo, évêque de Die, sur ce concile. — Canons du concile de Poitiers. — Lettre des clercs du diocèse de Cambrai concernant les canons du concile de Poitiers. — Réponse des clercs de Noyon aux clercs de Cambrai. — Aimé, évêque d'Oleron, légat du saint-siège en France, puis en Espagne. — Concile de Girone, canons du concile. II. *Angleterre et Normandie.* — Le cardinal Hubert, légat du saint-siège en Angleterre et en Normandie. — Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. — Guillaume le Conquérant et Grégoire VII. — Retour du légat. — Conciles de Rouen, de Londres, de Winchester, canons. — L'évêché de Dol en Bretagne. III. *Etats scandinaves.* — Lettres de Grégoire VII à Svend Erithson roi de Danemarck, à Harald Hein son fils et successeur et à Olaf III, roi de Norvège. IV. *Pologne et Russie.* — Boleslaw II duc de Pologne, Dmitri Isiaslaf, roi des Russes à Kief; lettres du pape à ces deux princes. V. *Hongrie.* — Déclaration de Grégoire VII au sujet de la Hongrie; deux lettres du pape à Geusa, duc de Hongrie. — Premiers rapports de Grégoire VII avec s. Ladislas, roi de Hongrie. VI. *Bohême.* — Conflit entre les évêques de Prague et d'Olmütz. — Wratislas, duc de Bohême, et le saint-siège. VII. *Afrique septentrionale.* — Anazir, roi de la Mauritanie Sitifienne. — Le pape lui écrit. — Servand, évêque de Buzea. — Pénurie d'évêques dans l'église d'Afrique.

I. — FRANCE ET ESPAGNE

Nous avons vu que, pour préparer et activer l'œuvre de la réforme dans le clergé de France, les prédécesseurs

immédiats de Grégoire VII avaient envoyé dans ce pays, de nombreux légats, munis de pouvoirs à peu près illimités, ayant le droit de réunir et de présider des conciles, de déposer des archevêques et des évêques, de régler les conflits et discussions qui s'élevaient entre les églises ou entre les clercs. L'effacement du pouvoir royal, surtout depuis l'avènement de Philippe I^{er} sur le trône de France, avait permis aux légats d'exercer, à peu près sans conteste, leur grande autorité dont ils n'avaient ensuite à rendre compte qu'au pape ¹. Grégoire VII continua, sur ce point, les traditions de ses prédécesseurs ; il avait été lui-même légat en France ² et savait de quelle utilité il était pour le saint-siège d'être renseigné par eux sur les hommes et les choses et de faire, par leur intermédiaire, sentir et respecter son autorité jusqu'aux extrémités de la chrétienté. Mais, durant son pontificat, la royauté française, évidemment conseillée par des prélats qui redoutaient l'ingérence de la cour romaine dans leurs affaires, commença à faire aux légats du saint-siège une opposition assez sourde d'abord, assez dissimulée, la situation encore précaire du roi de France ne permettant pas de faire davantage, et plus tard autrement franche et déclarée, lorsque les légistes césariens eurent fait leur besogne.

Deux légats du saint-siège, envoyés par Alexandre II, se trouvaient dans les Gaules, lorsque Grégoire VII remplaça Alexandre II sur le trône pontifical ; c'étaient Girald, cardinal-évêque d'Ostie, le successeur de Pierre Damiani, et le sous-diacre Raimbald. Le nouveau pape leur écrivit pour leur notifier son avènement, leur continuer leur mission et leur recommander de réconcilier avec l'ordre de

¹ Nous avons vu, par exemple, que le cardinal Etienne, légat du saint-siège, enleva le comté d'Anjou à Geoffroy le Barbu et le donna à Foulque Rechin, frère de Geoffroy ; ce seul fait témoigne hautement de l'omnipotence des légats ; cf. supra, t. II, chap. xi, p. 317.

² Cf supra, t. I, chap. vi, p. 367 sqq.

Cluny, le cardinal Hugo Candidus qu'il envoyait comme légat en Espagne. Les légats devaient en outre favoriser, autant qu'ils le pouvaient, l'expédition qu'Ebles, comte de Roucy, préparait contre les Sarrasins d'Espagne ¹.

Nous n'avons que des renseignements incomplets sur la mission du cardinal d'Ostie dans les Gaules, soit avant soit pendant le pontificat de Grégoire VII; on sait cependant qu'il tint quatre synodes en France, avant de revenir à Rome à la fin de 1073, deux à Châlons-sur-Saône, un à Clermont et un autre dans le sud de la France, en Gascogne très probablement. C'est sans doute dans ce dernier synode qu'il suspendit de leurs fonctions épiscopales l'archevêque d'Auch et l'évêque de Bigorre (Tarbes), parce qu'ils avaient l'un et l'autre eu des rapports avec des excommuniés; le pape prescrivit ensuite de les réintégrer ². Isembert, évêque de Poitiers, fut également suspendu de ses fonctions par le cardinal-légat ³.

Après avoir, dans la ville de Die, présidé à l'élection par acclamation de Hugo, le nouvel évêque de Die, celui-là même qui devait lui succéder comme légat du saint-siège en France ⁴, Girald se rendit à Rome et, au printemps de 1074, fut chargé d'une importante mission en Germanie ⁵; nous le retrouvons en France durant l'hiver de 1075, il tint alors, à Poitiers, un important synode qui condamna la doctrine de Bérenger sur le corps et le sang

¹ GREGORI VII *Regist.* I, 6, dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 14 sqq. Cf. supra, t. III, chap. xv, p. 49 sq.

² Sur le synode de Clermont, cf. MANSI, *Collec. Conc.* T. XX, 49; sur le premier synode de Châlons, *ibid.*, p. 49, 50; sur le second, HUGO DE FLAVIGNY, *MG. SS.* VIII, 410. Au sujet de la déposition de l'archevêque d'Auch et de l'évêque de Tarbes, cf. *Regist.* I, 16, p. 28, 29, des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ *Regist.* II, 2, p. 109 sq. de l'édition de JAFFE. Cf. supra, t. III, ch. xvi, p. 123.

⁴ Cf. supra, t. II, chap. xi, p. 359 sq.

⁵ Cf. supra, t. III, chap. xvi, p. 67, 68.

du Christ ¹. Cet anathème, prononcé contre l'hérésiarque, fut le dernier acte de sa mission en France ; le pape lui donna pour successeur Hugo, évêque de Die, qui commença à exercer ses fonctions en 1075 ² ; il prit rapidement une grande situation et fit preuve d'un tel zèle contre les simoniaques et contre le dérèglement des mœurs dans le clergé que, plus d'une fois, Grégoire VII lui-même dut tempérer ses ardeurs et mitiger ses sentences. Dès le 5 janvier 1075, il lui envoyait le billet suivant :

« Sous la dictée du pape :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à Hugo, évêque de Die, en Bourgogne, salut et bénédiction apostolique.

Voici quel est notre avis : laisse les fils de ton église te rendre des biens ecclésiastiques ce qu'ils veulent bien te rendre ; donne leur l'absolution, à la condition que quelques-uns d'entre eux s'engagent à venir avec toi à Rome au synode qu'avec le secours de Dieu, nous comptons tenir, et à faire alors ce qui nous paraîtra équitable. Il vaut mieux, en effet, t'exposer à des reproches pour ta bonté, que de te rendre odieux à ton église par ta trop grande sévérité. Tes fils sont encore rudes et ignorants, il faut leur faire bon accueil et les améliorer peu à peu ; nul n'arrive d'un seul coup au sommet, et les édifices les plus hauts ne se sont élevés que lentement. Donné à Rome, le jour des nones de janvier, indication XIII^e (5 janvier 1075) ³. »

L'évêque de Die, suivant sans doute en cela les instructions du pape, réunit en divers pays de France des conciles, destinés à activer l'œuvre de la réforme, et il invita un grand nombre d'évêques à prendre part à ces assem-

¹ Sur le synode de Poitiers, voyez la *Chronicon S. Maxentii* dans J. BOUQUET, t. XII, p. 401 et le *Regist.* II, 2 p. 110, 4 p. 112 et 23 p. 136. Au point de vue de la chronologie de ce synode, cf. MAX WIEDEMANN : *Gregor. VII und Erzbischof Manassès I von Reims*. Leipzig, 1884 à la p. 20 et à la p. 70.

² Sur l'époque où Hugo de Die commença à exercer ses fonctions de légat en France et en Bourgogne, cf. WIEDEMANN, *lib. cit.* p. 21 et la note 4 de cette page.

³ *Regist.* II, 14, p. 156 de JAFFE. On voit qu'à cette date, le pape ne donne pas à Hugo le titre de légat ; dans la lettre, il n'est question que du diocèse de Die.

blées. Voici la lettre qu'il écrivit à Raoul, archevêque de Tours, pour se mettre en rapport avec lui ; il est probable qu'il envoya des lettres semblables à d'autres prélats de France et de Bourgogne ¹.

« A Raoul, vénérable archevêque de Tours, Hugo, apocrisiaire de la sainte église romaine, souhaite la béatitudo de la vie éternelle.

« Le moment est venu de montrer quels sont les sentiments de votre libéralité à l'égard de votre mère, la sainte église romaine et quel est votre attachement et votre amour pour le seigneur apostolique. Il est nécessaire que vous veniez me trouver, car j'ai diverses communications à vous faire, de la part de ce même seigneur apostolique. Bien que le plus humble de ses fidèles, toutefois comme je suis le fils du seigneur apostolique et celui de l'église romaine, il a daigné me désigner pour le remplacer dans la gestion des affaires ecclésiastiques. Il faudra que, durant le temps de notre réunion, votre prudence vienne grandement en aide à notre peu de science. Permettez-moi donc de vous avertir, de vous prier, de vous demander même, au nom de l'autorité qui m'a été confiée, de venir sans délai me parler, dès que vous le pourrez. Adieu ². »

Hugo écrivit peu après une seconde lettre au même archevêque, pour l'informer de ses premiers travaux et l'inviter au concile qu'il avait décidé de tenir à Dijon, le 2 janvier 1076.

« Hugo, par la grâce de Dieu, évêque de Die, légat du saint-siège apostolique, à l'archevêque de Tours, salut :

« Votre dilection n'ignore pas que les iniquités devenant plus nombreuses et la charité ayant perdu de sa ferveur, la sainte Église est condamnée à voir les brebis du Seigneur aux prises avec les plus graves dangers ; les ennemis de la sainte foi augmentent tous les jours et, pendant ce temps, les pasteurs font preuve de moins de sollicitude pour les intérêts qui leur sont confiés. Mais si les saints pères ont travaillé sans relâche à l'exaltation de la religion chrétienne, à notre tour, nous devons grandement veiller pour que notre

¹ Sur Raoul de Langeais, archevêque de Tours, cf. supra, t. II, p. 318-321 du chap. XI.

² D. BOUQUET, t. XIV, p. 777, n° 1. MIGNE, *Patr. lat.* 157, p. 367. La lettre n'est pas datée mais tout indique qu'elle est du commencement de 1075.

négligence ne compromette pas les résultats qu'ils ont obtenus. Nous faisons donc savoir à votre fraternité que nous avons tenu à Anse ¹, dans le diocèse de Lyon, un concile dans lequel nous avons pu, avec le secours de Dieu, résoudre quelques difficultés ecclésiastiques ; mais, comme dans ce même concile, ont été posées diverses questions touchant l'amélioration de l'état de l'Église, et comme, pour les traiter, les avis et conseils de nos frères réunis sont nécessaires, nous avons décidé qu'un autre concile se tiendrait à Dijon, en Bourgogne, le 4 des nones de janvier, et nous vous invitons à vous y trouver vous et vos suffragants. Adieu ².

Hugo de Flavigny a mentionné ces conciles tenus à Anse et à Dijon par le légat Hugo, mais il n'entre dans aucun détail ³, aussi sommes nous réduits aux conjectures sur ce qui s'y est passé ; comme dans la lettre suivante, également écrite à l'archevêque de Tours, pour le convoquer à un troisième concile, le légat l'appelle « un très fidèle compagnon et coadjuteur dans la voie de Dieu » on en peut conclure que Raoul avait répondu à la précédente invitation et s'était rendu à l'assemblée de Dijon.

« Hugo, par la grâce de Dieu évêque de Die, légat de l'église romaine, à Raoul, archevêque de Tours, salut.

« La moisson est grande mais les ouvriers sont peu nombreux ; nous avons donc lieu de nous lamenter, nous qui travaillons le grain sur l'aire du Seigneur. L'église du Seigneur étant actuellement persécutée de tous côtés, nous avons décidé de tenir un concile synodal dans la ville d'Arverne, le 7 des ides d'août (7 août 1076)⁴. Nous avons déjà envoyé des invitations à tes comp provinciaux et, autant que nous l'avons pu, à d'autres personnes religieuses des autres pays. Comme tu'es un très fidèle compagnon et coadjuteur dans la voie de Dieu, nous sommes heureux de t'inviter également et, en vertu de l'autorité qui nous a été accordée, nous te prescri-

¹ Anse, actuellement chef-lieu de canton, arrondissement de Villefranche, département du Rhône, ville de 2,277 habitants, située sur l'Azergue.

² D. BOUQUET, t. XIV, p. 777, n° 2. MIGNE : t. 157, p. 507, 508.

³ HUGO DE FLAVIGNY, MG. SS. VIII, 413.

⁴ Arverne, c'est-à-dire Clermont en Auvergne.

vons de venir et d'inviter tous les suffragants à venir aussi, sans accepter d'excuses. Adieu ¹.

Le concile de Clermont se tint à la date indiquée et prononça la déposition de deux évêques, d'Etienne, évêque du Puy et de Guillaume, évêque simoniaque de Clermont². Dans les premiers mois de 1074, Etienne, évêque du Puy, sur lequel pesaient déjà de graves accusations, était venu à Rome se disculper et Grégoire VII, trompé par sa soumission apparente, l'avait renvoyé dans son diocèse, avec une lettre de recommandation pour les fidèles ; toutefois, il lui avait interdit toute fonction épiscopale jusqu'à ce qu'il se fût de nouveau présenté à Rome³. Le pape voulait évidemment faire procéder à une nouvelle enquête, avant de prendre une décision définitive et ce fut le légat Hugo qui, au concile de Clermont, prononça en connaissance de cause sur le sort de l'évêque du Puy. Celui-ci avait d'abord cherché à nuire de diverses façons au légat, puis, lorsqu'il apprit que le représentant du pape allait tenir un concile à Clermont, il vint le trouver et devant l'autel de sainte Marie au Puy, il promit, en présence des chanoines, de se soumettre dans les quinze jours qui suivraient la décision du concile, si son procès y était de nouveau examiné. On accéda à sa demande et l'assemblée ayant décidé qu'il levait être immédiatement déposé de l'épiscopat, le légat Hugo vint lui-même au Puy, promulguer, après la lecture de l'évangile et durant l'office divin, la sentence synodale ; il raconta aux fidèles la promesse faite par leur ancien évêque et le déclara à tout jamais excommunié, s'il reprenait ses fonctions épiscopales⁴. Etienne ne se soumit pas et continua, par tous les moyens en son pouvoir, à opprimer

¹ D. BOUQUET, t. XIV, q. 777, n° MIGNE : t. 157, p. 508.

² Sur Etienne, évêque du Puy, cf. *Gallia Christ.*, t. II, p. 261 sq., et ce qui a déjà été dit supra, t. II, chap. XI, p. 351.

³ *Regist.* I, 80, p. 100 de l'édition JAFFE.

⁴ HUGO DE FLAVIGNY, MG. SS. VIII, p. 413, 417.

l'église du Puy ; aussi, le 23 mars 1077, Grégoire VII confirma les condamnations portées contre lui et défendit aux fidèles de faire quelque présent au sanctuaire de Notre-Dame-du-Puy, aussi longtemps qu'elle ne serait pas délivrée de la tyrannie d'Etienne¹.

Le 10 septembre 1077, le légat Hugo tint à Autun un quatrième concile, mais comme cette assemblée fut le point de départ d'une violente lutte entre le légat de Grégoire VII et Manassès, archevêque de Reims, il est intéressant d'étudier de plus près ce Manassès, d'autant plus qu'il fut, pendant quelque temps, le représentant le plus en vue de la résistance du clergé de France aux idées réformatrices de Grégoire VII.

Issu d'une famille noble et ayant reçu une éducation qui convenait bien mieux à un futur militaire qu'à un futur prélat, Manassès devint en 1069 archevêque de Reims² ; on l'accusa plus tard d'être entré dans l'épiscopat d'une manière simoniaque mais cette grave irrégularité ne fut pas connue tout d'abord, car Hildebrand, alors cardinal archidiacre de l'église romaine, donna son plein consentement à la nomination du nouvel archevêque³. Malgré

¹ Au concile romain du 14-22 février, 1076, Grégoire VII excommunia de nouveau « Etienne du Puy, simoniaque, homicide et déjà excommunié par les légats, cf. supra, t. III, p. 210 du chap. XIX et le *Regist.* III, 20 a p. 223 des *Mon. Greg.* Le 23 mars 1077, le pape écrivit aux chanoines du Puy et aux prêtres des Gaules au sujet de cette excommunication d'Etienne. *Regist.* IV, 18 et 19, *Mon. Greg.*, p. 266 sqq.

² Guibert de Nogent, écrit au sujet de l'archevêque Manassès : Vir, quidem nobilis, sed nihil prorsus serenitatis, quæ prima ingenuitatem decet, habens. GUIBERTI ABBATIS *de vita sua* I, 11, MIGNE : t. 156 col. 853. — DOM BOUQUET, t. XII, p. 237.

³ Dans le chapitre déjà cité, GUIBERT DE NOGENT dit encore de Manassès : prædictæ urbis (Remensis) simoniace se intrusit. D'un autre côté, Grégoire VII écrit à Manassès, à la date du 14 mars 1074 : tuæ promotioni favimus et consensimus, ut nequaquam vitare grave periculum, si ea feceris quæ tuum ordinem dehonestent aut tuam non deceant dignitatem. *Regist.* I, 52, *Mon. Greg.*, p. 72.

cette haute approbation, il faut avouer que cet étrange successeur de saint Remi n'avait guère la vocation de son état ; ainsi il avait coutume de répéter, si l'on croit un de ses contemporains que « l'archevêché de Reims serait un bon bénéfice s'il n'obligeait à chanter la messe », le mot donne la mesure de l'homme¹.

Ses premières difficultés avec le saint-siège eurent lieu au sujet de l'abbaye de Saint-Remi à Reims ; Hérimar, l'illustre abbé dont nous avons parlé, étant mort en 1071², Manassès empêcha qu'on lui donnât un successeur, pour disposer à son aise des riches revenus du monastère. Ce fut en vain que les légats d'Alexandre II essayèrent de mettre fin à cette situation anormale, Manassès fit la sourde oreille, ou, s'il fit des promesses, il n'en tint ensuite aucun compte. Une lettre que Grégoire VII lui écrivit, quelques mois après son avènement au souverain pontificat, lui donna cependant à réfléchir³ et il consentit à laisser nommer Guillaume de Metz abbé de Saint-Remi. Lorsque Guillaume eut connu le caractère de Manassès, il en fut épouvanté et s'empressa de quitter Reims et de venir à Rome résigner sa charge entre les mains de Grégoire VII qui accepta sa démission ; il écrivit ensuite à son ancien archevêque une lettre où il ne ménage guère ses expressions, il le traite de *cruentissima bestia*, de *immanis bestia* et lui prête des allures qui n'ont certes rien d'ecclésiastique⁴.

Quelques rapports que Guillaume eut faits sur Manassès à Grégoire VII, le pape écrivit à l'archevêque une lettre

¹ Bonus esset Remensis archiepiscopatus, si non missas inde cantari porteret. GUIBERT DE NOGENT, *l. c.*

² Cf. supra, T. I, chap. III, p. 136. *Gallia christ.*, t. IX, p. 229.

³ *Regist.* I, 13, 14, p. 24 sqq.

⁴ Voyez cette lettre à l'emporte-pièce dans D. BOUQUET, t. XIV, p. 572, et dans MIGNÉ, t. 150, p. 877 sqq. — Elle est précédée d'une lettre moins violente, adressée directement à l'archevêque Manassès par l'abbé Guillaume.

conciliante et modérée, l'invitant à faire élire un nouvel abbé de saint-Remi, pour remplacer l'abbé Guillaume dont il acceptait la démission¹. Manassès parut obéir aux ordres du pape, mais, en réalité, il imposa au monastère de Saint-Remi, au mépris de la règle de saint Benoît, un étranger Henri, abbé de Hombliers, qui donna de l'argent à l'archevêque pour obtenir sa nouvelle dignité².

On comprend très bien que le pape ne pouvait avoir que bien peu de confiance dans un évêque qui, malgré des avertissements réitérés, persistait dans de tels procédés; il faut cependant admettre qu'avec un optimisme dont il a donné, dans bien des circonstances, des preuves si surprenantes, Grégoire VII crut, sinon à la conversion parfaite du moins à l'amélioration de l'archevêque de Reims, car, à diverses reprises, il lui a donné des missions de confiance³. Toujours prodigue de promesses et d'assurances flatteuses, Manassès protestait de son dévouement au saint-siège, de sa promptitude à lui obéir mais n'en continuait pas moins à agir à sa guise.

Au mois de mars 1077, Grégoire VII prit une autre attitude à l'égard de Manassès; il avait pu se convaincre jusqu'à l'évidence que l'archevêque ne tenait aucun compte de ses lettres et que continuer à croire à ses protestations d'obéissance était une pure duperie. Le 25 mars

¹ Voyez les deux lettres écrites à ce sujet par Grégoire VII à l'archevêque Manassès et à Hermann, évêque de Metz: *Regist.* I, 52, 53, *Mon. Greg.*, de JAFFE, p. 72, sqq.

² *Gallia Christ.*, t. IX, p. 229.

³ Voyez dans le *Registrum* les lettres du pape concernant ces missions de confiance confiées à Manassès par Grégoire VII; *Regist.* II, 5 p. 143 sqq., II, 32 p. 146 sq. II, 56 p. 176 sq. II, 58 p. 178 sq. Il a déjà été question de ces lettres à propos des démêlés entre Grégoire VII et Philippe I^{er}, roi de France; cf. supra, t. III. WIEDEMANN a également analysé et commenté ces lettres pontificales à Manassès dans sa monographie déjà citée: *Gregor. VII und Erzbischof Manasses von Reims*, p. 41 et sqq.

1077, le pape écrivit à Geoffroy de Boulogne, évêque de Paris, de rendre visite à l'archevêque de Reims et de lui demander quels étaient les motifs de l'excommunication qu'il avait prononcée contre un laïque Gauthier de Duaco et un chanoine du nom d'Azzo; si ces motifs ne paraissaient pas suffisants à l'évêque de Paris, il devait, en vertu des pouvoirs que lui conférait le saint-siège, les relever l'un et l'autre de la sentence d'excommunication. Deux moines du monastère de Saint-Rémi à Reims, Robert et Lambert, refusant d'obéir à l'abbé Henri, parce qu'il était étranger et simoniaque, Grégoire VII mandait à Geoffroy d'examiner également cette affaire, de voir comment Henri était devenu abbé de Saint-Rémi et si l'archevêque n'avait pas reçu de l'argent pour lui procurer cette dignité. L'abbé Henri devait en outre se justifier par devant le légat Hugo, évêque de Die, ou par devant un autre légat du pape, à moins qu'il ne préférât venir à Rome exposer sa conduite au synode que le pape se proposait de tenir, lors de la prochaine fête de la Toussaint. Une troisième mission, confiée par la même lettre du pape à l'évêque de Paris, montre combien était ardente, dans le nord de la France, la lutte concernant la simonie et le dérèglement des mœurs dans le clergé; un habitant de Cambrai, nommé Ramih, avait été brûlé vif pour avoir soutenu que les prêtres simoniaques ou d'une conduite irrégulière devaient s'abstenir de célébrer la messe et que les fidèles ne devaient pas l'entendre ¹. Cambrai faisant partie de la province ecclésiastique de Reims, l'archevêque Manassès aurait dû excommunier ceux qui avaient commis un crime si atroce, mais il n'en avait rien fait; aussi Grégoire VII chargeait-

¹ Sur ce lugubre événement qui montre combien était vive dans le diocèse de Cambrai la lutte pour et contre les réformes voulues par Grégoire VII, voyez la *Chronicon S. Andreae castri Cameracensis*, III, 3 MG. SS. T. VII, p. 540.

il Geoffroy de Boulogne de rechercher les coupables et de les punir comme ils le méritaient. « Nous te demandons et nous te prions instamment, disait le pape, à la fin de sa lettre à l'évêque de Paris, de signifier, au nom de l'autorité apostolique, à tes confrères et coévêques dans toute la France, d'interdire tout ministère des saints autels aux prêtres qui voudraient continuer à vivre dans de honteuses fornications; ne cesse de prêcher cela en tout lieu et dans toute réunion. Si les évêques te paraissent être sans vigueur sur ce point, ou si tu ne peux te faire obéir de ceux qui, à cause des crimes énumérés plus haut, usurpent les fonctions et les dignités des ordres sacrés, prescrits partout au peuple, au nom de saint Pierre et en vertu de l'autorité apostolique, de ne pas assister à leurs offices et à leurs cérémonies; ils seront, de cette manière, couverts de confusion et obligés d'amender leur vie et de revenir à la chasteté de la continence religieuse ¹. »

On voit que la lettre du pape à l'évêque de Paris était significative, elle montrait à Manassès combien peu le pape comptait sur lui, puisqu'il en était réduit à confier à un évêque étranger à la province ecclésiastique, la solution de diverses affaires concernant l'archevêché de Reims; malheureusement nous ne savons pas comment l'évêque Geoffroy s'acquitta de sa mission.

Grégoire VII ne s'en tint pas là; le 12 mai suivant, il envoya à son légat Hugo, évêque de Die, une autre lettre qui dut être encore bien sensible à Manassès. Le pape mandait à Hugo que Gérard, évêque élu de Cambrai, était venu le trouver et lui avait avoué qu'après avoir été élu à l'évêché de Cambrai par le clergé et par le peuple, il avait consenti à recevoir des mains d'Henri IV l'investiture de sa nouvelle dignité; il donnait comme excuse qu'il

¹ *Regist.* iv, 20 p. 268 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

ignorait, à ce moment, la défense portée par le saint-siège contre l'investiture des dignités ecclésiastiques par les laïques, et, de même, la sentence d'excommunication prononcée contre le roi de Germanie; il avait du reste résigné sa nouvelle charge entre les mains du pape, s'en remettant absolument à son jugement et à sa décision. En conséquence, Grégoire VII ordonnait au légat de tenir un concile, composé de l'archevêque de Reims, métropolitain de Cambrai, et des autres évêques de la province et de reconnaître Gérard comme évêque de Cambrai, s'il déclarait, sous la foi du serment, avoir ignoré les décrets du saint-siège contre les investitures des dignités ecclésiastiques par les laïques et contre le roi Henri IV.

Le désir du pape aurait été que ce concile se réunît dans un pays dépendant de la couronne de France et qu'il eut lieu, si c'était possible, « avec le consentement et les conseils du roi des Francs » mais, prévoyant quelque opposition de ce côté, il conseille, si des difficultés surgissent, de choisir Langres comme lieu de réunion, Reinard, évêque de Langres, étant très bien disposé et Thibaud, comte de Champagne, ayant également promis son concours et ses bons offices. Dans la pensée de Grégoire VII, le concile projeté ne devait pas se borner à recevoir le serment prêté par l'évêque élu de Cambrai, il devait examiner aussi si Gérard n'avait pas trempé dans le crime commis sur la personne de Ramihir et étudier les questions concernant les évêques de Châlons-sur-Marne, de Chartres, du Puy, de Clermont et du monastère de Saint-Denis. Enfin, comme Grégoire VII avait la confiance la plus absolue dans l'impartialité et l'esprit de justice de Hugo, le vénérable abbé de Cluny, il exigeait qu'il assistât à ce concile et il terminait sa lettre en demandant que l'assemblée promulgât de nouveau le décret rendu par le pape Adrien, dans le huitième concile écuménique de

Constantinople, contre ceux qui interviendraient, d'une façon illégale ou nuisible, dans les élections et nominations aux charges et dignités ecclésiastiques¹.

Le pape ne s'était pas trompé en supposant que le roi de France s'opposerait à la réunion du concile dans une ville de ses états, le légat prit en effet le parti de le réunir dans une ville de Bourgogne, à Autun, et voici la nouvelle lettre qu'il envoya à l'archevêque de Tours, pour l'inviter à se rendre, lui et ses suffrageants, au concile. Nous verrons que à peu près tous les archevêques et évêques de France reçurent des invitations analogues.

« Hugo, par la grâce de Dieu, évêque de Die et légat de la sainte église romaine, à Raoul, archevêque de Tours, salut.

« Je te dois une infinité d'actions de grâces parce que tu t'es toujours montré obéissant et que tu es venu au secours de la sainte Église, dans la mesure de ton pouvoir et de ta science. Comme tu nous es très nécessaire, nous t'invitons, en vertu de l'autorité apostolique et par ton intermédiaire, nous invitons tes suffragants, les clercs les plus utiles et les abbés, à venir au synode qui doit se tenir dans la ville d'Autun, le IV des ides (10) de septembre². »

Le concile se tint en effet à Autun ; Hugo, duc de Bourgogne, Rainard, évêque de Langres, y assistèrent ainsi qu'un très grand nombre de personnages, d'évêques, de clercs, d'abbés et de moines. Hugo de Flavigny, parlant de ce concile, se borne à dire que Gebuin, archidiacre de Langres y fut nommé archevêque de Lyon et

¹ *Regist.* iv, 22 p. 272 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE. Voici, d'après Gratien, le décret du pape Adrien auquel Grégoire VII fait allusion : *Hadrianus papa in VIII synodo Constantinopoli sub ipso celebrata* : « Nullus laicorum principum vel potentum semet inserat electioni aut promotioni patriarchæ, metropolitæ aut cujuslibet episcopi.... Quisquis autem secularium principum et potentum vel alterius dignitatis laicus adversus communem electionem ecclesiastici ordinis agere tentaverit, anathema sit, donec obediat. » *GRATIANI decret.* I *Dist.* 63, 1. Cité par JAFFE, l. c. p. 275.

² D BOUQUET : t. XIV, p. 778, n° 3. MIGNE : *Patrol. lat.*, 157, p. 508 sq.

Jarento, prieur de la Chaise-Dieu, abbé de Saint-Benigne de Dijon ; il ajoute cependant que les clercs de l'archevêché de Reims y accusèrent leur archevêque Manassès d'avoir obtenu sa dignité d'une manière simoniaque, et que l'archevêque fut frappé d'une sentence de suspense, parce qu'il n'était pas venu au concile quoiqu'il eût été invité à y exposer sa défense ¹.

La lettre suivante du légat Hugo à Grégoire VII montre que ce concile d'Autun fut plus important que ne le ferait supposer Hugo de Flavigny, et qu'il cita à sa barre, presque toujours pour les condamner, un très grand nombre d'archevêques et d'évêques de l'église de France.

• Au très révérend père et seigneur pape, Grégoire, Hugo, très humble serviteur de sa sainteté et humble prêtre de Die, salut.

• Nous avons recommandé à R. votre parisien ², de vous rapporter fidèlement et comme le doit faire un fils, ce qui s'était passé au concile d'Autun auquel il avait assisté ; mais nous avons appris qu'il est de retour, sans être venu nous trouver et sans nous avoir rien écrit de votre part, aussi demandons nous à votre paternité de vouloir bien nous faire connaître votre décision touchant les églises de Reims, de Bourges et de Chartres. Nous informons votre paternité que ce dit évêque de Noyon, se voyant menacé par nous d'une enquête publique, a spontanément avoué sa simonie, en présence des évêques de Laon et de Langres et de quelques autres. Aussi a-t-il prêté serment sur les saints évangiles de quitter l'église qu'il avait occupée injustement, dès qu'il aurait connaissance de vos lettres ou de votre décision, et de s'employer, de son mieux, pour que l'ordre, voulu par Dieu, fût rétabli dans cette même église. Après avoir reçu l'investiture de la main du roi, l'évêque de Senlis a été ordonné par cet hérésiarque de Reims, auquel vous aviez défendu par lettres de recevoir de tels évêques. L'évêque d'Auxerre, ordonné avant l'âge, n'a pas, il est vrai, reçu l'investiture de la main du roi, mais ce sont les favoris du roi qui lui ont valu les bonnes grâces du souverain. R.,

¹ HUGO DE FLAVIGNY, MG. SS. VIII, 415, 416.

² Le texte porte didicimus R. vestrum Parisiensem rediisse : n'y a-t-il pas là quelque faute de copiste ? On serait porté à le croire.

déjà nommé, vous a, je l'espère, suffisamment informé au sujet des affronts et des injures que l'archevêque de Sens a prodigués à votre autorité, à propos de notre légation. En parlant ainsi, Dieu m'est témoin que je ne cherche pas ma gloire. L'archevêque de Bordeaux, n'étant pas venu, l'année dernière, au concile d'Auvergne, quoiqu'il eût été invité et ne s'étant pas excusé, conformément aux canons, a été, dans ce même concile, suspendu de toute fonction épiscopale. Il n'a daigné en tenir aucun compte et a continué comme auparavant à agir en évêque, malgré l'interdit. Il a été ensuite convoqué au concile d'Autun mais il n'y a pas plus paru qu'il n'a envoyé d'excuses, aussi l'avons nous, dans ce concile, suspendu de toute fonction sacerdotale. Que votre grandeur daigne maintenant faire connaître à notre petitesse ce qu'elle pense et ce qu'elle décide au sujet de ces diverses affaires. En outre, nous vous demandons instamment de nous envoyer le pallium par l'intermédiaire du seigneur évêque Valentin, pour confirmer l'ordination du très religieux archevêque de Lyon, contre les hérétiques qui jettent de hauts cris et qui se réjouissent de voir le roi irrité, parce que l'on rétablit l'ordre voulu par Dieu. Sans se préoccuper des ennuis et des périls du voyage et de sa pauvreté, cet archevêque de Lyon serait très heureux d'aller, dès maintenant, se présenter très humblement devant Votre Sainteté, si l'église dont il est chargé, après avoir été si longtemps privée de pasteur et dans un état de souffrance, pouvait, sans grand dommage, supporter son absence. Prescrivez à l'évêque Valentin et prenez vos mesures pour que, vers la fête de saint Jean-Baptiste, il (c'est-à-dire l'archevêque de Lyon) soit reçu par son église et y célèbre l'office, ainsi que nous l'avons réglé avec lui ; il est en effet très important qu'il soit là pour réprimer l'arrogance de ceux de la province.

• Nous recommandons à la bienveillance de Votre Sainteté, Manassès, notre ami dans le Christ, qui, au concile de Clermont a remis entre nos mains la prévôté de l'église de Reims qu'il avait mal acquise ; nous vous recommandons également le seigneur Bruno, très honorable magister de l'église de Reims et défenseur convaincu de la foi catholique. Ils méritent l'un et l'autre que votre autorité les confirme dans le service de Dieu parce qu'ils ont été trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus. Vous pourriez les nommer consultants et coopérateurs pour les pays de France, ils serviront à la cause de Dieu. (*Suit un passage inintelligible à cause des lacunes du texte.*) Tierzo, votre fils, serait déjà retourné auprès de vous, s'il n'était retenu pour le concile qui, avec le secours de Dieu, doit être célébré à Poitiers, le XVIII des calendes de février (15 janvier 1077) ;

nous vous supplions de nous accorder pour ce concile le patronage de vos mérites. Priez pour nous très saint père¹. »

On comprend la vive émotion que dut produire dans l'église de France ce concile d'Autun qui procédait avec tant d'énergie contre un si grand nombre d'évêques, les archevêques de Reims, de Bourges, de Sens, de Bordeaux, les évêques de Chartres, de Noyon, de Senlis, d'Auxerre ; d'ardentes colères, des récriminations acharnées ne tardèrent pas à se faire jour, comme nous allons le voir par l'histoire du concile de Poitiers, et le légat fut bientôt le point de mire de haines vigoureuses. Avant de voir comment il tint tête à l'orage, arrêtons-nous un moment devant ce Bruno, ce *magister* de l'église de Reims dont parle le légat, et saluons l'illustre fondateur de l'ordre des Chartreux, l'austère saint Bruno.

Nous n'avons que peu de renseignements sur les premières années de Bruno ; il naquit à Cologne, on ne sait à quelle date, fut ensuite chanoine de Saint-Cunibert dans sa ville natale et devint, comme nous venons de le voir, *magister*, c'est-à-dire écolâtre dans l'église de Reims². Une tradition, qui paraît assez fondée, rapporte qu'il avait eu pour professeur Bérenger de Tours³. Sous l'influence de quels mécomptes et la grâce de Dieu aidant,

¹ MIGNE, *Patr. lat.*, t. 148, col. 744 sq. — D. BOUQUET, t. XIV, p. 614. Nous aurons occasion de revenir sur les décisions prises par le concile d'Autun, car presque toutes ces décisions furent révisées.

² *Magister Bruno, natione Teutonicus, de civitate Colonia, non obscuris parentibus natus, ecclesiæ Remensis canonicus et ibidem scholarum magister in theologia. S. BRUNONIS vita antiquior* dans MIGNE, t. 152, col. 480. La seconde vie de Bruno, écrite plus tard et également insérée par MIGNE, l. c. col. 491 sqq., ne fait guère que répéter et amplifier ce que dit la première.

³ Sur les rapports entre Bérenger et Bruno, voyez la dissertation des BOLLANDISTES dans MIGNE : *Patr. lat.*, t. 152, col. 34 sqq. ou dans les Bollandistes même, tome III du mois d'octobre, 6^e jour.

Bruno a-t-il pris la résolution de quitter le monde, de fuir au désert et d'y fonder cet ordre si mortifié des Chartreux ? Sur ce point également, il n'existe que des données incomplètes. Guibert de Nogent dit que les persécutions de l'archevêque Manassès contre Bruno et le triste spectacle des désordres, donné par ce prélat, furent le principal motif de sa détermination de se retirer dans une solitude absolue et d'aller, avec quelques clercs nobles du diocèse de Reims, vivre dans un horrible désert du diocèse de Grenoble¹. Une lettre écrite à Raoul le Vert, prévôt de l'église de Reims, par Bruno, continuant alors sa vie d'anachorète sur les confins de la Calabre, semble confirmer la donnée de Guibert de Nogent, car elle nous montre Bruno, déjà séduit, pendant son séjour à Reims, par le charme de la vie monastique, déjà décidé à quitter le monde : « Est-ce que, écrit-il, est-ce que ta charité se rappelle un entretien que nous avons eu, Fulcius Monoculus, toi et moi dans le jardin attenant à la maison d'Ada où je recevais l'hospitalité ; nous avons parlé des fausses séductions, des richesses périssables de ce monde et ensuite des joies de la gloire éternelle, aussi, entraînés par le divin amour, avons-nous promis, et fait vœu au Saint-Esprit de quitter, dans un bref délai, ce siècle aux ombres fugitives, de nous consacrer aux choses éternelles et d'embrasser l'état monastique². »

Il se peut donc que, sans aucun coup de foudre, sans aucune sombre tragédie, Bruno ait cherché, loin du monde et loin des hommes, la paix dont il avait soif et que ni le

¹ GUIBERTI DE NOVICENTO *de vita sua*, l. I, c. II dans MIGNE, t. 156, col. 853 sq.

² Voyez cette intéressante lettre de Bruno dans MIGNE, t. 152, col. 420 sqq.; le passage cité est à la col. 422. Dans cette lettre, écrite dans une solitude des confins de la Calabre, Bruno décrit à son correspondant le paysage qu'il a sous les yeux et le fait avec un sentiment de la nature, bien rare au onzième siècle.

monde, ni les hommes n'avaient pu lui procurer ; bien d'autres âmes chrétiennes ont suivi, après comme avant lui, le même chemin, uniquement attirées par le même idéal ; plus tard cependant, c'est-à-dire vers le treizième siècle, il se forma une légende, vraiment grandiose, que le pinceau de le Sueur a immortalisée et qui nous montre Bruno courant effaré après une vision terrifiante s'ensevelir dans une vie de pénitence et de macération. Bruno, raconte la légende, se trouvait à Paris, lorsque mourut dans cette ville un illustre professeur et le futur chartreux assista aux pompes funéraires qui lui furent faites. Au moment où le corps, exposé à visage découvert dans le cercueil, allait être porté à l'église, le mort se dressa sur son séant et prononça ces paroles : « de par un juste jugement de Dieu, je suis mis en jugement », et aussitôt après, il se recoucha et reprit sa raideur cadavérique. Les assistants éperdus attendirent jusqu'au lendemain pour procéder à la sépulture, mais le lendemain le mort se dressait de nouveau sur son séant pour dire : « de par un juste jugement de Dieu, je suis jugé » et enfin le troisième jour, il termina son funèbre monologue par ces mots : « de par un juste jugement de Dieu, je suis condamné. »¹ Bruno, ayant compris l'avertissement si solennel que Dieu lui donnait sur la vanité de la science et de la gloire du siècle, réunit ses amis et les décida, par ses ardentés exhortations, à dire adieu aux choses du monde et à se retirer avec lui dans une impénétrable retraite du diocèse de Grenoble.

¹ La légende se trouve en tête des deux vies de s. Bruno, cf. MIGNE, t. 152, p. 482 sqq et p. 492 sqq. — Sur sa valeur historique, voyez le mémoire des BOLLANDISTES, MIGNE, t. 152, p. 408 sqq.; ils ne la regardent pas comme fondée. La démonstration des Bollandistes était d'autant plus facile que, par un singulier anachronisme, l'auteur de la *Vita Antiquior* suppose en 1082, à Paris, une université en plein exercice ! il écrit : congregata ibidem universitate Parisiensi tam scholarium quam doctorum. MIGNE, l. c. 483. Cette première vie de S. Bruno ne remonte donc pas au delà du treizième siècle.

Je serais porté à croire que le souvenir de Bérenger de Tours a donné naissance à cette légende et que le professeur, présenté d'une manière si dramatique, n'est autre que le célèbre hérésiarque du onzième siècle. Bruno, d'après plusieurs auteurs contemporains, a été disciple de Bérenger ¹, il se peut donc très bien qu'il ait été profondément ému en voyant son ancien maître, d'abord accusé, puis mis en jugement et enfin solennellement et plusieurs fois condamné. Peut-être ce douloureux spectacle a-t-il contribué à lui faire prendre le chemin du désert, où lui et les premiers chartreux ont gardé le souvenir du professeur, irrémédiablement perdu pour avoir trop cédé aux attraits d'une fausse science. Après bien des années, de cette tradition restée dans les souvenirs de l'ordre a germé la belle légende, racontée par les biographes de saint Bruno. La légende étant ainsi interprétée, Bruno, s'enfonçant dans la solitude après et à cause de la chute de Bérenger, fait songer à l'illustre orateur de l'église de France au dix-neuvième siècle, au P. Lacordaire allant, lui aussi, après la défection de son maître, après la chute de La Mennais, demander aux austérités de la vie religieuse, la paix de l'âme et le calme intime d'une vie chrétienne, détachée de toute ambition humaine.

Lorsque l'archevêque de Reims connut le sentence de déposition prononcée contre lui par le concile d'Autun, son irritation fut des plus vives et, afin de protester et en même temps d'expliquer sa conduite, il écrivit au pape la lettre suivante, retrouvée il y a quelques années ; évidemment toutes les assertions de cette lettre ne doivent pas être regardées comme fondées, la colère de Manassès est trop sensible pour lui permettre de porter sur ses adversaires et sur le concile d'Autun un jugement équitable.

¹ Cf. supra, p. 349, note 3.

« A son seigneur G(régoire), au vénérable pontife suprême du saint et apostolique siège de Rome, l'archevêque de Reims par la grâce du Seigneur, présente l'hommage de sa soumission et de son dévouement sans borne.

« Je me suis décidé, père vénérable, à faire connaître à Votre Majesté comment j'ai été traité, moi le serviteur de Votre Sainteté, par le seigneur Hugo, évêque de Die, et par son magister et conseiller, l'évêque de Langres, l'homme le plus léger de tous ceux qui sont sur la terre. Cette année précisément, ce susdit évêque de Langres a visité les villes et les évêques de notre patrie, et partout sa conduite a été, dit-on, si licencieuse, si scandaleuse que ceux qui lui ressemblent chantent maintenant les chansons d'amour qu'il a laissées comme souvenir de son passage, là où il est venu. Une de ces chansons commence par le vers suivant (pardon pour cette citation car je suis honteux d'écrire de telles choses à une si haute Majesté) : *Veni belle et te velle, caro levis ut puellae*¹. J'ai été très ému en apprenant cela, car on affirmait que non seulement il était légat, mais encore le conseiller et le magister du légat de Votre Sainteté, en outre, il est notre parent. Lorsqu'il sut que son nom était ainsi vilipendé dans nos contrées, il m'accusa d'avoir fait courir de pareils bruits contre lui, tandis que, j'en atteste le Seigneur, ces bruits provenaient d'autres personnes que de moi. Depuis lors il me hait au point d'avoir dit plusieurs fois qu'il préférerait mourir plutôt que de me voir rester dans mon évêché. Ce n'est pas tout ; il s'est mis en relation avec tous ceux qui avaient encore ou qui avaient eu des contestations et des démêlés avec moi et qui me gardaient rancune. Ainsi, il s'est abouché avec Eliminand, évêque de Laon, lequel n'a certes pas oublié qu'en présence de votre dignité, il s'est vu obligé de renoncer à l'épiscopat qu'il a ensuite recouvré, grâce aux prières que j'ai adressées à votre paternité². Il s'est également entendu avec Ebles de Roucy³ qui, par ses rapines, ses homicides, ses incendies, ses diverses persé-

¹ Impossible de traduire, car le français dans les mots ne brave pas l'honnêteté. Mais comment croire que de pareils vers soient l'œuvre d'un évêque ? Sur Hugo ou Rainard, évêque de Langres, dont Grégoire VII et Hugo de Flavigny ont fait l'éloge, voyez la notice du *Gallia Christiana*. t. IV, p. 360 sqq.

² Il s'agit d'Hélimand, évêque de Noyon, voyez sur lui *Gallia christia*, t. IX, col. 323 sqq. de l'édition de 1751. Nous ne connaissons pas par ailleurs le fait auquel Manassès fait allusion.

³ Trop souvent déjà il a été question d'Ebles de Roucy dans ce travail pour qu'il soit nécessaire de dire de nouveau ici ce qu'il était.

cutions, ne cesse de dévaster et de dépeupler notre église. De même, il fait cause commune avec des prévôts de notre église, notamment avec Manassès, prévôt de notre Église, un niais, un bouffon de la pire espèce dont les tribunaux séculiers n'admettraient pas le témoignage, et, à plus forte raison, les tribunaux ecclésiastiques, car il a très certainement de honteuses relations avec sa sœur qui est religieuse et même abbesse¹. Voilà quels sont ceux qui, conspirant contre moi avec leurs complices, sont allés assister au concile d'Autun. Que votre Sérénité entende maintenant de quelle façon injuste et absurde, ils ont agi à mon égard dans ce concile, quoique je sois l'humble serviteur de votre Sublimité. L'évêque de Langres demanda pourquoi l'évêque de Reims ne s'était pas rendu au concile auquel il avait été convoqué. A cette demande, nos envoyés, c'est-à-dire le seigneur Wido, archidiacre de Reims, et quelques autres très dignes, clercs de notre église répondirent : notre seigneur, craignant les embuches de ses ennemis, qui, vous le savez, le persécutent grandement, n'a pu venir ici. Il attendait que le seigneur pape eût traversé les Alpes, comme il le lui avait annoncé par lettres, pour aller au-devant de lui en Germanie², ou bien que le seigneur pape vînt dans le pays, ou qu'il y envoyât ses légats, ainsi qu'il l'avait prescrit. Il a pensé du reste que son absence ne pouvait vous désobliger d'une manière grave, puisque deux évêques du diocèse (de la province) assistaient à l'assemblée et puisqu'il n'était pas convoqué pour se disculper de quelque faute ou de quelque crime. » (Après avoir cité, pour mieux excuser leur archevêque, les instructions du pape saint Léon à son légat, un évêque de Thessalonique, les envoyés de l'Église de Reims continuaient ainsi). « Quoique absent, notre maître vous prie de ne pas prendre son absence en mauvaise part. Toutefois, si ses prières et les nôtres restent sans effet, si, comme nous le voyons et le pressentons, la justice et la loi ne peuvent rien, pas plus pour lui que pour nous, si quelqu'un, entraîné par la cupidité et par la haine, cherche à lui nuire, nous en appelons, de sa

¹ Ce Manassès est devenu ensuite archevêque de Reims et a été le second successeur de Manassès I^{er}. Ives de Chartres dans une lettre à Urbain II, se félicitait de l'élévation de Manassès II, tum propter generis nobilitatem, tum propter morum honestatem. On voit par là le cas qu'il faut faire des accusations de Manassès I^{er} contre son futur successeur. Voyez sur ce dernier : *Gallia Christ.* t. IX, col. 77 sqq.

² Nous avons vu qu'en quittant Rome au mois de décembre 1076, Grégoire VII avait la ferme intention de se rendre en Germanie ; cf supra. T. III.

part, au seigneur pape, qui l'a placé sur le siège de Reims, nous en appelons à Celui qui n'ayant pas d'idée préconçue, pèse dans sa balance le vrai et le faux. Alors, le seigneur Hugo, évêque de Die, dominé par la colère et en outre excité de toutes manières par l'évêque de Langres et par ses complices, fit, non pas ce qu'il convenait de faire mais ce qui lui plaisait ; en un moment, il a fait ce que Votre Majesté n'a fait qu'en six ans au sujet de l'évêque de Châlons¹ ; il m'a suspendu, il m'a excommunié, il a prononcé toutes les condamnations demandées par l'évêque et par ses complices. (Manassès cite une autre lettre du pape saint Léon à son légat pour mieux montrer ce qu'il y a de reprehensible dans la conduite de Hugo de Die à son égard, il termine ensuite sa lettre de la manière suivante) : « Je me plains en outre à votre Paternité au sujet de l'injustice qui m'a été faite par les évêque de Die et de Langres, dans une affaire à laquelle Votre Sainteté est intéressée. Le roi de Germanie ayant donné l'évêché de Cambrai à un clerc de cette ville, après la mort de l'évêque, ce clerc vint me trouver pour obtenir de moi que je le bénisse (le sacre) mais je l'ai renvoyé, sachant que vous aviez anathématisé le roi. Après m'avoir quitté, il s'est rendu auprès de Langres, a passé six mois avec lui et, m'a t-on assuré, lui a promis des cadeaux. Il est résulté de là que, le concile déjà nommé s'étant réuni, l'évêque de Die, sur le conseil de l'évêque de Langres, m'a excommunié moi, le serviteur de votre Sainteté et a sacré, à mon insu, le clerc que j'avais renvoyé à cause de vous². Aussi, Père très vénérable, je sollicite de votre bienveillante sérénité de ne plus nous laisser aux prises avec tant de légèreté et tant d'orgueil ; nous ne sommes pas des Lombards, nous sommes soumis à votre autorité comme de fidèles serviteurs³, nous inclinons la tête : faites nous venir auprès de vous et, jusqu'au moment où je pourrai vous voir, permettez que je sois délivré de cette excommunication, inouïe à notre époque. Puisse Votre Sainteté se bien porter, père très vénérable⁴. »

¹ Il s'agit de Roger III, évêque de Châlons-sur-Marne, dont il est souvent question dans la correspondance de Grégoire VII ; voyez sur ce Roger le *Gallia Christia*. t. IX, col. 874 sq.

² Il est donc certain que l'évêque de Cambrai a été sacré au concile d'Antun, par le légat Hugo, évêque de Die.

³ Cette allusion aux sentiments schismatiques de beaucoup de Lombards est intéressante à signaler. •

⁴ SUDENDORF : *Registrum fur die deutsche Geschichte*. Première partie, p. 43, n° IX, Iéna, 1849.

Le proverbe dit qu'un condamné a vingt-quatre heures pour maudire ses juges, il faut avouer cependant que l'archevêque Manassès dépasse toute mesure ; au lieu de faire connaître au pape la conduite qu'il a tenue, de prouver notamment qu'il n'est pas simoniaque, il se contente d'injurier et d'accuser ses adversaires, de la manière la plus odieuse ; heureusement que d'autres renseignements, parvenus jusqu'à nous, permettent de contrôler ses assertions et de montrer qu'elles sont ou tout à fait exagérées ou complètement fausses ; du reste, le pape ne s'y trompa pas.

Sans se laisser ébranler par les ardentes récriminations que les décisions du concile d'Autun soulevèrent contre lui, le légat Hugo, évêque de Die, décida de tenir un nouveau concile à Poitiers, le 15 janvier suivant (1078), et invita les archevêques et évêques de France à y assister, surtout ceux qui n'avaient pas répondu aux invitations antérieures. Au lieu de prendre le chemin de Poitiers, l'archevêque Manassès alla à Rome et nous verrons bientôt quel fut le résultat de son voyage ; bien peu d'évêques du Nord de la France se rendirent à l'appel du légat et ceux qui vinrent à Poitiers, par exemple l'archevêque de Tours, l'ancien ami du légat Hugo, et l'évêque de Rennes n'y parurent que pour faire dans le concile une violente opposition, peut-être, en agissant ainsi, obéissaient-ils à un mot d'ordre du roi de France.

Voici le rapport adressé à Grégoire VII sur le concile de Poitiers par le légat Hugo ; c'est, avec les canons du concile, le seul document que nous ayons sur l'histoire de cette assemblée.

« Au seigneur pape Grégoire, illustre par ses mérites, Hugo, humble prêtre de Die, salut dans le Seigneur Dieu.

« Dans le concile que nous avons, non sans quelque fruit, tenu à Poitiers avec la grâce de Dieu, il a fallu surmonter diverses

difficultés, qui se sont produites dans la ville même et dans le concile, sans compter les dangers que nous avons courus pendant le voyage. En effet, le roi des Francs, en opposition avec lui-même parce qu'il était en opposition avec le roi du ciel, nous a d'abord écrit des lettres dans lesquelles, il rendait hommage au Seigneur, il déclarait en outre vouloir être appelé mon fils et vouloir rehausser, par toute sorte de marques de respect et d'honneur, l'autorité de notre légation. Puis il a écrit aux comtes et aux évêques de sa juridiction déclarant énergiquement qu'il regarderait comme une injure faite à sa majesté et comme une preuve d'infidélité, si le comte ¹ nous laissait, là où il pouvait l'empêcher, tenir des réunions et des *quasi-conciles*, pour employer l'expression dont il s'est servi, et si les évêques y assistaient et donnaient leur adhésion à nos décrets dans lesquels, prétendait-il, nous nous efforcions de ternir la splendeur de sa couronne et celle des princes de son royaume. Une telle déclaration ayant donné aux ennemis de la vérité le courage de nous insulter, ils ont fait passer à gauche ceux que nous regardions comme étant à droite, et personne ne se souciait de nous reconnaître. Il est résulté de là que cette peste et cette honte de la sainte Église, cet archevêque de Tours et avec lui l'évêque de Rennes ², ont fait preuve d'une très orgueilleuse perversité et ont troublé à peu près tout le concile. L'évêque de Rennes a été reconnu coupable, parce qu'il a été ordonné évêque, sans avoir été ordonné auparavant clerc, et parce que l'évêque d'Angers, pour faire arriver à l'épiscopat l'évêque de Rennes, avait promis et donné une chape, il est vrai à l'insu de ce dernier. L'évêque de Rennes a lui-même avoué qu'avant son ordination, c'est-à-dire lorsqu'il était chevalier, il avait renversé de son cheval un cavalier ennemi, qui avait été ensuite blessé par un compagnon de l'évêque actuel de Rennes, si bien que le chevalier ennemi mourut de cette chute et de cette blessure. Nous laissant fléchir par les prières de plusieurs personnes, nous n'avons pas déposé, mais seulement suspendu par intérim cet évêque, parce qu'il était utile à son église et nous prions votre miséricorde, devant laquelle il doit se présenter, de prononcer en dernier lieu. Quant à l'archevêque de Tours, il a été prouvé

¹ Il s'agit de Guillaume VI, comte de Poitiers, désigné parfois sous le nom de Gui-Geoffroy.

² Silvestre de la Guierche, évêque de Rennes, qui fut déposé pendant un an à l'issue de ce concile de Poitiers. *Gallia Christ.* t. XIV, col. 745, confidit HAUREAU.

qu'il avait, avant son épiscopat, acheté un doyenné qui, d'après la tradition de cette église, ne devait appartenir qu'à un prêtre ou à un futur prêtre. Ce même archevêque de Tours, n'ayant pas été élu d'une manière canonique, n'a pu obtenir du roi l'épiscopat que lorsque son neveu a eu acheté à prix d'argent ce doyenné susdit. Il a été en outre accusé de simonie pour avoir promis une forêt à un soldat, si celui-ci lui prêtait son concours pour parvenir à l'épiscopat. L'évêque d'Angers a déclaré formellement avoir été présent lorsque ce soldat avait ensuite fait des reproches à ce sujet à l'archevêque de Tours. Il faudrait bien du temps pour énumérer, ô Père, les troubles et les conflits suscités partout et de toute façon contre moi par cet évêque de Tours qui, au sujet de l'évêque de Rennes, se permettait des plaisanteries, au lieu de donner des raisons et qui proférait des clameurs, lorsqu'il s'agissait de lui-même; autour de lui ses clercs faisaient preuve de la même légèreté et de la même impudente audace. Au moment où l'archevêque de Lyon qu'ils avaient à peu près gagné, plaidait leur cause et intercédait pour eux, leurs serviteurs, armés de haches, ont brisé les portes de l'église, se sont précipités à l'intérieur et ont causé un tel désordre qu'ils auraient mis à mort le frère T., si le Seigneur ne l'avait couvert comme d'un bouclier, L'archevêque de Tours et ses suffragants se sont ensuite retirés en faisant un grand vacarme et sans observer les formes canoniques, et nous ne sommes restés qu'un petit nombre après avoir supporté de tels affronts. Le lendemain, dans l'église du bienheureux Hilaire, le concile ayant recommencé sans qu'on nous eut fait ou promis quelque satisfaction pour les injures de la veille, ce dragon s'est levé de nouveau comme un lion furieux, mais il n'a pas été possible de l'écouter plus longtemps; nous avons alors fait vibrer le glaive de l'esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu, et nous avons frappé ce superbe, de par un décret nous l'avons suspendu même de toute fonction sacerdotale. Comme il en a appelé au siège apostolique, auprès duquel il prétend pouvoir se purger de toute accusation de simonie, nous le renvoyons à ce même siège et nous laissons à votre jugement le soin de le déposer ¹. L'abbé de l'église de Berg en Flandre, été convaincu de simonie et déposé ². L'archevêque de Besançon ne s'est rendu ni³ au concile d'Autun, ni

¹ Voyez au chap. suivant le jugement porté par le saint-siège sur l'archevêque de Tours, à l'issue du concile de Poitiers.

² Il s'agit probablement de Berg S. Winoci ou Mons S. Winoci au diocèse d'Ypres.

à celui de Poitiers et n'a présenté aucune excuse canonique. Nous vous renvoyons pour le juger, l'évêque de Beauvais, déjà expulsé pour cause de simonie et qui, même après ce décret, a vendu des prébendes. De même pour l'évêque de Noyon. Nous vous adressons également l'évêque intrus d'Amiens, avec ceux qui l'ont ordonné, c'est-à-dire les évêques de Laon, de Soissons et de Senlis ¹. Permettez-moi de ne pas vous parler maintenant de certains ennuis tout à fait intimes, parce que avec le secours de Dieu, j'espère vous aller voir, dès que cela me sera possible, et alors je vous dirai de vive voix les noms de ceux qui les ont causés. Nous avons, suivant votre ordre, entendu les raisons alléguées par le comte d'Angers et elles nous paraissent à peu près acceptables ²; nous n'avons cependant pas pris sur nous de l'absoudre, laissant à votre prudence le soin de décider sur cette affaire. Je n'écris pas plus longuement à votre Sainteté, mais Teuzo, votre fils et notre très fidèle coopérateur dans le Seigneur, vous informera amplement de ce que nous avons statué au sujet de l'évêque de Térouane et de l'évêque de Poitiers. Daigne votre Sainteté mettre fin aux reproches amers qu'on nous fait déjà depuis longtemps, à savoir que les simoniaques et les divers criminels, suspendus ou condamnés ou déposés par nous, se hâtent d'aller à Rome où ils devraient éprouver une justice plus rigoureuse et, au contraire, ils reviennent de là après avoir obtenu à leur gré, une sentence de miséricorde. Il résulte de là, que ceux qui auparavant n'osaient pas commettre de légères fautes, ne se gênent pas pour trafiquer tyranniquement et d'une manière très lucrative des intérêts de l'Eglise qui leur sont confiés. Priez, très saint père, pour moi, serviteur inutile de votre Sainteté ³.

CANONS DU CONCILE DE POITIERS

I. — Le saint synode a décrété qu'un évêque, un abbé, un prêtre un ecclésiastique quelconque ne devait recevoir de la main du roi, ou du comte, ou de tout autre laïque, un évêché ou une abbaye,

¹ Nous verrons au chapitre suivant comment le saint-siège apprécia la conduite de ces évêques.

² Foulque Rechin, comte d'Angers; il s'agit sans doute de la conduite de ce comte à l'égard de son frère qu'il tenait en prison; cf. supra t. II. p. 318, chap. XI.

³ Migne, *Patr. lat.*, t. 157, col. 509 sqq. — De Bouquet, T. XIV, p. 613.

ou une église, ou n'importe quelle chose de l'Eglise. L'évêque doit recevoir son évêché des mains de son métropolitain, de même l'abbé, le prêtre, les autres ecclésiastiques d'un rang inférieur doivent tenir leurs dignités de leur propre évêque. Si des laïques, se mettant en opposition avec les décrets canoniques, prétendent garder des églises par la force, qu'ils soient excommuniés ; dans ces églises, on ne devra célébrer aucun office divin, nul ne viendra y prier, on n'y allumera aucun cierge, on n'y procédera à aucunes funérailles ; on devra se borner à ne pas y refuser la grâce du baptême et à accorder aux malades le remède de la pénitence et de la communion.

II. — Nul ne doit être dans deux églises, ou évêque, ou abbé, ou archidiaque, ou archiprêtre, ou prébendé, ou dignitaire ecclésiastique quelconque ; en outre, ces dignités ne doivent jamais être obtenues à prix d'argent ; quiconque les aurait obtenues par un tel procédé, doit être déposé immédiatement.

III. — Un clerc ou un laïque ne doit jamais se réclamer des liens de consanguinité pour avoir des biens ecclésiastiques.

IV. — Un évêque ne doit rien recevoir pour la collation des ordres sacrés, pour les bénédictions des églises et pour toutes les autres bénédictions.

V. — Un abbé, un moine ou toute autre personne ne doit imposer de pénitences que lorsque son propre évêque l'a autorisé à le faire.

VI. — Les abbés, les moines, les chanoines ne doivent pas acheter des églises qui n'ont jamais été en leur pouvoir ; ils ne doivent pas non plus les revendiquer d'une manière quelconque, sans le consentement de l'évêque dans le diocèse duquel ils se trouvent. Ils sont autorisés à percevoir les revenus des églises qu'ils possèdent légitimement. Toutefois, le prêtre sera toujours responsable vis-à-vis de l'évêque, pour le soin des âmes et le ministère de chrétienté.

VII. — Les abbés, les doyens qui ne sont pas prêtres doivent le devenir ou, dans le cas contraire, ils perdent leur prélatrice. Ceux qui ont des archidiaconés doivent être diacres ; pareillement ceux qui ont des archiprêtres doivent être prêtres ou perdre leur dignité. S'il existe quelque motif empêchant qu'ils soient prêtres ou diacres, qu'ils renoncent à leur prélatrice.

VIII. — Les fils des prêtres et en général les enfants illégitimes ne doivent pas être admis aux ordres sacrés ; ils pourront cependant devenir moine et vivre dans une congrégation de chanoines réguliers ; on ne doit pas leur confier de prélatrice. Il en sera de

même des esclaves, à moins que leurs maîtres ne leur aient accordé la liberté

IX. — Un diacre, un prêtre ou un sous-diacre ne doit pas avoir de concubine ; de même, il ne doit pas avoir avec lui, dans sa maison, de femme donnant lieu à de mauvais soupçons ; ceux qui sachant qu'un prêtre est dans une situation de ce genre ou qu'il a été ordonné à prix d'argent, entendraient sa messe, seront excommuniés.

X. — Les clercs qui portent les armes et les usuriers doivent être excommuniés ¹.

Ce n'était pas, on le voit, ce concile de Poitiers qui pouvait calmer les esprits si surexcités dans l'église de France, depuis que l'évêque Hugo y remplissait les fonctions de légat du saint-siège. N'osant pas, à cause de son peu d'autorité et de sa puissance si restreinte, faire à Hugo une opposition déclarée, le roi de France essayait, par des moyens détournés, d'entraver sa mission ; les légistes devaient plus tard donner à la royauté française des armes plus efficaces contre les envoyés de Rome. A la liste déjà si chargée des évêques de France, mis en accusation ou condamnés par le concile d'Autun, il faut maintenant ajouter les archevêques de Tours et de Besançon, les évêques de Rennes, de Beauvais, d'Amiens, de Laon et de Soissons ; quant à l'attitude si hostile de l'archevêque de Tours, pendant le concile de Poitiers, elle surprend d'autant plus que, peu auparavant, le légat, comme nous l'avons vu, avait envoyé à ce prélat des lettres d'un ton très affectueux. Heureusement, qu'avec sa modération ordinaire, la papauté allait bientôt corriger ce qu'il y avait de trop acerbe dans les procédés du légat ; sans le synode romain de 1078, la crise que traversait l'église de France serait arrivée à une acuité bien inquiétante et pouvait très rapidement conduire à un schisme.

¹ MANSI, *col. concil.* t. XX, p. 498. Voyez aussi dans MANSI, l. c. l'ordonnance du duc d'Aquitaine,

Deux documents du plus haut intérêt nous permettent de voir comment furent appréciés et reçus par une partie du clergé de France les canons réformateurs du concile de Poitiers ; les clercs du diocèse de Reims ayant écrit aux clercs du diocèse de Cambrai une lettre maintenant perdue, mais que nous savons être une protestation contre les prescriptions législatives prises à Poitiers, les clercs de Cambrai répondirent à ceux de Reims et voici l'analyse de leur réponse dont le texte nous a été conservé.

Jusqu'à notre époque, disent les clercs de Cambrai, les clercs étaient honorés et leur sort était digne d'envie, mais l'importunité des Romains menace de tout changer, de tout bouleverser, elle excommunie les archevêques, dépose les évêques, élève à l'épiscopat, sous couleur de religion, des clercs qui, en réalité, ne sont que des ambitieux, elle tient de nombreux conciles et signale ses voyages par de nombreux jugements, le tout au détriment de la majesté royale. A la tête de cette campagne sont des imposteurs d'une vénalité sans pareille, c'est-à-dire Hugo, évêque de Langres, tristement célèbre à cause de ses mœurs dépravés, et un autre Hugo, que l'on dit évêque de Die, et qui par ailleurs est inconnu. Ils ont, dit-on, décrété que les clercs ne devaient pas posséder deux prébendes, mais une seulement, tandis que, dans certains cas, c'est à peine si un clerc peut vivre avec deux et même trois prébendes. Malgré l'autorité de saint Augustin, ils ont également décidé que les fils des clercs ne pourraient être élevés à la cléricature, ce qui est un affront pour nous.

Quant au mariage des prêtres, qui a été autrefois le sujet de discussions, ils l'ont complètement interdit pour tous les ordres de la cléricature, tandis que notre règle à nous est qu'un clerc peut se marier une fois, quand il ne veut pas garder la continence. Au concile de Nicée, sur

les observations de Paphnuce, on avait cependant évité de trancher la question et laissé chacun libre de se marier ou de garder la continence. Les mesures prises maintenant sont, dit-on, suggérées par des personnes qui veulent la ruine de la religion catholique, notamment l'abolition de l'eucharistie, du baptême, de la confession, de la pénitence. Ils prennent de tels détours parce qu'ils n'osent avouer quel est le but de leurs efforts. Nous savons ce qui est advenu dans certaines parties de l'Italie où, tout en déclarant que le mariage des clercs était une abomination, on se rend coupable de fautes honteuses qui constituent la véritable abomination.

Nos supérieurs veulent paraître obéir aux ordres de Rome et, comme si leur vie à eux était irréprochable, prétendent nous imposer des fardeaux trop lourds, ainsi notre évêque a chassé du chœur les clercs mariés et a déclaré que leurs fils ne pourraient pas entrer dans les ordres sacrés; nous l'avons en vain supplié de ne pas prendre de telles mesures, sans le consentement du métropolitain, il nous a répondu que tel était l'ordre de Hugo, évêque de Die et qu'il voulait d'autant moins s'y soustraire que Hugo l'avait sacré évêque.

Nous ne voulons pas être ainsi déshonorés aux yeux et en face des laïques, aussi notre ferme volonté est de garder intactes nos traditions et de ne pas les sacrifier à d'autres traditions aussi nouvelles que périlleuses. Et maintenant nous désirons savoir de vous, par lettres, quel est votre sentiment sur ces questions et quel concours nous pouvons attendre de vous dans notre résistance ¹.

Une seule des réponses faites à la circulaire des clercs de Cambrai est parvenue jusqu'à nous, c'est celle des clercs du diocèse de Noyon et elle trahit, chez ses auteurs,

¹ D. BOUQUET, t. XIV, n° VII, p. 778 sqq.

une circonspection et une prudence qui contrastent avec le ton de la lettre des clercs de Cambrai. Pour le fond cependant, ils sont d'accord avec leurs confrères ; ainsi, de ce que, dans la généalogie de Jésus-Christ, il se rencontre des adultères, ils en concluent que les fils des clercs peuvent, à leur tour, être élevés à la cléricature ; pour ne pas être écarté du sacerdoce, il suffit d'avoir la foi qui se traduit par les œuvres, d'être monogame et d'avoir la science voulue. De même, ils ne saisissent pas pour quels motifs, les clercs ne pourraient avoir plus d'une prébende, cela, ajoutent-ils, dépend des usages des diocèses et de la volonté de l'évêque. Après avoir dit que, dans le passé, des enfants illégitimes avaient été des prêtres et des diacres pieux, de vénérables abbés ou évêques, des rois très chrétiens et même des papes, les clercs de Noyon terminent leur lettre en affirmant qu'ils auraient encore bien des choses à ajouter mais qu'ils préfèrent, pour cela, attendre le retour de l'archevêque Manassès qui, par jalousie, vient d'être frappé d'une injuste sentence d'excommunication ¹.

Il me semble que ces deux lettres, dont nous venons de donner le résumé, sont bien significatives ; nous ne savons pas, il est vrai, le nombre et la situation hiérarchique des clercs dont elles exposent les sentiments et cette connaissance serait nécessaire pour arriver à une appréciation tout à fait exacte, il n'en est pas moins vrai qu'elles indiquent un état d'esprit assez grave, assez inquiétant et, comme il a déjà été dit, pouvant conduire au schisme par une pente assez rapide.

Aimé, évêque d'Oleron, devenu plus tard archevêque de

¹ D. BOUQUET, t. XIV, n° VIII, p. 780 sqq. Comme le dit MAX WIEDEMANN, ces deux lettres ont dû être écrites peu après le concile de Poitiers, car elles visent très explicitement plusieurs canons de ce concile.

Bordeaux, était aussi légat de Grégoire VII, surtout pour les contrées du midi de la France; en 1074, il assistait, en cette qualité, avec Joscelin de Parthenay, archevêque de Bordeaux, à une réunion tenue à Poitiers pour dissoudre le mariage de Guillaume, comte de Poitiers, avec une de ses parentes¹. La légation de l'évêque d'Oleron ne fut pas marquée d'incidents aussi bruyants que celle de l'évêque de Die, aussi faut-il aller jusqu'au 28 juin 1077, pour retrouver son nom dans la correspondance de Grégoire VII². A cette date, le pape annonça aux comtes et aux autres princes de l'Espagne chrétienne qu'il nommait Aimé légat du saint-siège et lui adjoignait, pour lui venir en aide dans sa mission, l'abbé de saint-Pons-de-Thomières, au diocèse de Narbonne³. Cette lettre et une autre missive qu'il avait adressée, au mois de mai de l'année précédente, à un évêque espagnol du nom de Siméon, montrent combien le pape restait fidèle aux deux principes qu'il avait émis à l'égard de l'Espagne, dès le début de son pontificat⁴. Il continuait à demander que la liturgie mosarabique disparut complètement et fit place à la liturgie romaine, et il renouvelait ses déclarations qu'en

¹ Sur ce concile de Poitiers, tenu peu avant le mois de septembre 1074 et qu'Isembert, évêque de Poitiers, voulut dissiper par la force, voyez la lettre de Grégoire VII à l'évêque de Poitiers, *Regist.* II, 2 p. 100 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE; une autre lettre du pape à ce même Isembert dit qu'avant la tenue de ce concile de Poitiers de 1074, Isembert avait déjà été interdit par Girald évêque d'Ostie. Cf. supra, t. III, chap. XVI, p. 123. Aimé dut être nommé légat du saint-siège pour remplacer Girald d'Ostie car nous savons que, dans cette même année 1074, Gérard fut envoyé en Germanie par Grégoire VII, pour y remplir une importante mission; cf. supra, le début du chap. XX.

² *Regist.* IV, 23, p. 283 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

³ *Misimus autem ad vos confratrem nostrum Amatium venerabilem Ellorensem episcopum cui et vicem nostram ad partes illas dedimus, adjungentes sibi abbatem S. Pontii virum venerabilem. Regist.* I. c.

⁴ La lettre à l'évêque espagnol Siméon est dans le *Regist.* III, 18 p. 233 sq. des *Mon. Greg.*

vertu de ses antiques constitutions, le royaume d'Espagne était la propriété du bienheureux Pierre et de la sainte église romaine ¹.

Au cours de sa mission, Aimé tint à Girone, en 1078, un synode dont les canons sont parvenus jusqu'à nous ; en voici la teneur, elle prouve que la simonie et le dérèglement des mœurs, parmi les clercs, n'avaient pas épargné les jeunes royaumes de l'Espagne chrétienne.

« L'an de l'Incarnation du Seigneur 1078, s'est réuni dans l'église de Girone, le saint synode des évêques et des abbés, présidé, au nom du seigneur pape Grégoire, par l'évêque Aimé, légat de la sainte église romaine ; ce synode a porté plusieurs décrets dont nous consignons ici une partie pour qu'ils ne tombent pas dans l'oubli.

« I. — A l'égard de ceux qui sont employés à l'autel, dans le ministère du corps et du sang du Seigneur, c'est-à-dire à l'égard des prêtres, des lévites, des sous-diacres et de tous les membres du clergé qui se sont consacrés à une vie plus parfaite, le saint synode a décrété qu'ils ne devaient avoir aucun commerce charnel avec les femmes. Si l'un d'eux se marie ouvertement ou s'il a une concubine, il perdra son grade et ses honneurs et ne fera plus partie du chœur, jusqu'à ce qu'il ait satisfait d'une manière canonique.

« II. — Un évêque ne doit jamais recevoir d'argent pour élever ou promouvoir un clerc dans l'église, il ne doit pas vendre les honneurs ecclésiastiques. Celui qui aura ainsi acheté une dignité, la perdra par le fait même ; en outre, il sera dégradé et excommunié jusqu'à ce qu'il ait renoncé aux honneurs obtenus de cette façon.

« III. — Le fils d'un prêtre, d'un diacre, d'un sous-diacre ne doit pas avoir, dans la même église, la dignité de son père.

« IV. — Les fils des clercs ne doivent pas être promus à une dignité plus élevée ; ils peuvent cependant continuer à garder la position qu'ils occupent, à moins que leur vie n'y mette obstacle.

« V. — Les fils des clercs, soit laïques soit clercs eux-mêmes, n'ont aucun droit aux honneurs ecclésiastiques que l'Église avait accordés à leurs pères, quiconque ne respectera pas cette ordonnance sera excommunié.

« VI. — Si les clercs qui portent les armes ne les déposent pas, ils

¹ Cf supra, t. III, chap. xv. p. 20 sq.

ne pourront recevoir le corps et le sang du Seigneur, l'entrée de l'église leur sera interdite, ils seront exclus de la sépulture des chrétiens et de la communion de l'église; on ne pourra, s'ils ne se montrent pas obéissants, leur accorder, par la suite, une dignité plus élevée dans l'église du Christ.

« VII. — Un clerc ne doit laisser croître ni sa barbe ni ses cheveux; il ne doit pas dissimuler sa tonsure en ne faisant pas raser ses cheveux ou en la faisant trop petite, comme s'il rougissait d'avoir eu le Christ pour son héritage; il ne devra plus désormais porter des habits militaires, faits de diverses couleurs.

« VIII. — Ceux qui étant mariés malgré leur consanguinité, refusent de se séparer, seront exclus de l'Église et ne pourront recevoir le corps du Seigneur.

« IX. — Les concubinaires et les usuriers seront excommuniés s'ils ne viennent à résipiscence.

« X. — Les terres, actuellement en possession de cette exécrationnable secte des juifs infidèles, devront payer les dîmes à la paroisse où elles sont situées, comme si elles appartenaient à des chrétiens.

« XI. — Les églises qui ont été consacrées à prix d'argent ou par un évêque simoniaque, seront consacrées canoniquement par un évêque légitime. De même les clercs qui ont donné de l'argent pour être ordonnés ou qui l'ont été par un simoniaque, seront ordonnés par un évêque catholique. Il n'y a là aucune nouvelle consécration ou ordination, parce que la cérémonie antérieure ne saurait avoir quelque valeur.

« XII. — Les clercs d'un autre pays ne doivent être reçus qu'avec des lettres de leur évêque.

« XIII. — Nous savons que les églises ne peuvent appartenir aux laïques; là où on ne peut les leur enlever entièrement, il faut du moins que les laïques n'aient aucune part aux offrandes pour les messes ou qui sont déposées sur l'autel ou bien aux prémices. On ne doit se permettre aucune exaction touchant les cimetières, les sépultures et les baptistères.

« Au nom de mon seigneur le pape, moi Aimé, évêque, légat de la sainte église romaine, j'ai souscrit ces actes synodaux.

« Moi, Bérenger, évêque de Girone, j'ai souscrit.

« Moi, Bérenger, évêque d'Osونا, j'ai souscrit.

« Moi, Raymond, évêque d'Elne, j'ai souscrit.

« Moi, Raymond, évêque de Rota, j'ai souscrit.

« Moi, Humbert, évêque de Barcelone, j'ai souscrit.

« Moi, Guillaume, évêque de Cominges, j'ai souscrit.

« Moi, Foulques, archidiacre et représentant de l'évêque d'Urgel, j'ai souscrit ¹. »

Dans le synode romain du 19 novembre 1078, Grégoire VII confirma les sentences d'excommunication prononcées par l'évêque Aimé, notamment celle contre l'incorrigible Guifred, archevêque de Narbonne ; peut-être ces condamnations ont-elles eu lieu au concile de Girone et ont-elles été passées sous silence dans le procès verbal ².

II. — ANGLETERRE ET NORMANDIE

Devenu roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant garda, à l'égard du saint-siège, l'attitude qu'il avait déjà prise lorsqu'il n'était que duc de Normandie. Très empressé, très obséquieux envers le pape, quand le pape pouvait lui être de quelque utilité, comme lors de la conquête de l'Angleterre, il oubliait vite les services rendus et ne permettait guère que la cour de Rome se mêlât des affaires de son royaume, même des affaires ecclésiastiques ³. C'était toujours le même homme qui ayant appris que Robert, abbé dépossédé de saint-Evrould-sur-Ouche, venait, accompagné de deux légats du pape, lui réclamer son abbaye, déclara que s'il osait se présenter devant lui, il le ferait pendre à l'arbre le plus élevé de la forêt voisine. Robert épouvanté n'osa pas se montrer ⁴.

¹ MIGNE : *Patr. lat.* t. 153, col. 1643 sqq. — D. MARTENE *Anecd.* t. IV, p. 1187.

² *Regist.* VI, 5 b. p. 331 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ Cf. supra, T. II, p. 403, sqq., le chapitre XIII, consacré à la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant ; j'ai essayé de définir avec précision, dans cette étude, quels ont été les rapports du saint-siège et de Guillaume le Conquérant, dans ces circonstances mémorables.

⁴ ORDERICI VITALIS *historia ecclesiastica*, pars II, l. III, c. XIII, dans MIGNE : *Patr. lat.* t. 188, col. 267.

En 1077, Grégoire VII, désireux d'avoir avec l'église d'Angleterre et avec Guillaume le Conquérant des relations plus suivies, car, depuis son avènement, il n'avait guère échangé avec ce prince que quelques rares lettres de politesse¹, songea à envoyer en Normandie et en Angleterre un légat du saint-siège et désigna pour cette mission Hubert, cardinal sous-diacre de l'église romaine². Hubert ne partit cependant qu'un an après, au mois d'avril 1078, et le pape lui prescrivit d'examiner s'il ne convenait pas de donner un successeur à Jean, archevêque de Rouen, devenu trop infirme pour remplir les devoirs de sa charge pastorale³. La question de l'archevêché de Rouen n'était pas la seule que dût traiter le légat, Grégoire VII lui confia une tâche plus épineuse, celle de demander au roi Guillaume de prêter au pape un serment de fidélité, c'est-à-dire de faire de l'Angleterre et de la Normandie un fief du saint-siège. Evidemment, Grégoire VII, justement préoccupé des complications qui pouvaient surgir entre le gouvernement de la Germanie et la papauté, prévoyant peut-être qu'un jour Henri IV reparaitrait en Italie, non plus en costume de pénitent, mais les armes à la main pour se venger des humiliations de Canossa, voulait intéresser à la défense de Rome et du pape, la vaillante épée qui avait décidé du sort de l'Angleterre⁴.

Le cardinal Hubert fut également chargé de remettre à Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, la lettre suivante ; elle montre que la vive amitié qui avait uni Lanfranc à

¹ Cf. supra, T. III, chap. xvi, p. 94.

² Dans une lettre qu'il lui écrit le 21 mars 1077, Grégoire VII annonce déjà à Guillaume le Conquérant qu'il lui enverra comme légat, le cardinal sous-diacre Hubert, *Regist.* iv, 17, p. 265 des *Mon.* de JAFFE.

³ *Regist.* v, 19 p. 313 des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

⁴ Voyez plus loin la réponse du roi d'Angleterre aux propositions du pape.

Hildebrand, avant que le premier devint archevêque de Cantorbéry et le second Grégoire VII, s'était notablement refroidie ; Lanfranc n'était pas venu une seule fois à Rome depuis que Hildebrand était pape, et cette négligence avait été d'autant plus pénible au pontife romain qu'il avait certainement compté sur l'illustre primat de l'église d'Angleterre, pour renouer de cordiales relations entre cette église et le saint-siège.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, salut et bénédiction apostolique.

« Depuis le jour où, malgré notre indignité, nous avons dû nous incliner sous le joug sacerdotal du pontificat suprême, ta fraternité n'a guère songé à venir près de nous ; nous en sommes d'autant plus surpris que nous devons moins attendre cela de ton affection. Si la mansuétude apostolique et le lien d'une ancienne amitié ne nous avaient retenu jusqu'à maintenant, tu aurais appris depuis longtemps combien un tel oubli nous a été sensible. Mais, nous le savons de science certaine, c'est la crainte du roi, de ce roi que nous avons aimé plus que les autres souverains, ou plutôt c'est ta faute qui t'a empêché de venir. Et cependant, s'il te restait quelque souvenir d'une antique amitié, si l'affection que tu dois à ta mère l'église romaine était dans ton cœur, la crainte des puissances du monde ou un attachement exagéré pour une personne quelconque n'auraient pu t'empêcher de venir.

« Si quelque nouveau mouvement d'orgueil fait que cette personne s'élève aujourd'hui contre le siège apostolique, si quelque passion ou quelque caprice l'indispose gravement contre nous, nous en aurons d'autant plus de chagrin qu'elle se rendra, par là même, plus indigne de notre affection. Ton esprit de religion pourra détourner un tel danger si tu l'avertis avec soin, si tu lui conseilles, sans te lasser, de ne rien tramer d'injuste contre la mère universelle, l'église romaine, de ne rien oser de contraire à la puissance religieuse, et de n'empêcher ni toi ni personne de venir pieusement visiter le siège apostolique.

« C'est à ta fraternité à corriger sagement les torts de sa négligence et à te hâter de venir auprès du siège apostolique et de te présenter à nos regards, comme nous le désirons et comme nous te l'avons souvent demandé, afin que nous puissions délibérer ensemble et de

vive voix sur ce point et sur d'autres et que, par la grâce de Dieu, l'Église retire quelque avantage de nos entretiens.

« Donné à Rome, le 8 des calendes d'avril, deuxième indiction (25 mars 1079) ¹. »

Nous avons la réponse de Lanfranc à cette lettre; le ton comme on va le voir, en est très respectueux et cependant il n'est guère probable qu'elle ait été agréable à Grégoire VII; Lanfranc ne s'excusait nullement de n'être pas allé à Rome, il ne promettait, en aucune façon, sa visite; en un mot, l'ami des anciens jours avait disparu et c'était le représentant dévoué de la politique ecclésiastique du roi Guillaume, dans son royaume d'Angleterre, qui répondait au pape :

« Au révérend et suprême pasteur de la sainte Église universelle, à Grégoire, Lanfranc, pécheur et pontife indigne, présente ses hommages et son humble soumission.

« J'ai reçu en toute humilité les lettres de votre Excellence, apportées par Hubert, sous-diacre de votre sacré palais, et remplies, à peu près entièrement, des reproches que vous me faites, avec une paternelle douceur, de me montrer, depuis que je suis investi de la dignité épiscopale, moins affectionné qu'auparavant à la sainte église romaine et à votre personne, quoique je ne puisse douter, ni moi ni personne, que l'autorité seule du siège apostolique m'ait fait parvenir à cet honneur suprême.

« Je ne puis ni ne veux, vénérable père, taxer vos paroles de calomnie; mais, j'en appelle à ma conscience, je ne comprendrai jamais que l'absence, que la grande distance des lieux ou la sublimité des honneurs puissent, en quelque façon, empêcher mon âme d'être absolument soumise à vos préceptes, selon l'esprit des canons. Si Dieu permettait que je puisse un jour m'entretenir avec vous de

¹ *Regist.* vi, 30 p. 366 sqq. des *Mon. Greg.* de JAFFE. Lanfranc dit, comme nous allons le voir, que cette lettre lui a été apportée et remise par le cardinal Hubert; toutefois, comme la lettre est datée du mois de mars 1079, et que le légat a dû quitter Rome vers le mois d'avril 1078, il faut admettre qu'elle aura été confiée au légat plus d'un an après son départ, peut-être durant son séjour en Flandre, où il paraît bien qu'il est allé, avant de se rendre en Angleterre.

vive voix, je vous démontrerais, non par des paroles mais par des faits, que mon amour pour vous s'est agrandi, tandis que vous, vous vous êtes, s'il m'est permis de le dire, quelque peu refroidi de votre ancienne affection. De concert avec votre légat et du mieux que j'ai pu, j'ai recommandé au roi, mon maître, ce que vous demandez par votre ambassade, mais je n'ai pu le convaincre. Il vous fait du reste lui-même, par rapport verbal et par lettres, connaître les motifs qui l'empêchent de se rendre complètement à vos désirs ¹.

Si la lettre de Lanfranc causa à Grégoire VII quelque déplaisir, celle que Guillaume le Conquérant lui écrivit, sur ces entrefaites, dut lui être bien autrement sensible ; le roi refusait, en termes formels, le serment de fidélité et entendait garder une indépendance politique absolue ; c'était déclarer ouvertement au pape qu'il ne devait pas compter sur lui pour lui venir en aide dans les crises que la papauté aurait à supporter. On a parfois soutenu qu'au moment de la conquête de l'Angleterre, et pour avoir l'appui du pape, Guillaume le Conquérant avait fait à la papauté les plus belles promesses, celle, par exemple, de regarder sa future conquête comme un don de saint Pierre, c'est-à-dire du pape ; la lettre du roi d'Angleterre affirme au contraire qu'il n'avait rien promis de semblable, et, comme, dans la suite, Grégoire VII n'a jamais contesté cette parole royale, il faut bien admettre quelle est l'expression de la vérité ².

Voici la lettre de Guillaume à Grégoire VII :

« Au très excellent pasteur de la sainte Église, à Grégoire, Guillaume, par la grâce de Dieu, glorieux roi des Anglais et duc des Normands, salut et amitié.

• Hubert, ton légat, venant à moi de ta part, ô vénérable père, m'a demandé de te jurer fidélité à toi et à tes successeurs et de me préoccuper davantage de l'argent que mes prédécesseurs avaient cou-

¹ MIGNE : *Patr. lat.* t., 148, col. 735. S. GREGORII papae operum pars II.

² Cf. *supra*, t. II, chap. XIII, p. 434 sqq.

tume d'envoyer à l'église romaine. J'admets l'un de ces deux points je n'admet pas l'autre. Je n'ai pas voulu et je ne veux pas prêter serment de fidélité, parce que je n'ai pas promis de le faire et parce que je ne trouve nulle part que mes prédécesseurs aient rien fait de semblable à l'égard des tiens. Comme je viens de passer trois ans dans les Gaules, l'argent n'a été prélevé qu'avec négligence ; mais maintenant que, par la grâce de Dieu, je suis de retour dans mon royaume, je t'envoie, par le susdit légat, les sommes déjà recueillies, les légais de notre féal, l'archevêque Lanfranc, t'apporteront, quand le moment sera venu, ce qui reste à payer. Priez pour nous et pour la stabilité de notre royaume, car nous avons aimé vos prédécesseurs et nous désirons vous aimer sincèrement, de préférence à tout le monde et vous écouter avec obéissance¹.

Les lettres de Lanfranc et de Guillaume prouvaient avec une incontestable évidence que le cardinal Hubert avait échoué dans sa mission ; ces lettres parvinrent au pape ayant le retour de son légat à Rome, aussi, lui écrivit-il, le 13 septembre 1079, de revenir immédiatement auprès de lui sans s'attarder plus longtemps ; le ton de la missive du pape trahissait le mécontentement et dut inspirer de mélancoliques réflexions au malheureux ambassadeur. Voici cette lettre de rappel :

• Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils dans le Christ, Hubert, sous-diacre de la sainte église romaine, salut et bénédiction apostolique.

• Nous sommes grandement surpris et mécontent, sache le bien, du retard que tu mets à revenir auprès du siège apostolique. Aucune excuse ne peut expliquer ta conduite, à moins que tu n'aies été malade ou qu'on ne t'ait fermé toutes les issues pour opérer ton retour. Tu sais par toi-même depuis longtemps le cas que je fais de l'argent, envoyé comme tribut, lorsqu'il n'est pas accompagné de l'hommage de celui qui l'envoie². Pour diverses raisons, nous avons

¹ MIGNE: *Patr. lat.*, t. 148, col. 748.

² Allusion évidente au refus de Guillaume le Conquérant de prêter serment au pape ; il est donc bien probable que Grégoire VII avait reçu la réponse du roi d'Angleterre, avant que le légat Hubert fut retourné à Rome.

donc un vif désir de te voir, reviens aussi promptement que possible.

« Tu nous mandes que Teuzon s'est prononcé contre le roi d'Angleterre, comme s'il avait reçu pour cela une mission de notre part. Sache bien que je n'ai rien prescrit de semblable. Et cependant la sainte église romaine a contre ce roi plusieurs sujets de plainte. En effet, aucun roi, même parmi les païens, n'a osé entreprendre contre le siège apostolique ce qu'il n'a pas rougi de faire, en défendant, d'une façon si irrévérencieuse et si impudente, aux évêques et aux archevêques de visiter le seuil des apôtres. Nous voulons que tu l'avertisses de notre part de ne pas priver la sainte église romaine d'un honneur qu'il s'indignerait de se voir refuser à lui-même par ses sujets. Qu'il s'applique à obtenir les grâces de saint Pierre en rendant lui-même à saint Pierre les grâces qui lui sont dûes.

« Quant à nous, nous souvenant de notre vieille affection pour ce prince, et voulant, avec le secours de Dieu, nous inspirer, autant que possible, de la mansuétude apostolique, nous n'avons pas jusqu'à présent dénoncé et puni ses fautes, mais, s'il n'y met pas un terme ainsi qu'à d'autres fautes que tu connais, qu'il sache bien qu'il attire sur lui, de la manière la plus grave, la colère du bienheureux Pierre.

« Il nous revient que l'archevêque de Rouen est fils d'un prêtre; si ce bruit est fondé, sache que nous ne donnons pas notre assentiment à une telle promotion ¹.

« Ce que, d'accord avec l'évêque de Langres, tu as fait en Flandre, sans aucune instruction ou mission de moi, est tout à fait injuste et irrégulier; c'est à l'évêque de Die que j'ai confié le soin de veiller, en mon nom, sur ces contrées. Aussi, nous t'avertissons d'aller le trouver, le plus promptement possible, et de lui exposer les motifs de ta conduite afin qu'il modifie ou confirme ce qu'il y a à modifier ou à confirmer ².

« De la part du bienheureux Pierre, prescrits aux Anglais aux Nor-

¹ Il s'agit de Guillaume, surnommé *bona anima*, qui resta cependant archevêque de Rouen, soit que le pape l'ait relevé de l'irrégularité [qui provenait de sa naissance illégitime, soit plutôt, comme on l'a dit qu'il fut né] du légitime mariage de son père Ratbod qui, après avoir perdu sa femme, entra dans les ordres et devint évêque de Séz.

² Sur cette excommunication de Robert, comte de Flandre, par le cardinal Hubert et par Hugo, évêque de Langres, voyez une lettre de Grégoire VII à Hugo, évêque de Die, *Regist.* vi, 7, p. 336 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFÉ.

mands d'envoyer, pour chaque archevêché, deux évêques au synode romain qu'avec le secours de Dieu, nous comptons tenir lors du carême. Si, par hasard, ils font des difficultés, s'ils déclarent ne pouvoir être présents pour ce terme, alors qu'ils se présentent après Pâques, par devant le siège apostolique. Donné à Rome, le 9 des calendes d'octobre, indiction troisième (23 septembre 1079) ¹.

Le légat Hubert revint donc à Rome, mais Grégoire VII ne lui garda pas longtemps rigueur et, peu après, l'envoya de nouveau en Angleterre avec d'autres instructions ².

Le concile de Rouen, tenu en 1074, celui de Londres, tenu en 1075 et celui de Winchester, tenu en 1076, prouvent que si le roi Guillaume revendiquait hautement son indépendance politique, il ne se désintéressait cependant pas de l'œuvre de la réforme de l'Église, du moins dans ce qui concernait la simonie et le dérèglement des mœurs dans le clergé.

Voici les procès-verbaux de ces trois conciles :

« L'an de l'incarnation du Seigneur 1074, un concile s'est réuni, au siège métropolitain de Rouen, dans l'église de la glorieuse et toujours vierge, Marie, mère de Dieu, Grégoire étant pontife du siège apostolique, Philippe étant roi des Francs et Guillaume, le très victorieux roi des Anglais, gouvernant la Normandie ; dans ce concile, il a d'abord été question de la foi à la sainte et indivise Trinité et tous y ont adhéré, tous l'ont acceptée et confirmée telle qu'elle a été définie par les déclarations du saint concile de Nicée, du premier concile de Constantinople, des conciles d'Ephèse et de Chalcedoine. Les capitulaires qui suivent ont été ajoutés à cette profession de foi catholique.

• I. — L'hérésie de la simonie doit complètement disparaître, ainsi il est défendu d'acheter ou de vendre une abbaye ou un archidiaconé, ou un doyenné, ou une église de paroisse ; il est également

¹ *Regist.* VIII, 1, p. 379 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² Voyez les trois lettres de Grégoire VII, du 8 mai 1080, à Guillaume le Conquérant, à la reine Mathilde sa femme, et à Robert, fils du roi d'Angleterre. *Regist.* VII, 23, 26, 27 p. 419 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

interdit de demander une redevance pour entrer dans l'église. Les canons et décrets du bienheureux Grégoire confirment cette disposition.

« II. — Nul ne doit être ordonné abbé, si auparavant il n'a vécu assez longtemps dans la vie monastique pour être rompu à la discipline. Les canons et les décrets du bienheureux Nicolas confirment cette disposition.

« III. — De très graves erreurs se sont produites dans l'église, parce qu'on a négligé d'observer cette règle des saints pères portant qu'un clerc ne doit jamais être reçu, sans un témoignage de son évêque ; il en est résulté que des clercs qui n'avaient pas encore reçu la bénédiction sacerdotale ont osé remplir des fonctions sacerdotales, cette règle sanctionnée par les canons devra être observée à l'avenir.

« IV. — De par l'autorité des saints canons, nous défendons de conférer en un seul jour et à une seule époque, les saints ordres, depuis celui d'acolyte jusqu'au sacerdoce.

« V. — Conformément au décret du concile de Tolède les sous-diacres, les diacres, les prêtres, destinés aux paroisses, ne doivent pas être ordonnés, sans avoir émis une profession de foi orthodoxe, par devant l'évêque et tous les assistants.

« VI. — Un moine qui s'est rendu coupable d'un crime ne doit pas être ordonné abbé ou préposé à une charge extérieure, cette disposition, conforme aux décrets du bienheureux Grégoire, pape, s'applique à l'un et à l'autre sexe.

« VII. — La règle du bienheureux Benoît doit être invariablement observée par l'un et l'autre sexe ; on n'y doit rien changer pour ce qui concerne les vigiles, les jeûnes, les habits ; conformément au décret du bienheureux Grégoire, on ne doit pas permettre de suivre une autre règle, si elle n'est pas conforme à l'ordre. Ils doivent s'abstenir des serments qu'ils font, au mépris de l'observance régulière, et ils doivent garder le silence qu'ils ont complètement oublié.

« VIII. — Comme l'a décrété le VIII^e concile de Tolède, les clercs ignorants qui ont été ordonnés, ne seront pas admis à arguer de leur ignorance.

« IX. — On ne doit refuser ni la sépulture ni les cérémonies funéraires à ceux qui meurent après avoir été absous d'une faute mortelle ; il en sera de même pour les femmes enceintes ou pour celles qui meurent des suites de couches. Quant à ceux qui ont abandonné les ordres sacrés, le saint synode a décidé de les anathématiser

« X. — Ceux qui détestant leurs femmes et voulant s'en séparer,

prétendent, pour donner à leur séparation un motif religieux, avoir eu, avant le mariage, des rapports charnels avec les sœurs ou les parentes de leurs épouses, devront prouver ce qu'ils avancent.

• XI. — Ceux qui ont reçu les saints ordres et qui, pour recouvrer leur liberté, affirment faussement n'avoir pas reçu tous les ordres, doivent, malgré ces affirmations, être ordonnés prêtres.

• XII. — Ceux qui, à cause de leurs fautes, ont été déposés, ne doivent pas faire la guerre, comme s'ils n'avaient plus aucun lieu avec la cléricature.

• XIII. — Ceux dont le mariage a été dissous pour cause d'inceste (de parenté) doivent garder la chasteté, ju-qu'à ce qu'ils se marient légitimement. S'ils ne le font pas, ils se rendent coupable d'adultère.

• XIV. — Quant aux Juifs, les canons et un décret du bienheureux Grégoire prescrivent aux chrétiens de ne les avoir ni comme esclaves ni comme nourrices.

• Guillaume, le très puissant roi des Anglais et prince des Normands a assisté à ce concile et en a confirmé les décisions. Ont signé : Jean, évêque du siège métropolitain, Odon, évêque de Bayeux, Hugo, évêque de Lisieux, Michel, évêque d'Avranche, Gislebert évêque d'Évreux, Robert, évêque de Séez et plusieurs vénérables abbés¹.

On voit que le concile de Rouen ne parle, en aucune façon, de l'incontinence des clercs ; ce silence est assez significatif, il semblerait que, depuis les scènes violentes du concile de 1072, l'archevêque de Rouen n'osât plus revenir sur ce sujet aussi délicat que redoutable².

Lafranc, archevêque de Cantorbéry, tint à saint-Paul de Londres, en 1075, un grand concile auquel assistèrent l'archevêque d'York, douze évêques de l'Angleterre et un grand nombre d'abbés et de clercs. La réforme de l'Église, notamment la répression de la simonie et du dérèglement des mœurs dans le clergé séculier ou régulier, ne paraît pas avoir été la grande préoccupation de cette assemblée, qui se laissa plutôt absorber par des questions de préséance et de discipline monastique. L'ordre, suivant lequel

¹ MANSI, *collect. concil.* t. XX, p. 397 sqq.

² Cf. *supra*, t. III.

les évêques anglais devaient siéger dans les conciles et les réunions épiscopales, fut définitivement fixé, pour éviter dans l'avenir tout conflit sur ce point, et trois sièges épiscopaux anglais, perdus dans des villages de peu d'importance, furent transférés dans des villes plus considérables. On voit que ce concile anglais, le premier depuis la conquête normande, visait surtout la reconstitution hiérarchique de l'église d'Angleterre, sous la primauté de l'archevêque de Cantorbéry, sans chercher encore à la débarrasser des deux graves abus dont elle n'était pas plus exempte que les autres églises de la chrétienté, de la simonie et de l'incontinence des clercs. Le concile de Londres réitéra quelques-unes des dispositions prises l'année précédente par le concile de Rouen ; il y ajouta des défenses contre les sorts, les aruspices, les pratiques divinatoires et contre l'étrange coutume de suspendre en l'air des os d'animaux morts, pour éviter les épizooties ¹.

Le concile de Winchester, tenu en 1076, sous la présidence de Lanfranc, s'occupa, il est vrai, de la question du mariage des prêtres, mais ce fut pour promulguer le décret suivant que Grégoire VII ou ses légats n'auraient certainement pas approuvé : « Aucun chanoine ne doit avoir d'épouse ; quant aux prêtres qui sont dans des châteaux ou des villages, s'ils ont des épouses, on ne doit pas les obliger à les renvoyer, s'ils n'en ont pas, il leur est défendu d'en prendre. A l'avenir, les évêques n'ordonneront prêtres ou diacres que ceux qui auront promis de ne pas prendre femme.² » Conformément à ce décret, les futurs prêtres

¹ MANSI, *Collect. concil.* t. XX, p. 449 sqq. — Mansi donne trois copies des procès verbaux de ce concile, mais les variantes de ces copies ne portent que sur des détails sans importance.

² *Decretum est, ut nullus canonicus uxorem habeat: sacerdotum vero in castellis vel in vicis habitantium, habentes uxores, non cogantur ut dimittant: non habentes, interdicantur, ut habéant. Et deinceps*

ou diacres, prêtaient le serment suivant entre les mains de l'évêque. « Moi, Frère N., en présence du seigneur évêque N., je promets à Dieu et à tous ses saints de conserver la chasteté de mon corps, conformément aux décrets des canons, et comme cela est exigé dans l'ordre que je vais recevoir ¹. » Voici les quelques dispositions à signaler dans les seize canons, promulgués par ce concile de Winchester. « Les autels doivent être en pierre ; le sacrifice (de la messe) ne doit pas se faire avec de la bière ou seulement avec de l'eau, mais bien avec de l'eau et du vin mêlés ; le baptême ne doit être conféré qu'à Pâques ou à la Pentecôte, à moins qu'il n'y ait danger de mort ; on ne doit célébrer la messe que dans les églises consacrées par les évêques ; les défunts ne doivent pas être ensevelis dans les églises ; tout évêque doit tenir un synode tous les ans ; les clercs doivent vivre dans la chasteté ou renoncer à leurs charges ; les calices ne doivent être ni de cire, ni de bois ². »

L'intervention de Guillaume le Conquérant dans les difficultés contre lesquelles l'église de Dol en Bretagne eut à lutter, durant le pontificat de Grégoire VII, nous permet d'insérer ici ce curieux épisode de l'histoire religieuse de la Bretagne. Orderic Vital rapporte qu'en 1075, le roi d'Angleterre, toujours infatigable, toujours avide de nou-

caveant episcopi ut sacerdotes vel diaconos non præsumant ordinare, nisi prius profiteantur ut uxores non habeant. Dans MANSI, t. XX, col. 459, *concil. Wintoniæ*.

¹ Ego Frater N. [promitto] Deo omnibusque sanctis ejus castitatem corporis mei secundum canonum decreta, et secundum ordinem mihi imponendum servare, domino præsule N. præsentè. MANSI, l. c.

² MANSI, t. XX, col. 459 sqq. A la suite des canons du concile de Winchester, Mansi en a inséré d'autres qui ne sont pas de ce concile, voyez, par exemple, ceux qui ont pour titre *de penitentiâ eorum, qui alios occidunt in bello* ; ils prouvent que Guillaume le Conquérant savait très bien se servir de la législation ecclésiastique pour secondér sa politique et affermir ses conquêtes.

velles conquêtes, vint avec une grande armée assiéger Dol en Bretagne; son projet était d'obliger les ducs de Bretagne à lui prêter serment de vassalité et d'obéissance, comme ils l'avaient fait au temps de Rollon et d'autres ducs de Normandie. Mais Philippe, roi de France, et Alain Fergaut, comte de Bretagne, mirent tant de diligence à secourir Dol que Guillaume le Conquérant dut lever le siège et s'en retourner, après avoir été frustré dans ses espérances¹. L'évêché de Dol était alors occupé par un évêque du nom de Juhel, qui, non content d'avoir acheté, à prix d'argent, sa dignité épiscopale, s'était ensuite publiquement marié et dotait ses filles avec les biens de l'église². Juhel se montra favorable à Guillaume le Conquérant et quitta spontanément sa ville épiscopale, peu après la retraite de ce dernier, probablement à cause de l'irritation de ses diocésains contre lui, et ceux-ci envoyèrent à Rome le jeune Gilduin, pour que Grégoire VII le sacrât évêque de Dol. La jeunesse de Gilduin empêcha le pape de se rendre à une telle demande; mais ayant remarqué parmi les délégués de l'église de Dol, venus à Rome avec Gilduin, Yves, abbé de saint Mélaïne à Rennes, homme d'un âge mûr, jouissant d'une juste réputation de science et de vertu, il le choisit pour évêque de Dol, du consentement des Bretons qui se trouvaient là, et procéda à son sacre. Lorsque Yves partit pour son nouveau diocèse, le pape lui donna deux lettres de recommandation, une pour les fidèles de Dol, l'autre pour les évêques de la province de Bretagne³.

Grégoire VII n'ignorait pas que Guillaume le Conqué-

¹ OR. VITALIS *historia ecclesiastica*, l. IV, t. II. p. 290 sq. de l'édition le PRÉVOST. — Voyez aussi ROGERI DE HOVEDEN *Chronica*. Pars prior. t. I, p. 132 de l'édition de W. STUBBS. LONDON, LONGMANN, 1868.

² C'est Grégoire VII lui-même qui donne ces détails; *Regist.*, n° 16 des *epistolæ collectæ*, p. 541 sq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

³ *Regist.* IV, 4 et 5, p. 247-250 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

rant s'intéressait à Juhel comme à l'un de ses partisans les plus dévoués, aussi lui écrivit-il pour lui démontrer que ce Juhel, était tout à fait indigne de l'épiscopat, qu'il était chargé de crimes et il demandait au souverain de ne plus soutenir un tel scélérat¹.

D'un autre côté, Raoul de Langeais, archevêque de Tours, se plaignit à Grégoire VII de ce qu'il avait accordé le pallium au nouvel évêque de Dol, et, avec le pallium, des droits de métropolitain sur la province de Bretagne ; l'archevêque protestait contre cette concession, au nom des droits d'église métropolitaine que l'église de Tours avait, depuis de longues années, sur toute la Bretagne, sans excepter l'église de Dol. Dans sa réponse, le pape renvoya l'archevêque à la lettre qu'il avait écrite aux évêques de Bretagne pour recommander l'évêque de Dol ; la lettre réservait en effet les droits de l'église de Tours. Grégoire VII ajoutait qu'il se disposait à aller en Germanie, que peut-être il paraîtrait de là en France, dans tous les cas qu'il enverrait des légats dans ce dernier pays pour prononcer, après une enquête, sur les rapports de l'église de Tours et de la province de Bretagne².

Guillaume le Conquérant revint à la charge auprès du pape en faveur de Juhel ; le 21 mars 1077, Grégoire VII répondit au souverain que la cause était jugée et l'indignité de Juhel vraiment manifeste ; par égard pour le roi d'Angleterre, le pape prescrivait cependant qu'une nouvelle enquête eût lieu sur l'ancien évêque de Dol et il délégua, pour la faire, Hugo évêque de Die, le cardinal sous-diacre Hubert et le moine Teuzo³. Juhel ayant sans doute remar-

¹ *Regist.* GREGOR VII, n° 16 des *epist. collectae*, p. 541 sq. des *Mon. Gregor.*

² *Regist.* IV, 13 p. 239 sqq. des *Mon. Greg.* de JAFFE. Ce conflit entre la Bretagne et la métropole de Tours n'était certes pas nouveau, cf. *supra*, t. I, chap. III, p. 157, et chap. IV, p. 194 sqq.

³ *Regist.* IV, 17 p. 264 sqq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

qué la protection que le roi d'Angleterre voulait bien lui accorder n'était pas aussi efficace qu'il l'avait probablement espéré, prit le parti d'aller à Rome, où il fit à Grégoire VII l'humble aveu de ses fautes¹. Le pape lui tint compte, dans une certaine mesure, de cet acte de soumission et d'obéissance et écrivit, le 22 mai 1078, au cardinal Hubert et au moine Teuzo, de se joindre à Hugo, évêque de Die, pour procéder sur Juhel à l'enquête déjà prescrite. Il demandait en outre qu'un représentant du roi d'Angleterre fit partie de la commission, chargée de prononcer sur l'ancien évêque de Dol². Cette enquête a-t-elle eu lieu, quel en a été le résultat? nous l'ignorons complètement, mais il est certain que Juhel ne remonta jamais sur le siège de Dol qu'Yves occupa jusqu'à sa mort; un évêque du nom de Jean lui succéda et un autre du nom de Rolland fut son second successeur³.

III. — ÉTATS SCANDINAVES

Avant de rechercher l'appui du roi d'Angleterre, Grégoire VII avait, comme nous l'avons vu, songé à attirer les Danois en Italie; aux Normands de l'Italie du sud qui, de conquête en conquête, s'avançaient, d'une façon de plus en plus inquiétante, vers Rome et le Latium, il avait voulu opposer les soldats aguerris de Svend Estrithson, mais le roi danois ne répondit pas à cet appel⁴; le 17 avril 1075, Grégoire VII écrivit à ce prince la lettre suivante, elle permet de supposer qu'à cette date, le pontife n'avait pas encore renoncé à son projet d'une alliance politique avec les Scandinaves.

¹ *Regist.* v, 22 p. 319 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² *Regist.* v, 22 p. 318 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

³ *Gallia christ.*, t. XIV, col. 1045 sqq. COLDIDIT HAUREAU.

⁴ Cf. supra, t. III, chap. XXI, p. 106. *Regist.* II, 51, p. 167.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Svend, roi des Danois, salut et bénédiction apostolique.

« S'inspirant de leurs droits et de la coutume, nos prédécesseurs envoyaient à toutes les nations de bienveillants messagers, chargés d'indiquer les voies du Seigneur, de reprendre, dans tous les rois et dans les princes, ce qu'il y avait à reprendre et d'enseigner la discipline qui conduit à la béatitude éternelle. En effet, la loi des pontifes romains est reconnue dans plus de pays que ne l'a été la loi des empereurs romains¹ ; leur voix a retenti dans le monde entier, ceux qui obéissaient à Auguste obéissent maintenant au Christ. Mais aujourd'hui les rois et les chefs de la terre n'ont plus de respect pour la loi de l'Église, ceux qui auraient dû, plus que les autres, respecter et défendre la justice ont abreuvé l'Église de tant d'affronts, ils ont fait preuve d'une telle désobéissance — ce qui selon Samuel est aussi grave que le crime de l'idolâtrie — que, n'envoyant presque plus de légats parce que leurs missions étaient à peu près stériles, nous nous bornons à adresser nos paroles et nos prières au maître des rois et au Dieu des vengeances. »

Après avoir fait l'éloge de la nation danoise et de sa piété envers le saint-siège, le pape termine sa lettre par ces lignes significatives :

« Comme tu avais manifesté à notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le pape Alexandre, le désir de devenir le débiteur du bienheureux Pierre, d'obtenir son noble patronage pour toi et pour ton royaume, fais-nous savoir, par les mêmes légats, si telle est encore ta volonté ou si tu as changé d'avis, ou enfin, ce que nous souhaitons vivement, si tu es encore plus qu'auparavant dans les mêmes intentions. Lorsque j'étais archidiacre, j'avais beaucoup d'affection pour toi et il me semblait que j'étais payé de retour. Cette affection a encore augmenté depuis que, malgré mon indignité, j'ai assumé cette charge de pasteur suprême dont l'amour de Dieu et du prochain sont comme le fondement ; elle pourra, si tu le veux, et avec le secours de Dieu, devenir plus grande encore. Donnée à Rome, le 15 des calendes de mai, indiction XIII^e (17 avril 1075)². »

¹ Plus enim terrarum lex Romanorum pontificum quam imperatorum obtinuit.

² *Regisl.* II, 73 p. 199 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE

Svend Estrithson mourut le 28 avril 1076¹, aussi rien de surprenant si la lettre pontificale resta sans résultats; il eut pour successeur son fils Harald Hein et, à cause du souvenir de son père, Grégoire fit ce qui dépendait de lui pour qu'il possédât en paix le royaume de Danemarck. A la date du 6 novembre 1077, le pape écrivit à Harald Hein une lettre très amicale dans laquelle il l'engage à prier et à faire des bonnes œuvres afin que Dieu pardonnât à Svend Estrithson les péchés dont il avait pu se rendre coupable, en ne résistant pas assez à ses passions. Il lui indique ensuite, avec une grande hauteur de vue et dans un langage profondément chrétien, quels sont les devoirs de la royauté « Sois, lui dit-il, le constant défenseur des veuves, des pauvres et des orphelins, ainsi que tu obtiendras d'être béni et aimé de Dieu. » Il termine sa lettre en lui recommandant de lui envoyer souvent des messagers, des ambassadeurs, pour qu'étant mis au courant de la situation, il puisse lui venir en aide par ses conseils².

Deux ans plus tard, le 15 octobre 1079, il lui demandait encore dans une nouvelle lettre, après lui avoir accordé des éloges, d'envoyer à Rome un clerc, orné de prudence, qui put mettre le saint-siège au courant de la discipline et des usages des églises du Danemarck³, enfin, dans une dernière lettre du 19 avril 1080, écrite au moment même où Harald Hein venait de rendre le dernier soupir, il lui rappelle ce que doit être un roi chrétien, digne de ce nom et l'avertit de réagir, autant qu'il le peut, contre une détestable coutume des Danois qui rendent leurs prêtres

¹ DAHLMANN, *Geschichte von Dannemark*, t. I, p. 190.

² *Pauperum ac pupillorum et viduarum adjutor indeficiens esto, sciens pro certo quoniam ex his operibus et condinentis amor tibi reconciliatur Dei. Regist. v, 10 p. 298 sqq. des Mon. Greg. de JAFFE.*

³ *Regist. VII, 5 p. 384 sq. des Mon. Greg. de JAFFE.*

et leurs femmes responsables des malheurs qui leur arrivent et leur infligent de mauvais traitements comme s'ils étaient les auteurs de l'intempérie des saisons, de la peste etc, ¹.

Pendant que Svend Estrithson et Harald Hein régnaient sur le Danemarck, Olaf III, second fils de Harald Haardrade gouvernait le royaume de Norwège ; Grégoire VII lui écrivit, le 15 décembre 1078, une longue et intéressante lettre ; après un court exposé de la foi chrétienne, il lui dit : « Sachez que notre désir est de vous adresser, si nous le pouvons, quelques uns de nos frères fidèles et savants, pour vous instruire en la doctrine et la science de Jésus-Christ, afin que, formés selon la doctrine évangélique et apostolique, établis et affermis sur une base solide, qui est Jésus-Christ lui-même, vous croissiez plus rapidement et d'une manière plus parfaite dans la vertu de Dieu et que votre foi produise des fruits dignes d'une récompense éternelle. Mais, comme cela nous est fort difficile à cause de la grande distance des lieux et de la diversité des langues, nous vous prions, comme nous l'avons déjà demandé au roi de Danemarck, d'envoyer à notre cour apostolique quelques jeunes nobles de votre pays, pour que, élevés avec soin dans les lois sacrées et divines, ils puissent ensuite vous reporter les enseignements du siège apostolique, non comme des inconnus, mais comme des personnes connues ; et vous prêcher, d'une manière efficace et digne de Dieu, ce que demande le christianisme, non comme des étrangers et des ignorants, mais en hommes instruits de votre langue et puissants par la science et par les mœurs. » Dans cette même lettre, Grégoire VII dit au roi Olaf de ne pas accorder son concours aux frères de Harald-Hein qui, d'après le bruit

¹ *Regist.* VII, 21 p. 412 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

public, sont venus en Norvège lui demander de travailler avec eux à détrôner Harald-Hein pour se mettre à sa place.¹

Il est inutile d'insister sur l'importance de ces belles lettres de Grégoire VII aux rois du Nord ; elles montrent avec quelle infatigable sollicitude, au milieu des plus amers soucis et des préoccupations les plus absorbantes, il remplissait les devoirs de sa charge de pasteur universel.

IV. — POLOGNE ET RUSSIE

En 1075, Grégoire VII envoya à Boleslaw II, duc de Pologne, une ambassade avec une lettre qui fournit quelques renseignements sur la situation, assez difficile du reste à définir, de l'église de Pologne, dans la seconde moitié du onzième siècle. Deux faits ont valu à ce Boleslaw II, fils de Casimir I^{er}, une certaine célébrité dans l'histoire de son pays ; en 1077, profitant des graves embarras où se trouvait Henri IV, roi de Germanie, par suite de ses démêlés avec Grégoire VII, il proclama l'indépendance politique de la Pologne, se fit couronner roi et cessa de payer tribut à la Germanie². En 1079, comme Stanislas, évêque de Cracovie, lui reprochait de mener une vie honteuse et de se souiller de crimes sans nom, le monarque, aussi brutal que vicieux, massacra, de sa propre main, le courageux évêque qui fut ensuite honoré comme un saint et comme un martyr³. Voici le passage de la lettre du pape, présentant un intérêt historique ; en dehors de ce passage, elle ne renferme que des éloges dont le duc n'était guère digne et des conseils dont il ne devait guère

¹ *Regist.* vi, 13 p. 343 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

² Voyez surtout LAMBERT DE HERSFELD, *Annales* ad ad. 1077, MG. SS. t. V, p. 255.

³ *Chronicon Polono-Silesiacum*, MG. SS. T. XIX, p. 559. Voyez aussi *Annales capituli Cracoviensis* ad. an. 1079, MG. SS. t. XIX, p. 588.

s'inspirer. « Les évêques de votre pays, n'ayant pas de siège métropolitain et n'étant sous aucun magistère, vont en divers endroits se faire sacrer et jouissent d'une liberté et d'une indépendance qui n'est pas en harmonie avec les règles et les décrets des saints pères. En outre, il y a trop peu de sièges épiscopaux pour une telle multitude d'hommes, aussi n'est-il pas possible aux évêques de remplir toutes les obligations de leurs charges épiscopales dans leurs trop vastes paroisses (diocèses) et de les administrer comme il convient. Pour ces raisons et pour d'autres dont nous ne parlons pas ici, nous vous avons adressé ces légats, afin qu'ils examinent, d'accord avec vous, ce qui concerne le gouvernement des églises et l'édification du corps du Christ, qui n'est autre que la réunion des fidèles, et qu'ils corrigent, conformément aux règles des saints pères, ce qu'il y a à corriger ou bien qu'ils en réfèrent à nous. Ecoutez-les comme vous nous écouteriez nous même, vous souvenant de cette parole prononcée par la vérité lorsqu'elle envoie ses disciples prêcher l'évangile : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. » Et, pour que leur mission dans vos pays lointains soit fructueuse, venez leur en aide par vos conseils et par votre bienveillance, parce qu'ils sont les envoyés du siège apostolique...

« Appliquez vous par dessus tout à pratiquer la charité à laquelle vous me paraissez avoir gravement manqué, je le dis à regret, en enlevant de l'argent au roi des Russes ¹. Aussi, je vous demande et je vous prie, pour l'amour de Dieu et de saint Pierre, de lui faire restituer tout ce que vous ou les vôtres, vous lui avez pris. Vous savez que ceux qui ont pris le bien d'autrui et qui ne le rendent pas, lorsqu'ils peuvent le faire, ne pourront pas être avec Dieu

¹ Dmitri Isiaslaf, fils d'Iaroslaf, roi de Kief.

dans le royaume du Christ. Nous désirons que, pour le salut de votre âme, vous receviez nos avis avec l'esprit de charité qui nous les dicte. Donnée à Rome, le 12 des calendes de mai, indiction XIII^e (20 avril 1075) ¹. »

Ce roi des Russes dont Grégoire VII prenait, avec tant de charité, les intérêts, était Dmitri Isiaslaf, fils d'Iaroslaf le Grand et roi à Kief ; nous savons par Lambert de Hersfeld qu'après avoir été détrôné par son frère Sviatoslaf, Dmitri vint, au mois de janvier 1075, à Mayence, implorer le secours d'Henri IV, roi de Germanie, pour être rétabli sur le trône. Henri IV, d'autant mieux disposé que Dmitri lui avait fait de magnifiques présents, envoya aussitôt à Sviatoslaf, Burchard, archevêque de Trèves et son beau-frère, car Oda, sœur de l'archevêque, avait épousé Sviatoslaf, et il lui manda de rendre la couronne à Dmitri, s'il ne voulait encourir la colère et éprouver la valeur des Teutons ². Le rapprochement des dates montre qu'après avoir imploré l'appui de la Germanie, Dmitri chercha aussi à intéresser le saint-siège à sa cause et que, dans ce but, il envoya son fils à Rome au tombeau des saints Apôtres et auprès de Grégoire VII, car voici la lettre que le pape lui écrivit, à la date du 17 avril 1075, par conséquent peu après l'entrevue de Mayence. La missive pontificale permet de supposer que le pape n'avait pas été mis au courant de la situation de Dmitri, car il parle au souverain russe comme s'il était en possession de son royaume. Remarquons aussi que Grégoire VII ne fait aucune allusion dans sa lettre aux rapprochements de plus en plus manifestes des églises russes avec l'église schismatique de Constantinople; il les aurait certainement dénoncés et condamnés s'il en avait été instruit.

¹ *Regist.* 11, 73, p. 196 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² LAMBERTI *Annales* ad an. 1075, MG. SS. T. V, p. 219.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Dmitri, roi des Russes, et à la reine sa femme salut et bénédiction apostolique.

« Votre fils, se rendant au tombeau des saints apôtres, nous a rendu visite. Il nous a, par de pieuses prières, manifesté le désir de recevoir son royaume de nos mains et comme un don du bienheureux Pierre et il a promis de se montrer, comme il le devait, fidèle à ce bienheureux Pierre ; il a ajouté que vous donneriez certainement votre consentement à cette démarche, si elle était approuvée par l'autorité apostolique. Cette demande nous paraissant fondée en justice, nous l'avons accueillie favorablement parce qu'elle avait votre approbation et à cause des sentiments de piété de celui qui nous la faisait ; nous lui avons donc confié, au nom du bienheureux Pierre, le gouvernement de votre royaume. Notre intention charitable et notre pensée en agissant ainsi est que le bienheureux Pierre, par son intercession auprès de Dieu, soit le protecteur de votre personne, de votre royaume et de tous vos biens, qu'il vous obtienne de gouverner ce même royaume jusqu'à la fin de vos jours, avec honneur et avec gloire et sans que la paix soit troublée, et enfin qu'après cette vie de lutte, il vous procure une gloire éternelle auprès du souverain maître. Sache votre noblesse que nous sommes parfaitement disposé à son égard et que si elle a besoin de l'autorité de ce siège pour une chose juste, elle ne lui fera certainement pas défaut. Pour graver plus profondément dans vos cœurs le contenu des présentes lettres et bien d'autres choses dont nous n'avons pas parlé, nous vous envoyons nos ambassadeurs dont l'un nous est connu et est votre ami fidèle ; ils vous fourniront de vive voix des explications sur tous ces points. Par respect pour le bienheureux Pierre dont ils sont les messagers, montrez-vous bon et affable à leur égard, écoutez avec patience ce qu'ils vous diront de notre part et ajoutez-y pleine confiance ; ne permettez pas qu'ils soient inquiétés ou empêchés dans les affaires qu'ils auraient à traiter, en vertu de l'autorité du siège apostolique, facilitez au contraire leur mission par un sincère sentiment de charité. Que le Dieu tout-puissant éclaire vos esprits et, qu'après vous avoir accordé les biens temporels, il vous conduise à la gloire éternelle.

Donné à Rome, le 15 des kalendes de mai, Indiction XIII^e (17 avril 1075) ¹. .

¹ *Regist.* II, 74, p. 198 sqq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

V. — HONGRIE

Nous avons vu quels avaient été les premiers rapports de Grégoire VII avec la Hongrie; lors de la chute du roi Salomon, il avait écrit à la reine Judith cette belle lettre que nous avons reproduite et dans laquelle il la console en termes si élevés, de la perte de sa couronne, mais il avait aussi envoyé au roi Salomon une lettre de reproches parce que, au lieu de reconnaître les droits du saint-siège sur le royaume de Hongrie, droits qui remontaient à saint Etienne, il avait placé son pays sous la dépendance de la couronne de Germanie et avait recherché l'appui du roi Henri IV¹. Le 23 mars 1075, il écrivit la lettre suivante à Geisa que les grands de la Hongrie avaient choisi pour successeur de Salomon, et il réitéra ses affirmations que la Hongrie appartenait au saint-siège et que le roi devait se montrer obéissant vis-à-vis du pape, non pas seulement dans l'ordre religieux mais dans l'ordre politique². Grégoire VII parle donc de la Hongrie comme il avait parlé de l'Espagne; il revendique ces deux pays comme étant, par suite de donations antérieures, la propriété du saint-siège, mais nulle part il ne suppose qu'ils doivent être directement gouvernés et administrés par le pape ou par ses délégués;

¹ Cf. supra, t. III, chap. xvi, p. 118 sqq.

² Voyez ci-dessous la lettre de Grégoire VII; remarquons que Grégoire VII en revendiquant un tel droit du saint-siège sur la Hongrie, en indique l'origine, il en appelle à la donation faite par saint Etienne, cf. supra, T. III, p. 119; il n'a jamais prétendu que sa dignité de pontife suprême, l'autorisât, par elle-même, à parler ainsi. De même pour l'Espagne et pour les autres pays qu'il a voulu rattacher politiquement à la papauté. Cette distinction importante ne doit pas être perdue de vue; quelques historiens, n'en ayant pas tenu compte, ont eu le tort de croire et de déclarer que Grégoire VII avait aspiré au pouvoir direct sur certains royaumes, parce qu'il était le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre; sa correspondance et ses actes contredisent absolument une telle assertion.

il admet que la Hongrie, tout comme l'Espagne, choisisse ses rois, mais il déclare que ces rois ont vis-à-vis du pape des devoirs à remplir ; ils ont à lui jurer fidélité et à rester fidèles à ce serment. Jusqu'où devait aller cette fidélité, quelles obligations impliquait ce serment, voilà ce que le pape ne définit pas d'une manière précise ; il se borne à déclarer que les princes ainsi soumis à la papauté sont pour elle des fils et non des esclaves. Voici la lettre du pape au nouveau souverain de la Hongrie :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à Gœssa, duc de Hongrie, salut et bénédiction apostolique.

« Comme tu prétends n'avoir pas encore reçu les lettres que nous t'avons envoyées, par l'intermédiaire des légats que tu nous avais adressés, nous t'écrivons de nouveau pour obéir à un pieux sentiment de charité qui nous porte à donner nos conseils à tous les rois et à tous les princes, comme à nos propres fils ; nous te désirons donc tout honneur et toute gloire compatibles avec la justice. On m'a dit beaucoup de bien de toi ; grâce à ta conduite, tu jouis d'une bonne renommée qui est arrivée jusqu'à nous. Aussi, avons-nous pour toi de l'affection et désirons-nous que cette renommée, fondée sur la réalité des faits, ne cesse de grandir. Tu dois savoir que le royaume de Hongrie, comme plusieurs autres très nobles royaumes, doit garder sa pleine indépendance et n'être soumis au roi d'aucun autre royaume, mais seulement à la sainte église romaine, la mère universelle, qui traite, non comme des esclaves, mais comme ses enfants, tous ceux qui lui sont soumis. Si Dieu n'a pas permis que ton parent conservât le souverain pouvoir, c'est, je crois, parce qu'il l'avait obtenu d'une manière usurpatrice par l'intermédiaire du roi de Germanie, et non par l'intermédiaire du pontife de Rome. Puisque le pouvoir est entre tes mains, nous t'exhortons à avoir soin des églises, à avoir à cœur l'intérêt de la religion et à faire preuve, à l'égard des légats de la sainte église romaine, lorsqu'ils viendront dans ton pays, d'une telle obéissance que, par l'intercession du bienheureux Pierre, tu puisses, dans cette vie et dans l'autre, arriver à la gloire et aux honneurs. Donné à Rome, le 10 des calendes d'avril, Indiction XIII^e (23 mars 1075) ¹. »

¹ *Regist.* II, 63 p. 183 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFÉ.

Cette lettre de Grégoire VII laisserait supposer que le pape prenait facilement son parti de la ruine de Salomon, qu'il ne s'intéressait, en aucune façon, au sort de celui qui avait, désertant la tradition de saint Etienne, compté exclusivement sur la Germanie, pour se maintenir sur le trône. Il n'en était rien cependant ; et, peu après avoir envoyé à Geisa cette première lettre, il lui en adressait une seconde qui témoigne de sa commisération pour celui qui était en exil et dans le malheur. Sans rien retrancher ou rétracter de ce qu'il a dit de la situation du royaume de Hongrie vis-à-vis du saint-siège, il propose à Geisa, comme on va le voir, de négocier la paix entre Salomon et lui, de telle sorte que chacun d'eux jouisse de ses droits et ait une situation en harmonie avec les traditions du royaume.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à Geusa, duc de Hongrie, salut et bénédiction apostolique.

« S'il est de notre devoir de défendre les droits de chacun et de rétablir la paix et la concorde, à plus forte raison, devons nous nous préoccuper de faire naître la charité parmi les grands, par ce que le sort de bien des personnes dépend de leurs dispositions pacifiques ou belliqueuses. Pour ce motif, nous désirons bien vivement opérer, si nous le pouvons, une réconciliation entre toi et ton parent, le roi Salomon ; nous voudrions que la justice étant respectée des deux côtés, chacun de vous deux fut satisfait de ce qui lui revient, n'allât pas au delà de ses droits et respectât les bonnes coutumes traditionnelles ; la paix régnerait alors dans ce très noble royaume de Hongrie qui, jusqu'à présent, a vécu par son énergie propre ; c'est un véritable roi et non un roitelet qu'il aurait alors à sa tête. C'est lorsqu'il s'est soumis au roi de Germanie que le roi de Hongrie est devenu un roitelet ; en agissant ainsi, il n'a tenu aucun compte des droits du bienheureux Pierre, prince des apôtres, car ta prudence n'ignore pas que ce royaume lui appartient. Aussi le Seigneur, voulant venger l'injure faite à son apôtre, t'a placé à la tête du royaume. Il est résulté de là que si ton parent a eu à l'origine quelques droits à l'autorité royale, il les a perdus par suite de cette usurpation sacrilège. Le nom de Pierre a pour origine cette pierre dure qui brise les portes de

l'enfer et qui, avec la force du diamant, a raison de tous les obstacles. Si donc tu désires quelque chose, si tu as quelque faveur à demander à l'église romaine, tu n'as qu'à nous le dire en toute confiance; montre par les œuvres, et comme il convient, quel est ton dévouement envers la mère universelle, et si tu es disposé à lui obéir et à lui témoigner ton respect. Nous avons chargé les porteurs de cette lettre de te dire ce que nous ne t'écrivons pas ici, parce que nous avons confiance en eux. Que le Dieu tout-puissant, qui a donné surtout au bienheureux Pierre le pouvoir de lier et de délier, t'absolve de tous vos péchés, toi et tous tes fidèles dans le Christ, et, par l'intercession de ce même Pierre, qu'il vous conduise à la vie éternelle. Donné à Rome le 18 des calendes de mai, Indiction XIII^e (14 avril 1075) 1. »

Geisa mourut le 15 Avril 1077² et nous ne voyons nulle part qu'avant sa mort il y ait eu entre Salomon et lui quelque rapprochement; les Hongrois étaient restés trop irrités contre leur ancien souverain; lui rendre même une faible partie du pouvoir dont il avait abusé pour livrer son pays à l'étranger, était impossible. Geisa eut pour successeur son frère Ladislas qui régna de 1077 à 1095 et que l'église de Hongrie honore comme un saint³. Impatient de savoir quelles étaient les dispositions du nouveau souverain à l'égard du saint-siège, Grégoire VII écrivait à son sujet, le 9 juin 1077, à Némie, archevêque de Gran ou Strigonie: « Nous demandons à ta fraternité de te réunir à tes confrères et aux grands du pays, pour avoir un entretien avec le roi qui a été élu; dis lui qu'il nous envoie des légats pour nous faire plus ouvertement connaître quelles sont ses intentions et s'il a, à l'égard du saint-siège, le dévouement dont il doit être animé. Pour ce qui nous concerne, nous lui répondrons avec bienveillance et pour l'honneur de Dieu tout puissant et du bien-

¹ *Regist.* II, 70 p. 192 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² *Geschichte von Ungarn von J. FESSLER UND KLEIN.* Leipzig, 1867, p. 171 sqq.

³ Voyez l'ouvrage cité dans la note précédente à la p. 174 sqq.

heureux Pierre, prince des Apôtres : Notre intention, qui est inspirée par une charité et un vif désir de lui être agréable, est que la sainte autorité apostolique soit utile à son Excellence et à tout son royaume. Le porteur de cette lettre vous informera fidèlement de tout ce que nous ne pouvons, à cause de la longueur, insérer dans cette lettre. Donné à Carpinete, le 5 des ides de juin, indiction XV (9 juin 1077) ¹.»

Nous savons que, dès le début de son règne et peut-être même avant de connaître le désir du pape, Ladislas envoya à Rome une ambassade qui fournit à Grégoire VII les indications les plus satisfaisantes sur les dispositions du roi. aussi de très cordiales relations s'établirent entre le saint-siège et le royaume de Hongrie. Le 21 Mars 1079, le pape écrivit à Ladislas une lettre affectueuse et pleine d'éloges et par laquelle il lui demandait comme un service personnel d'avoir soin des nombreux seigneurs et soldats, qui fuyant la tyrannie d'Henri IV et craignant les effets de sa colère, avaient quitté leur pays et cherché un refuge en Hongrie. Ladislas n'avait pas attendu ces pressantes exhortations pour témoigner sa bienveillance aux victimes du roi de Germanie ².

VI. — BOHÈME

Il a déjà été question du conflit survenu entre Jarmir, évêque de Prague, frère de Wratizlas, duc de Bohême, et Jean, évêque d'Olmutz³ ; Grégoire VII avait fait venir à Rome, dans les premiers mois de 1074, les deux prélats, afin d'aplanir leur différend, mais ils étaient à peine de retour en Bohême que, par la faute de Jarmir, la querelle

¹ *Regist.* IV, 25 p. 279 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE,

² *Regist.*, VI, 29 p. 265 sqq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ Cf. *supra*, t. III, chap. I^{er} XV, p. 48.

recommençait. L'évêque de Prague, prétendant agir en vertu d'ordres donnés par Grégoire VII, s'empara des terres qui étaient, entre l'évêque d'Olmultz et lui, l'objet du litige et ce dernier fitsans doute parvenir de nouvelles plaintes à Rome. Le pape, irrité qu'on eût ainsi abusé de son nom car il n'avait jamais donné de pareils ordres, écrivit à Jarmir, au duc de Bohême et à l'évêque d'Olmultz¹; sa lettre à Jarmir est certainement une des plus vertes, des plus énergiques de sa correspondance; il traite l'évêque de menteur et le menace de la déposition, s'il ne change immédiatement de conduite². Les deux évêques durent revenir à Rome pour le synode du mois de février 1075, et là la question fut définitivement jugée; afin d'éviter tout nouveau démêlé, le pape voulut que la sentence synodale fût rédigée par écrit et conservée dans les archives³.

Pendant plusieurs années, les rapports de Grégoire VII et de Wratizlas, duc de Bohême, témoignent de la confiance qui existait entre le prince et le pontife; ainsi, au mois d'avril 1075, le pape intercédait auprès du duc, en faveur de son neveu Frédéric, fils de Spitihnev, ancien duc de Bohême; mù par un sentiment de miséricorde, Grégoire VII demandait que Frédéric fût rétabli dans son patrimoine, ou du moins que son oncle ne le laissât pas dans la misère et le dénuement⁴.

Ces relations amicales entre Wratizlas et Grégoire VII n'eurent plus ensuite ce même caractère lorsque se produisit le conflit d'Henri IV avec le pape; à l'inverse de la Hongrie, la Bohême, ou plutôt son duc, fit cause commune

¹ *Regist.* II, 6, [7, 8,] p. 118 sqq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² *Mentibus es... non erubescis aut non times quod pro talibus causis non solum ordinis tui periculum tibi imminet, sed ex fraterno odio nec Christianitatis qui sem in te suscepta gratia manet.*

³ *Regist.* II, 53 p. 171 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

⁴ Ce Frédéric, neveu du duc de Bohême, est devenu ensuite patriarche d'Aquilée. *Regist.* II, 71 p. 193 sqq. des *Mon. Greg.*

avec le roi de Germanie et lui resta fidèle, même lorsque Henri IV fut en guerre ouverte avec Grégoire VII. Cette ligne de conduite lui valut de prendre, en 1086, le titre de roi et de ceindre la couronne royale¹, mais elle lui valut aussi les reproches du pape. « Ce n'est pas sans hésitation, lui écrivait ce dernier à la date du 1 janvier 1080, ce n'est pas sans hésitation que nous t'envoyons la bénédiction apostolique, car tu entretiens des rapports avec des excommuniés. » Il lui expose ensuite avec son énergie ordinaire combien une telle manière d'agir est de nature à compromettre son salut éternel. Cette même lettre pontificale renferme une décision, tout à fait digne d'attirer l'attention : Wratizlas avait demandé à Rome que l'on put célébrer, en Bohême, l'office divin en se servant de la langue slave, Grégoire VII refuse et répond en ces termes à cette demande : « Ta noblesse a demandé qu'avec notre permission, l'office divin fut célébré chez vous en langue slave, sache que nous ne pouvons, en aucune façon, consentir à ce que tu nous demandes. Ceux qui ont étudié avec soin l'Écriture sainte et qui se rendent compte des difficultés qu'elle présente en plusieurs endroits, regardent ces difficultés comme une marque de la sagesse de Dieu; en effet, si tous pouvaient la comprendre, elle serait exposée à être dépréciée et à perdre de son autorité, ou bien elle pourrait être mal interprétée par les ignorants et les induire en erreur. Il ne sert à rien d'objecter que des hommes religieux ont, sur ce point, cédé avec patience aux désirs du peuple, car l'église primitive n'a pu, dès le début, élucider diverses questions qui l'ont été ensuite par les saints pères, lorsque la chrétienté et la religion sont parvenues à un plus haut degré de développement. De par l'autorité du bienheureux Pierre, nous nous opposons, par conséquent, à la demande

¹ *Geschichte Böhmens von 1041 bis Wratizlaus Königs-Kronung 1086*, von J. KRÖGER. Leipzig, 1880. — Sur Wratizlar I^{er}, voir p. 28 sqq.

imprudente qui est faite par les vôtres, et, pour l'honneur du Dieu tout-puissant, nous te prescrivons de résister de toutes tes forces à ces vaines et téméraires innovations ¹. »

VIII. — AFRIQUE SEPTENTRIONALE

Ce dut être avec bonheur que Grégoire VII, dont nous avons déjà pu constater la vive sollicitude pour l'église d'Afrique², reçut les envoyés d'Anazir, roi de la Mauritanie Sitifiennne, l'invitant, au nom de leur maître, à sacrer évêque, pour le siège de Buzea, le prêtre africain Servand. Quoique Sarrazin, Anazir ne se bornait pas à s'adresser directement au pape, il lui envoya aussi, par la même ambassade, de magnifiques présents³. Ibn-Khaldoun nous a laissé de précieux renseignements sur ce roi Anazir qu'il appelle En-Nacer ; nous savons par lui qu'Anazir, prince de la dynastie Hammadite et successeur de Bologguïn, ne fut pas seulement souverain de la Mauritanie Sitifiennne mais qu'avec des fortunes diverses, son autorité fut reconnue à l'est jusqu'à Sfax et dans le sud jusqu'à Biskra, et à

¹ Quia vero nobilitas tua postulavit quod secundum sclavonicam linguam apud vos divinum celebrari annueremus officium, scias, nos huic petitioni tuæ nequaquam posse favere. Ex hoc nempe, sæpe volventibus liquet, non immerito sacram scripturam omnipotenti Deo placuisse quibusdam locis esse occultam : ne si ad liquidum cunctis pate-ret, forte vilesceret et subjaceret despectui aut prave intellecta a mediocribus, in errorem induceret. Neque enim ad excusationem juvat, quod quidam religiosi viri, hoc, quod simpliciter populus quærit, patienter tulerunt seu incorrectum dimiserunt ; cum primitiva ecclesia multa dissimulaverit, quæ a sanctis patribus postmodum firmata Christianitate et religione crescente, subtili examinatione correctæ sunt. Unde ne id fiat, quod a vestris imprudenter exposcitur, auctoritate beati Petri inhibemus ; te que ad honorem omnipotentis Dei huic vanæ temeritati viribus totis resistere præcipimus. *Regist.* VII, 11 p. 392 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

² Cf. supra, t. III, chap. xv, p. 49.

³ Voyez ci-dessous la lettre de Grégoire VII au roi Anazir.

l'ouest jusqu'au delà d'Alger. Il mourut en 1088-1089. « En l'an 460 (1067-8), dit Ibn-Khaldoun, il s'empara de la montagne de Bougie (Bedjaïa, localité habitée par une tribu berbère du même nom. Chez eux, Bedjaïa s'écrit Bekaïa et se prononce Begaïa. On trouve encore les débris de cette peuplade Sanhadjienne éparpillés parmi les autres tribus berbères. En-Nacer ayant conquis cette montagne, y fonda une ville à laquelle il donna le nom d'En-Naceria; mais tout le monde l'appelle Bougie du nom de la tribu. Il y construisit un château d'une beauté admirable qui porta le nom de château de la Perle (Casr-el-Louloua). Ayant peuplé sa nouvelle capitale, il exempta les habitants de l'impôt (Kharadj), et en l'an 461 (1068-9), il alla s'y établir lui-même¹. »

Nous n'avons plus le message envoyé par Anazir à Grégoire VII, mais voici la réponse du pontife au prince Sarasin.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Anazir, roi de la Mauritanie, de la province Sitifienne, en Afrique, salut et bénédiction apostolique.

« Ta noblesse nous a écrit cette année pour nous demander de sacrer évêque, suivant la constitution chrétienne, le prêtre Servand; ta requête étant juste et équitable, nous nous sommes empressé d'y obtempérer. En outre, tu nous as envoyé des présents et, par respect pour le bienheureux Pierre, prince des apôtres, et par amour pour nous, tu as racheté des chrétiens qui étaient chez vous en captivité et tu as promis de racheter les autres. Cet acte de bonté t'a été certainement suggéré par Dieu, créateur de toutes choses, sans lequel nous ne pouvons rien faire de bien, ni même en avoir la pensée; Celui qui illumine tout homme venant en ce monde² a fait naître dans ton esprit cette lumineuse pensée. En effet, le Dieu tout puissant qui veut que tous les hommes soient sauvés³ et

¹ *Histoire des Berbères*, par IBN-KHALDOUN, traduction de SLANE. T. II. Alger, 1854, p. 51. Voyez de la p. 47 à 51.

² S. JEAN I, 9.

³ J A TIMOTH II, 4.

qu'aucun ne périsse, n'approuve rien davantage chez nous que l'amour de nos semblables, après l'amour que nous lui devons, et que l'observation du précepte : ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ¹. Nous devons plus spécialement que les autres peuples, pratiquer cette vertu de la charité, vous et nous qui, sous des formes diverses, adorons le même Dieu unique, qui, tous les jours, louons et vénérons en lui le créateur des siècles et le maître de ce monde. Comme le dit l'apôtre : *Il est notre pair, c'est lui qui a procuré l'union* ².

« Plusieurs nobles romains ayant connu par nous la grâce qui l'a été accordée par Dieu, admirent ta bonté et tes vertus et publient tes louanges. Deux d'entre eux, avec lesquels nous sommes plus particulièrement lié, Albéric et Cenci ³, élevés avec nous dès leur adolescence dans le palais de Rome, désireraient vivement nouer avec toi des relations d'amitié et de charité ; ils seraient heureux de pouvoir t'être agréables en ce pays ; ils t'envoient quelques-uns de leurs hommes pour te faire savoir qu'ils ont en haute estime, ta prudence et ta noblesse et qu'ils ne demandent qu'à te servir ici, dans la mesure de leur pouvoir. Nous les recommandons à ta magnificence, et nous te prions d'avoir pour eux, à titre de réciprocité, l'amour et le dévouement que nous aurons toujours pour toi et pour tout ce qui te concerne. Dieu sait que si nous t'aimons, c'est uniquement pour sa gloire et combien nous désirons ton salut et ta glorification, dans cette vie et dans l'autre. Nous le prions du fond du cœur de te recevoir, après une longue vie, dans le sein de la béatitude du très saint patriarche Abraham ⁴. »

« Jamais peut-être, dit avec raison M. de Mas-Latrie, pontife romain n'a plus affectueusement marqué sa sympathie à un prince musulman ; jamais surtout nous n'avons remarqué qu'un pape ait exprimé, avec cette effusion intime et ces ménagements, la croyance commune des Musulmans et des Chrétiens au même Dieu, unique et immortel, servi et honoré par des cultes respectables quoique divers. Cette invocation d'Abraham, ce soin de rappeler les seuls points qui rapprochent deux mondes religieux, si opposés d'ailleurs sur tout le reste, sont bien éloignés du ton général des missives échangées entre

¹ S. MATTH. VII, 42.

² *Aux Ephés.* II, 14.

³ Cenci, fils du préfet, Jean et qui mourut assassiné, après avoir été lui-même préfet de Rome.

⁴ *Regist.* II, 21 p. 236 sq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

Les papes et les princes musulmans. Quelques égards qu'ils aient témoignés à des califes ou à des émirs, dans les lettres les plus instantes qu'ils leur aient adressées, pour demander une faveur ou les en remercier, les souverains pontifes conservent un accent d'autorité, de remontrance, ou tout au moins de compassion, que les princes de l'Islam prenaient aussi dans leurs missives, mais qui se fait à peine sentir dans les relations d'En-Nacer et de Grégoire VII ¹.

L'évêque ainsi sacré par Grégoire VII lui-même devait occuper le siège de Buzea dans la Mauritanie Sitifienne; lorsqu'il reprit le chemin de l'Afrique, le pape lui donna une lettre de recommandation pour ses diocésains, en voici le début :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au clergé et au peuple de Buzea dans la Mauritanie Sitifienne, en l'Afrique², salut et bénédiction apostolique.

« Conformément à votre demande, et avec le concours de la divine clémence, nous avons sacré, d'après nos lois, l'archevêque

¹ *Traité de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*, par DE MAS-LATRIE. Paris, PLON, 1868, in folio, p. 23 de l'Introduction historique.

² Où se trouve ce Buzea dont parle la lettre pontificale? Une note marginale du manuscrit du *Registrum* porte : *id est Yppona*, mais il n'est guère possible d'accepter cette interprétation; le souvenir de saint Augustin aura fait penser, à celui qui a écrit cette note, au siège épiscopal de saint Augustin, mais l'Hippone royale n'est nullement dans la Mauritanie Sitifienne, pas plus que l'autre Hippone, l'Hippone Zarite qui est dans la Proconsulaire. Ce nom de Buzea ne se trouve, en aucune façon, dans les géographies antiques de la Mauritanie Sitifienne pas plus que dans les *Inscriptiones latinae*; cf. *Inscriptiones Africae latinae collegit WILMANN (Collection MOMSEN)*. Pars posterior, *Inscriptiones Mauretaniarum*, Berlin, REIMER, 1881, p. 713 sqq. Pars V, *Mauretania Sitifensis*. Ne faudrait-il pas voir dans Buzea la traduction latine du nom de cette ville de Bedjaia, Bekaia, fondée par En-Nacer, qu'il a ornée de magnifiques monuments et où il avait établi sa résidence? On comprendrait que, pour mieux attirer les chrétiens dans sa nouvelle capitale, il ait désiré avoir à Bedjaia un siège épiscopal. Ce n'est là du reste qu'une pure hypothèse et je n'insiste pas, car il est bien facile dans ces questions de se tromper du tout au tout.

Servand que vous avez élu et que vous nous avez envoyé pour être sacré et nous vous le renvoyons, après l'avoir, autant que le temps le permettait, mis au courant de nos usages, consacrés par les lois. Nous vous prions et nous vous supplions, au nom de la charité paternelle qui nous anime, de le recevoir avec tout le dévouement d'une charité réciproque, avec tout le respect qu'inspire la religion chrétienne et de faire preuve, vis-à-vis de lui, d'une humble obéissance pour tout ce qui concerne l'accomplissement de la loi divine. Les Sarrasins qui vous entourent, voyant la sincérité de votre foi, la pureté de la charité divine qui vous unit et de votre dilection fraternelle, admireront au lieu de la mépriser, la foi chrétienne qui inspire de tels sentiments et produit de telles œuvres. Il faut qu'en vous voyant agir, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux ¹. »

Grégoire VII avait appris, probablement par Servand et par les envoyés d'Anazir, que l'église d'Afrique en était réduite au point de n'avoir pas assez d'évêques pour en sacrer un autre ; le droit canon exigeait trois évêques pour procéder à un sacre épiscopal et il n'y en avait plus que deux sur la terre africaine, Cyriaque, archevêque de Carthage et ce Servand que le pape venait de oindre de l'huile sainte. Emu de cette lamentable situation, Grégoire VII écrivit à l'archevêque de Carthage de lui envoyer un clerc recommandable, muni de lettres portant sur lui un bon témoignage ; son intention, disait-il, était de le sacrer évêque et de le renvoyer en Afrique, pour qu'il fût possible de procéder ensuite à de nouvelles ordinations ². Nous ne

¹ *Regist.* III, 20 p. 235 sq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

² Les lettres de la correspondance de Grégoire VII ne sont pas toujours classées par ordre chronologique dans le manuscrit parvenu jusqu'à nous ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans le livre III, le n° 5 est du 11 septembre 1075, le n° 6 du mois de février 1076, le n° 7 de 1075 et le n° 8 du 7 décembre 1075. Il serait aisé de signaler d'autres interversions du même genre. Il ne faut donc pas être surpris si les trois lettres, dont est ici question et qui ont été écrites par Grégoire VII, au sujet de l'église d'Afrique, n'ont pas été classées dans l'ordre voulu ; le *registrum* donne d'abord la lettre pontificale adressée

savons pas si les charitables intentions du pontife romain furent couronnées de succès car, après Grégoire VII, l'obscurité se fait de plus en plus et pendant de longues années sur le malheureux sort des églises d'Afrique.

à Cyriaque, archevêque de Carthage, c'est la seule datée, elle est du mois de juin 1076 ; puis vient la lettre, donnée au nouvel évêque Servand pour le recommander à ses diocésains de Buzea, et enfin la lettre au roi Anazir. La suite des faits exige au contraire que la lettre au roi Anazir soit placée la première, puis vient celle aux habitants de Buzea et enfin la lettre à l'archevêque de Carthage. La lettre au roi Anazir dit en effet que ce roi a envoyé au pape le prêtre Servand pour le sacrer évêque, ce que Grégoire VII vient de faire et il ajoute qu'il renvoie maintenant ce Servand dans son diocèse ; vient ensuite naturellement les lettres de recommandations données à ce même Servand (le pape le nomme encore) pour ces diocésains. Enfin, comme dans sa lettre à l'archevêque de Carthage, Grégoire VII fait parler de l'évêque qu'il a sacré peu auparavant pour l'église d'Afrique — *illi cui nuper manum imposuimus* — il est d'autant plus évident qu'il fait allusion au sacre de Servand qu'il nous fait connaître, dans cette même lettre, la complète pénurie d'évêques dont souffrait l'église d'Afrique.

CHAPITRE XXI

La guerre civile en Germanie.

25 février 1078. — 7 mars 1080.

SOMMAIRE.

Synode romain. — Les ambassadeurs d'Henri IV dénoncent la conduite de Rodolphe. — Lettre du pape modifiant les condamnations prononcées en France par le légat. — Excommunications prononcées par le synode. — Dispositions législatives. — Le pape convie les deux rois à une diète en Germanie pour décider sur leurs prétentions. — Diète préliminaire de Fritzlar. — La diète demandée par Grégoire VII ne peut avoir lieu. — Lettre des Saxons à Grégoire VII, faiblesse de leur argumentation. — Lettres de Grégoire VII à Hugo de Cluny et aux grands de la Germanie — Nominations épiscopales en Germanie. — Bataille de Melrichstadt. — Horreurs de Henri IV en Souabe. — Bénévent et les Normands. — Mort de Richard, prince de Capoue. — Révolte des barons normands contre Robert Guiscard. — Synode romain du 19 novembre 1078. — Canons du synode romain. — Nouvelle défense contre les investitures. — L'hérésiarque Bérenger. — Il est mandé à Rome. — Une légende sur Bérenger. — Deux nouveaux archevêques de Trèves et de Cologne. — Négociations d'Henri IV avec les Saxons. — Synode romain du mois de février 1079. — Bérenger se rétracte, lettre du pape en sa faveur. — Plaintes des Saxons et du cardinal Bernard contre Henri IV. — Serment prêté par les ambassadeurs des deux rois. — Grégoire VII envoie deux nouveaux légats en Germanie. — Ruse diplomatique d'Henri IV. — Diète préliminaire de Fritzlar. — Diète de Wurzburg. — Armistice entre les deux partis. — Les légats retournent à Rome. — Lettre de Grégoire VII aux fidèles de la Germanie sur la mission de ses légats. — Deux lettres des Saxons au pape. — Bataille de Flarcheim.

Le synode se tint à l'époque indiquée, durant la première semaine du carême (25 février — 3 mars 1078) et compta environ cent archevêques ou évêques et une innombrable multitude d'abbés, de clercs, de moines et

de laïques, les évêques étaient venus de presque toutes les contrées de la chrétienté; on remarquait parmi eux Hugo, évêque de Die, légat du saint-siège pour la France et la Bourgogne, et surtout ce Pierre, cardinal-évêque d'Albano, qui avait autrefois traversé un bûcher embrasé, pour prouver que Pierre, évêque de Florence, était vraiment simoniaque ¹.

Dès le début du synode, les deux ambassadeurs d'Henri IV, Benno, évêque d'Osnabruck et Théoderich, évêque de Verdun, pleins d'espoir dans le succès de leur cause, à la suite de la réception qui leur avait été faite en Italie et à Rome ², dénoncèrent au saint-siège la conduite du roi Rodolphe et demandèrent sa condamnation. Après avoir protesté des excellentes dispositions d'Henri IV leur maître, de sa volonté bien arrêtée d'obéir en tout au pape, ils ajoutèrent que si le roi soumettait cette affaire au tribunal apostolique, ce n'était pas qu'il ne put, par les armes, avoir facilement raison de ses adversaires, mais il lui semblait juste et équitable d'avoir sur le litige l'appréciation et le jugement de ce tribunal apostolique. Ils insistèrent surtout sur ce point que Rodolphe avait eu, et comme duc et comme soldat, des devoirs à remplir vis-à-vis d'Henri IV, qu'il lui avait prêté serment de fidélité et lui avait promis son concours

¹ *Regist.*, V, 14 a, p. 305 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE; — *Pontif. roman. Regesta* de JAFFE, 2^e édition, p. 625, — BERTHOLDI *Annales ad an.* 1078; MG. SS. V, p. 306. — Berthold dit que soixante-dix évêques seulement assistèrent à ce concile, d'après le cardinal Deusdedit, il y en eut quatre-vingt-quinze. DEUSDEDIT, *Collect. Can.*, IV c. 106 édition du P. MARTINUCCI, Venetiis, 1869 in-4°. C'est Berthold qui parle de la présence de Hugo, évêque de Die, au synode, il résulterait cependant d'un document provenant de Manassès, archevêque de Reims, que l'évêque de Die, n'était pas à Rome à ce moment-là. Cf. *Apologia Manassae archiep. Remensis* dans le *Museum Italicum*, t. I, pars altera, p. 119. Paris, in-4° 1687, édit. de d. MABILLON et d. GERMAIN.

² Cf. supra, t. III, chap. XIX p. 321.

pour défendre les intérêts du royaume et qu'ensuite, au mépris de ses serments et de ses promesses, il avait voulu s'emparer de la couronne, après en avoir dépouillé son souverain.

Une partie de l'assemblée applaudit aux déclarations et appuya la demande des évêques d'Osnabruck et de Verdun, des acclamations se firent entendre pour que le roi Rodolphe fût immédiatement et à tout jamais frappé d'anathème, mais Grégoire VII n'était pas homme à s'incliner devant de telles objurgations, à obéir à une mise en demeure de ce genre ; il déclara que, sans ratifier l'excommunication prononcée par son légat contre Henri IV, parce qu'il n'en connaissait pas assez les motifs, il avait besoin d'étudier encore cette question si délicate, si importante et de prendre l'avis des hommes sages et prudents. Comme conclusion, il annonça que le samedi suivant, c'est-à-dire à la fin du synode, il rendrait sa décision et il implora instamment les prières de l'assemblée pour que Dieu lui accordât le don de discernement et de sagesse¹,

Divers procès concernant des personnes de France ou d'Italie absorbèrent ensuite l'attention de l'assemblée, les sentences déjà portées par le légat Hugo, évêque de Die, contre plusieurs des plus hauts dignitaires de l'église de France, furent soumises à un nouvel examen et modifiées, à peu près toutes dans un sens favorable aux accusés. Dès le 3 mars 1078, Grégoire VII sanctionna ces modifications par le document suivant qui témoigne en faveur de la modération du pontife et de son vif désir de pacifier les esprits ; tout en maintenant l'autorité de son légat à l'encontre des réclamations des prélats français et bourguignons, le pape tempère l'usage de cette autorité et en corrige les abus ; son attitude s'inspire de l'antique tradition

¹ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1078 ; MG. SS. V, p. 307.

du siège apostolique, inébranlable fermeté sur les principes mais condescendante pour les personnes, suivant les temps et suivant les circonstances.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

« La coutume de l'église romaine, dont Dieu a permis que nous fussions le serviteur malgré notre indignité, est de faire preuve de tolérance et de mansuétude ; aussi, voulant user de tempéraments au lieu d'appliquer les canons dans toute leur rigueur, nous avons examiné et discuté, avec beaucoup de soin, les procès des évêques de France et de Bourgogne, suspendus par notre légat Hugo, évêque de Die. Comme la sentence prononcée contre Manassès, archevêque de Reims, — accusé de divers méfaits et ne s'étant pas rendu aux synodes auxquels Hugo, évêque de Die, l'avait invité, — ne nous paraissait pas en harmonie avec la gravité et la douceur ordinaire de l'église romaine, nous l'avons réintégré dans sa dignité et ses fonctions, à la condition cependant qu'il prêtât le serment suivant, sur le corps de saint Pierre :

« Moi, Manassès, archevêque de Reims, je déclare que si je ne me suis pas rendu au synode d'Autun, auquel Hugo, évêque de Die, m'avait convié, ce n'est nullement par un motif d'orgueil. Si je suis mandé par le nonce ou par des lettres du saint-siège, je n'userai d'aucune ruse et d'aucune fraude pour faire défaut, et je me rendrai au contraire et me soumettrai à la décision du jugement de cette Église. S'il plaît au seigneur pape Grégoire ou à son successeur de me faire comparaître par devant son légat, pour répondre aux accusations portées contre moi, j'obéirai sans aucune restriction. Quant aux trésors, aux ornements et aux biens de l'église de Reims qui m'est confiée, je les administrerai pour le plus grand honneur de cette église et je ne les aliénerai pas au mépris de la justice ¹.

« Au sujet de Hugo, archevêque de Besançon ; attendu que les lettres qui l'invitaient au synode ont été gardées par ses clercs et ne lui ont pas été remises, nous lui rendons le pouvoir d'exercer les fonctions épiscopales qui lui avait été enlevé dans le même synode, à la condition toutefois de se présenter avec ses suffragants ou avec

¹ Voyez t. III, au chapitre précédent, p. 340 sqq. les rapports de Manassès, archevêque de Reims, avec le saint-siège et avec Hugo, évêque de Die et légat du pape.

les évêques voisins, par devant notre légat, si celui-ci le juge à propos et de lui présenter sa défense ¹.

« Nous réintégrons également Richer, archevêque de Sens, dans l'exercice des fonctions qui lui avait été interdit. Il nous a promis en effet de répondre soit en personne, soit par un délégué à notre légat, sur les points qui l'avaient fait inviter au synode par ce même légat. Il doit en outre dans la mesure de son pouvoir, venir en aide au légat dans les affaires ecclésiastiques et lui faire oublier ce qui s'est passé ².

« Geoffroi, évêque de Chartres, ayant été jugé dans un synode dont il était absent et auquel il n'avait pas été invité, est réintégré dans sa charge épiscopale, mais son procès devra être de nouveau instruit et jugé par devant notre légat ³.

« Richard, archevêque de Bourges, ayant dans un moment d'emportement et non en vertu d'une sentence synodale, quitté son église, a reçu la crosse et l'anneau après avoir promis de donner satisfaction à notre légat, au sujet des accusations portées contre lui ⁴.

« Raoul, archevêque de Tours, n'ayant pas eu pour accusateurs des personnes reconnues par la loi, a été réintégré dans ses fonctions sacerdotales et épiscopales ; les accusations contre lui ont été abandonnées même par les évêques qui l'accusaient. En outre son procès ayant été examiné et jugé par notre prédécesseur Alexandre d'heureuse mémoire, on ne devait le reprendre que sur des motifs certains et définis. Il nous a semblé en outre que notre légat et le légat de l'évêque de Die, devaient se rendre à Tours, y convoquer tous les évêques suffragants ainsi que le clergé et le peuple et les adjurer au nom de saint Pierre de faire connaître avec franchise comment il avait été élu et ordonné. Si son innocence est établie, il faut que de telles accusations ne se renouvellent plus, si au contraire des preuves positives démontrent, à n'en pouvoir douter, sa culpabi-

¹ Voyez p. 358 du chapitre précédent sur l'archevêque de Besançon.

² Sur Richer, archevêque de Sens, voyez p. 348 du chapitre précédent.

³ A l'issue du concile d'Autun, le légat Hugo, évêque de Die, avait demandé au pape ce qu'il avait décidé au sujet de l'église de Chartres cf. *supra*, p. 347 du chapitre précédent.

⁴ Même remarque que pour l'église de Chartres ; cf. *supra* l. c.

lité, alors qu'il soit puni conformément aux canons ¹. (Fait à Rome le 7 des ides de mars, indiction I^e (9 mars 1078) » ².

Les procès concernant des prélats ou des clercs de l'Italie avaient été instruits et jugés directement par le saint-siège et non par des légats, le pape et le synode se bornèrent à réitérer les sentences déjà rendues sans les modifier. Les archevêques de Milan et de Ravenne, le cardinal Hugo Candidus étaient de nouveau anathématisés; la même peine était prononcée contre Arnulf, évêque de Crémone, et contre Roland, le nouvel évêque de Trévisé; pour accentuer l'excommunication déjà édictée depuis plusieurs années contre les Normands, Grégoire VII défendait aux clercs, sous les peines les plus sévères, de célébrer devant eux l'office divin. Le synode décréta ensuite quelques ordonnances d'un intérêt général; celle qui concerne les naufragés montre que la papauté restait fidèle à la cause de la civilisation et de l'humanité, il en

¹ Le passage concernant l'archevêque de Tours prouve que Grégoire VII connaissait déjà les incidents graves qui s'étaient produits pendant la tenue du concile de Poitiers; l'archevêque de Tours ne se rendit probablement pas au concile d'Autun, la brouille entre le roi de France et le légat Hugo ayant déjà commencé à cette époque, mais ce ne fut cependant qu'au concile de Poitiers que l'archevêque de Tours se prononça et certes très énergiquement contre le légat du saint-siège; cf. supra p. 337 du chapitre précédent; à l'issue du concile d'Autun, Hugo de Die ne porte aucune plainte contre lui, cf. supra p. 347 sqq. du chapitre précédent. Nous avons vu que le concile de Poitiers avait eu lieu le 15 janvier 1078, quarante jours par conséquent avant le concile romain, le rapport du légat Hugo de Die avait donc pu parvenir à Rome. Cf. sur ce point WIEDEMANN, *Gregor VII und Erzbischof Manassès I von Reims*, p. 41.

² *Regist. V*, 17, p. 312 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE. Quoique la lettre de Grégoire VII soit datée du 9 mars 1078, c'est-à-dire six jours après la clôture du synode romain, le début même de cette lettre et la coutume qu'avait le pape de juger en synode les causes épiscopales, permettent d'affirmer que les décisions concernant les archevêques et évêques de France, ont été prises conjointement par le pape et le synode, après un débat contradictoire,

était de même de celle qui concernait les rapports avec les excommuniés, car elle rendait la vie possible à bien des personnes qui, sans cette ordonnance, auraient été condamnées à se débattre au milieu d'inextricables embarras de conscience. Voici le texte des décrets synodaux :

« Tédald, dit archevêque de Milan et Guibert, dit archevêque de Ravenne, s'étant avec une hérésie et un orgueil inouïs, élevés contre cette sainte Église catholique, nous leur interdisons toute fonction épiscopale et sacerdotale et nous prononçons de nouveau contre eux l'anathème qui les a déjà frappés. Nous interdisons également toute fonction épiscopale à Arnulf de Crémone qui, en notre présence a été convaincu de simonie et a dû avouer sa faute; il ne doit pas espérer être jamais réintégré et nous le frappons d'anathème jusqu'à ce qu'il ait complètement satisfait. Pour arriver aux honneurs de l'épiscopat, Roland de Trévis, ayant accepté d'être un légat fourbe, n'a pas eu honte de créer un schisme entre l'empire et le sacerdoce, aussi, en vertu de la censure apostolique, doit-il, à tout jamais, être privé de la dignité épiscopale; que, nul de nos successeurs ne consente à ce qu'il soit sacré, nous le défendons de la manière la plus expresse et nous prononçons contre lui un anathème éternel, à moins qu'il ne fasse preuve de repentir et n'offre à Dieu une complète satisfaction ¹.

« Hugo, cardinal du titre de saint Clément, a déjà été condamné trois fois par le siège apostolique; il a d'abord été l'inspirateur et le complice de l'hérétique Cadalus, évêque de Parme; redevenu légat du siège apostolique, il s'est mis en rapport avec les hérétiques et les simoniaques condamnés par le siège apostolique; enfin et en troisième lieu, ayant passé à l'apostasie et à l'hérésie, il s'est efforcé d'introduire des schismes, des divisions et des scissions dans l'Église de Dieu, aussi nous lui interdisons toute fonction sacerdotale ainsi que l'entrée et les honneurs de la susdite église et de toutes les autres, nous prononçons contre lui une condamnation perpétuelle et irrévo-

¹ Il a été déjà trop souvent question de Tédald, de Guibert et de Roland dans ce travail, pour qu'il soit nécessaire d'indiquer ici les justes motifs qu'avait Grégoire VII pour les excommunier. Sur Arnulf, évêque de Crémone et neveu de Guido, l'ancien archevêque de Milan, cf. BONITHO *ad amic.*, L. VI dans JAFFE, *Mon. Gregor.*, p. 648.

voçable et nous le frappons d'anathème jusqu'à ce qu'il ait satisfait d'une façon complète ¹.

« Nous renouvelons l'excommunication déjà prononcée par nos prédécesseurs contre Guifred, archevêque de Narbonne, et nous lui interdisons toute fonction épiscopale, sans aucun espoir d'être jamais réintégré ².

« Nous accordons à Rainer, fils d'Ugizzo, un délai de trois semaines durant lequel il devra, soit en personne, soit par ses représentants, répondre par devers nous sur les faits suivans : il est accusé d'avoir tué son frère de sa propre main et d'avoir commis, en véritable scélérat, plusieurs méfaits ; en outre d'avoir constamment et au grand péril de son âme, persécuté sa belle-sœur et ses enfants, c'est-à-dire les enfants de son frère, en pillant leurs châteaux et leurs biens ; ce délai passé, nous prononcerons contre lui l'anathème ³.

« Au fils du comte . . . nous accordons un délai jusqu'au jour des Rameaux et ce délai passé, nous prononcerons contre lui une sentence d'excommunication parce qu'il a pillé les biens de l'église de Lucques sans lui laisser un moment de répit ⁴.

« Nous excommunions tous les Normands qui envahissent le domaine de saint Pierre, c'est-à-dire la marche de Fermo, le duché de Spolète, ceux qui assiègent Bénévent et s'efforcent d'envahir et de piller la Campanie, la province Maritime et la Sabine, également ceux qui cherchent à jeter la confusion dans la ville de Rome.

« Les évêques qui ayant reçu nos lettres ou en ayant eu connaissance, ne sont pas venus au présent synode et n'ont pas présenté d'excuses canoniques, sont frappés de suspense dans l'exercice des fonctions épiscopales. Nous interdisons à tout jamais l'exercice des fonctions sacerdotales à ceux d'entre eux, évêques ou prêtres, qui auraient célébré l'office divin devant ces mêmes Normands, aussi longtemps qu'ils seront excommuniés.

« Huit jours sont accordés à l'abbé de Farfa ; ces huit jours écoulés

¹ C'est seulement cette sentence d'excommunication qui indique quel était le titre cardinalice de Hugo.

² Que de fois déjà ce Guifred avait été excommunié et ce ne sera pas la dernière fois !

³ Sur ce Rainer, fils d'Ugizzo, domicilié dans le comté de Chiusi en Toscane, voyez *Regist.* II, 47, p. 161 sqq. des *Mon. Greg.*

⁴ Une rature du manuscrit du *Registrum* a rendu illisible le nom de ce comte.

s'il n'est pas venu à résipiscence, nous l'excommunions et nous lui interdisons le corps et le sang du Seigneur ; il sera en outre déchu à tout jamais de la dignité d'abbé ¹.

« Dieu a permis que quelques personnes aient fait naufrage et alors il est arrivé, nous le savons, que ces personnes ont été dépouillées de tout par ceux mêmes qui auraient dû venir miséricordieusement à leur aide et les consoler, mais qui conseillés par le démon, prétendaient au contraire exercer un droit en agissant ainsi ; nous prescrivons en conséquence sous peine d'anathème, renouvelant en cela les ordonnances de nos prédécesseurs, que celui qui rencontre un naufragé ne lui fasse aucun mal et respecte ses biens.

« Nous inspirant des maximes des saints pères, nous regardons comme nulles, les ordinations de ceux qui ont été ordonnés par des excommuniés. De même, conformément aux décrets de nos saints prédécesseurs et en vertu de l'autorité apostolique, nous déliions de tout serment à l'égard des excommuniés ceux qui sont engagés vis à vis d'eux soit par un serment, soit par une promesse de fidélité et nous défendons expressément et de toute façon qu'on leur garde cette fidélité ².

« Nous voyons que tous les jours et par suite de nos péchés, ces excommunications causent la perte d'un très grand nombre de personnes, soit par ignorance ou leur trop grande simplicité, soit pour des motifs de crainte ou parce qu'elles cèdent à la nécessité, aussi, obéissant à une pensée de miséricorde, nous avons décidé de tempérer, d'adoucir pour un temps et autant que nous le pouvions, ces sentences d'anathème.

« En vertu de l'autorité apostolique, nous relevons donc de toute sentence d'anathème les épouses, les enfants, les serviteurs, les servantes, les esclaves, les paysans, les domestiques en un mot ceux qui dans la maison n'ont pas assez d'autorité pour que le mal se fasse d'après leur conseil ; de même ceux qui, sans le savoir, communiquent avec les excommuniés ou ceux qui communiquent avec ceux qui communiquent avec les excommuniés. Si celui qui va prier dans un sanctuaire ou si un pèlerin ou un voyageur arrive dans un pays d'excommuniés où il ne pourrait acheter, ou bien qui n'aurait pas

¹ Nous verrons plus loin que cette phrase au sujet des Normands « qui assiègent Bénévent » est une précieuse indication chronologique. Cet abbé de Farfa se nommait Bérard.

² Cette dernière ordonnance de Grégoire IV a été insérée dans le décret de GRATIEN, P. II, c. 15, qu. 6, can. 4.

de quoi acheter, nous lui permettons de recevoir de la main des excommuniés. Enfin si quelqu'un donne aux excommuniés, non pour soutenir leur orgueil, mais simplement par humanité, nous ne le condamnons en aucune façon ¹. Fait à Rome dans l'église du Sauveur, le 5 des nones de mars, indiction I (3 mars 1078) ². »

Le concile voulant rendre hommage à la mémoire de deux illustres laïques, tombés pour la cause de la réforme de l'Église, reçut les dépositions de plusieurs personnes, attestants les nombreux miracles qui avaient eu lieu sur le tombeau du préfet Cenci, récemment assassiné, et sur celui d'Herlembad, également massacré dans les rues de Milan, et il constata que ces dépositions étaient sincères et méritaient toute créance ³.

Le samedi suivant, Grégoire VII, entouré des évêques suffragants, rendit sa décision sur la compétition des deux rois de Germanie; elle était conforme à la manière de voir qu'il avait déjà émise, aussitôt après l'élection du roi Rodolphe. Le pape restait convaincu que la question ne pouvait être résolue à Rome, elle intéressait la Germanie toute entière, c'était donc en Germanie qu'il fallait élucider et trancher le redoutable problème; pour cela il était nécessaire de réunir une grande assemblée de clercs et de laïques, présidée par le pape ou par ses légats nommés à cet effet; un débat contradictoire se produirait alors, en l'absence des deux prétendants, et l'assemblée se prononcerait ensuite pour celui des deux rois qui aurait pour lui le droit et la justice.

Mais comment amener Henri IV, Rodolphe et leurs partisans les plus déclarés à permettre, à favoriser même

¹ Cette dernière ordonnance a également passé dans le décret de GRATIEN, P. II, c. 11, qu. 3, can. 103.

² *Regist.* V, 14, a. p. 307 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ BERTHOLDI *Annales*, ad. an. 1077. MG. SS. V, p. 305; sur la mort du préfet Cenci, cf. supra chap. XIX, p. 322, et sur celle d'Herlembald, chap. XVII, p. 142.

la réunion d'une telle assemblée et à s'incliner devant son verdict ? une telle condescendance et une telle docilité étaient bien difficiles à obtenir. Grégoire VII ne se le dissimulait en aucune façon, de là les terribles anathèmes dont il menace ceux qui s'opposeraient à l'œuvre de la pacification, il ne recule pas devant les formules les plus redoutables car c'est le sort de milliers de personnes, l'avenir de tout un peuple qui est en jeu. Le pape et les membres du synode tenaient à la main des cierges allumés tandis que la voix du pontife faisait entendre les imprécations bibliques et aussitôt après les cierges enflammés furent renversés et éteints contre terre comme un menaçant symbole du sort qui attendait les perturbateurs¹.

Voici les paroles prononcées par Grégoire VII.

« Comme cette querelle et ces troubles du royaume ont causé et causent encore à la sainte Eglise des maux incalculables, nous jugeons à propos d'envoyer dans le pays des légats du siège apostolique, aussi recommandables par leur religion que par leur savoir, qui convoqueront les clercs et les laïques du royaume de Germanie, ayant des sentiments vraiment religieux et voulant le triomphe de la justice. D'accord avec eux et avec le secours de la grâce de Dieu, ils auront à rétablir la paix et la concorde ou bien, lorsque la vérité sera connue, à favoriser énergiquement le parti qui a pour lui la justice, afin que l'autre se désiste et que la justice et les lois retrouvent leur ancienne vigueur. Mais quelques personnes, poussées par un mouvement satanique, voulant imposer leur tyrannie ou se laissant entraîner par une honteuse avarice, préfèrent, nous le savons, la discorde à la paix et font des vœux pour que cette discorde continue, aussi avons-nous décidé ce qui suit : que nul, quelle que soit sa puissance, fut-il roi ou archevêque, évêque, duc, comte, marquis, chevalier ne se permette, par une présomption et une audace téméraires, d'employer la fraude ou de susciter des

¹ *Candelis ardentibus ab apostolico et cæteris suis suffraganeis in anathematis prædicti complementum canonice in terram missis et extinctis.* BERTHOLDI *Annales*, ad. an. 1078, MG. SS. V, 308.

troubles, pour que nos légats ne puissent remplir leur mission de justice. Quiconque serait assez téméraire pour violer ce décret et pour s'opposer par la fraude à nos légats, chargés de cette œuvre de pacification, nous le lions par les liens de l'anathème, non seulement dans son esprit mais même dans son corps; en vertu, de la puissance apostolique nous le privons de toute prospérité dans cette vie et nous lui ôtons la victoire dans ses armes, afin qu'il soit confondu et touché d'un double repentir ¹ ».

Avant de prendre congé des ambassadeurs d'Henri IV, Grégoire VII leur recommanda d'engager leur maître à garder la paix avec tous ses ennemis, jusqu'à la réunion et pendant la durée de la diète future. Il fit ensuite accompagner ces ambassadeurs par deux légats nouveaux qui devaient proposer au roi de choisir, à son gré, l'époque et le lieu de l'assemblée et qui, les convocations étant faites, reviendraient immédiatement en donner avis à Rome pour que des légats extraordinaires du saint-siège arrivassent le jour fixe et par le chemin le plus direct à cette réunion. Berthold à qui nous devons ces détails ajoute que toutefois le pape laissa partir ces mêmes ambassadeurs d'Henri IV, sans leur accorder pour leur souverain la bénédiction apostolique, parce que, d'après la rumeur publique, il avait été de nouveau excommunié par les légats romains ².

Les ambassadeurs du roi Rodolphe ne furent pas admis aux honneurs d'une audience publique dans le synode et, chose étrange, le pape ne les vit et ne traita avec eux que secrètement; il leur donna cependant, lorsqu'ils partirent, ce qu'il refusait aux ambassadeurs d'Henri IV, la mission d'annoncer à leur roi qu'il lui envoyait sa bénédiction apostolique et l'assurance de sa paternelle bienveil-

¹ *De causa regis* dans le *Regist.* V, 14 a. p. 306 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² *Legatis regiis a se dominus apostolicus, set tamen absque apostolica benedictione quam regi reportaverint, dimissis.* BERTHOLDI *Annales* ad an. 1078, MG. SS. V; 308.

lance¹. Évidemment le pape était convaincu que les difficultés à la réunion de l'assemblée projetée viendraient surtout du côté du roi d'Henri IV et non du côté de Rodolphe; de là les égards officiels qu'il a pour les ambassadeurs du premier, les honneurs qu'il leur accorde, afin que le roi satisfait de l'accueil qui leur avait été fait, fût d'autant plus disposé à la conciliation.

Le 9 mars 1078, Grégoire VII informa « les archevêques, évêques, clercs, ducs, princes, marquis et d'une manière générale tous les fidèles grands et petits du royaume de Germanie » de la décision que, d'accord avec le synode, il venait de prendre pour remédier à la situation de leur pays. « Le porteur de cette lettre, disait le pape en terminant, devra s'entendre avec notre vénérable frère, l'archevêque de Trèves, qui est partisan d'Henri et avec un autre évêque, apte à de telles négociations et partisan de Rodolphe, et, à eux trois, ils fixeront le lieu et l'époque du futur convent pour que nos légats, dont nous vous avons déjà parlé, puissent se rendre dans votre pays en parfaite connaissance de cause et pour qu'avec le secours de Dieu ils y fassent une œuvre qui lui soit agréable² ».

Enfin, à cette même date du 9 mars, le pape fit connaître à Udo, archevêque de Trèves, l'importante mission qu'il lui confiait et lui donna, pour la remplir, de très précises instructions³.

Henri IV était à Ratisbonne lorsque lui parvinrent les premières nouvelles de la décision prise par Grégoire VII dans le synode romain; il alla ensuite à Cologne et là ses ambassadeurs et les nonces du pape le rejoignirent; il put entendre le récit détaillé des actes du concile. Sans lui

¹ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1078, MG. SS. V, 309.

² *Regist.* V, 15, p. 309 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ *Regist.* V, 16, p. 311 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

être complètement favorables, ces nouvelles n'étaient pas non plus de nature à lui enlever tout espoir et aussitôt il résolut de paraître s'employer lui-même à la réunion de cette assemblée, comme s'il était assuré qu'elle se prononcerait en sa faveur; il comptait par là mettre les Saxons dans l'alternative ou de se soumettre à lui ou de désobéir formellement au pape, c'est-à-dire de perdre leur principal appui, celui de l'Église ¹.

Une première réunion des représentants des deux partis eut donc lieu à Fritslar dans la Hesse; les principaux seigneurs de la Saxe s'y rendirent avec le consentement du roi Rodolphe, mais ils furent, dès le début, assez péniblement désappointés de voir qu'Henri IV n'avait envoyé, pour traiter avec eux, aucun personnage de marque, mais simplement quelques-uns de ces favoris de basse extraction dont il aimait à s'entourer, aussi, pendant quelque temps, refusèrent-ils de négocier avec eux. Lorsqu'ensuite, par respect pour les ordres du pape, ils firent taire leurs répugnances, ils n'eurent guère à entendre que des mensonges, des injures et des menaces proférés contre eux et contre le roi Rodolphe. Les partisans d'Henri IV, dénaturant les actes du synode romain, prétendirent que Rodolphe y avait été anathématisé, que lui et les siens étaient excommuniés comme rebelles et parjures au roi légitime, ils déclarèrent enfin qu'ils les invitaient à la diète projetée, uniquement pour leur faire entendre leur condamnation.

Les Saxons répondirent qu'ils ne craignaient en aucune façon le jugement du pape, qu'ils seraient heureux de recevoir le pontife s'il venait en Germanie; que, dans tous les cas, ils tenaient pour excommuniés et retranchés de l'église ceux qui désobéiraient au pape et ne se conforme-

¹ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1078, MG. SS, V, 309.

raient pas à sa décision. Après avoir donc promis de respecter l'armistice, ils chargèrent un des leurs d'aller, avec les ambassadeurs d'Henri IV, s'entendre avec ce prince pour le jour et le lieu de la réunion et ils promirent de s'y rendre. Les négociateurs d'Henri et l'envoyé Saxon vinrent chercher le roi sur les bords du Rhin¹.

En agissant d'une manière si correcte, en mettant les bons procédés de leur côté, les Saxons avaient en réalité évité le piège que la diplomatie d'Henri IV leur avait tendu, ils ne s'étaient nullement découragés et ils obligeaient maintenant celui-ci à dévoiler le fond de sa pensée. Comme on pouvait bien s'y attendre, le roi, poussé à bout, déclara qu'il ne voulait pas de réunion mais que, par amour pour le seigneur apostolique, il était disposé à recevoir à merci les rebelles qui reviendraient à lui, le cœur contrit et disposés à l'obéissance².

Lorsque l'envoyé Saxon rapporta à ses compatriotes cette fin de non recevoir, ils en conçurent une grande joie et restèrent persuadés qu'Henri IV, désobéissant ainsi, une fois de plus, aux ordres si explicites du pape, allait être de nouveau excommunié et chassé de l'église. Le nonce de Grégoire VII auprès d'Henri IV intervint alors et essaya de faire revenir le souverain sur sa décision, mais celui-ci s'emporta si violemment qu'il fallut dérober quelque temps à ses yeux le hardi messager de Rome. Calmé cependant par la réflexion, il accueillit de nouveau le légat et le garda près de lui, trouvant utile d'avoir à sa

¹ Nous ne connaissons que par Berthold *l. c.* ces négociations de la conférence de Fritzlar et Berthold, il faut bien le dire, est en principe très opposé à Henri IV.

² *Rex locum colloquio cuilibet dare nollet, set id causa et amore domni apostolici facere promptus esset, ut quicumque sibi rebellaret, eum gratia sua donandum reciperet, si modo se sibi eum pœnitentia et obœdientia de litium exhiberet.* BERTHOLD *l. c.*, p. 314.

cour un nonce apostolique, comme Rodolphe avait à la sienne un cardinal romain, mais, il n'en persista pas moins dans ses refus¹.

La rupture était donc complète; malgré son autorité morale et malgré son génie, Grégoire VII n'avait pu parvenir à maîtriser les passions déchainées; l'armistice fut bientôt violé de part et d'autre, et la Germanie ne tarda pas à être de nouveau en proie aux horreurs de la guerre civile. En lisant les annalistes contemporains et surtout Berthold, que nous avons suivi dans notre exposé, il semble que la responsabilité de l'échec des négociations et de la réouverture des hostilités doive surtout et presque exclusivement retomber sur Henri IV et cela est vrai dans une certaine mesure, il ne faut cependant rien exagérer, car, en réalité, le roi Rodolphe et ses Saxons ne tenaient pas plus que lui à ce qu'un grand débat s'engageât dans une diète sur les prétentions des deux souverains. Les Saxons ne voulaient, en aucune façon, admettre la possibilité de retomber un jour sous le joug d'Henri IV et, lorsque l'on se rappelle ce qu'ils avaient souffert par le fait de ce prince, ces invincibles répugnances ne s'expliquent que trop. Par respect pour Grégoire VII, peut-être aussi un peu par crainte de ses anathèmes, ils s'étaient prêtés, comme nous l'avons vu, à des négociations préliminaires, mais au fond, ils comptaient bien que Rodolphe resterait leur maître et surtout qu'Henri IV ne le remplacerait jamais. La pensée seule qu'on put mettre encore en doute les droits, pour eux incontestables, de Rodolphe et que l'on accordât quelque créance aux prétentions d'Henri IV les irritait et les blessait profondément, aussi la conduite du pape au synode de 1078 restait pour eux

¹ Sicut rex Roudolfus cardinalem romanum, ita ipse (rex Henricus) legatum apostolicum in testimonium suæ obœdientiæ et innocentiae palam omnibus posset ostentare. BERTHOLD *l. c.*, p. 341.

une douloureuse énigme. Ces sentiments sont exprimés avec une véritable éloquence dans la lettre suivante adressée par les Saxons à Grégoire VII, probablement vers le mois de mai 1078; nous la reproduisons en entier car elle est une saisissante peinture de l'état des esprits dans une partie de la Germanie :

« Au seigneur apostolique, au vénérable pape Grégoire les fidèles de saint Pierre et les siens envoient l'expression de leur dévouement aussi absolu que le permet l'oppression dont ils sont victimes.

« Plusieurs fois déjà dans nos diverses calamités, nous avons adressé nos plaintes au saint-siège et si ces démarches ne nous ont pas encore procuré quelque réparation ou quelque consolation, nous l'attribuons bien plutôt à nos péchés qu'à votre sainteté. Si nous avions, de nous même et en vertu de nos propres délibérations, entamé l'affaire qui a attiré tant de maux sur nos têtes, il nous serait moins pénible de constater la lenteur avec laquelle vous venez à notre secours. Mais il faut bien maintenant que votre main allège le fardeau qui pèse sur nous car nous l'avons pris uniquement pour obéir à votre autorité. Votre excellence peut en témoigner ainsi que vos lettres encore entre nos mains; ce n'est pas d'après nos conseils, ce n'est pas à cause de nous, c'est à cause de sa coupable conduite à l'égard du siège apostolique, que vous avez enlevé à notre roi la dignité royale, que vous nous avez, sous les menaces les plus terribles, défendu de lui obéir, que vous avez délié tous les chrétiens des serments de fidélité qu'ils lui avaient prêtés ou qu'ils lui prêteraient dans la suite et enfin que vous l'avez anathématisé. Nous avons sur tous ces points obéi à votre paternité et non sans nous exposer à de grands dangers, comme il est facile de le voir maintenant. Après sa déposition (celle d'Henri IV), nous n'avons pas voulu nous joindre aux autres pour prononcer votre propre déposition, aussi il a fait preuve à notre égard d'une telle cruauté que plusieurs des nôtres, après avoir perdu tous leurs biens, ont aussi perdu la vie dans cette lutte et maintenant leurs enfants, privés d'héritage, sont tombés dans la pauvreté. Ceux que la mort a respectés, ont grand peine à vivre, ayant été dépourvus de presque tout ce qu'ils avaient. Il est arrivé cependant qu'aucune persécution n'a pu avoir raison de nous, aussi a-t-il été vaincu; il a été obligé de se présenter devant vous et de s'humilier profondément pour honorer celui qu'il avait voulu deshonoré. Voici maintenant comment nous avons été récompensés

pour tout ce que nous avons souffert : Celui que nous avons obligé, au péril même de nos vies, à aller baiser vos pieds, a été absous sans notre avis et sans avoir de pénitence à faire, il a recouvré son entière liberté pour s'en servir contre nous. Votre lettre nous a appris qu'il avait été relevé de l'anathème¹, mais nous n'avons pas pensé que, par là même, la situation du royaume vis à vis de lui eut été modifiée et aujourd'hui encore nous ne pouvons le comprendre. Nous avons été déliés de tout serment de fidélité, comment est-il possible de revenir sur cette décision ? nous ne le voyons pas. Or la puissance royale ne peut faire prévaloir sa dignité dans l'administration si les serments prêtés n'ont plus aucune valeur. Après avoir donc été un an sans souverain, nous avons élu un de nos princes pour tenir la place de celui qui avait prévarié. Et lorsque l'élection de ce roi (et non de ces rois) nous permettait d'espérer la restauration de l'empire, voici que, contre toute attente, vos lettres reconnaissent deux rois dans un seul royaume, voici que des ambassades sont envoyées à l'un et à l'autre. Ce nom de roi donné à plusieurs personnes, cette sorte de consécration de la division du royaume a eu un contre coup dans le peuple et dans les ambitions des partis ; on a pu en effet constater dans vos lettres que le nom du prévaricateur avait toujours le premier rang ; vous agissez avec lui comme on agit avec un puissant, vous lui demandez un sauf-conduit pour venir en ce pays examiner cette affaire. Cet examen, que votre grâce nous permette de le lui dire, ne pourra être que bien étrange ; d'un côté en effet se trouve celui qui, de par une sentence synodale, a été déposé sans autre condition et de l'autre celui que l'autorité apostolique a établi dans sa dignité, et cependant tout est remis en question, il faut recommencer ce qui était terminé et revenir sur des conclusions tout à fait acceptées. Notre faiblesse ne peut également comprendre comment on nous engage à persévérer dans nos résolutions au moment même où, par des actes et par des paroles, on favorise les espérances de la partie adverse. En effet, les familiers et les favoris du susdit roi Henri, regardés comme infâmes par tout le royaume, en rébellion ouverte avec les décrets synodaux puisqu'ils obéissent à Henri comme on obéit à un roi, déjà séparés de la sainte Église eux et leur chef, en vertu de la sentence du légat apostolique,

¹ Les Saxons font sans doute allusion à la lettre écrite par le pape aux grands de la Germanie, aussitôt après l'entrevue de Canossa ; *Rejist.* IV, 12, p. 256 sq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE, cf. supra chap. XVIII, p. 276.

se sont rendus auprès du siège apostolique et ils ont été reçus avec bienveillance, ils reviennent au milieu de nous, non seulement sans avoir été réprimandés ou punis mais au contraire couverts d'honneur et de gloire, ils insultent à nos malheurs et plus orgueilleux que jamais font preuve de la même désobéissance qu'auparavant. Et puis on nous traite d'insensés et de ridicules parce que notre propre chef reçoit avec une parfaite cordialité ceux avec lesquels nous refusons nous, d'avoir quelques rapports. Ce qui met le comble à notre infortune, c'est qu'indépendamment des fautes que nous avons pu commettre, on nous impute celles de nos adversaires, ainsi on regarde comme le fait de notre négligence de ne pas envoyer plus souvent auprès du saint-siège des ambassadeurs de mérite. Mais tout le monde sait que nous en sommes empêchés par ceux qui vous avaient cependant promis, sous la foi du serment, de ne pas agir de cette manière. Et maintenant, on ne parle pas de ces entraves mises au voyage sacré entre tous, on ne dit rien du parjure dont ils se rendent coupables, on se contente de nous reprocher de ne pas envoyer de messagers. Nous savons, très cher seigneur, et vos sentiments de piété nous font espérer que vous avez en tout ceci des intentions droites et que vous agissez d'après de subtiles raisons, mais nous, avec notre intelligence peu cultivée, nous ne pouvons nous rendre compte de ces calculs mystérieux ; en revanche, nous voyons et nous entendons ce que produisent tous les jours ces deux partis tour à tour flattés et reconnus, ces hésitations pour remettre en question ce qui est jugé et définitif, voici quels sont ces résultats : des guerres intestines plus atroces que les guerres civiles ordinaires d'innombrables homicides, des pillages, des incendies sans distinction de maison et d'église, d'effroyables calamités pour les pauvres, le vol des biens des églises comme nous ne l'avions jamais vu, comme nous n'avions jamais entendu dire, un oubli complet des lois divines et humaines sans aucun espoir de les voir remises en honneur ; enfin cette lutte entre deux rois, qui l'un et l'autre comptent sur vous pour s'emparer du royaume, a amené une telle dilapidation des régales que, dans nos pays, les rois seront désormais condamnés à vivre de rapines et non plus du produit des régales. Ces calamités ne se seraient pas produites ou auraient été bien moindres si vous n'aviez pas dévié, allant tantôt à gauche tantôt à droite. Le zèle de la maison de Dieu vous a fait entrer dans une voie pénible, il vous faut du courage pour avancer dans cette voie, mais reculer lorsque vous y

¹ C'est-à-dire le pape.

êtes engagé serait un deshonneur. Non, très saint père, ne faiblissez pas dans cette voie, ne laissez pas nos maux croître et se multiplier par suite de vos délais et des égards que vous avez pour les uns et pour les autres. S'il vous paraît dur de vous employer pour ceux qui n'ont cependant pas hésité à s'exposer pour vous aux plus terribles dangers, venez du moins au secours de l'Église, si cruellement éprouvée durant votre pontificat et réduite en servitude, par le fait d'une oppression inouïe. Si, à cause des périls imminents, il ne vous paraît pas prudent de résister en face à ceux qui coopèrent à cette œuvre de destruction, ayez soin du moins de ne pas laisser détruire ce que vous même vous avez fait. Si la sentence rendue par le synode romain et confirmée par le légat du siège apostolique doit être maintenant passée sous silence et regardée comme non avenue, nous ne saurons plus désormais ce qu'il faut croire, ce qu'il faut tenir comme certain.

« Si nous tenons un tel langage à votre Sainteté ce n'est nullement par un sentiment d'arrogance, nous avons parlé dans l'amertume de notre cœur car il n'est pas de douleur aussi profonde que la nôtre. Ne sommes nous pas les plus malheureux des hommes puisque, après nous être exposés à la fureur des loups pour obéir au pasteur, nous avons maintenant à nous garer du pasteur lui-même.

« Puisse le Dieu tout puissant vous accorder contre les ennemis du Christ une ardeur telle que les espérances que nous avons placées en vous ne soient pas confondues ¹. »

¹ BRUNO *de bello saxónico*, 108 ; MG. SS. V, 371 sq. — MIGNÉ, *Fabr. lat.*, t. 147, col. 562 sq. Bruno suppose que les Saxons ont écrit cette lettre aussitôt après avoir connu les deux lettres écrites par le pape, le 31 mai 1077, à ses deux légats ainsi qu'au clergé et aux fidèles de Germanie, cf. *supra*, t. III, chap. XIX, p. 312 sqq. — C'est évidemment là une erreur et la rédaction de la lettre est plus récente ; avec H. Floto et Giesebrécht, j'é serais porté à croire qu'elle a été composée lorsque l'oti a appris en Saxe ce qui s'était passé au concile romain du carême de 1078. En effet, les Saxons se plaignent dans ce mémoire de la réception flatteuse faite à Rome aux ambassadeurs d'Henri IV, de l'assurance dont ces mêmes ambassadeurs font preuve, depuis qu'ils sont revenus en Germanie. Rien de tout cela n'avait encore eu lieu durant l'été de 1077, ces incidents se sont produits lors du concile du carême de 1078 et à la suite de ce concile, la lettre est donc plus récente que Bruno ne le suppose. Cf. H. FLOTO, *Kaiser Heinrich der vierte*, t. II, p. 189, GIESEBRECHT, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III, 4^e édit. p. 1149. — Bruno ne dit en aucune façon par qui le mémoire des Saxons a été écrit et au nom de quels personnages de la Saxe, il a été

Oui, le plaidoyer est éloquent, il intéresse d'autant plus que c'est vraiment le cri de détresse d'une nation vaillante et malheureuse, mais c'est un plaidoyer, mettant soigneusement en relief certains côtés de la question et faisant abstraction des autres. La querelle entre Henri IV et les Saxons existait bien avant que la crise entre le sacerdoce et l'empire n'eût atteint sa période aiguë ; il n'était encore question ni de déposer le pape ni d'excommunier le roi que celui-ci avait, déjà plusieurs fois, fait éprouver aux Saxons les effets de sa colère et de son ressentiment¹. Sur ce point donc, leur argumentation n'était pas soutenable. En outre, le pape n'avait pas, à tout jamais et sans autre condition, excommunié le roi, il ne l'avait pas pour toujours déclaré inhabile à gouverner le royaume, l'entrevue de Canossa prouvait amplement le contraire ; à Canossa, le pape, comme nous l'avons vu, avait réservé la question de la royauté, la question politique pour la résoudre plus tard avec le concours des grands de la Germanie, il ne l'avait donc pas tranchée contre le royal pénitent, ou en sa faveur, elle restait ouverte. Ce n'était nullement sur l'ordre de Grégoire VII que Rodolphe avait été élu à Forchheim, la pensée du pontife, ainsi que ses lettres le prouvent, était plutôt d'attendre, mais le souvenir des malheurs causés par Henri IV l'avait emporté sur la prudence et brusquement, malgré l'absolution de Canossa, un nouveau roi avait été acclamé. Peut-être les légats du saint-siège avaient-ils trop facilement pris leur parti du fait accompli, après avoir auparavant fait preuve de trop

envoyé à Rome ; il n'est donc guère possible de le regarder comme une manifestation politique proprement dite, comme une mercuriale de la Saxe au saint père, il y faut voir plutôt une curieuse peinture de l'état d'esprit d'un certain nombre de Saxons ; on ne voit pas que le roi Rodolphe y ait eu une part quelconque.

¹ Cf. supra, t. III, chap. xv, p. 36 sqq., les causes et les débuts des démêlés entre les Saxons et le roi Henri IV.

de condescendance, mais en cela ils n'avaient pas été les fidèles interprètes des intentions du maître.

Ces réflexions que suggère la lettre des Saxons quand on a étudié de près la suite des événements, durent se présenter à l'esprit de Grégoire VII, il lui était facile de répondre mais il est bien probable que le langage des Saxons fit surtout naître dans son âme un grand sentiment de tristesse. Ce langage et l'attitude d'Henri IV lui prouvaient qu'au lieu de s'améliorer la situation de la Germanie ne pouvait qu'empirer et que ses efforts pour opérer l'œuvre de la conciliation, n'avaient encore donné aucun résultat et, pendant ce temps, le sang coulait et une partie de la chrétienté était de plus en plus désolée et ravagée par la guerre civile.

Cette tristesse de Grégoire VII se fait jour dans une lettre qu'il écrivit sur ces entrefaites, c'est-à-dire le 7 mai 1078, à Hugo abbé de Cluny; prenant une fois de plus et comme il l'avait déjà fait au mois de janvier 1075¹, le vénérable abbé comme confident de ses doulenrs intimes, il lui écrivait :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Hugo, abbé de Cluny, salut et bénédiction apostolique.

« Fatigué par les visites de bien des personnes, par les soins à donner à beaucoup d'affaires, je ne puis écrire que bien peu à celui que j'aime grandement..... Mais lutez avec confiance; que vos prières implorent la miséricorde de Dieu tout puissant afin qu'il incline nos cœurs à accomplir sa volonté, afin qu'ayant soin de nous au milieu de la tempête, il nous conduise au port que sa piété nous a ménagé. Nous sommes en effet attristé par tant d'anxiétés, harrassé par tant de travaux que ceux qui sont avec nous, non seulement ne peuvent y compatir mais même ne peuvent s'en rendre compte. La trompette céleste proclame, il est vrai, que chacun sera récompensé suivant ce qu'il aura fait et le bon roi dit également : « Vos consolations, ô mon Dieu, ont réjoui mon âme, dans la mesure des douleurs

¹ Cf. supra, t. III, chap. xvi, p. 416 sq.

de mon cœur » la vie ne m'en est pas moins à charge, je n'en désire pas moins la mort corporelle. Lorsque ce pauvre Jésus, ce doux consolateur, vrai Dieu et vrai homme, daigne me tendre la main, il me réjouit grandement au milieu de mes tristesses et de mes afflictions, mais lorsqu'il n'est plus là, comme je suis troublé ! Je passe ma vie à mourir à moi-même mais quelquefois je vis en lui. Lorsque mes forces m'abandonnent tout à fait, je crie vers lui en gémissant : « Si tu avais chargé d'un tel poids Moïse et Pierre, je suis convaincu qu'ils l'auraient trouvé lourd ; que dirai-je alors de moi-même qui ne suis rien comparé à eux ? Il faut donc qu'avec ton Pierre, tu aies la haute main sur ce pontificat ou bien, il faudra que je succombe et que ce pontificat soit confondu. » Puis je reviens à lui en disant : « Ayez pitié de moi, Seigneur, à cause de ma faiblesse », ou bien : « Beaucoup me considèrent avec stupéfaction mais toi tu es un aide puissant » ; je n'oublie pas non plus cette parole : « Dieu est assez puissant pour faire naître de ces pierres des fils d'Abraham ». Que le Dieu tout puissant, qui a fait preuve d'une si grande charité envers les pécheurs en confiant à l'un d'eux une si haute mission, t'accorde, en vertu de la puissance du bienheureux Pierre qu'il m'a concédée malgré mon indignité, le pardon de tes péchés, qu'il pardonne également à tes frères et qu'il vous conduise tous dans le sein de notre patriarche Abraham, pour y jouir du bonheur éternel ¹. »

La situation du saint-siège et de l'Église durant l'été de 1078, l'opposition formidable que rencontraient à peu près partout dans la chrétienté les idées de réforme légitimaient amplement la tristesse et les inquiétudes du pontife ; de quelque côté qu'il jeta les yeux, il voyait le ciel de l'Église obscurci par de sombres nuages précurseurs de nouvelles tempêtes, il pouvait entendre des cris de détresse comme des cris de colère, d'ardentes malédictions prononcées contre lui et, dans cette tourmente, il lui fallait cependant rester calme et tenir d'une main ferme le gouvernail.

La foi imperturbable qu'il avait en sa mission, sa confiance inébranlable dans l'assistance que Jésus-Christ prête à son Église, lui permirent de faire face sans faiblir à

¹ *Regist.*, V, 21, p. 317 des *Mon. Greg.* de JAFFÉ.

toutes les difficultés présentes, de continuer la lutte sans se décourager. Le 1^{er} juillet 1078, étant à Capoue, il adressa un nouvel appel aux clercs et aux laïques de la Germanie pour la réunion de cette diète qui seule dans sa pensée pouvait mettre fin à la guerre civile. « O frères bien aimés, écrivait-il en terminant sa lettre, ne doutez pas de moi, ne pensez jamais que je puisse favoriser sciemment le parti qui serait dans son tort. Je préférerais subir la mort et sauver vos âmes que de les perdre en parvenant au sommet de la gloire, Si quelqu'un, alléguant des faussetés, vous enseignait le contraire, soit par lettre soit de vive voix, n'en croyez rien. En effet, nous craignons Dieu et c'est parce que nous l'aimons que notre cœur est tous les jours rempli de tristesse; la vanité et les plaisirs du siècle ont donc bien peu d'attraits pour nous, notre joie est de penser qu'il sera bientôt notre consolateur. Que le Dieu tout puissant et miséricordieux qui nous témoigne sa bonté bien au delà de notre espoir et bien au delà de nos mérites, qui vient à notre aide dans toutes nos tribulations, ouvre votre cœur à sa loi et vous confirme dans ses préceptes; qu'après avoir été absous de tous vos péchés, en vertu de l'autorité du bienheureux Pierre, il vous conduise dans le royaume des cieux pour y régner à jamais. Donné à Capoue, le jour des calendes de juillet, indiction I^{re} 1. »

A cet appel à l'apaisement et à la concorde, envoyé en termes si affectueux par le vicaire de Jésus-Christ, la Germanie répondit par la bataille de Melrichstadt, l'une des plus sanglantes de cette longue guerre civile. Comme il a déjà été dit, les esprits étaient tellement surexités de part et d'autre que les hostilités avaient recommencé aussitôt après la rupture des négociations. Hermann,

¹ *Regist.*, VI, 1, p. 421 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

évêque de Metz, ayant pu se convaincre par lui-même qu'Henri IV ne voulait en aucune façon de la diète proposée par le pape, qu'il entendait uniquement avoir à sa merci et sous sa dépendance le roi Rodolphe et les Saxons, quitta alors la cour du souverain et regagna son évêché. Bien des seigneurs lorrains imitèrent leur évêque, aussi Henri IV, craignant que la défection d'Hermann n'entraînât celle de la Lorraine, réunit à la hâte une petite armée et accompagné du duc Théoderich, il partit pour Metz. L'évêque, surpris par une attaque aussi imprévue, fut obligé de fuir et Henri IV, maître la ville épiscopale, y mit une garnison¹. Le roi retourna ensuite en Alsace où ses partisans surtout dans le peuple des campagnes étaient assez nombreux, et comme Werner, évêque de Strasbourg, venait de mourir, il lui donna pour successeur un de ses plus dévoués partisans, son chapelain Dietbold, prévôt à Constance ; puis il regagna Ratisbonne et y célébra la fête de la Pentecôte (27 mai 1078)².

Le roi Rodolphe continuait de son côté de résider à Goslar où il célébra la fête de Pâques et celle de la Pentecôte, les Saxons, heureux de l'avoir au milieu d'eux, lui formaient une cour aussi nombreuse que brillante³ ; il donna sur ces entrefaites une preuve éclatante de sa soumission au saint-siège et, en même temps, il créa un précédent dont purent s'inspirer plus tard ceux qui mirent fin à la guerre des investitures. L'évêché d'Augsbourg étant venu à vaquer, un clerc très respectable nommé Wigold fut élu par le clergé et par le peuple ; le métropolitain, Siegfried, archevêque de Mayence, le cardinal légat

¹ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1078, MG. SS., V, 311.

² Dietbold, dit BERTHOLD *l. c.*, fut imposé à l'église de Strasbourg contra voluntatem canonicorum et domini apostolici bannum.

³ Collecta illuc principum Saxoniorum et Thuringorum non modica multitudine. BERTHOLD *l. c.*

et neuf évêques, alors à la cour de Rodolphe, ayant approuvé cette élection, Wigold fut sacré le jour de Pâques et Siegfried lui donna l'investiture par l'anneau et par la crosse; le roi Rodolphe l'investit ensuite des biens et des droits temporels de son évêché. La suite de la querelle entre le sacerdoce et l'empire a montré plus tard que cette manière de procéder, en sauvegardant les droits de l'Église et ceux de l'État, était la vraie solution du problème, malheureusement il fallut bien du temps et bien du sang versé pour que cette transaction s'imposât et finît par prévaloir¹. Incapable de rompre avec ses détestables habitudes d'absolutisme et de tyrannie, Henri IV voulut au contraire imposer de haute lutte au diocèse d'Augsbourg un clerc de son choix nommé Siegfried; l'archevêque de Mayence excommunia l'intrus et les deux compétiteurs se disputèrent le bénéfice de même qu'Henri et Rodolphe se disputaient l'empire².

La grande préoccupation de Rodolphe était, comme on le comprend, de recruter une armée considérable, capable de remporter la victoire et d'affermir la couronne sur sa tête; les Saxons dont la vaillance était éprouvée répondirent à son appel et se rangèrent sous ses bannières, en outre, ils mandèrent aux Souabes de faire cause commune avec eux, pour en finir avec Henri IV. Au dire de Berthold, Philippe I^{er}, roi de France, Ladislas I^{er} roi de Hongrie et le comte de Flandre firent aussi offrir par leurs ambassadeurs leur concours au roi Rodolphe, nous ne savons quel accueil fit celui-ci à de telles propositions,

¹ Cui rex post peracta legitime omnia quæ ad ordinationem ipsius pertinebant, videlicet anulo, virga pastoralis et cathedra episcopali ab archiepiscopo Mogontino susceptis, ex sua parte quicquid regii juris fuerit in procurandis bonis ecclesiasticis diligenter commendavit. BERTHOLD *l. c.*, p. 309, 340.

² BERTHOLDI *Annales* ad an. 1078, MG. SS. V, 320.

mais, quoi qu'il en soit, la présence de contingents étrangers n'est constatée nulle part dans les luttes qui suivirent¹. Lorsque la concentration des troupes fut assez avancée, Rodolphe conduisit ses Saxons à travers les vallées et les défilés de la Thuringe jusqu'à la frontière de la Franconie, son projet était de continuer à s'avancer vers l'ouest pour faire sa jonction avec les ducs Welf et Berthold qui combattaient pour sa cause dans la vallée du Rhin; la jonction faite, il était ensuite facile, avec toutes ses forces réunies, d'écraser Henri IV, cantonné dans le nord de la Bavière. Henri IV vit le danger qui le menaçait, et pour le prévenir, s'avança rapidement vers le nord est au devant de Rodolphe, qu'il rencontra à Melrichstadt sur les bords de la petite rivière de la Streu. Pour immobiliser son adversaire et probablement aussi pour avoir le temps de faire ses derniers préparatifs, Henri IV demanda alors à négocier et Rodolphe, trop crédule, y consentit et perdit plusieurs jours, puis brusquement, le mardi 7 août 1078, il fut attaqué par son rival.

Ainsi chargé à l'improviste, le corps d'armée commandé par le roi Rodolphe en personne, fit longtemps bonne contenance, mais finit cependant par fléchir; les évêques de Magdebourg et de Mersebourg, Siegfried, archevêque de Mayence, l'évêque de Worms, le cardinal Bernard donnèrent le signal de la fuite et se sauvèrent en toute hâte; « leur place n'était pas là, dit ironiquement le moine Bruno, ils avaient appris à chanter des psaumes, mais nullement à tenir ferme dans une mêlée furieuse². »

¹ *Illuc ad eum (Roudolfum) legati Philippi regis Galliarum et Fladringorum et Lotharingorum quam plurimum, nec non regis Ungariorum, adjutorium ipsi, propter Deum et sanctum Petrum ad defensionem sanctæ ecclesiæ et regni totius Theutonicorum, studiosissime promittentium advenerant; quamvis non ita, ut promissum est, omnino perficerent. BERTHOLD, p. 311.*

² *Quos omnes, quia melius sciebant psalmos cantare eo quod nutriti*

Ce fut en vain que Rodolphe essaya de retenir les fuyards et de rétablir le combat, il fut lui-même entraîné par le torrent loin du champ de bataille.

Pendant ce temps, les deux autres corps d'armée des Saxons, sous les ordres d'Otto de Nordheim et du comte saxon Frédéric, repoussaient victorieusement les troupes qui leur faisaient face et les poursuivaient longtemps l'épée dans les reins. Frédéric revint le soir camper avec ses soldats sur le champ de bataille, Otto de Nordheim voulut exécuter la même manœuvre, mais ayant remarqué que Melrichstadt était occupé, il envoya un des siens savoir si c'étaient des amis ou des ennemis, le messager ne revint pas et Otto, ne sachant pas à qui il avait à faire, repartit avec son corps d'armée pour la Saxe.

Les deux partis, comme il arrive souvent, s'attribuèrent l'un et l'autre la victoire, mais les pertes énormes subies par l'armée d'Henri IV, l'obligation où il se trouva lui-même de regagner Ratisbonne, pour ne pas être pris entre les Saxons et les ducs Welf et Berthold, montrent ce que valaient ses chants de triomphe ¹. Sur le Neckar, il avait été plus malheureux encore ; les paysans qu'il avait organisés et armés furent battus, dispersés et atrocement maltraités par les seigneurs Souabes ² ; aussi, brûlant de se venger, Henri IV mit à profit les renforts que le duc de Bohême lui amena sur ces entrefaites et, avec ces

sub religione essent, quam legiones armatas ad bella disponere, solo visu præliantium versos in fugam, tanta multitudo sequitur, ut rex totum exercitum penitus fugæ se dedisse arbitraretur. BRUNO *de bello Saxonico*, 96, MG. SS. V, 367.

¹ Sur la bataille de Melrichstadt, voyez surtout les trois auteurs suivants : BRUNO *de bello Saxonico*, 96 sq. MG. SS. V, 367 sq. BERNOLDI *chronicon* ad an. 1078 MG. SS. V, 435. BERTHOLDI *Annales* ad an. 1078, MG. SS. V, p. 312.

² Berthold écrit à leur sujet : bello durissimo omnino profligatis et eunuchizatis. BERTHOLD, *l. c.* p. 312.

Bohémiens et des Bavarois, il entra en Souabe et mit tout à feu et à sang. Les chroniqueurs contemporains, bien habitués cependant à des scènes de barbarie, ne parlent qu'en frémissant de cette marche lugubre d'Henri IV à travers le duché de Souabe; maisons, églises, monastères, fermes, devinrent la proie des flammes, les femmes étaient massacrées après avoir été violées, rien ne fut respecté pas plus les enfants que les vieillards ¹.

Lorsque le détail de ces horreurs fut connu en Italie et à Rome, il souleva partout une légitime indignation et nul ne dut en être plus affecté que Grégoire VII, mais, avant d'étudier les nouvelles mesures qu'il prit pour venir en aide aux infortunées populations de la Germanie, suivons le pontife dans le voyage qu'il fit dans l'Italie méridionale, durant l'été de 1078, car nous avons vu qu'il avait daté de Capoue sa dernière lettre aux grands du royaume Teutonique.

Depuis 1051, Bénévent faisait partie du domaine de saint-Pierre²; Landulfe VI, dernier descendant des ducs Lombards, anciens seigneurs et maîtres de la ville et du duché, n'était plus que le vassal de l'autorité pontificale; ce Landulfe VI mourut à la fin de 1077 et fut remplacé par un gouverneur directement nommé par le saint siège³.

¹ Voyez surtout dans Berthold le récit de ces horreurs : *Mulieres ad usque mortem constuprando nonnullas oppresserant; plerasque viriliter tonsuratas ac vestitas, captivas abluxerant; ligneam Christi crucifixi imaginem apud Altorf, et alibi etiam capita manibus et pedibus detruncaverunt abscisis. Omne sacrum et divinum temerantes plus quam ethnica insania, omnifaria polluerant.* *BERTHOLDI Annales ad an. 1078, MG. SS. V, 313.*

² Cf. supra, t. I, chap. iv, p. 188, chap. v, p. 268 et 290.

³ 1077, anno 5 domni septimi Gregorii papæ, obiit Landolfus princeps et Richardus princeps (c'est une erreur, le prince Richard de Capoue ne mourut que le 5 avril 1078) et Robertus dux obsedit Beneventum a mense januario usque 6 idus aprilis. *Annales Benevent.* *MG. SS. III, 481.*

Landulfe était à peine mort que Robert Guiscard résolut d'enlever cette possession à la papauté et de substituer la domination des Normands à celles des Lombards comme cela avait déjà eu lieu à Capoue et à Salerne. Dès le mois de janvier 1078, il était devant Bénévent, mais la ville résista, refusa d'ouvrir ses portes à l'envahisseur et alors Robert Guiscard ravagea les environs et fit construire toute une série de forteresses enfermant Bénévent dans un cercle infranchissable ¹.

On comprend l'émotion de Grégoire VII lorsqu'il apprit le nouvel attentat de Robert Guiscard, de là cette nouvelle excommunication, prononcée par le pape contre les Normands dans le synode romain du 25 février-3 mars 1078, c'est-à-dire pendant qu'ils assiégeaient Bénévent : « Nous excommunions tous les Normands qui envahissent les domaines de saint Pierre, c'est-à-dire la marche de Fermo, le duché de Spolète, ceux qui assiègent Bénévent, qui s'efforcent d'envahir et de piller la Campanie, la province maritime et la Sabine, également ceux qui cherchent à jeter la confusion dans la ville de Rome. Nous interdisons à tout jamais l'exercice des fonctions sacerdotales aux évêques et aux prêtres qui auraient célébré l'office divin devant ces mêmes Normands, aussi longtemps qu'ils seront excommuniés ². »

¹ Lo duc ala asségier Bonivent et fist forteresces entor et afflist les citadin de les choses lor. AIMÉ, VIII, 31. Pierre Diaire parle aussi dans un texte que nous citons plus loin des fortifications élevées par Robert Guiscard autour de Bénévent.

² Cf. supra, t. III, chap. XXI, p. 410. La phrase du décret synodal « et eos qui Beneventum obsident » prouve qu'à la date du 3 mars 1078, Robert Guiscard assiégeait encore Bénévent, ce qui s'accorde très bien avec le texte des Annales de Bénévent (voyez l'avant dernière note). Ainsi que Weinreich l'a démontré, les annales de Bénévent ne commencent l'année qu'avec les calendes de mars. WEINREICH, *de conditione Italiae inferioris Gregorio septimo pontifice*, p. 80 : — *Auctorem annalium Beneventanorum annum calendis martiis incipere demonstratur*. Le mois de janvier 1077 des annales de Bénévent est donc en réalité de 1078.

Romuald de Salerne dit que les censures et les remontrances de Grégoire VII décidèrent Robert Guiscard à lever le siège de Bénévent¹. Rien de moins fondé; le siège de Bénévent continua après comme avant le synode romain, et si Robert Guiscard ne s'empara pas de la ville, ce ne fut certes pas, comme nous le verrons, par scrupule de conscience.

Pendant le siège de Bénévent, Richard, prince de Capoue, s'obstinait de son côté à continuer le siège de Naples, ouvert dès le mois de mai 1077. Malgré les nouveaux renforts en navires et en soldats que Robert Guiscard lui avait accordés, Richard n'avait pu encore entrer dans la vaillante cité, lorsqu'il tomba malade, fut obligé de lever le siège, et mourut à Capoue le jeudi saint, 5 avril 1078. Avant de mourir, il se réconcilia avec l'Eglise en rendant au saint-siège la partie de la Campanie qu'il avait usurpée; l'évêque d'Aversa consentit, à cette condition, à lui accorder l'absolution de ses fautes².

Comte d'Aversa depuis 1050, prince et souverain de Capoue depuis 1062, Richard n'a pas dans l'histoire la

¹ Anno primo postquam cepit Salernum, Robertus dux Beneventum obsedit, acriter eam expugnans. Et nisi Romanus pontifex cujus precepto parebat hoc i lem duci prohibuisset, nequaquam ab incepto desisteret, donec eam caperet. ROMUALD, SALERN. *chronicon* ad an. 1073 (date erronée) dans MURATORI, R. I. SS. T. VII, col. 471.

² Le jour de la mort du prince Richard est indiqué par Aimé et par les *Annales Casinenses*. Le prince Richard chât malade, et quant il vint à la mort rendi à saint Pierre la Campaingne et absolut de la évêque de Averse fu mort et enterré en celui jor que Jshu-Crist céna avec ses disciples. AIMÉ, VIII, 34. Richardus princeps obiit Capuæ, quinta feria cœna Domini, et Neapolis obsidione soluta est, et Jordanus fit princeps. *Annales Casinenses* ad an. 1077 (on sait que les dates des *Annales Casinenses* sont régulièrement en retard d'un an); MG. SS. T. XIX. p. 306. L'année de la mort du prince est du reste établie d'une manière certaine par les nombreuses chartes de Jourdan, devenu seul prince de Capoue. Voyez en outre : *Necrologium Casin.* dans MURATORI R. I. SS. T. VII, p. 942 et *Necrologium S. Benedicti Capuani* dans PEREGRINUS, *Hist. principum Langob.* T. V, p. 67.

grande renommée de Robert Guiscard ou de Roger, le grand comte de Sicile; néanmoins son rôle dans l'Italie du sud a été fort important; c'est lui qui a fondé cette principauté normande de Capoue que ses enfants gouvernèrent ensuite pendant de longues années et qu'ils maintinrent indépendante, en face de la jalousie et de la puissance autrement considérable des fils de Tancrède. Très activement mêlé aux affaires temporelles de la papauté, durant les pontificats de Nicolas II et d'Alexandre II, le prince Richard rendit au saint-siège des services signalés; il est vrai aussi que, plus d'une fois, il fut pour les papes un allié bien incommode, bien exigeant, parfois même un ennemi déclaré. Aimé, Leo de Marsi et Pierre Diacre se souviennent trop, quand ils parlent de lui, qu'il avait fait de larges donations à leur monastère du Mont-Cassin; Romuald de Salerne est plus impartial, il résume ainsi son jugement: « Richard était très rusé et très libéral; bon et bienveillant pour ceux qui lui étaient fidèles, il fut inexorable pour ceux qui s'insurgèrent contre son autorité ou qui trahirent sa cause ¹. »

Les derniers jours du prince Richard furent assombris par une nouvelle révolte de son fils Jourdain qui entraîna dans sa défection son oncle, Roger, le grand comte de Sicile. Après la nouvelle excommunication prononcée, le 3 mars 1078, par Grégoire VII contre les Normands, Jourdain et Roger prirent le parti de se soumettre au saint-siège, c'est-à-dire d'abandonner Robert Guiscard et le prince Richard. Ils vinrent à Rome l'un et l'autre et, dit Aimé, « furent absolut de la excommunication, et firent ligue de fidélité avec lo pape ². »

¹ Fuit autem hic statura procerus, forti animo, ingenio astutus, largitate famosus, circa benevolos et sibi fidelibus mansuetus atque benignus, rebellibus autem et perfidis valde terribilis. ROMUALDI SALERN. *chronicon* ad an. 1075; dans MURATORI, SS. R. I. T. VII, col. 172.

² Et lo pape pour ceste chose (le siège de Bénévent par Robert Guis-

Un passage de la chronique du Mont-Cassin prouve que la soumission de Jourdain à Grégoire VII fut loin d'être spontanée et que l'intérêt y eût une large part ; en effet, cette chronique rapporte que les Bénéventins firent parvenir à Jourdain quatre mille cinq cents pièces de Byzance pour qu'il les délivrât de Robert Guiscard ¹. Deux circonstances inespérées permirent à Jourdain de rendre aux Bénéventins un service aussi signalé ; la mort de son père, survenue sur ces entrefaites, mit à sa disposition toutes les forces et les ressources de la principauté ; en outre, les barons normands, en quête d'une occasion favorable pour prendre les armes contre leur duc Robert Guiscard, crurent la trouver dans la mort du prince Richard, allié de Robert Guiscard, et dans la politique inaugurée par son fils, aussi des soulèvements se produisirent simultanément dans la Pouille et dans les Calabres.

Robert Guiscard, pris à l'improviste, dut songer avant tout à faire rentrer ses sujets dans le devoir ; aussi, sans être trop inquiété, Jourdain parvint à détruire les ouvrages militaires élevés autour de Bénévent et à délivrer la ville ². Le duc ne put réparer l'échec de ses armes devant Bénévent ; pendant deux ans de 1078 à 1080, il n'eût pas trop de toute son activité et de toutes ses troupes pour

card) et pour autre assembla lo consistoire et excommunia lo duc et touz ceux qui lo seutoient. Et Jordain fill de lo duc (Richard de Capoue), avec lo conte Rogier son oncle volant avoir la grâce de l'Esclize, alèrent à Rome et furent absolut de la excommunication et firent ligue de fidélité avec le pape. *Ann. VIII, 32.*

¹ Exinde vero (aussitôt après l'avènement du prince Jourdain) inter lucem et principem dissensionis et odii scandala orta sunt. Princeps enim favens papæ Gregorio, acceptis a Beneventanis quattuor millibus quingentis bizantiis, castra quæ dux ad expugnationem Beneventi firnaverat destruens, cum universis comitibus Apuliæ contra eum conspirat. *PETRI DIACONI Chronicon III, 43, MG. SS. T. VII.*

² Les Annales de Bénévent rapportent que la ville fut délivrée au mois d'avril 1078 et c'est aussi au mois d'avril de la même année que mourut le prince Richard.

tenir en échec et finalement pour réduire l'insurrection à laquelle prirent part, non pas seulement Jourdan, prince de Capoue, son oncle Rannulfe et Abagélard, neveu de Robert Guiscard, mais bien d'autres barons normands, bien des parents de Robert Guiscard ¹.

Il est facile, avec les préliminaires qui précèdent, de se rendre compte des motifs qu'avait Grégoire VII pour venir à Capoue, durant l'été de 1078. Il voulait évidemment resserrer l'alliance nouvellement conclue entre le saint-siège et Jourdain, prince de Capoue. En outre, les continuelles alarmes que lui causait l'insatiable ambition de Robert Guiscard, ses empiètements incessants sur le domaine de saint Pierre montraient au pontife la nécessité de créer des embarras au duc, pour sauvegarder Bénévent et même Rome et son territoire. Aussi, quoique l'absence de documents ne permette pas de l'affirmer d'une manière positive, il est bien probable que le voyage du pape ne fut pas étranger à la révolte des barons normands contre Robert Guiscard. Quoiqu'il en soit, cette révolte arrêta la marche du conquérant vers l'Italie centrale et procura au pape quelque répit.

Grégoire VII fut absent de Rome pendant plusieurs mois; son bullaire nous enseigne qu'il était le 22 août à San-Germano au pied du Mont-Cassin ², le 8 octobre à Aquapendente au nord de Rome, non loin de Soana sa patrie ³ et, le 22 du même mois, à Sutri ⁴, mais les incidents de ces voyages nous sont tout à fait inconnus. Le

¹ Guillaume de Pouille ne consacra pas moins de 178 vers à ce sujet, toute la fin du troisième chant, depuis ce vers :

Normanni comites conquesti sæpe vicissim,

GUILLIERMI APULIEN. *Gesta R. Wisc.*, l. III, MG. SS. T. IX.

² JAFFE, *Regesta Pontif. roman.* 2^e édit. n^o 5081; *Regist.* VI, 2.

³ JAFFE, *Regesta Pontif. roman.* 2^e édit. n^o 5083; *Regist.* VI, 4.

⁴ JAFFE, *Regesta Pontif. roman.* 2^e édit. n^o 5084; *Regist.* VI, 5.

19 novembre, par conséquent fort peu de temps après son retour à Rome, le pape tint, dans l'église du Sauveur au Latran, un synode important à plusieurs titres, surtout à cause des nombreuses ordonnances qui y furent promulguées.

Voici ce que Berthold dit de cette assemblée :

• Un grand synode se tint à Rome pour subvenir aux nombreux besoins de la sainte Eglise et surtout pour mettre, autant que possible, un terme à la tyrannie du roi Henri. Les légats des deux rois y déclarèrent tour à tour et sous la foi du serment que leurs maîtres respectifs n'avaient mis aucun obstacle à la réunion de la diète prescrite par le pape, car, dans le synode précédent, le pape avait défendu, sous peine d'anathème, que l'on s'opposât, de quelque manière que ce fut, à la tenue de cette assemblée. Tout ce qu'il y avait d'honnête dans l'assemblée ajouta foi à la déclaration de l'envoyé du roi Rodolphe et regarda au contraire comme des parjures les ambassadeurs d'Henri IV. Ceux-ci essayèrent d'arracher au pape une sentence d'anathème contre le roi Rodolphe pour avoir pris la couronne, mais au lieu de réussir, peu s'en fallut qu'avec l'approbation de presque tout le synode, une telle sentence ne fut prononcée contre le roi Henri, à cause de sa désobéissance, à cause des nombreux sacrilèges dont il s'était rendu coupable et qui furent rapportés et enfin à cause des incessantes duperies de ses mensonges. Le synode donna à Henri jusqu'au prochain synode pour changer de conduite et rendre compte du passé, aussi ses envoyés, couverts de confusion, regagnèrent leur pays, sans avoir à rapporter à leur maître la bénédiction apostolique ¹.

A la suite de ce préambule, Berthold donne le texte de douze canons promulgués par ce synode ², Hugo de Flavigny et le *Registrum* de Grégoire VII ont également inséré ce texte, mais le *Registrum* le fait précéder d'une sorte de sommaire qui prouve qu'en dehors de ces douze

¹ BERTHOLDI *Annales* ad an 1078, MG. SS. T. V, p. 313 sq.

² HUGONIE FLAVIANENCIS *chronicon*, l. II, MG. SS. VIII, p. 423 sq.

canons, le synode en avait promulgué d'autres qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

Voici le texte du *Registrum*.

« L'an de l'Incarnation du Seigneur 1078, la sixième année du pontificat du seigneur Grégoire, septième du nom, le 13 des calendes de décembre, indiction deuxième, un synode se tint à Rome dans l'église du Saint-Sauveur, pour la restauration de la sainte Église.

« L'empereur de Constantinople y fut excommunié ¹ ainsi que d'autres personnes dont les noms sont indiqués plus loin.

« Les ambassadeurs d'Henri et ceux de Rodolphe déclarèrent, chacun pour leur maître et sous la foi du serment, qu'ils n'avaient, par aucune ruse et par aucune fraude, empêché la réunion que les légats du siège apostolique devaient tenir dans le royaume de Germanie.

« Dans l'intérêt de la sainte Église, ce synode promulga quelques capitulaires qui sont donnés plus loin.

« Au sujet des Germains, pour qu'ils ne gardent pas les biens ecclésiastiques qui ont été donnés par les rois ou que les évêques ont dû concéder malgré eux.

« Pour que ceux qui ont empêché la réunion que les légats devaient tenir, soient de nouveau excommuniés.

« L'archevêque de Narbonne est de nouveau excommunié ainsi que ceux qui l'ont déjà été par l'évêque Aimé ².

« Le comte de S. Gille est excommunié à cause de sa femme et le monastère l'est aussi, dans le cas où il serait au pouvoir du comte ³.

« Pour que le monastère de s. Benoit du Mont-Cassin fut protégé contre tous les Normands.

¹ Il s'agit de Nicephore Botoniate qui avait détrôné l'empereur Michel VII ; cf. E. DE MURALT, *Essai de chronographie byzantine*, t. I, p. 32 sq. Nous indiquerons plus tard les motifs qu'avait Grégoire VII pour voir avec peine la chute de Michel VII et l'avènement de Nicéphore Botoniate.

² Cf. supra, t. III, chap. xx, p. 368.

³ Raymond comte de Saint-Gilles, plus tard comte de Toulouse. Le monastère de Saint-Gilles était situé dans le diocèse actuel de Nîmes. Cf. supra T. III, chap. xviii, p. 210, note 1.

« Pour qu'il soit défendu de recevoir une investiture ecclésiastique de la main des laïques et pour que les prébendes et les offices ne soient pas vendus.

« Touchant la consanguinité, les simoniaques, la chasteté des clercs, les fausses ordinations, les fausses pénitences. Comment s'administre la véritable pénitence. Des dîmes détenues injustement par les laïques.

« Touchant le patriarche d'Aquilée, le patriarche de Grado.

« Touchant l'empereur de Constantinople.

« Des fêtes des pontifes romains que l'on doit célébrer. De l'abstinence du samedi.

« De la dissimulation concernant l'héritage de S. Pierre.

« Pour qu'un pénitent ne soit reçu qu'avec des lettres de son évêque, à moins que cet évêque ne soit mort ou excommunié.

« Pour que, sans la prescription du pontife romain ou le consentement de l'évêque, un abbé ne perçoive pas les dîmes et les prémices dans le diocèse où il habite.

« Pour qu'un évêque n'impose jamais à des abbés des charges ou des travaux qui ne sont d'ordinaire imposés qu'à des serviteurs.

« Pour que les prêtres ne soient pas reçus sans la permission de leur évêque et de même les moines venant de monastères connus, sans la permission de leur abbé.

« Pour que les évêques qui toléreraient la fornication ou l'inceste dans leurs paroisses (diocèses) soient suspendus de leurs fonctions.

« Pour que les évêques promettent sous la foi du serment de ne pas aliéner les biens de l'église.

« Aucun évêque ne doit, sans la permission du pape, donner en bénéfice les biens de son église si, à l'époque de son sacre, ces biens appartenaient déjà à cette église. Quand aux autres biens, ne doit pas non plus les donner en bénéfice sans la permission de son archevêque et de ses frères. S'il agit autrement, qu'il soit suspendu de ses fonctions; le bénéfice ainsi vendu ou donné doit être restitué à l'église et la vente ou la collation du bénéfice seront frappées de nullité.

« Tous les évêques doivent veiller à ce que les lettres soient enseignées dans leurs églises¹. Ils ne doivent pas, sans une utilité certaine et une nécessité grave, distraire en aucune façon les orne-

¹ Il s'agit d'Henri patriarche d'Aquilée.

² Ut omnes episcopi artes litterarum in suis ecclesiis doceri faciant. ¶

ments des églises auxquelles ils appartiennent, afin qu'à Dieu ne plaise, ils ne se rendent pas coupables de sacrilège.

« Pour que l'on fasse comprendre aux laïques quels graves dangers ils font courir à leur âme en détenant les dîmes et en restant en possession des églises.

« Pour que ceux qui veulent avoir une part à la messe solennelle aient soin de présenter une offrande¹.

DÉCRETS PROMULGUÉS PAR LE MÊME SYNODE.

« Tout soldat ou toute personne de n'importe quel ordre ou quelle profession qui a reçu ou qui recevra des biens ecclésiastiques de la main d'un roi ou d'un prince séculier, ou de la main d'évêques qui auront été obligés d'agir ainsi, ou d'abbés, ou enfin de quelque recteur d'église, sera excommunié s'il ne restitue ces biens aux mêmes églises. Il en sera de même s'il envahit ces biens, ou s'il les tient du consentement de quelque recteur dépravé ou vicieux².

« Si un Normand ou un homme quelconque envahit les biens du monastère de saint Benoit du Mont-Cassin, ou s'il enlève injustement quelque objet appartenant au même monastère, il sera excommunié s'il ne s'amende pas après deux ou trois admonestations, et il restera excommunié jusqu'à ce qu'il donne des preuves de repentir et pleine satisfaction à l'Église.

« Sachant qu'au mépris des statuts des saints pères, les laïques donnent en plusieurs pays l'investiture des églises et ayant constaté que c'était là l'origine de bien des troubles qui sont le fléau de la religion chrétienne, nous avons décrété ce qui suit : Aucun clerc ne doit recevoir l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye ou d'une église de la main d'un empereur ou d'un roi ou de n'importe quel laïque, homme ou femme. S'il se soumet à cette investiture, qu'il sache bien qu'en vertu de l'autorité apostolique elle est frappée de nullité et qu'il est lui-même excommunié jusqu'à ce qu'il ait pleinement satisfait³.

« Si un évêque vend les prébendes, les archidiaconés, les prévôtés ou quelque autre charge ecclésiastique, s'il en dispose d'une façon opposée aux statuts des saints pères, qu'il soit suspendu. Puisqu'il a reçu gratuitement l'épiscopat, il est juste en effet qu'il

¹ *Regist.*, VI, § b, p. 330 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² Ce paragraphe a été inséré dans le décret de GRATIEN, P. II, chap. XII, qu. 2, c. 4.

³ Inséré dans le décret de GRATIEN, P. II, chap. XVI, qu.

octroie gratuitement les charges qui dépendent de cet évêcat ¹.

« Nous déclarons de nulle valeur les ordinations faites à prix d'argent, ou à l'aide de prières, ou par suite de l'intervention d'une personne employée dans ce but ; de même, les ordinations qui ne seraient pas faites du consentement du clergé et du peuple, conformément aux prescriptions canoniques, et qui ensuite ne seraient pas approuvées par ceux qui ont le devoir de sacrer le nouvel élu. Ceux en effet qui sont ordonnés de cette manière n'entrent pas par la porte, c'est-à-dire par le Christ, mais, comme le déclare la Vérité elle-même, ce sont des voleurs et des larrons ².

« Nous appelons fausses pénitences celles qui ne sont pas imposées suivant la qualité et la malice du crime commis et conformément à l'autorité des saints pères. Ainsi un soldat, un marchand, un homme ayant des fonctions qu'il ne peut exercer sans pécher, une personne ayant des fautes graves sur la conscience, celui qui détient injustement le bien d'autrui ou qui garde dans son cœur des sentiments de haine, doit savoir, s'il veut faire une véritable pénitence, capable de lui mériter la vie éternelle, qu'il lui faut avant tout déposer les armes et ne les reprendre que sur le conseil d'évêques vraiment pieux et pour défendre la justice, ou bien qu'il lui faut quitter son négoce ou ses fonctions, arracher la haine de son cœur, rendre les biens qu'il a acquis d'une manière injuste. Qu'il ne désespère cependant pas, qu'il fasse en attendant tout le bien qu'il pourra faire, afin que le Dieu tout puissant incline son cœur vers la pénitence ³.

« En vertu de l'autorité apostolique, nous défendons aux laïques de s'approprier les dimes qui, d'après le droit canon, ne doivent être employées que pour des usages pieux. Les évêques, les rois et en général tous ceux qui, après avoir reçu ces dimes, ne les restituent pas à l'Eglise, commettent un sacrilège et s'exposent à la damnation éternelle ⁴.

« L'abstinence du samedi était d'un usage constant chez nos saints pères ; aussi, nous inspirant de leur exemple salutaire, nous avertissons toute personne, désireuse de faire partie de la religion chrétienne, de s'abstenir ce jour-là de manger de la viande, à moins

¹ Inséré dans le décret de GRATIEN, P. II, C. 1, qu. 3, c. 3.

² Inséré, P. II, C. 1, qu. 4, c. 113.

³ Inséré, P. II, C. XXXIII, qu. 3 *de pœnit*, D. V, c. 6.

⁴ Inséré, P. II, C. XVI, qu. 7, c. 4.

qu'on ne célèbre une fête solennelle ou qu'on ne soit malade¹.

« De par l'autorité apostolique, nous défendons aux abbés de garder, sans l'ordre formel du pontife romain, ou sans la permission de l'évêque dans le diocèse duquel ils habitent, les dîmes, les prémices et en général toutes les redevances qui d'après, les prescriptions du droit canon, appartiennent à l'évêque.

« Aucun évêque ne doit, contrairement aux habitudes ecclésiastiques, imposer aux abbés ou aux clercs des charges ou des travaux réservés d'ordinaire aux serviteurs ; il ne doit pas non plus recevoir une somme d'argent pour lever l'interdit qui pèse sur un prêtre ; s'il le fait, il s'expose à perdre sa situation².

« Celui qui s'approprie les biens du bienheureux Pierre, prince des apôtres, en quelque endroit qu'ils soient situés, ou qui détient secrètement quelques-uns de ses biens, sans le faire connaître et sans s'acquitter de ses obligations vis-à-vis du bienheureux Pierre, devient sacrilège et encourt, par là même, la colère de Dieu et des saints apôtres. Celui qui aura été convaincu d'un crime de ce genre restituera au bienheureux Pierre ce qui lui revient légitimement et comme punition paiera de ses propres biens la quadruple valeur de ce qu'il avait pris.

« L'évêque qui se laissant gagner par des prières ou à prix d'argent, consentirait à ce que dans sa paroisse (son diocèse) les prêtres, les diacres, les sous-diacres se rendissent coupables de fornication, ou qui tolérerait le crime d'inceste ou qui, en vertu de l'autorité de sa charge, ne punirait pas ces crimes, lorsqu'ils ont été commis et qu'il en connaît les auteurs, sera suspendu de sa charge³.

« Tout chrétien doit se préoccuper de présenter une offrande à Dieu, lors de la célébration de la messe, conformément à cette parole que Dieu a prononcée par l'intermédiaire de Moïse : « Tu ne te présenteras pas devant moi les mains vides⁴ ». Les écrits des saints pères prouvent en effet d'une manière évidente que tous les chrétiens, suivant les avis de ces saints Pères, faisaient à Dieu de telles offrandes⁵ ».

Il suffit, comme il a déjà été dit, de comparer ce som-

¹ Inséré dans le décret de GRATIEN, P. III, D. v, c. 31

² Inséré, P. II, C. I, qu. 1, c. 124.

³ Inséré dans le décret de GRATIEN, P. I, D. 83, c. 1.

⁴ Exode, XXIII, 15.

⁵ Inséré dans le décret de GRATIEN, P. III, D. 1, c. 69

maire des canons promulgués par le synode avec les canons eux-mêmes, pour constater qu'une partie seulement de cette législation nous a été conservée. Néanmoins ce qui reste montre quelle était l'incomparable activité du génie de Grégoire VII ; rien de ce qui intéresse l'Eglise ne lui est étranger, il est, dans tout le sens du mot, le pontife universel, le pasteur suprême ; la révolution de palais qui s'est accomplie à Constantinople attire son attention tout comme la situation politique et religieuse de la Germanie, il couvre de sa haute protection non pas seulement le puissant monastère du Mont Cassin mais l'humble couvent de saint Gilles ; il se préoccupe de l'enseignement des lettres comme de l'observation des divers détails de la discipline ecclésiastique. Remarquons en outre que, dans ce synode du mois de novembre 1078, Grégoire VII a réitéré contre l'investiture des charges et dignités ecclésiastiques par les laïques, la défense qu'il avait déjà portée dans le synode romain du mois de février 1075¹ ; mais alors le pape, pour des raisons que nous avons indiquées, n'avait donné à ce décret qu'une publicité fort restreinte, de telle sorte que des évêques, qui reçurent ensuite l'investiture de leur dignité de la main des laïques, purent répondre au pape qu'ils n'en avaient pas eu connaissance. Cette fois au contraire, la chrétienté tout entière fut informée du décret promulgué par le synode : fermement convaincu que la régénération de l'Eglise était proche, que même la crise politique de la Germanie hâterait cette régénération, Grégoire VII en exposait le programme avec une indépendance qui, au début de 1075, aurait pu avoir de graves inconvénients et tout compromettre. Toutefois, même en 1078, Grégoire VII garde encore des ménagements significatifs ; ainsi il déclare excommuniés, les clercs qui reçoivent

¹ Cf. *supra*, t. III, chap. xvii, p. 431 sq.

l'investiture de leurs charges des mains des laïques, mais il ne dit pas si ces laïques sont également excommuniés, il ne prononce contre eux aucune peine. N'est-ce pas une preuve que, tout en définissant la doctrine de l'Eglise, Grégoire VII invitait une fois encore les princes temporels à chercher avec lui une formule pouvant donner satisfaction au pouvoir civil comme à l'autorité religieuse? L'exemple si curieux, cité par Berthold, du nouveau genre d'investiture donné par le roi Rodolphe à Wigold, évêque d'Augsbourg, fait voir du reste que, dans la pensée du pape, le pouvoir civil ne devait pas se désintéresser absolument de l'installation des évêques, des abbés et en général des bénéficiers ayant des régales. C'est, il est vrai, le métropolitain de Wigold qui l'investit par l'anneau et par la crosse, mais ensuite c'est le roi qui lui donne l'investiture des régales du diocèse d'Augsbourg, peut être par la collation du sceptre comme cela se fit plus tard. Or le roi Rodolphe avait alors un tel besoin du pape, il était si désireux d'être d'accord avec lui, qu'il n'aurait certainement pas agi ainsi si les instructions venues de Rome et transmises par les légats, ne le lui avaient permis. Nous verrons bientôt combien, sur ce point, la conduite d'Henri IV fut différente de celle du roi Rodolphe¹.

Le 25 novembre 1078, Grégoire VII annonça par lettre aux fidèles du diocèse de Ravenne que leur archevêque avait été définitivement déposé par le synode, *sine spe recuperationis*. Après avoir été suspendu par le synode du mois de février 1078, Guibert n'avait tenu aucun compte de ces censures et avait continué, d'accord avec Tédald de Milan, à faire au saint-siège et au pape une opposition déclarée; aussi Grégoire VII défendait, sous les peines les plus sévères, aux fidèles de Ravenne d'obéir à ce schisma-

¹ Cf. *supra*, t. III, chap. XXI, p.

tique endurci qui donnait en outre le scandale d'une vie fort peu religieuse¹.

Le synode romain du mois de novembre 1078 nous amène à parler de l'archidiacre de l'église d'Angers, l'hérésiarque Bérenger dont il n'a plus été question depuis le pontificat d'Alexandre II². Nous savons maintenant qu'en se tenant ainsi tranquille pendant plusieurs années, en évitant de mêler son nom à de nouvelles polémiques sur le sacrement de l'autel, Bérenger se conformait aux ordres de Grégoire VII; ce dernier, il est facile de le constater, était surtout un homme d'action et avait, je crois, peu de goût pour les études théologiques ou philosophiques purement spéculatives, aussi Bérenger ayant, par une déclaration orthodoxe, rétracté ses erreurs dogmatiques, Grégoire VII, en homme sage et pratique, lui avait fait dire, à plusieurs reprises, de garder le silence sur ces questions et de ne plus les traiter devant qui que ce fut. La lettre suivante, découverte et publiée par Sudendorf et adressée par Bérenger à Grégoire VII, vers 1077, nous fournit ces intéressants renseignements :

« Au pape G(régoire), digne de tout respect dans le Seigneur Jésus, B(érenger) présente l'expression de son profond attachement.

« En apprenant, père très cher, que tu avais remis pour moi des lettres à l'évêque de Die; représentant de ta sublimité, j'ai rendu à Dieu, providence des pauvres et des humbles, d'abondantes actions de grâce ainsi qu'à ta paternité, mais je suis surpris de voir que ceux qui viennent au milieu de nous pour y représenter ton autorité, ignorent complètement les deux prescriptions que tu m'avais faites, il y a déjà longtemps, de rester clerc à Angers et de garder le silence, de ne pas même enseigner la bonne doctrine si le pécheur s'élevait contre moi³. J'ai obéi, autant qu'il le fallait, à ton ordre et

¹ *Regist.*, VI, 10, p. 339 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE. Cf. *Wibert von Ravenna* von O. KÖHNKE, p. 34.

² Cf. *supra*, t. II, chap. XI, p. 296 sq.

³ *Posui ori meo custodiam cum consisteret peccator adversum me Obmutui et humiliatus sum et silui a bonis. Psaume XXXVIII, 2, 3.*

je me suis promis de ne jamais traiter cette question, si ce n'est en ta présence, attendant du Seigneur et dispensateur suprême une occasion favorable, pour me retrouver en face de toi, et pour l'entendre. L'évêque d'Angers, revenant de Rome et l'évêque de Nantes m'ont déclaré, l'un et l'autre, que tels étaient les ordres de ta paternité à mon égard. Les préceptes humains enseignent, père très cher, qu'on peut récuser des juges suspects, qui sont des ennemis et des adversaires. De même, les préceptes divins affirment que la parole de celui dont la vie est digne de mépris, doit être sans autorité et en outre que celui-là n'est plus apte à témoigner en justice qui ne se soumet pas à l'autorité divine. Je demande donc à ton esprit chrétien qu'il me soit permis de prendre mes précautions, et de ne pas me présenter devant ces bêtes féroces dont les sentiments hostiles me sont connus. O père excellent ! puisses tu vivre longtemps et accorder à mon humble personne une protection digne du siège apostolique ¹.»

Ce fut bien probablement le légat Hugo, évêque de Die, qui réveilla la question de Bérenger ; nous avons vu que ce légat tint en France, en 1076, 1077 et 1078 plusieurs synodes ² ; grâce à la découverte du *Liber posterior de sacra coena* ³, nous savons en outre que, malgré ses nombreuses rétractations, Bérenger continuait à professer sur le sacrement de l'Eucharistie des sentiments peu orthodoxes, et, comme sa lettre à Grégoire VII prouve qu'il fut cité à comparaître par devant une assemblée ecclésiastique tenue en France, il est très plausible de supposer que cette assemblée était un des synodes tenus par le légat Hugo ⁴. Bérenger refusa de s'y rendre et, durant les pre-

¹ *Berengarius Turonensis*, p. 230 sq. n° XX ; voyez à la page 182 le commentaire de SUDENDORF sur cette lettre.

² Cf. *supra*, t. III, chap. XX, p. 337 sqq.

³ Cf. *supra*, t. II, chap. XI, p. 326 sq.

⁴ Peut-être le concile d'Autun qui se tint, comme nous l'avons vu le 10 septembre 1077. Cf. *supra*, t. III, chap. XX, p. 316 sqq. ; dans sa lettre Bérenger dit en effet qu'il récuse l'un des juges qu'on lui propose parce que « sa vie est digne de mépris » ; n'a-t-il pas visé par là Hugo, évêque de Langres, qui a joué un grand rôle à ce concile d'Autun, et sur lequel il faut bien avouer qu'il courait des bruits très fâcheux ?

miers mois de 1078, l'évêque de Die étant à Rome, ce fut l'autre légat en France, Hugo, abbé de Cluny, qui demanda par lettre à Grégoire VII ce qu'il convenait de faire à l'égard de l'archidiacre d'Angers. Le 7 mai 1078, le pape répondit à l'abbé : « Vous nous avez écrit pour savoir ce que nous avons décidé touchant Bérenger, les frères que nous t'envoyons avec le susdit cardinal (Richard), te feront connaître nos intentions ¹. » Le sentiment du pape dut être que Bérenger se rendit immédiatement à Rome où sa doctrine serait de nouveau examinée, car nous savons, par Bérenger lui-même, qu'il passa à Rome auprès du pape une grande partie de l'année 1078 ; il écrit en effet dans un de ses opuscules ;

« Je crois qu'après la consécration, le pain, placé sur l'autel, est le véritable corps du Christ, celui qui est né d'une vierge, qui a souffert sur la croix, qui est assis à la droite du Père ; je crois également qu'après avoir été consacré, le vin, placé sur l'autel, est le vrai sang qui a coulé du côté du Christ. Mon cœur professe ce que déclare ma bouche, qu'ainsi Dieu et ces choses sacrées me soient en aide. Lorsque je me trouvais à Rome auprès du pape, celui-ci, le jour de la fête de la Toussaint, et dans une réunion d'évêques, fit acclamer cette formule par tous les assistants et déclara qu'elle était suffisante au point de vue de la foi, qu'elle devait suffire à ceux qui pouvaient se contenter de lait, sans avoir besoin d'autre nourriture, et qu'elle était conforme à ce passage de saint Augustin traitant du sacrifice de l'Église : « Ce que vous voyez sur l'autel est du pain et du vin, voilà ce que vos yeux vous disent ; mais la foi vous enseigne que ce pain est le corps du Christ et le vin son sang ². »

Il faut évidemment faire très large la part de l'exagération dans les écrits de Bérenger, c'est un polémiste, un avocat d'autant plus ardent, d'autant plus partial, qu'il

¹ *Reglst.*, v, 21, p. 317 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² *Thesaurus novus anecdotorum, opera* Ed. MARTENE et DURAND, t. IV, Paris, 1717, col. 103 sqq *Juramentum Berengarii Turonici factum Romae in ecclesia Lateranensi.*

défend sa propre cause et que cette cause est mauvaise ; ainsi, dans la suite de ce passage, il affirme hautement que si sa profession de foi sur le sacrement de l'autel a été rejetée par Lanfranc, en revanche elle est conforme à l'enseignement de Pierre Damiani dont l'autorité est bien plus sûre que celle de l'archevêque de Cantorbéry¹. Bérenger avait attendu pour parler ainsi que l'austère solitaire de Fonte-Avellana eut rendu le dernier soupir ; il prévoyait sans doute que celui-ci aurait protesté avec indignation contre une telle allégation, contre toute affinité avec l'hérésie.

Après avoir déclaré avec la même assurance que, dans cette réunion d'évêques tenue à Rome, le jour de la Toussaint, plusieurs prélats avaient été de son avis, par exemple les évêques de Porto, de Sutri et de Terracine, les cardinaux Deusdedit et Atto de Milan, le chancelier Pierre etc., Bérenger est cependant obligé d'avouer que ses ennemis, présents à l'assemblée, finirent par l'emporter dans l'esprit du pape et que celui-ci lui prescrivit de rester à Rome, pour y attendre la tenue du synode qui devait avoir lieu durant le carême (de 1079) et qui rendrait une sentence définitive².

Comme Bérenger est seul à parler d'un synode romain du jour de la Toussaint 1078, deux raisons porteraient à croire que, sur ce point comme sur plusieurs autres, sa chronologie est en défaut et qu'il parle en réalité du

¹ Negligenda esse ea quæ diceret Lanfrannus, potius quam ea quæ diceret Petrus Damiani. *Thesaurus, etc.*, col. 403.

² Mecum sentientibus in eis qui cum papa erant episcopo Portuensi, episcopo Sutirensi (Sutrinensi) episcopo Terracinensi, cardinalibus Attone Mediolanensi, monacho Tudensi, romanæ ecclesiæ cardinali nomine, Deus dedit, Petro cancellario, benigni atque humilis corde fratre Fulcone transmontano, clerico ipsius domini papæ, convictore nihilominus Tethbaldo... et fratre quodam qui cognomine Bonadies appellabatur, aliisque compluribus. *Thesaurus novus, etc.*, col. 403.

synode romain du 19 du même mois. D'abord les longues cérémonies du jour de la Toussaint ne laissaient guère de temps pour discuter une aussi importante question dogmatique, en outre, si la conférence avait eu lieu le premier novembre, Grégoire VII aurait pu prescrire à l'archidiacre d'Angers de comparaître par devant le synode, qui allait se tenir dix-neuf jours plus tard, au lieu de le renvoyer à l'année suivante.

Dans ce même opuscule, Bérenger raconte que, peu après cette fête de la Toussaint, il devait, suivant sa promesse, démontrer la vérité et l'orthodoxie de sa doctrine sur le sacrement de l'autel par l'épreuve du fer rouge. Le moment décisif et redoutable était proche et Bérenger s'y préparait par le jeûne et la prière, lorsque Didier, abbé du Mont-Cassin, vint lui apprendre, de la part du pape, que l'épreuve n'aurait pas lieu et qu'il pouvait par conséquent rompre son jeûne¹. Sudendorf croit, et avec raison semble-t-il, qu'au milieu des anxiétés de sa préparation à l'épreuve du fer rouge, Bérenger composa la belle prose : « *Juste judex Jesu-Christi* » qui lui est attribuée et est parvenue jusqu'à nous². Le chroniqueur Albéric des-trois-Fontaines donne à cette prose de Bérenger une origine plus dramatique encore ; voici la légende qu'il raconte à ce sujet, elle prouve que Bérenger comme Hildebrand du reste et comme bien d'autres personnages

¹ Proximum etiam diem constitutuerat (papa), qua ipsius, si ita vel lent, facti juramenti etiam per ignitum ferrum firmentum ab aliquo meo acciperent. Ita veniente die constituto, quantum poteram jejuniis et orationibus rei exitum apud justum judicem præmunitum me habere præsumendam, quando ad me in palatio, post solis occubitum a papa domnus abba Montis. Cassini, summae tunc in palatio auctoritatis, attulit jubere domnum papam, ut ad hospitium ad refectionem corporis me reciperem : quia ipse omnino destitisset et a juramento quod publico populo proposuerat et a confirmatione per ignitum ferrum juramenti.

² *Berengarius Turonensis* von SUDENDORF, p. 57. Voici deux versets de

du moyen-âge, a été soupçonné de sorcellerie, de commerce avec les démons. Bérenger, rapporte Albéric, avait des livres renfermant les formules des incantations et s'en servait pour évoquer les démons et converser avec eux; un jour, un jeune clerc de ses disciples ayant imprudemment ouvert ces livres et les lisant, un démon lui apparut et le tua. Lorsque Bérenger vit le cadavre du malheureux jeune homme et le livre ouvert près du cadavre, il devina ce qui s'était passé et aussitôt il évoqua le démon meurtrier. L'esprit mauvais se présenta et Bérenger l'obligea à entrer dans le corps du défunt, à animer de nouveau ce corps et à le faire se mouvoir, comme si le jeune homme était encore en vie. Par cette ruse, Bérenger espérait cacher la faute grave qu'il avait commise; mais un autre nécromancien étant survenu et ayant examiné le jeune homme, n'eut pas de peine à pénétrer le secret de Bérenger; il chassa le démon et le corps du jeune homme retomba inanimé. Bérenger effrayé se sauva dans une église, pour éviter la mort dont on le menaçait, et là il improvisa et chanta, avec un tel charme et sur le ton des lamentations, la prose, *Juste judex, Jésus-Christe* qu'on lui fit grâce¹.

cette prose qui a été insérée dans divers recueils, notamment dans le *Thesaurus novus, etc.*, t. IV, col. 415 sq.

Juste judex, Jesu Christe
Rex regum et Domine
Qui cum patre, regnas semper
Et cum sancto Flamine,
Nunc digneris preces meas
Clementer suscipere.

Adsit mihi tua virtus
Semper et defensio
Mentem meam ne perturbet
Hostium incursio
Ne damnetur corpus meum
Fraudenti laqueo.

¹ *Chronica ALBERICI MONACHI TRIUM FONTIUM a monacho monasterii Hoiensis interpolata*, éd. de SCHEFFER-BOICORST, MG. SS. T. XXIII, p. 789.

Avant de voir quelle fut l'attitude de Bérenger devant le synode romain de 1079, examinons comment furent reçues en Germanie les dernières injonctions de Grégoire VII et si ses efforts, pour atténuer la crise politique et religieuse, furent couronnés de quelque succès.

Le 13 novembre 1078 mourut, après un trop court pontificat, Udo archevêque de Trèves; tout en restant fidèle au roi Henri IV, Udo avait fait preuve de modération et s'était montré négociateur habile; aussi, à plusieurs reprises, le pape l'avait, comme nous l'avons vu, honoré de sa confiance; sa mort dans des circonstances si critiques était une véritable perte non pas seulement pour Henri IV mais pour la Germanie tout entière¹. Hildulf, archevêque de Cologne, celui-là même que le caprice et la tyrannie d'Henri IV avaient imposé comme successeur de l'archevêque Anno², mourut aussi sur ces entrefaites³; deux des plus grands sièges épiscopaux de la Germanie étant donc vacants, le moment était venu pour Henri IV de montrer s'il respecterait la défense portée par le saint-siège contre les investitures laïques. Henri IV n'hésita pas et, avec le même arbitraire et le même sans gêne qu'auparavant, il ne tint aucun compte des vœux et des désirs de deux églises, il leur imposa ses choix et investit les nouveaux dignitaires par l'anneau et par la crosse. Ce fut un doyen de l'église de Cologne, nommé Siegwin, qui fut mis à la tête de cette église et un prévôt de l'église de Passau, du nom d'Egilbert qui devint archevêque de

¹ Sur la mort de Udo, archevêque de Trèves. cf. GERÖNER *Papst Gregorius VII*, t. VII, p. 676 sq. — GIESEBRECHT *Geschichte der d. Kaiserzeit*, t. III, 4^e édit. p. 471.

² Cf. supra, t. III, chap. XVIII, p. 218.

³ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1078, MG. SS. V, p. 313. Berthold traite Hildulf de fur et latro et termine son oraison funèbre en disant: *migravit a seculo etiam in coelo perenniter damnatus.*

Trèves¹; malgré les menaces prononcées par le pape, malgré les anathèmes édictés par le synode romain, ils ne firent l'un et l'autre aucune difficulté de recevoir des mains du roi l'investiture de leur charge.

Ce fut durant l'hiver de 1078-1079 qu'eut lieu l'élévation des deux nouveaux archevêques et, pendant cet hiver qu'il passa à peu près entièrement dans la vallée du Rhin, Henri IV était d'autant moins disposé à se conformer aux prescriptions du saint-siège qu'il espéra triompher de ses ennemis et reprendre, sans aucun secours de la cour de Rome, le souverain pouvoir, l'autorité absolue qu'il avait auparavant. Le roi Rodolphe était tombé gravement malade et, pendant deux mois, sa vie courut de tels dangers qu'on désespéra de le voir revenir à la santé. Henri IV profita habilement de cette circonstance pour renouer avec les Saxons de nouvelles négociations, les représentants des deux partis se réunirent une fois encore à Fritzlar dans la Hesse, et, toujours fidèle à lui-même, Henri IV fit faire aux Saxons les promesses les plus séduisantes s'ils voulaient déposer les armes et faire la paix avec lui². Il semble que les Saxons n'aient pas été insensibles à celangage, peut-être éprouvaient-ils quelque lassitude de voir se prolonger cette guerre civile sans trêve ni merci, peut-être aussi pensaient-ils qu'il ne fallait plus compter sur le roi Rodolphe si gravement atteint; mais Rodolphe, trompant les calculs de ceux qui escomptaient déjà son trépas,

¹ BERTHOLDI *Annales* ad an 1078, l. c., p. 314 et ad an. 1079, p. 315. L'annaliste ne traite guère mieux les nouveaux titulaires de Trèves et de Cologne que les anciens. Il dit de Siegwin : qui investituram illam de manu regis et ipse accipere contra fas præsumens, mox excommunicationi subiacebat.

² Berthold dit de Rodolphe : plus quam duos menses in tantum laborabat et contabuit, ut a plerisque nimirum de vita et salute numquam recuperanda omnino desperatus fuerit. C'est ce même annaliste qui nous renseigne l. c. sur cette nouvelle entrevue de Fritzlar.

échappa à la mort, recouvra ses forces et aussitôt s'occupait de recruter une nouvelle armée. Aussi, lors d'une seconde entrevue à Fritzlar, les Saxons ayant exigé qu'avant d'aller plus loin, Henri IV donnât de sérieuses garanties de ses bonnes dispositions, les négociations furent rompues avec d'autant plus d'empressement que les envoyés d'Henri IV déclarèrent n'avoir pour but que de faciliter la soumission complète des Saxons à leur roi légitime ¹.

Au lieu de prendre part à ces tentatives de conciliation, d'autres partisans de Rodolphe, par exemple Welf, duc de Bavière, ne demandaient qu'à recommencer la lutte et se plaignaient hautement de la longanimité et de la patience dont Grégoire VII faisait preuve à l'égard du roi Henri IV. Le 30 décembre 1078, Grégoire VII écrivit au duc Welf une lettre spéciale, lui recommandant de cesser ses plaintes et d'avoir dans le saint-siège et dans la protection de saint Pierre une entière confiance; il ne faut pas, disait en résumé et avec un grand sens, le pape à l'irascible duc, il ne faut pas juger de la conduite du saint-siège à l'égard de la Germanie en se plaçant au point de vue de tel ou tel parti, il faut examiner l'intérêt général et alors, malgré ce que la situation peut avoir de douloureux et de profondément regrettable, cette conduite du saint-siège paraîtra conforme à la doctrine des pères ². Les exhortations de Grégoire VII n'empêchèrent pas le duc Welf de partir en guerre peu avant le carême de 1079 et de ravager et de soumettre le pays des Grisons de la Rhétie qui avaient jusque là pris parti pour Henri IV ³.

Le lendemain de la Germanie restait donc bien incertain, son avenir politique bien compromis, lorsque, le

¹ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1079 : MG. SS. V, 315.

² *Regist.*, VI, 14, p. 346 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ Cum magnæ virtutis impetu Raetiam Curiensem devastaturus invadebat, prædiis et incendiis insistebat. BERTHOLD, *l. c.*

11 février 1079, s'ouvrit à Rome un nouveau synode, convoqué et présidé par Grégoire VII.

Deux questions, celle de la doctrine de Bérenger et celle des rois Henri IV et Rodolphe furent, à peu près exclusivement, traitées par ce synode qui compta environ 150 archevêques, évêques et abbés¹. Voici le procès verbal que nous fournit sur cette assemblée le *Registrum* de Grégoire VII.

« L'an de l'Incarnation du prince éternel 1079, durant le mois de février² et durant l'indiction deuxième, la sixième année du pontificat du seigneur Grégoire, pontife universel, par ordre du siège apostolique, pour l'honneur de Dieu, pour l'édification de la sainte Eglise et pour le salut des âmes et des corps, les archevêques, évêques et religieux des provinces voisines et de diverses autres provinces se sont réunis pour tenir un saint synode.

« Tous étant assemblés dans l'église du Sauveur, on traita la question du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, beaucoup étant du même avis mais quelques-uns professant un avis différent. La très grande majorité affirmait qu'en vertu des paroles de l'oraison sacrée, en vertu de la consécration du prêtre, et le saint Esprit opérant d'une manière invisible, le pain et le vin étaient changés substantiellement au corps du Seigneur, lequel était né d'une vierge, avait été suspendu sur la croix, et au sang que la lance du soldat avait fait couler de son côté ouvert, et elle appuyait son sentiment sur plusieurs citations des pères orthodoxes tant grecs que latins. Mais quelques uns, depuis trop longtemps frappés d'un profond aveuglement, soutenaient qu'il n'y avait là qu'une figure, aussi se trompant eux mêmes et trompant les autres, ils prétendaient le démontrer à l'aide de quelques sophismes. La discussion étant entamée, la minorité ne put continuer, jusqu'au troisième jour de la réunion synodale, la lutte qu'elle soutenait contre la vérité; le feu de l'Esprit saint dévora toute cette paille et, faisant pâlir et disparaître toutes ces fausses clartés, fit pénétrer une brillante lumière dans les ténèbres de la nuit Bérenger, l'auteur de cette erreur, confessa par devant la nombreuse assemblée du concile qu'il avait

¹ C'est ce que dit BERNOLD ou BERNALD dans le texte cité plus loin p. 455 note 2.

² Le 11 février; cf. *Regist.* VI, 17 a, p. 352 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

erré pendant de longues années, en donnant comme un dogme une pareille impiété, il demanda pardon et sa prière lui valut la clémence du seigneur apostolique ¹.

Nous savons par Pierre Diacre et par Bérenger lui-même que le principal orateur de la majorité fut un moine du Mont-Cassin, du nom d'Albéric ²; ce fut lui qui proposa

¹ *Regist.* VI, 17 a, p. 352 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² *Chronica Montis Cassini* a PETRO DIACONO, l. III, 35 : MG. SS, VII, p. 728.

Non realiter eorum (ss. patrum) quisquam non substantialiter, quia nec ipsa veritas, addendum putavit. Erravit potius, facilius plane erravit Casinus ille, non monachus, sed doemoniacus Albericus, mentitus que est errare me de mensa dominica, nisi cum dicerem, panis sacratus in altari est corpus Christi, adlerem substantialiter. BERENGARIUS ex veteri codice Gemblacensi dans MABILLON : *Annales, O. S. B.*, t. V, p. 139. l. LXV, 52.

Si erravit qui dixit, panis sacratus in altari est panis Chriti, pro eo quod non addidit substantialiter; erravit ipsa Veritas quae dixit, hic panis est corpus meum (post multa ubi apostolum, Ambrosium, Augustinum, alios que patres pro se testes adducit, hæc subdit). Non realiter eorum quisquam, non substantialiter, quia nec ipsa Veritas, addendum esse putavit. Erravit potius, facilius plane erravit Cassinus ille non monachus, sed doemoniacus Albericus qui mentis acie perspicuam mecum intuens viritatem... in veritate tamen non perstitit... mentitus que est errare me de mensa dominica, nisi cum dicerem, panis sacratus in altari est corpus Christi, adlerem substantialiter : ut in eo sibi conciliaret et quasi victores constitueret errantes de sacrificio ecclesie, si effectum daret, ut ego enuntiationi de Christi sacrificio meae demerem aliquid forte vel adlerem. BERENGARIUS ex quodam scripto dans LUC D'ACHERY : *Acta SS. O. S. B.*, t. VI, p. II, *Praefatio*, p. 37, 38.

Ultimæ quoque generali synodo sub Gregorio papa septimo anno dominicæ incarnationis 1079 nos ipsi interfuimus, et vidimus, quando Beringerius in media syno lo constitit, et hæresim de corpore Domini sicut supra diximus, coram omnibus propriæ manus sacramento abdicavit : videlicet sub præsentia Gregorii papæ, Heinrici patriarchæ Aquileiensis et reverentissimorum episcoporum Petri Albanensis, B. Anselmi Lucensis, Landulfi de Pisa, Reginherii de Florentia, Hugonis Diensis, Altmanni Pataviensis, et reliquorum centum quinquaginta episcoporum et abbatum et innumerabilium clericorum. BERNALDI *de Berengarii damnatione multiplici*, IX, dans USSERMANN *Germaniæ sacrae prodromus*, t. II, p. 435, in-4, 1790.

d'introduire l'adverbe *substantialiter* dans la formule de profession de foi proposée à Bérenger, et cette addition fut vraiment le jet de lumière dont parle le procès verbal du *Registrum* ; elle coupait court à ces captieuses et toujours renaissantes argumentations sur les modes et la substance et affirmait ce dogme de la transsubstantion qui avait toujours fait partie de la conscience catholique mais dont la formule définitive n'avait pas encore été donnée. Bérenger comprit très bien qu'Albéric ruinait par la base tout son système et rendait impossible toute équivoque, aussi, dans l'opuscule qu'il écrivit peu après, n'a-t-il pas assez d'injures à envoyer à la tête du moine du Mont-Cassin ; ce n'est pas un moine, répète-t-il, c'est un vrai démon, un menteur impudent, c'est l'antéchrist en personne ¹. Malgré ces colères, Bérenger qui, nous croyons l'avoir déjà dit, n'a jamais eu la vocation du martyr, signa la profession de foi suivante, bien plus précise, bien plus complète que celle qu'il avait déjà signée sous le pape Nicolas II, en 1059.

« Moi, Bérenger, je crois de cœur et je professe de bouche que le pain et le vin placés sur l'autel, sont changés substantiellement par le mystère de l'oraison sainte et les paroles de notre Rédempteur, en la chair vraie, propre et vivifiante et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et, qu'après la consécration, c'est le vrai corps du Christ qui est né de la Vierge, qui a été sacrifié pour le salut du monde et suspendu à la croix et qui est assis à la droite du Père, et le vrai sang du Christ qui a coulé de son côté ; et cela non pas seulement en signe et par la vertu du sacrement mais en propriété de nature et en vérité de substance, ainsi qu'il est dit dans cet écrit que j'ai lu et que vous avez entendu. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints évangiles ². »

¹ Voyez les textes de la note précédente.

² *Registr.*, VI, 17 a, p. 353 des *Mon. Greg.* de JAFFE. *Jusjurandum Berengarii Turonensis presbyteri.*

On lit à la suite de cette profession de foi dans le procès verbal du *Registrum* :

« De par l'autorité de Dieu tout puissant et des saints apôtres Pierre et Paul, le seigneur pape prescrivit ensuite à Bérenger de ne plus engager avec personne une discussion touchant le corps et le sang du Seigneur et de n'instruire personne sur ce point ; il n'y avait d'exception que pour ramener à la foi de l'Eglise ceux que la doctrine de Bérenger en avait éloignés ¹. »

Lorsque, quelque temps après, Bérenger quitta Rome pour regagner son pays, Grégoire VII, touché par sa soumission, croyant à son repentir et voulant l'encourager à rester fidèle à la doctrine orthodoxe, lui remit pour le protéger la lettre suivante :

« Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ceux qui sont fidèles à saint Pierre, salut et bénédiction.

« Nous vous faisons savoir que, de par l'autorité de Dieu le Père, le Fils et le saint Esprit et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous frappons d'anathème quiconque causerait quelque tort à Bérenger, fils de l'église romaine, dans sa personne ou dans ses biens ou qui l'appellerait hérétique. Il est resté auprès de nous aussi longtemps que nous l'avons désiré, et maintenant nous le renvoyons dans son pays et avec lui Foulque un de nos fidèles ². »

Tel a été le dernier mot de l'église romaine dans cette longue discussion touchant la doctrine de Bérenger sur le sacrement de l'autel, discussion qui avait commencé en 1050 sous le pontificat de Léon IX. Comment ne pas remarquer que le saint-siège a fait preuve, à l'égard de Bérenger, d'une patience, je dirais presque d'une bienveillance, bien digne d'attirer l'attention ? Après la rétractation de l'hérésiarque en 1059, le pape Alexandre II écrit

¹ Ut de corpore et sanguine Domini numquam ulterius cum aliquo disputare vel aliquem docere præsumeret. *Regist.*, l. c., p. 353.

² *Epistolæ collectæ* GREGOR. VII, n° 24, p. 550 des *Mon. Greg.* de JAFFE, ex DACHERY *Spicil.* Parisiis, 1657, t. II, p. 508, ou t. III, p. 413 de l'éd. de 1723.

toute une série de lettres pour le défendre envers et contre tous ¹; plus tard Grégoire VII ne veut pas qu'il soit soumis à la redoutable épreuve du fer rouge et, lorsqu'il s'est de nouveau rétracté, il le place spécialement sous la haute et puissante protection de l'église romaine. Quelques ennemis acharnés de Grégoire VII, le cardinal Benno par exemple, ont interprété dans un sens odieux les ménagements de ce pape envers l'archidiacre d'Angers; ils ont prétendu que Grégoire VII partageait au fond les opinions théologiques de Bérenger ². La réponse est facile; qui, si ce n'est Grégoire VII a fait insérer dans le formulaire souscrit par Bérenger, au synode de 1079, le mot *substantialiter*? Albéric a pu proposer la formule mais c'était au pape, président et modérateur de l'assemblée, à décider en dernier ressort; Grégoire VII est donc au contraire le premier pape qui ait sanctionné et comme consacré la définition la plus exacte du dogme catholique sur le sacrement de l'autel. C'est avec bonheur, disons le en terminant, qu'on voit, au milieu de ce rude onzième siècle, un pape aussi inflexible que Grégoire VII unir une telle fermeté doctrinale à d'aussi délicats procédés envers les personnes.

Le débat dogmatique sur le sacrement de l'autel ayant ainsi pris fin avec la soumission de Bérenger, le synode eut hâte de s'occuper de la grave question de la Germanie. Après bien des détours et des contre-marches pour échapper aux partisans d'Henri IV, le cardinal Bernard et les évêques de Metz et de Passau avaient pu parvenir jusqu'à Rome et assistaient au synode ³; leur présence donnait plus d'autorité encore aux graves accusations que, dès

¹ Cf. supra, t. II, chap. XI, p. 309 sq.

² BENNONIS CARD. *de vita Hildebrandi*, l. I, p. 5 dans les *Apologiae pro Heinrico IV*, Hanoviae, 1614, in-8, élit. GOLDAST.

³ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1079. MG. SS. V, p. 316.

le début, l'ambassadeur du roi Rodolphe formula contre Henri IV. Il raconta à l'assemblée les nombreux méfaits dont ce prince s'était rendu coupable, ses exactions, son insupportable tyrannie et fit de la Germanie, ravagée, terrorisée par lui, un tableau si navrant que le pape et les autres assistants ne purent retenir leurs larmes¹. Il est probable qu'à l'appui de ses assertions, l'ambassadeur du roi Rodolphe donna alors connaissance à l'assemblée du nouveau mémoire composé par les Saxons et qui débute ainsi : « *Conquerimur beato Petro ejus que vicario domno apostolico vicario* ». Ayant appris que dans un synode récent, des doutes s'étaient élevés pour savoir si le roi Henri devait être excommunié, les Saxons se proposaient de démontrer, dans cet écrit, que non seulement Henri devait être excommunié, mais, en fait, qu'il l'était déjà. Ils rappellent donc la sentence prononcée contre lui par le saint-siège et à quelles conditions il a été ensuite relevé de l'excommunication ; or ces conditions acceptées par lui, il n'en a tenu aucun compte, aussi le cardinal Bernard, légat du saint-siège en Germanie, a été obligé de lui interdire de nouveau le gouvernement du royaume, a dû le séparer de l'Église et lui défendre de recevoir le corps et le sang du Seigneur. Sa manière d'agir est restée la même, après comme avant cette seconde condamnation, il a continué à dévaster le royaume, à s'emparer des bénéfices ecclésiastiques, à mettre la main sur les évêchés et leurs revenus, après en avoir expulsé les titulaires. Justement ému par les plaintes de ces évêques persécutés, le synode romain *du mois de novembre précédent* avait déclaré excommuniés tous ceux qui avaient contribué à la spoliation de ces évêques ; Henri était certainement au premier rang parmi les coupables, par là même parmi les

¹ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1079, MG-SS. V, p. 316.

excommuniés, il n'en a pas moins continué à poursuivre le cours de ses rapines. Quand il ne vole pas directement, il autorise et excite les siens à le faire et le butin ainsi acquis, ou il le donne à ses partisans ou il en dispose comme d'un héritage qui lui est échu. Les Saxons terminaient leur mémoire en rappelant la conduite d'Henri IV envers la malheureuse Souabe, les excommunications prononcées contre lui par l'archevêque de Mayence et sept autres évêques, plus tard par l'évêque de Wurzburg, les entraves qu'il avait mises aux voyages de ceux qui voulaient se rendre à Rome auprès du pape, et ils adjuraient le synode, dans le cas où il ne jugerait pas à propos d'édicter une nouvelle condamnation contre le roi Henri, d'empêcher du moins qu'il ne fut réintégré dans la communion de l'Eglise, avant qu'il n'eut donné une satisfaction pour les crimes qu'il avait commis ¹.

Nous savons par Berthold que le cardinal Bernard, rendant compte de sa mission, fit au synode plusieurs déclarations qui confirmaient un grand nombre des assertions émises par les Saxons²; mais, comme le remarque le même chroniqueur Berthold, le cardinal Bernard, les Saxons et l'ambassadeur du roi Rodolphe ne racontèrent guère au pape que ce qu'il savait déjà, depuis longtemps même³; or, comme les instructions données par Grégoire VII, à l'issue de ce synode, à ses légats en Germanie montrent que le pape était bien décidé à ne plus chercher dans le passé de nouveaux griefs contre Henri IV, à oublier même, autant que possible, ce passé pour mieux sauvegarder et préparer l'avenir, on s'explique très bien

¹ BRUNO *de bello Saxonico* n° 112, MG. SS. V, p. 373 sq. La mention faite par la lettre, du synode romain du mois de novembre précédent, permet de fixer sans difficulté la date de ce document.

² BERTHOLDI, *Annales* ad an. 1079, MG. SS. V, p. 318.

³ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1079, MG. SS. V, p. 318.

qu'il ait résisté à ceux qui, dans le synode, demandaient la condamnation immédiate d'Henri IV après avoir entendu les réquisitoires prononcés contre lui, et qu'il ait donné la parole à son ambassadeur, venu à Rome et au synode pour le défendre. La tâche était rude et le sujet scabreux, néanmoins, l'assemblée comptant un certain nombre de personnes dévouées quand même à Henri IV, il fut possible à l'orateur de plaider les circonstances atténuantes ; il protesta que la bonne volonté du roi ne pouvait être mise en doute, que s'il n'avait pas envoyé les sauf-conduits nécessaires aux légats du pape pour venir en Germanie, il fallait s'en prendre uniquement aux désordres de la guerre, à la commotion politique qui agitait le pays ; finalement et quoique Grégoire VII eut déclaré que les explications de l'ambassadeur lui paraissaient mensongères, celui-ci gagna sa cause dans ce sens que Henri IV ne fut pas de nouveau excommunié et que l'assemblée accepta le compromis suivant, signé des représentants des deux rois ¹ :

Serment prêté par les nonces du roi Henri :

« Les députés du roi mon maître se rendront vers vous avant le terme de l'Ascension, sauf les causes légitimes d'absence, mort ou maladie grave, ou captivité vraie et non simulée et ils conduiront et ramèneront en toute sûreté les légats du siège de Rome. Le seigneur roi sera obéissant aux dits légats en toute chose, conformément à la justice et à leurs décisions. Il observera ceci de bonne foi, sauf les réserves qui seraient ordonnées par vous. Je le jure par l'ordre de mon maître le roi Henri.

¹ Outre BERTHOLD, *l. c.*, voyez dans SUDENDORF : *Registrum*, n° XI, p. 49 de la première partie, le discours prononcé au synode romain par l'ambassadeur d'Henri IV. Il dit en substance que son maître étant absent, on ne doit pas le condamner, l'excommunier, parce qu'il n'est pas permis de condamner un absent.

Serment prêté par les nonces du roi Rodolphe :

« Si une conférence a lieu d'après votre ordre, dans les pays de Germanie, notre maître le roi Rodolphe se rendra en personne auprès de vous ou de vos légats, à l'endroit et dans le temps indiqués par vous, ou bien il enverra ses évêques et ses fidèles ; il s'inclinera devant le jugement qui sera porté par la sainte Eglise romaine au sujet du royaume ; il n'empêchera, par aucun mauvais artifice, la réunion formée par vous ou par vos légats. Lorsqu'il verra que votre nonce a indiqué le moyen sûr de rétablir et de consolider la paix dans le royaume, il s'emploiera pour qu'il puisse en effet arriver à la paix du royaume et au rétablissement de la concorde. Toutes ces stipulations seront observées, sauf les réserves qui seraient accordées par vos dispenses et sauf les empêchements légitimes, mort, maladie grave, captivité vraie et non simulée ¹ ».

Le pape ayant promis que si Henri IV ne se conformait pas aux stipulations de ce compromis, il ne consentirait plus à d'autres délais et l'excommunierait immédiatement, le synode donna sa pleine approbation à la mesure prise par le pontife romain ².

Diverses condamnations prononcées par l'assemblée étaient en outre de nature à donner à réfléchir à Henri IV et auraient dû lui faire comprendre que le moment approchait où le pape, ne voulant plus croire à de trompeuses promesses, procéderait contre lui avec sa vigueur apostolique. Ainsi Théodoric, duc de Lorraine, et Folmar, comte de Metz, furent excommuniés ainsi que tous ceux qui profitant de l'expulsion de l'archevêque de Mayence et des autres évêques, s'étaient emparé des biens de ces évêques ³. Les soldats d'Eberhard, successeur de Cadalus sur le siège de Parme, ayant fait prisonnier l'abbé de Reichenau se

¹ *Regist.*, VI, 17 a, p. 354 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² BERTHOLDI *Annales* ad an. 1079 : *MG. SS.* V, p. 318.

³ BERTHOLD *l. c.* ; voyez la lettre écrite, le 3 mars 1079, à la comtesse Mathilde par Grégoire VII, *Regist.* VI, 22, p. 359 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

rendant au synode pour y plaider sa cause, furent excommuniés et Eberhard fut lui-même suspendu de ses fonctions épiscopales¹.

Enfin l'archevêque de Narbonne, Tédald dit archevêque de Milan, Siegfried dit évêque de Bologne, Roland évêque de Trévise, les évêques de Firmo et de Camerino furent également excommuniés sans espoir d'être réintégrés et la même peine fut prononcée contre tous leurs adhérents, clercs ou laïques².

Le nouveau patriarche d'Aquilée, Henri, auparavant clerc du diocèse d'Augsbourg, assistait au synode et, probablement à la demande du pape, exposa dans quelles conditions, son élévation avait eu lieu. Son élection avait été, il est vrai, canonique mais il dut avouer avoir reçu d'un laïque, c'est-à-dire du roi de Germanie, l'investiture par l'anneau et par la crosse. Il protesta qu'il ignorait la défense portée par le saint-siège contre de telles investitures, et comme en outre, il consentit à prêter à Grégoire VII et à ses successeurs légitimes, un serment d'obéissance dont les termes nous ont été conservés dans le procès-verbal du synode, il ne fut pas procédé contre lui; le pape l'investit de nouveau par l'anneau et par la crosse et considéra son élévation comme légitime³.

Comme le patriarche d'Aquilée était lié d'amitié avec Henri IV, Grégoire VII lui demanda de se joindre aux

¹ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1079 : MG. SS. V, 319.

² *Regist.*, VI, 17 a, p. 355 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1079, MG. SS. V, 317. Nous avons vu que Berthold avait signalé comme illégitime, l'élévation d'Henri sur le siège patriarcal d'Aquilée, *reprobato eo qui canonice a clero et populo electus est*. BERTHOLD, *l. c.*, p. 301. Le 17 septembre 1077, Grégoire VII prescrivit une enquête à Aquilée même, *Regist.*, V, 6, p. 293 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE, et le synode du mois de novembre 1078, examina les résultats de cette enquête; *Regist.*, VI, 5 b, p. 331 des *Mon. Greg.* de JAFFE. Ces résultats durent être favorables à Henri puisque son élection fut

légats qu'il envoya à ce prince, aussitôt après la tenue du synode, et de leur faciliter la mission qu'il leur confia. Ces légats étaient Pierre, cardinal évêque d'Albano, celui-là même qui à Florence avait traversé le feu pour prouver que l'évêque de Florence était simoniaque, et Udalrich, évêque de Padoue¹.

En outre, pour accréditer ces légats, le pape écrivit une lettre « à tous les archevêques et évêques du royaume de Germanie et de Saxe, à tous les princes, à tous les grands et petits qui n'étaient pas excommuniés et étaient disposés à obéir ». Restant dans des termes généraux, la lettre pontificale se bornait à dire que les légats devaient préparer la réunion d'une grande assemblée, composée des évêques, des clercs et des laïques, voulant la paix, la justice et la concorde et elle menaçait des peines et des censures ecclésiastiques les plus sévères ceux qui mettraient quelque obstacle à la réussite de cette mission².

regardée comme légitime dans le concile suivant, celui dont nous nous occupons actuellement, et il fut admis à prêter serment. Ce serment dont la formule se trouve dans le *Registrum*, p. 335 de JAFFE, est à peu près identique aux serments prêtés au saint-siège, dans diverses circonstances, durant la seconde moitié du onzième siècle, voyez par exemple t. VIII p. 125 chap. 11 le serment prêté au saint-siège par le duc Robert Guiscard et Richarl de Capoue. — Remarquons cependant cette phrase dans le serment du nouveau patriarche d'Aquilée : *Romanam ecclesiam per sæcularem militiam fideliter adjuvabo, cum invitatus fuero*. Le patriarche d'Aquilée s'engageait donc à soutenir le pape, même à l'aide des milices, recrutées dans les pays de sa juridiction.

¹ BERTHOLDI *Annales* ad an. 1079, MG. SS. V, p. 318 sq. Voyez aussi la lettre écrite, le 16 juin 1079, par Grégoire VII au patriarche Henri. *Registr.*, VI, 38, p. 476 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² *Epistolae collectae*, n° 25, p. 550 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

Bruno a inséré dans son livre *de bello saxonico* deux lettres que Grégoire VII aurait écrites au roi Rodolphe, peu après le synode romain du mois de février 1079; cf. BRUNO, *de bello saxonico*, c. 119 et 120. MG. SS. V, 378, 379; JAFFE: *Mon. Greg.*, n°s 26 et 27 des *Epistolae collectae*, p. 552 sq. La seconde de ces lettres se trouve également dans le UDALRICI *Codex*, n° 59, p. 125 sq. des *Monumenta Bambergensia* de JAFFE. La valeur historique, l'authenticité de ces deux documents surtout du

Une autre lettre, écrite plus tard par Grégoire VII et dont il sera bientôt question, montre que le pape avait donné à ses légats les instructions les plus conciliantes, les plus aptes à apaiser les esprits et à rendre possible l'œuvre de la pacification, ainsi ils devaient se taire au sujet des investitures par l'anneau et par la crosse que le roi

second, ne me paraît pas incontestable et soulève quelques difficultés. D'abord, ils ne sont ni l'un ni l'autre dans le *Registrum* proprement dit de Grégoire VII, ils nous viennent d'ailleurs. Ce n'est pas là évidemment une raison suffisante pour les regarder comme apocryphes, puisqu'il existe en dehors du *Registrum*, des lettres de Grégoire VII parfaitement authentiques ; mais c'est une raison pour les examiner de plus près avant de les accepter. Remarquons ensuite que ces deux lettres font double emploi ; écrites à la même époque, à la même personne, elles disent à peu près les mêmes choses ; à part un ou deux passages différents sur lesquels nous insisterons tout à l'heure, elles se bornent l'une et l'autre à informer brièvement Rodolphe et les Saxons de ce qui s'est passé au dernier synode au sujet des deux rois, des nombreuses ambassades que le roi Henri envoie au saint-siège et demandent qu'au fasse cesser le veuvage de l'église de Magdebourg et qu'on nomme un nouvel archevêque. Mais alors, pourquoi deux lettres ? une suffisait ; nous ne trouvons nulle part, dans la correspondance de Grégoire VII qu'il ait ainsi, au même moment, écrit deux lettres à la même personne sur le même sujet.

Indépendamment de ces observations générales, plusieurs passages de ces deux lettres ne sont certainement pas de Grégoire VII ; par exemple, ce début de la seconde : *Gregorius episcopus, servus servorum Dei Rodulfo regi omnibusque in regno Saxonum commanentibus... peccatorum absolutionem et apostolicam benedictionem*. Jamais dans les salutations placées en tête des nombreuses lettres qui nous restent de lui, Grégoire VII n'a employé cette expression *peccatorum absolutionem* ; elle n'est pas de lui. Il s'est toujours servi de la formule consacrée par l'usage, sauf à retrancher les mots *salutem et apostolicam benedictionem*, quand il voulait témoigner son mécontentement et accentuer ses reproches. Peu après, ce début tout à fait insolite, le pape, s'adressant aux Saxons, leur dit : *Nolite, filii mei, in hoc, qui vos jam multo tempore exagitat, bellico furore deficere*. Il les excite donc très clairement à continuer la guerre avec une nouvelle ardeur ; or, quelques lignes plus loin, dans la même lettre, il leur fait savoir ce qui s'est passé au dernier synode, au sujet de la Germanie, *quidque ibi de pace et concordia regni etiam juramentis sit diffinitum*. Evidemment, ces deux passages sont en contradiction flagrante ; comment

Henri IV venait de donner aux archevêques de Trèves et de Cologne ; de même ils n'avaient à porter aucun jugement sur la conduite de l'un ou l'autre roi ; obtenir la réunion de la conférence était le but unique auquel devaient tendre tous leurs efforts. Grégoire VII demandait qu'en attendant, les deux partis s'abstinsent de toute hostilité, que les évêques expulsés eussent pleine liberté de

Grégoire VII aurait-il encouragé les Saxons à continuer la guerre civile, au moment même où il leur dit qu'il a obligé leurs ambassadeurs à promettre, sous la foi du serment, que la paix ne serait pas troublée jusqu'à la réunion de la future grande assemblée ? Quelque jugement que l'on porte d'ailleurs sur Grégoire VII, on lui reconnaîtra toujours un grand esprit de suite ; il est logique, il va droit devant lui ; jamais ce fier génie ne se serait déshonoré lui-même aux yeux des Saxons en leur prêchant en même temps la paix et la guerre, ceux-ci dans les lettres amères qu'ils lui ont écrites peu après, comme nous le verrons bientôt, n'auraient pas manqué de le lui reprocher, et ils ne l'ont pas fait. Le passage de la première lettre concernant le veuvage de l'Église de Magdebourg et la nécessité d'y mettre fin, semble devoir être admis, mais comment admettre le passage de la seconde lettre sur ce même sujet ? Le pape y désigne la dignité épiscopale sous le nom de *seculari habitu* et honore ; jamais Grégoire VII n'a ainsi parlé, c'est le contraire de *seculari* qu'il aurait du dire et qu'il aurait dit, si la lettre était de lui. Je serais donc, en résumé, porté à croire que Grégoire VII a pu écrire au roi Rodolphe, à l'issue du synode du mois de février 1079, mais, qu'il ne lui a écrit qu'une lettre ; quelques fragments de cette lettre ont été intercalés dans les deux documents dont nous parlons, mais pour encourager les Saxons à poursuivre quand même la guerre, plusieurs passages, qui ne sont pas de Grégoire VII ont été ajoutés à ces fragments. En ajoutant à la première lettre le passage suivant qui me paraît essentiel et qui est intercalé dans la seconde, on aura, je crois, un document en harmonie avec la situation et avec l'état d'esprit de Grégoire VII : *Quid jam in duabus sinodi nostre conventionibus de rege Rodulfo et de Heinricho statutum quidque ibi de pace et concordia regni etiam juramentis sit diffinitum, per nostras litteras et per vestros legatos, nisi forte capti sint, apertissime potestis agnoscere.* Ce passage est au contraire le seul qui me semble vraiment inattaquable dans la seconde lettre. Signalons, en terminant, le sans gêne avec lequel Bruno a traité cette première lettre pontificale, voyant que le passage concernant l'Église de Magdebourg était un reproche pour les Saxons, il ne l'a pas inséré ; ce passage a été retrouvé dans le *Codex Trevirensis*.

regagner leurs églises et de les gouverner, enfin qu'Henri IV envoyât à Rome sept personnages, chargés de conduire à la diète future et de ramener ensuite en toute sécurité les légats que le pape désignerait pour le représenter¹.

D'après le chroniqueur Berthold, le patriarche d'Aquilée jouant un double jeu, aurait sciemment fait perdre aux deux légats, au début de leur mission, un temps précieux ; il serait allé à Aquilée au lieu de se hâter de passer en Germanie, tandis que ses deux collègues allaient à Padoue, et aurait profité de ce répit pour expédier à Henri IV un émissaire secret, chargé de l'informer des décisions prises par le synode romain².

Henri IV, averti à temps, expédia aussitôt à Rome l'un de ses plus habiles négociateurs, Benno évêque d'Osnabrück³, chargé de représenter au pape qu'il ne serait pas possible, à cause de la situation de la Germanie, du peu de sécurité des routes, de faire ce qu'il demandait avant les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte.

L'évêque d'Osnabrück dut réussir à convaincre le pape car nous ne voyons pas qu'il se soit plaint ensuite de ce que le délai, fixé par lui et par le synode, n'eut pas été respecté ; le pape ne voulait qu'une chose, ramener la paix en Germanie et, quelque contrariété qu'il pût éprouver, il ne pensa pas et avec raison, qu'il fallut tout subordonner à une question de date ; il laissa donc passer, au rix de mécontenter les amis du saint-siège, les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, sans anathématiser de nouveau le roi de Germanie.

Pendant ce temps, la division politique de la Germanie

¹ Cf. infra, p. 473 du présent chapitre et les *Epistolae Collectae*, Greg. VII, n° 31, p. 557 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1079, MG. SS. V, p. 319.

³ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1079, MG. SS. V, p. 319.

en deux partis s'accroissait de plus en plus, les deux rois se disputaient les uns après les autres les grands fiefs du royaume ; ainsi Henri IV donna le duché de Souabe à un seigneur dont les descendants devaient ceindre la couronne royale et laisser dans l'histoire de la Germanie un nom immortel, au jeune comte Frédéric de Hohenstaufen et, pour mieux s'assurer de sa fidélité, il lui accorda la main de sa fille Agnès. De leur côté, les partisans de Rodolphe, surtout le duc Welf, firent élire et proclamer duc de Souabe, à Ulm, le jeune Berthold, fils du roi Rodolphe ; Ulm et les pays environnants furent tour à tour occupés et ravagés par les armées des deux ducs et l'on se demande avec tristesse quel devait être le sort des malheureuses populations au milieu de ces incessantes guerres civiles ¹.

Après avoir célébré à Ratisbonne la fête de Pâques, Henri IV marcha contre Liutpold, margrave d'Autriche, qui, d'accord avec Ladislas, roi de Hongrie, avait pris une attitude menaçante ; aucun fait de guerre ne signala cette rapide chevauchée qui conduisit le roi jusqu'aux limites de la Hongrie et il revint à Ratisbonne ².

Le patriarche d'Aquilée et les deux légats du saint-siège arrivèrent aussi à Ratisbonne lors de la fête de la Pentecôte (12 mai 1079) et y rencontrèrent Henri IV qui leur fit un accueil bienveillant ; les légats communiquèrent au roi la mission dont le pape les avait chargés et lui demandèrent de consentir à la réunion de l'assemblée projetée, conformément aux serments prêtés à Rome

¹ Antérieurement déjà, le roi Henri avait donné le duché de Souabe au jeune Berthold, fils du roi Rodolphe, lorsqu'il ne pouvait prévoir que ce dernier lui disputerait un jour la couronne. BERTHOLDI *Annales*, l. c., p. Ce fut sur ses entrefaites que Rodolphe perdit sa femme, la reine Adelheit, sœur de la reine Berthe, femme d'Henri IV.

² GIESEBRECHT, *Geschichte d. deutschen Kaiserzeit*, t. III, p. 482 sq. et 4151.

par son ambassadeur. Le roi accéda à cette demande et aussitôt des messagers furent adressés au roi Rodolphe, au duc Welf et aux principaux d'entre les Saxons pour les inviter à une nouvelle conférence à Fritzlar ¹.

La réunion ne fut cependant pas aussi complète qu'on pouvait l'espérer ; le duc Welf et ses Souabes n'ayant pas vu paraître l'escorte qu'Henri IV avait promise pour les préserver de tout danger pendant leur voyage, restèrent chez eux ; en outre, les Bohémiens profitèrent du départ de plusieurs grands seigneurs Saxons pour envahir la marche de Meissen ; ils finirent cependant par être repoussés ².

Rien de surprenant si ces derniers incidents, s'ajoutant aux cruelles leçons du passé, avaient rendu les Saxons très défiants ; aussi, dès le début de la conférence de Fritzlar, demandèrent-ils qu'Henri IV leur livrât des otages pour être assurés que la trêve serait respectée et que les négociations se poursuivraient avec un désir sincère d'arriver à la paix ; ils offraient de donner eux aussi des otages. Les envoyés d'Henri IV, sachant bien que leur maître n'accepterait pas une telle condition, refusèrent d'y souscrire, mais alors les légats du saint-siège s'interposèrent et, voyant que les Saxons s'obstinaient dans leur demande, finirent par leur promettre que le roi Henri IV céderait sur ce point ; il fut décidé que la prochaine réunion aurait lieu à Wurzburg, aussitôt après l'Assomption ³.

¹ Berthold dit que les légats furent reçus à Ratisbonne, non satis magnifique et que le roi céda vix verbaliter à leur instance pour la conférence projetée. BERTHOLD., *l. c.*, p. 320.

² Berthold est le seul chroniqueur qui nous fasse connaître ces divers incidents.

³ Il semble que de part et d'autre, les pourparlers de cette nouvelle assemblée de Fritzlar ne furent guère sérieux. Les légats et les amis d'Henri IV, qui se portaient garants pour Henri IV, savaient bien que le

Le choix de Wurzbourg pour y tenir la nouvelle assemblée n'était pas heureux, cette ville étant corps et âme dévouée à Henri IV ; les Saxons le savaient et ne devaient guère être disposés à s'y rendre. En outre, les légats ne purent obtenir du roi qu'il donnât des otages, il s'y refusa absolument ; dans sa pensée du reste, la diète de Wurzbourg ne devait, en aucune façon, discuter les titres des deux prétendants à la couronne, mais seulement faciliter le retour des Saxons sous son sceptre et son autorité. Il ne cacha pas ses sentiments sur ce point, et, accompagné des légats que ses promesses avaient séduits ou que ses menaces avaient intimidés, ainsi que d'un nombreux clergé, il se rendit à Wurzbourg, aussitôt après l'Assomption, pour assister à la réunion et en diriger les débats¹. Comme il était facile de le prévoir, les Saxons n'y parurent pas, aucune garantie ne leur avait été accordée et ils ne pouvaient se faire aucune illusion sur les dispositions d'Henri IV et sur le dessein qu'il poursuivait. Cette abstention ne dut guère surprendre Henri IV mais il n'en fut que plus ardent à dénoncer la prétendue désobéissance de Rodolphe et des Saxons aux ordres formels du saint-siège et à demander qu'ils fussent excommuniés par les légats, comme lui-même l'avait été dans des circonstances analogues par le cardinal légat Bernard.

Malgré la complaisance dont ils avaient déjà fait preuve à l'égard du roi, les légats ne voulurent jamais consentir à prononcer cette excommunication ; ils alléguèrent qu'ils

prince ne consentirait pas à donner des otages ; Berthold, l. c., écrit : *dominum suum quamvis refragantem ad hoc pactum se coacturos fore, ficta et recordi pollicitatione profitebantur.*

¹ En parlant de l'assemblée de Wurzbourg où les deux légats du pape suivirent Henri IV, Berthold accuse ouvertement ces légats de faiblesse ou de concussion : *muneribus partim corruptis, partim metu minisque con fractis et blanditiis, astutiis omnique ingenio in illius favorem ferme seductis.* BERTHOLD, l. c., p. 324.

étaient venus pour étudier la situation non pour la trancher, pour examiner les dispositions des deux partis et en informer ensuite le pape, mais non pour juger l'un ou l'autre ; l'assemblée de Wurzburg, à la suite de ces déclarations catégoriques, fut obligée de se séparer sans avoir rien fait¹.

Irrité de l'échec qu'il venait d'essayer, Henri IV espéra avec sa mobilité ordinaire, être plus heureux les armes à la main ; il réunit donc à la hâte de nombreuses troupes et, une fois encore, il partit en guerre contre cette malheureuse Saxe, l'éternel objet de ses haines et de son ressentiment. Rodolphe accourut avec ses Saxons dans l'intention de lui barrer le passage et une bataille était imminente lorsque, avant de combattre, Rodolphe, préoccupé de la responsabilité qu'il allait encourir par devant le pape s'il rompait la trêve, envoya des messagers aux principaux seigneurs laïques de l'armée d'Henri IV. Il les suppliait de respecter les prescriptions du saint-siège et, au lieu de faire verser le sang, de s'employer à la réunion d'une diète impartiale d'où pouvaient sortir la paix de l'église et le salut de la patrie. Ces accents généreux trouvèrent d'autant plus d'écho que Rodolphe était à la tête d'une forte armée et bien décidé à soutenir le choc si le choc était inévitable. A leur tour, les grands seigneurs entourèrent Henri IV et malgré sa répugnance, malgré ses larmes et ses protestations, ils le décidèrent à donner l'ordre de la retraite et à regagner la Bavière avec son armée². Les légats du pape avaient grandement aidé à atteindre ce résultat, ils avaient menacé d'un égal anathème les deux armées si elles en venaient aux mains ; en

¹ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1079. MG. SS. T. V, p. 321.

² On eut toutes les peines du monde à empêcher Henri IV d'engager la lutte ; BERTHOLD, l. c., p. 322, dit de lui : *lacrimoso ejulatu diu multum que pertinacissime reluctantem.*

revanche, les évêques et les clercs de l'armée d'Henri IV soutenaient avec un étrange acharnement qu'il fallait entamer la lutte ; c'est peut-être dans leurs rangs qu'étaient les pires adversaires de la pacification politique et religieuse ¹.

Si les légats avaient contribué à empêcher une nouvelle effusion de sang, ils ne pouvaient cependant se dissimuler qu'ils avaient complètement échoué dans le but principal de leur mission qui était, comme nous l'avons vu, de préparer la réunion de l'assemblée, chargée de juger entre les deux rois et de pacifier la Germanie. Ils s'étaient heurté à des obstacles qu'ils regardèrent comme insurmontables car ils se préparèrent à retourner à Rome, sans insister pour essayer quelque nouvelle négociation. Udalrich, évêque de Padoue, laissant en Germanie son collègue le cardinal Pierre, fut le premier à repasser les Alpes.

Les Saxons le virent partir avec d'autant plus de plaisir qu'ils l'accusaient ouvertement de s'être laissé gagner par les présents d'Henri IV et de n'avoir jamais tenu la balance égale entre les deux partis ². A Rome, Udalrich plaida en effet très chaleureusement la cause d'Henri IV et accusa les Saxons de l'insuccès de sa mission et de la rupture des négociations, mais un moine que le roi Rodolphe avait envoyé à Rome répondit aux allégations de l'évêque et rétablit les faits sous leur vrai jour. Pour

¹ BERTHOLD ne les ménage guère : *Illi quippe lingua tantum pugnaces, ipsos rem mortis gladiis experiri indefessi semper et importuni instigabant, eam quæ ab his egressa et initiata est tam immanem sanctæ ecclesiæ regni que totius desolationem, discordiam et iniquitatem sic miserabiliter tueri ac corroborare perditissimi satis existimantes.*

² C'est surtout Udalrich, évêque de Padoue, que Berthold accuse de concussion : *Paduanus tantis muneribus corruptus... collegatum suum simplicem nimis sanctumque virum, cis Alpes relictum prævenerat.* BERTHOLD, p. 323.

être complètement informé, le pape fit revenir l'autre légat le cardinal Pierre et put facilement se convaincre que les torts n'étaient pas, ainsi que le prétendait Udalrich, du côté des Saxons¹.

Grégoire VII dut être plus affligé que surpris de l'échec de ses légats ; au mois de juin, il espérait encore que leur intervention serait efficace, c'est ce que permet d'entrevoir la lettre qu'il écrivit le 16 de ce mois au patriarche d'Aquilée², mais il reçut ensuite des plaintes réitérées sur leur attitude et leurs procédés et, il leur rappela dans une lettre où le blâme commence à se faire jour, le but qu'ils devaient atteindre et la voie qu'ils devaient suivre pour y arriver : « Voici nos instructions, disait Grégoire VII, dans ce remarquable document ; voici ce que nous vous demandons : ne vous permettez pas de prendre une décision au sujet des rois ou au sujet du royaume, ou bien à l'égard de ceux qui sont élus pour les sièges de Trèves, de Cologne et d'Augsbourg, ou qui ont reçu l'investiture de la main d'un laïque ; appliquez-vous par dessus tout à obtenir du roi qu'il donne son consentement pour la diète projetée, pour la pacification du royaume et la réintégration des évêques, chassés de leurs sièges ; dès que vous aurez atteint ce résultat, faites-nous le savoir ou en venant vous même nous trouver, ou en nous expédiant des messagers sûrs, pour que nous ayons le temps d'envoyer d'autres légats qui d'accord, avec vous et avec le secours de Dieu, puissent mener à bonne fin une affaire aussi importante³ ».

¹ BERTHOLDI *Annales*, ad an. 1079 : MG. SS. T. V, p. 323.

² *Regist.*, VI, 38, p. 376 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ GREGORII VII *épist. coll.* n° 31, p. 557 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

La lettre provient de la chronique de Hugo de Flavigny. MG. SS., VIII, 450 ; elle n'est pas datée et Jaffe suppose qu'elle a dû être écrite vers le 1^{er} octobre 1079. Je serais porté à croire que le document est antérieur à cette date ; en effet, dans le document qui suit et qui est

Le 1^{er} octobre 1079, Grégoire VII envoya une encyclique aux fidèles de la Germanie, à tous ceux qui étaient dévoués à saint Pierre, pour répondre aux accusations que la conduite de ses légats avait pu faire naître contre lui. Voici la lettre pontificale :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles de saint Pierre, demeurant dans le royaume de Germanie, salut et bénédiction apostolique.

« Il nous revient que quelques-uns d'entre vous émettent des doutes à notre sujet, comme si nous avions fait preuve d'une légèreté toute mondaine dans les circonstances graves que nous traversons. Et cependant, dans toute cette affaire, nul plus que moi n'a eu à souffrir, nul plus que moi n'a été tourmenté, sans compter les luttes qui m'attendent encore. En effet, à peu d'exception près, tous les laïques¹ défendent la cause d'Henri et approuvent sa conduite, tous m'accusent d'une trop grande dureté et de manquer de miséricorde. Avec la grâce de Dieu, j'ai jusqu'à présent tenu tête à tous, ne me laissant guider que par la justice et l'équité, sans dévier, autant que je pouvais le comprendre, ni à droite ni à gauche. Si la conduite de nos légats n'a pas été conforme à nos instructions, nous le regrettons, mais on nous assure qu'ils ont été trompés ou qu'on a usé de violence à leur égard. Voici ce que nous leur avons recommandé : de fixer, d'un commun accord, l'endroit et l'époque où nous enverrions ensuite des hommes inspirés par la sagesse, des légats aptes à discuter votre cause ; de réintégrer sur leurs sièges les évêques expulsés ; d'enseigner qu'on ne devait pas avoir de rapports avec les excommuniés.

« Si la violence ou divers artifices ont fait qu'ils n'ont pas été fidèles à ce programme, je le regrette. Sachez bien que Dieu aidant, aucun homme n'a jamais pu et ne pourra jamais, soit par l'amour,

daté du 1^{er} octobre 1079, on voit que Grégoire VII attend d'un moment à l'autre, les ambassadeurs qu'il avait envoyés en Germanie et qu'il considère leur mission comme terminée, sans avoir rapporté les résultats qu'il avait espérés ; au contraire, dans cette lettre aux légats, il n'a pas encore perdu tout espoir ; il réitère aux légats les instructions qu'il leur a données et ne parle pas de leur retour. Cette lettre est donc bien antérieure à celle que nous allons publier.

¹ Une variante porte *latini* au lieu de *laici* ; il s'agirait alors surtout des nombreux partisans d'Henri IV à Rome et dans le Latium.

soit par la crainte, soit par quelque motif d'ambition, me faire sortir du droit sentier de la justice. Quant à vous, si vous êtes vraiment, et non pas seulement en apparence, les fidèles de Dieu et de saint Pierre, ne faiblissez pas dans les épreuves, continuez à vouloir le bien et à rester inébranlablement fidèles à vos convictions ; celui-là seul en effet sera sauvé qui aura persévéré jusqu'à la fin. Comme nos légats ne sont pas encore de retour, nous ne pouvons rien vous mander de plus sur cette affaire ; dès qu'ils seront arrivés, nous nous empresserons de vous mettre en toute sincérité au courant de ce qu'ils nous auront rapporté. Donné à Rome, le jour des calendes d'octobre, indiction III^e (1^{er} octobre 1079) ¹. »

On voit que Grégoire VII ne se faisait pas illusion sur l'échec complet de la mission qu'il avait envoyée en Germanie ; le patriarche d'Aquilée avait joué double jeu, le cardinal Pierre avait été au-dessous de sa tâche et l'évêque de Padoue s'était laissé corrompre ; tout cela était vrai, mais il faut bien dire aussi que la tâche que le pape leur avait donnée était presque irréalisable ; à peu près personne en Germanie ne voulait du moyen recommandé par Grégoire VII pour rétablir la paix, pas plus Henri IV que les Saxons. Les réunions de Fritzlar et de Wurzburg n'étaient pas sérieuses, nous l'avons vu, elles avaient eu lieu parce qu'aucun des deux rois n'osait désobéir ouvertement au pape, mais elles ne pouvaient aboutir. Ainsi, dans le courant de 1079, les Saxons écrivirent au pape les deux lettres suivantes qui, mieux que les documents officiels, font voir leurs sentiments intimes et la lecture de ces documents prouve bien qu'une solution pacifique et à l'amiable était impossible.

« Nous avons reçu les lettres de votre sainteté nous faisant connaître ce que vous aviez décrété dans le synode romain, c'est-à-dire portant qu'une assemblée de tous les évêques et de tous les laïques craignant Dieu se réunirait, dans nos pays, pour examiner lequel des deux rois, qui se disputent le royaume, avait la justice pour lui. Ce

¹ *Regist.* VII, 3, p. 333 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

qui nous surprend tout d'abord, c'est que la mesure à laquelle votre prudence s'est arrêtée est absolument irréalisable. Vous n'avez certainement pas oublié, car nous vous l'avons trop souvent répété dans nos plaintes, que presque tous les évêques qui obéissent au siège apostolique, sont chassés de leurs évêchés et sont réduits à se cacher pour fuir leurs persécuteurs ; comment voulez-vous les faire délibérer en paix sur des questions pour lesquelles eux ou leurs amis ont été ou massacrés, ou jetés dans des fers, ou dépouillés de tous leurs biens ? Nous ne pouvons non plus comprendre comment on nous invite à discuter les titres d'un homme avec ceux que le légat de la sainte église romaine a, par votre ordre¹, chassés de la sainte Église. Mais même si ces obstacles n'existaient pas, quel intérêt avez-vous ou avons-nous à revenir sur un jugement porté par le synode romain, à remettre ce jugement en question ? Est-ce à nous à examiner si le royaume doit appartenir à celui à qui, il y a trois ans, vous avez interdit le gouvernement du royaume ? N'aurait-il pas mieux valu qu'une telle discussion eut lieu avant le prononcé du jugement, au lieu de venir après ? Nous apprécions votre haute intelligence, nous savons que, vous présent, le synode n'a jamais prononcé sur une affaire sans l'avoir discutée. Mais alors pourquoi une seconde discussion ? Si, comme vous le dites, la cause de cet homme doit être examinée maintenant, si elle ne l'a pas encore été, comment se fait-il que, sans autre condition, la dignité apostolique lui ait enlevé la dignité royale, comment se fait-il qu'en vertu de votre autorité, vous nous ayez prescrit d'obéir à l'autre roi, lorsqu'il n'était pas encore certain que le premier fut indigne de régner. Vos lettres, que nous possédons, témoignent de ce que nous avançons ; par votre ordre, le légat du siège apostolique a de nouveau interdit au premier le gouvernement du royaume, et l'a expulsé du sein de la sainte Église, lui et tous ses adhérents ; il a, au contraire, de par l'autorité apostolique, confirmé dans la dignité royale celui que nous avions élu pour remplacer le premier et, au nom du Dieu tout puissant, il a prescrit à tous ceux du royaume de Germanie de lui obéir fidèlement. Est-ce que tout cela est abrogé, ne faut-il plus en tenir compte ? En faisant abstraction de tout le reste, par cela seul que vous avez, en plein synode, déclaré nuls les serments qu'on lui avait prêtés ou qu'on lui prêterait dans la suite, il est évident qu'il ne peut être roi. Comment en effet régner lorsqu'on ne doit compter sur la fidélité de personne ?

¹ Nous avons vu que Grégoire VII n'a jamais prescrit à son légat de prendre une telle mesure,

lorsque nul n'est tenu à cette fidélité ? Comment gouverner un peuple lorsqu'on ne peut exiger de personne le serment de se conformer à la justice dans les affaires légales. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, les mesures prises par l'autorité apostolique étaient de nulle valeur, comment apprécier la conduite des évêques et des autres personnes qui, se croyant déliés de tout serment envers Henri, ont violé ceux qu'ils lui avaient prêté ? Faut-il les regarder comme des parjures ? S'il est digne de régner, alors ils ont mal agi en ne tenant plus compte de la fidélité qu'ils lui avaient promise. Il faut encore ajouter ceci. Quelle sera la valeur des serments qui ont été prêtés entre les mains du roi Rodolphe sous la domination duquel votre autorité nous a placés ? Quel renversement de toutes choses ! Que tous les hommes de bon sens examinent et voient s'il y a jamais eu quelque chose de semblable, si jamais il y a eu dans l'Eglise une confusion semblable à cette confusion ? Vous le voyez, très cher seigneur, la terre tremble, elle est agitée par une grande commotion. Si vous voulez porter remède à la situation, persévérez courageusement dans la voie où vous vous êtes engagé, ne détruisez pas ce que vous avez élevé. Si vous vous décidez à retourner en arrière, si les difficultés vous font chercher une diversion, non seulement vous ne cicatrisez pas les blessures, mais vous en ferez de nouvelles. En ne tenant plus compte de ce que votre autorité a elle-même décidé, vous nous abandonnez au milieu de la tempête que nous n'avons affrontée qu'à cause de vous et le ciel et la terre sont témoins que notre ruine est une suprême injustice ¹. »

Montrer les côtés faibles de cette argumentation des Saxons nous obligerait à répéter ce que nous avons déjà dit ; il ne faut pas, je crois, demander à la lettre qui précède non plus qu'à celle qui suit, un exposé impartial sur l'origine des malheurs de la Germanie — ceux qui sont en plein dans la lutte ont bien rarement cette impartialité — il n'y faut voir qu'une intéressante manifestation de l'opinion publique dans le parti de Rodolphe.

¹ Comme la lettre n'est pas datée, il n'est pas possible de dire à quelle date précise elle a été écrite.

BRUNO *de bello Saxonico*, c. 114, MG. SS. V, p. 376.

« Votre Sainteté n'ignore pas tout ce que nous avons souffert pour lui avoir obéi, comment on n'a vu en nous que des brebis dignes de la mort, comment nous sommes devenus la fable et la risée de tous. Si de tels malheurs, supportés à cause de vous, n'ont pu nous valoir votre bienveillance, si nous ne méritons pas qu'on s'intéresse à notre sort et à notre délivrance, du moins qu'on ne nous refuse pas cette justice qu'on ne peut refuser même à ses ennemis. Vous nous avez enseigné bien des fois qu'il était juste de nous soumettre à la sentence que vous avez portée contre Henri, mais alors pourquoi ceux qui, par un sentiment d'orgueil, se sont opposés à cette même sentence, ne sont-ils pas punis comme ils le méritent ? Comment se fait-il que leur désobéissance n'ait pas attiré sur eux les censures de l'autorité apostolique ? Pourquoi leur permet-on ce qui était défendu à eux comme à nous ? Sans la moindre opposition de votre part, ils travaillent à procurer le royaume à celui à qui vous avez vous-même interdit le gouvernement du royaume ; ils servent un roi que vous avez vous-même dépouillé de la dignité royale, au point de déclarer nuls tous les serments qu'on lui avait prêtés ou qu'on lui prêterait dans la suite ; ils communiquent avec celui que le légat de la sainte église romaine a exclu de l'Eglise, en lui interdisant de nouveau le gouvernement du royaume ; tous leurs efforts tendent à nous opprimer. Tous nos maux viennent en effet de ces hommes que vous pourriez et que vous devriez arrêter. Ils s'acharnent à notre perte parce que votre autorité ne leur oppose aucune résistance, aucune défense. Comment se fait-il que votre vigueur si fameuse, toujours disposée à punir une désobéissance, ne fasse rien pour punir celle-là. Comment fermez vous les yeux sur une désobéissance de laquelle découlent des calamités aussi inouïes qu'innombrables ? Nous, pauvres brebis, si nous nous rendons coupables de quelque faute, nous avons aussitôt à compter avec la vindicte apostolique, mais, dès qu'il s'agit des loups qui dévorent, à pleine bouche, le troupeau du Seigneur, on use de patience et de longanimité, tout est toléré avec un esprit de douceur. Au nom du Seigneur Jésus, nous vous supplions de rentrer en vous-même et de ne pas perdre de vue l'honneur et la crainte du Seigneur ; ne vous laissez pas dominer par la crainte que vous inspire peut-être ce pécheur dont toute la gloire est une honte et une abomination ; ne cédez pas aux perfides conseils de votre entourage ; si vous ne voulez pas nous sauver pour nous-même, du moins dégagez votre responsabilité dans une telle effusion de sang. Vous pouvez et vous devez imposer vos ordres à ceux dont nous

sommes les victimes, si vous refusez de le faire quelle excuse aurez-vous devant le Souverain Juge lorsqu'il vous reprochera notre ruine ?¹.

Les légats du pape étant rentrés en Italie, Henri IV, plus que jamais confiant dans ses forces et comptant aussi que plusieurs seigneurs saxons, gagnés par ses intrigues, abandonneraient le parti de Rodolphe, résolut, en plein hiver, de recommencer la guerre contre ce dernier. Une fois encore, il marcha contre la Saxe avec une nombreuse armée et se flatta de surprendre ses ennemis; il se trompait, car, lorsque le 27 janvier 1080, les deux camps furent en présence l'un de l'autre à Flarcheim près de Mulhouse, les Saxons étaient sur leurs gardes et défendirent vaillamment leur patrie menacée. La bataille ne s'engagea que dans l'après-midi et se continua jusqu'à la nuit, au milieu d'une épouvantable bourrasque de neige. Malgré les habiles dispositions qu'il avait prises en faisant attaquer les Saxons par derrière, tandis qu'ils attendaient l'ennemi en face, Henri IV fut complètement battu à Flarcheim; son armée fut rejetée en désordre dans la Thuringe et lui-même prit la fuite et ne se crut en sûreté que lorsqu'il eut regagné Ratisbonne².

Le roi Rodolphe et Otto de Nordheim, qui avait largement contribué au succès de la journée, rentrèrent en triomphateurs dans la Saxe, après avoir fait un butin considérable et le linceul de neige, qui couvrait le champ de bataille cacha dans ses plis des milliers de soldats, tués dans la lutte ou morts des suites de leurs blessures, après d'atroces souffrances.

¹ BRUNO, *de Bello Saxonico*, c. 115, MG. SS. V, p. 376 sq. Cette seconde lettre ne porte pas de date, de même que la précédente.

² Sur l'expédition qui s'est terminée par la bataille de Flarcheim, voyez les deux chroniqueurs qui se complètent l'un par l'autre : BERTHOLD, *Annales* ad an. 1080. MG. SS. V, p. 324 et BRUNO, *de bello Saxonico*, c. 117, MG. SS. V, 377-8.

A Ratisbonne, Henri IV, justement inquiet du compte que Grégoire VII allait lui demander de sa conduite, de la violation de toutes ses promesses, se hâta d'envoyer à Rome, pour essayer de détourner encore la foudre, Liemar de Brême et Robert, évêque de Bamberg. Ils avaient pour mission de le défendre au synode romain qui allait bientôt s'ouvrir¹. Avant d'étudier ce synode du mois de mars 1080, qui commence la dernière phase du pontificat de Grégoire VII et a profondément modifié la situation, peut-être serait-il opportun, à la fin de ce chapitre, de jeter un regard d'ensemble sur cette sombre période qui va de l'automne 1075 à la fin de janvier 1080, et d'examiner qu'elle est, devant la postérité, la responsabilité de Grégoire VII et de ses légats, du roi Rodolphe et du roi Henri IV; mais, dans ce même synode romain du mois de mars 1080, cette synthèse historique a été faite par Grégoire VII lui-même, avec une telle hauteur de vues et une telle autorité que l'essayer après lui serait irrespectueux et plus que téméraire.

¹ BERTHOLDI *Annales*, ad. an. 1080, MG. SS. V, p. 378. Berthold termine par ce renseignement sa précieuse chronique; du moins la suite de son manuscrit n'est pas parvenue jusqu'à nous.

Comme nous le verrons, Rodolphe envoya également des messagers à Rome pour y annoncer sa victoire et le représenter au synode. Giesebrecht pense, et son opinion paraît assez fondée, que les Saxons écrivirent alors au pape la lettre insérée par Bruno et qui commence par ces mots : *Novit sanctitas vestra, etc.* BRUNO, *de bello Saxonico*, c. 110. Nous ne donnons pas cette lettre qui a été probablement écrite par les évêques de la Saxe, mais qui n'ajoute rien aux plaintes contenues dans les lettres déjà insérées. Cf. GIESEBRECHT, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, 3^e édition, p. 490 et p. 1151.

CHAPITRE XXII

Henri IV de nouveau excommunié. — L'antipape Guibert.

1^{er} mars 1080. — Février 1081.

SOMMAIRE.

Concile romain du mois de mars 1080. — Défense contre les investitures laïques. — Excommunications diverses. — Les fausses pénitences. — Élections épiscopales. — Plaintes contre Henri IV. — Nouvelle excommunication et nouvel interdit prononcés contre Henri IV. — Le pape confirme la sentence prononcée au concile de Lyon contre Manassès, archevêque de Reims. — Lettre de Manassès au pape et réponse du pape. — L'archevêque de Lyon reconnu primat des provinces de Lyon, de Tours, de Sens et de Rouen. — Manassès déposé au concile de Lyon où il a refusé de se rendre. — Grégoire VII essaie encore de le sauver. — Obstination de Manassès. — Il est définitivement condamné. — Henri IV apprend l'excommunication prononcée de nouveau contre lui. — Conciliabule de Mayence. — Conciliabule de Brixen. — Déposition de Grégoire VII, élection de l'antipape Guibert, archevêque de Ravenne. — Benno, évêque d'Osnabruck. — Jourdain, prince de Capoue et le Mont Cassin. — Soumission de Jourdain et du duc Robert Guiscard à Grégoire VII. — Projets de Robert Guiscard contre l'empire d'Orient. — Le pape veut réduire par les armes l'antipape, archevêque de Ravenne. — Richard, archevêque de Ravenne. — Lettre de Grégoire VII aux grands de la Germanie. — Nouvelle campagne d'Henri IV contre les Saxons. — Bataille sur les bords de l'Elster. — Victoire des Saxons. — Mort du roi Rodolphe. — Négociations infructueuses entre Henri IV et les Saxons, à Kaulfungen. — Henri IV part pour l'Italie.

Le concile se réunit dans les premiers jours de mars 1080, comme d'ordinaire dans la basilique Constantinienne au Latran, et, d'après le cardinal Deusdedit, compta environ cinquante archevêques ou évêques, sans parler d'un très

grand nombre d'abbés et de clercs ¹. L'assemblée traita d'abord la question des investitures des dignités ecclésiastiques conférées par les laïques et rendit le décret suivant :

« Nous inspirant des statuts des saints pères, comme nous l'avons déjà fait dans les conciles qu'avec le secours de Dieu, nous avons déjà tenus et qui traitent des dignités ecclésiastiques — nous décrétons et nous confirmons les prescriptions suivantes : si quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye de la main d'un laïque, il ne devra, en aucune façon, être compté au nombre des évêques ou des abbés, nul ne devra agir à son égard comme s'il était évêque ou abbé. Nous le déclarons en outre exclu de la grâce de saint Pierre et exclu de l'église, jusqu'à ce qu'il ait, avec des sentiments de repentir, abandonné la place que lui ont procurée sa criminelle ambition et sa désobéissance, qui équivalent au péché de l'idolâtrie. Ces prescriptions s'appliquent également aux dignités ecclésiastiques inférieures.

« La même peine atteindra tout empereur, roi, duc, marquis, comte, tout dignitaire laïque, toute personne qui se permettra de donner l'investiture d'un évêché ou d'une autre dignité ecclésiastique. Si l'on ne se repent pas, s'il ne rend pas à l'église la liberté à laquelle elle a droit, qu'il éprouve dans cette vie, aussi bien dans son corps que dans tous ses biens, les effets de la vengeance divine, pour que du moins, son esprit soit sauvé, lors de la visite du Seigneur ². »

Telle est la formule complète des défenses portées par Grégoire VII dans la question des investitures des dignités ecclésiastiques données par des laïques ; le pape n'a marché dans cette voie qu'avec une grande circonspection, il

¹ Cf. *Acta concilii romani* dans le GREGOR. VII *Regist.*, VII, 14 a. JAFFE *Mon. Gregor.*, p. 398, sq. *Gregorii VII vita* a P. BERNRIENDENSI nos 106, 107 dans WATTERICH : *Pontif. roman. vitae*, t. I, p. 333. — DEUSDEDIT : *Libellus contra invasores* dans A. MAI : *Patrum nova bibliotheca*, t. VII, 3, p. 83.

² GREGOR. VII *Regist.*, VII, 14 a, p. 398 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE. Ce décret à partir de ces mots : « Si quelqu'un reçoit un évêché etc... jusqu'à la fin, a été inséré dans le décret de GRATIEN, P. II, C. XVI, qu. 7, c. 12.

a mis plusieurs années à compléter son œuvre législative ; pendant longtemps, il n'a voulu viser que les clercs qui consentaient à recevoir leur investiture de la main des laïques, sans s'occuper des laïques qui la donnaient¹. La logique des choses et surtout la persistance du mal et des abus l'obligeaient maintenant à édicter les mêmes peines contre les uns et contre les autres. A quoi bon garder encore des ménagements dont la conduite d'Henri IV, lors des dernières nominations épiscopales faites en Germanie, prouvait la parfaite inutilité² ?

Viennent ensuite dans les décrets du synode, les sentences de déposition et d'excommunication contre divers évêques et contre les Normands ; peut-être n'avons-nous plus la liste complète de ces sentences, car celle du *Regestum* ne parle que de quatre évêques, trois d'Italie et un de France ; bien d'autres évêques cependant en Italie et en France avaient mérité d'être, pour la première fois ou de nouveau, excommuniés par Grégoire VII³ ; voici le texte du *Regestum* :

• Nous confirmons et nous corroborons la sentence de déposition et d'excommunication, déjà plusieurs fois prononcée contre Tédald, dit archevêque de Milan, Guibert de Ravenne et Roland de Trévise. Nous édictons la même peine contre Pierre, auparavant évêque de Rodez et maintenant intrus de l'église de Narbonne³.

¹ Cf. *supra*, chap. xvii, t. III, p. 131 sq. et chap. xxi, t. III, p. 440.

² Il est vrai que les évêques de l'Italie du nord qui favorisaient le parti d'Henri IV furent peu après excommuniés, conjointement avec ce prince, dans le même synode ; aussi le pape n'en parle pas ici, pas plus qu'il ne parle des évêques de Germanie qui se trouvaient dans le même cas.

³ En 1079 était mort Guifred, l'archevêque de Narbonne, si souvent excommunié par Grégoire VII et par ses prédécesseurs ; il mourut à l'âge de 73 ans, après 63 ans d'un déplorable épiscopat, et rien n'influe qu'il ait, à la fin de ses jours, demandé pardon à Dieu et à l'Église pour ses trop nombreuses iniquités. Après sa mort, Pierre, évêque de Rodez, s'empara de l'archevêché de Narbonne avec d'autant plus de facilité qu'il était frère de Bernard Bérenger, vicomte de Narbonne. Au concil^e

« Si un Normand se permet d'envahir ou de piller les terres de saint Pierre, c'est-à-dire la partie de la marche de Fermo qui n'a pas encore souffert de leurs attaques, le duché de Spolète, la Campanie, les pays des bords de la mer, la Sabine, le comté de Tibur, le monastère et les possessions de saint-Benoît au Mont-Cassin, la ville de Benévènt, nous l'excluons de la grâce de saint Pierre et de l'entrée de l'église, jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction. Si un Normand a de justes griefs contre les habitants de ces pays, qu'il demande justice près de nous ou près de nos gouverneurs et officiers; si elle lui est refusée, nous l'autorisons à prendre sur les dites terres une compensation de son dommage, non avec excès et à la manière des brigands, mais comme il convient à un chrétien, jaloux de recouvrer son bien, plutôt que de prendre celui d'autrui, craignant de perdre la grâce de Dieu et d'encourir la malédiction de saint Pierre ¹. »

L'interdiction prononcée contre les Normands n'est pas, on le voit, aussi absolue que dans les conciles précédents ²; à certains égards, il semble même que le pape consente à oublier le passé et, en outre, il indique les moyens de prévenir de nouveaux conflits; nous verrons bientôt que cette modération du concile a été comme un préliminaire de paix entre le saint-siège et les Normands.

Les instructions suivantes données ensuite par le concile au sujet de ce qu'il appelle « les fausses pénitences », sont intéressantes pour l'histoire de la discipline ecclésiastique :

« Nous avertissons en outre tous ceux qui sont soucieux d'éviter les peines de la damnation éternelle et d'entrer dans la gloire de la vraie béatitude, de se garder des fausses pénitences. En effet, de

de Toulouse en 1079, Hugo, évêque de Die et légat du pape, l'anathématisa à cause de cette intrusion et nous voyons que Grégoire VII confirme cette condamnation. Voyez sur cet évêque de Rodez : *Galla Christ.*, t. I, col. 203 et t. VI, col. 38 sq. ed. de 1715 sq.

¹ GREGOR. VII *Regist.*, VII, 14 a, p. 299 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² Cf. *supra* les diverses excommunications prononcées par Grégoire VII contre les Normands, par exemple, t. III, p. 65 et 138, chap. XVI et XVII^e.

même qu'un baptême faux n'efface pas le péché originel, de même, après le baptême, de fausses pénitences ne peuvent effacer le péché commis. Il est donc très nécessaire que celui qui se reconnaît coupable de quelque crime, confie les intérêts de son âme à des hommes prudents et religieux, afin qu'une vraie pénitence lui obtienne très certainement la rémission de ses péchés. La vraie pénitence consiste, lorsqu'on a commis un péché grave, par exemple un homicide prémédité et accompli de propos délibéré, un parjure fait pour acquérir des honneurs ou de l'argent, ou une autre faute de la même importance, à revenir au Seigneur, de telle sorte que, laissant toutes ses iniquités, la persévérance dans la bonne voie puisse donner des fruits de salut. Le Seigneur a dit, en effet, par son prophète : « Si, après sa conversion, l'impie renonce à toutes ses iniquités et s'il garde tous mes commandements, il ne mourra pas, il vivra ¹. » C'est nous dire très clairement que celui qui a pris le bien d'autrui, et qui pouvant le restituer, refuse de le faire, que celui qui porte les armes contre la justice, que celui qui garde de la haine dans son cœur, que celui qui se laisse impliquer dans des négociations ou des affaires, lesquelles ne peuvent aboutir sans frauder, sans tromper, sans duper le prochain, que celui-là n'est vraiment pas revenu à Dieu et qu'il ne fait pas une véritable pénitence pour les fautes qu'il a commises. Aussi, nous vous avertissons et nous vous engageons, quand il s'agira de fixer la pénitence à faire, de ne pas aller consulter ceux dont la vie n'est pas en harmonie avec la religion, ou qui n'ont pas la science nécessaire, qui conduisent les âmes à leur ruine au lieu de procurer leur salut, puisque la vérité a dit : « Si un aveugle conduit un aveugle, ils tomberont l'un et l'autre dans la fosse ², » allez à ceux qui ayant la science de la religion et des écritures, pourront vous indiquer le chemin de la vérité et du salut ³.

Le décret suivant, également promulgué par le concile romain du mois de mars 1080, montre combien Grégoire VII avait à cœur de purifier la source du pouvoir hiérarchique dans l'Église et de mettre fin aux abus qui pouvaient encore se produire.

« Lorsque, à la mort du pasteur d'une église, il s'agit de lui

¹ EZECHIEL, XVIII, 21.

² S. MATTH., XV, 14.

³ GREGOR. VII *Regist.* VII, 14 a, p. 399 sq, des *Mon. Greg.* de JAFFE.

choisir, d'une manière conforme aux canons, un successeur, sur la demande d'un évêque, envoyé par le pape ou par le métropolitain, le clergé et le peuple, mettant de côté toute ambition mondaine, toute crainte et toute faveur et agissant avec le consentement du siège apostolique ou du métropolitain, doivent procéder à l'élection d'un pasteur selon Dieu. Si, cédant à quelque motif coupable, le clergé et le peuple se permettent d'agir autrement, l'élection sera frappée de nullité et en outre, ils perdront le droit de procéder à l'élection; dans ce cas, l'élection reviendra entièrement au siège apostolique ou au métropolitain. En effet, si, d'après le bienheureux Léon, celui qui doit consacrer perd la grâce de la bénédiction en ne consacrant pas selon les rites, de même qui consent à une élection défectueuse, doit être privé du droit d'élection ¹.

Après ces préliminaires, car ce ne sont vraiment que des préliminaires en considération de l'importance de l'acte qui allait suivre, le concile aborda la question des deux rois de la Germanie. Voici l'acte formel d'accusation contre Henri IV que les ambassadeurs du roi Rodolphe remirent et probablement lurent à l'assemblée; il résumait les plaintes et les arguments que les Saxons avaient, plusieurs fois déjà, fait entendre au saint-siège :

« Nous tous envoyés par notre maître, le roi Rodolphe et par ses princes, nous nous plaignons à Dieu, à saint-Pierre, à votre paternité et à tout ce très saint concile, de ce que cet Henri, que votre autorité apostolique a privé du royaume, a tyranniquement envahi ce même royaume, malgré votre interdit et a porté partout le fer, le pillage et l'incendie. Sa cruauté impie a chassé les archevêques et les évêques de leurs sièges épiscopaux, qu'il a donnés ensuite en bénéfice à ses favoris. Sa tyrannie a causé la mort de Wezel, archevêque de Magdebourg, de pieuse mémoire; Adelbert, évêque de Worms, gémit encore dans les cachots, malgré les ordres du siège apostolique; plusieurs milliers de personnes ont perdu la vie à cause de lui, un très grand nombre d'églises ont été brûlées et complètement détruites et leurs reliques ont disparu. Il est impossible d'énumérer tous les forfaits dont ce même Henri s'est rendu coupable à l'égard de nos princes, parce qu'ils ont refusé de lui obéir comme

¹ GREGOR. VII *Regist.* VII, 14 a, p. 400, sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

à un roi, pour ne pas se mettre en opposition avec le décret du siège apostolique. C'est la faute d'Henri et de ses adhérents si le colloque, que vous aviez prescrit pour rechercher de quel côté était la justice et pour rétablir la paix, n'a pu avoir lieu. Aussi, demandons-nous humblement à votre clémence que, dans notre intérêt ou plutôt dans l'intérêt de la sainte Église de Dieu, vous exécutiez la sentence déjà portée contre ce sacrilège envahisseur des églises. Fait à Rome, l'an 1080 de l'incarnation du seigneur, la septième année du pontificat du seigneur pape Grégoire VII et la III^e indiction ¹. »

Quelle fut la réponse des ambassadeurs d'Henri IV, de Liemar, archevêque de Brême, de Robert, évêque de Bamberg, à ce réquisitoire si énergique dans sa concision ? Une lettre de Théodéric, évêque de Verdun, à Grégoire VII, nous apprend que ces ambassadeurs, parvenus à Rome, ne furent même pas admis à présenter la défense de leur maître ; on ne leur laissa pas ignorer qu'ils s'exposaient à être massacrés sur place, s'ils osaient prendre la parole dans l'assemblée et le pape refusa également de leur donner audience ². En réalité, la mesure était comble ; le pape et le concile savaient trop ce que valaient les promesses d'Henri IV pour s'y laisser prendre une fois encore ; quant à des explications sur le passé, les faits parlaient assez haut pour qu'elles fussent inutiles, les péripéties de cette sinistre crise de trois ans que la Ger-

¹ MANSI, *collect. concil.*, t. XX, p. 536. — WATTERICH, *Pontif. Roman. vitæ*, I, 437.

² Dans une lettre à Grégoire VII lui-même, Théodéric, évêque de Verdun écrit au sujet de ces deux ambassadeurs, envoyés par Henri IV au concile romain de 1080 : Quo (Romam) venientes, nova quadam et inusitata novitate, pontificis humanitate, cum tanta sunt caritate suscepti, ut a conspectu et colloquio prohiberentur, convitiis turpibus scurrarum et parasitorum agitentur, minis terribilibus sicariorum premerentur, concilium quærentes theatrum offenderent, canones quibus causam suam regulariter niterentur postulantes, nisi placita loquerentur, gladios sibi paratos multis minitantibus audierunt. *Epistola THEODORICI VERDUNENSIS EPIS. ad Gregor. papam VII* dans MARTENE et DURAND, *Thesaurus Anecdol.*, t. I, p. 228. Paris, 1717.

manie venait de traverser, avaient surabondamment permis à Grégoire VII et aux membres du concile d'asseoir un jugement basé sur l'expérience. Recommander une fois encore les moyens pacifiques, insister pour la réunion d'une diète, chargée de résoudre la question des prétendants, c'était aller au devant de nouveaux mécomptes et poursuivre un insaisissable fantôme ; personne au fond ne voulait de cette diète, pas plus Henri IV que les Saxons.

Aucune voix ne se fit donc entendre en faveur d'Henri IV, lorsque les ambassadeurs de Rodolphe eurent terminé la lecture de leur mémoire et Grégoire VII, s'étant alors levé, prononça la sentence suivante :

« Bienheureux Pierre, prince des apôtres, et toi bienheureux Paul, docteur des nations, daignez, je vous prie, me prêter l'oreille et m'exaucer avec bonté. Vous, les disciples et les amis de la vérité, donnez-moi la force de vous dire la vérité, en écartant tous détours qui vous sont odieux, de sorte que mes frères se reposent en moi et sachent bien que, fort de votre appui, après celui du Seigneur et de sa mère Marie toujours vierge, je résiste aux méchants et aux impies et que je viens en aide à vos fidèles. Vous le savez ; je ne suis pas volontairement entré dans l'ordre religieux ¹ ; malgré moi j'ai suivi le seigneur pape Grégoire au delà des monts ² et, avec plus de regrets encore, je suis revenu, accompagnant mon seigneur le pape Léon dans cette Église qui vous appartient plus spécialement ³ et où je vous ai servi autant que je l'ai pu ; ensuite, tout à fait malgré moi, avec douleur et gémissment, j'ai été, quoique indigne, placé sur votre trône. Je le dis parce que ce n'est pas moi qui vous ai cherché mais vous qui m'avez choisi et m'avez imposé le très lourd fardeau de votre Église ; et, comme vous m'avez ordonné de monter sur une très haute montagne et de dénoncer au peuple de Dieu ses crimes et aux enfants de l'Église leurs péchés ⁴, les fils du démon se sont élevés contre moi et ont osé mettre sur moi leurs mains usqu'à l'effusion du sang ; les rois de la terre, les princes séculiers

¹ Cf. *supra*, t. I, chap. I, p. 7.

² Cf. *supra*, t. I, chap. II, p. 38.

³ Cf. *supra*, t. I, chap. III, p. 109.

⁴ ISAÏE, LVIII, 1.

et ecclésiastiques, les grands et les petits se sont réunis contre le Seigneur et contre vous, ses oints, disant : « Rompons leurs liens et rejetons leur joug¹ ! » et, pour m'abattre par la mort et par l'exil, ils ont essayé plusieurs sortes de soulèvements contre moi.

« Henri surtout, que l'on dit roi, fils de l'empereur Henri, a regimbé contre votre Église, s'efforçant, avec beaucoup d'évêques d'au delà les monts et d'Italie, de la subjuguier en me renversant. Votre autorité a résisté à son orgueil et votre puissance l'a renversé. Confus et humilié, il est venu près de moi en Lombardie, me demandant de le relever de l'excommunication ; le voyant si humble et, après en avoir reçu beaucoup de promesses de changement de vie, je l'ai réintégré dans la communion, mais je ne l'ai pas rétabli sur le trône d'où je l'avais déposé dans le concile de Rome² et je n'ai pas obligé ceux qui lui avaient déjà prêté ou qui lui prèteraient serment à lui garder de nouveau une fidélité dont je les avais relevés dans le même synode.

« J'avais stipulé ces restrictions afin de pouvoir, comme Henri me l'avait promis avec serment, sous la caution de deux évêques³, faire plus tard œuvre de justice et rétablir la paix entre lui et les princes et les évêques d'au delà les monts, qui lui résistaient par ordre de votre Église. Or ces évêques et ces princes d'au delà les monts, apprenant qu'il ne gardait pas ses promesses et comme désespérant de lui, sans mon conseil, vous en êtes témoins, choisirent le duc Rodolphe pour leur roi. Ce roi Rodolphe, par un message aussitôt envoyé, m'annonça qu'il avait par contrainte, accepté le gouvernement du royaume ; que du reste il était prêt à m'obéir en tout. Pour mieux me convaincre, il m'a toujours, depuis ce temps là, tenu le même langage, m'offrant en outre comme gage de sa parole, son fils⁴ et le fils de son féal, le duc Berthold⁵.

« Henri cependant me pria de le secourir contre le susdit Rodolphe. Je lui répondis que je le ferais volontiers, après avoir entendu les raisons des deux partis et examiné lequel avait pour lui la justice. Mais lui persuadé qu'avec ses propres forces, il aurait raison de Rodolphe, dédaigna ma réponse. Quand il comprit qu'il ne pouvait

¹ *Psaume* II, 3.

² Cf. *supra*, t. III, chap. XVIII, p. 206.

³ Les évêques de Zeitz-Naumbourg et de Vercelli, cf. *supra*, t. III, chap. XVIII, p. 270.

⁴ Berthold I, duc de Souabe.

⁵ Berthold I, duc de Zeringen.

faire ce qu'il désirait, deux évêques de ses partisans, celui de Verdun et celui d'Osnabruck, vinrent à Rome, me prier de sa part, dans le concile, de lui faire justice; ce que demandaient aussi les envoyés de Rodolphe¹. Enfin, comme je le crois, par l'inspiration de Dieu, j'ai décidé dans le même concile qu'on tiendrait au delà des monts une conférence, ou pour rétablir la paix, ou pour reconnaître lequel des deux partis avait pour lui le bon droit. Car pour moi, comme vous m'en êtes témoins, mes pères et mes seigneurs, je n'ai voulu, jusqu'à ce jour, favoriser d'autre parti que celui qui a pour lui la justice. Comme je prévoyais que le parti qui ne serait pas fondé en droit ne voudrait pas de la conférence, j'excommuniaï et frappai d'anathème toutes les personnes, soit roi, soit duc, soit évêque, soit tout autre homme, qui, par quelque artifice, mettrait obstacle à cette réunion. Or Henri, ne craignant non plus que ses fauteurs, le danger de désobéissance, laquelle constitue le crime d'idolâtrie², en s'opposant à la réunion de la conférence, a encouru l'excommunication et s'est lié lui-même du lien de l'anathème, a livré à la mort un grand nombre de chrétiens, a fait piller et détruire les églises et désolé presque tout le royaume de Germanie.

« C'est pourquoi, confiant dans le jugement et dans la miséricorde de Dieu et de Marie, sa très sainte mère toujours vierge, j'excommunie et je lie des liens de l'anathème, Henri qu'on appelle roi et tous ses fauteurs; de la part de Dieu tout puissant et de la vôtre, je lui interdis de rechef le royaume de Germanie et d'Italie et lui ôte toute puissance et dignité royale: je défends qu'aucun chrétien lui obéisse comme à son roi et je relève des promesses jurées ceux qui lui ont prêté ou qui lui prêteront serment d'allégeance. Que cet Henri avec ses fauteurs n'ait aucune force dans les combats, qu'il n'obtienne aucune victoire de sa vie!

« Quant à Rodolphe, que les Germains ont choisi pour leur roi, je lui accorde et concède, en votre nom, de gouverner et de défendre, avec votre appui, le royaume de Germanie; d'accord avec vous, je donne à tous ses adhérents l'absolution de leurs péchés et votre bénédiction pour cette vie et pour l'autre. Si, par son orgueil, sa désobéissance et sa fausseté, Henri est justement déchu de la dignité

¹ Cf. supra, t. III, le commencement du chap. XXI consacré au synode romain du 23 février 1078.

² PREMIER LIVRE DES ROIS, XV, 23. Grégoire VII a bien souvent cité ce texte.

royale, de même par son humilité, sa soumission, sa sincérité, Rodolphe reçoit la dignité et le titre de roi.

« Faites maintenant, je vous prie, pères et seigneurs très saints, que le monde entier comprenne et sache que, si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez sur la terre ôter et donner à chacun, selon ses mérites, les empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés et toutes les possessions des hommes. Souvent, vous avez enlevé aux pervers et aux indignes les patriarcats, les primaties, les archevêchés, les évêchés pour les donner à des hommes vraiment religieux. Si vous jugez des choses spirituelles, quelle puissance ne devez-vous pas avoir sur les séculières ! Si vous jugez les anges qui sont les maîtres des princes superbes, que ne pouvez-vous faire de ces princes, leurs esclaves ? Sachent aujourd'hui les rois et les puissants du siècle combien vous êtes grands, quelle est votre autorité ! Qu'ils craignent de faire peu de cas de l'économie, de l'organisation de l'Église. Accomplissez si rapidement votre jugement sur Henri qu'aux yeux de tous, il paraisse tomber, non par hasard mais par votre pouvoir. Puisse sa confusion l'incliner à la pénitence, afin que son âme soit sauvée au jour du Seigneur. Fait à Rome, le jour des Nones de mars ; indication III^e (7 mars 1080) ¹. »

Cette superbe allocution est vraiment, comme le dit Giesebrecht, un monument unique ; ce mélange de prières, d'appréciations sur le passé et de formules juridiques lui imprime une incomparable majesté ; Grégoire VII y proclame l'omnipotence du successeur de Pierre et, en

¹ GREGOR. VII *Regist.*, VII, 14 a, p. 401 seqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE ; l'allocution du pape se trouve aussi dans HUGO DE FLAVIGNY, *MG. SS.* T. VIII, p. 451, ainsi que dans d'autres recueils ; pour les variantes cf. GIESEBRECHT : *Geschichte d. deutschen Kaiserzeit*, 3^e édition, p. 1152. Ce fut probablement à la suite de cette reconnaissance solennelle du roi Rodolphe que Grégoire VII lui envoya une couronne royale avec cette inscription : PETRA DEDIT PETRO, PETRUS DIADEMA RODULFO. SIGEBERT DE GEMBLoux, qui a parlé de cet envoi, le place à tort en 1077 ; le pape ne reconnut pas alors Rodolphe comme roi de Germanie ; l'envoi n'a pu avoir lieu qu'après le synode de romain de 1080, si tant est qu'il ait eu lieu. Cf. SIGEBERTI GEMBLAC. *Chron.*, *MG. SS.* VI. p. 364.

même temps, raconte sa vie, comme pour défier ceux qui le poursuivent de leurs effroyables calomnies. Dans ce discours d'une si étonnante et si saisissante allure, les sobres réflexions du penseur, les inflexibles convictions du théologien, dit encore Giesebrecht, alternent avec les vues illuminatives de l'extase la plus élevée¹. Jamais, dit de son côté Voigt, jamais une voix partie de l'Italie, n'a commandé de telle façon à la Germanie; ce que les empereurs romains n'avaient pu faire avec leurs milliers de soldats, un moine l'a fait avec sa parole, il a réalisé ce miracle de courber les consciences sous son autorité morale souveraine².

Dans le concile de 1080, dirons nous à notre tour, Grégoire VII a fait une solennelle et complète application de ses principes sur les rapports de l'Église et de l'État; non seulement il enlève à Henri IV le royaume de Germanie mais, de par son autorité, il le donne à Rodolphe; pour défendre la mémoire du pape devant la postérité, quelques apologistes ont voulu épiloguer sur l'authenticité de ses déclarations au concile romain de 1080³, cela n'est pas sérieux et n'est pas digne de Grégoire VII; il est certes assez grand, assez logique avec lui-même pour qu'on puisse le montrer tel qu'il est à ses amis comme à ses adversaires, sa mémoire ne peut qu'y gagner.

¹ Kaum giebt es merkwürdigeres, als diese Rede, die Gebet, Geschichtserzählung und Urtheilsspruch in Einem ist. GIESEBRECHT, *lib. cit.*, p. 497. Il dit un peu plus loin : Staunenwerth ist die Mischung nüchternen Reflexion mit höchster Ektase.

² Einem Priester, dessen Waffe nur das Wort war, in dem aber ein mächtiger, unbezwinglicher Geist obwaltete, gelang es, was vor und nach ihm Tausende versuchten : der Menschen Willen unter ein Machtgebot zu zwingen. *Hildebrand als Papst Gregorius der siebente* von J. VOIGT, 2^e édition, Weimar, 1846, p. 530

³ Ainsi, Damberger, *Synchronistische Geschichte des Mittelalters*, t. VI, p. 1003, rejette absolument l'authenticité de ce discours qu'il traite de « ein Machwerk frecher Lügenhaftigkeit ». On n'est pas plus sceptique que le révérend père.

Avant de voir quels furent en Germanie et en Italie les effets de la sentence prononcée par Grégoire VII, occupons nous de quelques autres affaires, également traitées par le concile. L'assemblée, après avoir entendu l'évêque de Dol défendant l'autonomie de la Bretagne en tant que province ecclésiastique gouvernée par l'archevêque de Dol, et l'archevêque de Tours soutenant les droits métropolitains de son église sur la Bretagne, décida que des légats du saint-siège iraient en France étudier sur place et résoudre, après une enquête, cette inextricable question¹. Le pape confirma en outre la sentence de déposition, prononcée au concile de Lyon par le légat Hugo de Die, contre Manassès archevêque de Reims.

Manassès n'avait guère tenu les promesses qu'il avait faites au pape, lors du synode romain du mois de février 1078, et qui lui avaient valu sa réintégration sur le siège archiepiscopal². Durant l'été de 1078, il envoya à Grégoire VII la lettre suivante, surtout dirigée contre le légat Hugo, évêque de Die, et intéressante pour l'histoire de l'église de France :

« Au seigneur Grégoire, souverain pontife, son père et seigneur, Manassès, par la grâce de Dieu archevêque de Reims, présente l'expression de sa fidèle soumission et de son humble obéissance ainsi que ses ferventes prières.

« A la suite de votre intervention et de vos demandes, j'ai rendu à la dame et marquise M.³ tout ce que son prédécesseur⁴ avait eu de moi ; en outre je lui promets et je lui ai déjà promis mes conseils et mon concours, pour le conserver, enfin je suis tout disposé à faire

¹ GREGOR. VII *Regist.*, VII, 15, p. 403 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² Cf. supra, t. III, chap. XXI, le synode romain de 1078.

³ Il s'agit de la comtesse ou marquise Mathilde, la noble amie de Grégoire VII ; à la mort de son mari Godfried le Bossu, duc de Lorraine, cf. supra, t. III, chap. XVIII p. 216, elle avait hérité d'importantes propriétés, situées en Lorraine, dans la province ecclésiastique de Reims.

⁴ C'est-à-dire son mari, Godfried le bossu, duc de Lorraine.

ce qu'elle désire, c'est-à-dire à rejeter G.¹ et le comte A.². C'est pour agir de cette manière, que, dans les saints jours de la Pentecôte, renonçant à cause de la nécessité pressante à mes occupations dans un temps si solennel, je me suis rendu dans sa ville avec notre frère, votre fidèle Théoderic, évêque de Verdun. Je suis donc vraiment votre fidèle et tout disposé à vous obéir, conformément aux droits de l'Église, aussi je désire vivement connaître votre manière de voir et me conformer à votre décision, touchant Guarmond, archevêque de Vienne, qui s'est permis dans mon archevêché de déposer des prêtres. Il s'est donné, sans l'être en réalité, pour un légat romain, et, après avoir rempli sa bourse, non pas en servant la vérité, mais en imitant ceux qui, comme dit l'Apôtre, se font de leur piété une source de revenus, il est rentré de mon diocèse dans le sien. Pour l'honneur de Dieu et pour celui de l'église romaine, punissez comme il convient, cette audace et cette fourberie, afin qu'à l'avenir nul n'ose agir de cette manière chez les autres. Je vous informe également que deux de mes suffragants, les évêques de Laon³ et de Soissons⁴ ont à mon insu, car j'étais alors à Rome, sacré sur le territoire de mon archevêché, un troisième évêque, celui d'Amiens⁵. En agissant ainsi, ils ont d'abord désobéi à votre décret portant qu'aucun archevêque ne devait sacrer évêque celui qui avait reçu l'épiscopat des mains d'une personne laïque; d'autant mieux que ces deux évêques avaient, l'un et l'autre, assisté au concile d'Autun dans lequel le seigneur Hugo, évêque de Die, avait promulgué et statué devant tous ce décret provenant de vous⁶. Déclarez donc de nulle valeur, si vous le jugez à propos, cette ordination faite au mépris de l'autorité et des canons, cette ordination vraiment incroyable et inouïe pour tous ceux qui jugent sainement des choses. Sans le métropolitain, le sacre d'un pontife ne pouvant, comme vous le savez, être fait légalement par n'importe quels coévêques, nous vous prions et

¹ Godefroy de Bouillon. Cf. supra, t. III, chap. xviii, p. 248. Godefroy de Bouillon soutenant avec ardeur le parti d'Henri IV, on s'explique l'hostilité existant entre la comtesse Mathilde, le pape Grégoire VII et lui.

² Dom Brial pense qu'il s'agit d'Arnulf comte « de Chisneio » et beau-frère d'Ebles de Roucy dont il sera bientôt question. *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XIV, par D. BRIAL, p. 614.

³ Elinand, évêque de Laon.

⁴ Théobald, évêque de Soissons.

⁵ Radulphe, Raoul évêque d'Amiens.

⁶ Cf. supra, t. III, chap. xx, p. 346 l'histoire de ce concile d'Autun.

nous vous supplions, pour l'honneur de Dieu, pour le vôtre et pour le nôtre, de corriger, avec le zèle de la justice, une si téméraire confusion introduite dans l'ordre ecclésiastique, afin que chacun apprenne à rester dans sa situation et à ne pas porter une main téméraire sur les choses d'autrui. Je sollicite également de votre honorable bienveillance de me conserver la dignité que vos prédécesseurs avaient conservée à mes prédécesseurs, les archevêques, et qu'ils ont consignée pour la postérité dans les privilèges et d'autres écrits. Il ne faut pas notamment que l'on méconnaisse ou que l'on atténue le privilège que vous-même, vous m'avez accordé, de correspondre directement avec vous, et avec les légats romains, que je sois ou que je ne sois pas interpellé, et de n'avoir rien à faire avec les légats d'au-delà les Alpes, qui s'adjoignant des Romains, ne servent que leurs intérêts et non les intérêts de Jésus-Christ et qui, sous des noms honnêtes, songent à leurs cupidités et non à l'Église de Dieu.

« Ces gens là m'ayant adressé divers appels et de honteuses réprimandes, qu'il me soit permis à moi à qui il incombe de convoquer les évêques de toute la Gaule, de m'en rapporter à vous, sans tenir compte de ces appels des légats, jusqu'à ce qu'avec la permission de Dieu, j'aie vous trouver pour les fêtes de Pâques¹. Pendant mon absence, c'est-à-dire pendant que j'étais auprès de vous, il s'est fait dans mon diocèse diverses choses blâmables et tout à fait contre l'ordre, aussi je tiens à vous dire d'avance que je ne pourrai me dispenser d'user de votre ministère pour réformer, d'après les lois de l'Église, ce qui a été fait ; regardez cet avertissement comme une instante prière que je vous adresse. Si, pour ce motif, on m'a déjà dénoncé auprès de vous, ne recevez pas facilement de telles accusations et ne soyez pas indisposé contre moi mais renvoyez la cause pour être discutée par devers vous, lorsque je serai présent ; je ne songe, en effet, en aucune façon à dépasser les limites de mon autorité. Il est bien plus juste que, d'accord avec vous et par vous, je réforme ce qu'il y a à réformer dans notre province et que ce ne soient pas ceux qui se donnent comme vos légats ; cela vaut mieux que de s'occuper des affaires des autres.

¹ D. BRIAL, *lib. cit.*, t. XIV, p. 611, note *d*, se trompe en supposant que Manassès parle dans ce passage du voyage qu'il a fait à Rome en 1078, aussi suppose-t-il que cette lettre a été écrite avant cette date ; nous voyons au contraire que dans cette même lettre Manassès rappelle quelques incidents de son voyage à Rome en 1078 ; il ne mit pas à exécution ce projet d'un nouveau voyage à Rome dont il parle au pape.

« Au sujet du comte Ebles qui, moi présent, vous portait des accusations contre moi et protestait par des paroles mensongères de sa fidélité à votre égard, vous pouvez maintenant vous rendre facilement compte de la valeur et de la sincérité de ses protestations : moi je suis parfaitement disposé à obéir à Dieu et à vous obéir en tout, lui au contraire, même pendant son séjour auprès de vous, attaque l'église du bienheureux Pierre et chez nous, il persécute la bienheureuse Marie, en recevant dans son château Manassès et ses complices. Oui, ce Manassès dont nous avons déjà parlé, auquel, d'après vos ordres, nous avons pardonné tous les torts qu'il avait envers nous, s'il rentrait dans le sein de l'Église sa mère ; mais sa conscience étant bourrelée par le crime qu'il a commis, il ne veut ni revenir, ni rendre la paix à l'Église. Ne pouvant nuire autrement, il ne cesse de me déchirer et de déchirer l'Église par ses malédictions. Sans insister sur Ebles, car j'espère que vous prononcerez contre lui une sentence juste et apostolique, je supplie votre sainteté de prescrire à Manassès de rentrer chez lui et de ne plus attaquer l'Église, ou bien faites lui sentir à lui, ainsi qu'à ses fauteurs et ses coopérateurs, les effets de sa vigueur apostolique. Daignez également écrire à ceux qui lui donnent asile, leur signifiant de ne plus le garder au mépris des droits de l'Église, sous peine d'être eux-mêmes frappés de la même peine. Il me reste à vous dire que le seigneur Hugo, évêque de Die, a interdit notre Drogo, évêque de Téroüane, lequel, étant resté longtemps dans l'ordre de la prêtrise et ayant été évêque pendant plus de soixante ans, est maintenant si âgé qu'à tout moment, on peut craindre qu'il ne soit à sa dernière heure. Aussi nous vous supplions d'ordonner qu'il soit réintégré dans sa charge car notre grande préoccupation est qu'il ne meure étant encore interdit ¹.

¹ Sur Drogo évêque de Téroüane et sur ses successeurs immédiats dans leurs rapports avec le saint-siège, voyez une intéressante étude de A. Giry dans la *Revue historique*, t. I, p. 387 sq., 1876. M. Giry n'indique pas la date de cette lettre de Manassès mais paraît supposer qu'elle a été écrite avant le concile de Poitiers et avant le rapport du légat Hugo de Die à Grégoire VII sur ce concile ; cf. *l. c.*, p. 395 et 396 note 1. — La lettre de Manassès au pape est au contraire postérieure à ce concile et à cette lettre. M. Giry remarque avec raison que l'archevêque de Reims se trompe en disant qu'en 1078 Drogo, évêque de Téroüane avait 60 ans d'épiscopat : il aurait donc été évêque dès 1018, or nous avons une charte de son prédécesseur Baudouin datée de 1026 ; c'est en 1028 ou même en 1030 qu'on place ordinairement le début de son épiscopat. Cf. Giry, *l. c.*, p. 387 note 1.

J'étais tout disposé à vous envoyer, comme vous me l'aviez demandé, des soldats sous la conduite de l'évêque de Paris, mais Foulque, comte d'Arlon, revenant de Rome, m'a assuré de votre part que vous me dispensiez volontiers de cet envoi si, dans notre pays, je consacrais ces forces à défendre plus énergiquement la dame marquise M. C'est donc uniquement à cause de votre messenger que cette expédition projetée n'a pas eu lieu. Puisse Votre Sainteté, Père très révérend, jouir d'une bonne santé¹.

Grégoire VII répondit à Manassès, le 22 août 1078, et n'eut pas de peine à réfuter les arguments de l'archevêque et à lui démontrer que la distinction qu'il prétendait établir entre les légats du saint-siège, romains de naissance et ceux qui étaient d'au-delà les monts, était tout à fait inadmissible. A Rome, il avait promis simplement d'obéir aux légats sans aucune distinction sur leur pays d'origine et l'histoire de l'Église prouvait que les papes avaient choisi leurs représentants dans diverses contrées, sans qu'une observation de ce genre se fût jamais produite. Grégoire VII cite, à l'appui de sa réponse, plusieurs précédents historiques et termine en prescrivant à Manassès de ne plus chercher de faux fuyant et de se justifier, ainsi qu'il l'a promis, par devant les deux légats Hugo de Die et Hugo de Cluny; quant aux privilèges et prérogatives des archevêques de Reims, le pape déclare qu'ayant été accordés suivant les circonstances et pour le bien des fidèles, ils peuvent être abrogés si l'intérêt de l'Église le demande, ainsi les archevêques d'Arles n'ont plus le droit, qu'ils avaient autrefois, de convoquer en concile tous les évêque des Gaules; enfin Grégoire VII promet de faire

¹ Voyez cette lettre de Manassès dans la *chronique de HUGO DE FLAVIGNY*. MG. SS. VIII, p. 419 sp. et surtout dans 44^e vol. du *Recueil des Historiens des Gaules* où elle est accompagnée d'intéressantes notes; p. 611 sq.

examiner par les légats les accusations formulées par Manassès contre diverses personnes ¹.

En effet, Grégoire VII écrit le même jour à Hugo, évêque de Die, et à Hugo, abbé de Cluny, il leur envoie une copie de sa lettre à Manassès et leur demande ce qu'il y a de fondé dans les récriminations de l'archevêque contre l'archevêque de Vienne, contre les prélats consécrateurs de l'évêque d'Amiens et contre cet évêque d'Amiens, enfin contre le prévôt Manassès et le comte Ebles de Roucy. « Soyez à la fois, dit Grégoire VII à ses légats en terminant sa lettre, énergiques et prudents, agissez toujours dans un esprit de charité ; il faut que les opprimés trouvent en vous de sages défenseurs et les oppresseurs des serviteurs de la justice². »

Tout en répondant avec beaucoup de calme aux subterfuges de l'archevêque de Reims, Grégoire VII ne se faisait certainement pas illusion sur le but que poursuivait le prélat français ; ce but était d'opposer les privilèges de l'antique église de Reims aux attributions des légats du saint-siège et, en définitive, de ne relever que de Rome, c'est-à-dire d'un tribunal lointain où les enquêtes minutieuses n'étaient guère possibles, où les opprimés, retenus par les dépenses et les dangers d'un long voyage, ne pouvaient guère faire entendre leurs plaintes. Il était à craindre que, dans cette voie, il ne fût soutenu par les évêques et archevêques de la France capétienne et par le roi de France lui-même ; l'histoire du récent concile de

¹ GREGOR. VII *Regist.*, VI, 2, p. 322 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE. Les notes dont Jaffe accompagne le texte de cette lettre confirment les faits cités par Grégoire VII à l'appui de sa thèse.

² Viriliter et sapienter agite; vestraque omnia in caritate fiant, ut oppressi vos prudentes defensores inveniant et opprimentes amatores justitiæ recognoscant. GREGOR. VII *Regist.* VI, 3, p. 325 sqq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

Poitiers montrait quelles étaient les dispositions du roi, ¹ et il ne manquait pas d'évêques en France qui, sous prétexte de défendre les libertés de leurs églises, ne demandaient qu'à faire échec aux plans de réforme de Grégoire VII.

Je serais porté à croire que ces considérations ne furent pas étrangères à la grave décision que Grégoire VII, prit le 19 avril 1079, lorsqu'à la demande de Gébuin, archevêque de Lyon, il reconnut la primatie de l'Eglise de Lyon sur les quatre provinces ecclésiastiques de Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens ². Cette mesure faisait de l'archevêque de Lyon le premier dignitaire, et, dans certains cas, le conseiller et le juge d'une partie considérable du clergé et de l'épiscopat français, et, en même temps, elle isolait dans sa province ecclésiastique l'archevêque de Reims dont les prédécesseurs avaient longtemps revendiqué et exercé les droits de primat sur toutes les églises des pays de France. Au point de vue politique, Lyon, il est vrai, dépendait de la couronne de Germanie, mais, au point de vue religieux, l'église de Saint-Irénée était restée fidèle à ses antiques traditions religieuses et continuait avec les églises des Gaules ses rapports intimes et permanents; jamais, du moins dans la seconde moitié du onzième siècle, les archevêques de Lyon n'ont identifié les destinées de leur Eglise aux destinées des églises de Germanie ³. C'était donc bien un archevêque d'une illustre

¹ Cf. supra, t. III, chap. xx, p. 356 l'histoire du concile de Poitiers.

² Voyez la lettre de Grégoire VII à Gébuin, archevêque de Lyon. GREGOR. VII *Regist.*, VI, 34, p. 370 des *Mon. Greg.* de JAFFE ainsi que la seconde lettre écrite, le lendemain, par le pape aux archevêques de Rouen, de Tours, et de Sens, GREGOR. VII *Regist.*, VI, 35, p. 372 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ Jamais l'archevêque de Lyon, pas plus Gébuin que ses prédécesseurs immédiats, n'a pris parti pour ou contre Henri IV dans ses démêlés avec le saint-siège, on ne le voit jamais dans les réunions épisco-

église des Gaules qui était reconnu par Grégoire VII comme primat des Gaules, mais, en même temps, c'était un archevêque sur lequel le roi de France n'avait aucune autorité. Il est assez surprenant que le roi Philippe I^{er} n'ait formulé aucune objection contre la situation faite à l'archevêque de Lyon dans le clergé de France, mais, comme il a déjà été dit, rien n'a pu sortir de sa torpeur et de ses voluptueuses frivolités cet étrange roi de France; la protestation de la royauté française contre la modification introduite dans la hiérarchie de l'église de France ne s'est produite que plus tard, après la mort de l'indolent Capétien. L'archevêque de Reims ne s'émut pas plus que le roi de France de l'élévation du nouveau primat; il n'en dit rien dans le mémoire, pourtant bien prolixe, qu'il écrivit peu après, comme nous allons le voir. Au fond, l'archevêque de Reims ne désirait qu'une chose, conserver son siège archiépiscopal, jouir des revenus de son bénéfice, tout en molestant à son aise ceux qui lui déplaisaient; le reste lui importait peu. Il jugea sans doute que sa situation vis-à-vis de Rome était déjà trop compromise, son autorité trop ébranlée pour pouvoir, avec quelque succès, revendiquer contre Gébuin le premier rang dans l'église de France.

Les archevêques de Rouen et de Sens ne l'entendirent pas ainsi; au privilège reconnu à l'église de Lyon par Grégoire VII, dans ses lettres du 19 avril 1079, ils opposèrent les privilèges accordés à leurs églises par les prédécesseurs de Grégoire VII et ils léguèrent à leurs successeurs le soin de continuer ces contestations qui se poursuivirent, non sans quelque succès, assez avant dans

pales de la Germanie; il est facile de s'en convaincre en lisant les chapitres qui précèdent. Il n'en a pas été de même de Hugo, abbé de Cluny.

le douzième siècle ¹. Deux raisons empêchèrent Raoul de Langeais, archevêque de Tours, de s'unir dans cette campagne à ses confrères de Sens et de Rouen ; il avait besoin de l'appui du saint-siège pour obliger les églises de Bretagne à reconnaître l'église de Tours comme leur église métropolitaine, il savait en outre que son élévation sur le siège de Tours était de nouveau dénoncée à Rome comme entachée de simonie, et qu'une enquête aurait lieu sur cette question ; pour ces divers motifs, il jugea prudent de se tenir tranquille et de ne pas indisposer Grégoire VII, par une opposition intempestive ².

Conformément aux instructions de Grégoire VII, Hugo évêque de Die, invita Manassès à se disculper par devers lui et par devers Hugo, abbé de Cluny, dans un concile qui devait se tenir à Troyes. L'archevêque se rendit en effet à Troyes à l'époque indiquée avec ses abbés, ses clers et ses bénéficiers, mais le concile ne put avoir lieu et Hugo de Die ne parut pas plus que l'abbé de Cluny ; les deux légats s'étaient vus obligés de revenir sur la décision qu'ils avaient prise, parce que la ville de Troyes ne leur sembla pas offrir assez de sécurité, pour y tenir le synode ; ainsi les clercs qui devaient y formuler leurs accusations contre Manassès n'osèrent pas s'y aventurer. A Troyes en effet, dans la province ecclésiastique de Sens, il fallait, dans une certaine mesure, compter avec l'autorité du roi de France, de là bien probablement l'empressement de Manassès à s'y rendre et la répugnance de ses accusateurs à s'y rencontrer avec lui ³.

¹ Sans vouloir citer ici les nombreux auteurs et documents qui ont trait à cette controverse, il suffit d'indiquer le 3^e paragraphe (*de l'établissement des primaties*) faisant partie de la remarquable préface que D. Brial a mise en tête du XIV volume du *Recueil des Historiens des Gaules*.

² Cf. supra, chap. XXI, p. t. III, p. 407.

³ Nous ne connaissons ces incidents que par la longue lettre dont

Durant l'automne de 1079, après avoir reçu une nouvelle lettre de Grégoire VII¹, l'évêque de Die résolut de tenir à Lyon le concile qu'il n'avait pu tenir à Troyes et, à trois semaines de distance, il envoya deux messages à l'archevêque de Reims pour lui prescrire d'y assister; dans le premier il lui disait qu'il aurait à y répondre aux accusations portées contre lui par le prévôt Manassès et par ses compagnons, dans le second il l'avertissait de venir avec six autres évêques d'une vie irréprochable qui témoigneraient en faveur de son innocence et de l'intégrité de sa vie, dans le cas où ses accusateurs ne se trouveraient pas à Lyon². A ces deux invitations, Manassès répondit par une longue lettre adressée à Hugo, évêque de Die; l'archevêque y expose les raisons qui l'empêchent de se rendre à l'appel du légat et de venir au concile de Lyon. Ces raisons sont nombreuses et de très diverse nature; 1^o Manassès dit d'abord que l'invitation, à lui adressée, étant faite au nom de Hugo, évêque de Die, il n'a pas à y répondre parce que, à Rome, le pape lui a promis qu'il n'aurait plus désormais affaire à Hugo, évêque de Die, mais seulement à Hugo, abbé de Cluny. Le serment prêté à

nous allons bientôt parler et qui fut écrite par l'archevêque de Reims, à Hugo, évêque de Die, pour exposer les motifs qui l'empêchaient de se rendre au concile de Lyon; voyez cette lettre dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XIV, p. 782, n^o 9.

¹ GREGOR. VII *épist. collect.*, 32, p. 359 sqq, des *Mon. Greg.* de JAFFE. Faisant allusion au projet antérieur de réunir un concile à Troyes, Grégoire VII dit à son légat : Quia vero in partibus præordinatis concillium celebrare non potuistis utiliter, competens arbitramur, ut aptum locum diligentia vestra inveniat, ubi synodo congregata Remensis archiepiscopi causa diligenter examinetur.

² Lettre de Manassès à Hugo de Die, *Recueil*, etc., t. XIV, p. 782. C'est aussi ce que le pape avait recommandé à Hugo de Die de prescrire à Manassès, sex episcopis, quorum vita non notetur infamia, assumptis sibi, si potest, excuset se (GREGOR. VII *ep. collect.*, 32, p. 360 des *Mon. Greg.* de JAFFE). Le légat avait donc fidèlement suivi les instructions du pape.

Rome par Manassès, au synode du mois de mars 1078, prouve le contraire de ce qu'il avance; les lettres très explicites de Grégoire VII à Manassès lui-même et à Hugo de Die établissent que le pape n'a jamais fait une telle promesse à l'archevêque, enfin Hugo, abbé de Cluny, devait se trouver à ce synode de Lyon; on voit donc ce que vaut l'argumentation de l'archevêque de Reims. Remarquons en outre qu'après avoir déclaré qu'il ne reconnaîtrait comme légat du saint-siège que ceux qui seraient Romains d'origine et non ceux qui seraient d'au-delà des Alpes, Manassès reconnaît cependant comme tel, Hugo, abbé de Cluny, qui était né dans les Gaules et n'était Romain ni de naissance ni d'origine; dans sa casuistique aux abois, le prélat n'était guère d'accord avec lui-même. 2^o Manassès allègue en outre qu'à Rome, il n'a promis de se rendre qu'à un synode tenu en Gaule. — *in partibus Galliarum* — et par Gaule il entend la France Capétienne; Lyon appartenant au royaume de Bourgogne, qui dépendait de la couronne de Germanie, il n'a donc pas à venir à Lyon. Mais, encore une fois, il n'y a rien de cela dans le texte du serment que Manassès a prêté à Rome et les lettres de Grégoire VII montrent que le pape ignore complètement une telle stipulation. Evidemment, si l'archevêque donne une telle raison, s'il propose, comme il le fait, de tenir le concile à Reims, à Soissons, à Compiègne, à Senlis, s'il accepte alors de s'y rendre et de comparaître devant Hugo évêque de Die (nouvelle contradiction avec ce qu'il a avancé plus haut) c'est qu'il compte bien, grâce à l'appui de Philippe I^{er}, être alors le plus fort et dominer la situation. 3^o Manassès déclare enfin qu'il n'ose pas aller de Reims à Lyon, à cause de l'incertitude des routes et des dangers du voyage; il n'avait pas eu les mêmes craintes lorsque, moins de deux ans auparavant, il s'était rendu de Reims à Rome et du

reste un archevêque de Reims pouvait réunir une escorte assez considérable pour se faire respecter. Il devait faire plus tard et en humble appareil des voyages autrement longs, autrement périlleux. — Les autres motifs d'absentement donnés par Manassès ne sont pas plus plausibles que les précédents ; le légat lui ayant dit de venir à Lyon avec six évêques d'une vie irréprochable, pouvant témoigner en sa faveur, il répond en plaisantant qu'il ne lui serait pas possible de les trouver, que tous les évêques sont, plus ou moins, atteints par la calomnie, qu'il faudrait, pour venir avec un tel cortège, faire sortir de leurs tombes les saints évêques des premiers temps de l'église des Gaules, saint Martin, saint Germain, saint Denis, saint Hilaire, saint Julien, saint Rémi ; enfin, à l'égard du prévôt Manassès, l'archevêque ajoute qu'il s'est déjà réconcilié avec lui et quant aux autres clercs ses accusateurs, notamment Pons et Bruno, qu'il dédaigne d'autant plus leurs attaques qu'elles ont déjà été trouvées fausses ¹.

Manassès dut également écrire, sur ces entrefaites, à Grégoire VII, pour l'avertir qu'il n'irait pas au concile de Lyon et la réponse que lui fit le pape, à la date du 3 janvier 1080, permet de supposer qu'il se borna à parler à Grégoire VII des dangers d'un voyage de Reims à Lyon, dangers qu'il n'osait affronter. Il n'eut pas le courage de répéter à Grégoire VII les arguments de sa lettre au légat Hugo de Die. Cette réponse du pape est quelque peu ironique ; il engage sérieusement l'archevêque à bannir toute crainte et à se mettre bravement en route ; il lui promet, que l'évêque de Langres et l'archevêque de Lyon lui pré-

¹ Lettre de Manassès, archevêque de Reims à Hugo, évêque de Die dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XIV, p. 782 sqq. M. WIEDERMANN, dans sa brochure *Gregor VII und Erzbischof Manassès I von Reims* a très bien analysé ces documents et les a soumis à une investigation chronologique minutieuse ; cf. p., 55 sq. et p. 86 sq.

teront, au besoin, main forte pour qu'il arrive, sans encombre, à Lyon. Grégoire VII ajoute que si Manassès ne comparait pas à Lyon par devant les légats Hugo évêque de Die, Hugo abbé de Cluny et Pierre, cardinal évêque d'Albano, il ne doit pas s'attendre à ce que le saint-siège modifie la sentence qui y sera portée, elle sera purement et simplement confirmée¹.

Les avertissements et les menaces du pape ne purent avoir raison de l'obstination de Manassès qui resta chez lui pendant que se tenait, probablement dans les premiers jours de février 1080, le concile de Lyon ; il y fut solennellement et à tout jamais, déclaré déchu de l'épiscopat². D'après Hugo de Flavigny, si l'archevêque de Reims n'alla pas à Lyon, il y envoya du moins des émissaires secrets qui offrirent au légat Hugo de Die, de grosses sommes d'argent, s'il voulait faciliter à Manassès les moyens de se disculper, par exemple en se contentant de ses affirmations ; le légat aurait hautement repoussé de telles propositions simoniaques³.

La sentence du concile de Lyon contre Manassès fut approuvée et confirmée par le pape au synode romain du mois de mars 1080, et, le 17 avril suivant, il écrivit une dernière lettre à l'archevêque déposé pour le lui notifier⁴ ; cette lettre fait honneur au pontife romain, elle prouve

¹ GREGORII VII *Regist.* VII, 12, p. 294 sqq. des *Mon. Greg.* de JAFFE. Nous savons donc par cette lettre qu'après avoir été envoyé en Germanie, comme légat, le célèbre Pierre Igneus vint à Lyon avec une mission analogue.

² Parlant de Manassès et du concile de Lyon, Hugo de Flavigny écrit : *Concilio interesse noluit et ideo synodali iudicio est depositus, tum quia se purgare noluit, tum quia audientiam Edunensis, Pictavensis et ipsius Lugdunensis subterfugit* ; MG. SS. VIII, 422. Voyez aussi dans le *Recueil des histor.*, un texte analogue de GUIBERT DE NOGENT, t. XII, p. 238.

³ HUGO DE FLAVIGNY : MG. SS., t. VIII, p. 422.

⁴ GREGORII VII *Regist.* VII, 20, p. 411 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

en effet que Grégoire VII, au lieu d'être, comme on l'a dit, si impitoyable envers les évêques qui ne s'inclinaient pas immédiatement devant ses ordres, cherchait encore, à ce moment, à sauver le désobéissant prélat. Il propose à Manassès de rétablir tout d'abord le prévôt Manassès, Bruno et leurs compagnons dans leurs charges et dignités ; puis de quitter Reims et son diocèse au plus tard à l'Ascension, 21 mai 1080, et de se retirer avec un clerc et deux laïques, entretenus à ses frais, soit à Cluny, soit à la Chaise-Dieu ; enfin là, de se disculper par devant le légat Hugo de Die, assisté de l'abbé de Cluny ou d'Aimé évêque d'Oléron ; pour se disculper, il devait avoir comme garants de sa parole les évêques de Soissons, de Laon, de Cambrai, de Châlons-sur-Marne et deux autres évêques offrant des garanties de sincérité ; si les évêques désignés ne pouvaient venir, Grégoire VII acceptait qu'ils fussent remplacés par d'autres évêques aussi recommandables.

L'année se passa sans que Manassès voulut saisir la main que le pape lui avait si miséricordieusement tendue et alors Grégoire VII n'hésita plus ; le 27 décembre 1080, il écrivit à Philippe I^{er}, roi de France, la lettre suivante, intéressante à reproduire, car elle n'a plus l'âpreté des premières lettres de Grégoire VII au roi Philippe ; le langage du pontife est cependant encore très ferme, comme on va le voir.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, glorieux roi des Francs, salut et bénédiction apostolique.

« Tu nous as souvent, par les ambassadeurs de ton Altesse, exprimé le désir d'avoir la grâce de saint Pierre et notre amitié ; cette demande nous a fait plaisir et elle nous plaît aujourd'hui encore si tu es dans les mêmes sentiments. Tu te montres en effet, soucieux de ton salut en recherchant et en obtenant la bienveillance du siège apostolique, comme il convient à un roi chrétien, et tu pourras d'autant plus facilement l'acquérir et t'en montrer digne, si tu fais preuve de zèle et d'un respectueux dévouement

dans les affaires concernant l'Église. Sur ce point, il faut bien avouer que, dans le passé, tu as été d'un laisser aller et d'une négligence répréhensibles. Nous voulons bien oublier ces fautes de ton adolescence, dans l'espoir que tu t'amenderas, et, en vertu de notre charge, nous t'avertissons d'améliorer ta conduite et désormais de veiller aux choses qui te concernent. Entre les vertus qui conviennent à la dignité royale et que nous désirons te voir pratiquer, puisqu'il est de ton devoir d'aimer la justice, d'être miséricordieux, de défendre les églises, de protéger les veuves et les orphelins, nous désirons aussi, pour ton salut particulier, que tu méprises les conseils des méchants et surtout que tu évites tout rapport avec des excommuniés. Aussi, au nom du bienheureux Pierre et en notre nom, nous ordonnons à ta sublimité de ne plus accorder aucune faveur à Manassès, dit archevêque de Reims, mais déposé à tout jamais pour des crimes dont tu dois avoir connaissance ; retire-lui ton amitié, ne permets pas qu'il se présente devant toi ; en te voyant ainsi éloigner de ta personne les ennemis de la sainte église, endurcis dans l'excommunication, il sera évident que tu veux vraiment aimer Dieu et obtenir la grâce du bienheureux Pierre, en obéissant aux ordres du siège apostolique.

• Nous voulons en outre et nous te prescrivons, en vertu de notre autorité apostolique, de ne rien faire pour empêcher l'élection canonique, à laquelle, avec le secours de Dieu, vont bientôt procéder le clergé et le peuple de la susdite église de Reims ; au contraire, si sous l'empire de préoccupations mondaines, quelqu'un veut y mettre obstacle, tu dois, par tous les moyens, t'opposer à lui, de même que tu dois soutenir celui qui aura été choisi par la portion la plus fidèle et la plus religieuse. Bon courage donc et maintenant que tu as l'âge d'homme, prouve que nous n'avons pas eu tort de pardonner aux fautes de ta jeunesse et d'espérer un changement dans ta conduite. Surtout, rends-toi favorable le bienheureux Pierre, au pouvoir duquel sont ton royaume et ton âme et qui peut te lier et t'absoudre dans le ciel et sur la terre ; tu mériteras ainsi, non pas qu'il porte un jugement sur ta négligence, ou ta mauvaise foi, mais que sa grâce te vienne en aide, et que ton zèle et ton amour de la justice te permettent d'arriver à la vie éternelle. Donnée le 6 des calendes de janvier (27 décembre 1080) ¹. »

¹ GREGORII VII *Regist.*, VIII, 20, p. 451 des *Mon. Greg.*, de JAFFE. Il est intéressant de comparer cette lettre du pape au roi de France, avec celle que Grégoire VII lui avait écrite au début ou dans les premières

Le même jour, Grégoire VII écrivit trois autres lettres pour que l'on procédât à l'élection du successeur de Manassès ; elles sont adressées au clergé et au peuple de l'église de Reims ¹, à Ebles, comte de Roucy ² et aux évêques suffragants de l'archevêché de Reims ³. On eut, semble-t-il, assez de peine à se mettre d'accord sur le choix de ce successeur, car près de deux ans s'écoulèrent avant que Rainald, le nouvel archevêque de Reims, fût en possession de son siège archiépiscopal ⁴, mais Manassès n'en était pas moins vaincu, il quitta Reims dans les premiers mois de 1081 et vint trouver Henri IV, alors en lutte ouverte avec Grégoire VII ; plus tard il participa à la première croisade, fut fait prisonnier en allant à Jérusalem, fut délivré et mourut peu après, sans avoir été réconcilié avec l'Eglise, dit Guibert de Nogent ⁵.

Après nous être attardé à suivre les curieuses et instructives péripéties du procès de l'archevêque de Reims, voyons quels furent les premiers résultats de l'anathème que Grégoire VII venait une seconde fois, de prononcer contre Henri IV.

Lorsque, dit Bonitho, on connut à Rome la sentence du pape au sujet des deux rois de Germanie, une grande agitation se manifesta dans le peuple romain ; les deux ambassadeurs d'Henri IV partirent aussitôt pour la Toscane et cherchèrent à soulever le pays contre la comtesse

années de son pontificat. Cf. supra, t. III, chap. xv, p. 45 et chap. xvi, p. 87 sqq.

¹ GREGORII VII *Regist.*, VIII, 17, p. 447 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² GREGORII VII *Regist.*, VIII, 18, p. 448 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ GREGORII VII *Regist.*, VIII, 19, p. 449 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

⁴ Sur l'avènement de Rainald à l'archevêché de Reims, voyez, outre le *Gallia christiana*, DOM MARLOT : *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. III, chap. xxxvi, p. 185, édit. française de 1846, in-4°. Reims, chez Jacquet.

⁵ Sur les dernières années de Manassès, cf. VIEDEMANN : *Greg. VII und Erzbischof Manassès von Reims*, p. 64 sq.

Mathilde; le succès répondit à leurs efforts et ils gagnèrent ensuite la Lombardie après avoir laissé en Toscane, pour diriger le mouvement, le marquis Albert et le comte Bozon. En Lombardie, ils invitèrent les évêques et les grands à se rendre à Brixen pour y nommer un antipape¹. C'est probablement à Bamberg où il célébrait la fête de Pâques qu'Henri IV apprit la nouvelle de l'interdit et de l'excommunication prononcés une seconde fois contre lui; il en fut plus irrité que surpris et se répandit en injures ainsi que les évêques qui l'entouraient, contre le pape, contre Hildebrand.

Henri IV et ses partisans avaient certainement prévu l'éventualité d'une nouvelle condamnation par Grégoire VII; rien que la façon dont le roi avait pourvu aux évêchés vacants montrait bien que le conflit entre le saint-siège et lui éclaterait de nouveau et ne le céderait pas en violence à celui qui s'était terminé par l'entrevue de Canossa. En 1076, l'excommunication lancée par Grégoire VII fut un coup de foudre qui terrifia les esprits et déconcerta jusqu'aux plus intrépides adversaires du saint-siège et de la réforme de l'Eglise, la situation était alors nouvelle et inouïe par bien des côtés; en 1080 il n'en fut plus de

¹ BONITHONIS *ad amic.* lib. IX dans JAFFE: *Mon. Greg.*, 675 sq.

Interea prefati regis legati (l'archevêque de Brême et l'évêque de Bamberg), Tusciam venientes a subiectione excellentissimæ cometisse M(atildæ) eam omnino temptabant avertere. Et quia plebs semper cupida novarum rerum, infida prioribus dominis, tum quia eadem plebs naturaliter infida est, quod voluere, facillime facere potuere. Dehinc venientes Longobardiam — relicto marchione Alberto et comite Bosone in partibus Tusciae — omnes principes Longobardorum ad colloquium invitantes apud Brixianorium, diviso regno et sacerdotio, ad regna remearunt.

Il semblerait, d'après ce texte de Bonitho que, prévoyant sa condamnation au synode romain, Henri IV ait recommandé à ses deux ambassadeurs, en les envoyant en Italie, de convoquer les Lombards à un conciliabule à Brixen, si le pape se décidait à l'excommunier.

même ; de longues luttes supportées ensemble avaient donné au parti d'Henri IV une cohésion qui lui permit de résister à cette nouvelle tempête et le souverain lui-même, instruit par de rudes expériences, ne commit plus de fautes politiques analogues à celles qui précipitèrent sa chute en 1076. En 1080, ce furent donc dans le parti d'Henri IV les mêmes haines, les mêmes colères que quatre ans auparavant, mais non les mêmes effarements, au contraire, une détermination bien arrêtée d'aller jusqu'au bout et de faire, par tous les moyens, à Grégoire VII une guerre à mort, sans trêve, ni merci. Le jour de la Pentecôte, 31 mai 1080, une assemblée de dix-neuf archevêques ou évêques, réunis à Mayence, à la cour d'Henri IV, déclara avec un intolérable sans gêne et comme s'ils étaient les dépositaires des destinées de l'église universelle, que Grégoire VII était déchu du souverain pontificat et qu'il fallait lui donner un successeur ¹. On fixa à Brixen et au 25 juin suivant, la réunion du conciliabule, chargé de confirmer cette sentence de déchéance et de choisir le futur pape. Brixen, petite ville perdue dans une vallée de la Norique (maintenant Tyrol autrichien) offrait l'avantage d'être sur la grande voie de communication qui, par le Brenner, menait d'Italie en Germanie ; les évêques de la Lombardie et du nord de l'Italie pouvaient donc s'y rendre sans difficulté. Hozemann ou Huzmann, évêque de Spire, celui-là même qui, au début de 1076, avait porté en Italie le décret de déposition de Grégoire VII

¹ Sur ce conciliabule de Mayence, préliminaire du conciliabule de Brixen, voyez plus loin le procès-verbal de la déposition de Grégoire VII au conciliabule de Brixen, ainsi que la lettre de Huzmann, évêque de Spire, dont nous allons parler, enfin la lettre par laquelle Théoderich, évêque de Verdun, s'excuse de ne pouvoir sacrer Egilbert, archevêque élu de Trèves. Ces trois documents sont dans le *UDALRICI Codex*, n^{os} 60, 63, 64, pp. 126, 130, 133 des *Monumenta Bambergensia* de JAFFE. Cf. MARIANUS, MG. SS. V, 561.

promulgué par le conciliabule de Worms ¹, écrivit aux évêques et aux grands de Lombardie pour les inviter à la diète de Brixen ; sa lettre, qui nous a été conservé par le *codex Udalrici*, montre quelles injures ces étranges évêques se permettaient contre Grégoire VII ; il déclare qu'il faut absolument « briser la tête de ce serpent venimeux, dont les morsures empoisonnées ont fait tout le mal ; » plus loin Hildebrand est encore traité « d'insidieux intrus du siège apostolique et d'exécrable perturbateur des lois divines et humaines ². » Théoderic, évêque de Verdun, écrivit de son côté « aux archevêques, évêques, ducs, marquis, comtes, à tous les princes de l'empire romain, aux grands et aux petits, au clergé et au peuple de la sainte église » pour leur démontrer la nécessité d'élire un nouveau pape. Sa lettre assez déclamatoire est aussi violente que celle de l'évêque de Spire ; il résume son jugement sur Grégoire VII en disant : « Sa vie l'accuse, sa perversité le condamne, l'obstination de sa malice l'anathématise ³. » On dirait presque un disciple de Jean-Jacques Rousseau, devenu conventionnel, et parlant de Louis XVI. Mais, sur ces entrefaites, Théoderic eut une mésaventure qui lui fit singulièrement baisser le ton ; lorsqu'après avoir assisté le 31 mai 1080, à la réunion de Mayence, il rentra à Verdun, le clergé et le peuple de sa ville épiscopale lui démontrèrent avec une singulière énergie qu'ils n'approuvaient pas sa manière d'agir à l'égard du saint-siège et de Grégoire VII. Aucune procession ne vint

¹ Cf. supra, t. III, chap. xvii, p. 197.

² Sedis apostolicæ sub lohis invasor, divinarum humanarum que legum execrabilis perturbator... caput pestiferæ serpentis...cujus venenoso afflatu hæc exorta intumuerunt. UDALRICI *codex*, n° 60, p. 127 des *Mon. Bamberg.* de JAFFE.

³ Vita sua accusat illum, perversitas dampnat, obstinatio malicia illum anathematizat. UDALRICI *codex*, n° 62, p. 130 des *Mon. Bamberg.* de JAFFE.

au-devant de lui pour le recevoir, on ne lui donna pas le baiser de paix et on lui déclara qu'on ne le regarderait ni comme évêque, ni comme prêtre, tant qu'il n'aurait pas réparé ses torts envers saint Pierre et envers son vicaire. C'est Théodoric, lui-même qui nous donne ces détails dans sa lettre à Egilbert qu'Henri IV voulait imposer comme archevêque à l'église de Trèves et qui ne pouvait parvenir à se faire sacrer. Dans cette même lettre, Théodoric, rentrant sans doute en lui-même, à la suite de la leçon que ses diocésains lui avaient donnée, avouait avoir coopéré à Mayence à une énormité; « j'ai renoncé, disait-il, j'ai renoncé sans motif à celui qui était assis sur le siège apostolique; il n'était pas présent et n'a pas répondu à ses accusateurs, aucune discussion n'a pu avoir lieu permettant d'arriver ensuite à une conviction. J'ai renoncé à celui à qui j'avais promis obéissance et soumission, au moment de mon ordination, auquel après le bienheureux Pierre, j'ai été confié, lorsque j'ai pris en main le gouvernement de mon église ¹. »

Le conciliabule de Brixen se tint à la date fixée par l'assemblée de Mayence et immédiatement procéda sans hésiter, à la déposition de Grégoire VII; voici le procès-verbal de cette déposition; il est désastreux pour la mémoire des évêques qui l'ont signé, mais il ne saurait, comme on le verra, atteindre la mémoire de celui qu'on insultait sans le juger.

« L'an de l'Incarnation du Seigneur 1080, la vingt-sixième année du règne du sérénissime roi Henri IV ², le 7 des calendes de juillet,

¹ Abrenuntiavi sedenti in sede apostolica; et hoc sine ratione aliqua, cum præsens non audiretur, auditus discuteretur, discussus convinceretur. Abrenuntiavi illi, cui in examinatione meae ordinationis professus fueram obedientiam, cui subjectionem pollicitus eram, cui post beatum Petrum, suscepto regimine mihi commissæ ecclesie, commissus fueram. UDALRICI *codex*, n° 63, p. 132 de *Monum. Bamberg.* de JAFFE.

² C'était en réalité la 24^e année de son règne, mais, deux ans auparavant, son père l'avait associé à sa royauté.

un jeudi et durant l'indiction III^e (25 juin 1080), une assemblée, composée de trente évêques et d'un très grand nombre de hauts personnages non pas seulement de l'Italie mais aussi de la Germanie, s'étant réunie, par ordre du roi, à Brixen dans la Norique, les plaintes les plus ardentes se firent entendre contre la fureur insensée d'un certain Hildebrand, faux moine, surnommé le pape Grégoire VII; on reprocha au roi toujours invincible d'avoir laissé si longtemps cette fureur opérer ses ravages, tandis que Paul, ce vase d'élection, déclare que ce n'est pas sans raison que le prince porte le glaive ¹ et tandis que Pierre, le premier des apôtres, proclame que non seulement le roi doit dominer, mais encore que c'est à lui à envoyer les chefs chargés de punir les mauvais et de récompenser les bons ².

« Pour donner satisfaction à ces plaintes, le très glorieux roi et les princes ont décidé que le jugement des évêques, interprètes de la réprobation divine, serait prononcé contre ce même Hildebrand, avant que l'on procédât contre lui avec les armes temporelles; la puissance royale aurait ensuite toute liberté pour punir celui que les évêques auraient auparavant déposé de sa superbe prélature.

« Quel est le fidèle qui, le connaissant, hésiterait à le condamner? Dès son jeune âge et sans avoir aucun mérite, il a cherché à se faire remarquer par une vaine gloire ³; à l'ordre établi par Dieu, il a préféré ses rêveries, ses divagations et celles d'autres personnes; il s'est montré en habit de moine sans l'être en réalité il s'est soustrait à toute discipline ecclésiastique et n'a été soumis à aucun maître; il s'est, plus que les laïques complu dans d'obscènes représentations théâtrales; par amour d'un lucre honteux, il a laissé les changeurs établir publiquement leurs tables sous le portique. Après avoir, par tous les moyens, ramassé beaucoup d'argent, il s'est emparé de l'abbaye du bienheureux Paul dont il a supplanté l'abbé. Mettant ensuite la main sur l'archidiaconat, il a trompé un certain Mancius et l'a décidé à lui vendre cette dignité; le pape Nicolas ne voulait pas de lui pour économe, alors il a imaginé une sédition populaire et le pape a été obligé de l'accepter. Il est prouvé qu'il a causé la mort violente de quatre pontifes romains, il les a fait empoisonner par un de ses intimes, un certain Jean Brachiutus;

¹ *Ép. aux Romains*, XIII, 4.

² *1^{re} Ép. de S. Pierre*, II, 13, 14.

³ *2^e Ép. aux Corinth.*, X, 18.

quoiqu'il se soit repenti bien tard, néanmoins, à l'article de la mort, celui qui avait versé le poison l'a déclaré à haute voix

« La nuit même où se célébrait dans la basilique du Sauveur, l'office des funérailles du pape Alexandre, ce pestiféré, déjà plusieurs fois nommé, fit occuper par des hommes armés les portes et les ponts de Rome ainsi que les tours et les arcs de triomphe; les soldats s'établirent également dans le palais du Latran, comme dans une forteresse ennemie; dans le clergé personne ne voulait de lui pour pape, aussi les glaives furent dégainés et les clercs menacés de mort s'ils osaient faire de l'opposition; c'est ainsi qu'avant même que le mort fut descendu dans la tombe il prit possession de cette chaire, longtemps convoitée.

« Quelques clercs essayèrent cependant de lui rappeler le décret du pape Nicolas, promulgué, sous peine d'anathème, par cent vingt-cinq évêques et approuvé par lui Hildebrand; le décret portait que « si quelqu'un prétendait être pape sans le consentement du prince de Rome, il devait être regardé par tous, non comme pape, mais comme un apostat; » il répondit qu'il ne connaissait pas de roi, en outre qu'il pouvait abroger les décrets de ses prédécesseurs. Quoi encore? Non seulement Rome, mais le monde romain tout entier peut certifier qu'il n'a pas été élu par Dieu, mais qu'il s'est imposé lui-même de la façon la plus impudente, par la force, par la fraude, par l'argent. Les fruits sont ce que promettaient de telles racines, ses œuvres témoignent ce que sont ses intentions; il a bouleversé l'économie de l'Eglise; il a également modifié l'économie de l'empire chrétien; il a fait une guerre à mort au corps et à l'âme d'un roi catholique et pacifique; il soutient un roi traître et parjure; il sème la discorde parmi ceux qui sont unis; grâce à lui, les pacifiques ont des procès, il y a des scandales parmi les frères, des divorces entre les époux et la situation de tous ceux qui vivaient en paix a été ébranlée.

« Pour les motifs qui viennent d'être énumérés, nous tous, assemblés par la volonté de Dieu, ayant en outre, avec nous les envoyés et les lettres des dix-neuf évêques réunis à Mayence, le saint jour de Pentecôte de la présente année ¹, nous croyons de notre devoir de déposer canoniquement et de chasser ce très étrange Hildebrand, qui prêche le sacrilège et l'incendie, qui défend le parjure et l'homicide, qui met en question la foi catholique et apostolique, tou-

¹ Cf. supra, t. III, p. 510 du présent chap.

chant le corps et le sang du Seigneur, cet antique disciple de l'hérétique Béranger, cet homme adonné à la divination et aux songes, ce nécromancien manifeste, dominé par un esprit pythonien, et si après avoir entendu la présente sentence, il ne quitte pas son siège, nous le condamnons à tout jamais.

« Moi Hugo Candidus, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint Clément, dans la troisième région de la ville, j'ai donné mon approbation à ce décret promulgué par nous et l'ai souscrit au nom de tous les cardinaux romains. »

Viennent ensuite les signatures de : Diepold, archevêque de Milan, Cuono, évêque de Brescia, Otto évêque de Tortone, Guillaume, évêque de Pavie, Régenald, évêque de Bellune, Bruno, évêque de Vérone, Denis, évêque de Plaisance, Udo, évêque d'Asti, Hugo, évêque de Fermo, Milo, évêque de Padoue, Conrad, évêque d'Utrecht, Henri, patriarche (d'Aquilée), Didald, évêque de Vicence, Régenger, évêque de Vercelli, Robert, évêque de Bamberg, Norbert, évêque de Coire, Eurard, évêque de Parme, Roland, évêque de Trévise¹, Arnold, évêque de Crémone, Arnold, évêque de Bergame, Diedo, évêque de Brandebourg, Liemar, archevêque de la sainte église de Hambourg, Wernher, par la grâce de Dieu, évêque de Bobio, Althwin, évêque de Brixen, Méginward, évêque de Freising, Burchard, évêque de Lausanne, Conrod, évêque de Gènes, Henri, roi par la grâce de Dieu².

Cet étrange et haineux réquisitoire qu'il serait bien inutile de discuter et de réfuter car il se réfute lui-même, ayant été signé, l'assemblée de Brixen procéda, sans per-

¹ L'ancien envoyé d'Henri IV au synode romain, du mois de février 1076, cf. supra, t. III, chap. XVIII, p. 204, ajoute à son nom *libentissime subscripsit*, pour bien manifester son enthousiasme ; cependant Grégoire VII lui avait bien un peu sauvé la vie.

² *Acta synodi Brixinensis* dans UDALRICI *codex*, n° 64, p. 133 sqq. des *Mon. Bamberg.* de JAFFE.

dre de temps, à la nomination de son successeur ; elle paraissait hésiter entre Guibert, archevêque de Ravenne, et Tédald, archevêque de Milan, mais ce dernier ayant déclaré qu'il déclinait toute candidature au souverain pontificat, Henri IV et les évêques tombèrent d'accord pour désigner Guibert qui accepta. Il fut aussitôt revêtu des insignes de la papauté et tous lui rendirent leur hommage comme au chef de la chrétienté. Le roi lui promit de le conduire lui-même à Rome, pour la fête de la Pentecôte de l'année suivante, et de l'y faire sacrer et introniser ; Guibert prit, à partir de ce moment, jusqu'à son intronisation, le titre de *summae sedis electus apostolicus*, sans quitter sa dignité d'archevêque de Ravenne qu'il garda jusqu'à sa mort ¹.

Plusieurs fois déjà, il a été question de l'archevêque de Ravenne dans ce travail ², aussi serait-il inutile de revenir sur sa carrière avant sa prétendue élévation par l'assemblée de Brixen ; très intelligent, ambitieux, dans la force de l'âge et du talent ; ayant en Germanie, dans tout le nord de l'Italie des partisans dévoués, sachant mettre à profit l'antique rivalité entre Ravenne et Rome, opposant avec ténacité les principes césariens aux principes de Grégoire VII, Guibert a été pour ce pape et pour ses successeurs un adversaire autrement redoutable que ne l'avait été le vieux Cadalus ; il a, pendant de longues années, personnifié la résistance à la réforme de l'Église et à son affranchissement de l'autorité laïque.

¹ Beaucoup de chroniqueurs ont parlé de l'élection de l'anti-pape Guibert à Brixen, il suffit d'indiquer : 1° LANDULF : *Hist. Mediol.*, III, 32 : MG. SS. VIII, 99 ; 2° WIDO FERRAR., I, 20, *M. G.* SS. XII, 163 ; 3° P. BERNRIED, c. 408 dans WATTERICH : *Pont. Rom. vitæ*, t. I, p. 538 ; 4° HUGO DE FLAVIGNY : MG. SS. T. VIII, p. 459 ; 5° BONITHO *ad amic.* L. IX, p. 676 des *Monum. Greg.* de JAFFE. Cf. *Wibert von Ravenna* von O. KÖHNKE, Leipzig, 1888, p. 38 sqq.

² Cf. supra, t. II, chap. IX, p. 165 et chap. XIV, p. 523 ; dans le t. III, chap. p. 47 et t. VII, p. 144.

Après avoir ainsi répondu aux anathèmes de Grégoire VII par les décisions révolutionnaires du conciliabule de Brixen, Henri IV regagna la Germanie pour y continuer la lutte contre le roi Rodolphe et, avant de partir, il confia à Guibert son jeune fils Conrad, comme un témoignage de la confiance qu'il avait en lui et comme un gage de la fidélité avec laquelle il remplirait lui-même sa promesse. L'anti-pape et les évêques retournèrent pareillement dans leurs diocèses et plus d'un certainement dut se demander avec anxiété ce qu'allait faire ce terrible Hildebrand et s'il ne faudrait pas plus tard expier la faute commise et remonter, en habit de pénitent, les pentes ardues de quelque nouveau Canossa. Une curieuse anecdote, racontée par Norbert dans sa biographie de Benno, évêque d'Osnabruck, montre en effet avec quelle inquiétude quelques-uns des évêques réunis à Brixen, suivaient Henri IV dans la voie périlleuse où il s'engageait de plus en plus. Benno, évêque d'Osnabruck, était venu à Brixen et se trouvait, un des premiers, dans l'église où le roi et les évêques allaient se réunir pour déposer le pape et lui donner un successeur ; il était très soucieux d'engager ainsi sa responsabilité et, pendant qu'il songeait aux moyens d'y échapper, il aperçut derrière l'autel, une sorte de niche pratiquée dans le mur et cachée par un rideau.

Son parti fut pris aussitôt, et comme il était petit et mince, il se blottit dans la niche et se dissimula derrière le rideau. Personne n'avait remarqué sa disparition, aussi le roi le fit-il vainement chercher partout et jusqu'à son domicile, lorsqu'on s'aperçut de son absence, Benno ne bougea pas. A la fin de la séance, au moment où l'assemblée après avoir terminé son œuvre et recueilli les signatures, allait se séparer, on vit tout-à-coup Benno près de l'autel ; le roi et les évêques stupéfaits l'entourèrent et lui demandèrent comment il était venu là.

Sans dévoiler sa ruse, Benno répondit qu'il avait assisté à toute la séance et promit à Henri IV de rester fidèle à sa cause ; le roi n'insista pas et c'est ainsi que la signature de Benno ne se trouve pas au bas de l'acte de la déposition de Grégoire VII, le tour était joué¹.

Pendant que ses ennemis prétendaient ainsi le chasser de la chaire de saint Pierre et y faire asseoir un intrus, Grégoire VII se décidait enfin à entrer dans les vues politiques que le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin cherchait depuis si longtemps à faire prévaloir ; il consentait à oublier le passé et à relever Robert Guiscard et les Normands de l'excommunication qu'il avait si souvent prononcée contre eux.

Nous avons vu qu'en 1078, peu avant la mort de Richard, prince de Capoue, son fils et héritier, le prince Jourdain s'était soumis au saint-siège et avait empêché Robert Guiscard d'enlever à l'église romaine la ville de Bénévent² ; grâce à cette hostilité entre Jourdain de Capoue et Robert Guiscard et grâce aussi à la révolte de plusieurs seigneurs normands, révolte à laquelle Grégoire VII ne fut peut-être pas étranger ; le duc Robert, absorbé par ces luttes intestines, ne put continuer à agrandir ses états dans la direction du nord et, pendant quelque temps, le pape eut moins à craindre de ce côté. Mais le nouveau prince de Capoue, semblable en cela à son père et à bien d'autres grands seigneurs normands de l'Italie, n'était pas homme à rester longtemps fidèle à une alliance et à ses engage-

¹ NORBERTI *vita Bennonis*, c., 22 : MG. SS. T. XII, 72 f. On montre encore à Brixen, dans la modeste et antique église de saint-Jean-l'Évangéliste, la niche où Benno s'était caché, pendant la séance ; l'évêque d'Osnabruck fut si heureux de son stratagème qu'il fit construire une niche semblable dans l'église d'un monastère qu'il fit édifier peu après ; il n'avait, on le voit, que bien peu de prétentions à l'héroïsme.

² Ch. supra, t. III, chap. XXI, p. 435 sq.

ments s'il voyait quelque avantage à changer de parti. Ce fut ainsi qu'en 1079 il abandonna le pape et fit la paix avec Robert Guiscard. Voici quel fut le motif de sa volte-face, il est certes, comme on va le voir, des moins honorables.

Au mois d'avril 1079, Dodo, évêque de Rosella, vint au Mont-Cassin et y laissa en dépôt une somme d'argent assez considérable. Le prince Jourdain l'ayant su, envoya des soldats prendre cet argent et le lui apporter. Les religieux protestèrent : « Nous ne livrerons à personne l'argent confié à notre père saint Benoît ; cette somme est placée au-dessus de son corps, que celui qui serait assez osé aille l'y prendre. » A ces paroles, les soldats ne craignirent pas de courir au trésor et d'y voler la somme d'argent qu'ils remirent à Jourdain¹.

Lorsque Grégoire VII eut connaissance de ce vol, son irritation fut très grande ; on lui avait souvent répété qu'il avait tort de placer sa confiance dans le prince de Capoue, mais le pontife avait persévéré dans ses illusions. Depuis la chute de Gisulfe, Grégoire n'avait que Jourdain à opposer à Robert Guiscard ; il en avait fait le chef et l'âme de la ligue contre le duc et ce même Jourdain, infidèle à ses serments, sans respect pour les biens de l'Eglise, pour la majesté du lieu saint, descendait au rang d'un voleur de grand chemin.

Le 21 avril 1079, sous le coup de cette émotion, Grégoire VII écrivit au prince la lettre suivante :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Jourdain, prince de Capoue.

« Plusieurs peuvent témoigner de l'affection que nous avons eu pour toi ; ton honneur dans cette vie, ton salut dans l'autre, ont été jusqu'à présent, l'objet de nos préoccupations. Nous pensions qu'en

¹ *Chronicon Casinense auctore PETRO.* Lib. III, 46 : MG. SS. T. VII.

« fils vraiment noble, tu resterais fidèle au bienheureux Pierre et que, dans la mesure de tes forces, tu chercherais à augmenter sa gloire. Nous nous sommes grandement trompé ; nous ne pouvions croire à une telle perfidie, il nous faut cependant reconnaître que ceux-là ne mentaient pas qui te dépeignaient à nous tel que tu es. Au mépris de tous les droits et malgré ses énergiques réclamations, tu as fait sortir ta belle-mère de l'église, et tu as employé la force pour lui faire contracter, contre sa volonté, un second mariage. Tu n'as pas rougi d'arrêter un évêque se rendant au tombeau des saints apôtres et, te conduisant en vrai bandit, tu lui as enlevé ce qu'il avait avec lui. Tout dernièrement, tu as, avec une audace sacrilège, violé et pillé l'église de saint Benoît. Tu devrais défendre les biens des églises, car presque tout ce que tu as leur appartient et, au contraire, tu te les appropries et tu les dilapides. Au nom du bienheureux Pierre, nous t'avertissons de nous donner satisfaction sur tous ces points pour ne pas encourir l'indignation du prince des apôtres et celle de saint Benoît. Si tu refuses, nous en appellerons à la toute-puissance de Dieu ; sa miséricorde nous suggérera la conduite à tenir en face d'une telle arrogance et d'un aussi insupportable orgueil.

« Donné à Rome, le 11 des calendes de mai, 11^e Indiction (21 avril 1070 ¹ »

Le pape écrivit à la même date aux religieux du Mont-Cassin, leur reprochant d'avoir manqué d'énergie dans cette circonstance, et mettant leur église en interdit puisque un vol y avait été commis. Néanmoins, peu après et à cause des fêtes de l'Ascension qui cette année-là tombait le 2 mai, Grégoire VII consentit à lever l'interdit ².

Après une telle aventure, et après cette lettre de Grégoire VII, rien de surprenant si le prince Jourdain, qui probablement ne voulait pas restituer la somme volée, abandonna le saint-siège et se réconcilia avec le duc Robert Guiscard ³. Celui-ci avait déjà, à ce moment, fait rentrer dans le devoir les villes et les barons normands

¹ GREGORI VII *Regist.* VI, § 37, p. 375 (des *Mon. Greg. de JAFFE.*)

² GREGORI VII *Epist. Collectae*, n^o 30, p. 556 des *Mon. Greg. de JAFFE.*

³ C'est l'abbé du Mont-Cassin, qui négocia la paix entre Richard de Capoue et Robert Guiscard ; Pierre Diacon écrit, en effet, dans la chronique du Mont-Cassin : Desiderius interea pater haec audiens (les pré-

qui avaient essayé de se soustraire à son autorité, cette réconciliation acheva donc de lui rendre la liberté de ses mouvements, il pouvait à son gré assiéger de nouveau Bénévent et même marcher sur Rome car Grégoire VII ne pouvait, en aucune façon, lui barrer le passage. Après la nouvelle excommunication prononcée contre Henri IV, la situation du pape devenait d'autant plus critique que l'excommunié du nord et celui du midi, Henri IV et Robert Guiscard pouvaient, à un moment donné, conclure une alliance, réunir leurs troupes et rendre toute résistance impossible.

Le langage, relativement très modéré du synode romain du mois de mars 1080, à l'égard des Normands¹, permet de supposer que le pape s'était préoccupé de cette redoutable éventualité et qu'il songeait, déjà à ce moment, à réintégrer Robert Guiscard et ses compagnons dans le giron de l'Église ; aussi lorsque, quelque temps après, l'abbé du Mont-Cassin vint à Rome, demander à Grégoire VII de relever le duc normand de l'excommunication qui pesait sur lui, le pape se montra disposé à traiter avec Robert Guiscard et à discuter les conditions de cette paix politique et religieuse.

paratifs de Robert Guiscard contre le prince de Capoue), ducem adiit, eum que ad pacem redire rogabat. Cujus monitis, Robbertus obtinperans, pacem cum principe facit. *Chronicon Casinense* auctore Petro. L. III, c., 45, MG. SS. T. VII. Pierre Diacon ne suit pas un ordre strictement chronologique en racontant ces incidents, ainsi, il parle du vol commis au Mont-Cassiu, par le prince de Capoue, après avoir mentionné la réconciliation du duc Robert Guiscard avec Grégoire VII ; nous savons au contraire que ce vol eut lieu en 1079, tandis que la réconciliation est de 1080 ; dans notre récit, nous avons supposé que le prince de Capoue fit sa paix avec Robert Guiscard, après le vol de l'argent de l'évêque de Rosella, mais il se pourrait, au contraire, que le vol eut suivi le rétablissement de la paix entre les deux chefs Normands, d'autant mieux que l'abbé Didier ne devait guère être bien disposé en faveur du prince de Capoue, après l'affaire du vol ; ce n'aurait guère été le moment de le rendre plus puissant en le réconciliant avec ses ennemis.

¹ Cf. *supra*, t. III, p. 484 du présent chap.

En juin 1080, Grégoire VII, accompagné de quelques cardinaux, quitta Rome et vint à Ceprano, petite ville de la Campanie sur les bords du Liris¹; c'était dans cette ville qu'il avait donné rendez-vous à Robert Guiscard. L'entrevue du pape et de Robert Guiscard eut lieu le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul²; c'était la première fois que le duc voyait Hildebrand depuis son élévation au souverain pontificat; dès qu'il l'aperçut il se prosterna devant lui et lui baisa les pieds. Le pape le releva, fit signe aux deux escortes de s'éloigner, et un long entretien resté secret s'engagea entre les deux interlocuteurs. La rédaction même des instruments de paix prouve que le duc et le pape eurent de la peine à se mettre d'accord; Grégoire ne voulait pas reconnaître la conquête de Salerne par Robert Guiscard, non plus que celle d'Amalfi, et encore moins celle d'une partie de la marche de Fermo qu'il prétendait appartenir au saint-siège. Mais Robert Guiscard resta inébranlable; vainqueur de tous ses ennemis, sachant ce que valait son épée et combien le pape en avait besoin, il refusa obstinément de céder un pouce de terrain et obligea le pontife, non pas à sanctionner les faits accomplis, jamais Grégoire VII ne serait allé jusque là, mais à fermer les yeux sur ce qui s'était passé. Par une amère ironie du sort, Grégoire VII, qui réclamait pour la papauté le droit de disposer des empires et des royaumes, se voyait obligé de traiter avec Robert Guiscard, qu'il avait tant de fois excommunié, et ne pouvait obtenir de lui aucune restitution pas plus pour ses amis que pour le saint-siège³.

¹ D'après le cardinal DEUSDEDIT, *Collectio Canonum*. L. III, c. 159, éd. MARTINUCCI. Grégoire aurait, dès le 10 mai, reçu à Ceprano la soumission et le serment de fidélité de Jourdain, prince de Capoue.

² C'est du moins la date que portent les documents publiés plus loin.

³ Sur l'entrevue de Ceprano, cf.: BONITHO : *liber ad amicum*, l. IX, p. 676, des *Monumenta Gregoriana* de JAFFE, GUILLELM, APULIEN, *Gesta*

Voici le serment de fidélité prêté par Robert Guiscard à Grégoire VII et à ses successeurs, ainsi que la formule de l'investiture du duc par le pape. A quelques modifications près et toutes à l'avantage de Robert Guiscard, ces documents sont identiques à ceux que le duc avait déjà signés lorsqu'en 1059, au concile de Melfi, il avait prêté serment de fidélité entre les mains du pape Nicolas II².

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, je serai, à partir de ce moment et à tout jamais, fidèle à la sainte église romaine, au saint-siège et à toi mon seigneur Grégoire, pape universel. Jamais je ne prendrai part à une conjuration ou à une entreprise qui pourrait te faire perdre ou la vie, ou un membre ou la liberté. Si tu me confies un secret en me recommandant de le garder, je ne le confierai sciemment à personne, de peur qu'il n'en résulte pour toi quelque dommage. Partout et contre tous, je serai, dans la mesure de mes forces, ton allié et l'allié de la sainte église romaine, pour qu'elle conserve, qu'elle acquière et qu'elle défende les régales et les possessions de saint Pierre — à l'exception d'une partie de la marche de Fermo, de Salerne et d'Amalfi au sujet desquels rien n'a encore été défini — ; je te prêterai main forte pour que, en toute sécurité, et honorablement tu occupes le siège papal de Rome. Quant aux terres de saint Pierre que tu possèdes ou que tu posséderas, dès que je saurai qu'elles sont à toi, je ne chercherai ni à les envahir, ni à m'en emparer ni à les ravager, à moins d'une permission expresse de toi ou de tes successeurs, revêtus de l'honneur du bienheureux Pierre ; il ne pourra y avoir d'exception que pour les terres qui me seraient accordées par toi ou par tes successeurs. Je paierai consciencieusement tous les ans, à l'église romaine la rente fixée pour les terres de saint Pierre que je possède ou que je posséderai. Je soumettrai à

Roberti Wisc. MG. SS. T. IX, p. 280. — PIERRE DIACRE, MG. SS. T. VII, p. 736. — ROMUALD, archevêque de Salerne, dans MURATORI, SS. R., I. T. VII, p. 174. — ANNE COMNÈNE : *Alexiadis*, l. I, 43, p. 65 du t. I de l'édition de Bonn, 1839, in-8°. — Guillaume de Pouille place l'entrevue à Bénévent, Bonitho la place à Aquino, Anne Comnène entre Bénévent et Salerne ; la signature des instruments de paix prouve qu'elle eut lieu à Céprano et c'est aussi ce que dit ROMUALD de Salerne.

² Sur le concile de Melfi et le serment prêté alors par Robert Guiscard entre les mains de Nicolas II, cf. *supra*, t. II, p. 123 sqq., chap. VIII.

ta puissance avec tous leurs biens, les églises qui sont actuellement en mon pouvoir et je les maintiendrai dans la fidélité à la sainte église romaine. Si toi ou tes successeurs vous venez à quitter cette vie avant moi, d'après les conseils que je recevrai des meilleurs cardinaux et des clercs et des laïques de Rome, je m'emploierai pour que le pape soit élu et ordonné selon l'honneur dû à saint Pierre. Je garderai fidèlement, vis-à-vis de l'église romaine et vis-à-vis de toi, les engagements que je viens de prendre et j'agirai de la même manière à l'égard de tes successeurs qui auront été promus à l'honneur du bienheureux Pierre et qui m'accorderont, s'il n'y a faute de ma part, l'investiture que tu m'as accordée. Qu'ainsi Dieu et ses saints Évangiles me viennent en aide. Fait à Ceprano, le 3 des calendes de juillet (29 juin 1080). »

Investiture du duc Robert par le seigneur pape Grégoire.

« Moi, Grégoire, pape, je t'investis, duc Robert, de la terre que t'ont accordée mes prédécesseurs de sainte mémoire Nicolas et Alexandre. Quant à la terre que tu retiens injustement comme Salerne, Amalfi et une partie de la marche de Fermo, je t'y souffre patiemment aujourd'hui, par confiance en Dieu et en ta probité, et pour que tu te conduises à l'avenir pour l'honneur de Dieu et de saint Pierre, comme il convient à toi et à moi. »

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre duc de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, voulant confirmer la tradition et faire preuve de la fidélité pour toutes les terres que je possède en domaine propre et que je n'ai cédées à aucun de ceux qui sont venus d'au-delà les monts, je promets de payer tous les ans une rente de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs. Je paierai cette rente au bienheureux Pierre et à toi, Grégoire pape, mon seigneur, à tes successeurs, à tes nonces ou aux nonces de tes successeurs. Elle sera réglée tous les ans, lorsque l'année sera finie, c'est-à-dire le saint jour de Pâques. Je prends l'engagement pour moi et pour mes héritiers ou mes successeurs de payer cette rente à toi, Grégoire, pape, mon seigneur, et à tes successeurs ¹. »

Comme nous l'avons dit, la rédaction de ces documents prouve que les négociations de Ceprano furent laborieuses ;

¹ Les documents signés à Ceprano sont dans le *Registrum Gregorii VII*, L. VII. JAFFE, *Monumenta Gregoriana*, p. 426.

si néanmoins elles aboutirent à une entente, c'est que non seulement Grégoire VII mais aussi Robert Guiscard avaient de pressants motifs pour se réconcilier,

Robert Guiscard n'était pas seulement un grand capitaine ; c'était aussi un politique fin et rusé, ne perdant jamais de vue ses intérêts, et il comptait bien les servir en venant à Ceprano. Croire qu'en faisant cette démarche il n'était mu que par le désir de se réconcilier avec Grégoire VII, ce serait le connaître bien peu. Guillaume de Pouille et A. Comnène rapportent qu'après avoir conclu la paix avec Robert Guiscard, le pape lui promit de le couronner empereur¹ : c'était là la promesse que le duc était venu chercher à Ceprano ; ce qu'il voulait, c'était l'appui moral du saint-siège pour la grande expédition qu'il méditait. Mais il ne s'agissait pas, comme l'ont pensé plusieurs historiens, de la couronne impériale d'Occident, de celle que voulait ceindre le roi Henri IV, il s'agissait de la couronne d'Orient, car Robert Guiscard projetait de s'emparer de Constantinople. Venu en Italie sans fortune et sans soldats, ce hobereau de Normandie s'était, à force de bravoure, de talent militaire et d'esprit politique, taillé un vaste duché qui s'étendait de Palerme à l'Italie centrale, et il rêvait maintenant de s'asseoir sur le trône de Constantin le Grand, et de régner sur Constantinople.

¹ Guillaume de Pouille écrit : l. I, v. 31 sq. MG. SS. T. IX, p. 230.

Romani regni sibi promisisse coronam.
Papa ferebatur, quia rex Henricus ab illo
Damnatus fuerat propter commissa nefandis
Accumulata modis.

Le poète fait donc allusion à la couronne d'Occident plutôt qu'à la couronne d'Orient ; Anne Comnène, si souvent d'accord avec Guillaume de Pouille, s'exprime aussi dans le même sens. Il est cependant inadmissible que Robert Guiscard ait songé en 1080 à se faire couronner empereur d'Occident, lorsque toutes ses préoccupations sont du côté de l'empire de Constantinople qu'il va envahir ; il se désintéresse au contraire et très visiblement des affaires de l'empire d'Occident.

Le projet n'était pas de nature à déplaire à Grégoire VII; nous l'avons vu au début de son pontificat, grandement préoccupé de l'Orient; réconcilier entre elles les églises d'Orient et d'Occident, réunir ensuite les forces militaires dont elles pouvaient disposer et marcher avec ces troupes contre les Sarrasins pour conquérir la terre sainte et Jérusalem, tel avait été son premier programme politique et religieux ¹; absorbé ensuite par la querelle des investitures, il avait dû en ajourner la réalisation, et, d'un autre côté, ses efforts pour mettre fin au schisme et rétablir la paix religieuse entre Constantinople et Rome avaient échoué. Mais, avec le concours de Robert Guisacard et de ses Normands, tout pouvait encore se réparer; s'ils parvenaient à s'emparer de Constantinople et de l'empire d'Orient, ils étaient de taille à faire reconnaître de gré ou de force, par le clergé et par le peuple, l'autorité du pape romain et à trancher avec leur vaillante épée les difficultés théologiques pendantes, et l'union rétablie, les projets de croisade redevaient possibles.

Pour légitimer l'attaque qu'il méditait contre les Grecs, Robert Guiscard invoquait l'injure grave faite à sa fille et à son gendre. Lorsqu'au mois de mars 1078, une révolution de palais avait renversé Michel VII et l'avait remplacé par Nicéphore Botoniate, de la famille des Phocas. Constantin Porphyrogénète son gendre avait été exilé et Hélène sa fille retenue captive à Constantinople ². Dès le 19 novembre 1078, Grégoire VII ³ excommunia l'usurpateur

¹ Cf. *supra*, t. III, chap. xv, p. 57.

² Sans parler des auteurs byzantins, Guillaume de Pouille commence son IV^e livre par les vers suivants :

His Machael solii dejectus ab arce diebus,
Cujus insontem Romanum dira voluntas
Arserat indigne, socio sibi fratre repulso,
Monachus efficitur, Roberti filia moeret
Deponi socium, miser exulat ille coactus.

MG. SS. IX, p. 279.

³ Cf. *supra* t. III, chap. xxii, p. 438.

Nicéphore Botoniate¹, et Robert Guiscard songea à venger son enfant ; mais, comme il était en 1078 absorbé par la répression de la révolte de plusieurs hauts barons normands, il dut remettre à plus tard le soin de cette vengeance.

Peu après le renversement de Michel VII, un Grec inconnu se présenta à la cour de Robert Guiscard à Salerne, et protesta en pleurant qu'il n'était autre que l'empereur Michel, détrôné par Nicéphote Botoniate ; il s'était, disait-il, échappé du monastère où il avait été enfermé et venait implorer le secours du duc pour recouvrer le trône qui, après sa mort, appartiendrait à son fils et à la fille de Robert Guiscard.

Si vraiment le duc fut un moment dupe de l'imposteur, car il est bien certain que c'était un imposteur, il ne dut l'être que bien peu de temps ; plusieurs personnes de son entourage, qui avaient connu à Constantinople Michel VII, lui déclarèrent en effet qu'il n'y avait entre les deux aucune ressemblance ; mais le rusé Normand n'en résolut pas moins de mettre à profit cette étrange aventure. Il fit promener, à travers les villes et les villages de la Pouille et de la Calabre, le prétendu empereur, paré des insignes de la royauté, et excita ainsi la multitude contre Nicéphore Botoniate¹.

¹ Sur ce prétendu Michel VII, venu en Italie, cf. LUPUS PROTOSPATARIUS ad an. 1080, MG. SS., t. V, p. 60. — ANONYMUS BARENENSIS ad an. 1080 dans MURATORI : SS. R. I., t. V, p. 153. — ANNE COMNÈNE, *Alexiadis*, I, 1, 42, t. I, p. 59. — GUILLAUME DE POUILLE, IV, v, 462, dans MG. SS., t. IX, p. 282. — MALATERRA, *Historia Sicula*, III, 13, dans MURATORI, SS. R. I., t. V, p. 379. — ZONARE (XVIII, 18 et 19, p. 229, de l'édition de Venise) donne des détails précis et certains sur ce que devint, après sa chute, l'empereur Michel VII ; il rapporte que Michel fut nommé évêque d'Ephèse, mais qu'il ne resta pas dans cette ville et préféra résider au couvent de Manuel à Constantinople où il mourut bien probablement avant l'avènement de l'empereur Alexis Comnène. En effet, Anne Comnène qui rappelle tout ce que son père l'empereur Alexis a fait en

Malgré cette mise en scène, les hommes de guerre de Robert Guiscard, les chevaliers normands, habitués cependant aux fatigues et aux péripéties de guerres incessantes, ne paraissaient pas désireux de se lancer dans une lointaine expédition contre l'empire Byzantin; quelques-uns, gagnés par l'or et les intrigues des Grecs, faisaient mine de vouloir passer à l'ennemi; d'autres voulaient jouir du repos et des richesses qu'ils avaient gagnées au prix de tant de combats, au lieu de traverser la mer pour envahir un puissant empire et courir les plus grands dangers¹.

Robert Guiscard, au courant de ces dispositions, demanda à Ceprano à Grégoire VII d'écrire aux évêques de la Pouille et de la Calabre, pour leur recommander de seconder ses projets et d'exhorter, dans ce sens, leurs diocésains; le pape y consentit, et voici la lettre qu'il écrivit; elle prouve que, trompé par de faux rapports, Grégoire VII fut dupe du prétendu Michel VII.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux frères et coévêques habitant la Pouille et la Calabre salut et bénédiction apostolique.

« Votre prudence sait certainement que le très glorieux empereur de Constantinople, Michel, a été renversé du trône impérial d'une façon injuste et perverse et qu'il est venu en Italie implorer l'aide du bienheureux Pierre et de notre très glorieux fils le duc Robert. C'est pourquoi, nous qui, malgré notre indignité, occupons la chaire

montant sur le trône pour la famille de Michel VII, par exemple pour sa veuve Marie et son fils Constantin, aurait certainement parlé de l'ex-empereur si, à cette époque, il avait été encore en vie. Cf. A. COMÈNE : *Alexiad.* III, 4, p. 434.

1

Insolitum multis iter illud et acre videtur,
Præcipue quibus uxores et pignora chara
In domibus fuerant; non exercere volebant
Militiam talem, sed verba miuantia blandis
Dux addens, precibus multos properare coegit.

GUIL. APUL., l. IV, v, 428, sqq.

de saint Pierre, ému de compassion, nous avons pensé qu'il fallait écouter les prières de ce prince, ainsi que celles du duc, et que les fidèles de saint Pierre devaient le secourir. Les susdits princes étant persuadés que de tous les genres de secours le plus utile serait la foi droite et l'unanime constance que leurs soldats apporteraient à la défense de cet empereur, nous ordonnons, de par l'autorité apostolique, que ceux qui auront promis d'entrer dans sa milice, n'aient garde de passer traîtreusement dans le parti contraire, mais qu'ils lui donnent fidèlement leur concours, comme le demandent l'honneur et la religion chrétienne. Nous recommandons également à votre charité d'avertir ceux qui doivent traverser la mer avec le duc et l'empereur, de faire une sérieuse pénitence, de garder à ces princes une entière fidélité, d'avoir en toutes choses devant les yeux la crainte et l'amour de Dieu et de persévérer dans le bien. A ces conditions, forts de notre autorité ou plutôt de la puissance du bienheureux Pierre, vous les absoudrez de leurs péchés. Donné le 8 des calendes d'août (25 juillet 1080) ¹.

La soumission de Robert Guiscard et de Jourdain de Capoue au saint-siège améliorerait sensiblement la situation de Grégoire VII en Italie ; aussi, étant assuré du concours de la comtesse Mathilde dans le nord, croyant en outre pouvoir compter désormais sur l'appui des Normands du midi de la péninsule, enfin sachant qu'en Germanie Henri IV, absorbé par sa lutte contre le roi Rodolphe, ne pouvait venir au secours des schismatiques, le pape résolut d'employer la force pour réduire Guibert, le nouvel antipape et pour l'obliger à quitter l'exarchat de Ravenne, où il recrutait et organisait ses partisans. A la déclaration de guerre du conciliabule de Brixen, Grégoire VII, avec son énergie et sa vigueur ordinaires, voulait répondre par une expédition, à main armée, contre ceux que les excommunications du saint-siège laissaient insensibles.

Le 21 juillet 1080, étant à Ceccano, non loin de Ferentino, il écrivit la lettre suivante aux évêques de la Princi-

¹ GREGORII VII *Registrum*, VIII, 6, dans JAFFE, *Mon. Greg.*, p. 435.

pauté, de la Pouille et de la Calabre pour leur dénoncer la conduite du roi Henri IV et du nouvel antipape :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux frères bien aimés dans le Christ, aux coévêques de la Principauté¹, de la Pouille et de la Calabre, salut et bénédiction apostolique.

« Votre fraternité sait que plusieurs disciples de Satan, faussement regardés dans divers pays comme évêques, ont essayé, sous l'influence d'un orgueil diabolique, de confondre la sainte église romaine. Le secours de Dieu tout puissant et l'autorité de saint Pierre ont tourné leur inique présomption à leur honte et leur confusion et à la gloire et à l'exaltation du siège apostolique. Ce châtiement a atteint les grands comme les petits. Ainsi, Henri, l'âme et le soutien de ces perfides projets, a senti, au prix des corps et des âmes d'un grand nombre, quelle force garde encore l'autorité de saint Pierre pour punir l'iniquité. Du temps du seigneur pape Alexandre, ce même Henri voulut, à l'aide de Cadalus, nuire à l'église du bienheureux Pierre, mais vous savez et l'univers tout entier sait dans quel abîme de confusion lui et Cadalus ont mérité de tomber, tandis que dans cette lutte notre république se couvrait d'honneur et de gloire. Il y a trois ans, c'est à l'instigation et sur les ordres d'Henri que les principaux évêques Lombards ont ourdi contre nous d'abominables conspirations, mais vous n'ignorez pas que, grâce à la protection du bienheureux Pierre, nous sommes sortis de la lutte sans blessure, mais non sans un grand accroissement d'honneur pour nous et pour nos fidèles. Cette humiliation ne les ayant pas corrigés, le glaive apostolique les a frappés de nouveau avec une vigueur attestée par la profondeur et l'état de leurs blessures. Ces hommes n'en ont pas moins encore des fronts endurcis comme des fronts de courtisanes, et amassent contre eux par leur impudence des trésors de colère divine; tandis que l'humiliation devrait les faire rentrer en eux-mêmes, ils ont suivi leur père, celui qui a dit : *je placerai mon trône au-dessus de l'Aiglon et je serai semblable au Très-Haut*². Tâchant de renouer leurs anciens complots contre le Seigneur et contre la sainte Eglise universelle, ils ont choisi, comme antéchrist et hérésiarque, un homme sacrilège, parjure à la sainte Église romaine et signalé dans tout le monde romain par les crimes les plus infâmes, Guibert, le fléau de la

¹ La principauté de Salerne.

² ISAÏE, XIV, 13, 14.

sainte église de Ravenne. Dans ce conciliabule de Satan se sont réunis ceux dont la vie est abominable et l'ordination absolument hérétique pour des crimes de toute sorte. C'est le désespoir qui les a poussés à cette folie, car ils savaient que ni leurs prières, ni leurs hommages, ni leurs présents ne leur obtiendraient de nous le pardon de leurs crimes, s'ils ne les soumettaient auparavant au jugement ecclésiastique et à notre censure, adoucie par la miséricorde, comme le veut notre devoir.

« Ces hommes sont donc sans excuse, écrasés au contraire par la conscience de tous les crimes. Aussi les méprisons-nous d'autant plus qu'ils croient s'élever plus haut. Par la miséricorde de Dieu et les prières du bienheureux Pierre qui ont déjà miraculeusement triomphé de leur maître Simon le magicien, lorsqu'il s'élevait dans les airs, nous espérons que leur ruine ne se fera pas attendre et que la sainte Église jouira bientôt d'une paix d'autant plus glorieuse que tous ses ennemis seront vaincus et humiliés. . . . »

« Donné à Ceccano, le 12 des calendes d'août (21 juillet 1080) ¹. »

C'est par l'encyclique suivante, écrite sur ces entrefaites par Grégoire VII, que nous connaissons ses projets d'expédition militaire contre l'archevêque de Ravenne.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux frères et coévêques défendant la religion chrétienne, à tous ceux clercs ou laïques qui sont fidèles à saint Pierre, salut et bénédiction apostolique.

« Que votre dilection sache que nous avons soit directement, soit par l'intermédiaire de nos légats, traité avec le duc Robert, avec Jourdain et avec les autres grands seigneurs Normands. Tous unanimement nous promettent, sous la foi du serment, de nous prêter secours contre tous les hommes pour la défense de la sainte église romaine et de notre dignité. La même assurance formelle nous est donnée par les princes qui sont dans le voisinage plus ou moins éloigné de Rome, dans la Toscane et dans les autres contrées. Aussi,

¹ GREG. VII *Regist.*, VIII, 5 ; JAFFE, p. 432. Il y a dans cette lettre de Grégoire VII un singulier *lapsus memoriae* ; ce n'est pas Henri IV qui a suscité l'antipape Cadalus, Henri IV n'était alors qu'un enfant ; c'est sur les mauvais conseillers de sa mère, l'impératrice Agnès, alors régente, que doit retomber la responsabilité de cet attentat contre le saint-siège. Cf. *supra*, t. II, chap. IX, p. 165 sq.

après les calendes de septembre, lorsque le temps aura commencé de fraîchir, voulant délivrer la sainte église de Ravenne des mains des impies et la rendre à son père, le bienheureux Pierre, nous irons avec une armée dans ces parages et, Dieu aidant, nous ne doutons pas de la victoire. Aussi l'audace de ces impies, les intrigues de tous ceux qui se sont élevés non pas seulement contre nous, mais contre le bienheureux Pierre, nous paraissent à peine dignes d'attention ; faites comme nous, dédaignez cette superbe et toute cette agitation et soyez d'autant plus certains qu'ils courent à leur perte que vous les voyez s'efforcer de monter plus haut. Le prophète parlait d'eux lorsqu'il écrivait : « la superbe de ceux qui te haïssent grandit sans interruption¹ ; » nous disant, par là même, que l'impiété est d'autant plus près de sa ruine qu'elle cherche à s'élever davantage. Vous tous donc qui craignez Dieu et qui restez fidèles au bienheureux Pierre, ne doutez pas de la miséricorde du Seigneur ; soyez persuadés qu'avant peu, les troubles se termineront par la ruine des pervers qui les ont suscités et que la sainte Eglise retrouvera la paix et la sécurité ; c'est la promesse que ma confiance en la divine clémence me permet de vous faire² ».

C'est là le langage d'un général d'armée qui, soucieux de relever et d'entretenir le courage de ses soldats, leur fait entrevoir la glorieuse et prochaine victoire qui va être le terme et la récompense de leurs travaux ; mais, il faut bien le dire, Grégoire VII se faisait illusion, la paix et la victoire n'étaient pas si proches et l'Église, avant de retrouver quelque repos, avait à traverser de longues et sombres années d'épreuves dont Grégoire VII ne devait pas voir la fin. L'expédition à main armée contre l'anti-pape ne put avoir lieu ; Robert Guiscard ne se laissa pas distraire de ses grands préparatifs pour attaquer l'empire d'Orient, Richard de Capoue resta avec ses chevaliers

Psaume LXXIII, 23.

² GREGORII VII *Regist.* VIII, 7. L'encyclique n'est pas datée, mais évidemment elle a été écrite à peu près à la même époque que la lettre aux évêques de l'Italie du sud, que nous venons de citer, c'est-à-dire dans le courant de juillet 1080.

Normands confiné dans sa principauté, seule la vaillante et fidèle comtesse Mathilde mit ses troupes en mouvement mais le succès, nous le verrons bientôt, ne devait pas récompenser ses efforts¹.

Ne pouvant employer les armes pour chasser de Ravenne le protégé d'Henri IV, Grégoire VII, sans se décourager, essaya d'arriver au même résultat par tous les moyens dont il pouvait disposer. Le 15 octobre 1080, il prescrivit aux évêques, aux clercs et aux laïques des Marches, de la Toscane et de Fermo ainsi qu'à ceux de l'exarchat de Ravenne, de choisir un successeur de l'archevêque Guibert, à tout jamais déposé et anathématisé², et, le même jour, il fit les mêmes recommandations aux clercs et aux laïques du diocèse de Ravenne³. Afin de donner plus d'autorité encore à ses injonctions, il envoya à Ravenne le cardinal archidiaque et plusieurs cardinaux diaques ; ils devaient se concerter avec les évêques de la province pour l'élection du nouvel archevêque⁴. Les démarches des légats du pape furent infructueuses, on peut même se demander s'ils parvinrent à entrer à Ravenne où Guibert continuait à régner en maître, aussi Grégoire VII désigna lui-même comme

¹ Nous ne savons pas dans le détail pourquoi l'expédition contre l'archevêque de Ravenne n'a pas eu lieu. C'est probablement à ce plan de campagne que se rattache la bataille livrée, le 15 octobre 1080, par les troupes de la comtesse Mathilde contre les schismatiques à Volta, près de Mantoue, bataille qui se termina par la défaite de la comtesse. Cf. BONITHO, *liber ad amic.* L. IX, p. 677 des *Mon. Greg.* de JAFFE et BERNOLD. *Annales* ad an. 1080 : MG. SS. V., p. 436.

² GREGORII VII *Regist.* VIII, 12, p. 441 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

³ GREGORII VII *Regist.* VIII, 13, p. 443 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

⁴ *Talem personam una cum confratribus nostris episcopis et archidiacono cæteris que diaconis quos propterea ad vos nostra vice direximus, studeatis eligere.* Lettre de Grégoire VII aux clercs et aux laïques de Ravenne, JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 444.

archevêque de Ravenne un clerc du nom de Richard et, le 11 décembre 1080, il écrivit aux évêques, abbés, comtes et chevaliers de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole, de la marche de Fermo et du duché de Spolète d'obéir à celui que l'église romaine avait choisi pour occuper le siège de saint Apollinaire¹. Malgré l'appui du pape, Richard fut pour Guibert, un rival peu redoutable, les clercs et les laïques préférèrent faire cause commune avec l'excommunié et lui restèrent fidèles².

Pendant que Grégoire VII employait ainsi contre les excommuniés et les schismatiques de l'Italie septentrionale les ressources de son infatigable activité, la Germanie fut le théâtre de graves événements dont le contre coup se fit sentir en Italie et qui, par leurs conséquences, contribuèrent à rendre la lutte d'Henri IV plus redoutable contre Grégoire VII. Il est facile de comprendre avec quel intérêt, avec quelle anxiété même, le pape suivait les péripéties de la guerre civile qui désolait la Germanie; là étaient ses adversaires les plus déterminés et les décisions qu'ils venaient de prendre à Brixen montraient qu'ils étaient décidés à aller jusqu'au bout. Le 22 septembre 1080, au moment où les deux rois allaient de nouveau en venir aux mains, Grégoire VII envoya à ses amis du royaume teutonique la lettre suivante, toute imprégnée de pensées chrétiennes et d'un indestructible espoir.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les archevêques, évêques, aux clercs et aux laïques de tout ordre et de toute puissance, demeurant dans le royaume de Germanie, à ceux exclusivement qui obéissent avec fidélité à la sainte église romaine, salut et bénédiction apostolique.

¹ GREGORII VII *Regist.* VIII, 14, p. 444 sqq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² O. KÖHNKE, *Wibert von Ravenna*, p. 43: Wiberts Stellung in Ravenna, Ende 1080, unerschüttert.

« Rien, dit le sage, n'arrive sur la terre sans motif¹, si donc la sainte Eglise est depuis longtemps agitée par les flots, si elle souffre des persécutions que la rage des tyrans a suscitées contre elle, il faut voir dans nos péchés l'origine de tous ces maux. Les jugements de Dieu sont toujours en effet la justice même. Au milieu de tous ces inconvénients, apprenons, nos très chers, à reconnaître les desseins de la divine patience et ayons une foi inébranlable dans la céleste miséricorde ; la main du Seigneur a toujours la même force pour glorifier l'humilité des fidèles et pour abaisser la superbe des orgueilleux qui s'élèvent contre lui. Si, par la pénitence, nous résistons aux penchants mauvais qui nous conduisent au péché, si, nous corrigeant soigneusement de nos excès et de nos négligences, nous faisons de la justice la règle de nos mœurs, alors, certainement, la rage de nos ennemis ne tardera pas à disparaître et la sainte Eglise jouira de la paix et de la sécurité après lesquelles elle aspire depuis si longtemps. Aussi maintenant, nous adressons-nous tout spécialement à vous qui êtes les premiers dans le sacerdoce, qui devez veiller avec sollicitude sur la conduite de vos inférieurs, qui, au jour du jugement, aurez à rendre compte du troupeau qui vous a été confié ; que votre vigilance soit constante sur ceux que vous avez à diriger, qu'elle ne s'inspire d'aucun sentiment de crainte ou de faveur ; n'hésitez pas, si une exécution est nécessaire, à la faire courageusement ; c'est là ce que vous a toujours enseigné votre mère la sainte église romaine ; ayez toujours présente cette parole du prophète : « n'offrez que de justes sacrifices et espérez en Dieu². » Enfin, nous ne saurions trop le répéter à votre dilection, placez votre confiance dans le Seigneur, dans sa puissance et dans sa force. La malice des adversaires touche à sa fin ; aussi, ceux qui dans leur désespoir, se sont élevés contre le Seigneur et contre la sainte église romaine, la mère universelle, ne tarderont pas à être frappés d'une ruine irrémédiable qui sera le châtement mérité de leur témérité. La miséricorde de Dieu permettra cependant que quelques-uns, je désire que ce soit tous, renonçant à leurs erreurs et sortant par la pénitence de la voie de l'iniquité, reviennent à leur mère la sainte Eglise. Donnée le 10 des calendes d'octobre ; 22 septembre 1080³. »

Lorsque cette encyclique de Grégoire VII parvint en

¹ JOB V, 6.

² Psaume IV, 6.

³ GREGORII VII *Regist.* VIII, 9, *Mon. Greg.* de JAFFE, p. 438 sq.

Germanie, la guerre recommençait, avec une nouvelle ardeur, entre Henri IV et les Saxons ; après avoir réuni une grande armée, Henri IV s'avança jusqu'à Keula près de Muhlhausen¹ et se heurta là aux bataillons saxons, décidés à lui barrer le passage et à défendre les frontières de la Saxe. Il n'osa pas attaquer, sur le champ, des forces aussi considérables et il dirigea ses troupes dans la direction d'Erfurt. En même temps, il envoya des cavaliers, munis d'excellents chevaux, vers le nord, du côté de Goslar et leur prescrivit d'incendier les villages derrière les positions des Saxons ; il espérait que les Saxons, se croyant attaqués par une seconde armée, diviseraient leurs forces pour faire face à plusieurs ennemis à la fois. La ruse réussit en partie, toutefois les Saxons s'apercevant de leur erreur, concentrèrent de nouveau leurs troupes et suivirent le roi assez rapidement pour sauver la ville de Naumbourg qu'Henri IV voulait surprendre et brûler, et pour rejoindre toute l'armée royale qui campait sur les bords de l'Elster. L'annaliste saxon, Bruno, qui a assisté à cette campagne et qui l'a racontée avec un remarquable talent², se demande quels ont pu être les motifs d'Henri IV pour opérer cette marche qui l'obligeait ensuite à attendre l'ennemi dans une position très défavorable, puisqu'il avait derrière lui les bords infranchissables de l'Elster. Il pense que le roi ignorant la profondeur de cette rivière, comptait la traverser, faire sa jonction avec les

¹ Bruno, *de bello Saxonico*, c. 121. MG. SS. V, écrit : in loco qui Cancul vocatur ; Pertz voit dans ce nom, Keula ; Giesebrecht croit au contraire qu'il s'agit de Kullstadt ; *Geschichte d. d. Kaiserzeit*, 3^e vol., 3^e édit., p. 1155.

² Bruno écrit, c. 123, en parlant du désastre et des malheurs des vaincus : Nulli est credibile, nisi cui contigit hæc omnia loca *presentialiter* videre, et un peu plus loin, fugientibus et interfectis res abstulimus.

confédérés de la marche de Meissen et de Bohême et s'avancer ainsi avec eux jusqu'au cœur de la Saxe, jusqu'à Goslar et Magdebourg, en brûlant tout sur son passage ; où bien, qu'en livrant bataille sur les bords de l'Elster, il voulait prouver à ses soldats qu'il ne fallait pas songer à fuir, qu'il fallait vaincre ou mourir ¹.

Quoiqu'il en soit, la bataille s'engagea dès que les deux armées furent en présence, le jeudi matin, 15 octobre 1080. Les évêques saxons ordonnèrent aux clercs de chanter le psaume 82^e, qui est en effet un magnifique chant de guerre², et les paroles bibliques alternèrent avec les injures et les provocations que les soldats d'Henri IV et les Saxons s'adressaient par-dessus le marais de Grona. Les Saxons furent les premiers à attaquer, mais plusieurs d'entre eux, déjà exténués par les marches forcées qu'ils venaient de faire, plièrent au début de l'action et se jetèrent en arrière. Dès que les premiers coups avaient été échangés, Henri IV, au rapport de Bruno, s'était prudemment éloigné du champ de bataille, ses évêques, plus braves que lui, étaient restés dans le camp, aussi entonnèrent-ils le *Te Deum*, en voyant les leurs gagner du terrain. Mais, sur ces entrefaites, on apporta dans le camp le corps d'un grand seigneur nommé Rappodo qui venait

¹ BRUNO, *de bello Saxonico*, c. 121. MG. SS V. : Bruno dit également qu'Henri IV, ayant déjà été deux fois vaincu par les Saxons, cherchait à éviter une nouvelle bataille, et visait à ravager le pays, sans se mesurer avec l'ennemi, mais que l'Elster avait trompé ses calculs et arrêté sa marche l'obligeant par là à accepter le combat.

² Deus, quis similis erit tibi? ne taceas, neque compescaris Deus.

Quoniam ecce inimici tui sonuerunt et qui oderunt te extulerunt caput.

Super populum tuum malignaverunt consilium et cogitaverunt advertus sanctos tuos.

Dixerunt : Venite, et disperdamus eos de gente; et non memoretur nomen Israël ultra. etc., etc.

d'être tué¹, et les porteurs affolés accoururent en criant : Fuyez, fuyez ! Ce n'était pas une fausse alerte.

Otto de Nordheim, survenant avec le gros de ses troupes, avait pris une vigoureuse offensive et, après avoir pendant quelque temps, défendu leurs positions, les adversaires des Saxons avaient, à leur tour, tourné le dos et s'enfuyaient dans toutes les directions, plusieurs de ces malheureux trouvèrent la mort dans les flots de l'Elster. Lorsque les compagnons d'armes d'Otto de Nordheim arrivèrent dans le camp d'Henri IV, ils se mirent en mesure de le piller, mais Otto les en empêcha ; craignant avec raison que quelque corps d'armée ennemi encore intact ne les surprit ainsi débandés ; en effet, un peu plus loin se trouvaient les troupes d'Henri de Lacha ou de Laach qui n'avaient pas encore donné. Elles se croyaient déjà victorieuses et chantaient à pleine voix le *Kyrie eleyson* ; un moment perplexe et n'osant pas se mesurer avec elles tant elles étaient nombreuses, Otto de Nordheim finit cependant par lancer ses fantassins contre ces masses profondes et un succès complet couronna son audace. Ce fut alors un sauve-qui-peut général, hommes et chevaux se précipitaient dans les marais ou dans l'Elster mais bien peu purent atteindre sains et saufs la rive opposée². « Maintenant, dit Otto de Nordheim à ses soldats, maintenant piller le camp, emparez-vous de tout ce que vous trouverez, c'est la récompense de votre valeur. » Le butin que firent les Saxons dépassa toutes leurs espérances et les combla de joie, ils trouvèrent dans le camp des vase

¹ Giesebrecht *ib. citat.*, p. 1155 pense que ce Rappodo est le même que celui qui a servi d'intermédiaire entre Henri IV et Grégoire VII et peu après Canossa, entre les grands de la Germanie et Grégoire VII ; cf., p. 222 et p. 546 des *Mon. Greg.* de JAFFE.

² C'est aussi dans les flots de l'Elster que le brave maréchal de France, Poniatowski, à trouvé la mort, le 19 octobre 1813, en couvrant la retraite de l'armée française, à la suite de la bataille de Leipsick.

d'or et de l'argent monnayé ou en barre, les riches chapelles des archevêques de Cologne, de Trèves et de quatorze autres prélats, les bagages du duc Frédéric, du comte Henri, etc... Mais lorsque, chargés de ses dépouilles, ils regagnèrent leurs campements, ils apprirent une nouvelle désastreuse, le roi Rodolphe avait été mortellement blessé dans la journée; on venait de le rapporter dans sa tente, une main coupée et le ventre ouvert par une horrible blessure, il n'avait plus que quelques instants à vivre. Il s'éteignit en effet peu après, s'inclinant sous la volonté de Dieu et saluant en mourant la victoire que les siens venaient de remporter. Les Saxons désolés ensevelirent le corps de leur roi dans la cathédrale voisine de Mersebourg, firent de grandes offrandes pour le repos de son âme, et voulurent que sa statue en airain doré s'élevât au-dessus de sa dépouille mortelle.

L'inscription suivante fut gravée sur sa tombe ;

Rex hoc Rudolfus, patrum pro lege preemptus,

Plorandus merito, conditur in tumulo,

Rex illi similis, si regnet tempore pacis

Consilio, gladio, non fuit a Carolo.

Quo vicere sui, ruit hic, sacra victima belli,

Mors sibi vita fuit, ecclesiæ cecidit ¹.

Mourir au soir d'une belle victoire après avoir vaillamment combattu, en étant en paix avec Dieu et en emportant dans sa tombe les regrets de tout un peuple est une fin

¹ MG. SS. T. VI, p. 204, note 72. Comme on pouvait bien s'y attendre, la mort du roi Rodolphe n'a pas manqué d'inspirer diverses légendes; la plus répandue est celle que Ekkehard, abbé d'Aura, non loin de Kissingen, a mise en circulation, au douzième siècle, en l'insérant dans sa chronique. Il suppose, qu'au moment de mourir le roi Rodolphe, regardant les évêques qui l'entouraient, leur aurait dit en leur montrant la main droite qu'il venait de perdre: « Voilà la main avec laquelle j'avais juré fidélité au roi Henri, mon seigneur; il me faut maintenant perdre le trône et la vie; vous tous qui m'avez conseillé de mettre la couronne sur ma tête, voyez maintenant si vous

vraiment royale ; on n'en saurait rêver de plus belle. Devant la postérité, Rodolphe n'est pas responsable de la guerre civile qui a fait de lui le véritable roi de la Saxe. Cette guerre civile c'est Henri IV qui en est l'auteur, ce sont ses haines et ses rancunes toujours inassouvies contre le peuple saxon, qui en ont été la cause et l'origine. En Germanie, dans la seconde moitié du onzième siècle, la transmission du pouvoir royal par l'hérédité n'était pas encore un dogme indiscutable, pas plus que l'élection à la royauté par les grands et le peuple n'était une formalité ; cette élection impliquait entre les électeurs et l'élu un contrat tacite ou explicite et imposait au roi des devoirs qu'il devait remplir sous peine de forfaiture. Est-il besoin de le dire ? Ces devoirs Henri IV ne les a jamais remplis ; il a passé sa vie à mentir aux promesses qu'il avait faites. A-t-il tenu, par exemple, un seul des engagements contractés à Oppenheim ? Aussi rien d'étonnant si à Forchheim, les électeurs de la Germanie ont cru pouvoir disposer de la couronne et acclamer un nouveau roi, à la place de celui qui les avait si souvent trompés ; rien d'étonnant si Rodolphe a accepté la couronne qui lui était offerte. On l'a accusé d'ambition, on a crié au parjure, le vrai parjure en tout ceci c'est Henri IV ; on a beau poursuivre d'invectives la mémoire du roi Rodolphe, elle est au-dessus de telles attaques ; elle paraîtra toujours digne de respect à quiconque éprouve quelque compassion pour ces vaillantes populations saxonnes, traquées comme des bêtes fauves par la tyrannie d'Henri IV.

m'avez montré le droit chemin. » ECKHARDI *Chronica*. MG. SS. VI, p. 204. Si le roi Rodolphe avait tenu un tel langage, il faudrait dire que les évêques Saxons n'en avaient guère été impressionnés, car nous allons voir que, plus convaincus que jamais de la légitimité de leur cause, ils ont, peu après la mort du roi Rodolphe, proposé aux évêques du parti d'Henri IV de démontrer cette légitimité, ces derniers ont décliné une telle discussion,

On comprend la joie d'Henri IV lorsque, au moment où il pouvait croire que tout était perdu, il apprit la mort du roi Rodolphe ; cette mort lui fit oublier l'humiliation qu'il venait de subir et les pertes qu'il venait d'essuyer ; il s'occupait, durant le mois de novembre, à réunir de nouvelles troupes, et il se rapprocha des frontières de la Saxe, avec l'espoir que les Saxons n'ayant plus de chef, ne lui opposeraient plus de résistance. Il ne tarda pas à voir qu'il s'était trompé, car les Saxons nombreux et bien armés accoururent au-devant de lui. N'osant plus les attaquer, Henri IV essaya alors d'arriver à ses fins par d'autres moyens ; il fit proposer aux Saxons de prendre son jeune fils pour leur roi, offrant alors de ne jamais mettre les pieds sur la terre de Saxe. « J'ai souvent vu, répondit Otto de Nordheim, en se moquant de la proposition d'Henri IV, j'ai souvent vu que d'un méchant taureau naissait un méchant veau, je ne veux pas plus du fils que du père ¹ »,

Ne pouvant plus ni par les armes, ni par la diplomatie, avoir raison de l'hostilité de la Saxe, Henri IV espéra être plus heureux en Italie et songea après la Noël de 1080, à remplir la promesse qu'il avait faite à Guibert de le conduire lui-même à Rome pour y être sacré et intronisé. Il tenait d'autant plus à ce projet qu'en le réalisant, il comptait se débarrasser à tout jamais de Hildebrand et humilier l'indomptable moine contre lequel il avait, depuis de longues années, amassé des trésors de colère. Mais, lorsqu'il parla de partir pour l'Italie, ses amis lui firent remarquer qu'il ne pouvait, en aucune façon, laisser son royaume dans des conditions aussi critiques, que les Saxons, exaspérés par les dernières luttes, ne manqueraient

¹ BRUNO, *de Bello Saxonico*, c. 423 : *Sæpe ex bove malo malum vitulum vidi generatum, ideoque nec filii nec patris habeo desiderium.*
MG. SS. T. V.

lui parti, d'envahir, et peut-être de soumettre toute la Germanie. Emu par ces représentations, il envoya en Saxe des négociateurs, chargés de demander la réunion d'une conférence, où les députés des deux partis délibéreraient et décideraient dans l'intérêt commun. Cet appel fut entendu et la conférence se réunit en pleine forêt près de la ville de Kauffingen, non loin du Wésér¹. Les archevêques de Cologne et de Trèves, les évêques de Bamberg, de Spire et d'Utrecht, y représentaient Henri IV, les archevêques ou évêques de Mayence, de Magdebourg, de Salzbourg, de Paderbon et de Hildesheim y défendaient les intérêts des Saxons. Lorsque ces délégués furent en présence, les évêques Saxons attendirent en silence qu'on leur fit connaître les propositions que le roi voulait bien communiquer, puisque l'initiative de la conférence venait de lui, mais, comme personne ne paraissait disposé à parler. Gebhard, archevêque de Salzbourg, se leva alors et fit une motion qui alarma grandement les représentants d'Henri IV. Après avoir rappelé, avec une grande éloquence dont Bruno nous a conservé les accents, les impitoyables rigueurs d'Henri IV contre les Saxons, Gebhard offrait cependant, en son nom et au nom des Saxons, de le reconnaître de nouveau pour leur roi et de lui obéir comme autrefois, si on lui prouvait qu'ils pouvaient le faire sans manquer à leurs obligations et à leurs devoirs, comme évêques et comme chrétiens. En revanche, il demandait qu'on abandonnât le parti d'Henri IV s'il était démontré, par des preuves irréfutables et par des textes tirés de l'Écriture sainte que les clercs et les laïques ne pouvaient se soumettre à son autorité, sans mettre en péril le salut de leur âme. A cette proposition, qui montre combien les

¹ Convenerunt autem episcopi ultra fluvium qui Wisara dicitur, in silva quæ inde Capuana vocatur quia ad urbem quæ Capua nominatur pertinere cognoscitur. BRUNO, *de bello saxonico*, c. 126.

Saxons étaient convaincus de la justice de leur cause, les délégués d'Henri IV opposèrent une fin de non-recevoir. Ils dirent qu'ils n'avaient pas mission pour suivre la discussion sur ce terrain; que résoudre ainsi à l'improviste un problème si important dépassait leur sagesse et leur compétence; ils terminèrent en déclarant que leur but était uniquement de négocier un armistice qui, partant du commencement de février 1081, irait jusqu'à la mi-juin de la même année. Sans repousser cette proposition, les Saxons, sachant très bien qu'Henri IV voulait employer ce temps à faire en Italie l'expédition qu'il méditait, demandèrent que l'armistice ne fût pas limité à la Germanie, que ce fut au contraire une trêve universelle. « Nous croyez-vous assez simples, dit en résumé Otto de Nordheim, qui assistait également à la séance et qui prit la parole, nous croyez-vous assez simples pour ne pas voir quelles sont vos perfides combinaisons? Vous désirez une armistice en Germanie pour pouvoir, pendant ce temps, déshonorer à votre aise la dignité apostolique. Le pape est notre chef et c'est pour le frapper que vous nous demandez de poser nos armes! Nous n'accepterons d'armistice que s'il s'applique à tous nos amis indistinctement. Allez en Italie, si vous voulez, mais vous aurez peut-être plus d'une surprise à votre retour, car j'espère bien que, pendant votre absence, votre patrie et vos foyers auront notre visite. Dès que nous le pourrons, nous choisirons un chef qui ne laissera pas impunies les injustices qui nous seraient faites. » Les Saxons approuvèrent les déclarations d'Otto de Nordheim et la conférence se sépara après avoir stipulé un armistice de sept jours seulement ¹.

Quelque peu rassurante que fut l'attitude des Saxons,

¹ BRUNO, *de bello Saxonico*, c. 126, 127, 128: MG. SS. V. Bruno termine son récit par ces mots; Sic ab invicem disceditur, tantum per septem dies altrinsecus pace data.

Henri IV n'en persista pas moins à vouloir descendre en Italie ; il comptait que son absence serait de courte durée et en cela il se trompait grandement, car s'il a été souvent facile d'entrer en conquérant en Italie, il a presque toujours été difficile d'en sortir, et Henri IV, comme bien d'autres victorieux, devait l'apprendre à ses dépens. En outre, le roi savait les Saxons assez divisés sur le choix de leur futur roi et il espérait bien que ces divisions neutraliseraient leurs forces, enfin l'expérience montrait que les Saxons, à peu près invincibles quand ils défendaient leurs foyers et leurs libertés, n'avaient plus la même ardeur et le même succès quand ils faisaient, en dehors de leurs frontières, des guerres de représailles. Dans les derniers jours de mars 1081, Henri IV prit donc la route du Brenner, se flattant que la chute définitive de Hildebrand allait enlever à ses ennemis en Germanie la force morale qui leur était indispensable.

CHAPITRE XXIII

Dernières luttes de Grégoire VII. — Sa mort.

Février 1081 — 23 mai 1085.

SOMMAIRE

Synode romain du mois de février 1081. — Instructions de Grégoire VII à Altmann de Passau et à Guillaume de Hirschau légats en Germanie. — Gisulfe de Salerne et le denier de saint Pierre dans les Gaules. — Conseils de modération donnés par le pape aux légats en France. — Attitude de Robert Guiscard à l'égard du saint-siège. — Il va en Epire faire la guerre à l'empereur d'Orient. — Henri IV en Italie et devant Rome. — Sa proclamation aux Romains. — Henri IV échoue et regagne l'Italie du nord. — La comtesse Mathilde et Anselme de Lucques. — Hermann de Luxembourg est nommé roi de Germanie. — Ambassade d'Alexis Comnène, empereur d'Orient, à Henri IV. — Seconde attaque d'Henri IV contre Rome en 1082, il échoue. — Jourdain, prince de Capoue, se joint à lui. — Lettre de Grégoire VII à Robert Guiscard. — Campagne de Robert Guiscard en Orient, son retour et son expédition à Rome. — Troisième attaque d'Henri IV contre Rome en 1083. — Il s'empare de la cité Léonine. — Tentatives de réconciliation entre Grégoire VII et Henri IV. — Synode romain du 20 novembre 1083. — Henri IV s'empare de Rome au mois de mars 1084, à l'exception du château Saint-Ange. — Henri IV sacré empereur par l'antipape Clément III. — Grégoire VII assiégé dans le château saint-Ange. — Il appelle Robert Guiscard à son secours. — Le duc normand marche sur Rome, fuite d'Henri IV, prise de Rome par Robert Guiscard, mai 1084. — Incendie de Rome. — Grégoire VII va à Salerne avec Robert Guiscard. — Synode de Salerne, dernière encyclique de Grégoire VII. — Missions confiées à divers légats. — Robert Guiscard repart pour l'Orient. — Maladie de Grégoire VII, ses derniers moments, sa mort, 23 mai, 1085. — Mort de Robert Guiscard à Corfou, 17 juillet 1085. — Epilogue. Résultat des luttes soutenues par Grégoire VII ; son programme finit par triompher.

Pendant que Henri IV faisait ses préparatifs pour se rendre en Italie, durant le mois de février 1081 Gré-

goire VII tint à Rome, au Latran, dans la basilique du Sauveur, le synode annuel ; le *Registrum* ne consacre que quelques lignes à cette assemblée qui se borna sans doute à prononcer contre les délinquants quelques sentences de déposition ou d'anathème. Henri IV et tous ses partisans y furent de nouveau excommuniés ; Ildimundus et Landon, deux seigneurs de la Campanie, y furent anathématisés avec leurs complices. Le synode confirma en outre l'excommunication, déjà prononcée par les légats du siège apostolique, contre les archevêques d'Arles et de Narbonne et enfin il suspendit de leurs fonctions quelques évêques qui, ayant été invités à se rendre à l'assemblée, n'y avaient pas paru et n'avaient envoyé personne pour les représenter ¹.

En réitérant l'anathème contre Henri IV, Grégoire VII

¹ GREGORII VII *Regist.* VIII, 20 a, p. 452 des *Mon. Greg.* de JAFFE. Nous ne connaissons pas les motifs qu'avait Grégoire VII pour excommunier les deux seigneurs lombards de la Campanie, Ildimundus et Landon ; ils avaient sans doute envahi les possessions du Mont-Cassin ou du saint-siège, ou avaient participé à quelque rébellion contre les Normands, alors amis et alliés du saint-siège. Quant à l'archevêque d'Arles, il s'agit d'Achard, dit Achard de Marseille, depuis longtemps en guerre ouverte avec le saint-siège. Déjà le 1^{er} mars 1079, Grégoire VII avait écrit au clergé et aux fidèles du diocèse d'Arles de donner un successeur à l'archevêque Achard parce qu'il avait été définitivement condamné par le légat Hugo, évêque de Die. — *Regist. Gregor. VII*, I, VI, 21, p. 358 sq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE. Un texte de la chronique de Hugo de Flavigny prouve qu'Achard fut de nouveau condamné et déposé au concile d'Avignon, tenu par le légat Hugo évêque de Die, et que Gibelinus ou Gibelinus lui fut donné pour successeur, HUGONIS, *Chronicon.* L. II, MG. SS. T. VIII, p. 422. — C'est probablement à cette nouvelle condamnation que Grégoire VII fait allusion. Sur Achard et Gibelin, cf. *Gallia Christ.*, t. I, col. 553 sq. édit. de 1715. — L'archevêque de Narbonne, condamné par le pape, était ce Pierre de Bérenger dont il a déjà été question et qui n'étant qu'évêque de Rodez avait voulu, contre tous les droits, s'emparer de l'archevêché de Narbonne ; cf. supra, t. III, p. 483. et *Gallia Christian.*, t. VI, p. 38. — Suivant en cela l'exemple de son prédécesseur Guifred, Pierre de Bérenger ne tint aucun compte des excommunications ou anathèmes du pape et de ses légats,

montrait clairement que la mort du roi Rodolphe n'avait en rien modifié ses convictions et ne changerait pas sa ligne de conduite; après cette mort, bien des personnes l'avaient supplié de mettre à profit cet événement inattendu et de négocier la paix avec Henri IV, d'autant mieux qu'on disait le souverain disposé à faire d'assez grandes concessions, mais Grégoire VII avait énergiquement refusé d'entrer dans une telle voie¹; le passé ne lui permettait guère en effet d'avoir encore quelque illusion sur les dispositions du roi et sur la sincérité de ses promesses, le conciliabule de Brixen venait au contraire de prouver que le pontife romain devait s'attendre à tout de la part de son ressentiment et de ses rancunes inassouvies.

Le 15 mars suivant, il écrivit à Hermann, évêque de Metz, cette longue lettre que nous avons reproduite intégralement dans l'introduction de cet ouvrage² et qui contient l'exposé le plus complet de ses principes sur les rapports de l'Église et de l'État. Elle montre avec quelle vigueur d'esprit et avec quelle décision doctrinale le pape se préparait à la lutte que tous prévoyaient aussi prochaine que redoutable.

On a parfois prétendu que Grégoire VII était surtout un illuminé et on a voulu expliquer par là son imperturbable courage, sa sérénité au milieu des épreuves et des dangers de toute sorte; rien de plus faux si nous entendons par illuminé, comme nous le faisons aujourd'hui, un homme qui dédaigne les moyens humains, qui supprime l'activité personnelle au profit de l'intervention divine. Non, tout en étant fermement persuadé que Jésus-Christ ne refuse jamais à son Église l'assistance qu'il lui a promise, Grégoire VII n'en a pas moins été un homme de

¹ Voyez plus loin p. 548 la lettre de Grégoire VII à Altmann de Passau et Guillaume de Hirschau.

² Cf. supra, t. I, Introduction, p. LXII.

gouvernement, il ne néglige rien de ce qui peut amener le triomphe de l'Église, il se dépense tout entier, il ira même, comme il le fait dans la lettre suivante, jusqu'à différer la punition des coupables, jusqu'à laisser l'épée dans le fourreau, sauf à la faire étinceler lorsque le moment opportun sera venu.

Peu après le synode, Grégoire VII, désireux d'indiquer à ses fidèles de la Germanie les devoirs que leur imposait la mort prématurée du roi Rodolphe, écrivit en effet à Altmann, évêque de Passau, et à Guillaume, abbé de Hirschau, qui, par leur fidélité éprouvée, avaient mérité d'être dans leur pays les représentants du saint-siège.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à A(ltmann) notre bien-aimé frère dans le Christ et coévêque de Passau et à G(uillaume), vénérable abbé de Hirschau salut et bénédiction apostolique.

« Nous remercions votre prudence du soin extrême que vous avez mis à nous faire connaître la vérité, surtout à cause des nombreux bruits contradictoires qui nous arrivent de vos pays.

« Voici, de notre côté, ce que nous avons à vous communiquer : à la nouvelle de la mort du roi Rodolphe d'heureuse mémoire¹, presque tous nos fidèles nous ont sollicité à plusieurs reprises et nous sollicitent encore de recevoir en grâce, Henri qui, comme vous le savez, est disposé à nous céder en beaucoup de choses et qui a pour lui presque tous les Italiens ; ils ajoutent que si Henri, ne pouvant avoir la paix avec nous, vient en Italie, comme il en a l'intention, et s'il s'élève contre la sainte Église, nous n'avons à attendre de vous aucun salut. Si ce secours vient à nous manquer à nous qui méprisons son orgueil, il n'y aura pas grand inconvénient. Mais si notre fille M(athilde) dont les soldats sont dans les dispositions que vous savez, n'est pas soutenue par vous, à quoi s'attendre ? Si non que les siens refusant de combattre et la traitant de folle, elle soit forcée de faire la paix avec Henri ou de perdre ce qu'elle possède. Il convient donc de l'informer exactement si elle peut compter être secourue par vous.

¹ Mort le 16 octobre 1080, cf. supra, t. III, p. 529.

« Si, par hasard, Henri vient en Lombardie ¹, nous désirons alors, frère bien-aimé, que tu avertisses le duc Welf ² de remplir fidèlement, à l'égard du bienheureux Pierre, les promesses qu'il nous a faites, en présence de l'impératrice A(gnès) et de l'évêque de Côme³, lorsqu'il a été décidé qu'après la mort de son père ⁴, il hériterait de son bénéfice ⁵. Nous désirons en effet l'attacher étroitement au bienheureux Pierre et l'employer spécialement à son service. Si telle est sa volonté et si, par amour pour le bienheureux Pierre et pour obtenir le pardon de leurs péchés, d'autres grands personnages sont, à ta connaissance, dans les mêmes sentiments, fais en sorte qu'ils agissent conformément à leurs convictions et informe nous exactement de ce que tu auras obtenu. Ce serait là, croyons-nous, le plus sûr moyen de détacher d'H(enri) les Italiens et, avec le secours de Dieu, de les décider à servir fidèlement le bienheureux Pierre.

• Avertissez en outre tous ceux qui craignent Dieu et veulent la liberté de l'épouse du Christ, de ne se laisser entraîner par aucun favoritisme et par aucune crainte, de ne pas se hâter de faire choix d'une personne qui n'aurait ni les mœurs ni les qualités nécessaires à un roi et qui ne prendrait pas à cœur la défense de la religion chrétienne. Mieux vaut, après quelques retards, élire un roi selon Dieu et pour l'honneur de la sainte Église, que d'élever précipitamment sur le trône un roi indigne. Nous savons, il est vrai, que nos frères sont fatigués de cette lutte si longue et de ces troubles multipliés, mais il est plus noble de combattre longtemps pour la liberté de la sainte Église que de se courber sous une misérable et diabolique servitude. Les malheureux qui sont les membres du diable combattent pour être misérablement opprimés par lui, au contraire, les membres du Christ combattent pour ramener ces infortunés à la liberté chrétienne.

« Il faut donc grandement prier et faire de très abondantes aumônes, il faut, par tous les moyens, supplier notre Rédempteur pour que nos ennemis, que nous aimons conformément au précepte qu'il nous a donné, rentrent en eux-mêmes et reviennent dans le sein de la sainte Église, et pour qu'il accorde, dans sa bonté, à so

n

¹ Sur la date de l'entrée de Henri IV en Italie, cf. *infra*, p. 363.

² Welf duc de Bavière.

³ Rainald, évêque de Côme, de 1061 à 1084.

⁴ Le marquis Azzo II.

⁵ D'après Bernold, — *BERNOLDI Chronicon*. MG. SS. V, p. 465, — cette mort du marquis Azzo II n'aurait eu lieu qu'en 1097.

épouse, pour laquelle il a daigné mourir, un guide et un défenseur digne d'elle. Si ce roi ne se montre pas à l'égard de la sainte Église, obéissant, humblement dévoué et utile, comme il convient à un roi chrétien et comme nous l'avons espéré de R(odolphe), non seulement la sainte Église ne le favorisera pas mais elle le combattra. Tu sais parfaitement toi-même, frère bien-aimé, ce que la sainte Église romaine a espéré de ce roi R(odolphe) et ce qu'il promettait. Il faut donc s'assurer qu'au milieu de tant de périls et de labeurs, nous n'ayons pas moins à espérer de celui qui va être élu à la royauté. Voici donc l'exposé des promesses que la sainte église romaine exige de lui sous la foi du serment.

« A partir de ce moment et à tout jamais, je serai, de bonne foi, fidèle au bienheureux Pierre apôtre et à son vicaire, le page Grégoire, actuellement vivant ; tout ce que le pape me prescrira en se servant de cette formule : *en vertu de la véritable obéissance*, je l'accomplirai fidèlement, comme il convient à un chrétien. Au sujet de l'administration des églises, au sujet des terres et du cens que l'empereur Constantin et l'empereur Charles ont donnés à saint Pierre, de même, au sujet de toutes les églises ou possessions offertes ou concédées, à une époque quelconque, au siège apostolique, par des hommes ou des femmes et qui sont ou qui seront en ma puissance, je m'entendrai avec le pape, de façon à éviter tout danger de parjure et de perte de mon âme. Avec le secours du Christ, je rendrai à Dieu et à saint Pierre les honneurs et les services qui leur sont dus. Dès qu'il me sera donné d'être en présence du pape, je mettrai mes mains dans les siennes pour être son féal et celui de saint Pierre.

« Du reste, connaissant ton fidèle attachement au siège apostolique, sachant par expérience combien il est sincère, nous laissons à ton autorité et à la fidélité que tu dois au bienheureux Pierre, le soin d'examiner s'il faut ajouter ou retrancher à cette formule, sans toutefois modifier ce qui concerne la promesse de fidélité et d'obéissance.

« Touchant les prêtres, au sujet desquels vous nous avez interrogé, il nous semble que, pour le moment, il faut les supporter et tempérer à leur égard la rigueur des canons et cela à cause des malheurs des temps et à cause du petit nombre des bons, car il y en a bien peu qui remplissent, en fidèles chrétiens, les devoirs de la religion. Au retour de la paix et de la tranquillité, retour, qui, nous l'espérons, ne se fera pas attendre, grâce à la miséricorde de Dieu,

on pourra s'occuper d'eux avec plus d'opportunité et leur faire observer les prescriptions canoniques.

« Toutefois, pour ce qui concerne ce Buggo ¹ dont vous nous faites connaître la malice, nous lui avons si peu accordé imprudemment le pouvoir d'absoudre, que nous ne nous souvenons même pas de l'avoir vu, ou d'avoir été en rapport avec lui.

« Dans le saint synode que nous avons, avec le secours de Dieu, tenu dernièrement ², nous avons, en effet, excommunié de nouveau tous ceux qui l'étaient déjà, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait d'une manière suffisante et nous avons recommandé à la multitude des frères présents d'implorer tous les jours, la miséricorde de Dieu pour qu'elle ramène ces excommuniés, par la voie de la pénitence, dans le sein de la sainte Eglise leur mère et qu'elle leur accorde de persévérer dans le bien. Nous ne voulons en effet la perte de personne, nous désirons le salut de tous dans le Christ ³.

Grégoire VII écrivit une seconde lettre à Altmann de Passau, bien probablement avant la venue d'Henri IV en Italie, et, de nouveau, conseilla au légat d'user d'une grande modération dans ses rapports avec le clergé de la Germanie. « Il faut, lui écrit-il, qu'avec les conseils de notre frère, l'archevêque de Salzbourg ⁴ et des autres évêques nos frères, tu t'efforces de faire rentrer dans le devoir les évêques qui ont erré en faisant acte d'adhésion à H(enri), reçois d'une manière fraternelle ceux qui se décideront à revenir sur leurs pas. Je te recommande particulièrement l'évêque d'Osnabruck, car nous avons appris qu'il voulait s'attacher fidèlement à nous, fais lui bon accueil et n'hésite pas, s'il y a lieu, à le défendre contre toute injustice, comme on défend un frère ⁵. »

¹ Nous ne connaissons pas par ailleurs ce Buggo dont parle le pape.

² Le synode du mois de février 1081; voyez le début du présent chapitre.

³ GREGORIUS VII *Regist.* VIII, 26 (ix 3), p. 473 sqq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE. La lettre n'est pas datée, mais les indications chronologiques qu'elle contient prouvent qu'elle est du mois de mars ou du commencement d'avril 1081.

⁴ Gebhard, archevêque de Salzbourg.

⁵ GREGORIUS VII *Regist.* VIII, 33 (ix 10) p. 484 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE.

Ce n'est pas là, on le voit par ces deux lettres, le langage d'un homme emporté par la lutte et ayant mis de côté toute prudence et toute mesure, c'est plutôt un temporisateur qui parle, un homme ayant d'autant plus de souci des intérêts qui lui sont confiés qu'il s'agit du salut des âmes dont il est responsable devant Dieu.

Le pape n'ignorait pas, la lettre aux légats le prouve, que ses amis de Germanie seraient dans l'impossibilité de venir à son aide en Italie, si Henri IV descendait dans ce pays, comme il en manifestait l'intention ; aussi, pour ne pas être pris au dépourvu, chercha-t-il, non pas seulement à se procurer des hommes d'armes ainsi qu'il l'avait fait en allant à Ceprano, mais à avoir des ressources financières suffisantes. La lettre suivante écrite aux deux légats du saint-siège en France, à Pierre, cardinal évêque d'Albano, et à Gisulfe, prince de Salerne, montre que son attention était aussi éveillée de ce côté ; il faut avouer que, lorsque on connaît le passé de Gisulfe, prince de Salerne, ce n'est pas sans surprise qu'on le retrouve investi de cette dignité de légat du saint-siège dans les Gaules ; nous avons vu que les chroniqueurs de l'Italie du sud, surtout Aimé et la chronique du Mont-Cassin, n'ont pas assez de malédictions et d'anathèmes contre le farouche tyran qui avait commis à Salerne d'abominables horreurs. Même en faisant dans leurs récits la part de l'exagération, ce qui reste est largement suffisant pour incriminer, à tout jamais, le dernier prince lombard de Salerne. Aussi, pour comprendre la conduite de Grégoire VII à son égard, faut-il se rappeler que, dans sa lutte contre les Normands, Gisulfe avait été, par la force des choses, l'allié de Grégoire VII ; obligés l'un et l'autre de faire face à un ennemi commun, ils n'avaient pu faire autrement que de réunir leurs efforts pour le tenir en échec. Après avoir perdu tous ses états, Gisulfe, comme

il a été dit, était venu à Rome, demander à Grégoire VII un asile que celui-ci ne pouvait guère lui refuser et, pour utiliser les loisirs et l'expérience militaire du vaincu, le pape l'avait chargé de défendre contre les Normands la partie de la Campanie qui n'était pas encore tombée en leur pouvoir¹. Plus tard, Grégoire VII ayant relevé les Normands de l'excommunication et ayant fait la paix avec eux, la présence à Rome de leur mortel ennemi Gisulfe devenait un embarras grave ; qui sait même si Robert Guiscard n'a pas demandé son éloignement ? Ou s'explique donc que Grégoire VII l'ait alors envoyé dans les Gaules pour y recueillir les sommes provenant du denier de saint Pierre ; la mission, on le comprend, pouvait être remplie par un laïque, sans qu'il eût à intervenir dans les questions ecclésiastiques. Voici la lettre de Grégoire VII :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils P(ierre), évêque d'Albano et G(isulfe), prince de Salerne, légats de notre siège apostolique dans les Gaules, salut et bénédiction apostolique.

« Vous connaissez la mission qui vous est confiée. Agissez avec dignité en toute chose, comme si j'étais présent ou plutôt parce que je suis présent, puisque vous me représentez. Il faut dire à tous les Gaulois, il faut leur prescrire, au nom de la véritable obéissance, que chaque maison doit, tous les ans, payer au moins un denier au bienheureux Pierre, si, comme autrefois, ils le reconnaissent pour leur père et leur pasteur. On lit, en effet, dans le livre de l'empereur Charles, conservé dans les archives de l'église du bienheureux Pierre, que cet empereur colligeait, tous les ans, pour le service du siège apostolique, douze cents livres en trois endroits différents, à Aix-la-Chapelle, à Sainte-Marie-du-Puy et à Saint-Giles, sans compter ce que chacun donnait spontanément. Le même grand empereur offrit la Saxe au bienheureux Pierre avec le secours duquel il l'avait vaincue, il voulut, par cette offrande, donner une preuve de son dévouement et de sa libéralité ; les Saxons ont ce fait

¹ Cf. supra, t. III, chap. XIX, p. 323.

consigné dans leurs annales, ceux d'entre eux qui sont instruits le connaissent ¹. »

Les conseils de prudence et de modération que Grégoire VII envoyait aux deux légats en Germanie, à Altmann, évêque de Passau, et à Guillaume, abbé de Hirschau, il les envoya aussi, sur ces entrefaites, à Hugo, évêque de Die, et à Aimé, évêque d'Oleron, chargés l'un et l'autre de représenter le saint-siège dans les Gaules.

A l'exception de l'archevêque de Rouen, les deux délégués de Grégoire VII avaient frappé d'une sentence de suspense tous les prélats de la Normandie, y compris l'abbé de la Couture au Mans, récemment réintégré dans sa charge par Grégoire VII, parce qu'ils n'avaient pas paru au concile auquel ils avaient été invités. Le pape demande aux légats d'abroger cette sentence de suspense et excuse ces prélats en disant qu'ils n'ont pas eu l'intention de désobéir, que la crainte de s'attirer l'animadversion du roi d'Angleterre ² les a, seule, empêchés de répondre à l'invitation. Il ajoute qu'il faut se garder d'exaspérer, par de telles mesures, le roi d'Angleterre ; que, sans être aussi religieux qu'on pourrait le désirer, ce roi ne vend cepen-

¹ GREGORII VII *Regist.* VIII, 23, p. 468 des *Mon. Greg.* de JAFFE ; sur la date de cette lettre cf. *infra*, p. 616 note 1. L'affirmation du pape à l'endroit de la Saxe est intéressante à signaler ; c'est, à ma connaissance, le seul passage de sa correspondance où il se soit ainsi exprimé sur ce point. On ne s'explique pas pourquoi le pape a ainsi parlé à des légats en France au lieu de le dire à ses légats en Germanie. Du reste, la phrase est d'autant plus significative qu'à ce moment le roi Rodolphe, qui avait été vraiment roi de Saxe était mort, et que son successeur n'était pas encore nommé.

² Le texte de la lettre porte *metus regis Francorum*, mais n'y a-t-il pas là une faute de copiste puisqu'il s'agit d'évêques normands, dépendant du roi d'Angleterre et qui n'avaient rien à redouter de la colère du roi de France ? La suite de la lettre montre aussi que le pape n'a en vue que le roi d'Angleterre.

dant pas et ne détruit pas les églises de Dieu, qu'il assure à ses sujets les bienfaits de la paix et de la justice, qu'il a refusé de faire alliance avec les ennemis du Christ, enfin qu'il oblige les clercs à quitter leurs femmes et les laïques à payer la dîme. Qu'on ait des égards, des ménagements pour un prince qui suit une telle ligne de conduite, rien de plus juste et Grégoire VII cite, à l'appui de ce qu'il avance, des précédents tirés de l'Ancien Testament et de l'histoire de l'Église.

Le pape blâme en outre les deux légats pour avoir excommunié, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas payer la dîme, divers personnages qui, auparavant, faisaient cause commune avec eux contre les prêtres simoniaques ou de mœurs déréglés, et il leur répète qu'il faut savoir temporiser, laisser aux délinquants le temps de rentrer en eux-mêmes et attendre, sans rien brusquer, des jours meilleurs, que la bonté de Dieu ne saurait retarder¹.

En parlant ainsi, Grégoire VII n'obéissait, est-il besoin de le dire? à aucun sentiment de crainte; les preuves de décision, d'intrépidité et de bravoure qu'il a données à travers toute sa longue carrière, permettent amplement d'affirmer qu'il n'a connu que la crainte de Dieu, mais il fait comme le capitaine d'un navire qui, voyant venir l'orage, laisse au vent le moins de prise possible pour traverser la tourmente dans les conditions les moins défavorables. Vouloir lui reprocher cette prudence, ce serait oublier la lourde responsabilité qui pesait sur lui en tant que pasteur suprême, c'est certainement la conscience de cette responsabilité qui, plus d'une fois, a modéré son ardeur et calmé son impétuosité.

¹ GREGORII VII *Regist.*, VIII 28, p. 478 sq. des *Mon. Gregor.* de JAFFE.

Quelles étaient, au printemps de 1081, les dispositions de Robert Guiscard à l'égard de la papauté? Grégoire VII pouvait-il vraiment compter sur son appui matériel, quoique, une première fois déjà, cet appui lui eut fait défaut¹? Il était, on le comprend, d'une importance exceptionnelle pour le pape d'être fixé sur ce point; aussi, avant le carême de 1081 envoya-t-il la lettre suivante au cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, son intermédiaire ordinaire avec les Normands :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Didier vénérable abbé du Mont-Cassin, salut et bénédiction apostolique.

« Ta dilection sait combien la sainte église romaine a fondé d'espérances sur sa réconciliation avec le duc Robert, et les craintes causées à ses ennemis par cet événement; tu n'ignores pas non plus de quelle utilité peut être le duc à ce siège apostolique. Comme, jusqu'à présent, ces espérances partagées par beaucoup de fidèles, n'ont pas été réalisées, c'est là une vérité trop évidente, nous désirons que tu l'informes de ses dispositions à l'égard de l'église romaine. Insiste surtout pour savoir s'il consent à venir lui-même en personne ou à nous envoyer son fils dans le cas où nous aurions après Pâques une expédition à faire, (c'est-à-dire après le 4 avril 1081). Si cette expédition n'est pas nécessaire, qu'il dise avec précision quel contingent militaire il enverra très certainement après Pâques, pour être incorporé dans l'armée de saint Pierre. Tâche aussi de savoir adroitement si, pour sanctifier le carême, durant lequel les Normands n'ont pas l'habitude de faire la guerre, le duc ne consentirait pas à venir à cette époque conférer avec nous ou avec notre légat, sur une des terres de saint Pierre; il s'y rendrait après une invitation spéciale et avec un cortège suffisant. Ce zèle de son obéissance confirmerait les bons dans leur fidélité au siège apostolique et ramènerait, par la terreur ou par la force, les rebelles ou les contumaces à la soumission et au respect dû à la sainte église romaine; il ferait ainsi à Dieu le don gratuit de son armée.

« Au sujet de son neveu Robert de Loritello, rappelle au duc ce

¹ Cf. supra, t. III, chap. xxii, p. 532 sq. L'abstention de Robert Guiscard et des autres Normands n'avait pas permis à Grégoire VII d'organiser l'expédition projetée contre l'antipape à Ravenne.

qu'il nous a promis. Le comte ne devait pas envahir d'autres domaines du siège apostolique en dehors de ceux qu'il a déjà et nous apprenons cependant qu'il ne cesse de le faire. Recommande donc au duc de réprimer l'audace sacrilège de son neveu ; qu'il l'exhorte à faire oublier le passé et à se tenir en paix à l'avenir ; en agissant ainsi, il se rendra propice le bienheureux Pierre dont la colère ou la grâce peuvent le perdre ou le sauver pour l'éternité.

« Nous n'avons aucune nouvelle certaine d'au delà les monts, si ce n'est que tous ceux qui nous arrivent de ce pays affirment, que la situation de Henri est plus mauvaise que jamais ¹. »

Didier échoua dans sa mission : le duc ne voulut pas sortir de son inquiétante réserve et continua ses préparatifs pour envahir l'empire d'Orient ; aussi, dans le courant d'avril et lorsque Henri IV était déjà à Ravenne, Grégoire VII écrivit de nouveau à l'abbé du Mont-Cassin ; sa lettre est plus pressante, car le danger augmentait.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Didier, vénérable cardinal de saint Pierre et abbé du Mont-Cassin, salut et bénédiction apostolique.

« Sache, notre très aimé frère, qu'Henri, prétendu roi, se trouve, comme nous l'avons appris de source certaine, dans les environs de Ravenne et qu'il se dispose à venir, s'il le peut, à Rome vers la Pentecôte. Les nouvelles que nous avons reçues d'au delà les monts et de la Lombardie prouvent qu'il n'a avec lui que peu de monde, mais on assure qu'il compte recruter une armée dans le pays de Ravenne et dans la Marche, pour se diriger ensuite avec elle sur Rome. Nous ne pensons pas qu'il réussisse, car il ne peut même pas trouver des vivres dans les pays qu'il traverse. Tu sais, frère bien aimé, que si l'amour de la justice et le zèle de l'honneur de la sainte Église n'inspiraient notre conduite, que si nous voulions nous montrer favorable aux détestables projets du roi et des siens, aucun de nos prédécesseurs n'aurait été obéi et honoré par les rois et les archevêques, autant que nous le serions par ce roi et cet archevêque. Mais nous méprisons également leurs menaces et leurs offres de service ; nous sommes même, s'il le faut, décidé à souffrir la mort plutôt que d'approuver leurs impiétés et de désertier la cause de la justice.

¹ GREGORII VII *Regist.*, VIII, 27 (IX, 4). JAFFE, p. 477.

Sois nous donc fidèle, nous te le demandons, pour que l'église romaine, qui attend beaucoup de toi, soit par toi honorée et fortifiée.

« La comtesse Mathilde nous écrit qu'elle a appris de très bonne source qu'un traité aurait été conclu entre le prétendu roi et le duc Robert ; le fils du roi épouserait la fille du duc, et, à cette occasion, le roi donnerait la Marche. Les Romains seront facilement persuadés que ce traité existe, s'ils voient que le duc nous refuse le secours qu'il nous a solennellement promis, sous la foi du serment. J'appelle toute ton attention sur ce point, sache ce qu'il y a de vrai dans cette affaire. Viens auprès de nous dès que cela te sera possible ; enfin sache que les Romains et tous ceux qui m'entourent sont remplis de foi et de l'esprit de Dieu et très disposés à s'employer à notre service¹. »

Ainsi, non seulement Grégoire VII ne recevait aucun secours de Robert Guiscard, mais il en était à se demander si le duc ne faisait pas cause commune avec Henri IV, et si Rome et les domaines de la papauté n'allaient pas être envahis à la fois du côté du nord et du côté du sud.

La suite prouva que la comtesse Mathilde se trompait et que Robert Guiscard avait décliné les propositions qui lui furent certainement faites de la part d'Henri IV, car Anne Comnène et Guillaume de Pouille mentionnent également ces négociations. Lorsque l'ambassade du pape, bien probablement conduite par Didier, vint une dernière fois avertir le duc du danger que couraient Rome et Grégoire VII, Robert Guiscard raconta aux envoyés les menées d'Henri IV et comment il y avait coupé court ; il ajouta que s'il avait pu prévoir l'arrivée d'Henri IV en Italie, il n'aurait certainement pas organisé une telle expédition contre l'empire d'Orient, qu'il était trop tard pour reculer et renoncer à l'entreprise. Du reste, il promettait de prendre les meilleures dispositions pour qu'en son absence le pape ne fût pas sans secours².

¹ GREG. *Regist.* VIII, 34 (IX, 11). JAFFE, 485.

² *Alexiadis*, l. I, 13, t. I, p. 67.— Anne Comnène dit que Robert Guis-

Ce fut à la fin d'avril ou au commencement de mai 1081 que les envoyés du pape vinrent trouver Robert Guiscard et, à ce moment là en effet, les préparatifs touchant à leur fin, le duc était sur le point de s'embarquer.

« Étant parti de Salerne, écrit Anne Comnène, Robert Guiscard vint à Otrante où il séjourna quelques jours, attendant sa femme Sikelgaita (car elle accompagna son mari dans cette guerre, et c'était un spectacle vraiment odieux que de voir cette femme ainsi revêtue de ses armes) ; lorsqu'elle fut arrivée, il l'embrassa et aussitôt dirigea ses troupes vers Brindisi, le meilleur port de toute la Pouille. A Brindisi où il descendit, il réunit l'armée ainsi que les navires de guerre et les transports ; c'est de là qu'il voulait partir pour envahir notre pays.

« Étant encore à Salerne, il avait envoyé un de ses nobles nommé Raul en ambassade à l'empereur Botoniate, qui s'était emparé du souverain pouvoir après en avoir chassé Ducas, et il voulait, avant de s'embarquer, connaître le résultat de cette démarche.

« Raul avait reçu pour mission de faire connaître à l'empereur les griefs qui décidaient Robert Guiscard à lui faire la guerre ; Botoniate avait séparé de son mari la fille de Robert Guiscard, mariée à l'empereur Constantin, et ce dernier avait été lui-même dépossédé de l'empire ; telle était l'injure que le duc voulait venger sans retard. Le même envoyé devait remettre des présents et des lettres

card répondit autrement que par lettres aux demandes d'Henri IV ; elle donne en outre le contenu d'une lettre que le duc normand aurait écrite au pape, mais elle est bien probablement de l'invention de la princesse. GUILLAUME DE POUILLE écrit :

Ante tamen paulo quam transeat, accelerare
 Hunc regis mandata monent, quem papa notarat
 Regno privari censens, ut conferat illi
 Auxilium contra papam tumidosque quirites,
 Qui facti fuerant non cum ratione rebelles.
 Tempore rex Romani veniens obsederat illo.
 Dux quamquam placidi dederit responsa favoris :
 Legati redeunt sine quolibet emolumento.
 Gregorio papa, cui pura mente favebat
 Omnia notificat damnati nuncia regis,
 Seque fatetur iter nullatenus illud inisse,
 Adventum hostilem prænoscere si valuisset ;
 Sed qui jam tantos compleverat ipse paratus,
 A tantis se posse negat desistere captis.

remplies de protestations d'amitié au grand domestique et général des troupes d'Occident, c'est-à-dire à mon père Alexis, alors revêtu de ces fonctions. Robert attendait donc à Brindisi le retour de Raul. La concentration des troupes et de la flotte n'était pas terminée que Raul, revenant de Byzance, aborda à Brindisi, mais les réponses qu'il apportait ne firent qu'exciter la colère du barbare, surtout parce qu'elles retournaient contre Robert les raisons absurdes alléguées par lui pour légitimer son agression contre les Romains. Ainsi Raul déclarait que le prétendu empereur Michel, qui se trouvait auprès de Robert, n'était qu'un moine et un imposteur ayant voulu se faire passer pour l'empereur, que toute cette affaire était une pure comédie. Lui, Raul, avait vu de ses propres yeux à Constantinople, dans un monastère et en habit de deuil, cet empereur Michel renversé du pouvoir et il s'était assuré de son identité. A cette déclaration, Raul ajouta ce qu'il avait appris lorsqu'il revenait de sa mission, c'est-à-dire que mon père ayant, comme je le raconterai plus tard, renversé Botoniate, s'était emparé du pouvoir et avait rappelé et associé au pouvoir l'illustre Constantin, fils de Ducas.

« Raul se servait de ces dernières nouvelles comme d'un argument pour persuader Robert de ne pas faire la guerre. « De quel droit, disait-il, faire la guerre à Alexis puisque c'est Botoniate qui est l'auteur de l'injure, puisque c'est lui qui a dépossédé de l'empire Romain ta fille Hélène ? Tu agiras injustement si, pour des injures commises par d'autres, tu attaques ceux qui ne t'ont rien fait. Aussi je crains que te lançant dans une guerre injuste, tu ne perdes tout, tes navires, tes armes et tes troupes. » Ce discours remplit Robert d'une telle fureur qu'il faillit se précipiter sur Raul ; d'un autre côté, ce faux Ducas, ce faux Michel, qui, en réalité, nous l'avons déjà dit, n'était qu'un recteur, fut d'autant plus furibond que le témoignage porté contre lui était écrasant et sans réplique. Robert avait contre Raul un autre sujet de mécontentement ; il provenait de ce que Roger, frère de Raul, avait passé aux Romains et leur avait communiqué le plan de campagne du duc ; aussi Raul se voyant menacé des plus graves châtimens et même de la mort, se hâta de prendre la fuite et trouva un asile auprès de Boëmond ¹. »

¹ *Alexiadis*, l. I, 15, t. I, p. 70 sq. — Dans ses notes sur l'*Alexiade*, Du Cange parle de ce Raul, surnommé Pel-de-Leu (peau de loup), parce qu'il portait ordinairement sur ses habits une peau de loup et rapporte qu'après être passé avec son frère au service de l'empereur Alexis, il fut à Constantinople le chef de l'illustre famille des *Rautini* si souvent

Au mois d'avril 1081, une nouvelle révolution avait en effet éclaté à Constantinople ; le vieil empereur Nicéphore Botoniate, qui croyait remplacer par l'astuce et l'intrigue l'esprit militaire qui lui manquait complètement, fut contraint d'abdiquer, se réfugia au monastère de Périblepte, et les Comnène reprirent le pouvoir. Alexis Comnène, neveu de l'ancien empereur Isaac Comnène, poussé à bout par les mauvais procédés de Nicéphore Botoniate que rendaient jaloux les nombreux exploits du brillant général, s'était fait proclamer empereur par ses légions, avait ensuite attaqué Adrianopolis, et de là avait marché sur Constantinople où il fut couronné empereur.

Comme l'insinue Anne Comnène, le nouveau souverain, l'empereur Alexis, n'ignorait pas les préparatifs de Robert Guiscard contre l'empire ; aussi, pour désarmer sa colère, usa-t-il d'une grande bienveillance à l'égard de la famille de Michel VII. Constantin Porphyrogénète fut autorisé à prendre le titre d'empereur, à porter la couronne et la pourpre et eut sa part de gouvernement. Quant à sa fiancée, la jeune princesse Hélène, fille de Robert Guiscard, elle fut traitée à Constantinople avec tous les honneurs dus à son rang et à son illustre père ¹.

Ces procédés restèrent sans influence sur les déterminations de Robert Guiscard ; ce que voulait le Normand, nous l'avons déjà dit, ce n'était pas tant venger Michel VI ainsi que son gendre et sa fille ; il aspirait surtout à s'em-

mentionnée par les écrivains byzantins. Cf., t. II des *Œuvres* d'A. COMNÈNE, p. 439, édit. de Bonn, 1878.

¹ Roberti genitæ non parvum blandus honorem
Exhibet (Alexius), audierat quem velle venire, laborans
Pacificare ducem, quo sic avertere mentem
Posset ab inceptis. Sed mens ducis ardua nescit
Cedere proposito.

GUILLER. APUL., l. IV, v. 455 sqq. MG. SS. T. IX, p. 282. — A. COMNÈNE, *Alexiadis*, l. III, 4, t I, p. 149.

parer, pour son propre compte, de Constantinople et de l'empire. C'est par cette conquête qu'il rêvait de terminer sa carrière militaire, pour entrer dans l'histoire le front ceint de la couronne impériale de Constantin le Grand.

Dans la seconde moitié de mai 1081, Robert Guiscard s'embarqua à Otrante avec le gros de son armée, et un vent favorable le transporta, en quelques heures, à Valona sur les côtes de l'Épire, tandis qu'une partie de la flotte se rangeait dans le port d'Oricus¹. Avant de partir, il avait désigné pour gouverner ses états pendant son absence son fils Roger, issu de son mariage avec Sikelgaïta, et il le présenta aux grands de la Calabre et de la Pouille comme son successeur, s'il succombait durant l'expédition.

Roger était encore bien jeune, il avait à peine vingt-et-un ans; aussi son père lui prescrivit de se conduire d'après les conseils du comte Gehrard et de Robert, comte de Loritello. Nous avons vu que Grégoire VII se plaignait des incessantes invasions de ce Robert de Loritello dans les états de l'Église, mais la paix avait dû être conclue entre le pontife et le comte, puisque Robert Guiscard recommanda par dessus tout à son fils et à ses deux conseillers de surveiller les mouvements d'Henri IV et d'accourir au secours de Grégoire VII si ce dernier en avait besoin².

¹ G. MALATERRA : *Historia Sicula*, l. III, chap. XXIII, indique l'époque du départ de Robert Guiscard; il est d'accord sur ce point avec la chronique de LUPUS, ad annum 1081, qui rapporte que, peu après son arrivée en Orient, au mois de juin, le duc assiégea Durazzo.

²

Advenit interea conjux comitesque rogati.
Egregiam sobolem multo spectante Rogerum
Accersit populo, cunctisque videntibus illum
Hæredem statuit, præponit et omnibus illum,
Ipse quibus prælotus erat dignissimus hæres,
Iste patris tanti patruelibus atque paternis
Moribus ornatus, quante foret iudolis, ipso
Primæve cultu virtutis significabat.

Robert Guiscard était peut-être de bonne foi en faisant ces recommandations ; mais comme il amenait avec lui les meilleures troupes normandes, presque tous les soldats disponibles, que pouvait faire pour le pape le gouvernement qu'il laissait derrière lui ? C'est à peine s'il parvint à maintenir dans le devoir les populations grecques et lombardes de l'Italie du sud, encore peu habituées au joug normand ; en réalité, Grégoire VII restait sans allié et seul en face d'Henri IV et de l'antipape.

Lorsque Robert Guiscard faisait voile pour l'Épire, Henri IV avait déjà traversé les Alpes et fait son entrée en Lombardie ; il suivit, sans rencontrer d'obstacle la route du Brenner ¹, et, le 4 avril 1081, célébra à Vérone la fête de Pâques ². Il vint ensuite à Milan et puis traversa

Inis proprium Latii totius et Appula queque
Cum Calabris Siculis loca dux dat habenda Rogero.
Roberto comiti committitur atque Girardo ;
Alter fratre satus, fidissimus alter amator
Et virtutis amans erat et probitalis uterque.
Hos rogat ut pape solatia si qua valebant
Non adhibere negent.

GUILLELM. APUL. L. IV. v. 174 sqq.
MG. SS. T. IX. p. 283.

A. COMNÈNE, d'accord avec G. DE POUILLE, écrit de son côté : τοσούτον μέντοι τοῦ πάπα προσέθετο, ὅτι τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ Ρογέρου ὃν Ἀπουλίας ἀπάσης χειροτονησεν ἄρχοντα καὶ Βοριτόλαν τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ προσκαλοῖτο κατὰ τοῦ Ἐνεργίου ρηγος, προθυμότερα πρὸς αὐτὸν ἀγκισθῆναι καὶ τὴν δυνατὴν εἰσενεγκεῖν συμμαχίαν.

Comme le fait remarquer le savant Du Cange, Βοριτόλαν est ici pour Λοριτόλαν, car il s'agit certainement de Robert de Loritello, et comme il était neveu et non pas frère de Robert Guiscard, il faut entendre ἀδελφὸν dans le sens de ἀδελφοδῶν, *fratre satus*, comme dit très bien Guillaume de Pouille. Cf. C. DUCANGH *in Alexiadem. notae*. T. II des *Œuvres* d'A. COMNÈNE, p. 433, édit. de Bonn.

¹ Bruno se trompe lorsqu'il écrit : Henricus intrante Martio intravit Italianam ; — de bello Saxonico, col. 120 — le 18 mars en effet, il était encore à Ratisbonne ; cf. *Itinerar Kaiser Heinrichs IV* de E. KILIAN, p. 80 et note 1 de cette page.

² BERNOLDI *Chronicon* ad an. 1081 MG. SS. T. V.

Pavie pour aller à Ravenne concerter avec l'antipape le plan de campagne qui, croyait-il, allait le mettre rapidement en possession de Rome. Sa confiance était si absolue qu'il se contenta de recruter un petit corps d'armée ; parmi les personnages importants qui l'accompagnaient, se trouvaient, outre l'antipape Guibert, Thédald, archevêque de Milan, Liemar, archevêque de Brême, Burchard, évêque de Lausanne et chancelier pour le royaume d'Italie, plusieurs autres évêques de la Germanie ou de la Lombardie, et enfin Manassès, l'archevêque déposé de Reims, espérant, sans doute, que la chute de Grégoire VII allait lui permettre de reprendre possession de son archevêché ¹.

Tous ces excommuniés du Nord et du Midi, accourant à Rome, la haine dans le cœur, pour se venger du terrible moine qui les avait anathématisés et séparés de l'église, durent saluer avec une joie sinistre les murs de la ville éternelle, se profilant à l'horison ; ils allaient enfin, pensaient-ils, avoir leur revanche et faire expier à l'homme de Canossa les humiliations dont il les avait abreuvés ; les Romains ne pouvaient manquer de les regarder comme des frères et des libérateurs, et c'est à Rome même que Hildebrand vaincu, recevrait le châtement de ses forfaits.

Leur joie fut de courte durée ; non seulement aucune ambassade romaine ne vint au devant d'Henri IV lui présenter les clés des portes de la ville, mais, lorsque le vendredi avant la Pentecôte, 21 mai 1081, il se présenta devant ces portes, elles restèrent fermées, et, comme souhaits de bienvenue, lui et les siens n'entendirent que les injures et les moqueries qui les accueillirent du haut des remparts.

¹ Voyez plus loin comment, d'après Benzo, Henri IV a célébré, devant les murs de Rome, la fête de Pentecôte.

Quelque grande que fut sa colère, Henri IV dut se rendre à l'évidence, les Romains ne voulaient pas de lui et restaient fidèles au pape ; d'un autre côté, comme il n'avait ni les troupes, ni les machines nécessaires pour emporter la ville d'assaut, il se vit dans l'obligation d'établir son campement en dehors de Rome sur les *Prata Neronis* et d'y attendre les événements ¹. Voici la proclamation que de là il fit parvenir aux Romains, pour leur expliquer sa conduite et gagner leur adhésion :

« Henri, roi par la grâce de Dieu, présente au clergé et au peuple romain, aux grands et aux petits, l'expression affectueuse de sa grâce et de sa parfaite bonne volonté.

« Ceux des grands personnages de notre empire qui sont avancés en âge nous ont appris avec quelle fidélité, avec quel dévouement vous avez servi notre père de sainte mémoire ; ils nous ont dit aussi tout ce que notre père a fait pour la dignité de votre Église et pour la gloire du nom romain. Après sa mort, vous avez entouré notre enfance du même amour et du même respect et vous nous êtes restés fidèles, autant que pouvait le permettre l'improbité de quelques hommes superbes et pervers.

« Si nous n'avons pas répondu comme nous le devons à la persévérance de votre charité, n'accusez que notre jeune âge. Plus tard, lorsque nous sommes arrivé à l'âge d'homme, une perfide tyrannie a fait preuve à notre égard d'une telle fureur que, pour nous défendre, nous n'avons pas eu trop de tous nos efforts et de toute notre activité.

« Aujourd'hui la situation n'est heureusement plus la même ; nous avons ou plutôt la puissance de Dieu a, par le fer, tranché la vie ou brisé l'orgueil d'implacables ennemis, l'empire dont les membres avaient été déchirés ou dispersés a, en grande partie, recouvré sa force et son unité, aussi, avons-nous résolu de venir

¹ Cf. BENZO, MG. SS. T. XI, 653, l. VI. Venit igitur (Henricus) sexta feria ante Pentecosten ad diem constitutum ; sed Romani praevaricatores effecti, clausurunt ei interitum. Rex vero commotus ira justissimae indignationis, precepit figi castra in prato Neronis. — BOSCHIO, *ad amic.* L. IX, p. 677 des *Mon. Greg.* de JAFFE, dit qu'Henri IV, ducens secum bestiam (l'antipape) établit son camp, in prato Neronis, la veille de la Pentecôte.

vers vous ; nous attendons de votre commun assentiment et de votre bienveillance la dignité héréditaire qui nous est due, et nous sommes disposé à vous combler d'honneurs pour vous témoigner notre reconnaissance.

« Nous sommes surpris qu'ayant connu notre arrivée, vous ne nous ayez pas envoyé, selon la coutume, une ambassade solennelle ; si nos représentants ne sont pas encore venus vous trouver de notre part, c'est que, l'année dernière, vous vous en souvenez, nos légats, des hommes vénérables et honorables, ont été couverts d'affronts, que même des nations barbares ne leur auraient pas infligés, et cela, de la part d'un homme qui, moins que personne, aurait dû agir de cette manière. Fidèles à eux-mêmes et à leurs procédés, ces ennemis de la paix et de la concorde ont supposé et vous ont répété qu'en venant au milieu de vous, nous voulions diminuer l'honneur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et porter le trouble et la ruine dans votre situation politique ; nous vous affirmons, au contraire, que notre volonté et notre désir est de vous faire une visite pacifique, de prendre vos conseils et les conseils de tous ceux qui tiennent notre parti, pour mettre fin à la discorde qui, depuis longtemps, divise le sacerdoce et l'empire, et pour tout ramener à la paix et à l'unité dans le Christ ¹. »

Cette proclamation royale laissa les Romains insensibles, peut-être même n'en eurent ils pas connaissance, aucun mouvement ne se produisit dans la ville et, le matin de la Pentecôte, les évêques réunis autour d'Henri IV se demandèrent comment ils allaient célébrer la fête, ils n'avaient pas d'église à leur disposition. « Que ferons-nous ? disaient-ils. Nous n'avons pas ici deux églises, en sorte que le roi puisse dans l'une revêtir ses ornements, ceindre la couronne et se rendre ensuite solennellement dans l'autre où la messe serait célébrée. Tel est l'antique cérémonial pour le couronnement. »

« Bornons-nous à ce qui est possible, dit alors Manassès, l'ancien archevêque de Reims qui, d'après Benzo, était

¹ JAFFE : *Bibliotheca Rerum Germanicarum*, t. V, *Mon. Bambergensia*, p. 138 sq. n° 66 de l'*Udalrici Codex*. WATTERICH, *Pont. Roman. vitæ*, t. I, p. 447 note 4, a reproduit cette proclamation.

alors délégué par Philippe, roi de France, auprès du roi de Germanie, si le lieu ne permet pas la cérémonie du couronnement, célébrons du moins la messe avec la vénération que demande ce saint jour. » Benzo appuya la proposition de Manassès et demanda que le couronnement eût également lieu. « Puisque, dit-il, nous devons célébrer aujourd'hui sous la tente le très saint sacrifice du précieux corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous pouvons également procéder sous la tente à la cérémonie du couronnement royal. » L'archevêque de Milan, l'antipape et le roi furent de cet avis et tout fut préparé pour la cérémonie ; l'armée se rangea en cercle autour de deux tentes, séparées par un espace réservé à la procession. Henri IV, paré du diadème, sortit d'une des tentes, les clercs entonnèrent le *Veni Creator* et, aux acclamations de la foule, il se rendit sous la tente où était placé l'autel, et où la messe fut solennellement chantée. Comme si, par cet étrange couronnement, le roi avait pris possession de Rome, il nomma sur-le-champ aux principales dignités de la ville, il fit des centurions, des tribuns, des sénateurs, un préfet, un nomenclateur ¹. C'est à la faconde de Benzo que nous devons ces détails et il faut croire que, s'ils sont exacts, car avec le fantaisiste pamphlétaire on n'est jamais sûr de rien, tout cela était assez grotesque. Au lieu de la déposition de Grégoire VII et de la marche triomphale du nouveau pape et du nouvel empereur entre le Latran et Saint-Pierre, il avait fallu rester à la porte, se résigner à une humble démonstration dans un camp improvisé et se contenter des applaudissements des excommuniés et des bandits de l'*Agro romano*.

Après s'être obstiné à camper devant Rome jusqu'à la fin de juin 1081, Henri IV, fut obligé de s'avouer que les Romains

¹ BENZO, l. VI, MG. SS. T. XI, p. 656.

ne trahiraient pas le pape, et, comme son armée était trop faible pour faire le siège de la ville et que les fièvres, suite des grandes chaleurs, commençaient à sévir parmi ses troupes, il se résigna à la cruelle humiliation de regagner la Lombardie, sans avoir réalisé ses projets contre Grégoire VII. Le 10 juillet, il était à Sienne, d'où il gagna Pise et Lucques ¹.

Dans le nord de l'Italie, Henri IV chercha à se venger sur la comtesse Mathilde, c'est-à-dire sur la fille dévouée de l'église romaine, de l'échec qu'il venait d'éprouver devant Rome ; « Henri IV, écrit le biographe Bardo, tourna toute sa fureur contre Mathilde, il incendia les maisons, détruisit les châteaux, toutefois la miséricorde de Dieu empêcha qu'il ne fit beaucoup de mal ² ». La comtesse avait pour conseiller dans ces circonstances difficiles, un homme de haute valeur et de haute sainteté, un des plus remarquables disciples et imitateurs de Grégoire VII, Anselme, évêque de Lucques. Au début de sa carrière, Anselme

¹ Bonitho écrit au sujet de ce retour d'Henri IV en Lombardie : Post agrorum vastationem et multa et varia homicidia, post varias clades et miserias, quas Romani, nolentes pseudo papam suscipere, perpersi sunt, cum eodem rex Longobardiam infecto negotio rediit. BONITHO *ad amic.* L. IX, p. 677 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE. — Sur la présence d'Henri IV à Sienne, à Pise et à Lucques dans le courant de juillet 1081, cf. STUMPF-BRETNANO : *die Kaiserurkunden, etc.*, n^{os} 2835, 2836, 2837, 2838, 2839.

² Collecto igitur exercitu Romam tendit, atque primo mox ingressu, omnem furorem suum in supradictam dominam Mathildam convertit, villas incendit, castella diruit, quae tamen, divina se protegente misericordia, non nimium detrimenti sustinuit. *Vita sancti Anselmi Luccensis episcopi a* BARDONE PRESBY. MG. SS. XII, p. 49. — DONIZO écrit de son côté dans la *Vita Mathildis*, MG. SS. T. XII, p. 383, l. II.

Sola resistit ei Mathildis filia Petri.
 Rex exardescens contra quam concitat euses,
 Proelia, terrores et castris obsidiones.
 Ad nich lum pugnat ; non haec superabitur unquam ;
 Insuperabilia loca sunt sibi plurima fixa ;
 Diligitur valde, villas defendit et arces.
 Hanc videt incassum rixam rex crescere tantum ;
 Cogitat ut turbet solum caput ; ivit ad urbem
 Romuleam.

n'avait pas montré pour la réforme et l'affranchissement de l'Église, le zèle qu'il déploya plus tard, mais la réflexion et l'expérience avaient ensuite fait de lui l'un des plus intrépides champions des principes de Grégoire VII. Ses vertus, l'austérité de sa vie, lui avaient valu un tel ascendant, que la comtesse Mathilde, obéissant en cela aux conseils de Grégoire VII, ne faisait rien sans prendre son avis. Chassé de son siège épiscopal de Lucques par les Césariens, Anselme n'en défendit qu'avec plus de courage Grégoire VII par ses écrits et par les armes. Lorsque Henri IV attaqua ainsi la comtesse, Anselme fut pour cette dernière un précieux conseiller ; « la prudence et la sagesse du saint évêque, dit son biographe Bardo, furent tout à fait dignes d'éloge ; un grand navire, bien construit, ayant de prudents matelots, n'en est pas moins exposé à périr, s'il n'a pas un capitaine aussi énergique que sage. Pendant que la piété de Mathilde s'employait en faveur de sa mère la sainte Église, Anselme donnait tous ses soins au gouvernement ; elle exerçait le pouvoir, mais en réalité c'était lui qui gouvernait ; elle donnait des ordres mais l'inspiration venait de lui ¹. »

Afin de détacher du parti de Mathilde les grandes villes du nord de l'Italie, comme Lucques, Sienne, Pise et afin de les gagner à sa cause, Henri IV leur accorda, sur ces entrefaites, des privilèges et un ensemble de libertés dont ces municipes ont fait ensuite, durant le Moyen-Age, le magnifique usage que l'on sait. Le 23 juin 1081, lorsqu'il

¹ Tunc, inquam, hominis ingenium et sapientiam, utpote sancti episcopi Anselmi laudare posses. Nam etsi navis fortis et bene composita est nautae que prudentes, facile tamen pereclitatur, nisi sapiens et validus fuerit gubernator. Illa (Mathildis) pro pietate matris (ecclesiae) sollicitabatur, ille (Anselmus) gubernandi artem meditabatur ; illa potestatem exercebat, ille regebat, illa preceptum et ille dedit consilium. *Vita sancti Anselmi epis. Luccensis a BARDONE PRESBY. ed R. WILMANS. MG. SS. XII, p. 19.*

était encore devant Rome, il accorda à la ville de Lucques une charte dont le texte est parvenu jusqu'à nous et nous permet d'analyser les débuts si intéressants de la vie municipale dans l'Italie septentrionale¹.

Comme il était facile de le prévoir, l'échec d'Henri IV devant Rome et sa retraite si peu glorieuse eurent un contre-coup en Germanie et remplirent de joie les Saxons, quelque peu découragés depuis la mort du roi Rodolphe. On a parfois accusé les Saxons du onzième siècle d'avoir voulu sacrifier l'unité de la patrie germanique à leurs ressentiments contre Henri IV, et d'avoir rêvé un royaume de Saxe, indépendant des autres pays de race et de langue teutonique; Bruno raconte, au contraire, qu'en 1081, après la mort du roi Rodolphe, les Saxons envoyèrent des messagers à tous les peuples de Germanie, à leurs amis comme à leurs ennemis, pour leur demander d'élire en commun un nouveau roi. Ils se déclaraient disposés à lui obéir, pourvu que ce ne fut ni Henri IV ni son fils, et à lui aider à réunir, comme autrefois, toute la patrie sous le même sceptre².

A la suite de ces propositions, les Saxons envoyèrent dans l'est une armée qui, après avoir pillé et incendié le pays, s'avança jusque sur les possessions de l'évêché de Bamberg où elle fit sa jonction avec le duc Welf et avec les grands seigneurs de la Souabe. Après de longs pourparlers, les Souabes et les Saxons se mirent d'accord pour nommer roi de Germanie, à Ochsenfurt, sur le Main, dans les premiers jours d'août 1081, Hermann de Luxembourg, de l'illustre famille du même nom; Hermann avait de grands biens en Lorraine et en Franconie et était lié d'amitié avec Hermann, évêque de Metz, qui eut une part assez active à son

¹ J. FICKER : *Forschungen zur Reichs- und Rechtsgeschichte Italiens*, 4^e vol., 1^{re} partie, p. 124 sq.

² Quatenus omnia regni membra, sicut olim fuerant, in unum sub uno rege convenirent. BRUNO *de bello Saxonico*, 130, MG. SS. V, p. 384.

avènement¹. Nous ne savons pas si Hermann prêta le serment prescrit par Grégoire VII dans sa lettre à l'évêque de Passau et à l'abbé de Hirschau², mais, quoi qu'il en soit, il se montra, dès le début, disposé à venir en Italie, pour combattre contre Henri IV avec Grégoire VII. Le 11 août 1081, quelques jours après son élection, il battit à Hochstadt sur le Danube, les partisans d'Henri IV, commandés par Frédéric de Hohenstaufen et le comte Kuno, ce dernier fut tué sur le champ de bataille ; encouragé par ce succès, le nouveau roi assiégea Augsbourg, mais, malgré ses efforts, il ne put s'en emparer et retourna en Saxe où, le 26 décembre suivant, il fut solennellement sacré et intronisé à Goslar par Siegfried, le vieil archevêque de Mayence. Après quelques hésitations, Otto de Nordheim mit sa vaillante épée au service du roi Hermann³.

Ce fut probablement pendant qu'Henri IV recrutait dans l'Italie septentrionale l'armée qui devait, espérait-il, lui ouvrir les portes de Rome, qu'il reçut d'Alexis Comnène, empereur d'Orient, une ambassade à la tête de laquelle se trouvait Chérosphacte⁴. Antérieurement déjà des pourparlers avaient eu lieu entre les deux souverains pour former une alliance offensive et défensive ; Henri IV la désirait

¹ Plusieurs chroniqueurs contemporains ont parlé de l'élection du roi Hermann, voyez surtout BRUNO, *de bello Saxonico*, 130, MG. SS. V, p. 384 ; BERNOLDI *Chronicon* ad an. 1081, MG. SS. V, p. 437 ; MARIANI SCOTI *Chronicon*, MG. SS. V, p. 562 ; *Annales August.* ad an. 1081, MG. SS. III, p. 130.

² Nous avons donné cette lettre au commencement de ce chapitre, p. 548.

³ Sur ces débuts du règne d'Hermann, voyez les sources déjà indiquées dans l'avant dernière note, BERNOLD, MARIAN. SCOTTI, les *Annales d'Augsbourg* et surtout BRUNO pour ce qui concerne Otto de Nordheim. Ce dernier s'attendait, et non sans quelque raison, à être élu au lieu de Hermann.

⁴ Voyez la note de DU CANGE sur la famille des Chérosphacte ; ANNA COMNENA, t. II, p. 488, édit. in-8, Bonn, 1878.

vivement, espérant qu'elle lui serait d'un grand secours contre ses ennemis, et, de son côté, l'empereur Alexis, voyant son empire envahi par le redoutable Robert Guiscard et ses Normands, faisait les plus grands efforts pour décider Henri IV à marcher sur la Pouille et la Calabre. Il espérait par là obliger le duc à regagner ses états et à quitter l'Orient ; de là cette nouvelle ambassade ; Chérophacte remit à Henri IV une lettre de l'empereur dont le contenu nous a été conservé par Anne Comnène. Après avoir parlé de Robert Guiscard « ce scélérat, cet ennemi juré de Dieu et des chrétiens, » et après bien des flatтерies byzantines à Henri IV, Alexis Comnène continuait :

« Je t'envoie aujourd'hui, par l'entremise du protoprophète et catapan Constantin, les cent quarante-quatre mille écus et les cent étoffes de pourpre que ma Majesté devait envoyer à ta Domination, ainsi qu'il avait été convenu avec ton fidèle et illustre comte de Bulchar. Cette somme est en argent très pur et marquée à l'effigie de Romain ¹. Dès que ta Noblesse aura consenti à s'engager, sous la foi du serment, et dès que tu seras entré en Lombardie ², Bagélar ³, ton serviteur très dévoué, t'apportera de notre part le reste de la somme, c'est-à-dire deux cent seize mille écus et les honoraires des vingt dignités qui sont accordées. Ta Noblesse sait sur quoi doit porter le serment ; le protoprophète et catapan Constantin te l'indiquera avec plus de précision ; car il a reçu de notre Majesté des instructions spéciales au sujet de diverses stipulations qui seront proposées à ton acceptation solennelle. En effet, lorsque entre ma Majesté et les envoyés de ta Noblesse a été conclue une première convention, ces envoyés ont déclaré n'avoir aucun mandat pour régler plusieurs questions de haute importance ; aussi n'ont-elles pas été comprises dans le serment qu'ils ont prêté. Je demande maintenant à ta Noblesse

¹ L'empereur Romain Diogène.

² Lombardie doit évidemment s'entendre ici des pays de l'Italie du sud, occupés par les Lombards avant l'arrivée des Normands, les pays de Bénévent, de Capoue, de Salerne ; il ne saurait s'agir de la Lombardie du nord de la Péninsule.

³ Bagélar ou Abagélar, neveu de Robert Guiscard, presque toujours en révolte contre son oncle, de là son crédit à la cour de Constantinople.

de compléter ce serment; ton serviteur Albert¹ m'a déclaré que tu ne t'y refuserais pas.

« Maintenant, voici le motif qui a retardé le retour de ton illustre et fidèle comte Bulchar²; ma Majesté a voulu qu'il fit connaissance avec mon très cher neveu, fils du très heureux sébastocrator, frère de ma Majesté; je désirais que lorsqu'il reviendrait auprès de toi il te parlât de cet enfant qui, dans un âge si tendre, montre déjà une nature énergique et éveillée; il excelle également dans les exercices du corps mais ma Majesté fait passer cette dernière qualité après celles de l'intelligence. Ton ambassadeur pourra donc te raconter que, pendant son séjour dans notre ville, il a vu cet enfant et conversé avec lui et comme Dieu ne m'a pas encoré donné de fils, c'est ce cher enfant de mon frère que je regarde comme mon fils; si telle était la volonté de Dieu nous pourrions donc conclure une alliance entre nos familles...

• Comme gage de notre amitié et de nos bonnes dispositions, nous envoyons à ta Noblesse une croix d'or, ornée de pierres précieuses et qui doit être portée sur la poitrine, un coffret d'or contenant les reliques de quelques saints, les noms de ces saints sont soigneusement indiqués sur les reliques, une coupe ornée de sardoines, un verre en cristal, une hache en forme d'étoile et dont les soudures sont en or, enfin du baume très pur.³ »

Au commencement de mars 1082, Henri IV avait assez avancé ses préparatifs pour pouvoir reprendre le chemin de Rome; il était décidé à faire le siège de la ville, si les Romains ne lui ouvraient pas spontanément les portes. Après avoir traversé, dans les environs de Terni, la Nera, un affluent du Tibre, il arriva, le 17 mars, à l'abbaye de Farfa où les religieux, dévoués à sa cause, le reçurent avec de grands honneurs. Pour les récompenser, Henri IV leur donna en toute propriété la forteresse

¹ Probablement ce même Albert qui reparait, en 1111, comme chancelier du roi de Germanie; cf. *Annales Roman.* a l. an. 1111. MG. SS. T. V, p. 473 sq.

² Le comte Bulchar était évêque de Munster; on lit en effet dans la chronique de ERKEHARD a l. an. 1121 : *Domnus Thidericus qui Burkardo Rufo, dudum in legatione Heinrici imperatoris Constantinopolim defuncto, successerat.* MG. SS. VI, p. 256.

³ *ANNAE COMNENAE Alexiadis*, lib. III, 40, t. I, p. 474 sq. de l'édition

voisine de Fara dont il chassa le suzerain, un certain Rustique, fils de Crescentius¹.

En se présentant une seconde fois devant Rome, vers le 20 mars 1082, le roi crut devoir adresser une nouvelle proclamation aux Romains, malgré le peu de succès de celle de l'année précédente; cette proclamation, retrouvée et publiée, il y a quelques années par Jaffe, est assez modérée. Le roi proteste de nouveau qu'en venant à Rome, son seul but est de servir la justice; il veut, avec l'aide des Romains, rétablir la paix entre l'État et l'Église. Comme on pouvait s'y attendre, Henri IV prend, dans ce manifeste, Hildebrand à partie; il l'accuse de vouloir détruire l'ordre établi par Dieu, c'est-à-dire les deux puissances, pour les réunir l'une et l'autre dans sa main, il prétend que Hildebrand vise à une omnipotence absolue, tandis que le Christ a dit : celui d'entre vous qui est le plus grand doit être votre serviteur. Comme conclusion, Henri IV propose aux Romains la réunion d'une grande assemblée à Rome ou en dehors de Rome; Hildebrand comparaitrait devant elle; après un débat contradictoire, l'assemblée, déclarerait s'il est inuocent ou coupable, c'est-à-dire s'il doit être déposé et condamné ou bien occuper légitimement la chaire de saint Pierre. Dans le cas où la réunion aurait lieu en dehors de

de Bonn. — E. DE MURALT — *Essai de chronographie Byzantine*, p. 47 — place aussi en 1081 cette première ambassade de l'empereur Alexis Comnène à Henri IV et il est, en effet, assez logique qu'elle ait eu lieu dès que Robert Guiscard a attaqué l'empire d'Orient, néanmoins la date précise n'est donnée par personne. Bernold parle du second envoi d'argent de l'empereur d'Orient à Henri IV, lorsqu'il dit : MG. SS. V, 440, que ce dernier employa cet argent à gagner les Romains à sa cause.

¹ Sur ce passage de la Nera par Henri IV et son armée, voyez l'interprétation géographique assez plausible que E. KILIAN — *Itinerar Kaiser Heinrich IV*, p. 90 — donne d'un passage de BENZO, MG. SS. T. XI, p. 638. Pour la visite d'Henri IV à Farfa, cf. *Historiae Farfenses* GREG. CATINENSIS *opera*, col. 8; MG. SS. T. XI, p. 561.

Rome, le roi offrait toutes les garanties pour que Hildebrand put s'y rendre et en revenir sans courir aucun danger ¹.

Comment après tout ce qui s'était passé, après le conciliabule de Brixen et l'élévation de l'antipape, Henri IV pouvait-il faire une telle proposition ? Est-ce le roi lui-même ou son antipape qui aurait présidé un telle assemblée ? Comment aurait-elle été composée ? probablement de tous les évêques excommuniés qui formaient la cour du souverain. Inviter Hildebrand à venir exposer sa défense devant de tels juges, c'était l'inviter à descendre sur l'arène du cirque pour s'y rencontrer avec les fauves.

Au printemps de 1082, les Romains furent aussi fidèles à Grégoire VII que l'année précédente ; en vain Henri IV, après avoir pris plusieurs châteaux de l'*agro romano*, fit mettre le feu par un traître aux maisons voisines de Saint-Pierre ; il espérait, que pour l'éteindre, les Romains déserteraient les remparts et que, dans la confusion, il s'emparerait de la place ; Grégoire VII déjoua ce calcul et le feu fut éteint sans que les remparts fussent dégarnis ². Quand on connaît l'incessante versatilité des Romains du moyen-âge, leur penchant presque irrésistible à prendre le parti le plus fort, on se demande comment le pape a pu fixer, pendant quelque temps, leur incurable inconstance, alors surtout qu'il était malheureux et à demi-vaincu. Des grandes choses qu'a faites Grégoire VII, celle-là n'est certainement ni la moins grande, ni la moins surprenante.

Au lieu donc des triomphes faciles qu'il avait rêvés en venant en l'Italie, Henri IV voyait ses difficultés s'ac-

¹ JAFFE : *Monumenta Bambergensia*, p. 408. Jaffe fait accompagner ce document de la note suivante : descripti Londini in bibliotheca palatii Lambethani ex cod. 351 membr. saec. XII, fol. 94, v. 95.

² BERNOLDI *Chronicon* ad an. 1082 ; *loc. cit.* Bernold écrit en parlant de cet incendie : *Domnus apostolicus, fiducia sancti Petri fretus, facto signo crucis contra incendiium, ignem progredi ulterius non permisit.*

croître ; toutefois il retira un avantage — le seul sans doute — de sa seconde apparition devant Rome, ce fut une alliance avec Jourdain, prince de Capoue. En même temps que son oncle Robert Guiscard, Jourdain avait aussi juré à Grégoire VII, à Ceprano, en juin 1080, d'être pour le saint-siège un allié et un fidèle vassal¹ ; mais en 1082, persuadé que la cause de Grégoire VII était perdue et qu'après avoir pris Rome, Henri IV marcherait sur l'Italie méridionale, enhardi en outre par l'éloignement de Robert Guiscard et songeant peut-être à prendre sa place, Jourdain oublia, avec sa mobilité ordinaire, ses promesses et ses serments et embrassa le parti du prince excommunié.

Pierre Diacre rapporte qu'avant d'abandonner Grégoire VII, Jourdain et ses Normands avaient cherché, pendant quelque temps, à négocier la paix entre le roi et le pape, mais que ce dernier n'avait voulu se prêter à aucun accommodement, aussi avaient ils fini par se joindre aux partisans d'Henri IV. Le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, fut probablement l'instigateur de ces négociations, car l'alliance entre Henri IV et Jourdain de Capoue rendait fort critique sa situation et celle de son monastère du Mont-Cassin. S'il abandonnait Grégoire VII, il reniait sa vie entière, consacrée au service de l'Église, il manquait à ses devoirs de prêtre, de religieux et de cardinal de la sainte église

¹ PIERRE DIACRE écrit dans la *Chronicon Casinense*, l. III, 50, MG. SS. T. VII, p. 739 : Hoc ubi Normanni persenserunt (le refus de Grégoire VII de relever Henri IV de la sentence d'excommunication) omnes qui praedictum pontificem antea sinceriter et fideliter diligebant, ex tunc ab eo corpore et animo recesserunt. Et un peu plus loin dans le même chapitre : Princeps (Jordanus) et omnes Normanni, ad imperatorem pergebant. Pierre Diacre rapporte également que Jourdain, prince de Capoue, se trouvait à Albano, auprès d'Henri IV, lors de la fête de Pâques de 1082. Voyez la note suivante. La lettre de Grégoire VII à Jean, archevêque de Naples, — *Regist.*, VIII, 49 (IX, 26) p. 501 sq. des *Mon. Greg.* de JAFFE — prouve que le pape excommunia le prince Jourdain de Capoue pour le punir de sa défection.

romaine ; mais, d'un autre côté, rompre avec le prince de Capoue et avec les Normands, c'était attirer sur l'abbaye un déluge de maux ; le roi irrité n'aurait pas manqué de donner le Mont-Cassin aux Normands et ceux-ci s'en seraient emparé, sans aucun scrupule. Il faut lire dans Pierre Diacre, le curieux récit des inextricables difficultés au milieu desquelles se débat le malheureux cardinal, lorsque au mois d'avril 1082, lors de la fête de Pâques, il vint, bien à contre cœur, rendre visite à Henri IV, à Albano où se trouvait déjà le prince Jourdain de Capoue¹. Mieux que

¹ PETRI DIACONI *chronicon Casinense*, l. III, 50, MG. SS. VII, 739. Une discussion s'est élevée sur la date de ce séjour d'Henri IV à Albano, pendant lequel il reçut la visite de Jourdain de Capoue et du cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin. GIESEBRECHT — *Geschichte d. d. Kaiserzeit*, t. III, p. 556 et p. 4162 — propose la date de 1084; GFRÖBER — *Pabst Gregorius und S. Zeitalter*, t. VII, p. 851 — et FLOTO — *Kaiser Heinrich der vierte*, t. II, p. 262 sq. — indiquent 1083; enfin STENZEL — *Geschichte Deutschlands unter den frankischen Kaisern*, t. I, p. 538, t. II, p. 280 — HIRSCH F — *Desiderius von Monte Cassino als Papst Victor III*, in den Forschungen z. d. Geschichte, t. VII, q. 81, 82, notes 1 et 2 — et E. KILIAN — *Itinerar Kaiser Heinrichs IV*, p. 92 sq. — se prononcent pour 1082. — Les raisons suivantes me portent à croire que Stenzel, Hirsch et Kilian sont dans le vrai ; 1) Pierre Diacre dit dans ce paragraphe dont la chronologie assez confuse a donné lieu à cette discussion, qu'Henri IV fit écrire de Farfa où il se trouvait, à Didier du Mont-Cassin, de venir auprès de lui pour la prochaine fête de Pâques, ut nullo modo dimitteret quin ad eum in pascha, iret et cum ipso ipsam festivitatem celebraret. Or nous venons de voir qu'Henri IV était à Farfa au mois de mars 1082 et nous ne trouvons nulle part qu'il y soit retourné les années suivantes ; on a donc le droit de conclure que cette invitation est du mois de mars 1082 ; 2) Après bien des hésitations, Didier se rend à cette invitation et vient à Albano auprès d'Henri IV ; c'est donc à Albano que ce souverain a célébré la fête de Pâques.

Mais, comme le dit très bien Kilian, nous savons qu'en 1083, Henri IV a célébré la fête de Pâques à Santa Rufina et en 1084 à Rome même, c'est donc en 1082 seulement qu'il a pu la célébrer à Albano. Cette date de 1082 étant acceptée, il reste une difficulté ; d'après Pierre Diacre, Didier aurait rencontré à Albano, à la cour d'Henri IV, Odon, cardinal évêque d'Ostie, le futur pape Urbain II, et aurait discuté avec lui sur les droits et prérogatives du saint-siège. Or ce cardinal n'a pu

tous les commentaires, ce passage montre combien avaient de mal à s'orienter et à se tenir en équilibre, ceux qui, dans le conflit entre Grégoire VII et Henri IV, voulaient ménager les deux partis.

Quelque honorable que fut la résistance de Rome, elle était cependant purement défensive et ne pouvait, le pape le comprenait très bien, se prolonger indéfiniment ; d'un moment à l'autre, Henri IV était assez tenace pour réparaître une troisième fois et briser toute résistance ; et puis l'argent faisait défaut, le trésor pontifical était à sec. Le 4 mai 1082, après le départ d'Henri IV, Grégoire VII réunit une assemblée des évêques, des cardinaux, des abbés et des principaux ecclésiastiques présents à Rome, et délibéra avec eux, pour savoir si l'on pouvait aliéner les biens de l'Église et obtenir ainsi quelques fonds afin de subvenir aux plus urgentes nécessités ; la réponse de l'assemblée fut négative, et, malgré sa détresse, Grégoire VII la respecta et n'eut garde de passer outre ¹.

Plus généreuse que le clergé de Rome, la comtesse Mathilde, conseillée par l'évêque Anselme que le pape

se trouver auprès d'Henri qu'après le mois de novembre 1083, car c'est à cette époque qu'il a été fait prisonnier et retenu de force par le roi. Il y a évidemment une erreur dans le récit de Pierre Diacre ; ce n'est pas avec le futur Urbain II que Didier a discuté à Albano, d'autant plus que les sentiments de l'interlocuteur de l'abbé du Mont-Cassin sont assez défavorables à Grégoire VII et à ses principes, c'est-à-dire ressemblent assez peu à ceux que professait le véritable cardinal d'Ostie ; il y a très probablement là une erreur de nom, peut être une simple faute de copiste.

¹ Voyez dans WATTERICH : *Pontif. roman. vitæ*, t. 1, p. 452, le *Conventus romanus*, déjà publié par BALUZE : *Miscell.*, lib. VII, p. 69. Le conventus répondit : *sacras rex ecclesiarum nullatenus in militia seculari exponendas, nisi in alimonia pauperum, in sancto usu rerum divinarum et in redemptione captivorum*. Le procès verbal est signé par les divers cardinaux et archiprêtres de la ville de Rome. Comme le dit Watterich, ce refus de tout subside trahissait chez les membres du synode la pensée de ménager Henri IV.

avait nommé son vicaire et représentant en Lombardie, fit fondre les objets d'or et d'argent qu'elle gardait dans la forteresse de Canossa et envoya à Grégoire sept cents livres d'argent et neuf livres d'or, mais c'était encore là une somme bien minime pour parer aux besoins si multiples de la situation ².

Qui donc viendrait au secours du pape et de son Église? Malgré sa bonne volonté, le nouveau roi Hermann de Luxembourg, occupé à consolider son trône, ne pouvait descendre en Italie; la comtesse Mathilde était impuissante, et Jourdain de Capoue avait passé à l'ennemi. Restait Robert Guiscard, mais Robert Guiscard combattait en Orient, depuis bientôt un an, et n'avait jamais sacrifié ses intérêts ou ses ambitions pour venir en aide à l'Église.

Malgré les tristes expériences du passé, Grégoire VI espérait encore en lui, et comme, sur ces entrefaites, le duc lui avait écrit pour lui faire part de la brillante victoire qu'il avait remportée sur l'empereur Alexis Comnène, le pape lui répondit par la lettre suivante :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au glorieux duc Robert, salut et bénédiction apostolique.

« En nous faisant connaître ainsi qu'aux Romains les succès de la guerre que tu poursuis et la belle victoire que tu as remportée, tu as sagement suivi l'usage et satisfait aux convenances ; cette victoire, désirée vivement par tous tes amis, te sera d'autant plus chère, d'autant plus agreable qu'elle te vaudra leurs chaleureuses félicitations. Mais en revanche, n'oublie jamais celui dont la faveur et le secours, tu le sais parfaitement, ont si heureusement fait prospérer tes affaires. Car de même que l'ingratitude provoque la colère, de même la reconnaissance procure de nouvelles grâces. Souviens-toi donc d'avoir toujours devant les yeux saint Pierre dont la protection envers toi est attestée par ces grands événements, réponds à ses bienfaits, si l'occasion s'en présente, tâche même de

² DONIZONIS *Codex Canusinus autographus* (Vatic. 4922) dans WATTENICH, *lib. cit.*, t. 1, p. 452 sq.

faire de lui ton débiteur, car, plus tu te seras dépensé pour lui, plus tu seras en droit de compter sur son appui. Souviens-toi de ta mère, la sainte Eglise romaine qui se confie à toi parmi les autres princes et te chérit particulièrement. Souviens-toi de ce que tu lui as promis ; et cette promesse qui, lors même que tu ne l'aurais pas faite, te serait imposée parce que tu es chrétien, ne tarde pas à l'accomplir. Tu n'ignores pas quels troubles a excités contre l'église romaine, Henri, prétendu roi, et combien elle a besoin du secours de son fils, c'est-à-dire du tien. Agis donc afin qu'autant le fils de l'iniquité s'efforce de la combattre, autant cette église romaine ait à se féliciter du secours de ta piété.

« Nous avons craint d'attacher ici notre sceau de plomb, de peur que si les ennemis s'en emparaient, ils ne s'en servissent pour quelque falsification ¹. »

Cette lettre parvint à Robert Guiscard lorsqu'après avoir pris le ville de Castoria, il se dirigeait sur Thessalonique pour marcher ensuite sur Constantinople, et elle contribua à arrêter le vainqueur et à modifier ses projets de conquête. Ce serait sortir des limites de cette étude que de raconter ici en détail cette campagne de Robert Guiscard en Orient, campagne si mouvementée, si intéressante, si remplie de péripéties de toute sorte et dans laquelle le grand capitaine donna de magnifiques preuves de sa bravoure, de sa tenacité et de son génie militaire. Qu'il nous suffise donc de dire qu'après avoir pris l'île de Corfou, Robert Guiscard et ses troupes vinrent assiéger la ville de Durazzo, la clé de l'ouest de l'empire. Autour de Durazzo se livrèrent de nombreuses et sanglantes batailles, car les Normands eurent à combattre sur mer la flotte vénitienne venue au secours des Grecs, et sur terre l'empereur Alexis lui-même qui, ayant réuni toutes les troupes disponibles de son empire, essaya de sauver Durazzo et de jeter à l'eau les envahisseurs. Si, sur mer, les Normands n'ayant pas encore assez l'expérience de la grande guerre maritime,

¹ GREGORI VII *Regist.*, VIII, 40 dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 491.

éprouvèrent des revers après avoir vaillamment disputé la victoire, en revanche, ils triomphèrent si complètement de l'empereur Alexis que le malheureux souverain ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Durazzo subit la loi du vainqueur et Robert Guiscard y ayant laissé une garnison sous le commandement de Fortin de Rossana, s'avança résolument avec son armée dans l'intérieur de l'empire. Tout souriait au valeureux et audacieux normand et il pouvait vraiment espérer s'asseoir bientôt sur le trône impérial. Il connaissait la force de ses troupes et la faiblesse de ses adversaires ; sa flotte dominait de nouveau sur l'Adriatique et assurait ses communications avec ses états d'Italie ; sur son passage, les villes et les châteaux, terrifiés à la vue de ses troupes et des machines de guerre qu'elles traînaient avec elles, se soumettaient spontanément pour éviter les rigueurs du vainqueur. C'est ainsi qu'il arriva à la ville de Castoria, où l'empereur avait placé trois cents Varanges avec mission de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais les Varanges eux-mêmes furent saisis par cette panique qui se propageait dans toute l'Illyrie ; lorsqu'ils virent que Robert Guiscard et ses Normands étaient décidés à faire dans les règles le siège de Castoria, ils s'empressèrent de capituler pour obtenir des conditions moins défavorables et tous les pays voisins se soumirent également. Afin d'entraîner de nouvelles défections, Robert Guiscard se montrait très affable à l'égard de ceux qui embrassaient son parti et les comblait de présents et de prévenances. Après avoir raconté cette marche en quelque sorte triomphale, G. Malaterra a donc raison d'ajouter que la crainte inspirée par le nom de Robert Guiscard faisait déjà trembler Constantinople et l'empire d'Orient tout entier.

Ce fut, nous l'avons dit, en marchant de Castoria sur Thessalonique qu'il reçut la lettre de Grégoire VII, et cette

lettre, ainsi que les autres nouvelles d'Italie, le décidèrent à s'arrêter brusquement. Il réunit aussitôt les capitaines de son armée, leur exposa que la situation de l'Italie exigeait impérieusement son retour immédiat, et, après avoir recommandé à son fils Boëmond la prudence et la bonne entente avec ses lieutenants, il le présenta à ses troupes comme général en chef pendant son absence. Cela fait, il gagna rapidement la côte d'Illyrie, prit avec lui deux navires, et vint, avec sa femme Sikelgaita, débarquer à Otrante. Guillaume de Pouille rapporte que son absence avait duré un an ; il faut par conséquent placer son retour vers le mois de mai 1082¹.

Robert Guiscard revenait-il uniquement pour secourir le pape ? C'était bien là une de ses pensées, mais sa conduite antérieure permet de supposer que la seule nouvelle de la détresse de Grégoire VII n'aurait pu l'arrêter sur la route de Constantinople. Robert n'ignorait certainement pas l'alliance conclue entre Alexis Comnène et Henri IV, et les tentatives du premier pour décider le second à envahir l'Italie méridionale. Rome seule arrêta encore Henri IV, déjà omnipotent dans le nord et le centre de l'Italie ; mais Rome ne pouvait résister indéfiniment et, après sa chute, il était d'autant plus facile au roi de Germanie d'entrer dans la Pouille et la Calabre qu'il avait pour allié Jourdain de Capoue, et que bien des seigneurs normands, jaloux des Tancrède, désireux de secouer leur joug, embrasseraient avec empressement le parti du roi.

Le premier soin de Robert Guiscard, après avoir débarqué à Otrante, fut de pacifier la Pouille et la Calabre. Il

¹ ANNE COMNÈNE, GUILLAUME DE PUILLE et GEOFFROY MALATERRA ont raconté cette première campagne de Robert Guiscard en Orient ; K. SCHWARTZ en a publié en 1854, à Fulda, une intéressante monographie sous le titre ; *Die Feldzüge Robert Guiscard's gegen das Byzantinische Reich, nach den Quellen dargestellt.*

partit, sans perdre de temps, pour la ville d'Oria, assiégée par Geoffroy de Conversano. Lorsque les assiégeants apprirent que le terrible duc était revenu en Italie et qu'il marchait contre eux, la peur les saisit et ils se dispersèrent sans attendre son arrivée; Robert Guiscard, vainqueur sans avoir combattu, fut reçu à Oria par les habitants, tous joyeux de leur délivrance¹.

Presque tous les historiens ont répété qu'après son retour d'Orient, Robert Guiscard ne vint, pour la première fois à Rome, au secours du pape, qu'au mois de mai 1084; il existe cependant un texte de Lupus et un autre de Romuald de Salerne d'après lesquels le duc normand aurait paru à Rome dès 1082, fort peu de temps par conséquent après son débarquement. Lupus écrit à l'année 1082 : Le duc Robert, revenant d'Épidaure et y ayant laissé son fils Boëmond, vint à Rome au secours du pape Grégoire, lorsque le roi se trouvait en Ligurie, cherchant à enlever cette province à Mathilde, laquelle la possédait conjointement avec le pape Grégoire². De même Romuald de Salerne à l'année 1082 : Robert Guiscard, accompagné de sa femme, rentra en Pouille. Se mettant ensuite avec son fils Roger à la tête de son armée, il vint trouver Grégoire et chassa de Rome tous les ennemis du pape. Il assiégea la ville Tivoli et y causa de grands dommages, car la majeure partie des troupes impériales et le faux pape Clément avaient trouvé un asile dans Tivoli³. Ces textes s'harmoni-

¹ G. MALATERRA : *Historia sicula*, l. III, chap. xxxviii.

² Dux rediens ab Epidauro... perrexit Romam, ferens auxilium pape Gregorio cum jam rex in partibus moraretur Liguria ad debellandam Mathildæ provinciam. LUPUS, *ad an.* 1082, MG. SS. T. V, p. 61. Lupus distingue tout à fait cette expédition de Robert Guiscard à Rome de celle de 1084 qu'il rapporte également.

³ Ipse (Robert Guiscard) cum uxore Apuliam repetiit. Dehinc assumens exercitum una cum filio Rogerio papam adiit, hostes ejus ab urbe propulit ac civitatem Tiburim obsedit, acriter eam expugnans; illuc enim magna pars militum imperatoris simul cum falso papa Clemente se receptaverat. ROMUALD. SALERNITA, *daſ* MURATORI : B. I. SS. T. VII, pp. 174-175.

nisent avec ce que nous savons par ailleurs de la situation de Grégoire VII et d'Henri IV durant l'été de 1082. Après avoir, comme il a déjà été dit, reparu devant Rome avec une armée au printemps de cette année, Henri IV, ne pouvant vaincre la résistance des Romains, dut se contenter de parcourir et de ravager de la façon la plus barbare l'*Agro romano* et, peu après Pâques, il regagna le nord de l'Italie. Mais l'antipape Clément ne le suivit pas dans sa retraite, et précisément Bonitho et Bernold nous le montrent résidant à Tivoli et terrorisant tout le pays durant l'été de 1082¹.

Il n'est pas surprenant que, lors de cette première incursion, Robert Guiscard n'ait pu s'emparer de Tivoli; il avait laissé en Orient ses meilleures troupes et était depuis trop peu de temps sur le continent pour y avoir recruté une nouvelle armée. Aussi, sa visite à Rome n'ayant rien changé à la situation des partis, on s'explique qu'elle ait été passée sous silence par beaucoup de chroniqueurs.

Ne pouvant chasser du Latium les ennemis de Grégoire VII, Robert Guiscard résolut de faire du moins expier à son neveu Jourdain de Capoue l'alliance qu'il avait conclue avec Henri IV contre le saint-siège.

C'était toujours à Capoue, auprès de la dynastie normande, rivale de celle des Tancrede, que les barons normands trouvaient de l'appui et des sympathies lorsqu'ils se révoltaient contre le duc; humilier Jourdain et le vaincre était donc le plus sûr moyen de réduire la rébellion à l'impuissance. Mais le prince de Capoue, maître d'une grande partie de la Campanie, avait sous ses ordres des troupes nombreuses et aguerries; il fallait pour l'attaquer des forces considérables; aussi Robert Guiscard appela à son aide Roger de Sicile, et les deux frères envahirent la Campanie. Ce fut une promenade militaire plu-

¹ BONITHO *ad amicum*, l. IX dans JAFFE, *Mon. Greg.*, p. 678. — BERNOLDI *Chronicon*, ad an. 1082, l. c.

tôt qu'une campagne sérieuse, car ils ne purent s'emparer ni de Capoue, ni d'Aversa; comme d'ordinaire dans ces guerres barbares, les malheureuses campagnes supportèrent tout le poids de la guerre, et Jourdain, réfugié derrière les remparts de ses villes fortes, assista impuissant à la dévastation de sa principauté. Robert Guiscard rentra ensuite dans ses états et le comte Roger en Sicile¹.

Nous ne connaissons que d'une manière bien incomplète les motifs qui immobilisèrent ensuite Robert Guiscard dans le midi de l'Italie, durant les dix-huit mois environ qui s'écoulèrent de l'expédition contre Capoue et Aversa à l'arrivée du duc à Rome, au mois de mai 1084. Au lieu de revenir en Orient, où sa présence à la tête de son armée était si nécessaire, ou bien au lieu d'empêcher le retour d'Henri IV devant Rome, en organisant la défense du saint siège, il châtié en 1083 la ville de Bari, et lui impose de fortes contributions de guerre²; puis il assiège durant trois mois, du mois de mai au 10 juillet 1083, la ville de Cannes, s'en empare et la détruit complètement. Hermann et son frère utérin Abagélard défendirent Cannes contre Robert Guiscard, et, lorsque la place succomba, ils furent assez heureux pour échapper au vainqueur, et se réfugier à la cour de l'empereur Alexis³.

Les rébellions de Bari et de Cannes étaient évidemment le résultat des intrigues des Byzantins; il ne saurait y avoir de doute sur ce point, puisque nous savons par Anne Comnène que l'empereur Alexis écrivit lui-même à Hermann de Cannes pour l'engager à se révolter contre Robert Guiscard⁴. L'étude des quelques chartes qui nous restent

¹ G. MALATERRA : *Historia sicula*, III, 34. — ROMUALD. SALERN. dans MURATORI, R. I. SS., l. c.

² Tulit ipse dux multa millia solidorum ab ipsis Barenses, et fecit eis pro exinde magna tribulatio et capsiodes (*sic*). IGNOTUS BARENSIS, ad an. 1083, dans MURATORI, V. R. I. SS. T. V.

³ GUILLAUME DE POUILLE, l. IV, v. 523, sqq.

⁴ A. COMNENE *Alexiadis*, l. III, 10 : γράμμαρτα τοίνυν πρώτον μὲν πρὸς τὸν ἀρχηγὸν Λογγιβάρδιαις Ἐρμᾶνον ἐχθόμενος.

de cette époque montre que d'autres seigneurs normands se laissèrent également gagner par l'or et la diplomatie des Byzantins ; ils datent leurs chartes par les années du règne d'Alexis, comme s'ils étaient ses sujets dévoués ².

Robert Guiscard était donc occupé à pacifier ses états et à préparer les éléments d'une nouvelle expédition, durant ces longs mois d'inaction apparente dont nous le verrons sortir en 1084 pour venir au secours de Grégoire VII ; comment fut amenée cette intervention ? Après quels événements se produisit-elle ? C'est ce que la suite de l'histoire du saint-siège va maintenant nous apprendre.

Après avoir séjourné à Bergame et à Vérone, durant le mois de novembre 1082 ¹, Henri IV regagna les environs de Rome au mois de décembre de la même année et, tout en laissant devant Rome assez de troupes pour continuer le siège et empêcher, autant que possible, les communications avec le dehors, il fit dans le Latium plusieurs excursions pour faire reconnaître son autorité. Le 9 avril 1083, il célébra à santa-Rufina, au nord-ouest de Rome la fête de Pâques ³ et vint ensuite camper avec son armée sur les *prata Neronis* ⁵. Les Romains, exaspérés par cette troisième expédition du roi contre leur ville et peut-être

¹ M. DE BLASIS écrit dans la note 1 de la page 288 du t. II de son ouvrage : *La Insurrezione Pugliese e la conquista Normanna*. « Un instrumento scritto in Melfi, nel quale Pietro figlio di Poto fa donazione della Chiesa dit S. Martino, e segnato con queste note : Imp. d. n. Alexii, messe octobris, VII. Ind. (1085). DE MEIO ad an. La ribellione avvenne probabilmente in questo tempo. Similmente un diploma di Arrigo conte di Lucera e Gargano e della moglie Adelisa figlia del conte Ruggieri di Sicilia, e di Giuditta, è dato : anno II. Imp. D. Alexii SS. Imp. nostri, mense martio, Ind. VI, vi. »

² STUMPF-BRENTANO, *die Kaiserurkunden des X, XI et XII Jahrhunderts*, Innsbruck, 1865-1883, p. 237, nos 2846, 2847. LANDULFI *historia Mediolanensis*, l. III, 32 ; in mense dece nbris Romam castris ordinatis universis consedit. MG. SS. VIII, 99.

³ ERKHEARDI *Chronica*, ad an. 1083. MG. SS. VI, p. 205.

⁴ ERKHEARDI *Chronica*, l. c.

souffrant déjà du manque d'approvisionnements, firent une sortie qui leur fut funeste; ils durent se replier dans le plus grand désordre et beaucoup périrent sous les pieds des chevaux ou furent noyés dans les flots du Tibre¹.

Enfin le 2 juin 1083, quelques soldats d'Henri IV, profitant de ce qu'une partie des remparts de la cité Léonine était mal gardée, escaladèrent une tour et s'en emparèrent: aussitôt ils ouvrirent à l'armée une issue par laquelle elle pénétra dans la place. Les assiégés résistèrent encore et une bataille s'engagea jusque sous le portique de Saint-Pierre. La cité Léonine resta au pouvoir d'Henri IV, mais, à son grand chagrin, il ne put s'emparer de Grégoire VII². Mettre la main sur Hildebrand,

¹ *Annales Augustani* ad. an. 1083. MG. SS. III, 430. — Voici une pièce de vers retrouvée et publiée par SUDENDORF, — *Regist.*, n° 17, t. I, p. 55. — l'auteur célèbre la prise de la cité Léonine par Henri IV et écrit au sujet des luttes qui précédèrent cet événement :

Henricus rex terribilis
 Romanos muros circumit,
 Insidiasque posuit,
 Quirités multos perdidit.
 Vicissim cadunt milites
 Dum pugna surgit acriter,
 Romana instat acies
 Et regis fundit maxime.
 Sed rex dum vide talia
 Sublimi equo scanderat,
 Collegit iram maximam
 Romana caedit agmina.
 Romana nam prudentia,
 Quae mundum totum vicerat,
 Nam equos deretorserat.
 In fuga multos verterat,
 Iam plena cum victoria
 Discurrit ad tentoria.
 Sed ira Theutonica
 Non fert haec opprobria
 Contra Quiritum agmina
 Ruunt in certamina,
 Cum spadis cedunt corpora
 Et foras pellunt animas.
 Sed illi qui evaserant
 Se condunt in foramina
 Defendunt urbem inclitam
 Totius mundi dominam.

² LANDULFI *Historia Mediotanensis*, MG. SS. T. VIII, p. 99. — Landulfe

voir humilié, déposé et confondu l'insaisissable moine, se venger enfin de Canossa, était le désir le plus ardent du roi, et, en se précipitant, le 3 juin, dans la cité Léonine, il put croire un instant que son rêve allait se réaliser ; mais Hildebrand trouva d'abord un asile dans l'imprenable forteresse du château Saint-Ange et vint ensuite habiter le Latran et le Monte-Celio, où la colère du roi ne put l'atteindre¹. Le 24 juin suivant, fête de saint Jean-Baptiste, Grégoire VII, avec son intrépidité ordinaire, excommunia une fois de plus l'antipape Guibert, et le roi Henri IV et tous leurs partisans².

Lorsque le pontife lançait ce nouveau défi, il était déjà abandonné par une partie des Romains ; quelques cardinaux avaient également passé à l'ennemi³, et tout annonçait que la lutte aurait bientôt pour lui une issue désastreuse. Henri IV répondit à la sentence d'excommunication en faisant, le 28 juin, veille de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul, couronner à saint Pierre l'antipape Guibert⁴. On touchait donc au dénouement ; aussi est-ce avec une grande surprise qu'on voit le roi quitter Rome, le 1^{er} juillet, avec la majeure partie de son armée et regagner la Lombardie, tandis que Guibert rentrait à Ravenne.

exagère probablement le rôle des Milanais, ses compatriotes, dans la prise de la cité Léonine.

¹ On a cru à tort qu'après la prise de la cité Léonine, le 3 juin 1083, Grégoire VII s'était réfugié définitivement au château Saint-Ange, le chroniqueur LUPUS écrit au contraire *ad an. 1083* : Et in mense Junii, relicto ibidem suo præsidio ac filio in castellum quod ille (Henricus IV) illic construxit, ad debellandum Gregorium papam qui in Laterano ac in Celio monte se continebat... secessit in partes Tusciæ. MG-SS. T. V, p. 61.

² BERNOLDI *Chronicon*, ad an. 1083, MG. SS. T. V, p. 437.

³ Interea Gregorius sese videns a civibus et a quampluribus cardinalibus destitutum. LANDULFUS, *l. c.*

⁴ *Annales Augustani*, ad an. 1083, MG. SS. T. III, p. 130.—BERNOLDI *Chronicon*, *l. c.*

Henri IV laissait dans la cité Léonine une garnison de trois cents teutons, commandés par Udalrich de Godesheim et établis dans une forteresse qu'on avait, en toute hâte, élevée près de Saint-Pierre ; quant aux remparts de la cité Léonine, ils avaient été démantelés pour empêcher les Romains de s'en servir de nouveau contre l'armée royale.

Pourquoi le départ du roi en un pareil moment ? Quel en était le motif ?

Fatigués par des hostilités qui duraient depuis de longs mois, voyant leur ville, leurs fortunes et leurs vies constamment en danger, les principaux de la noblesse romaine avaient conclu avec le roi, à l'insu du pape, un traité secret. Le roi s'engageait par ce traité à quitter Rome avec son armée jusqu'à l'hiver suivant ; en retour, les Romains promettaient à Henri IV de le faire couronner empereur par le pape lorsqu'après cinq ou six mois, il reparaitrait dans la cité Léonine ; si, à ce moment, le pape était mort ou en fuite et refusait de revenir, les Romains protestaient qu'ils lui donneraient sans hésiter un successeur qui rendrait au roi le bon office de le couronner empereur. Enfin les Romains livrèrent à Henri IV vingt otages, pris dans la noblesse, comme gage de leur fidélité et comme preuve de la sincérité de leurs promesses.

Il fallait beaucoup d'optimisme pour croire à la possibilité d'un rapprochement à la suite duquel Grégoire VII aurait consenti à sacrer Henri IV empereur ; il se peut toutefois que les Romains aient négocié de bonne foi, car, pour faciliter cette pacification, ils obtinrent du roi qu'il promit de laisser Grégoire VII tenir librement à Rome, au mois de novembre suivant, un grand synode et de n'empêcher personne de s'y rendre. Gisulfe, qui se trouvait alors à Rome, refusa de prendre part à ce traité avec le roi, soit qu'il n'eût aucune confiance dans la parole

d'Henri IV, soit qu'il comprît l'impossibilité de mettre en pratique de pareilles stipulations¹.

Une suprême tentative pour résoudre le différend qui, depuis plusieurs années, divisait d'une manière si grave le sacerdoce et l'empire allait donc être faite ; au moment où tout semblait perdu, les idées de conciliation plusieurs fois déjà émises par le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, reprenaient le dessus. Deux motifs décidèrent Grégoire VII, malgré les cruelles expériences du passé, à essayer une fois encore de dénouer pacifiquement la situation ; d'abord il ignorait les stipulations conclues entre la noblesse romaine et le roi, puis les Romains et Henri IV acceptaient en principe que Grégoire VII était le seul pape légitime ; les prétentions de l'antipape Guibert ne devaient, en aucune façon, être discutées dans le futur synode.

Nous possédons encore la lettre de convocation au synode, envoyée par Grégoire VII aux évêques des Gaules ; elle définit avec précision le but de l'assemblée et montre quelles pensées animaient le pape au milieu de la lutte ;

¹ BERNOLD et EKKÉHARD parlent de ce traité secret, conclu entre Henri IV et les Romains, et dont l'exécution était fixée au plus tard au 1^{er} décembre 1083. Le serment prêté à cette occasion par les Romains a été retrouvé à Londres, dans un manuscrit du Musée Britannique, provenant de la famille d'Arundel, et a été imprimé dans les MG. SS. T. VIII, p. 461. En voici le texte : Sacramentum : Tibi dicimus, rex Heinric, quia nos infra terminum illum quem tecum ponemus ad 15 dies postquam Romam veneris, faciemus te coronare papam Gregorium, si vivas est, vel si forte de Roma non fugerit. Si autem mortuus fuerit vel si fugerit et reverti noluerit ad nostrum consilium ut te coronet in constitutum terminum, nos papam eligemus cum tuo consilio secundum canones, et ipsum papam studebimus per bonam fidem ut te coronet, et nos studebimus per bonam fidem, ut Romani faciant tibi fidelitatem. Haec omnia observabimus tibi absque fraude et malo ingenio, nisi quantum communi consilio nostro et tuo addatur vel minuatur.

On voit par là le cas qu'Henri IV faisait de son antipape Guibert ; ce n'est pas de la main de cet excommunié mais de la main de Grégoire VII qu'il voulait recevoir la couronne impériale ; si jamais quel'un a, dans sa vie, manqué de logique, c'est bien Henri IV !

la conscience chrétienne aux prises avec les épreuves n'a certainement jamais tenu un plus magnifique langage.

Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux archevêques, évêques, abbés des Gaules qui persévèrent dans l'union avec la sainte Église romaine, salut et bénédiction apostolique.

« La mère universelle, la sainte Église romaine vient de traverser de telles tribulations, de telles tempêtes, de telles persécutions, de tels périls que le nombre en est à peine croyable et que vous devez en ignorer une grande partie. De quel conseil, de quel appui lui avez-vous été, vous tous ses fils, en quoi lui êtes-vous venus en aide, comme vous auriez dû le faire ? C'est à vous à répondre sur ce point. Ce n'est pas sans douleur que nous le rappelons, mais la charité d'un grand nombre s'est tellement refroidie que nous semblons être arrivés à ces temps prédits par l'évangile, quand il dit : « lorsqu'abonde l'iniquité, bien des cœurs sont envahis par le froid ¹. » Aussi, que puis-je dire de vous, si ce n'est qu'en ne venant pas, par indifférence ou par crainte, au secours de votre mère aussi accablée, vous avez montré que vous ne méritiez pas d'être appelés ses fils et que vos entrailles étaient sans charité ? Et cependant quiconque raisonne avec quelque sagesse doit éprouver un sentiment de honte et de douleur en voyant ce qui se passe : les persécuteurs de la religion chrétienne dépensent tout ce qu'ils ont d'activité et, pour atteindre le but atroce qu'ils se sont proposé, non seulement ils sacrifient leurs fortune, mais ils affrontent la mort ; parmi ceux qui défendent la justice, il en est au contraire bien peu qui consentent à exposer leur santé, à supporter quelque dommage, à employer leurs biens pour venir au secours de leur mère, la sainte Église. Quelque défaillance qu'il y ait eu dans la conduite de votre fraternité, je n'en adresse pas moins mes remerciements à Dieu et au père de notre seigneur Jésus-Christ ; il a été notre bouclier contre les entreprises des ennemis et la violence des persécuteurs, il s'est servi de notre main pour défendre la justice, selon le témoignage de notre conscience, sa vigueur a fortifié notre faiblesse humaine, aussi ni les promesses fallacieuses, ni les terreurs de la persécution n'ont pu nous décider à pactiser avec l'iniquité. Toutes nos actions de grâce les plus profondes s'élèvent donc vers Celui qui a permis que nous gardions notre fermeté au milieu de la tourmente, qui a voulu que

¹ S. MATTH. XXIV, 12.

nous attendions des temps plus tranquilles, sans aliéner notre liberté, sans aller contre la justice, sans avoir mérité les reproches de notre conscience ou le blâme des personnes religieuses qui sont au courant de la situation.

« Nous comptons tenir à la mi-novembre un synode, pour y résoudre, avec le secours de Dieu, les difficultés qui existent depuis déjà longtemps entre la couronne et le siège apostolique et pour ramener la concorde; et, par les présentes, de la part du bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous vous invitons à y assister. Nous informons en outre votre fraternité que, Dieu aidant, vous pourrez, en toute sécurité, venir auprès de nous et rentrer ensuite dans votre pays car les principaux de la cour d'Henri, prétendu roi, ont, sous la foi du serment, déclaré à nos fidèles qu'ils s'abstiendraient de tout acte d'hostilité, Nous désirons donc, comptant sur le secours de Dieu, délibérer avec vous sur les moyens d'établir la paix, et de ramener les schismatiques dans le sein de notre sainte mère l'Église. »¹

En même temps que cette lettre aux évêques des Gaules, Grégoire VII envoya également au clergé et aux fidèles de la chrétienté l'encyclique suivante dans laquelle il fait, au sujet de l'avènement du roi Rodolphe à la royauté, des déclarations tout à fait dignes d'attirer l'attention :

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux clercs et aux laïques qui ne sont pas excommuniés, salut et bénédiction apostolique.

« Sachez frères et fils très chers, que, conformément à notre vif désir, nous prescrivons, au nom de l'autorité apostolique, la réunion d'un synode général en un endroit sûr, présentant toute sécurité, afin que, de tous les pays du monde, les clercs et les laïques, amis ou ennemis, puissent s'y rendre sans crainte. Nous voulons en

¹ UDALRICI *Codex*, n° 58 : *Mon. Bambergensia* de JAFFE p. 123. — *Epistol. Collect.* GRÉGORII VII n° 23 p. 548 du *Mon. Gregor.* de JAFFE. C'est évidemment par erreur que cette lettre porte à la marge : 1078 ; tout indique qu'elle a été écrite durant l'été de 1083.

effet y examiner avec le plus grand soin et y montrer, à la face de l'univers, après avoir fait disparaître toute ténébreuse ambiguïté, quel est l'auteur et la cause de tous ces maux qui sont venus fondre sur la religion chrétienne, quel est celui dont l'impiété et la témérité inouïe empêchent le rétablissement de la divine paix et d'une juste concorde entre le sacerdoce et l'empire. Dans ce même concile, nous espérons, avec le secours de Dieu, restaurer et confirmer cette paix que désire et réclame la piété chrétienne. Dans cette assemblée également, nous sommes disposé à faire ce qui est juste, sans désobéir à Dieu, pour l'honneur du bienheureux Pierre et sans enfreindre les décrets des saints Pères; nous n'hésiterons pas à dévoiler la perfidie des méchants et à dégager le siège apostolique des accusations formulées contre lui et qui suscitent les murmures de quelques frères, mais, avant tout, il faut que l'Église romaine soit remise en possession des biens dont elle a été injustement dépouillée.

« Nous tenons à faire dès maintenant la déclaration suivante à votre fraternité : Dieu nous est témoin que si Rodolphe, qui a été ordonné roi par ceux d'au delà les monts, est monté sur le trône, il ne l'a fait, ni par notre ordre, ni en s'inspirant de nos conseils. Nous avons même décidé en synode que, si les archevêques et évêques, qui l'ont ordonné, ne pouvaient justifier leur conduite dans cette circonstance, ils perdraient leurs dignités et que Rodolphe perdrait également sa couronne. Et maintenant quel est celui qui s'est opposé aux dispositions que nous avons prises, beaucoup d'entre vous le savent aussi bien que moi. Je le dis en toute assurance, si Henri, prétendu roi, et si ses partisans nous avaient obéi, ou plutôt s'ils avaient obéi au bienheureux Pierre, comme ils l'avaient promis, avec le secours de Dieu, jamais tous ces malheurs, ces homicides, ces parjures, ces sacrilèges, cette hérésie pestilentielle de la simonie, ces trahisons, jamais tout cela n'aurait eu lieu.

« Vous tous qu'affligent de si grandes calamités et qui, touchés par la crainte du Seigneur, désirez une paix et un accommodement dignes de Dieu, multipliez vos efforts pour que le synode dont nous parlons puisse se réunir; afin que l'union et la fermeté de tous ceux qui font le bien, rendent la paix à la sainte Église, ébranlée dans sa tête et dans tout son organisme par les malices frauduleuses et les machinations des impies. »¹

GREGORII VII *Regist.* VIII, 51 (IX, 28) p. 503 sqq. du *Mon. Greg.* de JAFFE.

Grégoire VII se faisait illusion ; Henri IV, enorgueilli par ses récents succès, ne comptait que sur son épée pour résoudre les questions pendantes et pour arriver à ce titre d'empereur, but de son ambition ; il ne prit pas au sérieux le synode du mois de novembre et, malgré les promesses faites, malgré les serments prêtés, il empêcha plusieurs prélats de s'y rendre, surtout ceux dont il connaissait le dévouement au saint-siège. De ce nombre furent Hugo, archevêque de Lyon, Anselme, le vaillant évêque de Lucques, Réginald, évêque de Como. De même, les ambassadeurs du roi Hermann qui se rendaient au synode pour y défendre la cause de leur maître, furent arrêtés, le 11 novembre, près de *Forum Cassii*¹, entre Sutri et Viterbe et complètement dévalisés. Le roi mit le comble à ces violences en retenant prisonnier, contre le droit des gens, Odon, cardinal évêque d'Ostie, chargé auprès de lui d'une mission diplomatique du saint-siège².

Après de pareils préliminaires, comment le concile pouvait-il songer à une œuvre de conciliation ? Il s'ouvrit le 20 novembre 1083 au Latran, et compta surtout des évêques de la Pouille et de la Campanie, c'est-à-dire des possessions normandes. Quelques prélats français ayant pu éviter les embûches des partisans d'Henri IV, y parurent également. Le concile dura trois jours et Grégoire VII y traita de la foi, de la vie chrétienne, de la fermeté et de la constance nécessaires dans les circonstances où l'on se trouvait, avec une éloquence et une hauteur de vue qui arrachèrent des larmes à tous les yeux. Il voulait anathématiser de nouveau Henri IV, mais, comme l'assemblée le supplia de n'en rien faire, il se contenta d'excommunier, d'une manière générale, tous ceux qui avaient empêché qui que ce fut de se rendre au tombeau de saint

¹ Aujourd'hui *santa Maria di Forcassi*.

² Voyez surtout *BERNOLDI Chronicon*, ad an. 1083, MG. SS. T. V, p. 433.

Pierre ou auprès du pape. L'assemblée fut dissoute sans avoir porté d'autre décret¹.

Un mois après la tenue du concile, avant la fête de Noël 1083, Henri IV revint à Rome avec ses partisans et, comme les murs de la cité Léonine n'avaient pas été relevés, il occupa de nouveau l'église saint Pierre, où il célébra la Noël et demanda à la noblesse romaine d'exécuter le traité qu'elle avait conclu avec lui l'été précédent. Mais, dans l'intervalle, la situation de la ville éternelle s'était modifiée à l'avantage de Grégoire VII, et le roi n'eut pas lieu d'être satisfait de la réponse qui lui fut faite.

Les trois cents teutons, laissés en garnison dans la cité Léonine, étaient presque tous morts de la fièvre ou des suites de l'hostilité des Romains, et, parmi eux, leur chef Udalrich de Godesheim ; trente seulement vivaient encore, lors du retour d'Henri IV. En outre la forteresse qu'ils occupaient près de saint Pierre avait été rasée².

Les procédés d'Henri IV empêchant les évêques et les abbés de se rendre au concile avaient déjà indisposé les Romains contre lui, une autre circonstance acheva de les rattacher de nouveau au parti de Grégoire VII. Robert Guiscard, connaissant la pénurie du trésor pontifical et sachant la proverbiale avidité du peuple romain, envoya, sur ces entrefaites, à Grégoire VII une grande somme d'argent. Le normand avait calculé juste, car l'arrivée de cet argent ne fut certainement pas sans influence sur le revirement des esprits, à ce même moment, en faveur du saint-siège³.

¹ GREGORII VII *Registrum*, VIII, 53 : *de concilio romano* dans JAFFÉ : *Mon. Gregor.*, p. 516. — C'est BERNOLD, *l. c.*, qui mentionne les instances faites auprès de Grégoire VII, pour qu'il n'anathématisât pas de nouveau Henri IV.

² BERNOLDI *Chronicon*, an. 1083, MG. SS. G, 438. — *Ipsium autem castellum a Romanis penitus solo adaequatum est.*

³ Dux, écrit LUPUS, direxit plus quam triginta milia solidorum Roma-

La noblesse de Rome avoua alors à Grégoire VII les stipulations conclues avec Henri IV ; mais, en même temps, s'inspirant d'une casuistique des plus étranges, elle prétendit qu'en promettant au roi de lui faire donner la couronne impériale par le pape Grégoire ou par son successeur, elle n'avait pas entendu qu'il fût solennellement couronné ; il suffisait de lui faire parvenir cet insigne de la dignité impériale pour que la promesse faite fût accomplie et le serment tenu. On envoya au roi une déclaration conçue dans ce sens et elle fut renouvelée de vive voix lorsqu'il reparut dans la cité Léonine. « Si le roi, disaient les Romains à Henri IV, veut se réconcilier avec le pape, dans ce cas, son couronnement, dans tout le sens du mot, ne présentera aucune difficulté, il aura lieu sans délai ; s'il se refuse à faire la paix, eux, les Romains, consentaient à ce que Grégoire VII lui tendit la couronne au bout d'un bâton par une ouverture du château Saint-Ange ; il la recevrait alors accompagnée des malédictions du pape. » Il est facile de comprendre combien une telle fin de non recevoir, notifiée en ces termes, irrita Henri IV, d'autant plus qu'il ne put châtier ceux qui le bravaient si insolamment ; ses menaces et ses promesses furent également impuissantes pour changer, à cette époque, les dispositions du peuple romain ¹.

Dans une lettre qu'il écrivit, quelques mois plus tard, à Théoderic, évêque de Verdun, Henri IV raconte qu'il fut alors profondément découragé, et que, désespérant de prendre Rome et d'y être couronné empereur, il songea à quitter l'Italie et à rentrer en Germanie ². Mais une cir-

nis, quatenus sibi eos papæ que reconciliaret ; quod et factum est. LUPUS ad an. 1083. MG. SS. T. V, p. 61.

¹ Tous ces détails sont fournis par la chronique de BERNOLD, *l. c.*

² Voyez MG. SS. T. VIII, p. 183, dans les *Gesta Treverorum*, cette lettre d'Henri IV à Theoderic, évêque de Verdun.

constance dont il ne parle pas, et que nous connaissons par Berthold, lui rendit quelque espoir et releva son courage. Il reçut de l'empereur Alexis une seconde ambassade à la tête de laquelle se trouvait un grand seigneur byzantin, nommé Methymnès ; elle apportait au roi une nouvelle somme d'argent et le pria instamment de remplir la promesse qu'il avait déjà faite de marcher contre Robert Guiscard dans l'Italie du sud, et de se mesurer avec lui. Alexis, préoccupé des préparatifs que faisait le duc normand pour envahir de nouveau l'empire d'Orient, cherchait, par tous les moyens, à le retenir en Italie et à détourner l'orage qui menaçait ses états ¹.

Le roi reçut l'argent des byzantins, et, comme la noblesse romaine lui était décidément hostile, il fit distribuer une partie de cet argent dans le peuple pour y recruter des adhérents ; il espérait, et l'événement devait lui prouver qu'il avait calculé juste, que l'antagonisme existant entre la noblesse et le peuple lui ouvrirait peut-être les portes de Rome. Restait, il est vrai, l'obligation de faire une campagne dans l'Italie du sud et Henri IV ne pouvait guère s'y soustraire ; mais, d'un autre côté, attaquer chez lui un adversaire aussi redoutable que Robert Guiscard était une entreprise bien périlleuse. Aussi le roi ne fit guère qu'une inoffensive promenade militaire

¹ His temporibus rex Constantinopolitanus maximam pecuniam Heinricho quondam regi transmisit, ut Roubertum Wiscardum, ducem Calabriae et Apuliae et juratum militem domni papae, in ultionem ejusdem regis bello appeteret. Nam Roubertus jam dudum fines Constantinopolitanorum invasit, iterum que illuc expeditionem movere disposuit. Sed Heinrichus acceptam pecuniam non in prociuctum supra Roubertum, quod juramento promisit, sed ad conciliandum sibi vulgus Romanum expendit, cujus adjutorio Lateranense palatium, feria quinta ante Palmas, cum suo Ravennate Guberto intravit. *BERTHOLDI Chronicon*, ad an. 1084. MG. SS. V, 440. Cet argent fut sans doute apporté par l'ambassade dont parle A. COMNÈNE (*Alexiad.* V, 5), et à la tête de laquelle se trouvait Methymnès.

et évita avec soin d'aller là où il courait risque de rencontrer le terrible duc. Vers le 1^{er} février 1084, il quitta Rome, s'avança dans la direction de la Pouille et de la Campanie, et eut, à cette occasion, de nouvelles entrevues avec Jourdain, prince de Capoue, avec les comtes des Marseilles, avec Raniéri, duc de Camerino et de Spolète, c'est-à-dire avec les ennemis de Robert Guiscard dans cette partie de l'Italie ¹.

Pendant qu'il continuait cette chevauchée peu glorieuse — car les chroniqueurs n'indiquent pas qu'elle ait été signalée par un seul fait militaire — Henri IV reçut une ambassade que lui envoyait le peuple de Rome pour le prier de revenir, lui donnant assurance que les portes de la ville lui seraient ouvertes ². Le roi revint aussitôt sur ses pas et, dès le 21 mars 1084, il était de nouveau à Saint-Pierre, dans la cité Léonine, avec sa femme, la reine Bertha, l'antipape Guibert, les évêques de Padoue, de Bâle, d'Utreck, de Strasbourg, de Vicence, le duc Ranieri et une armée assez nombreuse. Le même jour, la porte Saint-Jean lui fut en effet ouverte par le peuple, gagné par l'or byzantin, et Henri, accompagné de l'antipape, prit enfin possession du Latran. Quant à Grégoire VII, il vint de nouveau se réfugier au château Saint-Ange ; la noblesse presque tout entière lui resta fidèle et, comme gage de son dévouement, confia au pape quarante otages, pris dans ses rangs.

Le château Saint-Ange n'était pas le seul point de Rome

¹ EKKEHARDI *Chronicon*, ad an. 1084, MG SS. T. VI, p. 203. Le chroniqueur se trompe lorsqu'il écrit qu'Henri IV prit magnam Apuliæ partem : il ne prit rien du tout. Voyez aussi la *chronique du Mont-Cassin*. *Auct. PETRO*, III, 50. MG. SS. T. VII, p. 739.

² Dans la lettre déjà citée, Henri IV écrit à Théoderic de Verdun : *Ecce Romani missis legatis ut Romam intraremus rogaverunt*. — La chronique de Ekkéhard parle aussi de cet appel. MG. SS. T. VI, p. 203.

encore au pouvoir du pape ; la milice de Saint-Pierre occupait également les ponts du Tibre ; Rusticus, parent et ami de Grégoire VII, tenait l'antique Septizonium près du Palatin et s'y défendait énergiquement ; près de l'arc de triomphe de Titus, la tour Cartularia, où les Frangipani étaient installés, résistait aussi aux teutons ; enfin sur les hauteurs du Capitole, la famille des Corsi avait barricadé toutes les issues pour barrer le passage aux troupes d'Henri IV.

La situation de Rome était donc épouvantable, et cette situation se prolongea durant deux mois ; du 21 mars au 21 mai, Césariens et Grégoriens ensanglantèrent les rues de la ville ; ainsi, dans une seule rencontre qui eut lieu en pleine semaine de Pâques, quarante soldats d'Henri IV furent mis hors de combat. Combien d'œuvres d'art périrent dans cette furieuse tourmente, que de monuments, respectés jusque-là par les barbares, et qui métamorphosés en forteresses, portent encore aujourd'hui la trace des mutilations qu'ils eurent à subir¹ !

Aussitôt après avoir pris possession du Latran, au milieu du tumulte des armes, Henri IV convoqua un synode dans l'antique résidence des papes. Trois invitations successives furent faites à Grégoire VII pour qu'il s'y rendit, mais on comprend qu'elles restèrent sans réponse. L'assemblée, composée des ennemis les plus acharnés du pontife, le déclara excommunié, prononça contre lui une sentence de déposition et choisit Guibert pour son successeur².

¹ Pour tous ces détails, voyez EKKÉHARD et BERNOLD, *ll. cc.*, surtout le second chroniqueur.

² Voyez dans BENZO — MG. SS. XI, p. 669 — l'histoire de ce singulier conciliabule : Benzo n'oublie pas, en la racontant, de couvrir Hildebrand de ses injures. Henri IV écrit de son côté à l'évêque de Verlun : quem Hildebrandum legali omnium (!) cardinalium ac totius populi Romani scias abjectum et electum papam nostrum Clementem in sede apostolica sublimatum omnium romanorum acclamatione.

Le dimanche suivant, dimanche des Rameaux, 24 mars 1084, Guibert fut solennellement sacré et intronisé à Saint-Pierre, non pas, comme le voulait la tradition, par les évêques suburbicaires d'Abano, d'Ostie et de Porto, ces évêques étaient restés fidèles à Grégoire VII, mais par des prélats excommuniés, par les évêques d'Arezzo et de Modène ¹. Guibert prit le nom de Clément III et compta, à partir de ce jour, les années de son prétendu pontificat.

Huit jours après, le jour même de Pâques, 31 mars, Clément III posa la couronne impériale sur la tête d'Henri IV et le sacra empereur aux acclamations de la multitude. La reine Bertha fut également couronnée impératrice ²,

Du haut des remparts du château Saint-Ange, Grégoire VII pouvait apercevoir la marche triomphale du nouvel empereur et de l'antipape, entendre les vivats de de leurs partisans ; mais si sa grande âme était attristée par le spectacle des épreuves que l'Église avait à traverser, son fier courage n'en fut en aucune façon abattu. Au terme de la voie qu'il avait suivie, il trouvait l'abandon, l'isolement, une prison dans une tour au milieu de Rome ; cette ville de Rome n'était plus qu'un champ de bataille ; de terribles commotions agitaient l'Italie et la Germanie, n'importe ! pour Grégoire VII, cette voie était toujours la seule vraie, celle dont le devoir de sa charge pastorale lui

¹ Mutinensis et Aritinus cum reliquis hereticis Ravennatem illum non in Romanum patriarcham, quod nullo modo potuerunt, set in damnatissimum heresiarcham promoverunt; ut quanto altius inter ipsos emineret, tanto majoris damnationis privilegium possideret. BERNOLDI *Chronicon*, ad an. 1084. MG. SS. T. V, p. 440. — Sur l'élection, le sacre et l'intronisation de Guibert, voyez la très minutieuse dissertation de O. KÖHNCKE dans sa brochure : *Wibert von Ravenna*, p. 52 sq.— Köhncke entasse et discute une telle quantité de textes que, sous sa plume, les faits les plus simples en eux-mêmes n'ont plus qu'une phy-ionomie indécise.

² EKKÉHARD, BERNOLD, *Annales Augustani*, ll. c.

défendait de s'écarter. Cet homme de fer ne connut jamais de défaillance ; toute sa vie il s'inspira de cette devise qu'il répète dans ses lettres, il écrit plusieurs fois qu'on ne lui arrachera rien contre sa conscience, *neque per amorem, neque per timorem*.

Après avoir reçu la couronne impériale des mains d'un excommunié, Henri IV resta à Rome pour s'emparer des positions de la ville qui résistaient encore et surtout pour forcer le château Saint-Ange à capituler. Quelle gloire s'il pouvait enfin faire Hildebrand prisonnier et l'amener en Germanie comme le plus glorieux trophée de sa victoire ! Le 29 avril, il était maître du Capitole ¹, mais la noblesse romaine ne se décourageait pas et résistait au contraire avec une telle opiniâtreté que Benzo, évêque d'Albe, ce césarien éhonté, proposait à Henri IV de la déporter en masse dans les vallées lointaines de la Saxe et de la remplacer à Rome par des colonies de fidèles teutons. Heureusement le roi resta sourd à d'aussi atroces suggestions ². Divers assauts furent donnés au Septizonium, mais on ne put en déloger Rusticus ; en revanche, les magnifiques colonnes qui soutenaient le monument tombèrent sous les coups des machines de guerre et leur chute accéléra la ruine de l'édifice tout entier ³.

Quant à prendre par la force le château Saint-Ange, il n'y fallait pas songer ; aussi les Césariens, s'inspirant de la tactique des Normands dans le siège des places fortes,

¹ Voyez dans GIESFBRECHT : *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III, 2^e partie, 4^e édit. p. 1260, l'acte de donation d'une partie de la ville de Civita-Vecchia à l'abbaye de Farfa, le 29 avril 1084 par le comte Saxe.

² BENZO EP. ALBENSIS ad Heilricum IV, MG. SS. T. XI, p. 666.

³ Voyez dans WATTERICH : *Pont Rom. vitæ*. T. I, p. 307 la *Vie de Grégoire VII*, par P. PISAN ; on y lit : *Delinc Septem solia, in quibus Rusticus, nepos prædicti pontificis, considebat, obsidere cum multis machinationibus attemptavit, de quibus quam plurimas columnas subvertit.*

élevèrent autour de la vieille forteresse un autre système de fortifications de manière à barrer toutes les issues, à intercepter toute relation avec le dehors, et ils attendirent que la lassitude et la famine leur ouvrissent les portes de la dernière retraite de Grégoire VII.

Seule une intervention de Robert Guiscard pouvait sauver le pape, mais Robert Guiscard était loin et son objectif était Constantinople plutôt que Rome. Il réunissait de nouveau de nombreux navires et une armée pour repasser l'Adriatique et frapper en Orient un coup décisif, pour s'asseoir ensuite sur le trône de Constantin. Peut-être croyait-il avoir assez fait pour le pape en lui envoyant, en 1083, une grande somme d'argent, ou bien pensait-il régler les questions temporelles du saint-siège lorsqu'il aurait réalisé ses vastes conceptions sur l'empire d'Orient.

Quoiqu'il en soit, ce fut à lui que le pape adressa un suprême appel dans sa détresse et dans son abandon. Grégoire VII avait avec lui au château Saint-Ange un abbé de Dijon, nommé Jarento, très dévoué au saint-siège et au pape. Aussi Grégoire l'affectionnait-il tout spécialement; il lui confia la mission de prendre avec lui quelques cardinaux et d'aller trouver le duc pour lui faire connaître la situation et implorer son secours. Jarento et ses compagnons purent quitter le château Saint-Ange sans tomber entre les mains des Césariens, plaidèrent avec zèle auprès du duc la cause de leur maître et furent assez heureux pour décider Robert Guiscard à marcher immédiatement sur Rome avec son armée ¹.

Cette campagne dans le Latium dérangeait, il est vrai,

¹ Sur l'ambassade de Jarento auprès de Robert Guiscard, voyez la chronique de HUGO DE FLAVIGNY. MG. SS. T. VIII, p. 462. — GUI DE FERRARE, *l. c.* et G. MALATERRA, III, 33, parlent aussi de l'ambassade envoyée par le pape à Robert Guiscard.

ses projets ou du moins en retardait l'exécution, mais Robert Guiscard était un fin politique; il comprit que le parti qu'il prenait était, dans son propre intérêt et même abstraction faite des périls que courait le pape, le plus sage et le plus rationnel.

Henri IV étant l'allié de l'empereur Alexis et de Jourdain de Capoue, c'est-à-dire de ses deux ennemis les plus redoutables, Robert Guiscard aurait commis une grande imprudence en quittant l'Italie avec ses meilleures troupes au moment où ce même Henri IV achevait la conquête de Rome et allait faire le pape prisonnier.

Après la soumission complète de Rome, Henri IV pouvait vouloir envahir l'Italie du sud et s'emparer des états de Robert Guiscard; qui alors l'arrêterait dans sa marche, qui défendrait la Pouille et la Calabre? Ces considérations étaient certainement présentes à l'esprit de Robert Guiscard lorsqu'il s'achemina vers le Latium avec une armée des plus considérables, car d'après Guillaume de Pouille, elle ne comptait pas moins de six mille cavaliers et trente mille fantassins. On voyait dans ses rangs non pas seulement des Normands, des Lombards, des Grecs, des Calabrais, des Apuliens, mais même des Sarrasins de la Sicile ¹. Par une étrange ironie des choses humaines, des

¹ GUILLAUME DE POUILLE écrit en parlant de l'armée de Robert Guiscard :

....., nunquam par huic exercitus hæst.
Millia sex equitum, triginta millia Roman,
Duxerat hic peditum.

GUILIER. AFUL. L. IV, v. 364 sq. MG. T. XI, p. 281. — LUPUS ad an. 1084. MALATERRA, *Historia sicula*, III, 36; WIDO FERRARIENSIS, l. c. 20, parlent aussi de la grande armée de Robert Guiscard; ce dernier chroniqueur l'évalue à trente mille hommes. C'est LANDULFE, *hist. Mediol.*, III, c. 33 qui parle des Sarrasins enrôlés dans l'armée du duc : gente coadunata immensa et Saracenis omnibus quos habere potuit. Il s'agit évidemment des Sarrasins de la Sicile qui était, en grande partie, sous la domination de Robert Guiscard.

Sarrasins venaient au secours du pape réduit par un prince chrétien à la plus dure des extrémités ! Avec une main moins ferme et moins habile que celle de Robert Guiscard, jamais des hommes d'origine, de nationalité et de religion si différentes n'auraient pu marcher ensemble, mais, depuis longtemps déjà, le duc Normand les avait habitués à obéir à ses ordres, et à être les dociles instruments de ses volontés.

Dès qu'il connut la détermination de Robert Guiscard, Didier, abbé du Mont-Cassin, expédia à Rome un messenger pour en informer également Grégoire VII et Henri IV. La nouvelle, on le devine, fut accueillie d'une manière bien différente dans les deux camps ; pour Grégoire VII, c'était l'annonce de la délivrance, et, du haut du château Saint-Ange, les assiégés commencèrent à scruter l'horizon, attendant avec impatience le moment où ils verraient apparaître dans le lointain la cavalerie et les lances normandes ¹.

Pour Henri IV, l'arrivée de Robert Guiscard était un désastre irrémédiable ; lorsqu'il croyait toucher au terme de ses travaux, lorsque cette longue campagne de trois ans allait enfin lui donner des résultats, tout était remis en question, tout lui échappait, le Latium, Rome et surtout Grégoire VII. Il ne pouvait, en effet, avec les forces dont il disposait, songer à se mesurer avec Robert Guiscard ; quitter Rome immédiatement et gagner l'Italie du nord ou même la Germanie était le seul parti qu'il eut à prendre. On devine s'il coûta à son orgueil ; il s'y résigna cependant quand les messagers de Robert Guiscard lui eurent déclaré que leur maître venait au secours du pape, par conséquent que lui, Henri, devait ou lever le siège ou se

¹ Quod ubi Desiderio nuntiatum est, nuntium Romæ illico destinavit, qui et papæ liberationem et imperatori adventum ducis nuntiaret. *Chronicon Cassinens.* auctore PETRO, III, 53. MG. SS. VII, p. 741.

préparer à combattre les Normands¹. Il réunit donc le peuple romain et lui cachant la vérité, il dit qu'il se rendait en Lombardie, confia au peuple la garde de la ville et promit, à son retour, de récompenser quiconque aurait donné des preuves de dévouement. Le 21 mai, il quitta Rome, jetant sur le château Saint-Ange un dernier regard de haine et de colère, et, accompagné de l'antipape et de plusieurs évêques excommuniés, il alla à Sutri et de là à Sienne et à Pise; l'antipape le laissa continuer sa route vers le nord et revint à Tivoli dont les fortifications lui permettaient de braver l'invasion normande².

Le 27 mai 1084, six jours après le départ d'Henri IV, l'avant-garde de l'armée normande parut devant les murs de Rome et campa près d'un aqueduc, non loin de la porte Saint-Jean. Elle se composait de mille soldats d'élite, suivis à peu de distance d'un corps de troupe de trois mille hommes, Robert Guiscard venait ensuite avec le gros de l'armée. Ne connaissant pas la fuite d'Henri IV, s'attendant au contraire à être attaqué par lui, le duc avait pris ses précautions, ne s'avavançait qu'avec prudence et en gardant son ordre de bataille³.

¹ La *Vie de Grégoire VII* (WATTERICH, t. I, p. 307) dit que Robert Guiscard envoya à Henri IV un messager pour lui déclarer formellement la guerre. WIDO FERRARIENSIS rapporte également cette circonstance. MG. SS. XII, 165.

² P. PISAN met les paroles suivantes dans la bouche de l'empereur lorsqu'il prend congé des Romains : *Patres et filii, vobis coronam imperii et regni gubernacula manibus vestris et potestatem committo, animamque meam in vestra cura trado, quoniam mihi operæ pretium est Longobardiæ vertere iter. Promitto vobis, quod si unquam reliero, totum me ipsum et omnia, quæ habere poterò, modis omnibus tradam.* WATTERICH, *l. c.*, p. 307. Voyez aussi BONITHO *ad amicum* dans JAFFE : *Mon. Greg.*, p. 680 et WIDO FERRARIENSIS, *l. c.*

³ *At cum jam prope (Romain) ventum est, cante incedere volens (R. Guiscardus) ordinatis aciebus, mille electos milites cum totidem vexillis præmittens, aliam aciem cum tribus millibus pedetentim subsequi præcipit. Ipse cum reliquo exercitu, peditum copias et quæque*

Quand il fut en face de Rome, il sut la vérité et décida aussitôt de brusquer les événements et d'entrer immédiatement dans la ville. Il y avait des intelligences ; aussi, le lendemain, 28 mai, deux portes, la porte flaminienne et une autre près du Pincio, s'ouvrirent devant ses soldats qui se précipitèrent dans Rome en criant : *Guiscard ! Guiscard !* cri terrible et il faut bien le dire aussi, cri sinistre, car Palerme, Bari, Salerne, Durazzo et bien d'autres villes de l'Italie, de la Sicile et de l'Illyrie l'avaient entendu, au jour de leur chute, lorsque les Normands entraient en vainqueurs dans la ville prise de force¹.

Les bandes normandes s'emparèrent aussitôt des *Prata Neronis*, du champ de Mars, où ils pillèrent et détruisirent presque entièrement les églises de San Lorenzo et de San Silvestro. Pendant ce temps, Robert Guiscard lançait ses meilleures troupes dans la direction du pont du château Saint-Ange, le traversait sans que les Romains stupéfaits et épouvantés essayassent de lui barrer le passage, déliait Grégoire VII et le ramenait triomphalement dans son camp, au milieu des Normands. Le lendemain le pape et

firmitiora ante ponens, provide subsequitur G. MALATERRA, l. III, 33, dans MURATORI. R. I. SS. T. V, p. 537 sq. — D'après MALATERRA, Robert Guiscard serait resté en expectative devant Rome pendant trois jours ; GUI DE FERRARE dit au contraire qu'il entra dans Rome dès son arrivée. BONITHO : *ad amic.* dans JAFFE, *Mon. Greg.*, p. 680, dit, le lendemain.

¹ Une indication fournie par un moine contemporain et demeurant à Grotta-Ferrara, donne le jour de l'entrée des Normands à Rome ; voici la traduction de cette note qui est en grec et a été insérée par MONTFAUCON dans son *Diarium Italicum*. — L'an du monde 6592 (c'est-à-dire 1084 de l'ère chrétienne), durant l'indiction VII, le 29 mai, un mardi, à 3 heures, le duc (Robert Guiscard) entra à Rome et la dévasta. — Mais comme en 1084, le 29 mai était un mercredi et non un mardi, et comme il est plus probable que le moine de Grotta-Ferrara se sera trompé plutôt sur le chiffre du mois, que sur le chiffre de la fête, plusieurs historiens ont accepté la date du mardi 28 mai 1084, comme celle de la prise de Rome par Robert Guiscard.

les cardinaux, restés fidèles, prenaient possession du Latran et toute la ville était occupée militairement par les troupes de Robert Guiscard ¹.

Jusqu'alors, à part le pillage de quelques églises au champ de Mars, les bandes normandes n'avaient pas commis de grands excès : mais, le troisième jour après leur entrée dans Rome, un soldat de Robert Guiscard ayant été tué à la suite d'une rixe, Normands, Calabrais, Sarrasins se jetèrent sur les Romains avec une rage épouvantable ; une mêlée furieuse s'engagea de tous côtés. Robert Guiscard, voyant que les Romains ne pliaient pas et faisaient bonne contenance, n'hésita pas, et, suivant le conseil que lui donna un romain, le consul Cenci Frangipane, il fit mettre le feu à la ville. L'incendie, dévorant tout sur son passage, gagna rapidement toute la partie de Rome située entre le Colisée et Saint-Jean de Latran et la réduisit en cendres ; églises, maisons, monastères, monuments de l'antiquité rien ne fut épargné ². Les malheureux Romains fuyant leurs demeures envahies par les flammes, tombaient

¹ PIERRE PISAN (*Watterich Pont. Roman. vitae*, t. I, p. 307) et Gui de Ferrare disent que l'armée de Robert Guiscard pénétra dans Rome par la porte Flaminienne; d'après Malaterra, les Normands auraient d'abord franchi la porte de San Lorenzo ou Tiburtina et seraient ensuite allés ouvrir d'autres portes à l'armée. Le sac des églises de San Lorenzo et San Silvestro indique bien que le gros de l'armée Normande a pénétré dans Rome par la porte Flaminienne; le choix de cette porte était du reste indiqué pour que le duc fut rapproché du pont du Tibre et du château Saint-Ange et put délivrer plus rapidement Grégoire VII.

² G. MALATERRA, III, 37, écrit : Porro Romani viribus resumptis, conspiratione in vicem facta, tertia die post congregati, per medias plateas urbis impetu facto super nostros irruere conantur. — BERNOLD dit que les soldats de Robert commencèrent à incendier et à massacrer, eo quod Romani quendam ejus militem vulneraverunt. C'est PIERRE DIACRE qui, dans la *chronique du Mont-Cassin*, désigne le consul Cenci comme ayant donné à Robert Guiscard le conseil d'incendier Rome, ex consilio Cencii Romanorum consulis ignem in urbem immisit. *Gregorovius — Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, 3^e édit., t. IV, p. 231 — croit qu'il s'agit de Cenci Frangipane.

entre les mains des Normands qui les massacraient et les mutilaient ; l'honneur des femmes romaines, celui des jeunes filles et des vierges consacrées à Dieu, tout fut à la merci d'une soldatesque effrénée. Après ces scènes de débauche et de carnage, les soldats de Robert Guiscard, imitant l'exemple de leur chef, se mirent à faire des prisonniers : des milliers de Romains et de Romaines, les mains attachées derrière le dos, défilèrent devant ces implacables barbares et furent vendus comme esclaves ; quelques-uns furent déportés jusque dans les Calabres et vendus, dit un chroniqueur, comme un troupeau de juifs. Ce fut en vain que Grégoire VII intercédâ pour la malheureuse cité et pour ses habitants ; sa voix se perdit dans la tempête déchaînée et resta sans écho ¹.

Rome, décimée, presque détruite par l'incendie, dut s'incliner sous le joug de son impitoyable vainqueur et livra, comme otages et comme garantie de sa soumission, les principaux chefs de sa bourgeoisie, que Robert Guiscard enferma sous bonne garde au château Saint-Ange ².

¹ Les chroniqueurs contemporains sont d'accord pour dire que les Romains furent traités par les Normands de la façon la plus cruele et la plus barbare ; ainsi GUI DE FERRARE écrit : *maximam urbis partem incendit, civium plurimos interfecit, ecclesias subruit, mulieres conjugatas et simplices, vinctis post tergum manibus, violenter prius oppressas, ad tabernacula adduci praecepit*. De même BONITHO : *multa milia Romanorum vendi lit ut judeos ; quosdam vero captivos duxit in Calabriam*. Cf. *Mon. Greg.* de JAFFE, p. 689 — Sur l'intervention de Grégoire VII auprès de Robert Guiscard, en faveur des Romains, voyez ORDER. VITALIS *histor. ecclesiastic.* Pars III, l. VII, 5, dans MIGNÉ *Patr. lat.* T. 488, col. 523. Ce passage d'ORDERIC VITAL ne peut avoir quelque valeur que comme étant l'écho d'une tradition, car le discours qu'il prête à Robert Guiscard, dans cette circonstance, ne peut guère être pris au sérieux ; le duc, qui avait passé sa vie à batailler, n'était certainement pas capable de disserter avec tant de science sur l'histoire de l'Eglise et sur celle de Rome.

² *Acceptis obsidibus a Romanis et in castello sancti Angeli, quod domum Theoderici dicunt, reservatis, ipse ad recuperandam terram sancti Petri cum papa Gregorio de Roma exercitum promovit, iterum*

Mais dans tout Romain échappé au glaive des soldats de Robert Guiscard, il n'en resta pas moins un amer ressentiment contre les libérateurs de Grégoire VII, un ineffaçable souvenir de leur barbarie, et, par contre-coup, le pape lui-même, dans une certaine mesure, devint l'objet de la haine du peuple romain.

Lorsque la paix, obtenue par de si épouvantables procédés, fut rétablie à Rome, Robert Guiscard prit avec lui une partie de ses troupes et s'avança vers le nord pour faire rentrer dans le devoir les châteaux et les villes des états du saint-siège, il s'empara notamment de Sutri et de Nepi. Grégoire VII assista à cette expédition, et le duc et lui ne rentrèrent à Rome que dans les derniers jours de juin ¹.

Robert Guiscard avait hâte de regagner ses états ; il ne perdait pas de vue ses projets contre l'empire d'Orient, et sachant ses meilleures troupes et son fils Boëmond aux prises en Illyrie et en Macédoine avec toutes les forces de l'empereur Alexis, il brûlait du désir de repasser l'Adriatique et de voler à leur secours. Peut-être espérait-il, après avoir pris Constantinople et avoir ceint la couronne impériale, revenir à Rome et alors restaurer fortement la puissance temporelle du saint-siège ; peut-être exposa-t-il à Grégoire VII, pour expliquer et justifier son départ, ses projets de conquête, en faisant ressortir qu'ils tourneraient au profit de l'église romaine, qu'ils mettraient fin au schisme d'Orient ; quoi qu'il en soit, dès les premiers jours de juillet, les Romains virent avec joie les bandes

Romam in festivitate sancti Petri reversurus. In brevi autem plurima castella et civitates papæ recuperavit. BERNOLDI *Chronicon*, a. 1084. MG. SS. V, 441.

¹ Voyez la note précédente ; la comtesse Mathilde écrivait de son côté ; Sciatis domnum papam jam recuperasse Sutrium atque Nepe. HUGONIS FLAVINI. *Chronicon*, l. II. MG. SS. VIII, p. 463.

normandes quitter Rome et s'éloigner dans la direction du sud. Robert ne laissa dans la vie éternelle qu'une faible garnison pour garder le château Saint-Ange. Comme l'antipape Clément III se trouvait toujours à Tivoli, les Normands essayèrent, avant de quitter le Latium, de s'emparer de la ville par un coup de main ; mais Tivoli était garni de fortes murailles ; l'attaque échoua, et le duc, voyant qu'il faudrait pour prendre la place, un siège en règle, préféra s'éloigner avec ses troupes ¹.

Le départ des Normands laissait, on le comprend, Grégoire VII dans de cruels embarras ; rester à Rome, lorsque l'antipape était encore à Tivoli, lorsqu'Henri IV n'avait pas encore quitté l'Italie, et surtout après les représailles qui avaient ensanglanté et presque détruit la cité, n'était pas possible. Grégoire se serait exposé à se trouver de nouveau captif au château Saint-Ange et entouré d'ennemis, plus que jamais acharnés à sa perte. Il se décida donc, l'âme bien triste, le cœur navré, à suivre Robert Guiscard dans l'Italie méridionale et à quitter cette Rome qu'il avait tant aimée, qu'il avait voulu si grande et si glorieuse et qu'il laissait dans une situation effroyable. Lorsqu'en s'éloignant dans la direction du sud, il salua une dernière fois la ville éternelle qu'il ne devait plus revoir, il ne croyait pas cet adieu définitif ; il espérait revenir avec Robert Guiscard et avec les Normands, lorsque l'expédition d'Orient aurait pris fin, et alors le pouvoir temporel serait restauré, l'antipape et Henri IV seraient

¹ Inde Tiburtinos aggressus (R. Guiscardus) volens eos cogere ad deditionem, non procul ab urbe fixis tentoriis, maxime ob injuriam Clementis apostolici, qui tunc temporis morabatur in illa, arbores succidit, depopulatus est messes, incendit domos et quidquid potuit hominum obtruncavit. Sed cum nihil procederet, quoniam civitas freta multitudi bellatorum expugnari non poterat, Salernam venire decrevit, præfatum Hildebrandum ducens in comitatu suo. WIDO EPISC. FERRARIENSIS. MG. SS. XII, 466.

réduits à l'impuissance; dernière illusion de sa grande âme, dernier rayon d'une espérance qui ne devait pas se réaliser ! Même avec la protection des Normands, Grégoire VII et son escorte ne purent s'éloigner sans être inquiétés; un moine de Dijon nommé Walter qui, avec son abbé Jarento, suivait le pape, s'étant quelque peu attardé sur la route, fut massacré par des pillards, embusqués dans la campagne romaine ¹.

Avant de suivre Grégoire VII dans son exil, que la mort allait bientôt interrompre, qu'il nous soit permis d'insérer ici la traduction de deux pièces de vers de deux poètes, Geoffroy Malaterra et Hildebert, mort archevêque de Tours; le premier par un amer réquisitoire, le second par une fort belle élégie, d'un large souffle et d'un remarquable sentiment artistique, ont essayé de rendre l'impression profonde que fit à la chrétienté entière le sac de Rome et le massacre des Romains par les troupes de Robert Guiscard.

« O Rome ! la guerre t'avait fait puissante et glorieuse dans le monde entier; tu obligeais partout les superbes à courber la tête, tu leur imposais des lois et maintenant tout par ton gouvernement. Devant toi tremblaient les ducs, les princes, les empereurs, les rois domptés s'inclinaient sous ton joug. Ton épée inspirait un tel effroi que les plus grands n'osaient résister; tes volontés étaient des ordres, tu déposais les ducs et les princes et tu en faisais d'humbles esclaves. Telle était ta puissance quand tu avais des ministres justes. La prospérité avait récompensé ton souci de la justice. Tous les rois te demandaient des lois et quand tu avais rendu un jugement il était irrefragable. Mais depuis peu, abandonnant cette ligne de conduite tu t'es compromise dans de honteux négoes. Tes fraudes sont connues, tu declines, tu deviens méprisable. Maintenant personne ne te craint; tous au contraire font peser leur joug sur toi. Tes armes sont sans force et n'ont plus de tranchant. Tes lois sont une œuvre de dépravation et de fausseté; tu es pour tous les vices un terrain propice,

¹ HUGONIS FLAVINIAC. *Chronicon*, l. II, MG. SS. VIII, 463.

chez toi s'épanouissent le luxe, l'avarice, l'incrédulité, la licence. Tu es infectée de la peste de la simonie, car chez toi tout est à vendre ; tu es la ruine de ce sacerdoce qui a pourtant été le principe de ta gloire. Il ne te suffit pas d'avoir un pape, il t'en faut deux ; pour être sûr de ta fidélité, il faut la payer. Quand l'un des deux papes te donne de l'argent tu chasses l'autre, sauf à le rappeler lorsque le premier n'a plus rien. En les opposant ainsi l'un à l'autre tu remplis ta bourse, mais, en même temps, ta versatilité répand l'erreur et fait naître les schismes dans le monde entier. Si tu n'avais pas répudié tes antiques vertus, aucun roi n'aurait pu l'emporter sur toi. La présence des saints apôtres, les reliques des saints n'avaient pu te détourner du mal et maintenant tu trembles devant le soldat Normand qui t'a vaincue. Toi, autrefois digne de toute louange, tu n'es plus qu'une caverne de voleurs, tu n'as plus de mœurs, tes préoccupations sont abominables ; les fronts de tes Romains ne savent plus rougir. O Pierre, ô pasteur suprême, lève-toi et fais disparaître tout cela ¹.

« O Rome, écrit Hildebert, archevêque de Tours, tu n'es presque qu'une ruine et cependant rien n'est comparable à toi, car ces ruines mêmes nous montrent combien tu fus grande ! Le temps a fini par avoir raison de ton orgueil, il a jeté bas les arcs de triomphe des Césars et les temples des Dieux gisent dans le marais. Elle est tombée, elle est tombée cette ville que redoutait, quand elle était debout, le cruel riverain de l'Araxe et qu'il regrette maintenant d'avoir détruite. Le glaive des rois, les sages lois du sénat, la volonté des Dieux en avaient fait la capitale du monde ; César préféra devenir criminel pour l'avoir à lui seul que de la posséder avec un autre et d'être son sauveur. Durant le temps de sa croissance, elle a maîtrisé amis et ennemis, en employant tour à tour ces trois instruments : la force, les lois et l'argent. Elle avait été construite sous l'œil vigilant des édiles, le respect des Dieux avait présidé à cette construction et l'avait favorisée, les eaux s'étaient retirées pour lui faire place. Pour qu'elle s'élevât telle qu'elle a été, les capitaines prodiguèrent leur or et les destins leurs faveurs ; les artistes lui consacrèrent leurs veilles et le monde se dépouilla de ses richesses.

¹ GAUFREDI MALATERRAE *Historia Sicula*, l. III, chap. xxxvii, dans MURATORI R. I. SS. T. V. col. 588 sq. ou dans MIGNÉ *Patr. lat.*, t. 149, col. 1181. Malaterra a écrit en prose son *Historia Sicula* mais il ne dédaigne pas d'intercaler ça et là, dans sa prose, quelques pièces de vers.

Hélas ! elle est tombée et lorsque je regarde ses ruines, le souvenir de sa gloire me revient à la pensée et je me dis : Rome n'est plus ! Et cependant, ni la suite des années, ni l'incendie, ni le glaive n'ont pu faire disparaître complètement sa splendeur. Les monuments encore debout et ceux qui sont en ruines ont un tel caractère de grandeur qu'il n'est pas plus possible d'égaliser les premiers que de restaurer les seconds. Jetez l'argent à pleines mains, faites venir l'ivoire et le marbre, ayez la faveur des Dieux, que les architectes se mettent à l'œuvre, vous n'arriverez jamais à construire comme ils ont construit, vous ne restaurerez pas une seule de ces ruines. Les hommes ont fait Rome si grande que même la colère des Dieux n'a pu la détruire. Les Dieux admirent les statues des Dieux qu'elle renferme et sont jaloux de leur beauté. Oui, la nature n'a pu donner aux Dieux une physionomie aussi radieuse que celle qui leur a été donnée par les hommes ; elles vivent vraiment ces statues de marbre et en les voyant ce n'est pas le Dieu, c'est le génie de l'artiste qu'on vénère. Heureuse ville si elle n'avait pas de maîtres ou si ces maîtres savaient qu'il est honteux de vivre sans foi ¹.

Que de fois les beaux vers de Hildebert me sont revenus à la mémoire lorsque, durant l'hiver de 1878, j'étudiais à Rome les vestiges de la Rome du moyen âge. Que de fois je les ai redits en parcourant les incomparables solitudes qui entourent Saint-Jean-de-Latran et Santa-Croce di Jerusalem. Là s'élevait la Rome de Grégoire VII et de Robert Guiscard ; huit siècles se sont écoulés depuis qu'elle a été brûlée par les Normands, depuis qu'elle a disparu dans une effroyable tourmente, et jamais elle ne s'est relevée de ses cendres. La Rome nouvelle s'est construite plus loin, dans la vallée, sur les bords du Tibre, sur ces *Prata Neronis* où campait Henri IV, mais les hauteurs du Latran sont restées silencieuses et abandonnées ; les sinistres traces du passage des hommes du Nord sont toujours visibles, et les ondulations du terrain recouvrent et laissent deviner les contours de la Rome antique, de même

¹ MIGNÉ *Patr. lat.*, t. 171, col. 1409, p. 1334 sq. de l'édition de D. BEAUGENDRE.

que les plis du linceul funèbre trahissent les formes du cadavre¹.

Grégoire VII et Robert Guiscard vinrent d'abord au Mont-Cassin, où l'abbé Didier les reçut avec les plus grands honneurs ; il se chargea de tous les frais de l'entretien du pape et de sa suite, car le pontife était parti de Rome, pauvre et sans ressources². Comme pour récompenser Didier de sa générosité, Robert Guiscard fit à la célèbre abbaye des présents vraiment royaux, dont la liste et la description ont été soigneusement consignées dans la chronique de Pierre Diacre³.

Après quelques jours passés à Bénévent⁴, Grégoire VII, toujours accompagné de Robert Guiscard, gagna la ville de Salerne, où il fixa sa résidence en attendant, espérait-il, que les événements lui permissent de revenir à Rome et d'y restaurer son autorité spirituelle et temporelle⁵. L'en-

¹ Douze ans se sont passés depuis 1878 et ces austères solitudes qui entouraient le Latran commencent à disparaître ; de toutes parts surgissent ces déplaisantes bâtisses piémontaises qui désolent Grégorovius et, sur ce point, je suis bien d'accord avec lui.

² *Chronica Montis Casinensis auctore* PETRO. MG. SS. VII, p. 741.

³ *Chronica Mont. Casis auctore* PETRO, l. c., p. 742. Quando reversus est a Roma (Robertus Guiscardus) cum papa Gregorio posuit in capitulo mille solidos Amalfitanos et centum bizanteos super altare, et abiens hinc misit 190 farganas (piscium species) fratribus in dormitorio.

⁴ *Annales Beneventani* ad. an. 1084, MG. SS. III, p. 182. Cum eo (duce R. Guiscardo) venit (Gregorius VII) Beneventum, demorati sunt ibi aliquibus diebus. Le 11 décembre suivant, à Salerne, le pape accorda l'abbaye de Sainte-Sophie de Bénévent une bulle portant confirmation de tous ses biens et privilèges. MIGNÉ, t. 148, col. 710 sq.

⁵ Nous ne savons pas la date exacte de l'arrivée de Grégoire VII à Salerne ; une indication, fournie par G. Malaterra, permettrait de supposer qu'il y est venu dans le courant du mois d'août 1084 ; Malaterra dit en effet que Robert Guiscard est reparti pour son expédition en Orient au mois de septembre 1084, comme le duc avait antérieurement accompagné Grégoire VII jusqu'à Salerne, c'est vers le mois d'août ou au plus tard dans les premiers jours de septembre qu'ils ont dû y arriver. G. MALATERRAE *Historia Sicula*, l. III, chap. xxxix. MIGNÉ *Patr. al.*, t. 149, col. 1182

tente avec Robert Guiscard était devenue si complète, si intime qu'il choisissait pour y demeurer la capitale des états du duc, cette ville de Salerne dont il se refusait en 1080, à Ceprano, de reconnaître la conquête par les Normands. Par une étrange ironie du sort, le pape avait dans son escorte, en venant à Salerne, le prince lombard Gisulfe, celui-là même que les Normands avaient dépossédé de la ville et de la principauté de Salerne; il fallait que Robert Guiscard, toujours si prudent, fût bien assuré de la fidélité de ses sujets pour laisser ainsi son ancien rival rentrer dans les états qu'il lui avait enlevés¹.

Les tragiques événements des dernières années, surtout les nombreuses attaques d'Henri IV contre Rome, avaient rendu très difficiles, quelquefois même impossibles les rapports de Grégoire VII avec l'Eglise universelle; aussi, comme il a déjà été dit, la correspondance du pape, si abondante, si instructive pour les premières années de son pontificat, devient à peu près nulle à partir de 1083. Durant les premiers temps de son séjour à Salerne, Grégoire, plus libre de ses mouvements, se préoccupa tout d'abord de renouer les relations interrompues; il réunit un synode et y renouvela solennellement la sentence d'excommunication contre l'hérésiarque Guibert, contre Henri IV et tous leurs partisans². Il rédigea ensuite une lettre adressée à la chrétienté et contenant, non pas une apologie de sa conduite — jamais Grégoire VII n'a songé

¹ HUGONIS ABBATIS FLAVINIACENSIS *Chronicon*, l. II. MG. SS. VIII, p. 463 sq. — Migne *Patr. lat.*, t. 154, col. 335.

² *Domnus autem papa collecta synodo Salerni iterum sententiam anathematis in Gibertum heresiarchen et Heinricum et in omnes eorum fautores promulgavit; quod et in festivitate S. Joannis Baptistæ præterita jam dudum Romæ fecit, cum Heinricus adhuc ibi moraretur. Hanc sententiam legati sedis apostolicæ, videlicet Petrus Albanensis episcopus in Francia, Oddo Ostiensis episcopus in terra Teutonicorum usquequaque divulgaverunt.* BERNOLDI *Chronicon*, ad an. 1084. MG. SS. V, 444.

qu'il eût à se justifier — mais un énergique appel à tous les chrétiens pour lui venir en aide dans les luttes qu'il avait à soutenir. Quatre légats furent chargés de faire connaître au loin la nouvelle encyclique et les anathèmes prononcés au synode de Salerne; Pierre, cardinal évêque d'Albano et le prince Gisulfe partirent pour la France avec cette mission et se dirigèrent d'abord sur Cluny; peut-être Robert Guiscard demanda-t-il l'éloignement de ce dernier, dont la situation à Salerne devait être fort délicate. Odon, cardinal évêque d'Ostie, reçut pour la Germanie une mission analogue et enfin l'abbé de Dijon, le fidèle Jarento, eut ordre d'aller trouver en Espagne le vaillant Sisenand qui venait de conquérir Coïmbre sur les Arabes et le décider à secourir la papauté¹.

Les légats prirent congé du pape et emportèrent l'encyclique pontificale que nous reproduisons ici intégralement, non pas seulement parce qu'elle est la dernière pièce offi-

¹ Bernold, ne parle que de deux légats, Pierre évêque d'Albano pour la France et Odon d'Ostie pour la Germanie, voyez la note précédente; c'est Hugo de Flavigny, *l. c.* qui ajoute les noms de Gisulfe de Salerne et de Jarento, abbé de Saint-Bénigne de Dijon; il nous apprend que Gisulfe, l'abbé de Saint-Bénigne et Pierre d'Albano prirent la voie de mer, s'embarquèrent à Salerne et vinrent débarquer à Saint-Gilles dans le Languedoc; GIESEBRECHT — *Geschichte d. d. Kaiserzeit*, t. III, p. 1165 — pense que Gisulfe de Salerne et Pierre d'Albano n'ont été qu'une seule fois chargés ensemble d'une mission en France, aussi suppose-t-il que le pape remit alors à ces deux légats la lettre que nous avons déjà donnée plus haut — cf. supra, p. 553 — et qui concerne le prélèvement du denier de saint Pierre en France.

Jaffe croit au contraire que cette lettre est bien antérieure et remonte à 1081 — GREGORI VII *Regist.* VIII, 23, p. 468 des *Mon. Greg.* de JAFFE. — La place que cette lettre, non datée malheureusement, occupe dans le *Registrum* m'inclinerait à penser que Jaffe est dans le vrai, c'est-à-dire que Pierre d'Albano et Gisulfe de Salerne sont allés deux fois ensemble en mission en France, en 1081 et en 1084. En effet, cette lettre est, dans le *Registrum*, avant les instructions que le pape donne à Altmann, évêque de Passau, et à Guillaume, abbé de Hirschau, lorsque le successeur du roi Rodolphe n'est pas encore nommé.

cielle de Grégoire VII, son chant du cygne, mais aussi parce que nulle part, il n'a, avec plus de précision et comme s'il avait le pressentiment de sa fin prochaine, défini le but de ses efforts et les revendications qu'il poursuivait à travers ses luttes gigantesques.

• Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles dans le Christ, à tous ceux qui aiment vraiment le siège apostolique, salut et bénédiction apostolique.

• Vous n'ignorez pas, frères bien aimés, que notre époque a vu la réalisation de cette parole du Psalmiste : *Pourquoi les nations ont-elles frémi, pourquoi tes peuples ont-ils fait des rêves insensés ? les rois se sont levés, les princes se sont réunis contre le Seigneur et contre son Christ*¹. Les princes des nations et les chefs des prêtres se sont réunis à la tête d'une grande multitude contre le Christ, fils de Dieu, et contre son apôtre Pierre, afin d'extirper la religion chrétienne et de propager l'hérésie. Mais, avec la grâce de Dieu, ils n'ont pu par aucune terreur, par aucune cruauté, par aucune promesse de gloire mondaine, gagner à leur impiété ceux qui se confient dans le Seigneur. La seule raison qui les a fait conspirer contre nous, c'est que nous n'avons pas voulu nous taire sur le péril de la sainte Église et céder à ceux qui ne rougissaient pas de mettre en captivité cette épouse de Dieu. En effet, par toute la terre, il est permis aux femmes les plus pauvres d'avoir, selon la loi du pays et de leur plein consentement, un époux légitime, et la sainte Église, qui est l'épouse de Dieu et notre mère, ne pourrait, d'après la détestable prétention des impies et leurs coutumes condamnables, s'unir légalement et de son gré, à son divin époux. Nous ne devons pas accepter que les fils de la sainte Église aient pour pères des hérétiques, des adultères, des usurpateurs et que leur naissance soit entachée de bâtardise.

• Nos légats pourront vous expliquer très clairement comment de là sont sortis des maux nombreux, des périls de toute sorte et les crimes inouis d'une guerre cruelle, et, si vous êtes touchés de compassion, si la ruine, la confusion de la religion chrétienne vous émeut, si la vive douleur que vous ressentez vous décide à lui venir en aide, ces mêmes légats vous indiqueront ce que vous devez faire. Ils sont en effet très fidèles au bienheureux Pierre, les premiers de leurs rangs dans sa maison, aucune menace, aucune promesse de

¹ Ps. II, 1, 2.

biens temporels n'a pu les détacher de la fidélité qui lui est due et les séparer du sein de la sainte Église leur mère.

« A moi aussi quoique indigne, quoique pécheur, a été adressée, votre fraternité le sait, cette parole du prophète : *Va sur la montagne*¹, et cette autre parole : *Pousse des cris, ne te lasse pas*² ; aussi, de gré ou de force, que je le veuille ou que je ne le veuille pas, laissant là toute honte, toute affection ou toute crainte, j'évangélise, je crie, je crie sans cesse et je vous annonce que la religion chrétienne, que la vraie foi, qui fut enseignée à nos pères par le fils de Dieu descendu du ciel, aujourd'hui transformée en une détestable pratique séculière est hélas ! presque réduite à rien, est devenue, à la suite des modifications qu'on lui a fait subir, la risée du démon, des juifs, des Sarrasins et des païens. Ceux-ci ont des lois qui ne peuvent être d'aucune utilité pour le salut de leurs âmes, qui n'ont pas été, comme notre loi, confirmées et corroborées par des miracles, preuve de l'assistance du roi éternel, et cependant ils les observent. Pour nous, aveuglés par l'amour du siècle, fascinés par de vaines ambitions, nous sacrifions à la cupidité et à l'orgueil toute religion et toute honnêteté, nous paraissions n'avoir plus de principes et de consistance ; nous n'avons plus, comme l'avaient nos pères, la préoccupation de l'honneur de la vie présente et de la vie future. S'il en est encore qui craignent Dieu et ils sont très rares, ils songent surtout à sauver leur âme, mais ils ne témoignent pas du même zèle pour le bien de leurs frères. Combien sont ils ceux qui, inspirés par la crainte ou par l'amour de ce Dieu dans lequel nous vivons, nous nous mouvons, nous sommes³, souffrent et travaillent jusqu'à la mort, comme le font tant de soldats pour leurs seigneurs, et même pour leurs amis et leurs inférieurs ? Oui, tous les jours, des milliers de personnes affrontent la mort pour leurs maîtres ; et pour le Dieu du ciel, pour le Rédempteur, non seulement on n'ose s'exposer à la mort, mais on hésite à s'attirer l'inimitié de certains hommes ! Ceux qui le font, et grâce à Dieu il y en a encore, quoique en très petit nombre, ceux qui, par amour de la loi chrétienne, résistent ouvertement aux impies jusqu'à la mort, ceux-là non seulement ne sont pas aidés par leurs frères, mais sont regardés comme des imprudents, des indiscrets, des insensés.

« Ayant à vous faire de pareilles admonestations et d'autres ana-

¹ ISAÏE, LVII, 7.

² ISAÏE, LVIII, 1.

³ *Actes des apôtres*, XVII, 28.

logués et désirant vivement arracher, avec le secours de Dieu, les vices de vos cœurs pour les remplacer par les vertus chrétiennes, nous vous demandons et vous supplions par le Seigneur Jésus qui nous a rachetés par sa mort, de bien vous rendre compte des causes qui ont amené les tribulations et les angoisses que nous souffrons de la part des ennemis de la religion chrétienne. A partir du jour où, par une disposition de la divine Providence, l'Eglise me plaça moi indigne et bien malgré moi, Dieu m'en est témoin, sur le trône apostolique, mon désir le plus ardent et le but de tous mes efforts a été que la sainte Église, l'épouse de Dieu, notre maîtresse et notre mère, recouvrât son ancienne splendeur et restât libre, chaste et catholique. Mais un but si élevé déplaisait à l'antique ennemi, aussi pour l'entraver a-t-il mis en œuvre toutes les forces dont il peut disposer. Le mal qu'il nous a fait et qu'il a fait au siège apostolique dépasse tout ce qu'il a pu faire depuis Constantin le Grand. Rien d'étonnant à cela, car, plus approche l'heure de l'Antéchrist, plus le démon s'efforce d'anéantir la religion chrétienne.

« Et maintenant, frères bien aimés, écoutez mes paroles : Dans le monde entier, tous les chrétiens, tous ceux qui sont instruits de leur religion savent et professent que le bienheureux Pierre, prince des apôtres, est le père de tous les chrétiens et, après le Christ, le premier pasteur, et que la sainte Église romaine est la mère et la maîtresse de toutes les églises. Si donc telle est votre foi, votre ferme croyance, au nom du Dieu tout puissant, moi votre frère et, malgré mon indignité, votre maître, je vous fais cette prière et je vous intime cet ordre : Venez au secours de votre père et de votre mère, si vous voulez qu'ils vous obtiennent dans ce monde et dans l'autre l'absolution de tous vos péchés, les bénédictions et les grâces de Dieu. Que le Seigneur tout puissant, auteur de tout bien, éclaire votre esprit et le féconde par son amour et par l'amour du prochain ; vous aurez ainsi pour vos débiteurs votre père et votre mère et un jour viendra où vous serez réunis à eux. Ainsi-soit-il¹. »

En septembre 1084, Robert Guiscard, disant à Grégoire VII un adieu qu'il croyait de peu de durée et qui devait être éternel, s'embarqua à Brindisi pour sa nouvelle campagne contre l'empire d'Orient : Boëmond, resté à la tête de la première expédition après le retour de

¹ GREGORII VII *epistolae collectae*, 46, dans JAFFE, *Mon. Gregor.*, p. 572 sq.

Robert Guiscard en Italie, avait, il est vrai, remporté plusieurs victoires sur les Byzantins, mais l'or et les intrigues de la cour impériale amenèrent la défection de plusieurs hauts barons normands qui passèrent à l'ennemi. La désorganisation se mit dans le corps expéditionnaire, que la forte main et l'autorité de Robert Guiscard ne maintenaient plus dans le devoir; en 1084, lorsque Boëmond avait à son tour regagné l'Italie, il ne restait en Orient que quelques garnisons normandes, se soutenant à grand peine dans trois ou quatre villes fortes.

Malgré ces échecs, le duc, avec sa tenacité ordinaire, n'hésita pas à recommencer l'entreprise, mais, instruit par l'expérience, il modifia son plan d'invasion; au lieu de chercher de nouveau à se frayer, à travers les défilés de l'Illyrie et de la Macédoine, un chemin jusqu'à Constantinople, il résolut d'y aller par mer et de se contenter d'attaquer et de subjuguier les villes du littoral, sans se laisser entraîner dans l'intérieur des terres. Aussi ne voulut-il partir, que lorsqu'il eut réuni une flotte très considérable; elle ne comptait pas moins de cent vingt navires, sans parler des transports pour la cavalerie et pour les machines de guerre. Après avoir débarqué à Valona et rallié Corfou, le duc fut attaqué par la flotte des Vénitiens, accourus, une fois encore, au secours de l'empire d'Orient. Vaincus dans les premières rencontres, les Normands continuèrent la lutte sans se décourager et un splendide triomphe couronna leur imperturbable bravoure; il coûta aux Grecs ou aux Vénitiens treize mille morts, deux mille cinquante prisonniers et la perte d'un grand nombre de leurs navires coulés à fond ou capturés par l'ennemi.

La saison était trop avancée pour que Robert Guiscard, après ces grandes batailles navales, pût songer à gagner les îles de la Grèce; il ramena donc sa flotte à l'embouchure du fleuve Glycys qui se jette dans l'Adriatique près

d'Oricns et hiverna avec ses troupes à Bundicia. Là l'attendait une terrible épreuve ; la peste se déclara dans son armée et lui enleva pendant l'hiver 10,000 hommes, parmi lesquels 500 comtes ou chevaliers ; Boëmond, atteint par l'épidémie, fut obligé de revenir en Italie pour y rétablir sa santé. Tout autre que Robert Guiscard eût hésité, devant un pareil désastre, à continuer l'expédition, mais semblable en cela à Grégoire VII, le duc normand ne connaissait pas d'obstacle quand il s'agissait d'atteindre le but qu'il s'était proposé ; il attendit que la peste eût fini son œuvre de destruction, et recommença la lutte aussitôt après ¹.

Grégoire VII comptait sur le retour de Robert Guiscard pour revenir à Rome avec lui et avec son armée, aussi la nouvelle des épreuves que le corps expéditionnaire avait à supporter et qui retardaient, rendaient même problématique l'issue de la campagne, dut impressionner vivement le pontife exilé. Il apprit en outre, et ce fut encore un cuisant chagrin pour lui, que l'antipape était rentré dans Rome et y avait célébré la fête de Noël de 1084 ; les Romains, pleins de ressentiments pour le cruel traitement que les Normands leur avaient fait subir, ne s'étaient en aucune façon opposés à l'entrée de l'excommunié ². En outre, en Germanie, Henri IV, enorgueilli de son nouveau titre d'empereur, tenait tête à Hermann de Luxembourg et persécutait, faisait emprisonner les évêques restés fidèles au pape légitime ³. La seule consolation de Gré-

¹ Sur la seconde campagne de Robert Guiscard en Orient, voyez ANNE CONNÈNE, I. VI ; MALATERRA, I. III, c. 39 et 40, et surtout le cinquième et dernier livre de GUILLAUME DE POUILLE à partir du vers 143. MG. SS. T. XI, p. 293.

² Gregorius papa Salerni, ejus supplantator Romæ natale Domini ce¹ braverunt. ANNALISTA SAXO, ad an. 1084, MG. SS. T. VI, p. 721.

³ Cf. EKKÉHARD. MG. SS. VI, 204, au sujet du conciliabule de Mayence, tenu par Henri IV au mois de mai 1085. — BERNOLD et l'ANNALISTA SAXO

goire VII dans des jours si sombres fut d'apprendre que, le 2 juillet 1084, les troupes de la comtesse Mathilde avaient remporté, à Sorbaria, une brillante victoire sur les césariens ¹, malheureusement les forces dont pouvait disposer la vaillante héroïne ne lui permettaient pas de marcher sur Rome et d'y rétablir Grégoire VII; pour une entreprise aussi considérable le concours de Robert Guiscard était indispensable.

Mais le moment approchait où le vaillant lutteur allait entrer dans l'éternel repos; le Seigneur voulait rappeler à lui son serviteur. Déjà, au début de l'année 1085, le pape ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter et annonça à son entourage sa mort prochaine ². Il se rétablit cependant et tout danger semblait conjuré lorsque, dans la seconde moitié du mois de mai, sa santé déclina rapidement et la situation devint très critique. Les évêques et les cardinaux qui l'entouraient voulant ranimer son courage, lui parlèrent alors des grands travaux qu'il avait accomplis, de sa vie et de sa doctrine, également irréprochables. « O frères bien-aimés, répondit le moribond, tous ces travaux je les regarde comme rien; une seule chose me donne confiance, c'est que j'ai aimé la justice et haï l'iniquité ³. » Ces mêmes personnes ayant

parlent de la résistance opposée, durant cette même année 1085, par Hermann de Luxembourg et ses partisans à Henri IV et aux évêques césariens. MG. SS. V, p. 442 sq. et MG. SS. VI, p. 721 sq.

¹ Sur la bataille de Sorbaria, voyez : *Vita Anselmi ep. Lucensi* 24, MG. SS. T. XII, p. 20. — BERNOLDI *chronicon*, ad an. 1084. — DONIZONIS *Vita Mathildis*, lib. II, v. 345. MG. SS. T. XII, p. 387.

² Circa Kalendas Januarii prænosse cæpit dissolutionem corporis sui futuram circa Kal. Junii... *Gregorii VII Vita*, a P. BERNRIEDENSI, 108, dans WATTERICH, t. I, p. 538.

³ Ego fratres mei dilectissimi, nullos labores meos alicujus momenti facio in hoc solummodo confidens quod semper dilexi justitiam, et odio habui iniquitatem. *Gregorii VII Vita* a P. BERNRIEDENSI, dans WATTERICH, l. c.

paru-anxieuses sur le sort qui les attendait après la mort du pape, Grégoire VII, levant les bras et les yeux au ciel, dit : « Je vais monter là et j'adresserai à Dieu de ferventes prières pour qu'il vous soit propice ¹. »

On lui demanda, à cause de la terrible tempête qui sévissait contre l'Église, de désigner lui-même son successeur, capable d'humilier et de réduire l'autipape, et il répondit par ces trois noms : le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, Odon, cardinal-évêque d'Ostie et Hugo, archevêque de Lyon. Mais Odon était encore en Germanie ou dans les Gaules en qualité de légat apostolique; Hugo, de son côté, résidait dans son diocèse; aussi, pour ces motifs, le pape finit par désigner plus spécialement Didier, et recommanda qu'il prit le nom de Victor, disant qu'il serait digne d'un tel nom, mais que sa victoire serait de très courte durée

« Vous n'assisterez pas à ma mort, » avait dit en outre le saint père au cardinal Didier, et comme celui-ci était accouru à Salerne à la nouvelle de la maladie du pape et qu'il comptait y rester jusqu'au dénouement et assister ensuite aux funérailles, il fut surpris et fort triste en entendant cette parole. Pendant qu'il se demandait quel était l'obstacle qui pouvait se présenter, on vint en toute hâte lui annoncer que les Normands élevaient des travaux de circonvallation pour s'emparer d'un château dépendant du Mont-Cassin; il dut partir sur-le-champ, après en avoir obtenu la permission du pape, pour venir au secours des siens, et Grégoire VII mourut en effet pendant son absence ².

¹ Illuc ascendam et obnix precibus Deo propitio vos committam. *Gregorii VII vita*, a P. BERNRIEDENSI, dans WATTERICH, t. I, p. 539.

² P. BERNRIED, 109, dans WATTERICH, t. I, p. 539. — PIERRE DIACRE raconte également dans la *chronique du Mont-Cassin*, III, 63, que Grégoire VII mourant recommanda de lui donner pour successeur Didier,

D'autres questions furent faites au malade au sujet des excommuniés; on lui demanda s'il maintenait toutes ses condamnations; il répondit : « A l'exception d'Henri prétendu roi, de Guibert, envahisseur du siège apostolique, et des principaux personnages qui, par leurs conseils ou autrement, sont venus en aide à leur perversité et à leur impiété, j'absous et je bénis tous ceux qui croient d'une foi ferme que je tiens cette puissance des bienheureux apôtres Pierre et Paul ¹. » Il donna ensuite divers conseils à ceux qui l'entouraient, et termina par cette injonction : « De la part de Dieu tout puissant et en vertu de l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, je vous prescris de ne regarder comme pontife romain que celui qui aura été élu selon les saints canons, élu et ordonné de par l'autorité des saints pères ². » Lorsqu'il allait rendre le dernier soupir, ses dernières paroles furent : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pour cela que je meurs en exil. » On rapporte qu'un évêque entendant cette parole lui répondit : « Seigneur, vous ne pouvez mourir en exil; comme représentant du Christ et des

abbé du Mont-Cassin ou Hugo, archevêque de Lyon, ou Odon évêque d'Ostie, il ajoute un quatrième nom celui d'Anselme évêque de Lucques; Guido de Ferrare ne parle que de Didier du Mont-Cassin. MG. SS. T. XII, p. 466. — Enfin le pape Urbain II affirme que Grégoire n'indiqua que Hugo de Lyon, Odon d'Ostie (c'est le pape Urbain II lui-même) et Anselme de Lucques. UDALRICI COD. dans JAFFE : *Mon. Bambergensia*, p. 143.

¹ Præter Henricum regem dictum et Guibertum apostolicæ sedis invasorem et omnes illas principales personas, quæ aut consilio, aut auxilio favent nequitia vel impietati illorum, omnes absolve et benedico, quicumque me hanc habere specialem potestatem in vice apostolorum Petri et Pauli credunt indubitanter. Ces paroles rapportées par P. BERNRIED, *l. c.* se retrouvent dans le *Codex UDALRICI*, *l. c.*

² Ex parte Dei omnipotentis atque ex auctoritate beatorum Petri et Pauli apostolorum, præcipio vobis, ut neminem habeatis Romanum pontificem, nisi canonice electum et sanctorum patrum auctoritate electum et ordinatum. P. BERNRIED, *l. c.*

Apôtres, vous avez reçu de Dieu les nations en héritage et la terre est votre possession ¹. »

« Après avoir, dit Paul Benried, qui termine par ces lignes sa biographie de Grégoire VII, après avoir scruté et instruit le monde et les princes touchant le péché, touchant la justice, et touchant le jugement, l'âme de Grégoire VII, imprégnée des sept dons du saint Esprit, et fortifiée par la nourriture divine qu'elle venait de recevoir, se sépara de son corps. Emportée par son zèle pour la gloire de Dieu, comme Élie l'avait été par un char de feu, elle s'élança dans les cieux, le jour de la fête de saint Urbain son prédécesseur sur le saint-siège, et fut reçue avec de grands transports de joie par tous ceux qui règnent avec le Christ dans la gloire céleste. L'église militante fut au contraire consternée à la nouvelle de sa mort. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Matthieu, au sujet duquel il avait, quelques années auparavant, écrit une lettre, lors que les reliques de l'évangéliste avaient été retrouvées ². »

Le poète de l'épopée normande dans l'Italie du sud, Guillaume de Pouille, a résumé en quelques beaux vers dont voici la traduction, l'impression que la vie de Grégoire VII a faite à beaucoup de ses contemporains :

« A cette époque mourut à Salerne, le vénérable pape Grégoire ; ni l'amour du gain ni le favoritisme n'ont eu quelque prise sur lui ; toujours juste dans ses rigueurs, il ne s'est laissé dominer ni par la joie dans la prospérité ni par la tristesse dans les épreuves ; il a consolé ceux qui étaient dans la peine, il a montré le chemin de la

Ubi vero in extremo positus erat, ultima verba ejus hæc fuerunt :
Dilexi justitiam et odivi iniquitatem, propterea morior in exilio. Quo-
contra quidam venerabilis episcopus respondisse narratur. Non
potes, Domine, mori in exilio, qui in vice Christi et apostolorum ejus
divinitus accepisti gentes hereditatem et possessionem terminis terræ.
P. BERNRIED, *l. c.* Voyez aussi le *Codex Udalrici*, *l. c.*

² PAUL BERNRIED dans WATTERICH, t. 1, p. 349.

lumière et n'a enseigné que la justice. Ses lois ont été un aiguillon pour les orgueilleux, une protection pour les humbles. Devenu la terreur des méchants, il n'a cessé d'être le bouclier de ceux qui font le bien. En jetant la semence de la parole du salut, il a toujours cherché à détourner du vice les fidèles et à leur apprendre les habitudes de vie qui pouvaient les conduire à la patrie céleste. Sa vie a été en parfaite harmonie avec sa doctrine, rien d'instable dans cette vie, rien de la légèreté du roseau ¹.

Quand Robert Guiscard apprit en Orient la mort de Grégoire VII, le vieux capitaine pleura; la mort d'un père, d'un fils ou d'une épouse, dit Guillaume de Pouille, ne l'aurait pas ému davantage, car depuis Ceprano, il avait appris à vénérer et à aimer le pontife que l'Église venait de perdre ². Mais il ne devait survivre que bien peu de temps à son illustre ami; la mort qui venait de se jouer des dernières espérances terrestres de Grégoire VII, allait fermer à Robert Guiscard le chemin de Constantinople et l'empêcher de ceindre la couronne royale et de revêtir la pourpre impériale. La fièvre le saisit lorsqu'il

¹ Vir venerabilis hoc in tempore papa Salerni
Gregorius moritur, quem nec persona nec auri
Umquam flexit amor; justum servare rigorem
Semper proposuit; non cor dare laeta valebant
Absque modo laetum, nec tristia reddere moestum
Solator moesti, lucis via, doctor honesti
Legibus arcebat tumidos, humilesque fovebat.
Terror iniquorum, clipeus fuit ille proborum,
Atque salutiferi spargendo semina verbi,
Numquam cessavit populum revocare fidelem
A vitris ad eos quibus itur ad aethera mores;
Vitaque doctrinae non discordare solebat.
Non fuit instabilis vel arundineae levitatis.

GUILLERMI APULIENSIS *Gesta R. Wiscardi*, l. V,
v. 255 sqq. MG. SS. IX, p. 293.

² Dux non se lacrimis audita forte coeret
Morte viri tanti; non mors patris amplius illum
Cogeret ad lacrimas, non filius ipse, nec uxor,
Extremos etsi casus utriusque videret.
Magnus erat de morte dolor, quia magnus amoris,
Vivere dum licuit, nexus conjunxerat illos.

GUILLERMI APULIENSIS *Gesta R. Wiscardi*, l. V,
v. 278 sq. MG. SS. IX, 296.

faisait voile pour Céphalonie, afin de s'emparer de cette île déjà attaquée par son fils Roger ; le navire fit relâche à l'île de Corfou et c'est là que, le 17 juillet 1085, mourut Robert Guiscard entre les bras de sa femme Sikelgaita et de son fils Roger, accourus pour recevoir son dernier soupir. L'épouvante saisit les Normands lorsqu'ils apprirent la mort de leur chef ; ils repassèrent en toute hâte l'Adriatique, et l'empereur Alexis, délivré d'une façon si inespérée, put gouverner en paix ses vastes états.

Robert Guiscard fut enseveli, à côté des autres Tancrede ses frères, dans le monastère de la sainte Trinité à Venosa ; c'est là qu'il repose après la vie la plus mouvementée qu'il fut jamais. Bien plus grand et comme homme d'état et comme génie militaire que son compatriote et son contemporain Guillaume le Conquérant, il ne lui a manqué, pour prendre rang dans la pléiade des guerriers les plus illustres que d'avoir eu un théâtre et un historien dignes de lui ¹.

¹ *Viscera corque ducis subhumari jussit Idroni
 Praedita consiliis semper prudentibus uxor,
 Et multo reliquum dividit aromatata corpus
 Hinc deportari Venusinam fecit ad urbem,
 Qua fuerat fratrum constructa sepulchra priorum,
 Hos prope cum magno dux est subhumatus honore
 Urbs Venusina nitet tantis decorata sepulchris.
 A Caroli magni vel tempore Caesaris unquam
 Nullus terra pares produxit fratribus istis.
 Hic subhumatorum fabricata jussibus horum
 Ecclesia, cujus decor urbis prænitet hujus.
 Det veniæ munus rex illis triuus et uuas.*

Ce sont les derniers vers du poème de Guillaume de Pouille, MG. SS. IX, p. 298.

Après avoir suivi pas à pas l'infatigable lutteur dans les incessants labeurs de sa longue carrière publique de près de quarante ans, de 1046 à 1085, en face de sa tombe qui vient de se fermer, les paroles de Gfrörer, parvenu, lui aussi, au terme de son travail, me reviennent en mémoire : « die Geschichte Gregors ist sein Lob, und es wäre unütz, hier am Ende einer langathmigen Arbeit, aus Thatsachen die der aufmerksame Leser in den verschiedenen Bänden vorliegenden Werks entwickelt fand, ein Stuck Schlussberedsamkeit zusammensetzen ¹. » Oui, le meilleur panégyrique de Grégoire VII, le seul digne de lui, c'est son histoire; réunir ici, dans une amplification visant à l'éloquence les principaux événements de sa vie serait une œuvre inutile; ces événements, le lecteur les connaît maintenant, il peut formuler son jugement et se rendre compte de ce qu'a été et de ce qu'a voulu Hildebrand. Rendre à l'Église son honneur et sa dignité, voilà ce qu'il a voulu; tel a été le but suprême de ses efforts et de sa vie. Ayant trouvé l'Église esclave, il a dépensé toutes les ressources de son génie pour briser ses chaînes et lui rendre l'indépendance et la liberté.

A-t-il réussi? Tout en étant respectueux pour la mémoire de Hildebrand, sans méconnaître la noblesse de son caractère, M. Guizot l'accuse cependant d'avoir voulu l'irréalisable et en cela d'avoir été révolutionnaire, il écrit : « Il menaça et attaqua, avant de s'être assuré les moyens de les vaincre, toutes² les monarchies laïques de l'Europe. Le succès ne s'obtient pas dans les affaires humaines par des procédés si absolus, ni au nom d'un

¹ *Pabst Gregorius VII und sein Zeitalter*, t. VII, p. 961.

² Pas toutes.

argument philosophique. Grégoire VII tomba de plus dans l'erreur commune des révolutionnaires, qui est de tenter plus qu'ils ne peuvent exécuter, de ne pas prendre le possible pour mesure et limite de leurs efforts ¹. » En écrivant ces lignes, M. Guizot confondait les conditions du pouvoir suprême dans l'Église au onzième siècle avec celles d'un gouvernement parlementaire moderne, comme celui des monarchies de la Restauration ou de Juillet. Dans ces monarchies dont le lendemain était incertain, l'histoire ne l'a que trop prouvé, un ministre, même un souverain devait, sous peine d'être révolutionnaire, harmoniser ses projets de loi, ses plans de réforme et de réorganisation avec les caprices du suffrage restreint; les longs desseins et les longues pensées n'étaient guère compatibles avec ce qu'on a appelé le jeu des institutions. Rien d'analogue dans l'organisation des pouvoirs publics de l'Église au onzième siècle, en outre, Hildebrand comptait, par dessus tout, sur l'assistance de son divin fondateur pour la réalisation de ses plans de réforme; il savait très bien que si Dieu ne lui accordait pas de mener à bonne fin le grand œuvre de la génération, ses successeurs sur le trône pontifical reprendraient et poursuivraient la tâche inachevée et qu'ils finiraient, avec le secours de Dieu, par avoir le dernier mot.

La suite a montré combien il était dans le vrai.

Dans les dernières années du onzième siècle, lorsque la chrétienté toute entière s'est ébranlée pour aller conquérir le tombeau du Christ et fonder le royaume latin de Jérusalem, elle réalisait le vœu émis par Grégoire VII; n'avait-il pas, dès le 7 décembre 1074, voulu se mettre lui-même à la tête d'une armée de cinquante mille hommes et

¹ *Histoire de la civilisation en Europe*, leçon X^e, p. 269 et 273 de l'édition de 1846.

les conduire « *usque ad sepulcrum Domini*¹? » Nouveau Moïse, il avait montré aux fidèles de l'Occident la terre promise où ils ne devaient entrer qu'après sa mort.

Avant de mourir à Liège, le 7 août 1106, comme Henri IV a expié sa victoire éphémère sur Grégoire VII! Aucune amertume ne lui a été épargnée; trahi par les siens, abandonné par sa femme et par son fils, condamné à voir ce dernier se révolter contre lui et le combattre avec acharnement, il a connu les plus dures extrémités de la vie humaine; cette couronne impériale qu'un antipape avait placée sur sa tête, n'a été pour lui qu'une couronne d'épine. Sa mort même n'a pas désarmé ses ennemis; il avait demandé à reposer dans le *Munster* de Spire à côté de ses ancêtres, mais, pendant de longues années, l'Église a refusé d'admettre dans le sanctuaire consacré les restes du persécuteur de Grégoire VII, du souverain mort sans être relevé de la sentence d'excommunication; rien de plus triste que le spectacle de cette dépouille mortelle laissée à l'écart sans honneur et sans respect, transportée en divers lieux, jusqu'à ce qu'un ordre du pape permit enfin l'inhumation dans le *Munster*.

Le 23 septembre 1122, trente-sept ans après la mort de Grégoire VII, le concordat de Worms, conclu entre le pape Calixte II et l'empereur Henri V, fils d'Henri IV, consacrait le triomphe de l'Église dans la question des investitures; après une lutte de près d'un demi-siècle, après des péripéties sans nombre, l'empereur s'engageait à respecter la liberté des élections des évêques et des abbés; l'investiture par le sceptre remplaçait l'investiture par l'anneau et par la crosse, elle n'avait qu'une portée politique et mettait le nouvel élu en possession des régales de son bénéfice. En Germanie, cette investiture par le

¹ GREGORII VII *Registrum* II, 31, p. 144 sq. des *Mon. Greg.*, de JAFFE; cette lettre du pape au jeune roi Henri IV est un *dictatus*.

souverain avait lieu avant le sacre du titulaire, en Italie et en Bourgogne dans les six mois qui suivaient le sacre ¹. Grégoire VII n'avait pas demandé davantage; se rendant très bien compte que la collation des régales, exigeait l'intervention du souverain et que l'évêque ou l'abbé avait, en tant que seigneur féodal, des devoirs à remplir vis-à-vis du pouvoir civil, il avait, pendant longtemps et à plusieurs reprises, sollicité Henri IV de chercher avec lui la formule pouvant donner satisfaction aux deux puissances : le jeune souverain avait toujours fait la sourde oreille. Cette investiture par le sceptre, le roi Rodolphe l'avait employée à l'égard de l'évêque d'Augsbourg et en agissant ainsi, il se conformait certainement aux instructions des légats du saint-siège, interprètes de la pensée de Grégoire VII.

Il est donc vrai de dire que si l'action et l'influence de Hildebrand se font sentir dans l'Église bien avant son avènement au souverain pontificat, de même cette action et cette influence se continuent et sont encore manifestes longtemps après sa mort, on pourrait presque dire jusqu'à l'avènement du protestantisme.

C'est après avoir été vaincu, après être mort en exil, après avoir été emporté au milieu de la tourmente, que Grégoire VII a remporté ses plus belles et ses plus éclatantes victoires. Comme l'a dit très heureusement le comte Balzani : *Gregorio VII rimane nella storia come un' aquila solitaria che posata sulla cima d'una rupe ivi sovrasta e guarda in basso impassibile e maestosa* ².

¹ Voyez dans WATTERICH *Pont. Rom. vitæ*, t. II, p. 149 sq. le *concordatum Wormatiense, privilegium CALIXTI PAPE SECUNDI* et le *Preceptum HEINRICI QUARTI IMPERATORIS*.

² *Le Chronache Italiane nel medio evo descritte da UGO BALZANI*, Milan, 1884, p. 206.

APPENDICE B.

RÉCITS LÉGENDAIRES SUR LA MORT DE GRÉGOIRE VII.

Ainsi qu'il arrive souvent pour la mort des grands personnages, on a écrit et publié sur la mort de Grégoire VII divers récits qui, au lieu d'être l'expression de la vérité, montrent surtout quels étaient, à l'égard du pape, les sentiments de leurs auteurs ; après avoir, dans notre récit, suivi les données qui nous semblaient les plus certaines, il nous reste à examiner ici deux documents dont nous n'avons pas fait usage parce qu'ils nous paraissent, comme on dit aujourd'hui, par trop subjectifs. Le premier est un récit attribué à Hagano, évêque d'Autun ; trouve par MABILLON et inséré par lui dans les *Annales Benedictini* t. v. p. 214, il a été réédité par WAITZ, d'après un manuscrit de Laon, à la suite de la *Chronicon MARIANI SCOTTI* MG. SS T. V. p. 563. — Voici la traduction de ce document : « L'évêque d'Autun (Agano), revenant de Jérusalem, après une absence de deux ans, assista à l'enterrement du seigneur pape Grégoire et raconte que, huit jours avant sa mort, le pape annonça la date et l'heure de son décès. Il ne voulut pas garder le lit et, le jour même de son trépas, il vint à l'église où il adressa une allocution au clergé et au peuple de toute la ville de Salerne ; il parla d'abord de la foi au corps et au sang de Notre-Seigneur, puis du but qu'il avait voulu atteindre par ses longs travaux ; il prit ensuite l'étole et donna l'absolution à tous ceux qui avaient été anathématisés par lui ; l'absolution donnée, il monta à l'autel, à genoux et en s'aidant de ses mains et il prit le viatique du corps et du sang du Seigneur ; il rentra après cela chez lui et mourut à l'heure qu'il avait prédite, laissant au susdit évêque (d'Autun) le soin de faire procéder à sa sépulture et celui de partager le peu qu'il laissait ».

Remarquons que, dans ce récit, ce n'est pas l'évêque d'Autun lui-même qui parle ; on lui prête seulement ce langage ; mais comment admettre qu'à Salerne Grégoire VII fut tellement abandonné, qu'il ait dû prendre un évêque de passage pour ordonner ses funérailles et pour être son exécuteur testamentaire ? Nous avons vu que plusieurs cardinaux et de nombreux clercs avaient au contraire suivi le pape en exil. Le pape mourant a-t-il vraiment pu se rendre à

l'église le jour de sa mort et, avant de recevoir la communion, y parler à tout le peuple, de l'Eucharistie et du but de ses longs travaux ? C'est bien peu probable et, si le fait s'était produit, d'autres chroniqueurs en auraient certainement parlé. Quant à l'absolution générale, donnée par l'antipape, la donnée est exacte, mais avec la réserve que l'empereur et l'antipape ainsi que leurs principaux complèces en étaient exclus ; nous savons aussi par d'autres auteurs que Grégoire VII communia peu avant de rendre le dernier soupir. Il y a donc dans ce document quelques parcelles de vérité et une mise en scène un peu légendaire, comme il arrive à peu près toujours, lorsque les impressions d'un voyageur, qui vient de très loin, sont ensuite commentées et amplifiées par ceux qui les ont entendues ou qui peut-être ne les connaissent qu'à l'aide de plusieurs intermédiaires.

Le récit d'Agano est favorable à la mémoire de Grégoire VII ; il n'en est pas de même du suivant qui est tout à fait hostile au pape ; d'où vient-il en premier lieu, par qui a-t-il été composé ? il n'est pas possible de le dire, mais il a été reproduit par deux chroniqueurs qui, écrivant à peu près à la même époque et très loin l'un de l'autre, ont suivi les données fournies par un tiers mais évidemment n'ont pu se copier ; l'identité de leur récit prouve qu'ils n'ont pas simplement été l'écho d'une légende répandue dans la chrétienté, mais qu'ils ont eu sous les yeux des reproductions du même texte : Voici la traduction de ce texte.

• Vous tous qui partagez les solitudes et les responsabilités de l'église, sachez qu'au moment de mourir, le seigneur apostolique Hildebrand fit venir auprès de lui l'un des douze cardinaux, pour lequel il avait une affection particulière, et qu'il lui avoua, en face de Dieu, de saint Pierre et de l'église entière, avoir grandement péché dans l'exercice de cette charge de pasteur qui lui avait été confiée pour gouverner, notamment qu'il avait, sur les conseils du démon, excité et favorisé des sentiments de haine et de colère contre le genre humain ; quant aux principes qu'il avait propagés dans le monde entier, il ne les avart, disait-il, professés que pour la diffusion de la chrétienté. Il envoya ensuite à l'empereur et à l'église entière celui qui avait ainsi entendu sa confession et il lui demanda de lui obtenir quelque indulgence, parce qu'il sentait sa fin prochaine. Il se hâta donc de revêtir la robe angélique et annula toutes les sentences d'excommunication qu'il avait portées contre l'empereur et contre tout le peuple chrétien, contre les vivants et les morts, les

clercs et les laïques ; il prescrivit aux siens de quitter la maison de Déoderic et de se réunir aux amis de l'empereur. L'archevêque de Mayence peut attester la vérité de ces faits ; il (le seigneur apostolique) mourut peu après. »

Cette version a été insérée dans sa *Chronica* par SIGEBERT abbé de Gembloux, au diocèse de Liège ; SIGEBERTI *Chronica* ad an. 1085 MG. SS. VI. 365. Sigebert, très dévoué à l'empereur, comme le prouvent ses écrits, est né vers 1030 et est mort le 5 octobre 1112, c'est donc un contemporain de Grégoire VII. Elle se retrouve aussi, à peu près mot à mot, dans la *Chronicon ex Chronicis* de FLORENT MOINE DE WORCESTER en Angleterre, également contemporain de Grégoire VII ; FLORENTIUS WIGORNIENSIS MONACHUS, *Chronicon ex Chronicis*, Londini, TH. DAUSONUS, 1592, in-12, p. 447 sq. ad an. 1084. WAITZ a reproduit ce passage de Florent de Worcester qu'il a trouvé dans la *secunda continuatio* de la chronique de MARIAN SCOTT, d'après un manuscrit de Laon ; MG. SS. T. V p. 563. Quelle est la valeur historique de ces données ?

On cite l'archevêque de Mayence comme garant de la véracité de ce récit ; cet archevêque de Mayence ne peut être Siegfried, mort le 17 février 1084 — GIESEBRECHT *Geschichte d. d. Kaiserzeit* t. III, p. 603 — ; il donc songer à son successeur Wezilo, que l'empereur Henri IV désigna pour l'archevêché de Mayence, en octobre 1084 — GIESEBRECHT l. c. p. 604. — Or Wezilo, occupé par les détails de son installation à Mayence et par les importantes négociations qui eurent lieu en Germanie dans les premiers mois de 1085, n'était pas en Italie, encore moins à Salerne lorsque Grégoire VII y rendait le 25 mai, le dernier soupir. Son témoignage ne peut donc avoir une valeur sérieuse ; il semble que Sigebert de Gembloux ait compris qu'il était imprudent de mettre en avant, dans cette circonstance, l'autorité de Wezilo, il était assez bien informé pour savoir que l'archevêque de Mayence n'était pas en Italie lors de la mort de Grégoire VII, aussi n'a-t-il pas inséré dans sa chronique la phrase du récit concernant ce prélat, c'est Florent de Worcester qui l'a reproduite ; le moine anglais était, on le comprend, bien moins au courant.

Quant au récit lui-même, il est bien évident que si Grégoire VII mourant avait envoyé à Henri IV un de ses cardinaux, chargé d'une aussi importante mission, le nom de ce cardinal et la retractation du pape auraient eu un énorme retentissement ; comme les césariens auraient célébré une telle victoire, comme ils en auraient appelé le

souvenir dans les luttes qui ont continué après la mort de Grégoire VII ! Or rien de semblable ne se produit, ni Henri IV, ni ses partisans, soit clercs, soit laïques, n'ont fait la moindre allusion à un fait de ce genre ; ce silence est certainement une preuve irréfutable que Grégoire VII est mort sans modifier son attitude à l'égard d'Henri IV. De même, quel courage auraient eu les successeurs immédiats de Grégoire VII pour continuer à anathématiser l'empereur, si, au moment de paraître devant Dieu, celui qu'ils regardaient comme leur modèle, avait déclaré nuls et injustes de tels anathèmes ? Nous voyons cependant le premier successeur de Grégoire VII, Didier du Mont-Cassin, devenu Victor III, confirmer les sentences d'excommunication et d'anathème portées contre Henri IV par Grégoire VII ; BERNOLD écrit *ad an.* 1087 : *Judicium quoque sui antecessoris piæ memoriæ Gregorii papæ super Henricum et omnes ejus fautores confirmavit*, MG. SS. V. p. Cette confirmation est d'autant plus intéressante à signaler que personnellement Didier était assez porté à la conciliation, nous l'avons vu dans diverses circonstances, surtout à l'égard de l'empereur Henri IV. Si Grégoire VII mourant s'était rétracté, il ne l'aurait certainement pas oublié. Le cardinal Odon d'Ostie, devenu, sous le nom d'Urbain II, le second successeur de Grégoire VII a hautement proclamé vouloir se conformer dans toute sa conduite, aux principes et aux maximes de Grégoire VII ; le 13 mars 1088, il écrit aux évêques, au clergé et aux fidèles de la Germanie : *De me porro ita in omnibus confidite et credite sicut de beatissimo patre papa nostro Gregorio. Cujus ex toto sequi vestigia cupiens omnia quæ respuit respuo, quæ dampnavit dampno, quæ dilexit procul amplector, quæ vero rata et catholica duxit confirmo et approbo, et ad posterum in utramque partem qualiter ipse sensit, in omnibus omnino sentio atque consentio*, JAFFÉ, *Monumenta Bambergensia* p. 504. Urbain II, se déclarant disciple fidèle et le continuateur de Grégoire VII, n'aurait certainement pas, comme il l'a fait à plusieurs reprises, renouvelé contre Henri IV les sentences d'excommunication et d'anathème si, avant de mourir, Hildebrand avait désavoué sa conduite à l'égard du roi de Germanie. Il est, je crois, inutile d'insister, ces preuves suffisent amplement.

Une phrase du texte que nous étudions est intéressante à signaler et montre le but que se proposait l'auteur de ce récit légendaire ; il écrit : « il (Grégoire VII) prescrivit aux siens de quitter la maison de Déoderic et de se réunir aux amis de l'empereur. » La maison de Deoderic ou Théoderic est le château Saint-Ange, appelé aussi

château de Crescentius ; on lit par exemple dans EKKEHARD : Hiltibrandus papa in castello Crescentii, quod vulgo domus Theoderici appellatur, inclusus, expectabat eventum rei, MG. SS. VI. De même dans BERNOLD : Deinde acceptis obsidibus a Romanis et in castello sancti Angeli, quod domum Theoderici dicunt, reservatis, ipse, (Robert Guiscard)... exercitum promovit. MG. SS. V. Or, ainsi qu'il a déjà été dit plus haut, et ainsi que le prouve ce même texte de Bernold, lorsque Grégoire VII et Robert Guiscard avaient quitté Rome pour venir à Salerne, ce dernier avait laissé au château Saint-Ange une garnison Normande, chargée de garder les otages, pris dans la population de Rome. Comme rien n'indique que les Normands, gardant ces otages au château Saint-Ange, aient quitté l'imprenable forteresse avant la mort de Grégoire VII, il est facile de comprendre la ruse imaginée par l'auteur du récit que nous analysons ; pour rendre la liberté à ces otages, pour décider les Normands à quitter le château et à le laisser aux partisans de l'antipape, il met dans la bouche du pape, à ses derniers moments, un ordre qu'il n'a certainement jamais donné. En résumé, nous sommes donc en présence d'une légende, probablement écrite à Rome, peut-être par un romain, dans tous les cas par un partisan de l'antipape et d'Henri IV, dans le but de consolider leur pouvoir dans la ville éternelle.



TABLE DES MATIÈRES

—

CHAPITRE XV

Avènement de Grégoire VII ; ses premiers actes.
22 avril 1073. — 9 mars 1074.

Election de Grégoire VII. — Ses premières lettres. — Son attitude à l'égard d'Henri IV. — Sacre et intronisation de Grégoire VII. — Imola, Milan et l'Espagne. — Grégoire VII et Robert Guiscard. — Grégoire VII à Bénévent, rupture avec Robert Guiscard, le pape à Capoue, Richard de Capoue. — Lettre du pape à Michel VII ; le patriarche de Venise et Gisulfe de Salerne à Constantinople. — Grégoire VII cherche à rétablir l'union entre le saint-siège et Henri IV. — La Saxe et le roi de Germanie. — Lettre d'Henri IV à Grégoire VII. — Robert Guiscard en guerre avec Richard de Capoue. — Grégoire VII revient à Rome. — France, Bohême, Afrique, Sardaigne. — Préparatif pour le synode romain du 9 mars 1074. — Lettres du pape à ce sujet. —
Projet de croisade 3

CHAPITRE XVI

Premières luttes.
(9 mars 1074. — 24 février 1075.)

Synode romain. — Réforme du clergé à Rome. — Légats du saint-siège en Germanie. — Henri IV et la Germanie dans les derniers mois de 1073. — Intervention de Grégoire VII dans les troubles de la

Germanie. — Paix de Gerstungen, 2 février 1074. — Echee des légats du saint-siège en Germanie. — Synode d'Erfurt et de Passau. — Hugo, évêque de Die, légat en France. — Synode de Paris. — Lettre de Grégoire VII aux évêques de France contre Philippe I^{er}. — Grégoire VII et l'Espagne ; liturgie mosarabique. — Grégoire VII et l'Angleterre. — Grégoire VII contre Robert Guiscard. — Echee du pape à Monte-Cimino. — Maladie du pape. — Lettre de Grégoire VII à Béatrix et à Mathilde. — Didier et son programme politique. — Négociations infructueuses avec Robert Guiscard. — Lettres de Grégoire à Henri IV. — Encyclique, projet de croisade. — Lettre à la comtesse Mathilde. — Désillusions du pape, sa lettre à Hugo de Cluny. — Grégoire VII et la Hongrie. — Convocation pour le synode de 1075..... 61

CHAPITRE XVI.

La Question des Investitures.

24 février 1075. — 14 février 1076.

Synode romain du mois de février 1075. — Preuves que Grégoire VII a interdit, dans ce synode, l'investiture des dignités ecclésiastiques par les laïques. — Condamnations portées contre divers évêques. — Défaite des Patares à Milan, mort d'Herlembald. — Liprand. — Defection de l'archevêque de Ravenne et du cardinal Hugo Candidus. — Une fille de Robert Guiscard épouse le fils et héritier de Michel VII, empereur d'Orient. — Expédition victorieuse d'Henri IV contre les Saxons. — Soumission des Saxons à Gerstungen, octobre 1075. — Grégoire VII et les évêques de Germanie. — Hermann, évêque de Bamberg. — Négociations entre Henri IV et Grégoire VII. — Lettre du pape à la comtesse Mathilde au sujet d'Henri IV. — Synode de Mayence, octobre 1075. — Mort d'Anno, archevêque de Cologne. — Mission d'Eberhard de Nellenbourg en Italie. — Trois archevêques de Milan. — Eberhard et Robert Guiscard. — Programme politique de Didier, abbé du Mont-Cassin. — Robert de Lauritello. — Efforts de Grégoire VII pour pacifier l'église de Milan. — Dernière lettre de Grégoire VII à Henri IV. — Attentat de Cenci contre le pape, Noël 1075. — Henri IV reçoit à Goslar la lettre et les envoyés du pape. — Concillabule de Worms, janvier 1076. — Lettre des évêques de Germanie et d'Henri IV à Grégoire VII. — Ambassade d'Henri IV en Italie. — Proclamation du roi aux Romains.

CHAPITRE XVIII

Le chemin de Canossa.

14 février 1076. — 28 janvier 1077.

Synode romain du mois de février 1076. — Roland envoyé à l'Henri IV au synode. — Henri IV ainsi que les évêques schismatiques de Germanie et de Lombardie sont excommuniés. — Autres excommunications. — Encyclique du pape. — Lettre de l'impératrice Agnès à l'évêque de Passau. — Négociations infructueuses entre le saint-siège et les Normands ; lettre du pape à l'évêque d'Acerenza. — Mort de la duchesse Béatrix et de Gottfried duc de Lorraine. — Henri IV apprend à Utrecht qu'il est excommunié par Grégoire VII. — Lettre du roi pour la convocation de l'assemblée de Worms. — Assemblées de Worms et de Mayence. — Plusieurs grands seigneurs de Germanie quittent le parti du roi. — Les otages saxons recouvrent la liberté. — Otto de Nordheim. — Expédition malheureuse d'Henri IV contre les Saxons. — Diverses lettres de Grégoire VII au clergé et aux fidèles de la Germanie, du 25 juillet au mois de septembre 1076. — Diètes d'Ulm et de Tribur. — Stipulations arrêtées à Oppenheim entre Henri IV et les princes de la Germanie. — Soumission d'Henri IV au pape. — Le pape quitte Rome pour aller à Augsbourg présider la diète projetée. — A la nouvelle de l'arrivée d'Henri IV en Italie, il se réfugie à Canossa. — Henri IV s'enfuit de Spire et gagne l'Italie. — Sa réception en Lombardie. — Henri IV près de Canossa. — Négociations avant l'entrevue de Canossa. — Pénitence du roi devant les portes de Canossa. — Il est relevé de l'excommunication. — Divers incidents de l'entrevue de Canossa. — Lettre de Grégoire VII au clergé et aux fidèles de la Germanie.

CHAPITRE XIX

Au lendemain de Canossa.

29 janvier 1077. — 25 février 1078.

Mécontentement des Lombards au lendemain de Canossa. — Joie des Patares. — Deux légats du saint-siège en prison. — Mort de Cenci. — Henri IV se rapproche de ses anciens amis et des Lombards. — Message de Rapoto à Grégoire VII. — Deux légats du pape envoyés en

Germanie avec une lettre. — Diète de Forchheim. — Rodolphe proclamé roi de Germanie ; son sacre à Mayence. — Opposition faite au nouveau roi, — Henri IV rentre en Germanie. — Les deux rois sur le point d'en venir aux mains. — Rodolphe en Saxe. — Il revient assiéger Wurtzbourg. — Fuite d'Henri IV. — Attitude de Grégoire VII, à l'égard des deux rois. — Lettres pontificales du 31 mai 1077. — Projet d'une diète pour le 1^{er} novembre 1077. — Henri IV ravage la Souabe et empêche la réunion de la diète projetée. — Il est de nouveau excommunié par le cardinal légat. — Henri IV et Rodolphe envoient des ambassadeurs au synode romain. — Grégoire VII rentre à Rome. — Assassinat du préfet de Rome. — Gisulfe de Salerne. — Prise de Salerne par les Normands. — Mort de l'impératrice Agnès..... 279

CHAPITRE XX

Les sollicitudes du pasteur universel.

I. *France et Espagne.* — Girald, cardinal évêque d'Ostie, légat du saint-siège en France. — Hugo, évêque de Die, lui succède. — Ses lettres à Raoul, archevêque de Tours. — Conciles d'Anse, de Dijon. — Concile de Clermont, déposition de deux évêques. — Concile d'Autun — Manassès archevêque de Reims. — Ses rapports et difficultés avec le saint-siège. — Décisions prises par le concile d'Autun. — Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux. — Lettre de Manassès au pape, au sujet de sa condamnation au concile d'Autun. — Concile de Poitiers. — Rapport du légat Hugo, évêque de Die, sur ce concile. — Canons du concile de Poitiers. — Lettre des clercs du diocèse de Cambrai concernant les canons du concile de Poitiers. — Réponse des clercs de Noyon aux clercs de Cambrai. — Aimé, évêque d'Oléron, légat du saint-siège en France, puis en Espagne. — Concile de Girone, canons du concile. II. *Angleterre et Normandie.* — Le cardinal Hubert, légat du saint-siège en Angleterre et en Normandie. — Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. — Guillaume le Conquérant et Grégoire VII. — Retour du légat. — Conciles de Rouen, de Londres, de Winchester, canons. — L'évêché de Dol en Bretagne. VII. *Etats scandinaves.* — Lettres de Grégoire VII à Svend Erithson roi de Danemark, à Harald Hein son fils et successeur et à Olaf III, roi de Norvège. IV. *Pologne et Russie.* — Boleslaw II duc de Pologne,

Dimitri I-laslaf, roi des Russes à Kief; lettres du pape à ces deux princes. V. *Hongrie*. — Déclaration de Grégoire VII au sujet de la Hongrie; deux lettres du pape à Geusa, duc de Hongrie. — Premiers rapports de Grégoire VII avec s. La-lislas, roi de Hongrie. VI. *Bohême*. — Conflit entre les évêques de Prague et d'Olmutz. — Wratizlas, duc de Bohême, et le saint-siège. VII. *Afrique septentrionale*. — Anazir, roi de la Mauritanie Sitifienne. — Le pape lui écrit. — Servand, évêque de Buzea. — Pénurie d'évêques dans l'église d'Afrique.

CHAPITRE XXI

La guerre civile en Germanie. 25 février 1078. — 7 mars 1080.

Synode romain. — Les ambassadeurs d'Henri IV dénoncent la conduite de Rodolphe. — Lettre du pape modifiant les condamnations prononcées en France par le légat. — Excommunications prononcées par le synode. — Dispositions législatives. — Le pape convie les deux rois à une diète en Germanie pour décider sur leurs prétentions. — Diète préliminaire de Fritzlar. — La diète demandée par Grégoire VII ne peut avoir lieu. — Lettre des Saxons à Grégoire VII, faiblesse de leur argumentation. — Lettres de Grégoire VII à Hugo de Cluny et aux grands de la Germanie. — Nominations épiscopales en Germanie. — Bataille de Melrichstadt. — Horreurs de Henri IV en Souabe. — Bénévent et les Normands. — Mort de Richard, prince de Capoue. — Révolte des barons normands contre Robert Guiscard. — Synode romain du 19 novembre 1078. — Canons du synode romain. — Nouvelle défense contre les investitures. — L'hérésiarque Bérenger. — Il est mandé à Rome. — Une légende sur Bérenger. — Deux nouveaux archevêques de Trèves et de Cologne. — Négociations d'Henri IV avec les Saxons. — Synode romain du mois de février 1079. — Bérenger se rétracte, lettre du pape en sa faveur. — Plaintes des Saxons et du cardinal Bernard contre Henri IV. — Serment prêté par les ambassadeurs des deux rois. — Grégoire VII envoie deux nouveaux légats en Germanie. — Ruse diplomatique d'Henri IV. — Diète préliminaire de Fritzlar. — Diète de Wurzburg. — Armistice entre les deux partis. — Les légats retournent à Rome. — Lettre de Grégoire VII aux fidèles de la Germanie sur la mission de ses légats. — Deux lettres des Saxons au pape. — Bataille de Flarchheim.

CHAPITRE XXII

**Henri IV de nouveau excommunié.— L'antipape Guibert.
1^{er} mars 1080. — Février 1081.**

Concile romain du mois de mars 1080. — Défense contre les investitures laïques. — Excommunications diverses. — Les fausses pénitences. — Elections épiscopales. — Plaintes contre Henri IV. — Nouvelle excommunication et nouvel interdit prononcés contre Henri IV. — Le pape confirme la sentence prononcée au concile de Lyon contre Manassès, archevêque de Reims. — Lettre de Manassès au pape et réponse du pape. — L'archevêque de Lyon reconnu primat des provinces de Lyon, de Tours, de Sens et de Rouen. Manassès déposé au concile de Lyon où il a refusé de se rendre. — Grégoire VII essaye encore de le sauver. — Obstination de Manassès. — Il est définitivement condamné. — Henri IV apprend l'excommunication prononcée de nouveau contre lui. — Conciliabule de Mayence. — Conciliabule de Brixen. — Déposition de Grégoire VII, élection de l'antipape Guibert, archevêque de Ravenne. — Benno, évêque d'Osnabruck. — Jourdain, prince de Padoue et le Mont-Cassin. — Soumission de Jourdain et du duc Robert Guiscard à Grégoire VII. — Projets de Robert Guiscard contre l'empire d'Orient. — Le pape veut réduire par les armes l'antipape, archevêque de Ravenne. — Richard archevêque de Ravenne. — Lettre de Grégoire VII aux grands de la Germanie. — Nouvelle campagne d'Henri IV contre les Saxons. — Bataille sur les bords de l'Elster. — Victoire des Saxons. — Mort du roi Rodolphe. — Négociations infructueuses entre Henri IV et les Saxons à Kauffungen. — Henri IV part pour l'Italie..... 481

CHAPITRE XXIII

**Dernières luttes de Grégoire VII. — Sa mort.
Février 1081. — 25 mai 1085.**

Synode romain du mois de février 1081. — Instructions de Grégoire VII à Altmann de Passau et à Guillaume de Hirschau légats en Germanie. — Gisulfe de Salerne et le denier de Saint-Pierre dans les Gaules.

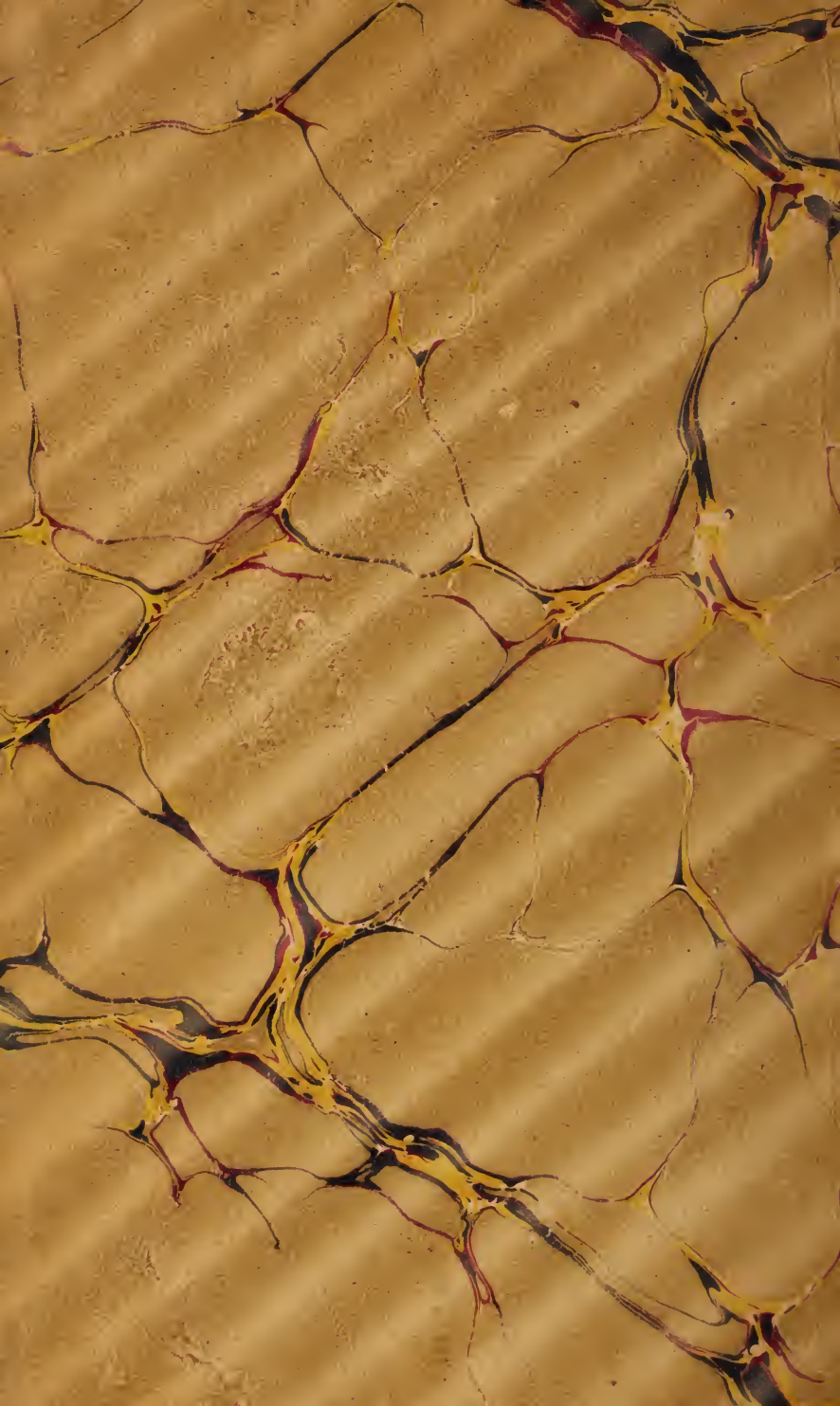
— Conseils de modération donnés par le pape aux légats en France. — Attitude de Robert Guiscard à l'égard du saint-siège. — Il va en Epire faire la guerre à l'empereur d'Orient. — Henri IV en Italie et devant Rome. — Sa proclamation aux Romains. — Henri IV échoue et regagne l'Italie du nord. — La comtesse Mathilde et Anselme de Lucques. — Hermann de Luxembourg est nommé roi de Germanie. — Ambassade d'Alexis Comnène, empereur d'Orient, à Henri IV. — Seconde attaque d'Henri IV contre Rome en 1082, il échoue. — Jourdain, prince de Capoue, se joint à lui. — Lettre de Grégoire VII à Robert Guiscard. — Campagne de Robert Guiscard en Orient, son retour et son expédition à Rome. — Troisième attaque d'Henri IV contre Rome en 1083. — Il s'empare de la cité Léonine. Tentatives de réconciliation entre Grégoire VII et Henri IV. — Synode romain du 20 novembre 1083. — Henri IV s'empare de Rome au mois de mars 1084, à l'exception du château Saint-Ange. — Henri IV sacré empereur par l'antipape Clément III. — Grégoire VII assiégé dans le château Saint-Ange. — Il appelle Robert Guiscard à son secours. — Le duc normand marche sur Rome, fuite d'Henri IV, prise de Rome par Robert Guiscard, mai 1084. — Incendie de Rome. — Grégoire VII va à Salerne avec Robert Guiscard. — Synode de Salerne, dernière encyclique de Grégoire VII. — Missions confiées à divers légats. — Robert Guiscard repart pour l'Orient. — Maladie de Grégoire VII, ses derniers moments, sa mort, 25 mai 1085. — Mort de Robert Guiscard à Corfou, 17 juillet 1085. — Epilogue. — Résultat des luttes soutenues par Grégoire VII; son programme finit par triompher 545

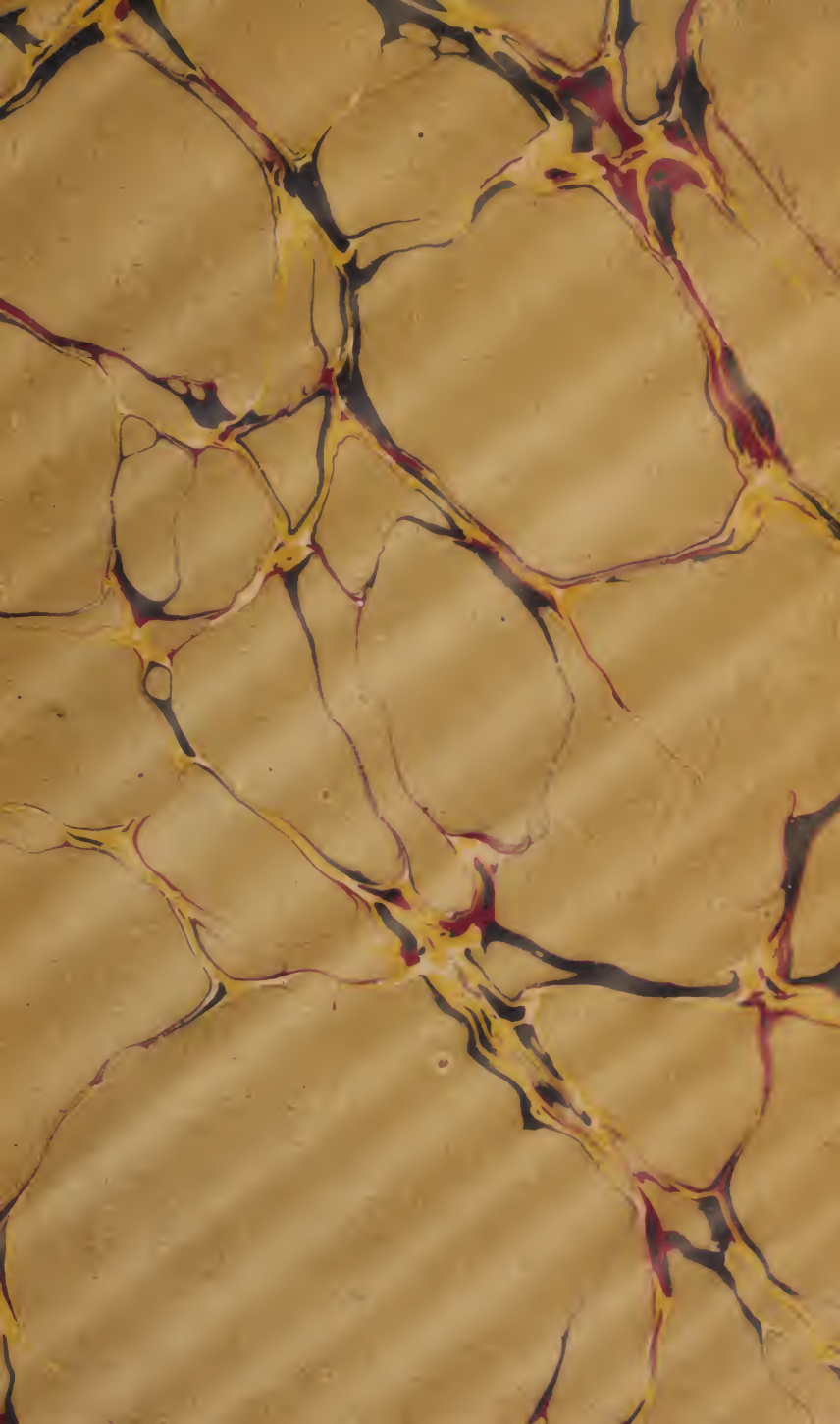
APPENDICE B.

Récits légendaires sur la mort de Grégoire VII. 632

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME







BW1495 .D33 v.3
Saint Gregoire VII et la Reforme de

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00067 1182